

En résumé

Ottawa, le 30 juin 2000

OBJET

**LE CONTENU DE LA POLITIQUE DU
CLASSEMENT TARIFAIRE DES DÉCISIONS
NATIONALES DES DOUANES (DND)**

1. L'annexe A – supplément 1 complète l'annexe A du mémoire D11-11-2 du 31 mars 1999. Il s'agit d'une liste alphabétique des décisions nationales des douanes (DND) qui ont été prises depuis la publication du mémoire.
2. L'annexe B – supplément 1 complète l'annexe B du mémoire D11-11-2. Elle renferme le contenu de la politique des plus récentes DND; les ces dernières figurent dans l'ordre numérique des numéros tarifaires pour une plus grande facilité de référence.
3. Le 1^{er} novembre 1999, Revenu Canada est devenu l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Nous avons mis à jour les Lignes directrices et renseignements généraux du mémoire pour refléter ce changement.

OBJET

**LE CONTENU DE LA POLITIQUE DU
CLASSEMENT TARIFAIRE DES DÉCISIONS
NATIONALES DES DOUANES (DND)**

1. Le présent mémoire renferme le contenu de la politique sur le classement tarifaire des DND. Les décisions nationales des douanes sont rendues aux clients, sur demande, en tant que service administratif pour aider les importateurs et les guider. Le programme des DND est décrit dans le Mémoire D11-11-1, *Décisions nationales des douanes (DND)*.
2. Les décisions publiées donnent les numéros tarifaires appropriés et une explication du classement des marchandises dénommées et ce, d'après les politiques et les dispositions législatives et interprétatives douanières. Les décisions publiées faciliteront l'autocotisation pour les importateurs de marchandises similaires et elles encourageront l'uniformité, la transparence et le respect volontaire de la loi.

**LIGNES DIRECTRICES ET
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

1. L'annexe A contient une liste alphabétique des décisions.
2. L'annexe B contient les décisions classées par section de la liste des dispositions tarifaires figurant à l'annexe du *Tarif des douanes*.
3. Les décisions publiées représentent les politiques de l'Agence des douanes et du revenu du Canada qui indiquent comment des dispositions précises de la législation tarifaire s'appliqueront à des importations.
4. Dans les cas où l'applicabilité d'une décision particulière ayant trait à une importation précise est douteuse, on demande aux importateurs de communiquer avec le bureau de douane régional le plus proche pour obtenir des éclaircissements à cet égard.

ANNEXE A

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
XX-9	Abris pour truies	9406.00.90
XX-18	Accessoires pour planche de surf et planche de natation	9506.29.00
VI-1	Acide tétrafluoroborique	2811.19.90
XV-2	Acier aluminé	7212.50.90
XV-5	Acier d'armature	7314.49.00
XV-2	Acier laminé recouvert	7210.90.00
XVI-40	Actionneur	8501.10.19
XVI-1	Actionneur électro-hydraulique	8412.29.00
XVI-35	Adaptateur avec clapet de retenue	8481.30.00
XVI-68	Adaptateur avec cordon pour bateaux	8544.51.90
XVI-67	Adaptateur d'allume-cigarettes de voiture	8544.41.90
XX-16	Adaptateur de canaux pour jeux vidéo	9504.10.00
XVI-60	Adaptateur pour bateaux	8536.69.90
V-2	Additif d'asphalte de pavage	2715.00.90
VI-15	Adhésif autocollant	3506.91.90
XVIII-2	Afficheur à cristaux liquides	9013.80.10
XVI-31	Agenda électronique avec récepteur de recherche de personnes	8472.90.90
XVI-38	Agitateur magnétique	8479.82.90
XV-22	Agrafes	8305.20.00
XV-15	Agrafeuse	8205.59.90
XVIII-4	Aiguille à ponction-biopsie	9018.32.00
IV-22	Alcool de cuisine	2208.90.99
IV-10	Alcool de riz	2103.90.20
IV-7	Aliment précuit congelé	1905.90.90
VI-15	Allumeurs chimiques	3603.00.00
XV-13	Aluminium anodisé et poli	7606.11.20
VI-11	Amalgame dentaire	3006.40.00
IV-21	Amer	2202.90.90

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
IV-23	Amers	2208.90.99
XVIII-24	Ampèremètre	9030.39.90
XVIII-24	Ampèremètre	9030.39.90
XX-16	Amplificateur de puissance	9504.10.00
XVI-66	Ampoule à halogène d'une tension n'excédant pas 31 volts	8539.21.00
IV-7	Amuse-gueules assortis	1905.90.90
IV-7	Amuse-gueules au fromage	1905.90.90
XVIII-28	Analyseur	9030.40.90
XVIII-26	Analyseur d'erreurs et de gigue	9030.40.90
XVIII-25	Analyseur d'erreurs sur les bits	9030.40.90
XVIII-19	Analyseur d'oxygène dissous	9027.80.90
XVIII-17	Analyseur de gaz	9027.10.00
XVIII-26	Analyseur de lignes de données	9030.40.90
XVIII-27	Analyseur de réseau	9030.40.90
XVIII-27	Analyseur de signalisation	9030.40.90
XVIII-26	Analyseur de trame	9030.40.90
XVIII-27	Analyseur de trame et de signalisation	9030.40.90
XV-10	Ancrages en acier	7326.90.90
VI-8	Anti-gaz en atomiseur	3004.90.00
VI-2	Antiglobuline humaine	3002.10.00
XVI-27	Appareil à nettoyer les tapis	8451.80.90
XVIII-15	Appareil d'essais de dureté	9024.80.10
XVIII-36	Appareil d'étalonnage à contrepoids de dynamomètre piézoélectrique	9031.80.90
XVI-13	Appareil d'ionisation de l'air	8421.39.90
XVIII-14	Appareil de classification du bois d'oeuvre	9024.80.10
XVI-51	Appareil de communication	8525.20.00
XVIII-33	Appareil de contrôle de transformateurs	9031.80.10
XVI-5	Appareil de distillation à compression de vapeur	8419.40.10
XVI-6	Appareil de distillation sous vide	8419.40.90

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
XV-20	Appareil de fermeture de porte de chambre ou de salle de bains, en laiton massif	8302.41.90
XV-18	Appareil de fermeture de porte en laiton massif	8301.40.90
XV-11	Appareil de levage portatif	7326.90.90
XVI-19	Appareil de levage pour le bain d'enfants handicapés	8428.90.00
XVIII-20	Appareil de mesure de la dilatation thermique	9027.80.90
XVIII-22	Appareil de mesure de la viscosité à l'état fondu	9027.80.90
XVIII-13	Appareil de mesure de masse volumique	9022.29.00
XVIII-14	Appareil de mesure du coefficient de frottement	9024.80.10
XVIII-32	Appareil de mesure pour fer-droit	9031.80.10
XVI-46	Appareil de nitruration ionique pour four	8514.30.11
XVII-14	Appareil de parapente	8802.20.00
XVIII-12	Appareil de sonorisation pour personnes malentendantes	9021.40.00
XVIII-12	Appareil de sonorisation pour personnes malentendantes/émetteur-récepteur	9021.40.00
XVIII-28	Appareil de surveillance de réseau	9030.40.90
XVIII-16	Appareil de traitement de données pour thermomètre	9025.90.10
XVI-9	Appareil de traitement facial à la vapeur	8419.89.90
XVI-19	Appareil de transfert automatique	8428.90.00
XVIII-1	Appareil de vision de nuit	9005.10.00
XVIII-10	Appareil respiratoire pour pompiers	9020.00.00
XVIII-13	Appareil simulant la production d'électricité	9023.00.00
XVI-65	Appareillage de commutation blindé	8537.20.10
XVI-65	Appareillage électrique sous enveloppe métallique	8537.20.90

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
XVI-13	Appareils d'écémage du pétrole et de filtration de l'eau	8421.29.90
XVI-48	Appareils de chauffage électriques à infrarouge	8516.29.90
XVI-20	Appareils de levage pour triporteurs et fauteuils roulants	8428.90.00
XVI-16	Applicateur d'herbicide	8424.81.00
XX-7	Appui-dos	9404.90.00
VII-13	Appui-poignet pour souris	3926.10.00
XV-2	Appuis mobiles et joints de dilatation	7308.90.90
XVI-39	Arbres de transmission	8483.10.00
XX-16	Ardoise de table de billard	9504.20.00
XX-2	Armoire pour ordinateur	9403.20.00
IV-13	Aromatisants pour crème glacée	2106.90.29
IV-15	Arôme de crabe naturel	2106.90.99
XX-17	Articles de fantaisie en papier mousseline	9505.90.00
VII-18	Articles en matière plastique pour laboratoires	3926.90.90
XIII-3	Articles non alvéolaires en tissu de fibres de verre	7019.90.20
IV-11	Assaisonnement à saucisses	2103.90.20
IV-11	Assaisonnement au cheddar	2103.90.20
IV-11	Assaisonnement pour viandes	2103.90.20
XVI-6	Assécheur de frein	8419.50.00
XX-14	Assortiment d'autocollants	9503.90.00
XV-17	Assortiment d'ustensiles de cuisine	8211.10.90
XX-12	Assortiment de jouets	9503.70.10
XX-24	Attaches « Hair Twisters »	9615.19.00
XVIII-11	Attelles nasales	9021.19.00
XVI-56	Avertisseur	8531.80.00
XVI-44	Avertisseur de recul pour voiture	8512.30.90
XVII-2	Bac à boues à tamis	8609.00.90
VII-20	Bac de croissance en plastique	3926.90.90
VII-17	Bac de transport	3926.90.90

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
VII-11	Bac en plastique	3923.10.90
VII-11	Bacs à homard	3923.10.90
XVII-4	Bacs de rangement pour véhicules	8708.29.99
II-2	Baies de genièvre en poudre	0909.50.20
XIII-2	Baignoires bonbonnières en céramique	6912.00.90
XVIII-8	Baignoires de massage	9019.10.00
XVIII-4	Bain thérapeutique de paraffine	9018.90.90
XX-21	Balai à franges	9603.90.30
XX-21	Balai mécanique	9603.90.20
XX-19	Ballons d'exercice	9506.91.90
XX-12	Ballons et bonbons	9503.90.00
VII-20	Bande de caoutchouc	4005.91.00
VII-7	Bande de polyéthylène téréphtalate	3920.62.90
VII-15	Bande réfrigérante « anklewrap »	3926.90.90
XVI-18	Bande transporteuse	8428.33.00
XI-4	Bandelette tissée	5407.20.00
XI-31	Bandes de matière plastique	6307.90.99
XVII-3	Barre tubulaire en acier	8708.29.99
XV-1	Barres rondes en fonte	7207.20.90
VI-9	Bâtonnets dentaires	3005.90.00
XVIII-44	Batterie électrique	9207.90.90
XX-13	Bijoux-jouets en matière plastique	9503.90.00
XVI-43	Bloc-piles	8507.30.90
IX-2	Bois d'oeuvre lamellé-collé	4418.90.00
IV-21	Boisson aromatisée aux fruits	2202.90.90
IV-16	Boisson en poudre	2106.90.99
IV-20	Boisson réhydratante riche en glucides	2106.90.99
IV-21	Boisson « snow lotus »	2202.90.90
IV-24	Boisson spiritueuse	2208.90.99
IV-23	Boisson tonique	2208.90.99
XVIII-29	Boîte d'essai grillagée	9030.90.10

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
XVI-62	Boîte de jonction de panneau électrique	8536.90.91
XV-6	Boîte décorative en acier étamé avec couvercle	7323.99.00
X-3	Boîtes	4819.20.00
X-4	Boîtes-cadeaux	4819.20.00
X-3	Boîtes de carton	4819.50.00
VII-14	Bonnet de chirurgien en plastique	3926.20.99
XII-4	Bonnets pour personnel infirmier	6505.90.20
X-2	Bordure de papier peint	4814.90.90
XI-16	Bottes-pantalon de pêche	6113.00.90
XII-2	Bottillons pour sports nautiques	6404.19.90
XII-2	Bottines de patins (pour hockey sur glace, patinage artistique et hockey à roulettes)	6403.19.20
IV-9	Bouchées aux framboises, aux graines de sésame et aux amandes grillées	2008.92.90
XVII-4	Boucle et pince pour ceinture de sécurité	8708.29.99
XV-7	Boulets de broyage en acier au chrome	7326.11.90
XI-1	Bourrage de coton	5201.00.00
XVI-22	Bouteurs à chenilles (bull-dozers)	8429.11.00
XVI-59	Bouton-poussoir marche-arrêt	8536.50.99
XI-32	Bracelet en matière textile	6307.90.99
XIV-1	Bracelets à plaques et chaîne doublés d'or	7113.19.00
II-1	Branche d'eucalyptus séchée	0604.99.90
XV-20	Briquettes de manganèse	7202.19.00
XX-21	Brosse	9603.90.90
XX-22	Brosse/brosse de récurage	9603.90.90
XX-21	Brosse de toilettage pour animaux familiers	9603.90.90
XI-26	Brosse pour le corps	6307.90.99
XVIII-20	Burettes automatiques	9027.80.90
IV-6	Burrito au boeuf	1905.90.90
IV-6	Burrito au boeuf et aux haricots	1905.90.90

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
XI-7	Câble élastique en vrac	5604.10.00
XV-5	Câble en acier galvanisé	7312.10.90
XV-5	Câble en acier non galvanisé	7312.10.10
XVI-67	Câbles d'adaptation pour UC	8544.41.90
XI-20	Cache-col et serre-tête	6214.30.90
XV-8	Cadre de fauteuil	7326.90.90
VII-16	Cadre lumineux pour photos	3926.90.90
XV-12	Cadre pour décubitus ventral	7326.90.90
XVII-9	Cadre pour décubitus ventral	8713.10.00
XX-12	Caisse enregistreuse jouet	9503.90.00
VII-11	Caisses et palettes en matière plastique	3923.10.90
X-3	Caleçon pour adultes souffrant d'incontinence	4818.40.20
XX-17	Calendriers de l'avent	9505.10.00
XVII-3	Camion, cabine et châssis	8704.31.00
VII-2	Caoutchouc	3910.00.90
VII-20	Caoutchouc mélangé	4005.20.00
IV-17	Capsules alimentaires	2106.90.99
IV-15	Capsules de coenzymes et d'algues	2106.90.99
IV-20	Capsules de complément alimentaire	2106.90.99
IV-16	Capsules tonifiantes	2106.90.99
XVIII-44	Carillon électronique (<i>chronobell</i>)	9207.90.90
II-4	Carrageenine	1302.39.00
X-11	Carte	4905.99.10
XVI-32	Carte accélératrice	8473.30.20
XX-17	Carte automatisée de bingo	9504.90.90
XVI-32	Carte de circuits imprimés	8473.30.20
X-9	Carte imprimée	4901.99.00
XVI-48	Carter et joint de chauffe-eau à accumulation	8516.90.90
X-11	Cartes à collectionner	4911.91.90
XX-16	Cartes à jouer	9504.40.00

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
X-5	Cartes et feuilles de pointage	4823.51.00
XX-24	Cartouches couleur pour imprimantes d'affiches	9612.10.90
XVI-32	Cartouches de poudre de toner	8473.30.10
XVI-14	Cartouches filtrantes	8421.99.00
XX-12	Casque jouet	9503.90.00
IX-1	Cassot à fruits en bois	4415.10.80
VI-18	Catalyseur	3815.90.10
XI-25	Ceinture avec pochettes	6307.90.99
XI-20	Ceinture lumineuse	6217.10.90
XI-25	Ceintures pour planches dorsales	6307.90.99
XVI-7	Centre culinaire	8419.81.90
XVIII-32	Centre d'essai pour auto	9031.80.10
XV-6	Chaîne d'élingage	7315.82.92
XVI-24	Chaîne de confection de gâteaux	8438.10.90
XVI-50	Chaîne stéréophonique-refroidisseur combinés	8518.50.00
XVI-20	Chaises ascenseurs	8428.90.00
XVI-43	Champs aimantés chirurgicaux	8505.19.90
XX-8	Chandelier	9405.50.10
XVI-50	Chargeur automatique de cassettes	8522.90.90
XVI-42	Chargeurs d'accumulateurs	8504.40.10
XVI-51	Chargeurs de données	8523.12.90
XVI-22	Chargeuse et chargeuse-pelleteuse à chargement frontal	8429.51.00
XVII-13	Chariot manuel mobile	8716.80.20
XVII-3	Chariot motorisé	8704.31.00
XVII-12	Chariot tout usage	8716.80.20
XVI-2	Chariots à repas	8418.50.10
XX-4	Chariots de service	9403.20.00
XVII-11	Chariots pour animaux	8716.80.20
XVII-12	Chariots pour repas	8716.80.20
XVII-1	Chariots sur rails	8606.99.00
XV-19	Charnières à ressort	8302.10.00
XVI-4	Chauffe-eau	8419.11.00

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
XVI-47	Chauffe-eau	8516.10.90
XVI-4	Chauffe-eau à gaz	8419.11.00
XII-2	Chaussures à dessus en cuir (pour femmes)	6403.99.90
XII-2	Chaussures pour hommes à dessus en cuir et semelles en caoutchouc	6403.99.90
XII-3	Chaussures à semelles en matière plastique et dessus en matière textile (pour femmes)	6404.19.90
XII-1	Chaussures à semelles et dessus en matière plastique	6402.99.00
XII-1	Chaussures de plastique	6402.99.00
XII-2	Chaussures en cuir pour bébés	6403.51.00
XII-3	Chaussures en matière textile	6404.19.90
XX-15	Chaussures « Marche sur la lune »	9503.90.00
XII-3	Chaussures pour dames	6404.19.90
X-4	Chemises de classement	4820.30.00
XI-24	Chiffon de nettoyage en coton	6307.10.90
VI-1	Chlorhydrate d'imipramine	2933.90.99
VI-2	Chlorhydrate de diltiazem	2934.90.99
VI-11	Chlorure de potassium, catégorie comestible	3104.20.00
V-1	Chlorure de sodium	2501.00.90
IV-25	Cigarettes contenant du tabac	2402.20.00
VIII-3	Circuits de commande et de visualisation pour la navigation aérienne	9014.20.00
XVI-47	Circulateur à immersion	8516.10.90
II-3	Citronnelle	1211.90.90
XV-21	Classeur de bureau en acier	8304.00.00
XI-12	Clochettes métalliques ornementales	5808.90.00
XV-3	Cloisons	7308.90.90
VII-16	Coffret de pêche	3926.90.90
IV-8	Collation d'arachides grillées	2008.11.90
XV-8	Collier antitraction	7326.90.90

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
XV-7	Colliers	7326.90.90
XI-16	Combinaison de plongée	6113.00.20
XVIII-28	Combiné d'essai téléphonique	9030.40.90
XV-8	Commande de direction pour embarcations	7326.90.90
XVI-64	Commutateur mural	8537.10.99
XVI-59	Commutateur pour réseau d'imprimantes	8536.50.99
XVI-49	Commutateur pour télécopieur	8517.30.20
XVI-21	Compacteur	8429.40.00
XVI-28	Compacteur de cassettes	8462.99.19
XVI-15	Compartiment de lavage par pulvérisation	8424.30.90
IV-18	Complément alimentaire	2106.90.99
IV-19	Complément alimentaire	2106.90.99
IV-18	Complément minéral à base de potassium	2106.90.99
IV-22	Compléments énergétiques	2202.90.90
VI-8	Compresse abdominales	3005.90.00
IV-15	Comprimés d'algues et de germes	2106.90.99
IV-19	Comprimés nutritifs	2106.90.99
II-4	Concentré de champignons	1302.19.00
IV-19	Concentré de miel et de citron	2106.90.99
I-1	Concentré de protéines de lactosérum en poudre	0404.10.10
VI-16	Concentré de révélateur	3707.90.90
XVIII-19	Conductimètre	9027.80.90
XV-11	Conduite de transition pour ventilateur axial	7326.90.90
VII-17	Conduite de ventilation	3926.90.90
XVI-46	Confectionneuse de pizza	8514.10.90
XVI-61	Connecteur d'alimentation	8536.69.90
XVI-61	Connecteur femelle pour carte de circuits imprimés	8536.69.90
XVI-60	Connecteur pour câblodistribution et ligne téléphonique	8536.69.90

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
XVI-61	Connecteurs cylindriques pour bateaux	8536.69.90
XVI-62	Connecteurs de fils	8536.90.99
XVI-65	Console audio-vidéo	8537.10.99
XVI-63	Consoles de commutation portatives	8537.10.19
XVI-60	Contacteur tachymétrique	8536.50.99
XVIII-18	Contaminamètre	9027.50.00
XV-5	Contenant à café en métal	7310.21.00
XVII-2	Contenants d'expédition en matière plastique	8609.00.90
XVI-36	Convertisseur électro-hydraulique	8481.80.00
XVI-18	Convoyeur de transport	8428.33.00
XVI-68	Cordon d'alimentation	8544.51.90
XVI-68	Cordon téléphonique rétractable	8544.41.90
XI-17	Costume d'Halloween	6114.30.00
VII-8	Coton prétrétre	3921.12.99
XV-20	Coupe-bise à balai	8302.41.90
XVI-44	Coupeuse	8508.80.90
XI-30	Courroie porte-bagages	6307.90.99
XI-15	Courroie transporteuse dentée	5910.00.10
VII-22	Courroies d'arrimage en caoutchouc	4016.99.90
XX-6	Coussin	9404.90.00
XX-6	Coussin dorsal gonflable	9404.90.00
XVII-10	Coussin pour fauteuil roulant	8714.20.00
XX-7	Coussin pour personne handicapée	9404.90.90
XI-27	Couvercle de bouteille d'eau	6307.90.99
XVII-1	Couvercle de trappe	8607.99.20
XI-21	Couverture de laine	6301.20.00
XVII-4	Couvre-caisse de camionnette	8708.29.99
XX-6	Couvre-matelas	9404.90.00
XX-6	Couvre-matelas pour personnes incontinentes	9404.90.00
XI-24	Couvre-oreiller	6304.92.00

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
XI-24	Couvre-oreiller	6304.93.00
XI-24	Couvre-volant	6307.90.93
XII-1	Crampons pour souliers et bottes	6402.99.00
IV-5	Craquelins aromatisés	1905.90.41
IV-6	Craquelins au riz	1905.90.90
XX-23	Crayons à mine de plomb	9609.10.00
XV-17	Cuillers-souvenirs	8215.91.90
XVII-9	Déambulateur	8713.10.00
XVII-12	Déambulateur pour chiens	8716.80.20
XI-6	Débarbouillette en feutre	5602.10.90
XVIII-17	Débitmètre	9026.10.00
XVI-30	Débroussailleuse	8467.89.00
XVI-34	Déchiqueteuse pour détritrus de bois	8479.82.90
XVI-55	Décoration de Noël (avertisseur d'incendie)	8531.10.90
XVI-62	Démêloir pour cordon téléphonique	8536.69.90
XVI-13	Dépoussiéreurs	8421.39.90
XV-8	Dessiccateurs en acier inoxydable	7326.90.90
XVIII-20	Détecteur C2	9027.80.90
XVIII-12	Détecteur d'étiquettes	9022.29.00
XVI-58	Détecteur de mouvement à infrarouge	8536.41.10
XVIII-35	Détecteur de points chauds	9031.80.90
XVI-57	Détecteur infrarouge	8536.41.10
XVIII-31	Détecteurs automatisés de pannes de moteur	9031.80.10
XVI-58	Détecteurs de proximité	8536.50.11
XVI-35	Détendeurs	8481.10.00
XV-7	Dévidoirs en acier	7326.90.90
VII-21	Digues	4008.21.90
VI-8	Dilatateur nasal	3005.10.00
XVIII-41	Dispositif d'affichage numérique « Pacer » pour rythme cardiaque/montre	9102.12.00
XVI-56	Dispositif d'alarme personnel	8531.80.00

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
XVI-2	Dispositif d'évacuation d'air pour installation de chauffage	8414.80.90
XV-18	Dispositif de condamnation des armes à feu	8301.40.90
XVIII-24	Dispositif de contrôle de tensions élevées	9030.39.90
XX-22	Dispositif de fermeture de plaies	9607.19.00
XVIII-34	Dispositif de mesure de l'angle du foret	9031.80.10
XV-12	Dispositif de mise à niveau pour échelle	7326.90.90
XV-9	Dispositif de prélèvement d'échantillons de boue	7326.90.90
XV-15	Dispositif de protection pour usager de téléphone cellulaire	7806.00.00
XV-4	Dispositif de stockage pour laboratoire	7309.00.90
XVI-51	Disque magnétique	8523.20.00
VI-13	Dissolvant pour colle à faux ongles	3304.30.00
XVI-10	Distillateur/purificateur d'eau	8421.21.10
XV-9	Distributeur de feuilles de plastique	7326.90.90
XVI-1	Distributeur de lotion pour les mains	8413.20.00
XV-9	Distributeur de pailles	7326.90.90
XVI-33	Distributrice de pièces de monnaie, trémie	8476.90.00
VI-5	Diurétique (en doses)	3004.90.00
XVII-5	Doublures de compartiment de chargement	8708.29.99
XII-5	Doublures protectrices pour casques de pompier	6505.90.20
XV-16	Dudgeons pour tubes de chaudière	8207.90.99
XVIII-4	Durcisseur à faisceau lumineux	9018.49.00
XVIII-37	Économiseur d'eau électronique	9032.89.10
VII-11	Écrin de montre	3923.10.90
IV-1	Édulcorant à base de pommes	1702.60.00
XVI-43	Électro-aimant	8505.90.00

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
XVI-67	Électrodes	8539.90.10
XVI-18	Élévateur à comprimés	8428.32.00
XI-30	Élingue plate tissée	6307.90.99
XVIII-18	Ellipsomètre	9027.50.00
IV-21	Emballage de boissons	2202.90.90
XVI-15	Emballeuse « polywrap »	8422.40.10
XVI-14	Embouteilleuse	8428.32.00
XVIII-12	Émetteur pour personnes malentendantes	9021.40.00
XVI-53	Émetteur-récepteur pour communications téléphoniques par satellite	8525.20.00
XI-8	Encliquetage pour corde	5609.00.00
VI-11	Enduit pour briques	3207.20.00
XVI-17	Engin de remorquage à flèche mobile	8426.91.00
XVI-50	Enregistreur numérique	8520.90.90
XX-8	Enseigne lumineuse	9405.60.00
XX-9	Enseignes lumineuses	9405.60.00
X-10	Ensemble avec livres	4901.99.00
VI-16	Ensemble d'impression de référence	3705.90.90
XVII-8	Ensemble de trousse de rattrapage de tourelles	8710.00.00
XV-6	Ensemble de vis pour hayon arrière	7318.15.90
XX-20	Ensemble de volley-ball et de badminton	9506.99.90
XI-18	Ensemble imperméable en nylon	6210.50.90
XVI-40	Ensemble moteur	8501.40.21
XVI-33	Ensemble vidéo avec syntoniseur	8473.30.90
XIV-1	Épingles de revers	7117.19.90
VI-10	Éponge pour la chirurgie nasale	3005.90.00
VII-5	Éponge traitée	3919.90.99
XX-19	Équipement d'exercice et d'entraînement	9506.91.90
XV-10	Établi	7326.90.90

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
XVI-67	Étalon de fréquence	8543.20.00
VI-2	Étalons, contrôles et diluants de diagnostic	3002.10.00
XX-23	Étiqueteuse manuelle	9611.00.00
X-12	Étiquettes pour barils	4911.99.20
XI-21	Étoles de choriste	6217.10.90
VIII-3	Étui pour armes à feu	4202.99.90
XVI-8	Évaporateur	8419.89.29
XVI-22	Excavateur sur chenilles	8429.52.00
XVI-22	Excavateur sur roues	8429.52.00
XX-19	Exerciseur pour la main et les doigts	9506.91.90
XVI-24	Expulseur pour la fabrication de pâtes	8438.10.90
XVI-25	Extracteur d'arête de poisson	8438.80.10
XVI-30	Extracteur de tube électrique/hydraulique	8467.89.00
IV-14	Extrait de ginkgo	2106.90.99
IX-1	Farine de bois de feuillus	4405.00.00
XVIII-9	Fauteuil de massage	9019.10.00
XX-1	Fauteuil pour baignoire	9401.79.10
XVII-8	Fauteuil pour douche	8713.10.00
XVII-8	Fauteuil roulant pour personne handicapée	8713.10.00
XV-21	Ferme-porte hydraulique	8302.60.10
XX-22	Fermeture-éclair autocollante	9607.19.00
XV-13	Feuille d'aluminium imprimée renforcée de matière plastique	7607.20.90
XV-14	Feuille d'aluminium renforcée de matière plastique	7607.20.90
VII-20	Feuille d'éponge de néoprène	4008.11.90
VII-21	Feuille de caoutchouc	4008.21.90
VII-13	Feuille de couverture unicouche	3925.90.00
VII-3	Feuille de mousse	3916.90.99
VII-9	Feuille de mousse de polyuréthane	3921.13.99
VII-8	Feuille de plastique	3920.99.99

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
VII-5	Feuille de plastique auto-adhésive	3919.90.99
VII-6	Feuille de PVC	3920.41.90
XIII-3	Feuille non tissée	7019.39.90
VII-7	Feuilles de plastique non alvéolaire	3920.42.90
II-3	Feuilles et herbes séchées	1211.90.00
XI-5	Feutre aiguilleté	5602.10.90
XI-6	Feutre de coton	5602.10.90
XI-27	Feutres pelables et collables	6307.90.99
XIII-3	Fibres de verre non tissées	7019.39.90
XI-7	Ficelle de sisal	5607.29.20
XVI-61	Fiches de connexion cylindriques	8536.69.90
XI-3	Fil haute ténacité	5402.20.10
XVI-66	Fil lumineux	8539.22.90
XX-18	Filet d'entraînement pour le golf	9506.39.90
XVII-6	Filet de hayon	8708.29.99
VI-16	Film photopolymère	3702.44.90
XI-3	Fils à coudre	5401.10.00
VII-16	Filtre de protection en treillis	3926.90.90
XVIII-8	Filtres antimicrobiens	9018.90.90
XIII-5	Filtres de protection oculaire en verre	7020.00.90
XVI-14	Filtres échangeurs	8421.99.00
XIII-4	Filtres en verre traité	7020.00.90
XV-12	Filtres en Y	7412.20.00
XVI-13	Filtres pour moteurs	8421.31.90
XVI-17	Flèches et grues	8426.91.00
VII-21	Flexible de radiateur	4009.30.00
VII-21	Flexibles de servodirection	4009.50.90
VI-17	Flux	3810.90.00
XI-21	Foulard avec pochette chaude et froide	6217.10.90
XII-5	Foulard avec visière	6506.99.90
XVI-47	Four à infrarouges	8514.30.90
XVI-6	Fumoir	8419.81.90

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
XVI-7	Fumoir à viande	8419.81.90
XIX-1	Fusées éclairantes et nécessaire de lancement	9303.90.90
VII-12	Fût de confinement	3923.90.90
VI-18	Futon désodorisant	3815.90.10
XVIII-3	Gabarit de pose de charnières	9017.20.10
XV-18	Gâche électrique	8301.40.90
XIII-4	Gaine isolante	7019.90.20
XI-11	Gaine protectrice	5808.10.00
IV-8	Gelée de vin	2007.99.90
XI-32	Gilet de signalisation	6307.90.99
XI-19	Gilets pare-balles	6211.43.90
II-2	Gingembre en poudre	0910.10.20
II-3	Ginseng séché	1211.20.90
VII-13	Gommes à effacer	3926.10.00
II-2	Graines de fenugrec séchées	0910.99.90
IV-8	Graines de tournesol grillées	2008.19.90
XVI-18	Grappin	8428.90.00
XV-15	Grattoir pour pare-brise	8205.59.90
XVI-48	Gril à circulation d'air	8516.60.90
XVI-41	Groupe électrogène	8502.12.00
XVI-41	Groupe électrogène	8502.13.00
XVI-41	Groupe électrogène	8502.20.90
XVI-41	Groupe électrogène mobile	8502.11.90
XVIII-2	Groupe néon	9009.90.90
XVII-14	Harnais de parapente	8803.90.00
XI-27	Harnais de plongée	6307.90.99
XVI-49	Haut-parleurs pour ordinateur	8518.21.00
XVI-49	Haut-parleurs pour ordinateur	8518.21.00
XVI-40	Hélice pour embarcation	8485.10.00
XVIII-42	Horloge à quartz conique	9103.10.00
XVIII-43	Horloge de pointage automatisée	9106.10.00
XI-26	Housse	6307.90.99
XI-30	Housse à papier d'emballage	6307.90.99
XI-26	Housse de bicyclette	6307.90.99

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
XVII-9	Housse de fauteuil roulant en laine d'agneau	8714.20.00
III-1	Huile d'onagre	1515.90.99
III-2	Huile de colza canola	1516.20.90
VI-14	Huile de graissage	3403.19.10
III-2	Huile de maïs à enduire les poêlons	1517.90.99
III-1	Huile de soja raffinée	1507.90.10
III-1	Huile de tournesol	1512.19.10
XVIII-10	Humidificateurs pour respirateurs	9019.20.00
XVIII-38	Humidistat	9032.89.10
XI-18	Imperméable	6210.40.90
XI-18	Imperméable en matière textile	6210.30.00
XVIII-30	Indicateur de couple de décapsulage	9031.80.10
XVIII-23	Indicateur de facteur de puissance selon l'angle de phase	9030.39.10
XVIII-36	Indicateur de position	9031.80.90
XVIII-16	Indicateur de température et d'humidité	9025.80.90
XVIII-42	Indicateur de température/horloge	9105.91.90
IV-25	Ingrédient alimentaire	2309.90.91
IV-25	Ingrédient alimentaire (édulcorant)	2309.90.91
IV-24	Ingrédient d'aliments pour animaux	2309.90.39
VI-3	Injection d'acide ascorbique	3004.50.00
VI-4	Injection de cyanocobalamine	3004.50.00
VI-3	Injection de despanthénol	3004.50.00
VI-5	Injection de dextrose	3004.90.00
VI-6	Injection de gluconate de calcium	3004.90.00
VI-10	Injection de produits chimiques	3006.30.00
VI-4	Injection de vitamine B et de vitamine C	3004.50.00
XVI-9	Installation d'élimination des fluides organiques	8419.89.40
XVI-3	Installation de congélation pour volaille	8418.61.10

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
XVI-11	Installation de filtration d'eaux usées	8421.29.90
XVII-15	Installation de lavage pour bateaux	8907.90.90
XVI-21	Installation de soulèvement hydraulique	8428.90.00
XVI-26	Installation de traitement de céréales	8438.80.99
XVI-26	Installation de transformation des crevettes	8438.80.99
XIII-1	Installation sanitaire pour malades	6910.10.10
XVI-60	Interrupteur à levier	8536.50.99
XV-14	Isolant réfléchissant	7607.20.90
VI-18	Isolant réfractaire	3816.00.90
XII-4	Jambières en cuir	6406.99.90
XIII-2	Jardinières ou bocal à poissons en porcelaine	6911.90.00
XVIII-30	Jauges	9031.80.10
XX-11	Jeu de construction d'engins métalliques	9503.30.00
XX-16	Jeux vidéo sur disques compacts	9504.10.00
XIII-4	Joint en fibres de verre pour cuisinière	7019.90.20
VII-18	Joints de dilatation composites	3926.90.90
XX-15	Jouet d'aide à l'apprentissage	9503.90.00
XX-14	Jouets de formes en plastique	9503.90.00
VI-3	Lactulose	3003.90.00
XVI-45	Lampe de plongée	8513.10.10
XVI-66	Lampe de rechange	8539.22.90
XVI-45	Lampe électrique de signalisation	8513.10.90
XVI-45	Lampe électrique portative	8513.10.90
XVI-45	Lampe frontale	8513.10.10
XVI-66	Lampes navettes	8539.29.92
XIX-1	Lance-fusées éclairantes portatif	9303.90.90
IX-3	Languettes de bois pour moquette	4421.90.90
VIII-4	Lanière de cuir tressé	4205.00.00

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
XVI-46	Lanterne	8513.10.90
XVI-44	Lanternes	8513.10.10
VI-11	Laque	3209.90.00
XVIII-5	Laser à froid	9018.90.90
XVIII-6	Laser chirurgical	9018.90.90
XX-9	Lentilles pour feu de poupe	9405.92.00
XVI-19	Lève-personne	8428.90.00
IV-10	Levure de bière	2102.20.00
XVI-57	Limiteur de surtension	8536.30.90
XVI-57	Limiteur de surtensions	8536.30.90
IV-24	Liqueur aux herbes	2208.90.99
V-2	Liquide à base d'huile de pétrole	2710.00.91
VI-15	Liquide pour transmission hydraulique	3403.19.90
VI-8	Liquide prophylactique	3004.90.00
X-5	Livre de comptes hypothécaires	4820.90.90
XX-11	Livre-puzzle	9503.60.00
X-4	Livre-souvenir de bébé	4820.50.90
XVII-1	Locomotive diesel-électrique	8602.10.00
VI-13	Lotion pour la peau	3304.99.90
VI-13	Lotion pour les mains et le corps	3304.99.90
XVIII-2	Loupe lumineuse	9013.80.90
VI-14	Lubrifiant pour piston	3403.19.10
V-2	Lubrifiants à moteur	2710.00.91
XVI-29	Machine à biseauter pneumatique	8467.11.90
XVI-31	Machine à compter les pièces de monnaie	8472.90.90
XVI-25	Machine à couper en portions pour poisson	8438.80.10
XVI-15	Machine à ébavurer	8424.30.90
XVI-15	Machine à emballer	8422.30.99
XVI-35	Machine à fabriquer les fermetures à glissière	8479.89.10
XVI-3	Machine à glaçons	8418.61.10
XVI-14	Machine à laver les caisses en matière plastique	8422.20.99

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
XVI-21	Machine à ouvrir et à transporter les sacs	8428.90.00
XVI-25	Machine à peler les poissons	8438.80.10
XVI-27	Machine à planer et à coller les fils	8462.29.99
XVI-28	Machine à scier	8465.91.10
XVIII-15	Machine d'essai au choc	9024.80.90
XVI-24	Machine de coupe pour produits de la boulangerie	8438.10.90
XVI-24	Machine de croissance	8436.80.10
XVI-15	Machine de désinfection et de nettoyage à vapeur	8424.30.90
XVI-3	Machine de distribution de boissons froides	8418.61.10
XVI-33	Machine de fabrication d'enveloppes de suremballage en plastique	8477.80.91
XVI-17	Machine de manutention télescopique	8427.20.99
XVI-20	Machine de reprise de bouteilles	8428.90.00
XVI-25	Machine pour la fabrication de confiseries	8438.20.90
XVI-25	Machine pour la transformation des aliments	8438.80.99
X-11	Magazine de bandes dessinées avec cartes à collectionner	4911.91.90
II-3	Maïs en épi à éclater au four à micro-ondes	1005.90.00
VIII-2	Mallette pour ordinateur	4202.92.90
XV-10	Manches à balai	7326.90.90
VII-21	Manchon	4016.95.90
X-9	Manchon en carton ondulé	4823.90.90
XV-14	Manchons en aluminium	7608.20.00
XV-13	Manille en bronze	7419.10.00
VIII-2	Manteaux en feutre pour animaux	4201.00.90
X-10	Manuel de formation	4901.99.00
XX-11	Marionnette à gaine	9503.49.00
XVIII-11	Masque filtrant	9020.00.00
XI-28	Masque plié en accordéon	6307.90.99

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
XI-29	Masque plié en accordéon avec visière enveloppante	6307.90.99
XX-5	Matelas	9404.29.00
XVIII-9	Matelas commandés par ordinateur	9019.10.00
XX-5	Matelas de camping	9404.21.00
XX-4	Matelas de plage	9404.21.00
XX-4	Matelas en matière plastique	9404.21.00
XI-23	Matelassé pour fenêtre	6303.92.90
V-3	Matériau de rapiécage bitumineux	2715.00.90
XVI-42	Mèche de feutre	8503.00.90
XI-14	Mèches de bougies	5908.00.90
VI-7	Médicament anti-hypercalcémique	3004.90.00
VI-7	Médicament pour affections cardio-vasculaires	3004.90.00
VI-5	Médicaments	3004.50.00
IV-1	Mélange à brownies	1901.20.19
IV-2	Mélange à crêpes	1901.20.19
IV-19	Mélange à hamburger	2106.90.99
IV-13	Mélange aromatisé pour boissons	2106.90.29
IV-9	Mélange de fruits	2008.92.90
IV-3	Mélange pour boisson au tofu	1901.90.20
IV-12	Mélange pour sauce au fromage	2103.90.90
IV-1	Mélanges à muffins	1901.20.19
XVI-34	Mélangeur en discontinu/en continu	8479.82.90
XVI-25	Mélangeur-malaxeur	8438.80.99
XVI-27	Métiers à tisser portatifs à bras	8446.29.00
XIII-1	Meules à tronçonner	6804.22.00
XIII-1	Meules tronçonneuses	6804.22.00
XVI-44	Meuleuse	8508.80.90
XVIII-6	Minilaser	9018.90.90
XVIII-43	Minuterie double	9106.90.00
XVIII-43	Minuteries	9107.00.90

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
XX-8	Mireuse électrique	9405.40.90
XIII-2	Miroirs encadrés	7009.92.00
XX-3	<i>Mobilizer</i>	9403.20.00
XVI-51	Modems numériques sans fil	8525.20.00
XVI-56	Modules d'identification de demandeur	8531.80.00
VIII-4	Moufles en peau de mouton	4203.29.90
IX-1	Moulure en carton fort	4411.29.00
XI-22	Napperon	6302.51.00
XI-22	Napperons de fibres synthétiques ou artificielles	6302.53.90
XX-5	Natte couchette et matelas couchette	9404.30.00
XVIII-5	Nécessaire à percer les oreilles	9018.90.90
VI-19	Nécessaire d'analyse	3822.00.90
XVIII-21	Nécessaire d'analyse glucométrique	9027.80.90
XX-13	Nécessaire d'artisanat	9503.90.00
X-6	Nécessaire de contrôle de la qualité de l'eau	4823.90.90
X-5	Nécessaire de contrôle de la teneur en plomb	4823.90.90
XX-10	Nécessaire de dinosaure à assembler	9503.30.00
VII-19	Nécessaire de dosage du plomb en matière plastique	3926.90.90
VII-15	Nécessaire de dosage du radon	3926.90.90
XVIII-41	Nécessaire de jogging	9102.91.10
XVIII-2	Nécessaire de microscope	9011.80.00
XVIII-42	Nécessaire de randonnée pédestre	9102.91.10
XVI-39	Nécessaire de réparation de régulateur pour plongée en scaphandre autonome	8481.90.00
XI-7	Nécessaire pour <i>bungee</i>	5609.00.00
X-6	Nécessaire pour emballage-cadeau	4823.90.90
IV-2	Nécessaire pour la fabrication de bière maison	1901.90.20

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
VI-12	Nécessaire pour peinture au pochoir	3213.10.00
XVII-5	Nécessaires pour doublure de caisse et couvre-hayon	8708.29.99
VI-19	Nécessaires pour tests de diagnostic <i>in vitro</i>	3822.00.90
XI-29	Non-tissés filés-liés	6307.90.99
XX-23	Numéroteur automatique	9611.00.00
VI-1	Octanol (alcool octylique)	2905.16.90
XV-22	Oeillet adhésif	8308.10.90
XVI-32	Ordinateur-agenda (portatif) sans UCT	8473.30.90
XVIII-23	Ordinateur de bicyclette	9029.20.10
XX-7	Oreillers en caoutchouc mousse	9404.90.00
XVI-59	Organe de commande à flotteur mécanique	8536.50.91
XVIII-39	Organes de commande de pompes à incendie	9032.89.10
XI-5	Ouate de polyester	5601.22.20
XX-17	Ourson père Noël	9505.10.00
XVI-44	Outil à dénuder les fils	8508.80.90
XVI-29	Outil à main pour évaser les tubes	8467.11.90
XVI-29	Outil pneumatique tranchant	8467.19.90
XVI-23	Outils à pointe en carbure pour rectification des chaussées et creusement tranchées	8431.49.00
VI-1	Oxydant en solution aqueuse	2815.12.00
V-1	Oxyde de magnésium	2519.90.00
V-2	Oxyde de zinc fritté (résidu)	2620.19.00
VI-1	P-Nitrophénol	2908.90.00
IV-4	Pain doré	1905.90.31
IV-22	Panaché	2208.90.98
XII-4	Panama en toquilla	6504.00.10
XV-7	Panier à oeufs (panier tout usage)	7326.20.00
XVII-13	Panier en matière plastique pour chariot d'épicerie	8716.90.90
XVI-55	Panneau d'affichage couleur géant à DEL	8531.20.00

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
XVI-63	Panneau de collecte de signaux vidéo	8537.10.99
VII-10	Panneau isolant	3921.13.99
XV-12	Panneaux muraux en cuivre	7409.11.00
VI-6	Pansement hydrophile	3004.90.00
VI-7	Pansement hydrophile en collagène	3004.90.00
VI-9	Pansement occlusif	3005.90.00
VI-9	Pansements éponge	3005.90.00
X-8	Papier amidonné à l'iodure de potassium	4823.90.90
X-2	Papier d'emballage ciré	4811.40.00
X-2	Papier d'emballage plastifié	4811.39.00
X-7	Papier de culte imprimé	4823.90.90
X-1	Papier et film d'encre	4802.52.90
X-1	Papier fait main	4802.10.00
X-2	Papier hygiénique	4818.10.00
VII-10	Papier pour imprimante vidéo couleur	3921.19.90
X-2	Papier pour télécopieur	4811.90.00
X-7	Papier tournesol	4823.90.90
VI-16	Papiers photosensibles	3703.90.90
IV-1	Paquet-cadeau (chocolat)	1806.32.00
XX-23	Paquet-cadeau (stylo)	9608.10.00
XVII-14	Parachute de secours	8804.00.10
VII-14	Paravent miniature	3926.40.90
XVII-10	Parties de fauteuil roulant	8714.20.00
VI-20	Pastilles de réactif de diagnostic	3822.00.90
IV-2	Pâte à biscuits	1901.20.29
VI-15	Pâtes à modeler pour enfants	3407.00.10
VII-7	Pellicule colorée	3920.62.10
VII-8	Pellicule en acétate de cellulose	3920.73.10
XX-24	Pellicule pour sublimation thermique	9612.10.90
XIV-1	Pendentifs en argent sterling et en or	7113.11.90

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
XVIII-42	Pendule à cadran lumineux	9103.10.00
XVII-14	Péniche	8901.90.90
XVIII-19	pH-mètres	9027.80.19
VI-17	Phéromone (pièges à insectes)	3808.10.10
XV-7	Pièce d'acier forgée brute	7326.19.90
XVI-65	Pièce d'adaptateur pour bateaux	8538.90.39
VIII-1	Pièces courbes et bandes en cuir	4104.31.90
XV-11	Pièces de cylindre de motoneige	7326.90.90
XIII-2	Pièces de vitrail	7013.99.00
XVI-43	Pile réutilisable	8507.80.90
XV-22	Pince à papier	8305.90.00
XV-16	Pince d'angle	8205.70.90
XVI-22	Pinces	8431.41.00
XV-22	Pinces en aluminium	8305.10.90
XVIII-9	Piscine thérapeutique	9019.10.00
XVI-36	Pistolet à air comprimé	8481.80.00
XVIII-15	Plan incliné	9024.80.90
XVI-26	Plaques d'impression	8442.50.90
VII-14	Plaques signalétiques et symboles	3926.90.30
XVI-21	Plate-forme de travail et bras élévateur	8428.90.00
XVI-21	Plate-forme élévatrice	8428.90.00
XVIII-7	Plateau de chirurgie et mini-trousse	9018.90.90
XVIII-7	Plateau pour biopsie médullaire	9018.90.90
XVIII-7	Plateau pour préparation de cathéter	9018.90.90
IX-3	Plateaux à bijoux	4420.90.00
XVIII-8	Plateaux de chirurgie	9018.90.90
XV-19	Platine pour véhicules automobiles	8302.30.90
V-1	Plâtre de Paris	2520.20.00
VI-12	Plâtre synthétique	3214.90.00
XVI-27	Plieuse de feuilles hydraulique	8462.21.99
XI-31	Poignet de soutien	6307.90.99
XVI-16	Pointes résistant aux aérosols	8424.90.90

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
XV-16	Pointeuse	8205.70.90
I-1	Poissons tropicaux vivants	0301.10.00
II-2	Poivre de Cayenne	0904.20.10
VII-1	Polyéther	3926.40.90
VII-1	Polyéther-polyol	3907.20.90
VII-1	Polymère acrylique	3906.90.91
VII-2	Polymère liquide ambre	3907.20.90
XVI-1	Pompe à engrenages	8413.60.90
XVI-1	Pompe pneumatique	8413.50.90
XVI-16	Pompe pour vaporisateur nasal	8424.89.90
XVI-2	Pompes à cylindrée progressive	8413.60.90
XVI-29	Ponceuse à bande	8465.93.90
XI-17	Poncho réversible	6210.30.00
XVI-19	Porte-automobile	8428.90.00
XVII-10	Porte-bébé/poussette	8715.00.00
XI-27	Porte-clés	6307.90.99
XVI-20	Porte-engin	8428.90.00
XX-2	Porte-siège de bébé	9403.20.00
XX-3	Porte-vêtements	9403.20.00
XVII-2	Porteur	8704.23.00
XVI-16	Portique de manutention	8426.19.00
XX-4	Poste de travail mobile	9403.20.00
II-4	Poudre de laminaire séchée	1212.20.00
IV-9	Poudre et comprimés de chlorelle	2102.20.00
IV-4	Poudre pour crème glacée molle	1901.90.40
XVI-39	Poulies	8483.50.90
XX-10	Poupée	9502.10.00
XVII-9	Poussette pliante pour usage médical	8713.10.00
IV-14	Préparation à base de matière grasse du beurre	2106.90.95
IV-14	Préparation à base de matière grasse du beurre	2106.90.95
IV-4	Préparation alimentaire à base de matière sèche du riz	1901.90.20

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
VI-17	Préparation antioxydante ou stabilisante	3812.30.90
IV-4	Préparation d'extrait de malt	1901.90.20
IV-16	Préparation d'herbes	2106.90.99
VI-14	Préparation nettoyante	3402.90.90
IV-3	Préparation pour bière	1901.90.20
VI-12	Préparation pour surfaces en béton	3214.90.00
IV-10	Préparations de cari	2103.90.20
IV-18	Préparations pour vin et cidre	2106.90.99
XVI-27	Presse à imprimer, typographique	8443.21.20
XIII-3	Prismes de cristal	7018.90.00
VI-19	Produit de dosage immunoenzymatique	3822.00.90
XVIII-6	Produit stimulant en cristaux	9018.90.90
VI-20	Produits de contrôle pour dosages immunologiques	3822.00.90
VI-17	Produit de protection pour chaussures, vêtements et divers objets	3808.10.10
VII-18	Profilé en fibre vulcanisée	3926.90.90
VII-2	Profilés de matière plastique recyclée	3916.10.00
XX-8	Projecteur à vapeur de sodium à haute pression	9405.40.90
XVIII-1	Projecteur d'images fixes	9008.30.00
XVI-57	Protecteur contre les fluctuations de tension	8536.30.90
XVI-64	Protecteur de réseau	8537.10.99
XI-30	Protecteur de trappe	6307.90.99
XVII-6	Protecteur pour ouverture du toit ouvrant	8708.29.99
XVII-6	Protecteur solaire	8708.29.99
XVII-3	Protecteurs aérodynamiques et protecteurs pour carrosserie	8708.29.99
XVII-4	Protecteurs pour feux arrières	8708.29.99
XI-22	Protège-matelas de laine	6302.39.00
XX-13	Pulvérisateur de peinture jouet	9503.90.00

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
XVI-16	Pulvérisateurs d'engrais/ insecticide	8424.89.10
XVIII-44	Pupitre électro-acoustique	9207.10.00
XVI-39	Purgeur d'air industriel	8481.80.00
XX-12	Puzzles	9503.60.00
XVIII-16	Pyromètre	9025.19.00
XVI-37	Raccord anti-déversement	8481.80.00
XVI-37	Raccord de sécurité	8481.80.00
XV-6	Radiateurs autonomes au gaz sans tuyau	7322.90.90
XVI-55	Radôme	8529.90.90
XVII-1	Rail-frein	8608.00.90
II-1	Raisins secs enrobés de sucre	0806.20.00
X-8	Ramasse-crotes	4823.90.90
VII-12	Rangeur d'ustensiles de cuisine	3924.10.00
XV-3	Rayonnage à palettes	7308.90.90
VI-19	Réactif thrombine	3822.00.90
XVI-54	Récepteur radio avec lampe de poche	8527.32.10
XVI-54	Récepteur radioborne différentiel	8526.91.00
XVI-9	Réchauffeur de pansements	8419.89.90
XVI-63	Réducteur de tension au démarrage à microcontrôleur	8537.10.31
XX-9	Réflecteur en aluminium	9405.99.90
XVI-4	Réfrigérateur/congélateur- chambre	8418.91.10
XVI-7	Refroidisseurs	8419.89.29
XVIII-38	Régulateur de charge de groupe électrogène	9032.89.10
XVIII-36	Régulateur de pompe	9032.89.10
XVIII-38	Régulateur de température électronique	9032.89.10
XVIII-41	Régulateur de vitesse	9032.90.00
XVI-58	Relais à microprocesseur	8536.49.90
XVI-58	Relais infrarouge	8536.41.10
XX-10	Remise	9406.00.90
XVII-11	Remorque à deux essieux	8716.40.00

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
XVII-11	Remorque de bicyclette pour enfants	8716.40.90
XVII-6	Remorque-rampe pour hayon arrière	8708.29.99
XV-4	Réservoir d'encre en acier	7309.00.90
VII-1	Résine acrylique	3906.90.91
VII-2	Résine époxy	3907.30.90
XI-28	Respirateur antipoussières	6307.90.99
XVI-56	Réveille-conducteur	8531.80.00
VII-4	Revêtement de sol antistatique	3918.10.90
X-1	Revêtement en papier imprégné de couleur noire	4811.39.00
VI-13	Revêtement mural de marbre	3214.90.00
XI-14	Revêtement mural en matière textile	5905.00.10
VII-6	Revêtement mural en PVC	3920.42.90
XVI-36	Robinet d'hydromassage	8481.80.00
XVI-38	Robinet de vidange	8481.80.00
XVI-38	Robinet mélangeur pour vapeur et eau	8481.80.00
XV-19	Rosaces	8302.41.90
XV-20	Rotule	8302.49.90
X-8	Rouleau de papier absorbant	4823.90.90
IV-5	Rouleaux sucrés	1905.90.59
VII-4	Ruban à coller le film	3919.10.29
XI-13	Ruban adhésif	5903.90.29
XX-24	Ruban pour impression par thermotransfert et diffusion de colorant	9612.10.90
VIII-2	Sac à main en matière textile	4202.22.10
VIII-2	Sac avec dispositif d'alarme	4202.92.90
VII-10	Sac collecteur jetable d'urine	3922.90.00
VII-12	Sac en polyéthylène	3923.21.90
XI-25	Sac enduit de polychlorure de vinyle	6307.90.99
VIII-3	Sac pour marchette	4202.92.90
V-1	Sachets sel et poivre	2501.00.10

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
XVIII-19	Salinomètre	9027.80.19
XI-31	Sangle	6307.90.99
XI-8	Sangles élastiques d'arrimage	5609.00.00
IV-12	Sauce au fromage	2103.90.90
IV-13	Sauce au vin	2103.90.90
IV-12	Sauces au cari	2103.90.90
II-1	Sauté de boeuf teriyaki	0710.90.00
VI-14	Savon en aérosol et savon liquide	3402.20.90
XIII-1	Schiste expansé (argile expansée)	6806.20.00
XVI-5	Séchoir	8419.32.20
XV-6	Selle de raccordement	7325.99.99
XII-4	Semelles de souliers à claquettes	6406.99.90
XII-4	Semelles et supports de voûte plantaire et de talon	6406.99.90
XII-3	Semelles thermiques	6406.99.90
XVII-10	Semi-remorque pour animaux	8716.39.30
XVI-10	Séparateur de déchets	8421.19.00
IX-2	Serre-livres	4420.90.00
VII-17	Serre-tête antibruit	3926.90.90
XVI-41	Servomoteurs	8501.52.90
XX-1	Siège pour personne handicapée	9401.71.10
XV-4	Silo de stockage	7309.00.90
XVIII-14	Simulateur de conduite	9023.00.00
XVIII-13	Simulateur de tir	9023.00.00
XVIII-14	Simulateur sismique	9023.00.00
XX-22	Soies de porc pour pinceaux	9603.90.90
VII-2	Solution aqueuse de résine phénolique	3909.40.99
VI-11	Solution dans un solvant organique volatil	3208.20.00
VI-5	Solution de dialyse péritonéale	3004.90.00
IV-22	Solvant	2207.20.11
XVIII-29	Source optique à diode électroluminescente	9030.90.10
XI-20	Soutien-gorge postopératoire	6212.10.00
XVIII-10	Spas d'hydromassage	9019.10.00

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
XV-15	Spatule pharmaceutique	8205.59.90
IV-9	Spirulina pacificata séchée	2102.20.00
XVI-22	Stabilisateurs hexagonaux et stabilisateurs de tige de forage	8431.43.00
XX-9	Stalles	9406.00.90
IX-2	Stalles intérieures amovibles	4418.90.00
XV-22	Statuettes en métal	8306.29.00
XI-23	Store	6303.12.00
IX-3	Store en bois	4421.90.30
XI-22	Stores verticaux	6303.12.00
XI-23	Stores verticaux et stores plissés	6303.92.90
XV-12	Stratifiés cuivrés	7410.21.00
XVII-7	Substrat céramique de convertisseur catalytique	8708.99.99
IV-17	Supplément à base de fibres mélangées	2106.90.99
IV-17	Supplément alimentaire	2106.90.99
VI-2	Supplément alimentaire aux antibiotiques	3003.20.00
IV-14	Suppléments minéraux et vitaminiques	2106.90.99
XX-3	Support	9403.20.00
XI-27	Support corporel	6307.90.99
XX-3	Support de rangement	9403.20.00
XV-3	Support de rangement de bouteilles de gaz	7308.90.90
VIII-4	Support en cuir pour baguettes	4205.00.00
XVI-64	Support pour actionner l'éclairage	8537.10.99
VII-19	Support pour lunettes	3926.90.90
XVII-13	Supports de transport	8716.80.20
XVIII-43	Synthétiseur programmable	9207.10.00
XVI-52	Système d'alarme cellulaire	8525.20.00
XVIII-21	Système d'analyse d'images	9027.80.90
XVI-12	Système d'assèchement de boues	8421.29.90
XVI-12	Système d'élimination d'huile	8421.29.90

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
XVIII-23	Système d'enregistrement de données pour véhicules	9029.20.90
XVIII-35	Système d'essai pour comprimés	9031.80.10
XVIII-7	Système d'évacuation de fumée	9018.90.90
XVIII-37	Système d'excitation	9032.89.10
XVIII-10	Système de balancement thérapeutique et accessoires	9019.10.00
XVI-10	Système de barrage flottant	8421.29.90
XVI-62	Système de commande – pression d'agglomération	8537.10.19
XVI-52	Système de communication sans fil	8525.20.00
XVI-54	Système de commutation de radiotélécommande	8526.92.00
XVIII-21	Système de détection de l'agrégation plaquettaire	9027.80.90
XVIII-25	Système de diagnostic et fils capteurs	9030.39.90
XVII-7	Système de direction numérique	8708.94.90
XVI-34	Système de dosage et de mélange de colle	8479.82.90
XVI-35	Système de fabrication d'engrais liquide et réacteur à l'azote	8479.82.90
XVI-11	Système de filtration	8421.29.90
XVIII-28	Système de gestion de réseaux	9030.40.90
XVIII-34	Système de mesure géométrique	9031.80.10
XVIII-1	Système de photo	9006.40.00
XVI-40	Système de propulsion marine	8501.32.90
XVIII-39	Système de réglage pour bulldozers	9032.89.10
XVIII-40	Système de réglage pour machines d'asphaltage	9032.89.10
XVIII-40	Système de réglage pour niveleuses	9032.89.10
XVI-23	Système de régulation d'air ambiant	8436.29.00
XVIII-29	Système de surveillance de réseau	9030.40.90
XVI-12	Système de traitement et d'assèchement des boues	8421.29.90

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
XVI-28	Système de tronçonnage	8465.91.10
XVI-53	Système radio de confinement pour animaux familiers	8525.20.00
XX-2	Table pour imagerie médicale	9402.90.90
IV-20	Tablette nutritive	2106.90.99
IV-16	Tablette pommes et avoine	2106.90.99
IV-8	Tablettes à base de fruits	2008.92.90
IV-5	Tablettes nutritives	1905.90.90
VI-15	Tampon à récurer savonneux	3405.40.00
VI-9	Tampon thermique	3005.90.00
XI-5	Tampons et houppettes de coton	5601.21.30
VII-16	Tapis anti-fatigue	3926.90.90
XX-11	Tapis casse-tête	9503.60.00
XI-9	Tapis d'automobile	5703.20.10
XI-9	Tapis d'automobile tufté	5703.30.10
XI-8	Tapis de laine tissé	5702.91.00
XI-9	Tapis de sol pour automobiles (aiguilletés)	5704.90.00
XI-10	Tapis de sol pour automobiles (tricotés)	5705.00.00
XI-14	Tapis de table caoutchouté	5906.99.10
VII-19	Tapis en plastique	3926.90.90
VIII-1	Tapis et coussin de selle	4201.00.90
XX-19	Tapis roulant	9506.91.90
XX-20	Tapis roulant avec dispositifs de contrôle	9506.91.90
XV-21	Taquets coinceurs	8302.49.90
IV-18	Tartinade pour sandwiches	2106.90.99
XVI-55	Téléimprimeur pour usage marin	8527.39.90
XVI-31	Terminal de transactions	8470.50.00
XV-16	Têtes de taille-bordures, de cultivateurs et de tailleuses de haies	8207.90.99
IV-13	Thé d'herbes	2106.90.10
XVIII-16	Thermomètre	9025.19.00
XVIII-16	Thermomètres	9025.19.00

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
XI-6	Thibaude	5602.10.90
XII-3	Tige de botte en cuir	6406.10.90
XI-3	Tissé de bandelettes	5407.20.00
XI-2	Tissé en coton et polyester	5210.49.00
XI-4	Tissu	5516.91.90
XI-23	Tissu à rideaux	6303.92.90
XI-16	Tissu avec élastique à orifices d'aération	6002.10.90
VII-6	Tissu <i>Black-out</i>	3920.20.90
XI-3	Tissu coton/polyester (jacquard)	5211.29.00
XI-11	Tissu de chenille	5801.36.00
XI-2	Tissu de coton	5209.41.00
XI-2	Tissu de coton écossais	5208.43.00
XI-2	Tissu de coton imprimé	5208.52.90
XI-13	Tissu de polyester, enduit de matière polymérique	5903.90.29
XI-10	Tissu de rembourrage enduit	5801.10.90
VII-9	Tissu en fibres de polyester enduit	3921.12.99
XI-15	Tissu en velours froissé	6001.92.90
XI-13	Tissu enduit d'acrylique	5903.90.29
XI-14	Tissu enduit de colle de caoutchouc	5906.99.29
VII-10	Tissu enduit de PVC	3921.90.19
XI-12	Tissu enduit partiellement de polychlorure de vinyle	5903.10.29
XI-12	Tissu métallisé	5809.00.00
XI-4	Tissu polyester/coton teint	5513.21.00
XI-8	Tissu pour brosse à pocher	5702.32.00
XI-10	Tissu pour manchons	5801.35.00
XI-10	Tissu pour pinceaux	5801.35.00
XI-4	Tissu pour rideaux, imprimé	5407.54.00
XI-13	Tissu recouvert d'une couche de plastique	5903.90.29
XI-2	Tissu tapisserie	5208.49.90
XI-4	Tissus de polyester	5512.19.90

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
XI-1	Tissus de rembourrage	5112.19.92
XI-1	Tissus en laine	5112.11.90
XI-1	Tissus en laine, mélangés	5112.30.91
XI-3	Toile à sangle	5407.20.00
XVII-13	Toiles pour remorque	8716.90.90
XVI-23	Tondeuse à siège	8433.11.00
IV-15	Tonique evergreen	2106.90.99
XV-5	Tonnelet de bière	7310.10.90
XI-5	Tontisses de matière textile	5601.30.10
XVIII-3	Traceur de carte de navigation	9014.80.90
XVI-23	Tracteurs de jardin	8433.11.00
XVIII-25	Transducteur de tension	9030.39.90
XVIII-35	Transducteurs	9031.80.10
XVIII-17	Transmetteurs	9026.20.00
XVI-17	Transpalette	8427.10.91
XVI-17	Transpalette électrique à conducteur accompagnant	8427.10.91
XVII-7	Transpalette motorisé	8709.11.90
VII-13	Transparent pour copieur	3926.10.00
XVIII-22	Transpondeur de totalisation intégré	9029.10.00
XVI-53	Transpondeur radar	8526.10.00
XVI-2	Treillis pour four de boulangerie	8417.90.20
XVI-33	Trémie de distributeur de monnaie	8476.90.00
XI-15	Tricot à poil coupé	6001.92.90
XI-12	Tricot de polyester	5903.10.29
VII-9	Tricot enduit de PVC	3921.12.99
XVII-9	Tricycle d'exercice pour personnes handicapées	8713.90.00
XVII-8	Tricycle pour personnes handicapées	8712.00.00
XVI-23	Trieuse de moules	8436.80.10
XX-10	Trolls	9502.10.00
XVI-30	Tronçonneuse	8467.89.00
X-9	Trousse d'apprentissage	4901.99.00

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
VI-20	Trousse de diagnostic	3822.00.90
X-10	Trousse de formation pour la vente	4901.99.00
XVIII-4	Trousse de perçage d'oreilles	9018.90.90
VI-10	Trousse de réactif de diagnostic	3006.30.00
XX-20	Trousse de rouleau à peindre	9603.40.90
X-12	Trousse de sécurité routière	4911.99.90
X-9	Trousse éducative	4901.99.00
XVIII-5	Trousse médicale	9018.90.90
XX-14	Trousse pour décoration de vêtements	9503.90.00
XVI-50	Tube d'ouverture d'enceinte acoustique	8518.90.20
XVIII-18	Tube de détection de gaz	9027.10.00
XI-11	Tube de protection tressé non enduit	5808.10.00
VII-3	Tube pour puits de lumière	3917.39.10
XX-21	Tubes flottants	9506.99.90
VII-17	Tubes pour préparation d'échantillons	3926.90.90
XVI-24	Tubeuse pour moules	8436.80.10
XVI-3	Tunnel de congélation industriel	8418.69.10
XV-2	Tuyau en acier au carbone soudé	7306.30.90
VII-3	Tuyau flexible	3917.39.90
VII-4	Tuyau flexible et raccords	3917.39.90
VII-3	Tuyau isolé	3917.21.00
XVI-11	Ultrafiltres de centrifugeuse	8421.29.90
XV-17	Ustensiles de service pour lasagne et poisson	8215.99.10
XV-17	Ustensiles de table	8215.99.10
XVI-36	Valves pour atomiseurs	8481.80.00
XVIII-11	Valvules cardiaques	9021.30.00
XVI-37	Vanne de régulation de gaz pour système d'allumage par veilleuse	8481.80.00
XVI-38	Vanne électromagnétique pour la distribution de boissons	8481.80.00

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
XX-15	Véhicule-jouet en matière plastique	9503.90.00
XI-11	Velours chaîne	5801.35.00
XIII-2	Verres à pied	7013.29.00
XV-17	Verrou de transmission	8301.20.90
VIII-4	Veste bavette en cuir pour soudeur	4203.40.00
XI-17	Veste en lin pour femmes	6204.39.90
XI-17	Veste pare-balles	6201.93.00
VIII-3	Veste, salopette et tablier en cuir	4203.10.00
XI-25	Vêtement pour bébé	6307.90.99
X-3	Vêtements chirurgicaux	4818.50.00
XI-19	Vêtements ecclésiastiques en coton	6211.42.00
XI-19	Vêtements ecclésiastiques en fibres synthétiques ou artificielles	6211.43.20
XVIII-8	Vibrateur électrique	9018.90.90
XVIII-33	Vibromètre	9031.80.10
IV-23	Vin de ginseng	2208.90.99
XVII-15	Voilier	8903.91.00

**ANNEXE A
SUPPLÉMENT 1**

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
46	Accessoire de pelleteuse à puissance d'impulsion haute fréquence	8430.69.00
28	Accessoire en acier pour tracteur de jardin (rebord arrière)	7326.90.90
29	Accessoire en acier pour tracteur de jardin (sangle d'usure)	7326.90.90
62	Adaptateur de lecteur	8473.30.20
61	Agenda électronique de poche	8472.90.90
6	Agent d'azurage organique synthétique	3204.20.00
3	Alcool de cuisine	2103.90.20
5	Améliorant de farine pour pâtes	2106.90.99
5	Améliorant de pâte	2302.30.10
47	Applicateur de pâte	8438.10.90
60	Ardoise électronique numérique portative	8472.90.90
28	Article en fils d'acier galvanisé	7326.20.00
67	Aspirateur industriel	8479.89.20
59	Assistant numérique personnel (ANP)	8471.80.10
36	Autoclave (stérilisateur)	8419.20.00
74	Bac à recyclage mobile	8716.80.20
24	Bande de mica	6814.10.00
74	Barre de traction	8714.99.90
26	Barres d'acier inoxydable laminées à chaud	7222.19.00
18	Bas pleine longueur	6115.93.00
64	Bétonneuses	8474.31.00
26	Bijoux magnétiques	7117.19.90
63	Boîtier d'entreposage pour minitour	8473.30.90
26	Bolo avec pince	7117.90.00
22	Bottes étanches	6401.92.92

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
4	Bouillon à saveur de légumes en cubes	2104.10.00
76	Boules de jeu de boules	9506.69.90
25	Bouteille décorative remplie de sable	7013.99.00
30	Bouteilles d'oxygène portatives en aluminium	7613.00.00
7	Box modulaires d'étables ou d'écuries	4418.90.00
27	Box transportables en acier pour les chevaux	7308.90.90
75	Bracelet pour le poignet avec aimants	9102.11.00
70	Broche filetée à rouleaux	8483.40.99
66	Brosse nettoyante	8479.89.10
20	Bustier	6212.10.00
27	Câble et accessoires en fil d'alliage d'acier	7312.10.90
21	Cadre à photos	6307.90.99
33	Cadre métallique pour album photos	8306.30.00
38	Cafetière à espresso	8419.81.10
38	Caloduc pour échangeur de chaleur	8419.50.00
51	Caractère d'imprimerie en acier	8442.50.10
72	Carrosserie de camionnette	8707.90.90
61	Carte son audio	8473.30.20
61	Cartouche de toner	8473.30.10
66	Chaîne de conformation des panneaux OSB	8479.30.90
44	Chargeur de navires à fonctionnement radial continu	8428.33.00
44	Chariot-gerbeur contrebalancé	8427.20.11
46	Chariot alimentateur motorisé	8436.80.10
44	Chariot élévateur à fourche et à mât	8427.20.19
44	Chariot élévateur à fourche télescopique	8427.20.19
44	Chariots pour conteneurs	8426.99.00

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
32	Charnières à ressorts	8302.10.90
23	Chaussure de patin	6404.11.99
22	Chaussures à roues alignées amovibles	6402.19.90
17	Chemise de tricot en viscose et en rayonne pour homme	6105.20.00
56	Commutateur de données ATM (mode de transfert asynchrone)	8471.41.00
5	Comprimés de créatine monohydratée	2106.90.99
34	Conduites flexibles avec armature en acier	8307.10.00
36	Contenant pour stérilisation des instruments médicaux	8419.20.00
25	Contenants décoratifs en verre	7013.99.00
27	Conteneurs d'acier revêtus de céramique	7309.00.90
62	Convertisseur ordinateur numérique/télévision	8473.30.20
62	Convertisseur PC-TV avec souris sans fil à infrarouge	8473.30.20
44	Convoyeur à bande	8428.33.00
48	Coupeuse à guillotine de boulangerie	8438.10.90
47	Coupeuse en longueur de boulangerie	8438.10.90
46	Coupeuse rotative	8433.20.90
16	Courroie modulaire	5910.00.90
73	Courroie porteuse pour motoneige	8708.70.29
31	Couteau polyvalent à 12 fonctions	8211.93.00
29	Crampons	7326.90.90
33	Crochet mousqueton	8302.49.90
9	Denim	5209.42.00
50	Désarêteur	8438.80.99
37	Déshydrateur industriel	8419.32.20
48	Désosseuse de poitrine de poulet	8438.50.91
4	Desserts glacés	2105.00.10

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
60	Directeur d'imprimante	8471.99.91
74	Dispositif à rouleaux (pour le déplacement et le transport de matériel)	8716.80.20
70	Distributeur mécanique pour bar	8481.80.00
18	Doublure de gant	6117.90.90
63	Duplicateur de port	8473.30.90
21	Écharpe antipollution	6307.90.99
20	Écharpe tricotée en polyester	6214.30.90
45	Échelle hydraulique (de pompiers)	8428.90.00
41	Emballeuse de viandes	8422.40.99
59	Émetteur-récepteur	8471.80.10
41	Encartonneuse de produits mous et semi-mous	8422.40.10
52	Ensemble d'usinage par étincelage	8456.30.00
17	Ensemble en bonneterie de polyester pour fillettes	6104.23.00
72	Enveloppe pour ceinture de sécurité	8708.29.99
48	Épiauteuse de poulet	8438.50.91
51	Équipement à fabriquer les tapis	8446.30.00
7	Éthoxylate d'alcool	3402.13.90
12	Étoffe composée extensible	5407.72.00
77	Exerciseur pour bébés	9506.91.90
66	Extrudeuse de plastique à deux vis	8477.20.90
41	Fermeuses de caisse	8422.30.91
30	Feuille d'aluminium doublée de papier	7607.20.90
28	Fil-guide en acier	7326.20.00
13	Fil blanc écru	5509.53.90
11	Fil de polyester	5401.10.00
30	Fil orthodontique au cobalt	8105.90.00
31	Fil orthodontique au titane	8108.90.10
28	Fil orthodontique en acier	7312.10.90

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
13	Fil simple de nylon et d'acrylique	5509.31.00
50	Fileteuse de poissons	8438.80.99
8	Fils de coton non peigné	5205.12.90
6	Fils de soie dentaire	3306.90.00
76	Fontaine décorative	9505.10.00
4	Friandise glacée en tablette	2105.00.10
20	Gants de travail en caoutchouc	6216.00.00
16	Garniture ornementale en coton à mailles	6002.20.99
14	Glands	5808.90.00
70	Gonfleur de chaussures de sport	8481.80.00
2	Grains de caroube	1901.90.20
34	Groupe hydraulique	8412.29.00
72	Grue routière télescopique	8705.10.90
48	Hachoir/distributeur de pâte	8438.10.90
61	Imprimante d'étiquettes laser	8472.90.90
6	Inosine	2934.90.90
38	Installation de cuisson et de refroidissement continus	8419.89.10
64	Installation de malaxage de la chaux et des boues	8474.39.00
42	Installation de vaporisation automatique	8424.89.10
42	Installation pour le glaçage	8424.89.10
39	Ioniseur	8421.39.90
7	Jouets en fourrure pour les animaux domestiques	4303.90.00
22	Jouets en peluche pour animaux domestiques	6307.90.99
19	Jupes-culottes en coton	6204.52.00
52	Laminoir	8455.21.00
68	Laveuse rotative multisurface	8479.89.99
57	Lecteur de bande externe	8471.70.00
57	Lecteur de cartes PC de table	8471.70.00
45	Lève-malade	8428.90.00
6	Lubrifiant	2710.00.91

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
40	Machine à emballer sous vide	8422.30.10
49	Machine à givrer les crevettes	8438.80.99
53	Machine à nettoyer	8460.90.11
54	Machine à nettoyer les coins	8465.10.00
53	Machine à poinçonner, à perforer et à assembler	8462.41.00
49	Machine à saumurer les crevettes	8438.80.99
54	Machine à tailler la roche	8464.90.90
54	Machine automatique de fabrication des cintres en fil de fer	8463.30.90
65	Machine de traitement et de recyclage des déchets solides	8474.39.00
17	Maillot de bain flottant en polyester pour garçons	6112.31.00
47	Malaxeur	8438.10.90
59	Manette-volant pour courses automobiles	8471.80.10
58	Manette de jeu	8471.80.10
58	Manette de simulateur de vol	8471.80.10
75	Masque de hockey promotionnel en plastique	9503.90.00
3	Mélanges secs pour soupes	2104.10.00
18	Mi-bas	6115.93.00
57	Module vidéo instantané	8471.60.90
11	Monofilament coalescé en spandex	5404.10.90
33	Montures en acier et au zircon	8302.41.90
34	Moteur à gaz pauvre	8407.90.00
77	Mur d'escalade en pierre simulé	9506.99.39
24	Nécessaire de golf avec crampons	6406.99.90
60	Noeud de contrôle pour la gestion	8471.80.10
13	Non-tissé synthétique	5603.93.90
55	Ordinateur portable	8471.30.00
27	Panneaux d'acier	7308.90.90
23	Pantoufles pour hommes	6404.19.90

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
22	Parties inférieures de bottes non finies	6401.99.21
2	Pâte de cari	0910.50.00
4	Pâte Tom Yam (concentré de soupe)	2104.10.00
2	Pâtes alimentaires pour chiens	1902.30.31
58	Pédales de palonnier	8471.80.10
26	Pendentif en argent	7113.11.90
50	Pile laveuse à tambour à lit fluidisé	8439.10.90
31	Pinces universelles	8203.20.00
70	Pistolet à air à double fonction	8481.80.00
42	Pistolet de pulvérisation	8424.89.10
3	Pizza surgelée	1905.90.51
20	Plastron	6217.90.90
35	Pompe de transfert thermique	8413.70.10
35	Pompes à boue et à déblais	8413.70.90
2	Préparation à base de cacao	1806.20.90
53	Presse-transfert automatique	8462.10.00
17	Pulls en polyester	6110.30.00
36	Rafraîchissoir à vin	8418.50.10
64	Récupérateur de déchets de mine de charbon	8474.10.00
36	Refroidisseur liquide	8418.61.91
74	Remorque mobile de dépannage	8716.10.00
68	Réservoir pour système de distribution d'eau sous pression	8479.89.99
69	Robinet à soupape à commande pneumatique	8481.80.00
69	Robinet automatique	8481.80.00
45	Robot chargeur de lames	8428.90.00
14	Ruban à deux faces enduites	5906.10.90
16	Ruban au pétrole	5907.00.15
25	Ruban en tissu de fibre de verre non tissé	7019.39.90
63	Saisisseur d'images TV/FM	8473.30.20
23	Sandales	6402.99.00

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
69	Sangle extensible en toile	8479.89.99
50	Scie à ruban pour couper le poisson	8438.80.99
55	Scie à ruban universelle	8465.91.90
49	Séparatrice chair-arêtes de poisson	8438.80.91
18	Serre-tête antisudation	6117.10.90
59	Serveur d'impression	8471.80.10
67	Servodirection hydraulique	8479.89.91
75	Sièges pour skipper et opérateur	9401.30.90
33	Signets	8305.90.00
29	Socle en acier	7326.90.90
23	Soulier de toile avec semelle en caoutchouc	6404.19.30
56	Souris d'ordinateur	8471.60.90
57	Souris sans fil universelle	8471.60.90
32	Supports de girouette	8302.41.90
65	Système d'administration de médicaments	8476.89.90
67	Système de collecte automatique	8479.89.99
45	Système de convoyeur à matrices	8428.39.00
51	Système de délignification à oxygène de la pâte	8439.10.90
41	Système de lavage des automobiles	8424.30.90
39	Système de nettoyage à lit fluidisé	8419.89.21
39	Système de nettoyage des tôles à brioches	8422.20.99
65	Système de recyclage du plastique	8477.20.10
40	Système de remplissage à tuyaux court	8422.30.10
39	Système de stérilisation aux rayons UV	8421.21.10
49	Système de triage des crevettes	8438.80.99
37	Système mobile de traitement des déchets	8419.40.10

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
43	Système modulaire de dispersion en aérosol	8424.89.90
71	Système tampon de criblage	8609.00.90
70	Systèmes de chauffage à tuyauterie à commande manuelle	8481.80.00
6	Tabac à coupe fine pour cigarettes	2403.10.00
9	Tartan à armure toile en coton	5209.41.00
19	Tenue ignifuge pour pilote de course automobile	6211.33.90
19	Tenue pour pilote de course automobile	6211.33.90
47	Tête d'abattage multifonctionnelle	8436.80.91
47	Tête d'abattage multifonctionnelle	8436.80.99
5	Tisane de lotus des neiges	2202.90.90
10	Tissu à armure sergé de 4 en fils de coton de diverses couleurs	5209.43.90
8	Tissu à double armure	5111.19.90
15	Tissu caoutchouté	5906.91.90
11	Tissu coton-polyester	5211.32.00
8	Tissu de coton	5208.12.90
9	Tissu de coton à armure sergé de 3 teint	5209.32.00
8	Tissu de coton à armure sergé de 4 blanchi	5209.22.90
9	Tissu de coton à armure sergé de 4 teint	5209.32.00
10	Tissu de coton/polyester/polyamide à armure toile teint	5210.31.00
13	Tissu de polyester à armure toile	5515.12.00
10	Tissu en coton à armure satin	5209.49.00
8	Tissu en coton à armure unie	5208.42.90
14	Tissu en coton recouvert de polychlorure de vinyle	5903.10.19
9	Tissu en sergé de coton dont le rapport d'armure n'excède pas 4	5209.32.00

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
10	Tissu en sergé de coton surteint dont le rapport d'armure n'excède pas 3	5209.43.90
15	Tissu enduit de caoutchouc	5906.91.90
14	Tissu maillé en polyester enduit	5903.10.29
26	Tissu non tissé de fibre de verre et de carbone	7019.39.90
13	Tissu résistant au feu	5512.99.10
11	Tissu stratifié	5407.69.90
13	Tissu synthétique	5407.93.90
15	Tissus tissés enduits de caoutchouc	5906.99.29
53	Tour horizontal à commande numérique	8458.11.90
73	Tourelle de véhicule blindé léger (VBL)	8710.00.00
71	Tracteur diesel à essieu unique	8701.90.90
17	Tricot à mailles jetées en polyester	6002.43.90
16	Tricot à mailles jetées et en velours	6001.92.90
32	Tringles métalliques	8302.41.90
64	Trommel	8474.10.00
55	Tronçonneuse-fendeuse	8465.10.00
32	Trousse d'accessoires à bijoux	8203.20.00
62	Trousse d'accessoires pour appareil photo	8473.30.20
38	Tunnel de réfrigération/d'épreuve pour boulangerie	8419.89.10
38	Tunnel de réfrigération pour boulangerie	8419.89.10
46	Tunnelier	8430.31.00
63	Unité de recyclage des résidus de béton	8474.10.00
58	Unité de transmission de données	8471.80.10
37	Usine de production d'éthylène	8419.40.90
69	Valve de chambre à air en laiton	8481.80.00
76	Véhicule amphibie	9506.29.00

N° de page	Marchandises	N° tarifaire
43	Véhicule automoteur multidirectionnel	8426.41.00
71	Véhicule de transport tout-terrain	8704.31.00
71	Véhicule récréatif tout-terrain diesel	8703.31.00
35	Ventilateur adaptable	8414.51.10
19	Veste	6210.50.90

ANNEXE B

SECTION I Animaux vivants et produits du règne animal

Poissons tropicaux vivants (103810)

Étant donné leurs couleurs et leurs formes, il a été établi que les poissons tropicaux vivants visés sont normalement utilisés dans des aquariums à des fins ornementales. Ils sont classés au numéro tarifaire 0301.10.00 à titre de poissons d'ornement.

Concentré de protéines de lactosérum en poudre (114799)

Ce produit est un concentré de protéines de lactosérum constitué d'eau, de cendres, de matières grasses brutes, de protéines brutes et de lactose. On obtient ce concentré en extrayant une partie de l'eau, du lactose et des sels minéraux du lactosérum puis en déshydratant le résidu. Ce produit est classé au numéro tarifaire 0404.10.10.

SECTION II Produits du règne végétal

Branche d'eucalyptus séchée (99254)

La branche d'eucalyptus a été conservée en remplaçant l'eau contenue dans les tissus fibreux et vasculaires de la plante par une solution conservatrice, en la trempant et en la lavant dans de l'eau, en la faisant sécher, en effectuant un tri et un classement et en procédant à l'emballage. Les feuilles ne sont pas considérées comme une matière de plante brute dans le sens où on l'entend dans les Notes explicatives de la position 12.11. Elles sont plutôt présentées dans un état qui fait en sorte qu'elles peuvent être utilisées comme ornements. La branche séchée relève du numéro tarifaire 0604.99.90, qui vise les feuillages, les feuilles et les rameaux sans fleurs ni boutons de fleurs, d'un type utilisé à des fins ornementales.

Sauté de boeuf teriyaki (103762)

Ce sauté de boeuf teriyaki est conditionné en paquets congelés de 500 g. Chaque paquet contient trois sachets d'ingrédients prêts à cuire : boeuf, assaisonnements et légumes (brocoli, oignons et ail). Ce produit peut être cuit dans un four à micro-ondes, une poêle à frire ou un wok. Étant donné que ce sont les légumes qui lui confèrent son caractère essentiel, ce produit est classé au numéro tarifaire 0710.90.00 à titre de mélanges de légumes.

Raisins secs enrobés de sucre (104479)

Les produits visés sont des raisins secs enrobés de sucre. Il s'agit de raisins séchés au soleil et enrobés de sucre. Cet enrobage empêche les raisins de coller ensemble et permet d'obtenir une surface plus lisse lorsque ceux-ci sont enrobés de chocolat. Selon les Notes explicatives du Chapitre 8, l'addition de petites quantités de sucre (dans le cas présent, 2 % de sucre) ne modifie pas le classement de ces produits dans le présent Chapitre. À fortiori, restent également compris ici les fruits séchés (dans le cas présent il s'agit de raisins) dont la surface est parfois recouverte d'un dépôt de sucre provenant de la dessiccation naturelle et qui peuvent avoir l'apparence des fruits de la position 20.06. Ces raisins secs enrobés de sucre sont classés

au numéro tarifaire 0806.20.00 à titre de raisins secs.

Poivre de Cayenne – ST (ancien n° 106922 du SRT)

Séché et réduit en fine poudre, le poivre de Cayenne visé est classé au numéro tarifaire 0904.20.10. Le poivre de Cayenne est mentionné de façon spécifique dans la Section 2 des Notes explicatives de la position 09.04 à la page 67. Les produits de cette position peuvent être séchés, broyés ou pulvérisés. (0904.20.29)

Baies de genièvre en poudre (106920)

Séchées et réduites en fine poudre, les baies de genièvre sont classées au numéro tarifaire 0909.50.20. Les baies de genièvre sont mentionnées de façon spécifique à la position 09.09 et à la page 70 des Notes explicatives. Selon les considérations générales des Notes explicatives du Chapitre 9 à la page 65, les produits peuvent être entiers, broyés ou pulvérisés.

Gingembre en poudre (106911)

Le produit en question consiste en du gingembre séché et réduit en fine poudre. Le gingembre en poudre est mentionné aux Notes explicatives de la position 09.10, disposition a), à la page 70. Selon les considérations générales du Chapitre 9 à la page 65, les produits peuvent être entiers, broyés ou pulvérisés. Le gingembre en poudre est classé au numéro tarifaire 0910.10.20.

Graines de fenugrec séchées – ST (ancien n° 106907 du SRT)

Le produit en question consiste en des graines de fenugrec séchées et réduites en fine poudre. Les graines de fenugrec sont mentionnées aux Notes explicatives de la position 09.10, disposition f), à la page 70. Selon les considérations générales des Notes explicatives du Chapitre 9 à la page 65, les produits peuvent être entiers, broyés ou pulvérisés. Les graines de fenugrec séchées sont classées au numéro tarifaire 0910.99.90. (0910.99.92)

Maïs en épi à éclater au four à micro-ondes – ST (ancien n° 115932 du SRT)

Ce produit est un épi de maïs qu'on place dans un four à micro-ondes pour obtenir du maïs éclaté. Étant donné qu'il ne contient ni beurre, ni aromatisant, ni aucun autre ingrédient, il est classé au numéro tarifaire 1005.90.00. (1005.90.90)

Ginseng séché (anciens n°s 106800, 106801 du SRT)

Le ginseng et le ginseng de Sibérie séchés et finement moulus sont des parties de plantes simples et sont précisément visés au numéro tarifaire 1211.20.90 (à compter du 1^{er} janvier 1997).

Citronnelle (ancien n° 100937 du SRT)

La citronnelle est une poudre beige dégageant une odeur de citron. Elle se compose de citronnelle séchée en poudre. La citronnelle constitue une partie d'une plante (herbe) et, bien qu'elle puisse servir d'arôme, elle est utilisée principalement comme source d'huile essentielle pour la parfumerie. Le produit visé est classé au numéro tarifaire 1211.90.90 à titre d'autre herbe, séchée, même en poudre, d'une espèce utilisée principalement en parfumerie (à compter du 1^{er} janvier 1997).

Feuilles et herbes séchées (anciens n^{os} 106789, 106823, 106821, 106822, 106825, 106820, 106794, 106815, 106816, 106819, 106802, 106804, 106806, 106807, 106810, 106813 du SRT)

Ces plantes simples sont séchées et peuvent être entières ou en poudre. Certains types de plantes incluent les plantes suivantes : camomille, trèfle des prés, orge, euphrase, chrysanthème-matricaire, yucca, spirée à feuilles de millepertuis, cascada sagrada, racine de pissenlit, ginkgo biloba, hydraste du Canada, chou palmiste nain, orme rouge, racine de salsepareille, éphédra, angelica polymorpha, centella asiatique, échinacée pourpre. La position 12.11 vise des produits végétaux principalement utilisés en parfumerie ou à des fins pharmaceutiques et médicinales lorsque ces produits se composent d'une plante simple, sans adjuvant. Ces produits peuvent se présenter soit sous forme de plantes entières, soit sous forme de parties de plantes comme du bois, des écorces, des feuilles, des tiges, des fleurs, des racines et autres. Les produits en question demeurent classés à cette position, qu'ils soient frais, secs, entiers, coupés, concassés, moulus ou pulvérisés. Les feuilles et herbes séchées visées relèvent du numéro tarifaire 1211.90.90 (à compter du 1^{er} janvier 1997).

Poudre de laminaire séchée (106916)

L'algue marine ou laminaire séchée et finement moulue visée est classée au numéro tarifaire 1212.20.00. Toutes les algues, comestibles ou non, fraîches ou séchées ou pulvérisées, sont précisément dénommées à la partie B) des Notes explicatives de la position 12.12 (page 91). Le produit visé n'est pas une algue unicellulaire et il n'est pas non plus exclu en vertu des notes d'exclusion a) à d) de la partie B).

Concentré de champignons (115656)

Ce concentré de champignons comestibles est une poudre brun foncé obtenue à partir d'un extrait aqueux de champignons. On le fabrique en isolant les matières fibreuses insolubles. Ce produit contient des glucides, des protéines, des cendres (phosphore, potassium et magnésium), des lipides et de l'eau. Il n'est additionné d'aucune autre substance, et il est classé au numéro tarifaire 1302.19.00 à titre d'autre suc ou extrait végétal.

Carrageenine (100623)

La carrageenine visée est une poudre beige sans additifs. Elle est utilisée dans l'industrie alimentaire comme substitut de matière grasse, agent épaississant, stabilisant, gélifiant, émulsifiant, de fixation et liant pour la viande. La carrageenine est considérée comme un mucilage ou un épaississant dérivé des végétaux et est spécifiquement visée au numéro tarifaire 1302.39.00.

**SECTION III
Graisses et huiles animales ou végétales;
produits de leur dissociation;
graisses alimentaires élaborées;
cires d'origine animale ou végétale**

Huile de soja raffinée (100431)

L'huile de soja visée a fait l'objet des traitements tels une filtration, une démulcination, un raffinage à l'hydroxyde de sodium, un lavage à l'eau et un blanchiment. L'huile a par conséquent subi des traitements autres que ceux qui sont prévus à la sous-position 1507.10, conformément aux Notes explicatives de la position 15.07 à la page 114. Cette huile de soja est classée au numéro tarifaire 1507.90.10 lorsqu'elle est utilisée pour la fabrication de peintures et vernis.

Huile de tournesol (107275)

L'huile de tournesol visée est un liquide jaune qui est obtenu à partir d'une nouvelle variété de tournesol hybride à teneur élevée en acide oléique. En conséquence, elle relève du numéro tarifaire 1512.19.10. Pour rendre cette décision, on a tenu compte de la partie B des considérations générales des Notes explicatives du Chapitre 15 à la page 108, selon laquelle les positions 15.07 à 15.15 de ce Chapitre couvrent les graisses et huiles végétales simples (qui ne sont pas mélangées à des graisses ni à des huiles d'une autre nature) et fixes qui figurent dans les positions en question.

Huile d'onagre (108139)

Ce liquide huileux et transparent de couleur jaunâtre est une huile d'onagre raffinée (huile de *denethera biennis*). Il s'agit d'une triglycérade constituée de différents acides gras (principalement des acides linoléiques et linoléiques), qui sont des éléments constitutifs du produit et non des additifs. L'huile d'onagre n'est pas une huile essentielle mais une huile fixe raffinée non modifiée chimiquement, comme il est indiqué à la partie B) des Notes explicatives du Chapitre 15 aux pages 108 et 109, et dans les Notes explicatives de la position 15.15 aux pages 119 et 120. L'huile d'onagre est précisément visée au numéro tarifaire 1515.90.99.

Huile de colza canola – ST (ancien n° 114171 du SRT)

Ce produit est une huile de colza canola partiellement hydrogénée. Il ne contient pas d'eau et n'a pas la couleur, ni la texture, ni le goût du beurre. Il ne s'agit pas d'une margarine. Il est classé au numéro tarifaire 1516.20.90. Ce produit est visé à la partie A) des Notes explicatives de la position 15.16, pages 120 et 121. (1516.20.00)

Huile de maïs à enduire les poêlons (114170)

Ce produit est un mélange constitué d'huile de maïs raffinée, d'isobutane (gaz propulseur), d'une petite quantité de bêta-carotène, d'arôme de beurre artificiel et peut-être de petites quantités d'autres composés organiques. Il est conditionné dans une bombe. Il s'agit d'une préparation alimentaire à base d'huile de maïs non hydrogénée. Ce produit est un liquide ne contenant pas ou presque pas d'eau. Il ne s'agit donc pas d'une margarine. Il ne s'agit pas d'un shortening non plus puisqu'il ne contient pas de matière grasse hydrogénée ni d'émulsifiant. Il est classé au numéro tarifaire 1517.90.99. Étant donné qu'il s'agit d'une préparation alimentaire d'huile végétale raffinée (huile de maïs), ce produit est visé par la disposition B) des Notes explicatives de la position 15.17, pages 121 et 122.

SECTION IV

Produits des industries alimentaires; boissons, liquides alcooliques et vinaigres; tabacs et succédanés de tabac fabriqués

Édulcorant à base de pommes (115056)

Ce liquide clair, de couleur jaune, est un jus de pomme concentré, décoloré, duquel on a extrait la plupart des acides organiques. Il a une odeur de pomme et un goût très sucré. Il contient du fructose, du glucose, du saccharose, une petite quantité de sorbitol et des traces d'acide malique, ingrédient que l'on retrouve normalement dans le jus de pomme. Cet édulcorant est classé au numéro tarifaire 1702.60.00.

Paquet-cadeau (chocolat) (103508)

Ce paquet-cadeau comprend une carte de vœux et une tablette de chocolat. Étant donné que c'est la tablette de chocolat qui confère à l'ensemble son caractère essentiel, ce paquet-cadeau est classé au numéro tarifaire 1806.32.00.

Mélange à brownies (115931)

Ce mélange à gâteau, vendu en deux variétés, est constitué des ingrédients suivants : sucre, farine enrichie (farine de blé, niacine, fer réduit, mononitrate de thiamine, riboflavine), poudre de cacao (procédé hollandais) et aromatisants naturels (pour le mélange foncé); sucre, farine (farine de blé, farine d'orge malté, niacine, fer, thiamine et riboflavine) et aromatisants naturels et artificiels (pour le mélange blanc). Ce produit est classé au numéro tarifaire 1901.20.19.

Mélanges à muffins (115972)

Les mélanges à muffins « épices et pommes » et « dattes et noix » sont conditionnés pour la vente au détail. Ils contiennent les ingrédients suivants : farine de blé entier, pommes déshydratées, son, lait écrémé en poudre, levure chimique, carbonate de sodium, cannelle, muscade et clous de girofle (pour le mélange « épices et pommes »); farine de blé entier à pâtisserie, son de blé, farine à pâtisserie non blanchie, son d'avoine, dattes, lait écrémé en poudre, lactosérum, sucre centrifugé, noix de cajou, noix, levure chimique (phosphate de sodium, bicarbonate de soude, amidon de maïs et phosphate de calcium) et bicarbonate de soude (pour le mélange « dattes et noix »). Ces produits sont classés au numéro tarifaire 1901.20.19.

Mélange à crêpes (115992)

Ce mélange à crêpes est offert en trois arômes (babeurre, noisettes ou cinq grains) et il est conditionné pour la vente au détail. Il est constitué des ingrédients suivants : farine de blé entier, farine d'avoine, farine de riz, babeurre en poudre dégraissé, sucre brut, levure chimique (phosphate de sodium, bicarbonate de soude, amidon de maïs et phosphate de calcium), bicarbonate de soude et sel marin (pour les mélanges babeurre et noisettes); farine de blé entier moulue à la meule, protéines de soja, farine de riz brun, farine de maïs, farine de sésame, germe de blé dégraissé, lécithine, huile de carthame, huile de soja, huile de germe de blé, oeufs entiers en poudre, lait écrémé en poudre, miel, malt d'orge, crème de tartre et vitamine E (pour le mélange cinq grains). Ce produit est classé au numéro tarifaire 1901.20.19.

Pâte à biscuits (105033)

La pâte à biscuits est constituée de sucre, de farine, de beurre, de flocons d'avoine, de raisins secs, de noix, de sirop de maïs, de sel, d'épices naturelles, de bicarbonate de soude et d'arômes naturels. Bien qu'il soit utilisé comme aromatisant pour crème glacée, ce produit est une pâte à biscuits et il est classé au numéro tarifaire 1901.20.29.

Nécessaire pour la fabrication de bière maison – ST (anciens n^{os} 103480, 103478 du SRT)

Ce nécessaire pour la fabrication de bière maison est constitué de sirop d'extrait de malt aromatisé de houblon. Il est emballé dans une boîte de 1,5 kg ou 1,7 kg dont le couvercle en plastique renferme un sachet de levure déshydratée de 5 g et un court mode d'emploi. Ce produit est vendu exclusivement pour servir à la fabrication de bière maison. Conformément aux Notes explicatives de la position 19.01, partie II), le produit visé est classé au numéro tarifaire 1901.90.20 à titre de préparation alimentaire tirant son caractère essentiel de l'extrait de malt. (1901.90.21)

Préparation pour bière – ST (ancien n° 106749 du SRT)

La préparation pour bière visée est présentée dans une outre en matière textile imperméable munie d'une valve, d'un raccord fileté pour l'adjonction de liquide et d'une soupape de décharge (ces trois derniers éléments sont en matière plastique) installée dans le capuchon que l'on visse sur le raccord fileté. À l'intérieur de l'outre se trouvent les ingrédients servant à produire une préparation alcoolisée. Un sachet de levures est fourni et son contenu est introduit dans l'outre en même temps que l'eau. On laisse reposer le contenu de l'outre pendant plusieurs semaines afin de permettre à la fermentation d'avoir lieu et de produire une boisson alcoolisée. Les ingrédients pour les diverses sortes de bières sont les suivants : extrait de malt, sirop de maltose, extrait de houblon et levures en sachet. Une des préparations comprend les ingrédients mentionnés précédemment ainsi qu'un extrait d'orge torréfié. La préparation pour bière est classée au numéro tarifaire 1901.90.20. On considère que ce produit présente le caractère essentiel d'une préparation alimentaire à base d'un extrait de malt. (1901.90.21)

Mélange pour boisson au tofu – ST (ancien n° 114102 du SRT)

Cette boisson au tofu est importée sous forme de poudre, en paquets d'un poids net de 1 lb 5 oz. Mélangée avec de l'eau et refroidie, cette poudre donne une boisson ne contenant pas de produits laitiers. Elle est constituée de maltodextrine, d'huile de soja, de carbonate de calcium, de tofu déshydraté, de caséinate de sodium, de sel marin, d'aromatisants naturels et de cyanocobalamine (vitamine B12). Même si elle ne prédomine ni en poids ni en volume, la maltodextrine est l'ingrédient principal, les autres ingrédients ayant été ajoutés pour augmenter la valeur nutritive du produit. Celui-ci est classé au numéro tarifaire 1901.90.20 à titre de préparation d'extrait de malt, en paquets d'un poids n'excédant pas 11,34 kg, conformément à la RGI n° 6. Il est visé à la partie II) des Notes explicatives de la position 19.01, aux pages 146 et 147. Ce produit n'est pas mentionné dans les notes d'exclusion des Considérations générales des Notes explicatives du Chapitre 19 ni dans celles des Notes explicatives de la position 19.01. (1901.90.21)

Préparation d'extrait de malt (148465) – ST (ancien n° 99149 du SRT)

Il s'agit d'un liquide visqueux brun foncé qui est constitué d'un mélange de sucres, de petites quantités de protéines et d'autres matières et d'eau. L'extrait de malt confère au produit son arôme et sa saveur. Ce produit n'est pas une mélasse ni un extrait de malt, mais une préparation alimentaire d'extrait de malt qui relève du numéro tarifaire 1901.90.20. (1901.90.22)

Préparation alimentaire à base de matière sèche du riz – ST (ancien n° 107726 du SRT)

La préparation alimentaire visée est fabriquée à partir de riz brun partiellement blanchi par la mise en oeuvre d'un procédé naturel aux enzymes. Elle se compose de matière sèche du riz en poudre et entière dont l'amidon a été transformé en maltodextrine par hydrolyse (équivalent-dextrose). Cette préparation est importée dans des sacs multiparois à doublure en polyéthylène de 22,7 kg (50 lb). Elle relève du numéro tarifaire 1901.90.20. (1901.90.22)

Poudre pour crème glacée molle (115134)

Ce produit est une poudre constituée de saccharose, de matières grasses végétales, de matières sèches du lait (poudre de lait écrémé, poudre de lactosérum), de stabilisants (alginate, carraghénane, carboxyméthylcellulose, gomme de guar), d'émulsifiants (mono et diglycérides d'acides gras), d'aromatisants naturels et de colorants. En ajoutant de l'eau à cette poudre, on obtient de la crème glacée molle. Ce produit est classé au numéro tarifaire 1901.90.40.

Pain doré – ST (ancien n° 101905 du SRT)

Le produit de pain doré visé est constitué de tranches de pain cuites qui ont été enrobées d'un mélange d'oeufs battus, puis cuites sur un gril. Ce produit est rapidement congelé, emballé et mis dans un congélateur, et doit être chauffé dans un four à micro-ondes avant d'être servi. Il s'agit d'un produit de la boulangerie de la position 19.05. Des produits semblables sont décrits dans les Notes explicatives de cette position, section A) aux pages 151 et 152. Le produit visé est classé au numéro tarifaire 1905.90.31 à titre d'autre pain, en paquets d'un poids n'excédant pas 11,34 kg chacun. (1905.90.13)

Craquelins aromatisés – ST (ancien n° 109733 du SRT)

Ces craquelins sont vendus en six arômes différents « classic island », « carvi et seigle », « dix grains », « arôme d'oignon léger », « romarin et ail » et « grains de poivre ». Bien que les ingrédients puissent varier selon l'arôme, ces craquelins contiennent tous de la farine, des matières grasses et du sucre. Ils sont classés au numéro tarifaire 1905.90.41. (1905.90.21)

Rouleaux sucrés – ST (ancien n° 101325 du SRT)

Ces rouleaux sucrés sont vendus en emballages pour la vente au détail contenant six rouleaux et sont constitués des ingrédients suivants : farine de blé enrichie, sirop de maïs, eau, huile végétale partiellement hydrogénée, sucre, levure, pacane, cannelle, fibres de pommes, oeufs, sel, émulsifiants, sulfate de calcium, chlorure d'ammonium, acide ascorbique, colorant et arôme artificiels. Les produits sont classés au numéro tarifaire 1905.90.59 à titre d'autres pâtisseries. Des produits semblables sont décrits dans les Notes explicatives de la position 19.05, section A), alinéa 10), à la page 152. Ces rouleaux ne relèvent pas du numéro tarifaire 1905.90.11 du fait qu'ils ne sont pas considérés comme du pain ordinaire, comme il est décrit à la page 151 des Notes explicatives, alinéa 1), section A). (1905.90.39)

Tablettes nutritives (109800)

Le produit visé se compose de tablettes nutritives conditionnées dans un sachet en pellicule d'aluminium pouvant être stockées pendant cinq ans avant consommation. Cuites au four, ces tablettes se composent de farine, de sucre, de matières grasses, de sel et de vitamines; friables, elles sont offertes en blanc cassé tachetées de brun. Ces produits présentent le caractère essentiel de biscuits et sont classés au numéro tarifaire 1905.90.90.

Burrito au boeuf et aux haricots (113728)

Ce produit est constitué d'une enveloppe extérieure blanche faite de pâte à base de farine de blé et d'une garniture à base de haricots. La garniture est constituée de haricots et de petites quantités d'oignons et d'autres matières. Elle contient les ingrédients suivants : boeuf, haricots cuits, eau, pâte de tomates, céréales, chili en poudre (épices, sel, poudre d'ail), amidon modifié, oignons déshydratés, sel, paprika, épices et aromatisants. L'enveloppe extérieure est une tortilla contenant les ingrédients suivants : farine enrichie, eau, huile de soja, sel et levure chimique. Étant donné qu'il contient moins de 20 % en poids de viande, ce produit est classé au numéro tarifaire 1905.90.90 à titre de produit de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie.

Burrito au boeuf (113729)

Ce produit est constitué d'une enveloppe extérieure blanc cassé faite de pâte à base de farine de blé et d'une garniture brun orangé à base de viande. La viande contenue dans la garniture représente environ 17 % du poids total de l'échantillon. La garniture contient les ingrédients suivants : boeuf, eau, pâte de tomates, chapelure, épices, amidon modifié, oignons déshydratés, sel, paprika, poudre d'oignons et poudre

d'ail. L'enveloppe extérieure est une tortilla contenant les ingrédients suivants : farine enrichie, eau, huile de soja, sel et levure chimique. Étant donné qu'il contient moins de 20 % en poids de viande, ce produit est classé au numéro tarifaire 1905.90.90 à titre de produit de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie.

Craquelins au riz (98575, 101346)

Les craquelins visés constituent un mélange de petits morceaux croustillants de diverses formes (notamment oblongs, en forme de croissant et carrés) et de diverses couleurs (blanc cassé, brun doré et orange). Chacun des morceaux a été recouvert d'un assaisonnement et a été grillé. Ces produits ne sont pas considérés comme des biscuits, mais comme des produits alimentaires croustillants non sucrés, et sont classés au numéro tarifaire 1905.90.90 à titre de croustilles. Les biscuits et les produits alimentaires croustillants non sucrés sont décrits aux points 8) de la page 151 et 15) de la page 152 des Notes explicatives de la position 19.05.

Aliment précuit congelé (107413)

Le produit visé est précuit et congelé. Son enveloppe est une tortilla constituée d'une pâte qui se compose de farine de blé, de farine enrichie, d'eau, d'huile de soja, de sel et de poudre à pâte. La garniture se compose des ingrédients suivants : eau, haricots Pinto, cheddar, monterey, oignons, amidon modifié, sel, épices. L'enveloppe en pâte représente environ 60 % en poids de l'échantillon. Ce produit relève du numéro tarifaire 1905.90.90.

Amuse-gueules assortis (110647)

Ce produit est un assortiment de fromage cheddar, de craquelins au sésame, de bretzels et d'arachides grillées au miel. Il est classé au numéro tarifaire 1905.90.90.

Amuse-gueules au fromage (113803)

Ces amuse-gueules contiennent les ingrédients suivants : semoule de maïs, shortening végétal, fromage cheddar, sel, lactosérum, amidon de maïs, lactosérum à teneur réduite en lactose, maltodextrine, aromatisant artificiel, glutamate monosodique, acides citrique et lactique, colorant artificiel, épices, extrait de levure autolysée. La semoule de maïs est d'abord mélangée avec de l'eau jusqu'à l'obtention du degré d'humidité voulu. Le mélange est ensuite extrudé pour obtenir de petites boules qui sont cuites sous pression dans une extrudeuse. Les boules augmentent de volume dans cet appareil et en sortent gonflées. Elles sont ensuite transportées dans des fours à air pulsé où elles sont cuites et déshydratées jusqu'à ce que qu'elles atteignent le degré d'humidité désiré. Finalement, les boules déshydratées sont amenées dans un tambour où elles sont enrobées de fromage fondu. Selon les Notes explicatives de la position 19.04, les amuse-gueules non sucrés de cette position sont des produits obtenus à partir de grains de céréales humidifiés, entiers ou en morceaux. Les produits visés ne répondent pas à ces spécifications puisqu'ils sont faits de pâte (cuite) de semoule de maïs. Il s'agit donc d'autres produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie de la position 19.05 et ils sont classés au numéro tarifaire 1905.90.90.

Gelée de vin (108170)

La gelée de vin visée se compose de sucre, de vin, d'eau, de pectine et d'acide citrique. Elle contient moins de 1 % d'alcool. Ce produit est une gelée de fruits additionnée de sucre et il relève du numéro tarifaire 2007.99.90.

Collation d'arachides grillées (100901)

Ce produit contient des arachides grillées recouvertes d'un mélange de farines. Il est classé au numéro tarifaire 2008.11.90 à titre d'arachides autrement préparées ou conservées, en vertu de la Note explicative 1) de la position 20.08 à la page 160.

Graines de tournesol grillées (103555)

Les graines de tournesol, avec ou sans coque, sont grillées dans de l'huile de soya, salées et placées dans des contenants qui sont ensuite remplis à rebord avec de l'azote qui agit comme agent de conservation des coques. Conformément à la disposition 6) des considérations générales de la position 20.08 à la page 155, les graines de tournesol sont classées au numéro tarifaire 2008.19.90 à titre d'autres parties comestibles de plantes préparées ou conservées par d'autres procédés que ceux prévus ailleurs dans la Nomenclature. Ces graines ne peuvent pas être classées au Chapitre 12 du fait qu'elles ont été grillées et, par conséquent, préparées autrement.

Tablettes à base de fruits (107674)

Les ingrédients suivants sont communs à toutes les tablettes à base de fruits : flocons d'avoine grillée, son d'avoine, dattes, sirop de riz, farine de riz, jus et nectars de fruits concentrés, son de maïs, pommes et ananas séchés, graisse végétale, lécithine, fructose, maltodextrine, extrait d'orge, lait écrémé en poudre et yogourt de lait écrémé en poudre. On ajoute aussi des arômes naturels (bleuets, cerises, abricots, etc.) afin de produire les saveurs des diverses tablettes. Tous les ingrédients sont mélangés ensemble, puis le mélange est extrudé, enrobé, refroidi et emballé. Les tablettes à base de fruits sont classées au numéro tarifaire 2008.92.90.

Bouchées aux framboises, aux graines de sésame et aux amandes grillées (104586, 104583, 104573)

Ces produits sont des friandises constituées entièrement d'ingrédients naturels tels que du sirop de malt, de l'avoine, des raisins secs, etc. Les ingrédients sont mélangés, cuits dans un mélangeur à 220 °F pendant 20 minutes, refroidis et mis sous forme de tablettes de la taille d'une bouchée, toutes ces opérations étant effectuées de façon continue. Selon les Notes explicatives de la position 20.08, les bouchées aux framboises, aux graines de sésame et aux amandes grillées sont considérées comme des « mélanges de fruits et d'autres parties comestibles de plantes », et elles sont classées au numéro tarifaire 2008.92.90.

Mélange de fruits (113667)

Ce produit est un mélange de fruits constitué de raisins secs enrobés de sucre, de flocons de pomme déshydratés ainsi que de morceaux de pêches et de dattes transformés. Les morceaux de dattes et de pêches constituent la plus grande partie du produit. Ils contiennent du glycérol et d'autres substances, ce qui indique qu'ils ont subi une transformation assez importante. En conséquence, le produit est classé au numéro tarifaire 2008.92.90 dans la catégorie « fruits ou autres parties comestibles de plantes, autrement préparés ou conservés ».

Spirulina Pacificata séchée (106924)

La spirulina pacificata de couleur verte, séchée et moulue finement présente une teneur très élevée en protéines et sert de supplément alimentaire. La spirulina est une espèce d'algue unicellulaire et elle est visée à la disposition B. des Notes explicatives de la position 21.02 à la page 167. Le produit visé n'est pas exclu par les notes de Chapitre ou les Notes d'exclusion de la position. La spirulina pacificata séchée relève du numéro tarifaire 2102.20.00.

Poudre et comprimés de chlorelle (103569, 103568)

La poudre et les comprimés de chlorelle constituent une source d'au moins 12 vitamines. Ils se composent de chlorelle à paroi cellulaire rompue pure, qui est un micro-organisme unicellulaire. Le produit visé est classé au numéro tarifaire 2102.20.00 à titre de micro-organisme unicellulaire mort. Il est visé à la Note explicative B) de la position 21.02, dont relèvent les micro-organismes unicellulaires, tels que les bactéries et les algues unicellulaires, qui ne sont pas vivants.

Levure de bière (113716)

Cette poudre est une levure de bière enrichie destinée à être conditionnée directement en comprimés. Il s'agit d'une levure morte. Elle n'est pas destinée à être vendue comme médicament (position 30.03 ou 30.04), enzyme préparée (position 35.07) ou levure autolysée (position 21.06). Elle est classée au numéro tarifaire 2102.20.00. Réf. : Notes du Chapitre 21 et de la position 21.02.

Alcool de riz (103459)

L'alcool de riz est un liquide clair contenant 38 % d'alcool éthylique (obtenu par distillation d'une boisson à base de riz) et 2 % de sel. Il est utilisé dans la cuisine chinoise, et il est conditionné dans des bouteilles en verre de 600 ml. Cet alcool de riz n'est pas potable : il s'agit d'une boisson impropre à la consommation. On ne peut donc pas le considérer comme une boisson alcoolique. Ce produit est exclu du Chapitre 22 en vertu de la Note légale 1a) à la page 173 des Notes explicatives, et il est décrit dans le paragraphe 4), partie A) de la position 21.03 à la page 168. Cet alcool de riz est considéré comme un condiment et un assaisonnement composé utilisé pour la préparation des aliments et il est classé à ce titre au numéro tarifaire 2103.90.20.

Préparations de cari (108068, 108071, 108076, 108083, 108086)

Les diverses préparations de cari se composent principalement d'ingrédients qui ne sont pas des épices. Ces produits contiennent vraiment certaines des épices que l'on trouve d'ordinaire dans les mélanges à base de cari, mais ils renferment aussi de la citronnelle, du galanga, des oignons, des échalotes, de l'ail, du lait de coco, du sucre, du sel, des arachides, de l'huile végétale, du tamarin et du glutamate monosodique. Ces ingrédients ne relèvent pas du Chapitre 9. Selon la disposition e) à la page 70 des Notes explicatives, sont admis les mélanges d'épices comportant d'autres ingrédients, mais le produit ultime doit conserver le caractère essentiel des épices du Chapitre 9. Les marchandises visées constituent plutôt des assaisonnements ou condiments composés du numéro tarifaire 2103.90.20.

Assaisonnement au cheddar (90002)

Cet assaisonnement est utilisé comme enrobage et contient de la farine de maïs, divers ingrédients laitiers (constituant moins de 40 % du produit), du sel, de l'huile végétale hydrogénée et divers agents de sapidité. Ce produit n'est pas considéré comme une préparation à base de farine ou de lait et est classé à titre d'assaisonnement composé au numéro tarifaire 2103.90.20.

Assaisonnement pour viandes (108103)

L'assaisonnement visé est utilisé pour ajouter de la saveur aux viandes et se compose des ingrédients suivants : épices, arachides moulues, oignon rouge, ail, graines de sésame et huile végétale. Le produit est classé au numéro tarifaire 2103.90.20, conformément à la RGI n° 6 et aux Notes explicatives de la position 21.03.

Assaisonnement à saucisses (115651)

Cette poudre sèche contient des sucres, du sel iodé, un autolysat de levure, des épices, un rehausseur d'arôme (glutamate monosodique), des protéines végétales hydrolysées et des extraits d'épices. Certaines poudres, utilisées pour l'assaisonnement de saucisses au jambon (bierschinken), contiennent des épices, du dextrose, un rehausseur d'arôme (glutamate monosodique) et des extraits d'épices, tandis que d'autres contiennent du glucose, du delta-lactone, des épices, du lactose, du dextrose, un rehausseur d'arôme (glutamate monosodique), de l'acide ascorbique (vitamine C), de l'ascorbate de sodium et des extraits d'épices. Le mélange au paprika est un liquide épais constitué de sorbitol et d'extrait de paprika. Les mélanges d'assaisonnements visés sont classés au numéro tarifaire 2103.90.20 à titre d'assaisonnements composés.

Mélange pour sauce au fromage (92294)

Ces mélanges variés pour sauce au fromage contiennent essentiellement les ingrédients suivants : poudre de fromage, maltodextrine, amidon, shortening en poudre, sel, aromatisants naturels et artificiels, protéines végétales hydrolysées, épices et acide citrique. Pour obtenir une sauce, on doit ajouter de l'eau à ces mélanges. Selon les Notes explicatives de la position 21.03 à la page 168, « les préparations pour sauces se présentent le plus souvent à l'état de poudres auxquelles il suffit d'ajouter du lait, de l'eau, etc., pour obtenir une sauce ». Le produit visé est classé au numéro tarifaire 2103.90.90 à titre de préparation pour sauces.

Sauce au fromage (115131)

Ce produit est constitué des ingrédients suivants : eau, fromage (matières sèches du lait, culture bactérienne, sel, présure ou enzyme microbienne ou pepsine, chlorure de calcium, lipase), huile de soja et de coton, ingrédients de lait modifié, matière sèche de glucose, phosphate dibasique de sodium, amidon de maïs modifié, acide lactique, farine de moutarde, acide sorbique, colorant, épices et assaisonnements. Cette sauce est conditionnée en flacons de plastique pressables munis d'une capsule à charnière. Elle est classée au numéro tarifaire 2103.90.90.

Sauces au cari (108087, 108088)

Les différentes sauces au cari visées se composent de divers ingrédients qui varient selon le type de sauce. Ces ingrédients sont les suivants : eau, lait de coco, noix de coco desséchée, huile de soja, citronnelle fraîche, galanga, lime kaffir, chili, coriandre, cumin, épices, amidon modifié (employé comme épaississant), curcuma, vinaigre, sel et sucre. Les sauces au cari en question constituent des sauces ou préparations pour sauces dans le sens où on l'entend à la disposition A) des Notes explicatives de la position 21.03 à la page 168. Comme ces sauces contiennent de l'amidon modifié à usage alimentaire qui est utilisé comme épaississant, elles constituent plus que de simples assaisonnements ou condiments mélangés et relèvent du numéro tarifaire 2103.90.90.

Sauce au vin (108172)

Le produit en question est fait à partir des ingrédients suivants : sucre, vin, eau, pectine et acide citrique. Le produit final contient moins de 1 % d'alcool et est utilisé en cuisine pour aromatiser divers mets. La sauce au vin est classée au numéro tarifaire 2103.90.90, en vertu des Notes explicatives de la position 21.03.

Thé d'herbes – ST (ancien n° 108015 du SRT)

Ce thé d'herbes se compose d'un mélange de plantes ou de parties de plantes ou d'extraits de plantes de différentes espèces comme des racines de bardane, des racines de rhubarbe, du rumex petite-oseille, du

cresson, de la menthe poivrée et de la menthe verte. Selon les renseignements figurant sur l'étiquette du produit visé, celui-ci n'est pas conçu en vue d'usages thérapeutiques ou prophylactiques et il ne contient pas d'ingrédients actifs (présentés sous forme de doses) efficaces sur le plan médical. En conséquence, il relève du numéro tarifaire 2106.90.10. (2106.90.40)

Mélange aromatisé pour boissons – ST (ancien n° 109737 du SRT)

Ce mélange pour boissons est constitué de mélasse, de concentré de jus de framboise, d'acide citrique, d'aromatisants naturels et d'acide ascorbique. Il est destiné à être consommé comme boisson après dilution dans l'eau. Il est classé au numéro tarifaire 2106.90.29. (2106.90.22)

Aromatisants pour crème glacée (105030, 105034)

Les aromatisants visés sont constitués soit de cassonade, de sirop de maïs, d'eau, de beurre, d'amidon, de sucre, de cannelle, d'arômes naturels et d'additifs, soit d'essence de petit-grain de mandarine, d'huile essentielle déterpénée, d'essence de cassia, d'acide citrique, d'alcool éthylique, de concentré de raisin et d'eau. Ces produits sont classés au numéro tarifaire 2106.90.29 à titre d'aromatisants utilisés dans des préparations alimentaires, non dénommés ni compris ailleurs.

Préparation à base de matière grasse du beurre (154098) (ancien n° 114342 du SRT)

Cette préparation est une pâte jaune pâle constituée d'un mélange de saccharose et de matière grasse du beurre (moins de 50 %). Elle est utilisée pour la confection de pâtisseries, de crème glacée et de sucreries. Elle est classée au numéro tarifaire 2106.90.95 à titre d'autre préparation alimentaire non dénommée ni comprise ailleurs (à compter du 1^{er} janvier 1995).

Préparation à base de matière grasse du beurre (125214)

Cette préparation est une pâte jaune constituée d'un mélange de sirop de glucose déshydraté (solides de sirop de maïs) et de matière grasse du beurre (moins de 50 %). Elle est classée au numéro tarifaire 2106.90.95 à titre d'autre préparation alimentaire non dénommée ni comprise ailleurs.

Suppléments minéraux et vitaminiques (102644)

Les multiples suppléments minéraux et vitaminiques contiennent des vitamines et des minéraux combinés à des herbes et se présentent sous forme de comprimés et de capsules. Ils sont considérés comme des préparations alimentaires non dénommées ni comprises ailleurs et relèvent de la position 21.06 du *Tarif des douanes*. Les suppléments en question sont classés au numéro tarifaire 2106.90.99 et sont définis, à la Note explicative 16) de la position 21.06, comme des préparations désignées souvent sous le nom de compléments alimentaires, à base d'extraits de plantes, de concentrés de fruits, de miel, de fructose et autres, additionnées de vitamines et parfois de quantités très faibles de composés de fer.

Extrait de ginkgo (102645)

Le produit visé contient de l'extrait de ginkgo. Cet extrait est dérivé des feuilles vertes fraîches du ginkgo. Il se présente sous forme de capsules ou de liquide. La marchandise en question est classée au numéro tarifaire 2106.90.99 à titre d'autre préparation alimentaire non dénommée ni comprise ailleurs et est considérée comme un supplément dans le sens où on l'entend à la Note explicative 16) de la position 21.06.

Comprimés d'algues et de germes (102445)

Les comprimés visés se composent de germes et d'algues et sont vendus à titre de supplément nutritionnel pour la consommation humaine servant au maintien de la santé et du bien-être. Les marchandises en question sont classées au numéro tarifaire 2106.90.99 à titre d'autres préparations alimentaires non dénommées ni comprises ailleurs. Selon la Note explicative 16) de la position 21.06, ces produits sont souvent désignés sous le nom de suppléments alimentaires. Ces préparations sont souvent présentées dans des emballages indiquant qu'elles servent à maintenir la santé et le bien-être.

Tonique Evergreen (103303)

Le tonique Evergreen est un liquide qui contient des extraits de produits de l'apiculture, du francolin et du poulet. Il doit être pris par voie orale et sert à améliorer et à maintenir la santé. Le produit visé est classé au numéro tarifaire 2106.90.99 à titre d'autre préparation alimentaire non dénommée ni comprise ailleurs et est définie comme un supplément alimentaire au paragraphe 16) des Notes explicatives de la position 21.06 à la page 172).

Capsules de coenzymes et d'algues (103706)

Les capsules de coenzymes et d'algues visées constituent un supplément nutritionnel contenant une combinaison d'algues bleues et de coenzymes de haute qualité dans de l'amidon de riz. Le produit en question est considéré comme un supplément alimentaire, dans le sens où on l'entend à la Note explicative 16) de la position 21.06, et il est classé au numéro tarifaire 2106.90.99 à titre d'autre préparation alimentaire non dénommée ni comprise ailleurs.

Arôme de crabe naturel (110010)

L'arôme de crabe naturel est un liquide brun ayant une odeur et un goût caractéristiques de crabe. Il contient les ingrédients suivants : sorbitol, eau, sel, protéines de blé hydrolysées et levure autolysée. Bien que ce produit contienne de petites quantités de substances odoriférantes, ce sont les protéines de blé hydrolysées et la levure autolysée qui lui confèrent son arôme. Ces dernières substances ne sont pas des produits chimiques en ce sens qu'il ne s'agit pas de substances synthétiques. Les protéines possèdent une valeur nutritive et ne satisfont pas aux exigences énoncées à la position 38.23 et aux Chapitres 28 et 29. En conséquence, l'arôme de crabe naturel est classé au numéro tarifaire 2106.90.99.

Tablette pommes et avoine (105144)

La tablette pommes et avoine en question pèse 75 grammes et se compose de dextrine de riz (sirop de riz brun), de son d'avoine, de concentré de pommes, de protéines du lait (caséinate de calcium sans lactose), de dattes, de raisins secs, de pommes, de riz croustillant, de malodextrine (osides de maïs), de beurre d'amandes, de son de riz, de pectine, de lécithine et de vanille naturelle. Il s'agit d'une préparation alimentaire non dénommée ailleurs et classée au numéro tarifaire 2106.90.99.

Boisson en poudre (108674)

La boisson visée se présente sous forme de poudre et est contenue dans un sachet. Chaque sachet renferme une portion de 28 g. Il faut ajouter à cette poudre 15 oz d'eau froide pour obtenir la boisson. Cette boisson se compose de dextrose (élément prédominant), de fructose, de maltodextrine, d'acide citrique, de différents arômes de fruits naturels, de minéraux et de vitamines. Il est plus approprié de désigner ce produit sous le nom de préparation alimentaire. La boisson en question relève du numéro tarifaire 2106.90.99.

Capsules tonifiantes (108036)

Les capsules tonifiantes visées se composent de pollen d'abeille, d'extrait de gelée royale, d'extrait de ginseng de Sibérie, de spiruline, de centella asiatique, de noix de cola, de ho shou wu (fo-ti) et de poivre de Cayenne. Ces produits sont désignés sous le nom de suppléments alimentaires et sont classés à ce titre au numéro tarifaire 2106.90.99.

Préparation d'herbes (108018, 108019, 108021, 108024)

La préparation d'herbes visée se compose d'un mélange de plantes ou de parties de plantes ou d'extraits de plantes de différentes espèces. Elle est souvent désignée sous le nom de supplément alimentaire. Il n'est pas indiqué, sur l'étiquette de ce produit, qu'il est conçu en vue d'usages thérapeutiques ou prophylactiques. Le produit ne contient pas d'ingrédients actifs (présentés sous forme de doses) efficaces sur le plan médical. En conséquence, il relève du numéro tarifaire 2106.90.99.

Supplément alimentaire (108038)

Ce supplément alimentaire se compose d'un mélange de plantes ou de parties de plantes ou d'extraits de plantes de différentes espèces. Il contient du piment, du *wood betony*, du centella asiatique, de l'anis, du gingembre et du ginseng de Sibérie. Selon les renseignements figurant sur l'étiquette de ce produit, celui-ci est conçu pour contribuer à maintenir l'organisme en bonne santé. Cependant, ce produit ne contient pas d'ingrédients actifs (présentés sous forme de doses) efficaces sur le plan médical. En conséquence, il est classé au numéro tarifaire 2106.90.99.

Supplément à base de fibres mélangées (108040)

Ce supplément alimentaire se compose d'un mélange de plantes ou de parties de plantes ou d'extraits de plantes de différentes espèces. Le mélange de fibres d'herbes en question contient de la poudre d'enveloppes de psyllium, de la poudre de brous de noyer, de la poudre de fleurs d'hibiscus, de la poudre de prêle d'hiver, de la poudre de racine de réglisse, de la luzerne, de la poudre d'herbes, de la poudre de cascara sagrada, de la poudre de cynorrhodon, de la poudre de paille d'avoine, de l'acide citrique (en granules), des graines de citrouille (moulues finement), de la poudre de mousse d'Irlande, de la poudre de yucca, de la poudre de passiflore, de la poudre de racine de guimauve, de la poudre *sd* de framboise, de la poudre de feuilles de violette, de la poudre de feuilles de hamamélis de Virginie, de la poudre d'orme rouge, de la poudre de molène et du piment. En conséquence, le produit visé relève du numéro tarifaire 2106.90.99.

Capsules alimentaires (108030, 108044)

Ce supplément alimentaire se compose d'un mélange de plantes ou de parties de plantes ou d'extraits de plantes de différentes espèces. Les capsules en question contiennent du thé du désert, de l'extrait de noix de cola, de la passiflore, de l'extrait de ginseng de Sibérie, du *gymnema sylvestre*, de l'extrait de pullulan, des racines de pissenlit (pugoncyng), des racines de gingembre (zingiber), de la laminaire, du vinaigre de cidre et de la bromelaine. Les autres capsules contiennent des noix de kola, du ginseng de Sibérie, du *gymnema sylvestre*, des feuilles de luzerne, des racines de gingembre, des graines de guarana, de l'éphédra, des pissenlits et du pullulan. Ce produit est désigné sous le nom de supplément alimentaire et, par conséquent, relève du numéro tarifaire 2106.90.99.

Tartinade pour sandwiches (107722)

La tartinade pour sandwiches visée se compose d'eau (90,76 %), de monoglycérides et diglycérides végétaux (3 %) et de différents autres ingrédients. Cette tartinade contient des dattes et de l'amidon. La margarine ne peut renfermer ces deux ingrédients. En conséquence, le produit visé relève du numéro tarifaire 2106.90.99.

Préparations pour vin et cidre (106752, 106753, 111270)

Les préparations visées sont présentées dans une outre en matière textile imperméable munie d'une valve, d'un raccord fileté pour l'adjonction de liquide et d'une soupape de décharge (ces trois derniers éléments sont en matière plastique). À l'intérieur de l'outre se trouvent les ingrédients servant à produire une préparation alcoolisée. Un sachet de levure est fourni et son contenu est introduit dans l'outre en même temps que l'eau. On laisse reposer le contenu de l'outre pendant plusieurs semaines afin de permettre à la fermentation d'avoir lieu et de produire une boisson alcoolisée. Les ingrédients pour le cidre sont les suivants : jus de pomme concentré, sirop de maltose, élément nutritif pour levure (phosphate monoacide d'ammonium) et levure en sachet. Les ingrédients pour le vin sont les suivants : jus de raisin et de pomme concentrés, sirop de glucose, élément nutritif pour levure, bentonite et levure en sachet. Les préparations pour le vin et le cidre sont classées au numéro tarifaire 2106.90.99.

Complément minéral à base de potassium (110558)

Ce produit est constitué d'un mélange de minéraux et d'extraits de plantes médicinales traditionnelles. Il est destiné à maintenir l'organisme en bonne santé et rien n'indique qu'il ait des propriétés thérapeutiques ou prophylactiques. Étant donné qu'il s'agit d'un complément alimentaire, il est classé au numéro tarifaire 2106.90.99.

Complément alimentaire (114746)

Ce produit, conditionné en capsules, est constitué d'extrait de thé vert, d'extrait de pépins de raisin, d'extrait d'écorce de pin, de cellulose et de stéarate de magnésium. Rien n'indique que ce produit ait des propriétés thérapeutiques ou prophylactiques pour le traitement d'une affection particulière. Il est exclu de la position 13.02 conformément aux Notes explicatives, à la page 99, et il est classé au numéro tarifaire 2106.90.99.

Concentré de miel et de citron (114833)

Vendu en sachets, ce produit renferme des concentrés de miel de trèfle et de jus de citron. Lorsqu'il est additionné d'eau, le contenu d'un sachet donne une boisson au miel et au citron pouvant être servie chaude ou froide. Le produit en question est classé au numéro tarifaire 2106.90.99.

Mélange à hamburger (114115)

Ce produit est un mélange à hamburger végétarien en poudre constitué de concentré de soja texturé, d'isolat de protéines de soja, d'huile de maïs partiellement hydrogénée, de méthylcellulose, d'aromatisants naturels, d'oignons, d'ail, de piments et de betteraves en poudre ainsi que d'épices. Le mélange est utilisé pour fabriquer des galettes pour hamburger sans viande. Il est classé au numéro tarifaire 2106.90.99 puisqu'il ne s'agit pas simplement d'une poudre aromatisante. Ce produit est une préparation complète constituée entièrement ou partiellement de substances alimentaires et entrant dans la préparation d'aliments pour la consommation humaine, comme celles qui sont visées à la partie B) des Notes explicatives de la position 21.06, aux pages 170 à 172. Il est classé conformément à la RGI n° 6.

Complément alimentaire (114747)

Ce complément alimentaire est vendu en caplets de 500 mg et il n'est pas utilisé à des fins thérapeutiques ou prophylactiques. Il est constitué de jus d'atoca lyophilisé, d'acide stéarique, de cellulose, de maltodextrine et de stéarate de magnésium. Il est classé au numéro tarifaire 2106.90.99 à titre de complément alimentaire non dénommé ni compris ailleurs, conformément à la RGI n° 6.

Comprimés nutritifs (115911)

Ces comprimés bruns sont constitués de protéines, de matières végétales, d'une petite quantité de composés inorganiques, dont le sélénite de sodium et d'autres ingrédients. Ils contiennent également du blé germé, de la cyanocobalamine (vitamine B12) et du sélénite de sodium. Ils sont utilisés pour leurs propriétés digestives et sont vendus comme des compléments alimentaires naturels. Cependant, ils ne sont pas destinés à la prévention ni au traitement d'une maladie ou d'une affection. En conséquence, ils sont classés au numéro tarifaire 2106.90.99.

Capsules de complément alimentaire (115917)

Ces capsules de gélatine contiennent une poudre orange constituée de matières végétales tirées du riz, notamment des protéines de riz et des coenzymes Q10, incorporées à de la poudre de riz. La coenzyme Q10 joue un rôle dans le métabolisme du corps humain, et on la retrouve dans les plantes et les animaux. Cependant, il ne s'agit pas d'un élément nutritif essentiel. Un numéro d'identification de la drogue a été attribué à ce produit par Santé Canada. Ces capsules sont utilisées pour leurs propriétés digestives et ne sont pas destinées à la prévention ni au traitement d'une maladie ou d'une affection. Elles sont classées au numéro tarifaire 2106.90.99.

Tablette nutritive (112821)

Cette tablette contient des glucides, des protéines et des matières grasses sous forme d'aliments entiers. Elle est constituée des ingrédients suivants : grains de soja, concentré protéique de lactosérum, protéines de soja isolées, sirop de maïs à haute teneur en fructose, beurre d'arachide, flocons d'avoine, miel, caroube en poudre, bêta-carotène et aromatisants naturels. Il s'agit d'une préparation alimentaire non dénommée ni comprise ailleurs du numéro tarifaire 2106.90.99.

Boisson réhydratante riche en glucides (112823)

Ce produit est destiné à être consommé comme boisson après dilution dans l'eau. Il s'agit d'une boisson réhydratante destinée à être utilisée avant, pendant et après l'entraînement ou la compétition (athlétisme). Elle est constituée des ingrédients suivants : maltodextrine, fructose, acide citrique, jus de betterave en poudre, L-glutamine, aromatisants naturels, acide ascorbique, citrate de calcium, citrate de magnésium, nicotinate de chrome, chlorhydrate de pyridoxine, niacine, oxyde de zinc, pantothénate de calcium, chlorhydrate de thiamine, riboflavine, fumarate ferreux, acide folique et cyanocobalamine. Il s'agit d'une préparation alimentaire non dénommée ni comprise ailleurs du numéro tarifaire 2106.90.99. Les préparations de ce type sont visées à la disposition 16) des Notes explicatives de la position 21.06, à la page 172.

Boisson aromatisée aux fruits (103759, 103757)

Cette boisson aromatisée aux fruits (arôme artificiel) est conditionnée dans un contenant en plastique sur lequel on indique que l'eau constitue l'ingrédient principal. Une fois congelée, cette boisson peut se manger comme une sucette glacée. Elle est classée au numéro tarifaire 2202.90.90 à titre d'autres boissons non alcooliques.

Boisson Snow Lotus (103684)

Cette boisson contient les ingrédients suivants : eau purifiée, miel, glucose, thé, fleur de lotus, aloès et culture bactérienne. Elle est importée en bouteilles d'un litre, et on indique dans la publicité qu'elle constitue une source de riboflavine et d'acide folique. Cette boisson est classée au numéro tarifaire 2202.90.90.

Emballage de boissons (98631)

Ce produit est un emballage de boissons variées à base de jus de fruits. Les boissons contiennent les ingrédients suivants : jus de concentrés d'ananas, d'oranges, de raisins, de pommes, de fraises, de fruits de la passion, de kiwis, de citrons et de pêches, et purées de bananes, de mangues et de goyaves. Les ingrédients varient selon le type de boisson aux fruits. Ces boissons ne répondent pas à la description des jus donnée aux Notes explicatives de la position 20.09, soit des liquides « obtenus par pression de fruits sains et mûrs ». Bien que certaines boissons de l'emballage soient constituées en partie de jus de fruits pressés « contenant une partie de la pulpe à l'état finement divisé », elles sont également constituées de purées et sont donc exclues de la position 20.09. Les produits visés sont des emballages de boissons reconstituées et sont classés au numéro tarifaire 2202.90.90.

Amer (114526)

Cette boisson non alcoolique est un liquide clair, de couleur brune. Il s'agit d'une solution aqueuse contenant des sucres et de petites quantités d'autres matières, dont des minéraux, des aromatisants et des colorants. Elle ne contient aucun ingrédient connu pour avoir des propriétés thérapeutiques ou prophylactiques. Il ne s'agit donc pas d'un médicament. Cette boisson est classée au numéro tarifaire 2202.90.90.

Compléments énergétiques (114560)

Vendus en sachets, ces produits se composent d'hydrolysats enzymatiques d'amidon, d'eau, d'acide citrique, d'un aromatisant, d'acide ascorbique et d'agents de conservation. On peut les consommer tels quels, à même le sachet, ou les utiliser pour préparer une boisson énergétique instantanée en leur ajoutant de l'eau. Ils sont classés au numéro tarifaire 2202.90.90.

Solvant (114826)

Ce produit est un liquide clair constitué d'éthanol, de méthanol et d'acétate d'éthyle. Il répond aux spécifications relatives à l'alcool dénaturé. Il est classé au numéro tarifaire 2207.20.11.

Panaché – ST (ancien n° 102466 du SRT)

Cette boisson est constituée de concentré de lait, de sucre, d'alcool, d'extrait de café, de caramel, de vanille et d'eau. Selon l'arôme à donner au produit, d'autres ingrédients sont ajoutés : Irish Cream, cannelle, café et Amaretto. Étant donné qu'elle contient de l'alcool (6,5 %), cette boisson est classée au numéro tarifaire 2208.90.98. Ce produit est assujéti à un droit de douane supplémentaire en vertu de l'article 21 du *Tarif des douanes*, soit un droit équivalent au droit d'accise intérieur de 11,066 \$ par litre d'alcool éthylique absolu. (2208.90.99)

Alcool de cuisine (116000)

Ce produit est une solution aqueuse contenant de l'alcool éthylique et des traces d'autres constituants. Ce liquide clair est une boisson alcoolique. Étant donné qu'aucun ingrédient ayant des propriétés thérapeutiques ou prophylactiques n'a été décelé dans ce produit, il ne s'agit pas d'un médicament. Il est classé au numéro tarifaire 2208.90.99. Ce produit est assujéti à un droit de douane supplémentaire en vertu de l'article 21 du *Tarif des douanes*, soit un droit équivalent au droit d'accise intérieur de 11,066 \$ par litre d'alcool éthylique absolu.

Vin de ginseng (116106)

Ce vin de jus de ginseng est une solution aqueuse contenant de l'alcool éthylique, du sucre, une racine de ginseng et des traces d'autres constituants. Ce liquide brun est une boisson alcoolique. Il est donc classé au numéro tarifaire 2208.90.99. Ce produit est assujéti à un droit de douane supplémentaire en vertu de l'article 21 du *Tarif des douanes*, soit un droit équivalent au droit d'accise intérieur de 11,066 \$ par litre d'alcool éthylique absolu.

Boisson tonique (116050, 116052, 116053, 116055, 116107)

Ce produit est une solution aqueuse contenant de l'alcool éthylique, du sucre et des traces d'autres constituants. Ce liquide clair est une boisson alcoolique. Étant donné qu'aucun ingrédient thérapeutique ou prophylactique n'a été décelé dans ce produit, il ne s'agit pas d'un médicament. Il est classé au numéro tarifaire 2208.90.99. Ce produit est assujéti à un droit de douane supplémentaire en vertu de l'article 21 du *Tarif des douanes*, soit un droit équivalent au droit d'accise intérieur de 11,066 \$ par litre d'alcool éthylique absolu.

Amers (110861, 114137, 114140, 114155, 115976)

Ces amers sont des solutions aqueuses contenant de l'alcool éthylique, du sucre et des composés aromatisants. Ces liquides clairs, jaune/brun foncé constituent des boissons alcooliques et ils sont importés en bouteilles de verre d'un litre ou de 700 ml. Ils sont classés au numéro tarifaire 2208.90.99. Étant donné qu'aucune trace d'ingrédients ayant une action thérapeutique ou prophylactique n'a été décelée, ces produits ne sont pas des médicaments au sens des Notes explicatives de la position 30.04, aux pages 468 et 470. Il s'agit plutôt de boissons alcooliques de la position 22.08 du type de celles qui sont visées à la disposition C) 11), à la page 179 des Notes explicatives de cette position. Un droit de douane supplémentaire de 11,066 \$ par litre d'alcool éthylique absolu est imposé en vertu de l'article 21 du *Tarif des douanes*.

Boisson spiritueuse (112036, 112211, 112212, 112214, 112215, 112217, 112219)

Ce produit est un liquide constitué de spiritueux distillé (environ 33 1/3 % d'alcool éthylique) et d'extraits de plantes chinoises. Il est considéré comme une boisson spiritueuse destinée à être utilisée dans la médecine traditionnelle chinoise pour maintenir l'organisme en bonne santé. Étant donné qu'il s'agit d'une boisson, il est classé au numéro tarifaire 2208.90.99 conformément aux Notes explicatives de la position 22.08. Ce produit est assujéti à un droit de douane supplémentaire en vertu de l'article 21 du *Tarif des douanes*, soit un droit équivalent au droit d'accise intérieur de 11,066 \$ par litre d'alcool éthylique absolu.

Liqueur aux herbes (115482)

Cette liqueur est une solution aqueuse contenant de l'éthanol, des sucres, des extraits de plantes (cannelle, clous de girofle et ginseng), des matières colorantes et de petites quantités d'autres matières. Ce liquide clair, ambre foncé, est une boisson alcoolique importée en bouteilles de verre. Il est classé au numéro tarifaire 2208.90.99. Ce produit est assujéti à un droit de douane supplémentaire en vertu de l'article 21 du *Tarif des douanes*, soit un droit équivalent au droit d'accise intérieure de 11,066 \$ par litre d'alcool éthylique absolu.

Ingrédient d'aliments pour animaux (115678)

Ce produit est un ingrédient nutritif favorisant la croissance de la flore bactérienne digestive chez les ruminants (bovins, moutons, chèvres et cerfs), les porcs, les chevaux et la volaille. Les ingrédients actifs de ce produit sont des métabolites microbiens obtenus par un procédé de fermentation en plusieurs étapes mettant en oeuvre des souches communes d'organismes digestifs de l'espèce *Lactobacillus acidophilus*. Les organismes utilisés pour la production de l'ingrédient visé sont cultivés à l'aide de techniques exclusives de culture sous contrainte et de nutrition alternée permettant d'obtenir une solution de métabolites (substances nutritives) stable et très concentrée, qui favorise la croissance des organismes utiles dans le tube digestif. Ces micro-organismes jouent un rôle important dans la consommation des matières sèches, la digestion et l'absorption des éléments nutritifs. Le produit visé est classé au numéro tarifaire 2309.90.39 à titre d'autre préparation utilisée pour l'alimentation des animaux.

Ingrédient alimentaire (édulcorant) (113457)

Cette poudre granulaire brun pâle, à faible odeur d'anis (réglisse) est constituée essentiellement de saccharine et contient également une très petite quantité de substances odoriférantes (principalement de l'anéthol). La saccharine est un édulcorant qui, en solution aqueuse diluée, possède un pouvoir sucrant 500 fois supérieur à celui du sucre. Le produit visé est un agent de palatabilité au goût sucré qui confère aux aliments pour porcelets un goût plus agréable. Il modifie la saveur des aliments sans pour autant contenir une grande quantité de substances aromatiques. Il est classé au numéro tarifaire 2309.90.91 et il s'agit d'un produit du type de ceux qui sont mentionnés à la disposition C) 1) des Notes explicatives de la position 23.09, à la page 187.

Ingrédient alimentaire (113461)

Cette poudre rosâtre à odeur de fruits est constituée essentiellement d'un mélange de saccharine et de dextrose et d'un mélange de substances odoriférantes (principalement de l'acétate de benzyle et du gamma-undécalactone et de plus petites quantités d'autres substances aromatiques synthétiques). Ce produit est classé au numéro tarifaire 2309.90.91. Réf. : Disposition C) 1) des Notes explicatives de la position 23.09, à la page 187, et disposition 5) des Notes explicatives de la position 33.02, à la page 509.

Cigarettes contenant du tabac (102666)

Les cigarettes visées, dont le poids n'excède pas 1 361 g le mille, sont classées au numéro tarifaire 2402.20.00 à titre de cigarettes contenant du tabac d'un poids n'excédant pas 1 361 g le mille. Selon la Note explicative 2 de la position 24.02, cette position inclut également, outre les cigarettes contenant uniquement du tabac, celles qui sont fabriquées à partir de mélanges de tabac et de succédanés de tabac, sans égard aux proportions de tabac et de succédanés de tabac présents dans le mélange.

SECTION V

Produits minéraux

Sachets sel et poivre (114617)

Ce produit est un petit sachet fermé hermétiquement dont une partie contient du sel et l'autre du poivre. Les deux parties peuvent être séparées en déchirant le sachet le long d'une ligne de perforations pratiquées dans la partie centrale, fermée hermétiquement. Le poivre est classé à la position 09.04 et le sel à la position 25.01. Le sel et le poivre sont des constituants d'égale importance et il est donc impossible de déterminer lequel confère au sachet son caractère essentiel. En conséquence, ce produit doit être classé conformément à la RGI n° 3 c), soit à la position placée la dernière par ordre de numérotation, plus précisément au numéro tarifaire 2501.00.10.

Chlorure de sodium (104463)

Ce produit est une poudre blanche constituée de chlorure de sodium. Il ne s'agit pas de sel de table ni de saumure. Il est classé à la position 25.01, qui vise le chlorure de sodium, et plus précisément au numéro tarifaire 2501.00.90.

Oxyde de magnésium – ST (ancien n° 105016 du SRT)

Cette poudre fine de couleur blanc cassé est un oxyde de magnésium calciné. Ce produit, dont la teneur en oxyde de magnésium excède 94 %, n'a pas subi un traitement supérieur à celui permis par la Note 1 du Chapitre 25 et ne constitue pas une préparation chimique. L'oxyde de magnésium en question est désigné à la disposition 3) de la page 205 des Notes explicatives et relève du numéro tarifaire 2519.90.00. (2519.90.10)

Plâtre de Paris – ST (ancien n° 106656 du SRT)

Fine poudre grise à base de sulfate de calcium hémihydraté, le plâtre de Paris est utilisé dans l'industrie de la construction pour améliorer la résistance et la dureté des planchers. Le produit est classé comme plâtre au numéro tarifaire 2520.20.00. (2520.20.90)

Oxyde de zinc fritté (résidu) (109569, 109636)

Cette poudre fine de couleur brun pâle se compose principalement d'oxyde de zinc. Elle renferme également de petites quantités d'autres éléments inorganiques. Il s'agit d'un résidu provenant du grillage de concentré de zinc. Le produit visé relève du numéro tarifaire 2620.19.00.

Lubrifiants à moteur – ST (ancien n° 104811 du SRT)

Les lubrifiants à moteur contiennent plus de 10 % en poids d'huiles de pétrole et ont une viscosité excédant 7,44 mm²/s à 37,8 °C. Ils contiennent également de plus petites quantités d'esters d'acides gras et d'autres additifs destinés à améliorer les propriétés lubrifiantes. Ces produits sont classés au numéro tarifaire 2710.00.91. (2710.00.20)

Liquide à base d'huile de pétrole – ST (ancien n° 112565 du SRT)

Cette huile de graissage est un liquide jaune constitué essentiellement d'huiles de pétrole et d'une petite quantité d'esters d'acides gras. Il s'agit d'une huile, ou d'une préparation d'huiles, d'une viscosité supérieure à 7,44 mm/s à 37,8 °C. Elle est donc classée au numéro tarifaire 2710.00.91. (2710.00.20)

Additif d'asphalte de pavage (113638)

Ce produit est un additif destiné à être mélangé à chaud à de l'asphalte de pavage. Il est constitué essentiellement de bitume de pétrole et de matières minérales très fines et d'une petite quantité de fibres de renforcement. L'additif est mélangé à chaud à de l'asphalte de pavage (il constitue environ 20 % du produit fini). Il permet d'améliorer la qualité du pavage puisqu'il réduit la fissuration provoquée par la fatigue et les contraintes thermiques et augmente la cohésion du matériau grâce aux fibres qu'il contient. Ce produit est obtenu à partir de vieux matériaux de pavage recyclés. Il est classé au numéro tarifaire 2715.00.90 à titre d'« autre » mélange bitumineux à base d'asphalte naturel. Il ne s'agit pas d'un macadam de la position 25.17 parce qu'il est constitué de particules trop petites (plus petites que le gravier) et qu'il contient des fibres.

Matériau de rapiéçage bitumineux (113619)

Ce produit à base de bitume et de granulats est utilisé comme matériau de rapiéçage ou de remplissage (p. ex. pour remplir les nids de poules). Il est constitué essentiellement de granulats concassés et de bitume de pétrole ainsi que de petites quantités de fibres de renforcement et de liquide organique. Ce matériau est fabriqué à partir de bardeaux d'asphalte recyclés, constitués de fines particules de granulats broyés et d'une couche de fibres de verre et d'asphalte. Il est classé au numéro tarifaire 2715.00.90.

SECTION VI Produits des industries chimiques ou des industries connexes

Acide tétrafluoroborique (104435)

Le produit visé est une solution aqueuse d'acide tétrafluoroborique, composé isolé de constitution chimique définie d'acide inorganique. Il est classé au numéro tarifaire 2811.19.90 à titre d'autre acide inorganique. Ce produit est dénommé à la disposition 2a) des Notes explicatives de la position 28.11 à la page 258.

Oxydant en solution aqueuse (104465)

Liquide clair et visqueux, ce produit est une solution aqueuse d'hydroxyde de sodium, composé isolé de constitution chimique définie. Il est classé au numéro tarifaire 2815.12.00 à titre d'hydroxyde de sodium en solution aqueuse. Se reporter aux Notes 1a) et b) du Chapitre 28 et aux Notes explicatives de la position 28.15, disposition A) à la page 268.

Octanol (alcool octylique) – ST (ancien n° 112238 du SRT)

Ce produit est un liquide clair, incolore, constitué d'éthyl-2 hexanol (isomère de l'octanol), de plus petites quantités d'autres isomères de l'octanol et de petites quantités d'impuretés de fabrication. Ce liquide est classé au numéro tarifaire 2905.16.90. (2905.16.00)

P-Nitrophénol (107504)

De couleur jaune, ce produit est une solution aqueuse de p-nitrophénol, composé organique de constitution chimique définie, et d'un dérivé de phénols. Il est utilisé à des fins de diagnostic *in vitro* pour le dosage de la phosphatase alcaline ou acide. Le p-nitrophénol est classé au numéro tarifaire 2908.90.00.

Chlorhydrate d'imipramine – ST (ancien n° 98784 du SRT)

Cette poudre cristalline blanche qui tire sur le blanc cassé est un composé isolé de constitution chimique définie du type hétérocyclique à hétéroatomes d'azote exclusivement. Ce composé possède un système tricyclique et, par conséquent, il est classé au numéro tarifaire 2933.90.99. (2933.90.00)

Chlorhydrate de diltiazem – ST (ancien n° 98780 du SRT)

Cette poudre cristalline blanche qui tire sur le blanc cassé est un composé isolé de constitution chimique définie du type hétérocyclique à hétéroatomes de soufre et d'azote. Comme ce composé comporte des hétéroatomes de soufre, il est exclu de la position 29.33 et classé au numéro tarifaire 2934.90.99, qui vise d'autres composés hétérocycliques. (2934.90.90)

Étalons, contrôles et diluants de diagnostic – ST (anciens n°s 106573, 106574, 106575 du SRT)

Les étalons, contrôles et diluants de diagnostic visés se composent d'ACE humain dans du sérum humain traité, d'une solution saline tamponnée avec phosphate et de 100 ppm de kathon. Ils servent, par exemple, à étalonner le produit de dosage Opus utilisé pour le dosage de l'antigène carcino-embryonnaire (ACE) dans le sérum pour contribuer au pronostic et au traitement du cancer, pour les patients chez qui sont observés des changements des concentrations d'ACE. Ces produits servent aussi à diluer les échantillons de patients renfermant de l'ACE. Ils sont conçus pour le diagnostic *in vitro*. Il s'agit de constituants du sang d'origine humaine. Les produits visés relèvent du numéro tarifaire 3002.10.00. (3002.10.10)

Antiglobuline humaine – ST (ancien n° 109205 du SRT)

Ce liquide vert est une solution aqueuse de protéines, d'azote de sodium, de chlorure de sodium, d'un colorant et d'autres ingrédients. Il s'agit d'une préparation à base d'anticorps monoclonaux utilisée dans différents tests de diagnostic *in vitro*. L'ingrédient essentiel est un mélange d'anticorps provenant de lapins et de souris. Il s'agit donc d'un antiserum d'origine animale, soit un réactif de diagnostic de la position 30.02 (**Nota** : Ce produit n'est pas préparé en vue d'être administré par voie parentérale). Il est classé au numéro tarifaire 3002.10.00. (3002.10.29)

Supplément alimentaire aux antibiotiques (109631)

Ce produit se présente sous forme de poudre blanche et est composé d'antibiotiques, de polychlorure de vinyle et de silice. Il s'agit d'un médicament constitué par des produits mélangés entre eux, contenant d'autres antibiotiques de la position 30.03, et il est classé au numéro tarifaire 3003.20.00.

Lactulose – ST (ancien n° 104224 du SRT)

Le lactulose est un laxatif contenant plus de deux ingrédients, et il est importé en vrac. Les ingrédients actifs sont le lactulose, le galactose et le lactose. Il s'agit d'une solution aqueuse additionnée d'aromatizants. Ce produit est également utilisé pour le traitement et la prévention de l'encéphalopathie généralisée. Il relève de la position 30.03, et comme il n'est dénommé dans aucune sous-position de cette position, il est classé au numéro tarifaire 3003.90.00. (3003.90.99)

Injection d'acide ascorbique – ST (ancien n° 97626 du SRT)

Cette injection d'acide ascorbique est une vitamine soluble dans l'eau (vitamine C). Il s'agit d'un produit antiscorbutique qui s'oxyde rapidement en solution et qui est très soluble dans l'eau, modérément soluble dans l'alcool et insoluble dans le chloroforme, l'éther et le benzène. Ce produit est destiné à un usage intraveineux, intramusculaire ou sous-cutané et est utilisé pour la prévention et le traitement du scorbut. Il est conditionné sous forme de doses et constitue une solution stérile d'acide ascorbique dans de l'eau. De plus, il est transparent et sa teinte varie d'incolore à jaune pâle. Les Notes explicatives a) et b) de la position 30.04 aux pages 468 et 469, visent les médicaments constitués de produits mélangés ou non mélangés, conditionnés sous forme de doses ou en emballages pour la vente au détail en vue d'usages thérapeutiques ou prophylactiques. En conséquence, cette injection d'acide ascorbique est classée au numéro tarifaire 3004.50.00 à titre de médicament contenant de la vitamine C. (3004.50.99)

Injection de despanthénol – ST (ancien n° 97568 du SRT)

Cette injection de despanthénol (B5) est un dérivé de l'acide pantothénique, membre des complexes de la vitamine B. Ce produit est une solution aqueuse stérile sous forme de doses destinée à servir de stimulant gastro-intestinal. Il est utilisé à des fins prophylactiques immédiatement après une chirurgie abdominale majeure en vue de réduire au minimum les risques d'iléus paralytique. Les Notes explicatives a) et b) de la position 30.04 aux pages 468 et 469, visent les médicaments constitués de produits mélangés ou non mélangés, conditionnés sous forme de doses ou en emballages pour la vente au détail en vue d'usages thérapeutiques ou prophylactiques. En conséquence, cette injection de despanthénol est classée au numéro tarifaire 3004.50.00. (3004.50.99)

Injection de cyanocobalamine – ST (ancien n° 97255 du SRT)

Cette injection de cyanocobalamine (B12) est une solution stérile de cyanocobalamine. Ce produit est offert en doses et se présente sous la forme de cristaux rouges foncés ou d'une poudre rouge amorphe ou cristalline. Il est très hygroscopique sous sa forme anhydre et modérément soluble dans l'eau. Cette injection peut se révéler thérapeutique contre les carences en vitamine B12 attribuables à une malabsorption. La vitamine B12 est essentielle à la croissance, à la reproduction des cellules, à l'hématopoïèse et à la synthèse des nucléoprotéines et de la myéline. Les Notes explicatives a) et b) de la position 30.04 aux pages 468 et 469, visent les médicaments constitués de produits mélangés ou non mélangés, conditionnés sous forme de doses ou en emballages pour la vente au détail en vue d'usages thérapeutiques ou prophylactiques. En conséquence, cette injection de cyanocobalamine (B12) est classée au numéro tarifaire 3004.50.00. (3004.50.99)

Injection de vitamine B et de vitamine C – ST (ancien n° 97591 du SRT)

L'injection lyophilisée de vitamine C et de complexe de vitamine B avec vitamine B12 est une solution aqueuse stérile qui, une fois reconstituée à partir de sa forme lyophilisée, contient tous les constituants connus du complexe de la vitamine B, ainsi que de la vitamine B12 (cyanocobalamine) et de la vitamine C. Ce produit est sous forme de doses et est utilisé aux fins du traitement de troubles nécessitant une administration parentérale de vitamines, par exemple pour des traitements pré et postopératoires, des fièvres, de graves brûlures etc. Les Notes explicatives a) et b) de la position 30.04 aux pages 468 et 469, visent les médicaments constitués de produits mélangés ou non mélangés, conditionnés sous forme de doses ou en emballages pour la vente au détail en vue d'usages thérapeutiques ou prophylactiques. En conséquence, cette injection de vitamine B et de vitamine C est classée au numéro tarifaire 3004.50.00. (3004.50.99)

Médicaments – ST (anciens n^{os} 109294, 109295 du SRT)

Le numéro tarifaire 3004.50.00 vise les solutions stériles présentées sous forme de doses à des fins thérapeutiques, dont le chlorhydrate de pyridoxine (vitamine B6) et le chlorhydrate de thiamine en solution dans l'eau qui sont utilisés pour traiter les carences en pyridoxine et en thiamine. Selon la disposition D) 2) a) des Notes explicatives du Chapitre 29, à la page 344, ces produits relèvent de la position 30.04. (3004.50.99)

Injection de dextrose – ST (ancien n^o 96975 du SRT)

Le produit visé est une solution hypertonique, apyrogène et stérile de dextrose dans de l'eau. Il doit être utilisé à titre de liquide pour injection intraveineuse et à titre de substance de régénération nutritive. Ce produit est présenté sous forme de doses et est indiqué pour le traitement de l'hypoglycémie induite par insuline (taux d'insuline trop élevé ou coma diabétique) afin de rétablir le taux de glucose sanguin normal. Selon les Notes explicatives a) et b) de la position 30.04 aux pages 468 et 469, celle-ci vise les médicaments constitués de produits mélangés ou non mélangés présentés sous forme de doses ou conditionnés pour la vente au détail en vue d'usages thérapeutiques ou prophylactiques. En conséquence, ce produit est classé au numéro tarifaire 3004.90.00 à titre de solution de dextrose (glucose). (3004.90.10)

Diurétique (en doses) – ST (ancien n^o 103314 du SRT)

Le diurétique visé est présenté sous forme de doses (comprimés ou ampoules pour injection) et est considéré comme un médicament destiné à un usage thérapeutique ou prophylactique (diurétique) en vertu du numéro tarifaire 3004.90.00. Conformément à la Note légale 2 de la Section VI, le produit visé doit être classé à la position 30.04 étant donné qu'il se présente sous forme de doses. (3004.90.99)

Solution de dialyse péritonéale – ST (ancien n^o 90435 du SRT)

Le produit visé est utilisé pour effectuer des dialyses péritonéales. Il s'agit d'une solution aqueuse transparente qui se compose de dextrose, de lactate de sodium et d'électrolytes, notamment du chlorure de sodium. Comme ce produit est un médicament constitué par des produits mélangés préparés à des fins thérapeutiques et conditionné pour la vente au détail, il est classé au numéro tarifaire 3004.90.00. (3004.90.99)

Injection de gluconate de calcium – ST (ancien n^o 97631 du SRT)

Le produit visé est une solution stérile, apyrogène et sursaturée de gluconate de sodium dans de l'eau qui doit être injectée par voie intraveineuse. Elle est utilisée pour le traitement de maladies associées à des carences en calcium comme la tétanie provoquée par l'hypocalcémie, l'hypocalcémie liée à l'hypoparathyroïdie et l'hypocalcémie occasionnée par une croissance rapide ou une grossesse. Cette solution est également utilisée pour le traitement des piqûres de veuve noire afin de soulager les crampes musculaires. Elle sert aussi d'adjuvant pour le traitement du rachitisme, de l'ostéomalacie, de la colique de plomb et des surdosages de sulfate de magnésium. Le produit visé est présenté sous forme de doses. Selon les Notes explicatives a) et b) de la position 30.04 aux pages 468 et 469, celle-ci vise les médicaments constitués de produits mélangés ou non mélangés présentés sous forme de doses ou conditionnés pour la vente au détail en vue d'usages thérapeutiques ou prophylactiques. En conséquence, la marchandise visée est classée au numéro tarifaire 3004.90.00 à titre d'autre médicament agissant principalement sur l'équilibre électrolytique, calorique ou hydrique. (3004.90.99)

Pansement hydrophile – ST (ancien n^o 96096 du SRT)

Le produit visé est un pansement hydrophile qui met en oeuvre l'adhésion, l'absorption et l'autolyse et qui

sert de pansement occlusif. Il vise à faciliter les soins donnés aux patients ayant subi des blessures. L'utilisation de ce produit est indiquée pour le traitement local des plaies de pression et de stase veineuse, des blessures et des lésions cutanées dues à des sécrétions, des blessures superficielles, des déchirures cutanées, des éraflures, des brûlures au premier et au deuxième degrés et des blessures réalisant une atteinte cutanée partielle ou totale. Ce produit est considéré comme un médicament pour usages thérapeutiques ou prophylactiques conditionné pour la vente au détail et il est classé au numéro tarifaire 3004.90.00 à titre d'autre médicament à l'intention des humains. (3004.90.99)

Pansement hydrophile en collagène – ST (ancien n° 96097 du SRT)

Le produit visé est un pansement hydrophile en collagène qui met en oeuvre l'absorption, le débridement (élimination des peaux mortes), la réhydratation et le maintien d'un taux d'humidité adéquat pour la blessure sans adhérer à celle-ci. L'utilisation de ce produit est indiquée pour le traitement local des plaies de pression et de stase veineuse, des blessures et des lésions cutanées dues à des sécrétions, des blessures superficielles, des éraflures, des brûlures au premier et au deuxième degrés et des blessures réalisant une atteinte cutanée partielle ou totale. Ce produit est considéré comme un médicament pour usages thérapeutiques ou prophylactiques conditionné pour la vente au détail et il est classé au numéro tarifaire 3004.90.00 à titre d'autre médicament à l'intention des humains. (3004.90.99)

Médicament pour affections cardio-vasculaires – ST (ancien n° 104602 du SRT)

Le médicament visé contient, comme substance active, du bezafibrate. Il est préparé à des fins thérapeutiques ou prophylactiques et est offert sous forme de doses (il est importé sous forme de comprimés de 200 mg ou de 400 mg). Ce produit est destiné aux humains et exerce une action sur le système cardio-vasculaire. Il relève du numéro tarifaire 3004.90.00. Voir les dispositions des considérations générales de la Section VI qui visent la Note 3 de cette section. (3004.90.99)

Médicament anti-hypercalcémique – ST (ancien n° 104613 du SRT)

Ce médicament contient du chlodronate disodique comme substance active. Il sert à des fins thérapeutiques ou prophylactiques et est offert sous forme de doses (il est importé en ampoules ou en capsules). Ce produit est destiné aux humains et est utilisé comme agent anti-hypercalcémique pour les os. Il est classé au numéro tarifaire 3004.90.00. Voir la Note 3 du Chapitre des Notes explicatives de la Section VI. (3004.90.99)

Anti-gaz en atomiseur – ST (ancien n° 108421 du SRT)

Il s'agit d'un liquide brun conditionné dans une bouteille en matière plastique munie d'une pompe. Le liquide se compose d'extraits végétaux en phase aqueuse et de peroxyde d'hydrogène. L'atomiseur permet de neutraliser les agents chimiques contenus dans le mace et d'autres gaz qui irritent les yeux et la gorge. On considère qu'il s'agit d'un médicament constitué par des produits mélangés, préparé à des fins thérapeutiques ou prophylactiques. Le produit est présenté sous forme de doses ou conditionné pour la vente au détail. Il est classé au numéro tarifaire 3004.90.00 en tant qu'autre médicament. (3004.90.99)

Liquide prophylactique – ST (ancien n° 112691 du SRT)

Ce liquide est une préparation prophylactique formant une barrière antiseptique sur la peau. Il joue le rôle d'une crème protectrice qui empêche les contaminants tels que l'eau, l'huile et le sel d'entrer en contact avec la peau. On indique qu'il peut détruire le VIH et d'autres agents pathogènes. Il est utilisé surtout par les professionnels de la santé pour prévenir les infections et il n'est pas considéré comme un produit de toilette ordinaire. Il est classé au numéro tarifaire 3004.90.00. (3004.90.99)

Dilatateur nasal – ST (ancien n° 115086 du SRT)

Cette bande nasale est constituée de deux couches de non-tissé logées entre deux bandes de plastique parallèles. La face inférieure de la bande est recouverte d'un adhésif qui colle aux ailes du nez lorsque la bande est placée sur l'arête du nez. En se redressant, les bandes de plastique exercent une force qui relève les ailes du nez, libérant ainsi les voies nasales. Cette bande nasale, ou dilatateur nasal, est destinée à soulager la congestion nasale associée aux allergies, à la sinusite, au ronflement et aux déviations de la cloison nasale. Elle est classée au numéro tarifaire 3005.10.00. (3005.10.99)

Compresse abdominales – ST (ancien n° 102120 du SRT)

Les compresses abdominales visées sont des pansements chirurgicaux non cousus ou autrement ouvrés et non enduits ou imprégnés de substances pharmaceutiques. Elles sont classées au numéro tarifaire 3005.90.00. (3005.90.30)

Pansements éponge – ST (ancien n° 110035 du SRT)

Ce produit est constitué d'une éponge blanche au centre de laquelle un cordon a été fixé par fusion. Une partie du cordon dépasse de l'éponge. Cette dernière est un non-tissé fait d'un mélange de fibres d'un produit à base de cellulose et d'un polyamide. Le cordon est constitué d'un grand nombre de filaments de polyalkalène téréphtalate enduits d'un polymère de chlorure de vinyle contenant un plastifiant et des matières de charge inorganiques. L'éponge n'est pas enduite ni imprégnée de substances pharmaceutiques. Le produit visé est conditionné pour la vente au détail dans des emballages multiples. Il est classé au numéro tarifaire 3005.90.00. (3005.90.91)

Tampon thermique – ST (ancien n° 92163 du SRT)

Le produit visé est une gaze de coton 100 % à 12 couches saturée d'eau et présentée pour la vente au détail. Cette gaze est appliquée sur des blessures afin de permettre leur fermeture et peut être préchauffée pour donner de la chaleur et de l'humidité aux fins du traitement des blessures infectées et de la peau en mauvais état. Ce produit est classé au numéro tarifaire 3005.90.00 à titre de pansement de tissu uniquement de coton. (3005.90.92)

Bâtonnets dentaires – ST (ancien n° 105036 du SRT)

Les bâtonnets dentaires sont constitués de deux minces feuilles de papier collées à une de leurs extrémités pour former une feuille de 13 cm de longueur. Une ouate de fibres de coton est appliquée sur la feuille et le tout est roulé serré pour former un cylindre. La ouate de coton constitue la majeure partie du poids des bâtonnets. Ceux-ci ne contiennent aucune substance pharmaceutique. Ils sont classés au numéro tarifaire 3005.90.00 à titre d'autres ouates utilisées à des fins dentaires. (3005.90.99)

Pansement occlusif – ST (ancien n° 108500 du SRT)

Il s'agit d'une feuille transparente composée de silicone mélangée polymérisée. Le produit ne contient pas de substances pharmaceutiques. Le pansement est appliqué sur les brûlures, les plaies et les incisions profondes (chéloïdes et cicatrices hypertrophiques) afin d'aider à la guérison et à la cicatrisation. Le produit est conditionné pour la vente au détail à des fins médicales. Le pansement occlusif est classé au numéro tarifaire 3005.90.00. (3005.90.99)

Éponge pour la chirurgie nasale – ST (anciens n^{os} 112205, 112270 du SRT)

Ce produit est un tampon nasal constitué d'une éponge en polyalcool de vinyle (plastique) de qualité médicale mise en capsule. Il est muni d'une corde grâce à laquelle il peut être retiré plus facilement. Le tampon est comprimé dans un applicateur de type seringue, et il est importé dans un emballage stérilisé. Il n'est ni enduit ni imprégné de substances pharmaceutiques. Il est classé au numéro tarifaire 3005.90.00. (3005.90.99)

Injection de produits chimiques – ST (ancien n^o 102418 du SRT)

Ce produit est constitué de chlorure de sodium et de sincalide. Il s'agit d'une préparation chimique utilisée essentiellement comme aide au diagnostic et elle doit être administrée à des patients devant subir une cholecystographie; associée à la sécrétine, elle est également utilisée pour stimuler l'activité pancréatique à des fins d'analyse médicale. Ce produit est classé au numéro tarifaire 3006.30.00 à titre de « réactif de diagnostic conçu pour être employé sur le patient ». Ce type de produit est décrit à l'alinéa 5) des Notes explicatives de la position 30.06. Les réactifs de diagnostic (y compris les réactifs de diagnostic d'origine microbienne) relevant de cette position sont ceux qui sont administrés au patient par ingestion, injection, etc. (3006.30.99)

Trousse de réactif de diagnostic – ST (ancien n^o 107462 du SRT)

La trousse de réactif de diagnostic en question comprend les éléments suivants : un flacon contenant un mélange de chlorure stanneux, de citrate de sodium et de dextrose, une seringue contenant de l'hypochlorite de sodium au pH équilibré, une seringue contenant de l'acide citrique, du citrate de sodium et du dextrose, des pistons pour seringues, des aiguilles hypodermiques jetables, de la documentation connexe et des renseignements sur le dosage radiologique. Il s'agit d'un réactif de diagnostic conçu pour être employé sur le patient et classé au numéro tarifaire 3006.30.00. (3006.30.99)

Amalgame dentaire – ST (ancien n^o 101587 du SRT)

Il s'agit d'un alliage sphérique enrichi de palladium à préparation rapide présenté dans des capsules « sure-cap » soudées par ultrasons. Ces capsules contiennent une goutte de mercure et de la poudre grise composée d'alliage d'argent qui sont séparées par une membrane de plastique. Le produit en question ne constitue pas un ciment dentaire et est classé au numéro tarifaire 3006.40.00 à titre d'amalgame pouvant être utilisé pour la restauration de dents. (3006.40.90)

Chlorure de potassium, catégorie comestible (104114)

Ce produit est du chlorure de potassium. Il ne s'agit pas de cristaux cultivés (autres que les éléments d'optique), d'un poids unitaire inférieur à 2,5 g, ni d'éléments d'optique en chlorure de potassium. Ce produit est mentionné à la Note 4 A) 2) du Chapitre 31 et aux Notes explicatives de la position 31.04, alinéa A) 2) à la page 479. Il est classé au numéro tarifaire 3104.20.00.

Enduit pour briques (115701)

Ce produit est une fine poudre beige constituée d'un mélange de kaolin, de quartz, de feldspath et d'une petite quantité de fritte de verre. Il peut être utilisé comme composition vitrifiable et il est classé au numéro tarifaire 3207.20.00.

Solution dans un solvant organique volatil (101012)

Ce produit est un liquide légèrement trouble constitué d'une solution d'un polymère acrylique dans plus de 50 % en poids de solvant organique volatil. Il ne s'agit pas d'une bande de plastique alvéolaire ou de polyuréthane, mais il peut être utilisé comme adhésif. Il s'agit d'une solution du type visé à la Note 4 du Chapitre 32. Ce produit est classé au numéro tarifaire 3208.20.00.

Laque (112681)

Cette laque beige à base de résine époxyde en dispersion aqueuse est utilisée comme enduit pour les boîtes de conserve. Elle est classée au numéro tarifaire 3209.90.00.

Nécessaire pour peinture au pochoir (109956)

Le nécessaire pour peinture au pochoir comprend un pochoir prédécoupé, des peintures antidégoulinade, un pinceau, du ruban et un mode d'emploi. Les contenants de peinture sont regroupés dans un bac en plastique. Étant donné que ce sont les peintures qui confèrent à l'ensemble son caractère essentiel, ce produit est classé au numéro tarifaire 3213.10.00 à titre de peinture artistique.

Plâtre synthétique (98964)

Le produit visé est un plâtre synthétique et est appliqué sur des murs au moyen de différentes méthodes, telle l'utilisation d'un rouleau ou d'un appareil de projection, pour obtenir des surfaces allant de lisses à rugueuses. Il se compose de polymère acrylique, d'un stabilisant, d'un mouillant et de dioxyde de silicium. Il présente la consistance d'un plâtre humide et peut être dilué dans l'eau. La Note explicative II) B) 4) de la position 32.14 vise les enduits non réfractaires des types utilisés en maçonnerie. Ce plâtre synthétique est une préparation liquide à base de polymères acryliques. Il s'agit d'un enduit non réfractaire des types utilisés en maçonnerie pour les façades, les murs intérieurs et autres. Le produit visé relève du numéro tarifaire 3214.90.00.

Préparation pour surfaces en béton (106781)

La préparation visée se compose de polymères acryliques, de copolymères, de résines et de modificateurs dans un mélange à base de ciment. Elle sert à rénover les surfaces en béton et peut être utilisée autant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Cette préparation durcit en séchant, sèche rapidement et imperméabilise la surface en béton. On applique directement ce produit à base de pigments sur les surfaces en béton tachées et (ou) disgracieuses pour les rénover. Le produit visé satisfait aux exigences énoncées à la disposition II) b) des Notes explicatives de la position 32.14 à la page 502. Il relève du numéro tarifaire 3214.90.00.

Revêtement mural de marbre (115326)

Ce produit est une émulsion de polymères acryliques contenant des éclats de marbre lavés et triés selon leur couleur, des additifs et des bactéricides. Il s'agit d'un revêtement mural s'appliquant à la truelle. Il résiste aux alcalis et aux agents atmosphériques et adhère à toutes les surfaces. Ce matériau granulaire peut être appliqué à l'intérieur ou à l'extérieur, comme revêtement de protection ou de décoration, sur du plâtre à base de chaux, du ciment, du gypse ou des éléments coulés en béton. Il n'est pas coloré artificiellement, mais il est offert en une variété de teintes naturelles. Il est classé au numéro tarifaire 3214.90.00.

Dissolvant pour colle à faux ongles (101808)

Ce produit se compose d'une éponge imbibée de solvants et est utilisé pour ôter la colle résiduelle sur les faux ongles. Il est classé au numéro tarifaire 3304.30.00 à titre de préparation pour manucure. Les produits pour manucure sont décrits à la Section B) des Notes explicatives de la position 33.04 à la page 511. Prière de se reporter également à la Note 2 du Chapitre 33.

Lotion pour la peau – ST (ancien n° 112811 du SRT)

Cette lotion pour la peau est constituée d'une solution aqueuse d'extraits de plantes et peut-être de petites quantités d'autres matières. Elle est conditionnée pour la vente au détail comme une lotion hydratante pour la peau, nourrissante et adoucissante. Cette lotion est une préparation pour les soins de la peau et elle est classée au numéro tarifaire 3304.99.90. (3304.99.00)

Lotion pour les mains et le corps – ST (ancien n° 112045 du SRT)

Cette lotion contient de l'extrait de ginseng, de l'huile de germe de blé, du gel d'aloès ordinaire, de l'alcool cétylique, du polysorbate 60, du propylglycol, du propylparaben et de l'eau. Elle est importée en vrac et est classée au numéro tarifaire 3304.99.90 à titre de préparation pour le soin des mains et du corps. (3304.99.00)

Savon en aérosol et savon liquide (102578, 102580)

Le savon en aérosol et le savon liquide visés sont classés au numéro tarifaire 3402.20.90 à titre d'autres préparations conditionnées pour la vente au détail. Ces produits sont définis, dans les Notes explicatives de la position 34.02, comme des préparations tensioactives et des préparations nettoyantes, même contenant du savon, autres que celles de la position 34.01. De plus, selon la Note 3 du Chapitre 34, au sens de la position 34.02, les agents de surface organiques sont des produits qui, lorsqu'ils sont mélangés avec de l'eau à une concentration de 0,5 % à 20 °C et laissés au repos pendant une heure à la même température :

- a) donnent un liquide transparent ou translucide ou une émulsion stable sans séparation de la matière insoluble;
- b) réduisent la tension superficielle de l'eau à $4,5 \times 10^2$ N/m (45 dynes/cm) ou moins.

Préparation nettoyante – ST (ancien n° 99292, 99291, 99293 du SRT)

La préparation nettoyante visée se compose de matière inorganique, d'un agent de surface, de bactéries, de parfum, de colorant et d'une petite quantité d'autres matières. Sa fonction principale est celle d'un nettoyant. En conséquence, ce produit est classé au numéro tarifaire 3402.90.90 à titre de nettoyant autre que ceux de la position 34.01. (3402.90.00)

Lubrifiant pour piston (103728)

Le lubrifiant pour piston visé est une préparation lubrifiante contenant un mélange de triglycérides et une faible quantité d'huile de pétrole. Ce produit est considéré comme une préparation lubrifiante contenant de l'huile de pétrole. Il est classé au numéro tarifaire 3403.19.10 qui vise les huiles de graissage composées en partie de pétrole et destinées à être utilisées pour les automobiles.

Huile de graissage (89888)

Ce gel liquide, onctueux, translucide, brun jaunâtre clair, est un mélange constitué essentiellement d'un polymère, d'une huile de pétrole et d'un composant à base d'esters et peut-être de petites quantités d'autres matières. Il est classé au numéro tarifaire 3403.19.10 à titre de préparation lubrifiante contenant des huiles de pétrole.

Liquide pour transmission hydraulique (105037)

Le produit visé est un liquide de couleur rouge composé de polyéthers, d'un colorant et de divers additifs en faibles quantités. Comme ce produit possède les propriétés d'une préparation lubrifiante ne contenant aucune huile de pétrole, il doit être classé au numéro tarifaire 3403.19.90.

Tampon à récurer savonneux (103538)

Le tampon à récurer savonneux visé se compose de savon (45 %) et de substances abrasives qui sont dispersées uniformément dans les fibres synthétiques non tissées. Ce produit est décrit dans les Notes explicatives de la position 34.05 et est classé au numéro tarifaire 3405.40.00, dont relèvent les non-tissés imprégnés, enduits ou recouverts de préparations à récurer.

Pâtes à modeler pour enfants (103502)

Il s'agit d'un ensemble de petits contenants en plastique qui renferment chacun de la pâte à modeler d'une couleur donnée. Cette pâte à modeler est destinée à amuser les enfants et à développer leur créativité. Le produit en question est classé au numéro tarifaire 3407.00.10 à titre de pâtes à modeler et il est compris dans la Note explicative A) de la position 34.07 qui vise les assortiments de pâtes à modeler, y compris ceux pour l'amusement des enfants.

Adhésif autocollant (103165)

Cet adhésif autocollant se compose d'un mélange d'un copolymère acrylique et d'un dérivé de la colophane, telle une colophane estérifiée. Utilisé sous forme de feuille, il possède les propriétés d'un adhésif et est classé au numéro tarifaire 3506.91.90 qui vise des adhésifs polyacryliques. Ce produit constitue une préparation spécialement élaborée pour être utilisée comme adhésif selon la Note explicative B) 4) de la position 35.06, et ce même s'il n'est pas fait mention dans la note en question des adhésifs en feuille.

Allumeurs chimiques (115472)

Ces allumeurs pyrotechniques sont utilisés pour faire détoner des explosifs dans une chambre d'explosion, laquelle est employée dans la recherche et l'enseignement pour étudier les coups de poussière. Bien qu'ils puissent être considérés comme étant des parties d'une chambre d'explosion, ces produits sont dénommés dans le *Tarif des douanes*. Ils sont par conséquent classés au numéro tarifaire 3603.00.00.

Film photopolymère (100195)

Cette feuille grise est une pellicule photographique sensibilisée, non impressionnée, importée en rouleaux. Elle comporte un treillis en acier inoxydable qui sert de support au pochoir d'encrage dans le procédé de sérigraphie. Le treillis permet à l'encre de s'écouler librement dans les zones non impressionnées de la feuille. Ce produit est classé au numéro tarifaire 3702.44.90.

Papiers photosensibles – ST (ancien n° 106000 du SRT)

Ces papiers photosensibles permettent d'obtenir des épreuves sèches instantanément, en bleu ou en gris foncé, à partir de négatifs comportant des traits, un texte ou des demi-teintes, lorsqu'ils sont exposés à une source de lumière ultraviolette. Ils sont classés au numéro tarifaire 3703.90.90 à titre d'autres papiers photographiques sensibilisés. (3703.90.00)

Ensemble d'impression de référence (104565)

L'ensemble d'impression visé se compose d'une reliure qui contient neuf films exposés et développés comportant des perforations d'entraînement et deux papiers photographiques qui sont exposés et développés. Cet ensemble est utilisé à des fins d'étalonnage pour les opérations de tirage photographique et pour la reproduction d'images fixes. Les films exposés et développés confèrent à l'ensemble d'impression son caractère essentiel. En conséquence, le produit visé est classé au numéro tarifaire 3705.90.90 dans la catégorie des autres pellicules photographiques impressionnées et développées, autres que les films cinématographiques. Se reporter aux Notes explicatives de la position 37.05 à la page 513.

Concentré de révélateur – ST (ancien n° 104211 du SRT)

Le produit visé est un liquide transparent et incolore qui se compose d'une solution aqueuse constituée d'hydroxyde de potassium, d'éthylèneglycol, d'éther monobutylique et de petites quantités d'autres matières. Il s'agit d'un concentré de révélateur conçu pour la photographie. La marchandise en question est classée au numéro tarifaire 3707.90.90 dans la catégorie des autres préparations chimiques pour usages photographiques. (3707.90.00)

Produit de protection pour chaussures, vêtements et divers objets (94385)

Ce produit est un bloc d'un poids de 110 g qu'on place parmi des vêtements, des livres, du linge ou dans un garde-manger pour protéger ces articles des insectes. Le produit contient de la paraffine, des fibres de plantes (santal, cèdre, avoine), et des huiles de citronnelle, de girofle, de théier, d'eucalyptus et de lavande. Il est destiné à éloigner les insectes par l'odeur qu'il dégage. Il a le caractère d'une préparation et il est conditionné pour la vente au détail. Ce produit est classé au numéro tarifaire 3808.10.10 à titre d'insecticide en emballages d'un poids brut n'excédant pas 1,36 kg chacun.

Phéromone (pièges à insectes) (103738, 103734)

La phéromone visée constitue un produit chimique synthétique exaltant une odeur de femelle qui attire les mâles. Elle est classée au numéro tarifaire 3808.10.10, qui vise les insecticides en paquets d'un poids brut n'excédant pas 1,36 kg chacun. Selon les Notes explicatives de la position 38.08, on entend par insecticides non seulement les produits conçus pour tuer les insectes, mais également les produits qui possèdent sur les insectes un effet attractif et qui sont utilisés pour les piéger.

Flux (104229)

Le produit visé est un liquide ambre qui se compose d'un mélange de produits chimiques comme de l'acide bromhydrique, du polyglycol (agent de surface) et de l'eau. Ce produit est utilisé pour le soudage. L'acide bromhydrique est considéré comme un agent de fluxage servant à nettoyer (préparer) les surfaces métalliques pour le soudage. Le produit en question est classé au numéro tarifaire 3810.90.00 dans la catégorie des autres flux et des autres préparations auxiliaires pour le soudage des métaux.

Préparation antioxydante ou stabilisante (104566)

Cette préparation est une poudre blanche qui se compose d'un mélange de tétrakis, de méthane, de TRIS et de phosphite. Ce produit est utilisé comme préparation antioxydante ou stabilisante pour le caoutchouc ou les matières plastiques. Il est classé à ce titre au numéro tarifaire 3812.30.90 et est désigné dans les dispositions i) et C) des Notes explicatives à la page 573.

Catalyseur – ST (ancien n° 104459 du SRT)

Le produit visé est un liquide brun foncé qui constitue une solution aqueuse se composant d'acide chlorhydrique, de chlorure stanneux, de chlorure de palladium, de chlorure de sodium et d'autres ingrédients. Il est considéré comme un catalyseur non supporté à base de métal précieux. Il ne s'agit pas d'un agent de surface ni d'une préparation de lavage. Ce catalyseur est classé au numéro tarifaire 3815.90.10 dans la catégorie des autres préparations catalytiques non dénommées ni comprises ailleurs. (3815.90.00)

Futon désodorisant – ST (ancien n° 94183 du SRT)

Le produit visé se présente sous forme de feuilles destinées à être découpées à la forme et aux dimensions requises pour être insérées dans des bassins hygiéniques d'hôpital. Ces feuilles sont constituées de trois couches : une étoffe de bonneterie à mailles jetées (mailles ouvertes) blanche faite de fils de filaments de nylon, une couche de polyuréthane alvéolaire beige recouverte en surface d'une matière verte contenant du fer à l'état de traces, et une étoffe de bonneterie à mailles jetées blanche faite de fils de filaments de nylon. Ce produit est classé au numéro tarifaire 3815.90.10 à titre d'autre catalyseur supporté. (3815.90.00)

Isolant réfractaire – ST (ancien n° 108133 du SRT)

L'isolant réfractaire sans fibre en question est conçu pour être utilisé dans les fours et les foyers à haute et à basse température, ainsi que dans une foule d'appareils nécessitant une régulation rigoureuse de la température. Il est vendu sous forme de panneaux, de matière de remplissage, de mousse et de profilés moulés. L'isolant réfractaire est fait d'une matière solide poreuse gris foncé de forme rectangulaire qui se compose de carbure de silicium, de silicium, de silicate de sodium et peut-être d'autres substances. Le produit est exclu de la position 68.06 puisqu'il ne contient pas de matières minérales ni d'éléments minéraux et ne satisfait pas aux exigences de la Note 1 du Chapitre 69. Conformément à la RGI n° 4, ce produit est classé au numéro tarifaire 3816.00.90. (3816.00.00)

Nécessaires pour tests de diagnostic *in vitro* (divers) – ST

Ces nécessaires sont utilisés pour la détection et le dosage des antigènes, des anticorps ou de certains constituants du sang humain ou de l'urine. Il s'agit de nécessaires utilisés à des fins de diagnostics *in vitro*, et ils sont classés au numéro tarifaire 3822.00.90 à titre de « réactifs composés de diagnostic ». Ces nécessaires mettent en jeu différentes techniques : dosage immunoenzymatique, dosage fluoroimmunologique, ELISA, dosage radioimmunologique, analyse colorimétrique. Pour plus de détails, prière de communiquer avec le bureau régional. (3822.00.00)

Nécessaire d'analyse – ST (ancien n° 95774 du SRT)

Ce nécessaire d'analyse se compose de sept tubes de réactifs chimiques/biologiques et d'un support avec éprouvettes. Il sert à détecter la présence de résidus de triazine dans les solutions aqueuses. Les réactifs que contiennent les tubes sont ajoutés à l'échantillon selon un ordre prescrit, la couleur finale de l'échantillon indiquant s'il contient ou non de la triazine. Ce nécessaire peut être utilisé en laboratoire et sur le terrain. Les réactifs chimiques/biologiques du nécessaire confèrent à ce dernier son caractère essentiel et

déterminent par conséquent son classement tarifaire. En conséquence, le nécessaire d'essai en question est classé au numéro tarifaire 3822.00.90 à titre de réactif composé de diagnostic. (3822.00.00)

Réactif thrombine – ST (ancien n° 100747 du SRT)

Le réactif thrombine visé est une préparation lyophilisée de thrombine de bovin avec stabilisants et tampons. Il est utilisé, aux fins de diagnostic *in vitro*, comme produit de dosage simple du fibrinogène pour mesurer le temps de coagulation de plasma dilué auquel on a ajouté de la thrombine (réactif thrombine pour le dosage du fibrinogène). Le produit visé est classé au numéro tarifaire 3822.00.90 à titre de réactif composé de diagnostic. (3822.00.00)

Produit de dosage immunoenzymatique – ST (anciens n°s 100865, 100857 du SRT)

Le produit de dosage immunoenzymatique visé est utilisé pour le diagnostic *in vitro*. Il sert à l'analyse qualitative des anticorps IgM dirigés contre le virus de l'hépatite A (IgM, anti-HAV) dans du plasma ou du sérum humain. Ce produit aide à diagnostiquer une hépatite A aiguë. Il est classé au numéro tarifaire 3822.00.90 à titre de réactif composé de diagnostic. (3822.00.00)

Produits de contrôle pour dosages immunologiques – ST (ancien n° 104000 du SRT)

Ces produits sont des matières biologiques utilisées pour le contrôle de la qualité des techniques de diagnostic dans les laboratoires cliniques. Ces produits de contrôle reproduisent approximativement les caractéristiques physiques et chimiques des échantillons de sérum des patients. Ils sont constitués de dérivés de sang humain et d'autres protéines humaines. Ces produits sont classés au numéro tarifaire 3822.00.90 à titre de « réactifs composés de diagnostic ». (3822.00.00)

Pastilles de réactif de diagnostic – ST (ancien n° 97905 du SRT)

Les pastilles visées se composent d'un mélange d'hydroxyde de sodium, de sulfate de cuivre, d'acide citrique, de carbonate de sodium et d'autres ingrédients. Elles servent au dosage du sucre dans l'urine et sont classées au numéro tarifaire 3822.00.90 à titre de réactifs composés de diagnostic. (3822.00.00)

Trousse de diagnostic ST (ancien n° 107206 du SRT)

La trousse se compose de 40 cuvettes renfermant une solution de réactifs (réactifs composés de diagnostic) et un flacon de précipitant. Chaque cuvette est déjà préparée pour une détermination du cholestérol des LPHD. La trousse est utilisée pour le diagnostic *in vitro* (détermination quantitative) du cholestérol dans le sérum ou le plasma. La marchandise est classée au numéro tarifaire 3822.00.90. (3822.00.00)

SECTION VII

**Matières plastiques ou ouvrages en ces matières;
caoutchouc et ouvrages en caoutchouc**

Polymère acrylique – ST (ancien n° 111280 du SRT)

Cette poudre est constituée d'un polymère acrylique (acrylamide), prédominant en poids, et d'une plus petite quantité d'un polyéther-polyol. Elle est classée au numéro tarifaire 3906.90.91 à titre d'autre polymère acrylique (acrylamide), sous forme primaire. (3906.90.00)

Résine acrylique – ST (anciens n^{os} 114435, 114437, 114444, 114448 du SRT)

Ce liquide est une émulsion aqueuse constituée essentiellement d'un polymère acrylique (il ne s'agit pas d'un polyméthacrylate de méthyle ni d'un polymère d'acrylamide) et d'une petite quantité de solvant organique volatil. Il est classé au numéro tarifaire 3906.90.91 à titre d'autre polymère acrylique sous forme primaire (liquide), puisqu'il s'agit d'une composition au sens de la Note supplémentaire 2a) iii) du Chapitre 39. (3906.90.00)

Polyéther-polyol – ST (ancien n^o 110986 du SRT)

Ce liquide blanc, opaque et visqueux est constitué d'un mélange de polyéther-polyols et d'une petite quantité d'un accélérateur d'un type visé par la Note 2a)i) du Chapitre 39. Les polyéther-polyols que contient ce produit constituent un mélange de polymères de l'oxyde de propylène et de l'oxyde d'éthylène, dans lequel l'oxyde de propylène est prédominant en poids (polymère de l'oxyde de propylène). Ce produit est classé au numéro tarifaire 3907.20.90 à titre d'autre composition de polyéther-polyol sous forme primaire (liquide). (3907.20.10)

Polyéther (104431)

Ce produit est un liquide transparent constitué d'un polyéther (polymère de l'oxyde d'éthylène). Il ne s'agit pas d'une composition. Ce liquide est classé au numéro tarifaire 3907.20.90 à titre d'autre polyéther sous forme primaire, autre qu'une composition. Se reporter à la Note 6a) et à la Note supplémentaire 2a) du Chapitre 39.

Polymère liquide ambre (105477)

Ce liquide est une solution aqueuse d'un polyéther, plus précisément d'un polymère de l'oxyde d'éthylène. Il ne s'agit ni d'une composition ni d'un agent de surface. Il s'agit d'un polymère en solution visé par la Note légale 6a) du Chapitre 39 et les Notes explicatives de la sous-position 3907.20. Il est classé au numéro tarifaire 3907.20.90 à titre de polymère de l'oxyde d'éthylène sous forme primaire (liquide).

Résine époxy – ST (anciens n^{os} 107552, 114620, 114613 du SRT)

L'émulsion aqueuse en question constitue un mélange de résine époxy modifiée chimiquement (prédominante en poids), d'une quantité moindre de polyuréthane et d'une petite quantité de solvant. Le produit est classé au numéro tarifaire 3907.30.90 en tant que résine époxy sous forme primaire (liquide). Se reporter à la Note légale 6a) du Chapitre 39 et à la disposition 3) des Notes explicatives de la position 39.07 à la page 607. (3907.30.00)

Solution aqueuse de résine phénolique – ST (ancien n^o 103632 du SRT)

Ce liquide est une solution aqueuse d'une résine phénolique modifiée chimiquement. Il ne s'agit pas d'un polymère de phénol-formaldéhyde, ni d'un polymère d'alkyle et de phénol-formaldéhyde, ni d'une composition. Cette solution aqueuse est classée au numéro tarifaire 3909.40.99 à titre d'autre résine phénolique. (3909.40.90 et code tarifaire 7862)

Caoutchouc – ST (anciens n^{os} 111636, 111641 du SRT)

Ce bloc de forme irrégulière est constitué essentiellement de silicone mélangé avec du noir de carbone et de la silice. Il est classé au numéro tarifaire 3910.00.90 à titre de mélange à base de silicone sous forme primaire. (3910.00.00)

Profilés de matière plastique recyclée (110042)

Les profilés sont constitués d'un mélange d'un polymère de l'éthylène et d'autres matières. L'éthylène est le monomère prédominant en poids. Ces produits sont classés au numéro tarifaire 3916.10.00. La Règle générale interprétative 3b) s'applique puisque c'est la matière plastique qui confère au produit son caractère essentiel.

Feuille de mousse – ST (ancien n° 95791 du SRT)

Les feuilles visées sont flexibles, alvéolaires et de couleur grise. Elles se composent d'un polymère de polyuréthane, d'un colorant et d'autres additifs. Ces feuilles sont mises en forme à partir d'une « masse » qui est profilée en une seule opération, soit l'extrusion, visée à la position 39.16. Elles sont classées au numéro tarifaire 3916.90.99. (3916.90.90)

Tuyau isolé (100552)

Le produit visé est un tuyau de polyéthylène haute densité qui est muni de fils chauffants et qui est isolé au moyen d'une mousse rigide de polyuréthane fixée à une enveloppe sans joint constituée de polyéthylène haute densité. Ce produit est classé au numéro tarifaire 3917.21.00 qui vise d'autres tuyaux en polymères de l'éthylène.

Tube pour puits de lumière – ST (ancien n° 112684 du SRT)

Ce produit est un élément d'un ensemble constituant un puits de lumière. Il s'agit d'un tube souple réfléchissant fait essentiellement de plastique. La paroi du tube, faite de couches de plastique, réfléchit la lumière provenant d'un puits de lumière installé sur le toit et la dirige vers une ouverture pratiquée au plafond, au-dessous du grenier. Une des extrémités du tube doit être fixée à un dôme installé sur le toit et l'autre à un cadre en plastique moulé installé au plafond. Ce tube a une section circulaire régulière et il est coupé à la longueur désirée dans un tube plus long. Il est classé au numéro tarifaire 3917.39.10 à titre d'autres tubes ou tuyaux en plastique munis d'accessoires. (3917.39.00)

Tuyau flexible – ST (ancien n° 100691 du SRT)

Le tuyau flexible en question est un tube en plastique renforcé qui se compose d'un tube extérieur de polymère d'éthylène, d'une pellicule de polyéthylène téréphtalate, d'un tube de polymère d'éthylène, d'un tissu à mailles ouvertes constitué de fils blancs de polyamide, d'une pellicule faite d'un mélange de matières plastiques, d'un tube intérieur noir fait de polyamide et d'un colorant. Ce tuyau flexible est classé au numéro tarifaire 3917.39.90 à titre de tube de plastique pouvant supporter au minimum une pression de moins de 27,6 MPa. (3917.39.00)

Tuyau flexible et raccords – ST (ancien n° 109117 du SRT)

Le tuyau flexible en question est muni d'un accouplement en matière plastique, d'un capuchon à une extrémité et d'une pince métallique à l'autre. Il se compose de matière plastique renforcée de fibres textiles. Il ne s'agit pas d'un tuyau flexible pouvant supporter une pression d'au moins 27,6 MPa. Le tuyau flexible est classé au numéro tarifaire 3917.39.90. Le produit a le caractère essentiel de la matière plastique. Par ailleurs, selon les Notes légales 1 et 8 du Chapitre 39, la RGI n° 1 s'applique. (3917.39.00)

Revêtement de sol antistatique (86535)

Ce revêtement de sol se présente sous la forme d'un rouleau alvéolaire constitué d'un mélange de

polychlorure de vinyle, d'oxyde d'aluminium, de carbure de silicium et de quartz naturel. Ce produit satisfait aux dispositions de la Note 1 du Chapitre 39 et est classé au numéro tarifaire 3918.10.90 à titre d'autre revêtement de sol en matières plastiques.

Ruban à coller le film – ST (ancien n° 102188 du SRT)

Le produit visé est une pellicule auto-adhésive de polyéthylène téréphtalate importée en rouleaux d'une largeur inférieure à 20 cm. Il est classé au numéro tarifaire 3919.10.29. Selon les Notes explicatives de la position 39.19, la portée de cette position se limite aux formes plates adhésives applicables par pression, c'est-à-dire qui, à température ambiante, sans humidification ou autre ajout, sont poisseuses en permanence (d'un côté ou des deux côtés) et qui adhèrent fermement à un grand nombre de surfaces très dissemblables par simple contact ou simple pression du doigt ou de la main. La position 39.19 couvre également les articles revêtus d'impressions ou d'illustrations n'ayant pas un caractère accessoire par rapport à leur utilisation initiale. (3919.10.99 et code tarifaire 7946)

Feuille de plastique auto-adhésive (103147)

Ce produit est une feuille transparente et incolore constituée d'un polymère de propylène, d'une couche auto-adhésive et d'une pellicule de protection en plastique transparent détachable. Il est classé au numéro tarifaire 3919.90.99 à titre d'autre feuille auto-adhésive en matières plastiques. Selon les Notes explicatives à la page 617, la position 39.19 couvre toutes les formes plates auto-adhésives en matières plastiques autres que les revêtements de sols, de murs ou de plafonds de la position 39.18. Toutefois, la portée de cette position se limite aux formes plates adhésives applicables par pression, c'est-à-dire qui, à température ambiante, sans humidification ou autre ajout, sont poisseuses en permanence (d'un côté ou des deux côtés) et qui adhèrent fermement à un grand nombre de surfaces très dissemblables par simple contact ou simple pression du doigt ou de la main.

Éponge traitée (99650)

Cette éponge multicouche possède une couche supérieure en mousse de polyuréthane et une seconde couche en copolymère éthylène-acétate de vinyle à laquelle est fixée une feuille transparente de polyéthylène téréphtalate qui a été enduite sur une de ses faces d'un adhésif autocollant protégé par un papier de support détachable. La couche de polyuréthane est la couche qui prédomine en poids. L'éponge a été imprégnée d'un agent de surface. Il s'agit d'une forme plate auto-adhésive qui est semblable aux produits dont fait mention la note d'exclusion (f) des Notes explicatives de la position 34.01 à la page 519. Cette éponge est classée au numéro tarifaire 3919.90.99 à titre d'autre forme auto-adhésive.

Tissu *Black-out* (147364) – ST (ancien n° 100371 du SRT)

Ce tissu est une feuille multicouche pliée (ondulée) de couleur blanche. Il est constitué de plusieurs couches de polypropylène (matière plastique), d'au moins une couche de polyuréthane et de deux couches d'aluminium déposées sous vide de part et d'autre de l'une des couches de matière plastique noyées. Deux des couches de matière plastique sont alvéolaires, mais ces couches ne représentent qu'une faible proportion en poids du produit. Le monomère de propylène prédomine dans ce produit. L'aluminium déposé sous vide représente une très faible proportion du poids du produit et ne constitue pas une matière de renforcement, de stratification ou de support ni une matière qui a été ajoutée à des fins similaires. Ce tissu est une feuille non alvéolaire constituée de polypropylène sans support qui n'a pas été renforcé, ni stratifié ni pareillement associé à d'autres matières. Ce produit est classé au numéro tarifaire 3920.20.90. (3920.20.00)

Feuille de PVC – ST (ancien n° 102258 du SRT)

Ce produit est classé au numéro tarifaire 3920.41.90 à titre de feuille rigide en polymères du chlorure de vinyle. Selon la Note 10 du Chapitre 39, l'expression « plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames » s'applique exclusivement aux plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames et aux blocs de forme géométrique régulière, même imprimés ou autrement travaillés en surface (par exemple polis, gaufrés, colorés, simplement courbés ou ondulés), non découpés ou simplement découpés de forme carrée ou rectangulaire mais non travaillés (même si cette opération leur donne le caractère d'articles prêts à l'usage, par exemple des nappes). (3920.41.00)

Revêtement mural en PVC – ST (anciens n° 108510, 108512 du SRT)

La feuille de revêtement mural visée se compose d'un polymère de chlorure de vinyle et d'autres substances. Elle n'a pas de support en d'autres matières que le plastique. Le produit convient à une foule d'applications qui ne se limitent pas au revêtement mural décoratif ou au recouvrement de tablettes. Étant donné qu'il s'agit d'une feuille souple en polymère de chlorure de vinyle, la feuille de revêtement mural est donc classée au numéro tarifaire 3920.42.90. Puisque la marchandise est classée conformément aux Notes 1 et 10 du Chapitre 39, la RGI n° 1 s'applique. (3920.42.00)

Feuilles de plastique non alvéolaire – ST (ancien n° 113138 du SRT)

Ces feuilles de plastique non alvéolaire souples sont formées d'une couche translucide constituée d'un polymère de chlorure de vinyle et d'un plastifiant ainsi que d'une couche blanche, opaque, constituée d'un mélange d'un polymère de chlorure de vinyle, d'un plastifiant et d'autres matières. Les feuilles sont protégées par une couche de papier détachable. Les polymères de chlorure de vinyle plastifiés sont des matières souples. Les feuilles visées sont classées au numéro tarifaire 3920.42.90 à titre de feuilles de plastique non alvéolaire souples. (3920.42.00)

Pellicule colorée – ST (ancien n° 105984 du SRT)

Ces pellicules colorées de 0,02 mm et 0,01 mm d'épaisseur sont constituées des couches suivantes : une couche de polyéthylène téréphtalate (prédominante), une très mince couche colorée et une très mince couche d'aluminium déposée sous vide. Il ne s'agit pas de feuilles à marquer parce que le transfert des couleurs n'est pas effectué sous pression, mais par un procédé thermique. Il ne s'agit pas non plus de teintures ni de matières colorantes. Ces produits sont importés en feuilles de 8 po sur 12 po. Ils sont classés au numéro tarifaire 3920.62.10 à titre de pellicules de polyéthylène téréphtalate. (3920.62.00)

Bande de polyéthylène téréphtalate – ST (ancien n° 113988 du SRT)

Cette bande translucide et incolore est constituée de polyéthylène téréphtalate (polyester saturé). Elle est importée en largeurs de moins de 15 cm. Cette pellicule de polyéthylène téréphtalate est classée au numéro tarifaire 3920.62.90 à titre de pellicule de polyéthylène téréphtalate. (3920.62.00)

Pellicule en acétate de cellulose – ST (ancien n° 104090 du SRT)

La pellicule en acétate de cellulose est recouverte, sur l'une de ses faces, d'un support pour préparations microscopiques activé au xylène et, sur l'autre face, d'un revêtement qui réduit la perméabilité à l'air et à l'humidité. Lorsqu'elle est appliquée sur une lame porte-objet en verre recouverte de xylène, la pellicule adhère à la lame et forme un revêtement protecteur pour le spécimen. Il s'agit d'une pellicule optiquement transparente et incolore. Elle n'a pas les propriétés d'une feuille auto-adhésive et il ne s'agit pas d'un produit ayant été renforcé, stratifié, muni d'un support ou pareillement associé à des matières autres que le plastique. Son épaisseur est de 0,15 mm. Elle est classée au numéro tarifaire 3920.73.10 à titre d'autre

pellicule en acétate de cellulose. La Règle générale interprétative no 6 s'applique puisque le produit est classé conformément au libellé de la position et de la sous-position ainsi qu'aux Notes 1, 4 et 10 du Chapitre 39. Cette pellicule est mentionnée dans les Notes explicatives de la position 39.20 à la page 618. (3920.73.00)

Feuille de plastique – ST (ancien n° 101170 du SRT)

La feuille transparente visée est classée au numéro tarifaire 3920.99.99 puisqu'elle se compose principalement d'une autre matière plastique non autocollante. (3920.99.00)

Coton préretreci – ST (ancien n° 101190 du SRT)

Ce tissu écru constitué de fils de fibres de coton a été visiblement enduit des deux côtés de polychlorure de vinyle alvéolaire gris. Il est classé au numéro tarifaire 3921.12.99 qui vise d'autres feuilles alvéolaires en matières plastiques constituées de polymères du chlorure de vinyle. Il est stipulé à la Note légale 2a) 5) du Chapitre 59 que les feuilles, plaques ou bandes en matière plastique alvéolaire combinées avec du tissu et dans lesquelles le tissu ne sert que de support sont visées au Chapitre 39. (3921.12.90)

Tricot enduit de PVC – ST (ancien n° 106770 du SRT)

Le produit visé se compose de deux couches. La première est une feuille cellulaire, gaufrée et semblable à du cuir qui se compose de polymère de chlorure de vinyle et représente plus de 70 % en poids de l'échantillon. La deuxième est un tricot de couleur blanche. Le tissu est utilisé uniquement à des fins de renfort. La marchandise en question relève du numéro tarifaire 3921.12.99. Comme ce produit est classé conformément au libellé de la position, aux Notes 1 et 10 du Chapitre 39 et à la Note 2 a) 5) du Chapitre 59, la Règle générale interprétative n° 1 s'applique. (3921.12.90)

Tissu en fibres de polyester enduit – ST (ancien n° 108104 du SRT)

La feuille en question est un tissé revêtu des deux côtés d'un mélange de polymère alvéolaire et d'autres substances. L'enduit polymérique représente plus de 70 % en poids du produit. Cette feuille de tissu est classée au numéro tarifaire 3921.12.99. Étant donné que la marchandise est classée en fonction des dispositions 1 et 10 de la position et du Chapitre 39, ainsi que de la disposition d) des considérations générales, à la page 598, la RGI n° 1 s'applique. (3921.12.90)

Feuille de mousse de polyuréthane – ST (ancien n° 102436 du SRT)

Ce produit est classé au numéro tarifaire 3921.13.99 à titre de feuille de polyuréthane. La position 39.21 vise uniquement les produits alvéolaires ou ceux qui ont été renforcés, stratifiés, munis d'un support ou pareillement associés à d'autres matières. En outre, selon la Note 10 du Chapitre 39, l'expression « plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames » s'applique exclusivement aux plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames et aux blocs de forme géométrique régulière, même imprimés ou autrement travaillés en surface (par exemple polis, gaufrés, colorés, simplement courbés ou ondulés), non découpés ou simplement découpés de forme carrée ou rectangulaire mais non travaillés (même si cette opération leur donne le caractère d'articles prêts à l'usage). (3921.13.90)

Panneau isolant – ST (ancien n° 100467 du SRT)

Le panneau visé est un panneau isolant de toiture rigide qui se compose d'une mousse de polyisocyanure à alvéoles fermées liée à des matériaux de revêtement renforcés de fibres. Il est classé au numéro tarifaire 3921.13.99, dont relèvent les feuilles et plaques isolantes en polyisocyanure. (3921.13.90)

Papier pour imprimante vidéo couleur (114075)

Ce produit est constitué de deux feuilles de plastique séparées par une couche de papier, soit de deux feuilles blanches d'autres matières plastiques alvéolaires et d'une feuille de papier blanc. Le papier ne contient pas de produits chimiques thermosensibles ou photosensibles. Étant donné qu'il est formé de feuilles de plastique alvéolaire constituées de propylène mélangés et appliqués de polymères de chaque côté d'une feuille de papier, le produit visé est classé au numéro tarifaire 3921.19.90. Les Considérations générales des Notes explicatives du Chapitre 39 visent les produits constitués de plaques, de feuilles, etc., de matières plastiques séparées par un couche d'une autre matière.

Tissu enduit de PVC – ST (ancien n° 106553 du SRT)

Cette feuille souple et gaufrée se compose d'un tissu qui est entièrement recouvert, des deux côtés, d'un polymère de chlorure de vinyle mélangé et non cellulaire. Le polychlorure de vinyle représente plus de 70 % en poids du produit. Le tissu visé est classé au numéro tarifaire 3921.90.19. Comme il est classé conformément au libellé de la position, aux Notes 1 et 10 du Chapitre 39 et à la Note 2 a) 3) du Chapitre 59, la Règle générale interprétative n° 1 s'applique. (3921.90.21)

Sac collecteur jetable d'urine – ST (ancien n° 107618 du SRT)

Ce sac en plastique contient une poudre à base d'un polymère acrylique formant un gel lorsqu'elle est mouillée, et permettant ainsi de solidifier l'urine. Il est classé au numéro tarifaire 3922.90.00 à titre d'autre article pour usage sanitaire ou hygiénique. (3922.90.10)

Bac en plastique – ST (ancien n° 93811 du SRT)

Le bac en plastique est un contenant d'expédition standard avec couvercle à charnières, de tailles et de couleurs variées. Il est utilisé pour le transport de pièces de véhicules automobiles. Cependant, il n'est pas conçu spécialement à cette fin et peut se prêter à différentes utilisations. Il est classé au numéro tarifaire 3923.10.90 à titre d'article de transport en matières plastiques. La Règle générale interprétative no 6 s'applique puisque le produit est classé conformément au libellé de la position et de la sous-position ainsi qu'à la Note 1 du Chapitre 39. (3923.10.00)

Écrin de montre – ST (ancien n° 103755 du SRT)

L'écrin de montre en plastique est destiné au conditionnement de montres-bracelets pour la vente au détail. L'écrin s'ouvre d'un côté et la montre est maintenue en place autour d'une boucle. Ce produit ne satisfait pas aux critères relatifs aux contenants dénommés à la position 42.02. Il est classé au numéro tarifaire 3923.10.90 à titre d'article d'emballage en matières plastiques. La Règle générale interprétative no 1 s'applique puisque le produit est classé conformément au libellé de la position et à la Note 1 du Chapitre 39. (3923.10.00)

Caisses et palettes en matière plastique – ST (ancien n° 108840 du SRT)

Les caisses et les palettes en matière plastique visées sont utilisées respectivement pour contenir et transporter des produits. Les caisses sont de forme rectangulaire. Les palettes sont essentiellement carrées et ressemblent aux palettes classiques en bois. Les deux produits sont visés spécifiquement au numéro tarifaire 3923.10.90. (3923.10.00)

Bacs à homard – ST (ancien n° 111746 du SRT)

Ces articles sont destinés au transport et à l'entreposage des homards. Il s'agit de bacs en plastique comportant des fentes sur les côtés. Un compartiment de flottaison intégré au couvercle permet le maintien des homards en position immergée durant leur entreposage. Ces bacs sont emboîtables, ce qui en facilite le transport et l'entreposage. De plus, comme ils sont constitués de plastique, les homards peuvent être pesés avec précision. Ces bacs sont classés au numéro tarifaire 3923.10.90 à titre de bacs en plastique. (3923.10.00)

Sac en polyéthylène – ST (ancien n° 111877 du SRT)

Cet article est conçu pour le ramassage des excréments d'animaux de compagnie. Il s'agit d'un sac en polyéthylène doté d'une ouverture rectangulaire dont trois des côtés sont formés par un fil métallique et le quatrième par un morceau de carton rigide rectangulaire. On utilise ce produit de la façon suivante : avec le morceau de carton tenu dans une main, on ramasse les excréments et on les introduit dans le sac; on écrase ensuite le fil métallique avec le morceau de carton pour fermer le sac, puis on jette le tout. Ce sac est classé au numéro tarifaire 3923.21.90 à titre de sacs ou sachets en polymères de l'éthylène. (3923.21.00)

Fût de confinement (94912)

Ce fût à double paroi est constitué de polyéthylène et il est conçu pour le confinement des matières dangereuses solides ou liquides. Il s'agit d'un fût de récupération approuvé aux fins de suremballage d'une couleur jaune très voyante. Il est classé au numéro tarifaire 3923.90.90 à titre d'autre article de transport ou d'emballage.

Rangeur d'ustensiles de cuisine – ST (ancien n° 107403 du SRT)

Le produit comprend divers ustensiles de cuisine en matière plastique et en un alliage de matière plastique et de métal. Des récipients en matière plastique remplis d'épices diverses sont placés dans un carrousel en matière plastique. Le rangeur d'ustensiles est classé au numéro tarifaire 3924.10.00. La RGI n° 3b) s'applique, car c'est le rangeur en matière plastique qui confère au produit son caractère essentiel. (3924.10.90)

Feuille de couverture unicouche (108818)

Il s'agit d'une feuille mesurant environ 17,5 cm sur 25,5 cm et 8 mm d'épaisseur, formée de trois couches contrecollées. La première et la troisième couches consistent en des feuilles de matière plastique non alvéolaire translucides et incolores, composées d'un polymère de styrène. Ces deux couches représentent environ 35 % en poids du produit. La deuxième couche est une feuille en matière alvéolaire verdâtre qui se compose d'un polymère de styrène et d'un colorant. Cette couche représente environ 65 % en poids du produit. La feuille est utilisée comme matériau de couverture unicouche. Elle est pliée en accordéon par suite d'une opération de gaufrage. Compte tenu de l'opération de gaufrage, la feuille est autrement ouvrée. La feuille de couverture unicouche est un article d'équipement pour la construction, en matière plastique, plus précisément un élément pour la construction de toitures, et est classée au numéro tarifaire 3925.90.00.

Transparent pour copieur (108950)

Le transparent pour copieur ordinaire est une feuille plate de couleur orange. Il a un coin arrondi et est donc considéré comme étant un article autrement travaillé. La feuille constitue essentiellement une couche de polyéthylène téréphtalate et est classée au numéro tarifaire 3926.10.00 en tant que fourniture de bureau.

Gommes à effacer (115538)

Ces gommes à effacer en plastique sont ornées de dessins illustrant la fête de Noël : rennes, cloches, père Noël, etc. Elles sont classées au numéro tarifaire 3926.10.00 à titre d'articles de bureau et articles scolaires.

Appui-poignet pour souris (112516)

Ce produit est un appui-poignet pour souris. Il s'agit d'un article triangulaire en plastique blanc d'une hauteur de 4 cm. Il repose sur trois galets grâce auxquels on peut le déplacer librement sur une surface plane lorsqu'il est utilisé de concert avec une souris d'ordinateur. La surface de cet appui-poignet est en plastique coussiné. Il est classé au numéro tarifaire 3926.10.00 à titre d'articles de bureau en plastique.

Bonnet de chirurgien en plastique – ST (ancien n° 114415 du SRT)

Ce bonnet de chirurgien est constitué d'une feuille de plastique (polymère d'éthylène) recouverte d'une très mince couche d'aluminium déposée sous vide. Une bordure munie d'un élastique est cousue à cette feuille, l'élastique faisant le tour de la tête. La bordure est constituée de papier recouvert de plastique. Ce bonnet est classé au numéro tarifaire 3926.20.99. (3926.20.90)

Paravent miniature (103542)

Le produit visé est un paravent chinois miniature qui se compose de quatre panneaux verticaux. Chaque panneau présente une largeur d'environ 2 po et une hauteur d'environ 6 po, et se compose d'un cadre en matière plastique de couleur noire. Ce cadre imite, de par la forme qui lui a été donnée par moulage, un cadre en bois sculpté. Le paravent visé se compose d'une feuille en matière plastique lustrée dont chaque côté présente une image en couleurs. Ce paravent est classé au numéro tarifaire 3926.40.90 à titre d'autre objet d'ornementation en matière plastique.

Plaques signalétiques et symboles – ST (anciens n^{os} 114054, 114062, 114059 du SRT)

Ces plaques sont destinées à être apposées sur des véhicules. Elles sont offertes en différentes longueurs, largeurs et épaisseurs et sont constituées de trois couches : une plaque de plastique blanc faite d'un copolymère d'acrylonitrile-styrène-butadiène et recouverte d'une mince couche métallique argentée (cette plaque est l'élément prédominant); une mince couche d'adhésif; une pellicule de plastique détachable. Ces plaques sont classées au numéro tarifaire 3926.90.30 à titre d'autres lettres, enseignes et chiffres. Elles sont exclues en vertu de la Note 2 de la Section XVII, selon laquelle les plaques d'immatriculation, de nationalité, etc., et les produits semblables en matières plastiques relèvent du Chapitre 39. (3926.90.40)

Nécessaire de dosage du radon – ST (ancien n° 115974 du SRT)

Utilisé pour le dosage du radon dans l'air ambiant, le nécessaire visé se compose d'une boîte en matière plastique emballée sous pellicule rétrécissable avec un support en carton, qui est utilisé à des fins publicitaires et sur lequel figure le mode d'emploi du produit. Selon les instructions fournies, la boîte doit être placée au niveau le plus bas de la maison pendant une période de quatre jours, après quoi la boîte doit être fermée, la formule remplie et le tout envoyé à l'adresse indiquée pour qu'une analyse soit effectuée en vue de déterminer la concentration exacte de radon dans la maison ou le bâtiment en question. Le nécessaire visé est classé au numéro tarifaire 3926.90.90 dans la catégorie des autres ouvrages en matières plastiques et ouvrages en d'autres matières des positions 39.01 à 39.14. (3926.90.99)

Bande réfrigérante *anklewrap* – ST (ancien n° 102656 du SRT)

La bande réfrigérante *anklewrap* est un article constitué d'un certain nombre de couches de non-tissé qui se composent principalement de fibres de polyester, d'une poche intérieure et d'attaches servant à maintenir le produit en place. Il est classé au numéro tarifaire 3926.90.90, dont relèvent les articles pharmaceutiques ou hygiéniques, comme il est indiqué à la Note 2 du Chapitre 39. De plus, selon la RGI n° 3b), les produits mélangés, les ouvrages composés de matières différentes ou constitués par l'assemblage d'articles différents et les marchandises présentées en assortiments conditionnés pour la vente au détail, dont le classement ne peut être effectué en application de la RGI n° 3a), sont classés d'après la matière ou l'article qui leur confère leur caractère essentiel. Dans le cas présent, il s'agit de l'élément en matière plastique. (3926.90.99)

Filtre de protection en treillis – ST (ancien n° 103190 du SRT)

Le filtre de protection en treillis visé est utilisé pour réduire l'éblouissement et contribuer à éliminer d'autres éléments nuisibles qui peuvent être présents lorsque l'on utilise des terminaux d'ordinateur, des écrans, des machines de traitement de texte et des ordinateurs personnels. Ce produit est constitué d'un treillis en carbone et en nylon avec cadre en polystyrène. Il n'est pas considéré comme un accessoire de la position 84.73 puisqu'il n'adapte pas l'écran à un travail particulier et qu'il ne lui confère pas non plus de possibilités supplémentaires. La marchandise visée est classée au numéro tarifaire 3926.90.90, dont relèvent les autres ouvrages en matières plastiques et les ouvrages en d'autres matières des positions 39.01 à 39.14. (3926.90.99)

Cadre lumineux pour photos – ST (ancien n° 103141 du SRT)

Le cadre lumineux pour photographies visé s'illumine par simple effleurement et comporte une minuterie automatique qui sert à fermer la lumière. Le caractère essentiel de ce produit est celui d'un cadre pour photographies servant à présenter des images. Il est classé au numéro tarifaire 3926.90.90 à titre d'autre ouvrage en matières plastiques puisqu'il se compose de matières plastiques. La fonction électrique est secondaire et n'est pas prise en considération. (3926.90.99)

Tapis anti-fatigue – ST (ancien n° 96371 du SRT)

Le produit visé est un article souple qui présente un bord chanfreiné et une surface comportant un motif moulé répétitif en forme de dôme. Il est classé au numéro tarifaire 3926.90.90. (3926.90.99)

Coffret de pêche – ST (ancien n° 96521 du SRT)

Ce produit est un contenant en plastique rigide comportant différents compartiments. Il est spécialement conçu pour le rangement d'articles de pêche. Ce produit est exclu de la position 42.02 : il est exclu de la première partie de cette position parce qu'il n'est pas mentionné dans le libellé de cette partie, laquelle comprend des articles en toutes matières, et il est exclu de la deuxième partie parce qu'il est constitué de plastique rigide et non de feuilles de matières plastiques comme il est spécifié dans le libellé de cette partie. En conséquence, ce coffret de pêche est classé au numéro tarifaire 3926.90.90. (3926.90.99)

Conduite de ventilation – ST (ancien n° 99023 du SRT)

Ce produit est obtenu en cousant des feuilles à l'intérieur d'un tube de façon à obtenir deux compartiments longitudinaux. Des oeillets en métal sont ajoutés le long des rebords ourlés. Les feuilles utilisées pour la fabrication de ce produit sont constituées d'un tissu formé de bandes en polyéthylène et recouvert d'une pellicule apparente de polyéthylène non alvéolaire. Ce produit est un article en matière plastique constitué de feuilles de polyéthylène renforcées, et il est classé au numéro tarifaire 3926.90.90. (3926.90.99)

Bac de transport – ST (ancien n° 109527 du SRT)

Le bac de transport est offert en différentes tailles et il est constitué de polyéthylène. Il s'agit d'un bac profond doté de poignées intégrées et utilisé pour transporter différents articles : épicerie, outils, matériel récréatif. Il peut être utilisé dans un véhicule ou à la maison pour le rangement. Ce produit est classé au numéro tarifaire 3926.90.90. (3926.90.99)

Serre-tête antibruit – ST (ancien n° 110610 du SRT)

Le serre-tête antibruit est un équipement de protection individuelle en plastique. Il se compose d'un arceau en acier, de grands coussinets d'étanchéité en mousse, à liquide, et de coquilles souples en PVC. Ce produit est classé au numéro tarifaire 3926.90.90 à titre d'ouvrage en matières plastiques. (3926.90.99)

Tubes pour préparation d'échantillons – ST (ancien n° 107503 du SRT)

Ce produit contient un nombre égal de tubes en plastique, de bouchons, d'enroulements de métal en spirale, de capuchons en plastique et de spatules en plastique. Il s'agit d'un article de laboratoire pour la préparation d'échantillons de matières fécales pour tests de diagnostic. Ce produit est constitué essentiellement de plastique et il est classé au numéro tarifaire 3926.90.90 à titre d'article en plastique pour laboratoire. (3926.90.99)

Joints de dilatation composites – ST (ancien n° 110408 du SRT)

Les joints de dilatation sont constitués de couches de matériaux appliquées les unes sur les autres et recouvertes d'un polymère fluoré. Ils sont utilisés pour conférer de la flexibilité à un réseau de conduits et absorber les contraintes engendrées par tout mouvement des conduits. Ces produits sont classés au numéro tarifaire 3926.90.90 à titre d'autres ouvrages en matières plastiques. (3926.90.99)

Articles en matière plastique pour laboratoires – ST (ancien n° 104161 du SRT)

Les produits visés correspondent aux articles en matière plastique pour laboratoires suivants : des pipettes de transfert utilisées pour différentes opérations de laboratoire; des bechers jetables devant être utilisés dans les laboratoires où est mise en oeuvre l'absorption atomique; des assiettes de pesage en matière plastique devant être utilisées dans des laboratoires pour distribuer des solides et des liquides; un porte-bouteilles sécuritaire pour le transport et la stérilisation à la vapeur; des contenants pour échantillons tout usage utilisés pour la manipulation d'échantillons; des assiettes de pesage jetables en polystyrène qui doivent être utilisées dans les laboratoires dotés d'analyseurs d'humidité à micro-ondes. Les articles pour laboratoires visés sont classés au numéro tarifaire 3926.90.90 à titre d'autres ouvrages en matières plastiques. (3926.90.99)

Profilé en fibre vulcanisée – ST (ancien n° 104834 du SRT)

Le produit visé est un profilé rigide, gris verdâtre de section uniforme en forme de U. Il est constitué d'un dérivé de la cellulose, soit de fibre vulcanisée. Sa longueur est d'environ 7,5 cm (il a été découpé de façon irrégulière, de toute évidence dans une pièce plus longue) et la section en forme de U a une profondeur de 8 mm et une largeur de 14 mm. Sa fabrication a nécessité plus d'une opération : on a d'abord fabriqué une feuille puis on l'a mise en forme (par application de chaleur et de pression) pour obtenir le produit fini. La mise en forme est une opération secondaire et séquentielle. Le produit visé est un ouvrage en matière plastique classé au numéro tarifaire 3926.90.90 conformément à la Note légale 1 du Chapitre 39. (3926.90.99)

Nécessaire de dosage du plomb en matière plastique – ST (ancien n° 115971 du SRT)

Utilisé pour le dosage du plomb dans l'eau, le nécessaire visé se compose d'un tube d'essai en matière plastique recouvert de papier et emballé sous pellicule rétrécissable sur un support de carton, qui est utilisé à des fins publicitaires et sur lequel figure le mode d'emploi du produit. Selon les instructions fournies, le tube d'essai doit être rempli avec de l'eau du robinet, puis fermé hermétiquement au moyen du bouchon prévu à cet effet. La formule d'essai et le bon d'essai doivent être remplis et envoyés avec le tube à l'adresse indiquée pour qu'une analyse de l'eau soit effectuée en vue de déterminer sa teneur en plomb. Le nécessaire visé est classé au numéro tarifaire 3926.90.90 dans la catégorie des autres ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des positions 39.01 à 39.14. (3926.90.99)

Support pour lunettes – ST (ancien n° 103938 du SRT)

Le support pour lunettes visé est constitué de matière plastique rigide et est doté de huit crochets à panneaux de particules qui servent à tenir les articles. Il mesure environ 16 pouces (hauteur) sur 10 pouces (largeur). Ce support est exclu de la catégorie « meubles ou mobilier » en vertu des Notes explicatives de la position 94.03 à la page 1703 et de la Note légale 2 du Chapitre 94. Il est classé au numéro tarifaire 3926.90.90 à titre d'autre ouvrage en matière plastique. (3926.90.99)

Tapis en plastique – ST (ancien n° 112707 du SRT)

Ce produit est un tapis de bain découpé à l'emporte-pièce. Il s'agit d'un tapis aux coins arrondis constitué de trois couches. La première couche est faite de polyuréthane contenant un composé inorganique granulaire (oxyde d'aluminium) qui confère à la surface des propriétés antidérapantes. La deuxième couche est faite d'un adhésif sensible à la pression permettant au tapis d'adhérer au fond de la baignoire. La troisième couche est une feuille de papier détachable. Ce tapis est classé au numéro tarifaire 3926.90.90 à titre d'autres articles en plastique. (3926.90.99)

Bac de croissance en plastique – ST (ancien n° 112094 du SRT)

Cet article est un bac en polychlorure de vinyle modulaire utilisé pour la culture des plantes. Plusieurs bacs de croissance peuvent être fixés ensemble. Il s'agit d'un récipient en forme de boîte percée d'un trou sur le dessus. Les plantes sont placées dans le récipient et passent par le trou lorsqu'elles poussent. Les plantes poussent dans le récipient sans terre ni sable, les racines étant suspendues dans l'air. Il s'agit en fait d'une culture hydroponique. Le bac en question est classé au numéro tarifaire 3926.90.90 à titre d'autres articles en plastique. (3926.90.99)

Caoutchouc mélangé (110178)

Ce produit se présente sous la forme de liquide visqueux formé par une émulsion aqueuse (dispersion) d'un caoutchouc isoprène mélangé, non vulcanisé, additionné d'une substance autre que le noir de carbone ou la silice. Il est classé au numéro tarifaire 4005.20.00 à titre de dispersion (forme primaire) de caoutchouc mélangé autre que les produits de la sous-position 4005.10. Se reporter à la Note 5a) du Chapitre 40 et aux Notes explicatives de la position 40.05 aux pages 634 et 635.

Bande de caoutchouc – ST (ancien n° 99051 du SRT)

Cette bande auto-adhésive est constituée de caoutchouc mélangé, non vulcanisé et non autrement travaillé. Elle est classée au numéro tarifaire 4005.91.90 à titre de bande de caoutchouc mélangé, non vulcanisé, ne contenant pas de noir de carbone ni de silice. (4005.91.00)

Feuille d'éponge de néoprène – ST (ancien n° 103168 du SRT)

La feuille d'éponge de néoprène visée est une feuille souple et cellulaire de couleur noire qui se compose de caoutchouc synthétique vulcanisé et mélangé. Le produit en question est classé au numéro tarifaire 4008.11.90 à titre d'autre feuille de caoutchouc cellulaire vulcanisé et non durci. Selon la Note 9 du Chapitre 40 (position 40.08), le vocable « feuilles » s'applique uniquement aux feuilles de forme régulière, non découpées ou simplement découpées de forme carrée ou rectangulaire (même si cette opération leur donne le caractère d'articles prêts à l'usage, en l'état), mais qui n'ont pas subi d'autre ouvrage que, le cas échéant, un simple travail de surface (impression ou autre). (4008.11.00)

Feuille de caoutchouc (104213)

Le produit visé est une feuille souple et non alvéolaire d'une épaisseur de 8 mm. Elle se compose de caoutchouc naturel vulcanisé et mélangé. Le caoutchouc est mélangé à des matières comme une charge inorganique et un agent de vulcanisation. Cette feuille de caoutchouc est classée au numéro tarifaire 4008.21.90 à titre d'autre feuille de caoutchouc vulcanisé et non durci. Se reporter aux Notes explicatives du Chapitre 40 à la Note 9.

Digues (111514)

Ces produits sont des feuilles de caoutchouc mélangé non alvéolaire, découpées en carrés, qui sont utilisées par les dentistes : elles constituent une barrière contre les microbes et l'humidité et permettent une meilleure visibilité. Elles sont classées au numéro tarifaire 4008.21.90.

Flexible de radiateur (115078)

Ce flexible est constitué de caoutchouc éthylène-propylène-diène non conjugué mélangé, vulcanisé et renforcé d'une couche de matière textile. Il est destiné à être utilisé avec des radiateurs de circuits de refroidissement de motoneiges. Il est classé au numéro tarifaire 4009.30.00 à titre de flexible en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcé de matière textile, non pourvu d'accessoires.

Flexibles de servodirection – ST (ancien n° 95042 du SRT)

Ces flexibles de servodirection sont constitués de caoutchouc vulcanisé renforcé de matières textiles et sont pourvus d'accessoires. Ils sont classés au numéro tarifaire 4009.50.90 à titre de tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, pourvus de leurs accessoires. (2009.50.00)

Manchon (105025)

Ce manchon flexible est constitué d'un caoutchouc éthylène-propylène-diène vulcanisé, mélangé, non alvéolaire; il ne s'agit pas d'un caoutchouc durci. Il a une forme légèrement courbe et une de ses faces est gaufrée et rainurée. On pompe de l'air à l'intérieur de ce manchon et on l'utilise pour appliquer une pression interne ou externe. Ce produit est classé au numéro tarifaire 4016.95.90 à titre d'autre article gonflable en caoutchouc vulcanisé non alvéolaire autre que le caoutchouc durci.

Courroies d'arrimage en caoutchouc (115116)

Ces courroies en caoutchouc de différentes longueurs ont leurs extrémités pourvues de trous dans lesquels sont passés des crochets en métal. Elles sont classées au numéro tarifaire 4016.99.90 à titre d'autres articles en caoutchouc vulcanisé non durci, non alvéolaire. Se reporter à la Note d'exclusion b) des Notes explicatives de la position 40.08, à la page 637, et à la Disposition 11) des Notes explicatives de la position 40.16, à la page 647.

SECTION VIII

Peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages en ces matières; articles de bourrellerie ou de sellerie; articles de voyage, sacs à main et contenants similaires; ouvrages en boyaux

Pièces courbes et bandes en cuir (147351) – ST (ancien n° 115712 du SRT)

Ces produits sont des pièces de peau de bovins ayant subi une préparation (tannage, nettoyage à la brosse, « roll loft » et cylindrage en voie humide) en vue d'être utilisées pour la fabrication de semelles. L'opération de cylindrage en voie humide a pour résultat d'étirer le cuir et de tendre la fleur. Les pièces sont ensuite séchées, brossées et sont soumises à un cylindrage à sec qui leur donne leur apparence finale. Ce cuir a par conséquent été soumis à une préparation plus poussée que le tannage ou le retannage. Il s'agit d'un cuir pleine fleur utilisé pour la fabrication de semelles de chaussures. Les pièces de cuir visées sont par conséquent classées au numéro tarifaire 4104.31.90. (4104.31.10)

Tapis et coussin de selle (104433, 111333)

Ce tapis et ce coussin sont tous deux destinés à être placés sous la selle d'un cheval. Le tapis mesure 70 cm sur 90 cm et se compose de deux couches de melton entièrement constitué de laine, qui sont séparées par une couche de mousse synthétique d'une épaisseur d'environ 1 cm. Les deux couches de melton sont réunies par des coutures parallèles exécutées dans le sens de la largeur tous les 10 cm, ainsi que par une bordure cousue constituée de toile de nylon. Le coussin se compose de peaux de mouton munies de leur laine qui ont été coupées et cousues, de même que lavées et polies. Ce coussin est offert en diverses couleurs. Ces deux produits sont classés au numéro tarifaire 4201.00.90 à titre d'articles de sellerie et sont désignés dans les Notes explicatives de la position 42.01 à la page 660.

Manteaux en feutre pour animaux (111289)

Ces manteaux sont destinés à être ajustés sur le dos d'un animal. Ils comportent une partie curviligne cousue de 25 cm couvrant la poitrine et le ventre et quatre trous pour le passage des pattes. La plupart de ces manteaux sont constitués d'un tissu aiguilleté 100 % laine cousu avec du fil de coton. Un d'entre eux est constitué d'un tissu aiguilleté de laine, de polyester et de fibres de liage, et il est muni d'une fermeture velcro. Ces manteaux sont classés au numéro tarifaire 4201.00.90.

Sac à main en matière textile (112092)

Cet article est un sac comportant une poignée et une bandoulière. Sa partie extérieure est en velours et sa partie intérieure en nylon. La fermeture et les ornements sont en métal couleur or. Ce sac à main est classé au numéro tarifaire 4202.22.10.

Mallette pour ordinateur – ST (ancien n° 104677 du SRT)

Le produit visé est une mallette compacte d'ordinateur bloc-notes pour voyageur. Cette mallette comporte une surface extérieure en matière plastique ou en matière textile. Elle est faite sur demande et est conçue pour les ordinateurs bloc-notes. Ce produit est classé au numéro tarifaire 4202.92.90. (4202.92.19)

Sac avec dispositif d'alarme – ST (ancien n° 103512 du SRT)

Ce sac est offert en deux modèles, un pour les adultes et un pour les enfants. Il est constitué de tissu de nylon noir et il est doté de trois compartiments à fermeture éclair. Dans un des compartiments se trouve une petite boîte en plastique amovible conçue pour contenir une pile alcaline de 9 volts et un petit dispositif d'alarme. Un lacet relie la boîte à la fermeture éclair : une des extrémités est fixée à la fermeture éclair et l'autre est munie d'un anneau avec une tige qui est fixée à la boîte. Le dispositif d'alarme se déclenche lorsque la tige est enlevée. Le sac est un article de la position 42.02 et le dispositif d'alarme relève de la position 85.31. Étant donné que c'est le sac qui confère à l'ensemble son caractère essentiel, ce produit est classé au numéro tarifaire 4202.92.90. (4202.92.19)

Sac pour marchette – ST (ancien n° 106814 du SRT)

Le sac visé se compose d'un filet en nylon. À la partie supérieure de ce filet se trouve un rabat qui est conçu pour recouvrir la barre horizontale d'une marchette et qui se fixe au moyen d'une bande velcro. La partie supérieure comporte aussi une ouverture qui est dotée d'une fermeture velcro et est renforcée au moyen d'une bande de 1 po en toile à sangle en nylon sur laquelle est cousue une étiquette. Une poche est placée à mi-hauteur du sac, dans le sens de la largeur, et une bande de 2 po en toile à sangle en nylon est enroulée autour de ce sac, toujours dans le sens de la largeur, à 6 po de la partie inférieure. La bande en question est cousue sur les côtés et peut être utilisée comme poignée pour enlever le sac de la marchette. Au dos du sac, la bande n'est pas continue mais coupée en deux et une bande velcro est cousue sur cette bande. Ainsi, il est possible de fixer le sac sur les barres verticales. Le sac est offert en différentes dimensions pour permettre de l'installer à l'avant ou sur les côtés d'une marchette. Le produit visé est classé au numéro tarifaire 4202.92.90 puisqu'il constitue un sac en matière textile semblable aux sacs de voyage figurant dans la deuxième partie de la position 42.02. (4202.92.99)

Étui pour armes à feu (114149)

Cet étui moulé pour armes à feu, résistant aux chocs est constitué de polypropylène et il est doublé de mousse à l'intérieur. Il est muni d'une serrure à clé. L'intérieur est aménagé pour recevoir une ou plusieurs armes, selon le modèle. Les étuis pour armes à feu sont dénommés à la position 42.02. L'étui visé est classé au numéro tarifaire 4202.99.90.

Veste, salopette et tablier en cuir (103299, 103296, 103298)

Cette veste, cette salopette et ce tablier en cuir sont des vêtements de protection pour soudeur. La veste est constituée de cuir qui a été tanné à deux reprises et présente des coutures en Kevlar pour assurer une plus grande durabilité. Elle est dotée d'une poche intérieure, d'un col protecteur pourvu de boutons-pression et d'un ensemble crayon-règle sur une de ses manches. La salopette est faite à partir de cuir refendu gris et comporte de larges bretelles. Elle présente un anneau pour porte-électrode, une fente pour marteau à piquer et des coutures à l'épreuve des éclaboussures. Le tablier mesure 24 po sur 24 po, est constitué de cuir refendu gris et comporte des courroies en cuir. Ces produits sont classés au numéro tarifaire 4203.10.00 à titre de vêtements.

Moufles en peau de mouton (109121)

Les moufles en peau de mouton visées sont faites de cuir fini (tanné) à l'extérieur et de laine à l'intérieur. Elles sont classées au numéro tarifaire 4203.29.90. Selon les Notes explicatives de la position 42.03 à la page 662, les gants en cuir ou en peau, fourrés ou garnis de pelleteries naturelles ou factices, sont compris dans cette position.

Veste bavette en cuir pour soudeur (104102)

La veste et la bavette en cuir pour soudeur visées sont des vêtements que portent les soudeurs pour se protéger le devant du corps lorsque la quantité d'étincelles produites par le soudage est importante. Elles se composent de bandes de cuir refendues. Présentant une ouverture à l'arrière, la veste est dotée d'un col à boutons-pression et de boutons-pression pour recevoir la bavette en cuir. Les deux produits sont classés au numéro tarifaire 4203.40.00 à titre d'autres accessoires du vêtement.

Support en cuir pour baguettes (104084)

Le support en cuir pour baguettes visé est constitué de bandes de cuir brut refendues. On y range des baguettes de soudage. Le produit en question est classé au numéro tarifaire 4205.00.00 dans la catégorie des autres ouvrages en cuir naturel ou reconstitué.

Lanière de cuir tressé (109551, 109560, 109504)

La lanière de cuir tressé, ou de cuir tressé avec du tissu, est une bande de longueur variable et d'une largeur d'environ 1 1/2 po. La lanière n'est ni coupée ni taillée en pointe à l'une de ses extrémités. Elle est classée au numéro tarifaire 4205.00.00 à titre d'ouvrage en cuir.

SECTION IX Bois, charbon de bois et ouvrages en bois; liège et ouvrages en liège; ouvrages de sparterie ou de vannerie

Farine de bois de feuillus (101292)

La farine de bois de feuillus est une poudre constituée de bois qui peut entrer dans la composition de la futée. La futée peut être appliquée par extrusion sur les moules d'un cadre afin de créer des volutes de divers modèles. La farine de bois de feuillus visée est classée au numéro tarifaire 4405.00.00 à titre de farine de bois. La farine de bois est décrite dans les Notes explicatives de la position 44.05 à la page 675. Tous les types de farine de bois (farine de bois de feuillus, de conifères, etc.) relèvent du numéro tarifaire 4405.00.00.

Moulure en carton fort (101842)

La moulure en carton fort de masse volumique moyenne est une moulure profilée mécaniquement. Elle présente une surface arrondie sur une face, et une rainure est pratiquée le long d'une rive de l'autre face. Elle est recouverte d'une couche de peinture d'apprêt et est importée en longueurs standard; les bouts ne sont pas ouverts. Cette moulure n'a pas été recouverte (traitée) d'une matière de charge. Elle est classée au numéro tarifaire 4411.29.00 à titre de « panneau de fibres ouvert mécaniquement et (ou) recouvert en surface, d'une masse volumique excédant 0,5 g/cm³ mais n'excédant pas 0,8 g/cm³ », conformément à la Note légale 4 du Chapitre 44 et aux Notes explicatives de la position 44.11 à la page 680.

Cassot à fruits en bois (147640) – ST (ancien n° 99600 du SRT)

Ce produit est une petite boîte ou un petit panier en bois mince. Les pièces de la boîte sont obtenues par emboutissage de feuilles de bois mince et sont assemblées pour former une boîte sans dessus avec rebord en fil métallique. Ce produit est utilisé couramment pour le conditionnement et la mise en marché des fruits frais. Il est semblable aux boîtes mentionnées à la disposition I)3) des Notes explicatives de la position 44.15 à la page 683, et il est classé par conséquent au numéro tarifaire 4415.10.80 dans la catégorie « caisses, caissettes et cageots ». (4415.10.10)

Stalles intérieures amovibles – ST (ancien n° 98317 du SRT)

Ces produits sont constitués de panneaux cellulaires en bois traité sous pression et d'acier galvanisé (cadre, charnière, etc.). Il s'agit d'éléments de construction modulaires destinés à être installés à l'intérieur d'une grange ou d'une étable pour servir de stalles. Les Notes explicatives de la position 44.18 donnent la description de panneaux de bois cellulaires semblables à ceux qui constituent les stalles visées. En conséquence, ces dernières sont classées au numéro tarifaire 4418.90.00. (4418.90.10)

Bois d'oeuvre lamellé-collé – ST (ancien n° 102440 du SRT)

Le bois d'oeuvre lamellé-collé en question est fait à partir de lamelles de placage provenant d'arbres (y compris de jeunes arbres) tels que le Douglas taxifolié et le pin. Les lamelles sont séchées de manière à uniformiser leur teneur en eau, puis disposées de telle sorte que leurs fils soient parallèles afin d'optimiser la résistance du matériau. Elles sont enduites d'un adhésif hydrofuge que l'on fait durcir sous pression afin de produire de très longs billons (billes de bois d'oeuvre). Ces pièces sont utilisées comme poutres, colonnes et poteaux dans une foule d'applications industrielles telles que la construction de ponts. Le bois d'oeuvre lamellé est classé au numéro tarifaire 4418.90.00 en tant que pièce de charpente pour construction. Ce classement est conforme aux dispositions 2 et 3 des Notes explicatives de la position 44.18, et aux Notes d'exclusion de la position 44.12 à la page 686 qui visent spécifiquement les lamellés-collés. (4418.90.90)

Serre-livres (115680)

Ce serre-livre est constitué d'un socle en forme de « L » auquel peut être fixé un cadre en bois. Ce dernier peut également être utilisé seul. Lorsqu'ils sont importés et vendus ensemble, le socle et le cadre ont pour fonction principale de servir de serre-livres. En conséquence, ce produit est classé au numéro tarifaire 4420.90.00 conformément à la RGI n° 3b) et aux Notes explicatives de la position 44.20, 2° paragraphe et disposition 2), à la page 687.

Plateaux à bijoux (99532)

Les produits en question sont des plateaux à bijoux faits de bois recouvert de vinyle ou de tissu et sont utilisés par des représentants de commerce pour présenter leurs marchandises à des détaillants. Ils sont offerts sous forme plate ou inclinée. La position 44.20 vise les coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie et ouvrages similaires en bois. Il est indiqué dans les Notes explicatives à la page 687 que les marchandises de cette position peuvent être entièrement ou partiellement garnies de matière plastique ou de tissu, comme c'est le cas pour les produits visés. Les plateaux à bijoux visés sont classés au numéro tarifaire 4420.90.00 à titre d'autres articles.

Store en bois (147121) – ST (ancien n° 105389 du SRT)

Ce store est constitué de lattes de bois teintes et laquées. Un lambrequin en bois profilé dissimule la tringle-rail en métal. Les lattes sont suspendues à l'aide de tresses de polyester en échelle presque invisibles. Le store comporte un cordon en nylon, des tirettes en bois et une baguette d'orientation en bois. Un dispositif de blocage automatique du cordon de tirage permet de régler le store à la hauteur désirée. Les ferrures de fixation sont incluses. Ce store est classé au numéro tarifaire 4421.90.30. (4421.90.40)

Languettes de bois pour moquette (100460)

Ce produit se compose de languettes de contreplaqué d'une longueur de 4 pieds, d'une largeur allant de 3/4 pouce à 1 de 7/8 pouce et d'une épaisseur de 1/4 pouce. Des clous sont enfoncés dans les languettes de contreplaqué afin d'obtenir un produit fini qui sera utilisé à titre de dispositif d'ancrage servant à maintenir une moquette en place. Comme le précise la Note 4 du Chapitre 44, le contreplaqué, même lorsqu'il a été travaillé de manière à obtenir les profils admis pour les bois de la position 44.09, est classé à la position 44.12. Toutefois, dans le présent cas, l'addition des clous constitue un traitement qui entraîne l'exclusion du produit de la position 44.12. Le produit en question est considéré comme un produit fini et est classé au numéro tarifaire 4421.90.90 à titre d'autres ouvrages en bois.

SECTION X Pâtes de bois ou d'autres matières fibreuses cellulosiques; déchets et rebuts de papier ou de carton; papier et ses applications

Papier fait à la main (110482)

Ce papier fait à la main est constitué de fibres de bois et d'autres fibres végétales. Ses bords sont rugueux et présentent des barbes. En outre, il est parsemé de masses fibreuses enroulées de plusieurs millimètres de largeur. Ce papier est importé en feuilles de 24 po sur 36 po. Les feuilles sont collées ensemble et utilisées pour fabriquer des bijoux (boucles d'oreilles, broches) ou pour décorer l'intérieur ou l'extérieur de coffrets à bijoux. Ce papier est classé au numéro tarifaire 4802.10.00 en vertu des Notes 2, 4 et 7 du Chapitre 48.

Papier et film d'encre – ST (ancien n° 109418 du SRT)

Le nécessaire visé consiste en deux rouleaux de papier ordinaire et deux rouleaux de film d'encre. Les rouleaux de papier mesurent 21,6 cm de large et plusieurs mètres de long, et sont emballés dans un sac en matière plastique. Le film d'encre est fixé à l'extrémité apparente d'une longue pellicule en matière plastique. Le papier représente 83 % en poids du nécessaire et consiste en une feuille non couchée à base de pâte chimique blanchie, dont le grammage est d'environ 76 g/m² et la teneur en cendres est d'à peu près 16 % en poids. Le film d'encre représente environ 17 % en poids du nécessaire et consiste en une mince feuille de polyéthylène téréphtalate, enduite de cire et de noir de carbone sur une face. Étant donné que c'est le papier qui confère au nécessaire son caractère essentiel, ce dernier est classé au numéro tarifaire 4802.52.90. Le papier satisfait aux exigences énoncées dans la Note 4b) du Chapitre 48. (4802.52.10)

Revêtement en papier imprégné de couleur noire (93282)

Le revêtement en papier imprégné de couleur noire visé est une feuille de papier gris foncé d'un côté et gris pâle de l'autre côté. Il se compose de fibres de pâte chimique blanchie et écrue, de charges inorganiques, d'un liant (matière plastique) et de petites quantités de fibres de verre et de noir de carbone. Le produit visé est classé au numéro tarifaire 4811.39.00 à titre de carton imprégné et traité.

Papier d'emballage plastifié (107187)

Le papier d'emballage ciré en question est enduit de matière plastique, percé de trous à intervalles réguliers et fabriqué à partir de pâte chimique blanchie. Son grammage est inférieur à 150 g/m². L'enduit de matière plastique représente un tiers de l'épaisseur et c'est pourquoi le papier est classé au numéro tarifaire 4811.39.00. Ce classement est conforme aux dispositions des Notes légales 1f) et 7 du Chapitre 48.

Papier d'emballage ciré (107188)

Le papier d'emballage en question consiste en deux feuilles de papier cirées qui ont été collées ensemble au moyen d'un adhésif. La première feuille est imprimée, mais l'impression a un caractère purement accessoire par rapport à sa fonction, soit l'emballage. Ce papier est classé au numéro tarifaire 4811.40.00 en vertu de la Note 7 du Chapitre 48.

Papier pour télécopieur (104964)

Le papier pour télécopieur est un papier thermosensible blanc constitué de fibres obtenues par voie chimique. Il est couché sur une face avec un colorant thermosensible qui noircit lorsque la surface du papier est chauffée. Ce papier est classé au numéro tarifaire 4811.90.00 à titre d'autre papier couché puisqu'il est couché avec des matières autres que celles qui sont mentionnées aux sous-positions 4811.10, 4811.21, 4811.29, 4811.31, 4811.39 et 4811.40. Étant donné qu'il est importé en rouleaux d'une largeur excédant 15 cm, ce papier satisfait aux critères dimensionnels énoncés à la Note 7 du Chapitre 48.

Bordure de papier peint (111984, 111995)

Ce produit est une bande étroite de papier multicouche dont une face est auto-adhésive et l'autre comporte un motif imprimé. Cette bordure de papier peint est classée au numéro tarifaire 4814.90.90.

Papier hygiénique (114274)

Ce papier hygiénique pelucheux, aseptisé et constitué entièrement de fibres de coton, est importé en sacs contenant 4 rouleaux d'une largeur n'excédant pas 36 cm. Chaque rouleau est constitué de 280 feuilles de 2 épaisseurs. Le papier hygiénique et les autres articles similaires sont dénommés à la position 48.18. Le papier visé n'est pas enduit ni imprégné de substances pharmaceutiques, de parfums, de cosmétiques ou de détergents. Il est classé au numéro tarifaire 4818.10.00.

Caleçon pour adultes souffrant d'incontinence – ST (ancien n° 109844 du SRT)

Ce caleçon pour personnes souffrant d'incontinence est constitué de pâte à papier et de papier mousseline. La couche absorbante constitue l'élément principal de ce produit. Des centaines d'éponges minuscules servent à accroître le pouvoir absorbant du caleçon, de façon à réduire au minimum le contact entre l'urine et la peau. Ce caleçon est classé au numéro tarifaire 4818.40.20. (4818.40.90 et le code tarifaire 2519)

Vêtements chirurgicaux (105523)

Ces vêtements sont munis d'attaches en tissu au cou et à la partie centrale. Ils sont confectionnés avec un non-tissé *spunlaced* constitué à 55 % de pâte de bois et 45 % de fibres de polyester. Il s'agit d'articles hygiéniques ou hospitaliers de la position 48.18 et ils sont classés au numéro tarifaire 4818.50.00.

Boîtes (115532)

Ces boîtes sont ornées de motifs de Noël tels que des scènes représentant le père Noël. Étant donné qu'elles sont utilisées pour l'emballage de différents produits, ces boîtes sont classées au numéro tarifaire 4819.20.00 à titre de boîtes pliantes en papier ou carton non ondulé.

Référence : note d'exclusion c) de la position 95.05, à la page 1715.

Boîtes-cadeaux (94347)

Les boîtes-cadeaux décoratives visées forment un assortiment de boîtes en feuilles robustes et sont offertes dans une large gamme de formes et de couleurs. Elles se composent de carton ou de papier non ondulé et différents motifs de couleur sont imprimés sur ces boîtes. Elles se présentent sous forme de feuilles plates réunies en un livre et sont accompagnées d'instructions d'assemblage et de photos qui montrent comment presser les boîtes hors des feuilles, les plier et les assembler. Les Notes explicatives de la position 48.19 visent les boîtes et cartonnages pliants présentés à plat et dont le montage résulte du simple dépliage des différentes parties solidaires les unes des autres. Selon la Règle générale interprétative n° 2a), les boîtes visées relèvent du numéro tarifaire 4819.20.00 puisque c'est à la position 48.19 que figure la description la plus précise pour ces marchandises.

Boîtes de carton (98735)

Les marchandises visées sont des boîtes confectionnées qui se composent de carton (il ne s'agit pas de panneaux de fibres de la position 44.11) non ondulé d'un type utilisé pour l'emballage, le transport, le stockage et la vente de marchandises. Elles présentent une forme rectangulaire, ont une capacité de 3 litres et sont offertes avec ou sans couvercle de matière plastique ou de carton. Étant donné que ces boîtes sont confectionnées, elles ne sont pas considérées comme des boîtes pliantes de la sous-position 4819.20. Elles sont considérées comme d'autres emballages et relèvent du numéro tarifaire 4819.50.00. Selon les Notes explicatives de la position 48.19 aux pages 756 et 757, les articles visés à cette position peuvent comporter des accessoires constitués d'autres matières.

Chemises de classement (109992)

Ces produits, qui sont imprimés pour des clients particuliers et dont les impressions jouent un rôle secondaire au regard de leur utilisation à titre de chemises de classement sont classés au numéro tarifaire 4820.30.00. Selon les considérations générales des Notes explicatives du Chapitre 49 à la page 691, les papiers et ouvrages en papier qui sont porteurs d'impressions dont le rôle est secondaire au regard de l'utilisation relèvent du Chapitre 48. Les chemises de classement sont désignées à la disposition 3) des Notes explicatives de la position 48.20 à la page 758.

Livre-souvenir de bébé (103763)

Ce livre est un album destiné à contenir une collection de photographies de bébé ou d'autres souvenirs. Il est utilisé pour conserver des photographies rappelant les choses ou les événements qui ont marqué la vie d'un premier bébé : naissance, objets favoris, fêtes, vacances, étapes de la croissance, progrès. Ce produit est classé au numéro tarifaire 4820.50.90.

Livre de comptes hypothécaires (87954)

Le livre de comptes hypothécaires visé est utilisé pour consigner des renseignements personnels relatifs à une hypothèque ou à d'autres états financiers. L'utilisateur doit inscrire les renseignements directement dans le livre. Des articles semblables sont décrits dans les Notes explicatives de la position 48.20. Ce produit est classé au numéro tarifaire 4820.90.90. Étant donné que ce livre a été conçu pour qu'on y écrive des renseignements, il ne s'agit pas d'un livre du Chapitre 49, mais plutôt d'un article de papeterie de la position 48.20.

Cartes et feuilles de pointage (109994)

Ces cartes et feuilles de pointage sont des ouvrages en papier offerts sous forme de blocs et imprimés pour des clients particuliers, comme des clubs de golf et des salles de quilles. Ces produits servent également de supports publicitaires pour d'autres entreprises locales, en plus de comporter des impressions dont le rôle est secondaire au regard de leur utilisation à titre de cartes et feuilles de pointage. Selon les considérations générales des Notes explicatives du Chapitre 49, les papiers et ouvrages en papier qui sont porteurs d'impressions dont le rôle est secondaire au regard de l'utilisation relèvent du Chapitre 48. Se reporter également à la page 763 des Notes explicatives. Les articles de la position 48.20 peuvent être porteurs d'impressions ou d'illustrations, même importantes, pour autant que subsiste leur utilisation essentielle comme papier d'écriture. En conséquence, les cartes et feuilles de pointage visées sont classées au numéro tarifaire 4820.90.90 à titre d'articles de papeterie. Toutefois, en référence à la Note 9 du Chapitre 48, ces feuilles et cartes de pointage relèvent du numéro tarifaire 4823.51.00 si elles sont offertes individuellement (c'est-à-dire non assemblées).

Nécessaire de contrôle de la teneur en plomb (147414) – ST (ancien n° 104853 du SRT)

Le nécessaire de contrôle de la teneur en plomb comprend un compte-gouttes en plastique et une carte de papier réactif, le tout placé sur un support en carton et enveloppé sous pellicule rétrécissable. Un texte publicitaire et un mode d'emploi sont imprimés sur le support en carton. La carte de papier réactif est humectée de quelques gouttes d'eau puis pressée fermement contre la surface faisant l'objet du contrôle. Le changement de couleur du papier donne une indication de la quantité de plomb présente. Ce nécessaire est classé au numéro tarifaire 4823.90.90. (4823.90.99)

Nécessaire de contrôle de la qualité de l'eau (147513) – ST (ancien n° 104852 du SRT)

Le nécessaire de contrôle de la qualité de l'eau comprend des bandes de papier et un tableau de couleurs, le tout placé sur un support en carton et enveloppé sous pellicule rétrécissable. Un texte publicitaire et un mode d'emploi sont imprimés sur le support en carton. Le nécessaire est utilisé pour contrôler la teneur en chlore, la dureté, le pH, la teneur en nitrates et la teneur en fer. Le contrôle est effectué de la façon suivante : on plonge une bande de papier réactif dans l'eau pendant une seconde et, après un délai de 30 secondes, on compare sa couleur avec celles du tableau de couleurs. Le nécessaire comprend cinq bandes de papier réactif, un tableau de couleurs et des instructions. Il est classé au numéro tarifaire 4823.90.90. (4823.90.99)

Nécessaire pour emballage-cadeau – ST (ancien n° 112345 du SRT)

Ce nécessaire pour emballage-cadeau est constitué de papier d'emballage, d'une rosette en plastique et d'une carte. Étant donné que c'est le papier d'emballage qui lui confère son caractère essentiel, ce produit est classé au numéro tarifaire 4823.90.90 conformément à la RGI n° 3b). (4823.90.99)

Papier de culte imprimé – ST (ancien n° 101871 du SRT)

Le papier de culte en question est un papier fabriqué à la machine, qui est offert en feuilles mesurant moins de 13 po sur 11,5 po. Ce papier n'a pas été couché ni imprégné avec de l'encens ou d'autres parfums et présente des motifs religieux et des inscriptions chinoises imprimés. Conformément à la Note 11 du Chapitre 48, les motifs religieux et inscriptions chinoises imprimés ont un caractère accessoire par rapport à la fonction du papier qui est de servir d'holographe au cours de services religieux; en conséquence, le papier en question est classé au numéro tarifaire 4823.90.90 à titre d'autre papier, coupé aux dimensions. Ce papier de culte n'est pas un papier fait à la main de la position 48.02. Du fait qu'il mesure moins de 36 cm sur 15 cm, ce papier ne respecte pas l'exigence prévue à la Note légale 7 du Chapitre 48 et ne peut, par conséquent, relever des positions 48.01 à 48.11. Ce produit n'est pas parfumé, ni couché ni imprégné et n'est donc pas exclu du Chapitre 48 par la Note légale 1a) de ce Chapitre. Ce papier de culte satisfait aux dispositions de la Note A) des Notes explicatives de la position 48.23 à la page 760. Comme il est brûlé au cours de services religieux, ce produit constitue un article consommable et non un article utilisé de façon répétitive dans des services religieux ou à des fins de vénération religieuse. (4823.90.99)

Papier tournesol – ST (ancien n° 113985 du SRT)

Ce produit est un rouleau de papier de 10 mm de largeur logé dans un distributeur en plastique. Le papier comporte une bande en son centre et sur chacun de ses côtés. Il est constitué d'un mélange de pâte chimique et de pâte de chiffon (coton). Chacune des bandes latérales est imprégnée d'un colorant différent qui sert d'indicateur de pH (acidité ou alcalinité). Ce type de papier est mentionné à la page 667 des Notes explicatives du Chapitre 48, où on indique que les papiers réactifs tels que les papiers au tournesol relèvent de ce chapitre. Cependant, le papier visé est exclu de la position 48.11 en vertu de la Note 7 du Chapitre 48 qui stipule que seuls les papiers en rouleaux dont la largeur excède 15 cm peuvent être classés à cette position. En conséquence, ce papier de tournesol est classé au numéro tarifaire 4823.90.90. (4823.90.99)

Papier amidonné à l'iodure de potassium – ST (ancien n° 114185 du SRT)

Ce papier en rouleau de 10 mm de largeur est logé dans un distributeur en plastique. Il est constitué de pâte de chiffon (coton) et est imprégné d'iodure de potassium. Il est utilisé pour détecter la présence de nitrite et de chlore libre. Les papiers réactifs sont mentionnés dans les Notes explicatives du Chapitre 48, et le papier visé est classé au numéro tarifaire 4823.90.90. Il est exclu de la position 48.11 en vertu de la Note 7 du Chapitre 48. (4823.90.99)

Rouleau de papier absorbant – ST (ancien n° 93792 du SRT)

Le produit visé est un rouleau de papier absorbant préperforé devant être utilisé avec des appareils d'analyse chimique. L'appareil hôte, qui relève de la position 90.27, est doté de pointes jetables en matière plastique et assure un traitement multitâche des échantillons. Le rouleau de papier permet d'essuyer jusqu'à 2 000 pointes. Après l'échantillonnage, chaque pointe en matière plastique jetable est essuyée sur le papier absorbant préperforé. Le rouleau de papier avance automatiquement après chaque essuyage. Cette opération permet d'éviter la contamination des échantillons entre eux. Ce produit est classé au numéro tarifaire 4823.90.90 à titre de produit consommable. (4823.90.99)

Ramasse-crottes – ST (ancien n° 108138 du SRT)

Le ramasse-crottes en question consiste en une pelle perforée en papier recyclé. Celle-ci est fixée à un petit sac en polyéthylène avec lequel on tient la pelle et la crotte une fois que cette dernière a été ramassée. On ramène ensuite, en tirant, le sac en matière plastique par-dessus la pelle, de manière à recouvrir la crotte, puis on le ferme au moyen d'une attache avant de le jeter. C'est la pelle en papier qui est utilisée pour ramasser les crottes, et c'est le papier qui confère au ramasse-crottes son caractère essentiel. En

conséquence, le ramasse-crottes est classé au numéro tarifaire 4823.90.90 en tant qu'autre article confectionné en papier ou en carton. (4823.90.99)

Manchon en carton ondulé – ST (ancien n° 102468 du SRT)

Le manchon en carton ondulé visé est destiné à être placé autour d'une tasse de boisson chaude pour servir d'isolant thermique. Ce produit est constitué de papier recyclé et est classé au numéro tarifaire 4823.90.90 à titre d'autre article en papier. (4823.90.99)

Carte imprimée (114512)

Cette carte est un disque sans rivets sur lequel sont imprimés de nouvelles méthodes de cuisson pour divers aliments et des renseignements sur l'utilisation des fruits et légumes du potager. Elle est publiée par l'organisme Health Education Authority. Elle est classée au numéro tarifaire 4901.99.00 puisqu'elle s'assimile aux produits visés à la position 49.01 : livres, brochures et imprimés similaires, même sur feuillets isolés.

Trousse éducative (148842) – ST (ancien n° 87024 du SRT)

La trousse éducative visée contient les éléments suivants : un cahier d'exercices portant sur la connaissance de soi, la motivation, la discipline personnelle, la gestion du temps et de l'argent, et le cheminement scolaire à suivre; trente petits fours horoscope devant être utilisés conjointement avec les exercices; une affiche; trente porte-clés. Selon la Règle générale interprétative n° 3b), le produit visé relève du numéro tarifaire 4901.99.00 puisque c'est le cahier d'exercices qui confère à la trousse son caractère essentiel. (4901.99.00)

Trousse d'apprentissage (108746)

La trousse d'apprentissage en question comprend un précis, des timbres en caoutchouc, un tampon encreur et une fiche de travail (panorama). Il s'agit d'un instrument éducatif qui permet de créer son propre panorama (sur la préhistoire, par exemple). Le texte est rédigé sous une forme suivie. Les illustrations du livre complètent le texte. La trousse d'apprentissage est classée au numéro tarifaire 4901.99.00 en tant qu'autre livre.

Trousse de formation pour la vente (97980)

La trousse de formation pour la vente visée comprend quatre reliures contenant des brochures et des feuilles de renseignements, des intercalaires et des feuilles de plastique. La trousse comporte un livre de cours, un livre de référence, un livre portant sur les techniques d'animation et une pochette de vente avec une cassette vidéo et des cassettes audio portant sur les techniques à mettre en oeuvre pour réussir des ventes. Tous ces éléments sont contenus dans une boîte en matière plastique rigide. Selon la Règle générale interprétative n° 3b), qui vise le caractère essentiel, cette trousse est classée au numéro tarifaire 4901.99.00, dont relèvent les livres techniques ou professionnels.

Manuel de formation (101873)

Le manuel de formation en question se compose principalement d'un imprimé portant sur les compétences de gestionnaire, qui a été mis dans une reliure à anneaux. Il s'agit d'un exposé sur un sujet donné suivi d'une page pour inscrire des notes et d'une page permettant au lecteur d'autoévaluer ses compétences dans le domaine dont il est question. Ce manuel est constitué d'un imprimé (petit livre ou brochure) comme il est décrit dans les Notes explicatives de la position 49.01, Section A) à la page 764. Les jaquettes et autres

accessoires fournis avec le manuel sont considérés comme des éléments de ce dernier. Bien que le manuel en question contienne quelques pages permettant au lecteur d'inscrire des notes, c'est le texte qu'il contient qui lui confère son caractère essentiel. Ce manuel de formation est classé au numéro tarifaire 4901.99.00 à titre d'autre livre, brochure ou imprimé similaire.

Ensemble avec livres (104365)

L'ensemble comprend différents articles tels que des bandes magnétoscopiques, des crayons, un taille-crayon et des livres. Ces articles sont importés en bloc, puis conditionnés et vendus à un prix unique pour le lot. Étant donné que ce sont les livres qui donnent à l'ensemble son caractère essentiel, ce produit est classé au numéro tarifaire 4901.99.00.

Carte (112282)

Ce produit est une carte du monde translucide établie en projection de Mercator. Cette carte, sur laquelle sont imprimés les fuseaux horaires, permet de déterminer s'il fait jour ou nuit en un lieu donné à mesure que la terre tourne sur son axe. Il s'agit d'une bande en mylar sur laquelle sont imprimées de façon continue trois cartes du monde ainsi que les limites des fuseaux horaires. Ses extrémités sont collées à l'aide d'un ruban adhésif en mylar et elle comporte des perforations d'entraînement à sa partie inférieure. Cette carte est classée au numéro tarifaire 4905.99.10.

Magazine de bandes dessinées avec cartes à collectionner (148843) – ST (ancien n° 98982 du SRT)

Le produit visé est un magazine de bandes dessinées présenté dans un emballage en matière plastique avec un paquet de 10 cartes à collectionner. Lorsqu'ils sont importés séparément, le magazine de bandes dessinées et les cartes à collectionner relèvent des numéros tarifaires 4902.90.00 et 4911.91.90 respectivement. Cependant, lorsque ces produits sont conditionnés dans un seul emballage, le classement tarifaire est établi conformément à la Règle générale interprétative n° 3. Comme les deux parties, à savoir le magazine de bandes dessinées et les cartes à collectionner, sont des éléments importants des ensembles qu'ils forment, le caractère essentiel de ces ensembles ne peut être établi et le classement doit être déterminé en fonction de la RGI n° 3c), selon laquelle la position applicable est la position placée la dernière par ordre numérique parmi celles susceptibles d'être valablement prises en considération. En conséquence, ce produit relève du numéro tarifaire 4911.91.90. Si le prix de chaque article dont se composent les ensembles est indiqué sur la facture, les articles sont classés à leurs positions respectives. (4911.91.90)

Cartes à collectionner (94359, 98984)

Les cartes à collectionner visées comportent, sur un côté, la photo d'un joueur d'une équipe sportive ou d'un acteur et, sur l'autre côté, des renseignements sur sa carrière. Ces cartes ne sont pas précisément visées aux positions 49.01 à 49.10. En conséquence, elles relèvent du numéro tarifaire 4911.91.90. La présente décision a été rendue conformément à la décision n° AP 92-018 du TCCE visant les cartes sportives.

Étiquettes pour barils – ST (ancien n° 102459 du SRT)

Ces étiquettes entourantes imprimées en plastique sont utilisées pour l'identification des marchandises entreposées ou expédiées en barils ou en seaux. Elles sont classées au numéro tarifaire 4911.99.20. (4911.99.50)

Trousse de sécurité routière (107732)

La trousse visée se compose d'articles imprimés en matière réfléchissante sur la face avant et munis d'une bande aimantée à l'arrière, d'un sac en matière plastique à fermeture par pression et glissière, de feuilles en carton sur lesquelles sont imprimées des publicités et des instructions. Les articles imprimés indiquent la nature de la situation d'urgence et confèrent à la trousse son caractère essentiel. Par conséquent, selon la RGI n° 3b), la trousse est classée au numéro tarifaire 4911.99.90.

SECTION XI

Matières textiles et ouvrages en ces matières

Tissus en laine – ST (ancien n° 104069 du SRT)

Les tissus en laine visés se composent de laine peignée et de fibres discontinues de polyester. Ils renferment 85 % ou plus de laine peignée et ont un poids n'excédant pas 200 g/m². Les tissus en laine en question sont utilisés pour la confection de vêtements ecclésiastiques. Ils sont classés au numéro tarifaire 5112.11.90 dans la catégorie des autres tissus de laine peignée. (5112.11.90 et le code tarifaire 4196)

Tissus de rembourrage (102043)

Ces tissus de rembourrage de divers styles sont des tissus à armure double constitués essentiellement d'un mélange de laine peignée. Certains modèles contiennent également du polyester ou du nylon (qui peut représenter au plus 4 % de leur composition). Ces produits sont multicolores et pèsent entre 433 et 515 g/m². Ils sont classés au numéro tarifaire 5112.19.92 à titre de tissus contenant au moins 85 % en poids de laine peignée, d'un poids excédant 300 g/m².

Tissus en laine, mélangés – ST (ancien n° 104068 du SRT)

Les tissus en laine visés se composent de laine peignée, de fibres discontinues de polyester et de fils métalliques. Ces tissus renferment moins de 85 % mais plus de 65 % en poids de laine peignée, qui est mélangée principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues, et présentent un poids n'excédant pas 300 g/m². Les tissus en question sont conçus pour la confection de vêtements ecclésiastiques et sont classés au numéro tarifaire 5112.30.91 à titre d'autres tissus de laine peignée mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues (mais plus de 50 % en poids de laine peignée). (5112.30.91 et le code tarifaire 4196)

Bourrage de coton (109708)

Le bourrage de coton en question consiste en des fibres de coton écruës dont la longueur moyenne est de 25,4 mm. Les fibres n'ont pas été cardées ni peignées. Le bourrage est conditionné pour la vente au détail dans des emballages de 16 oz et utilisé pour bourrer les jouets, les objets d'artisanat et les coussins. Le bourrage de coton est classé au numéro tarifaire 5201.00.00.

Tissu de coton écossais (114371)

Ce sergé d'un rapport d'armure de 3 est constitué de fils simples de fibres de coton de différentes couleurs. Son poids est de 164 g/m² et il titre en fils simples plus de 60 décitex dans les deux sens. Il est classé au numéro tarifaire 5208.43.00. Réf. : Notes explicatives de la position 52.08.

Tissu tapisserie – ST (ancien n° 104750 du SRT)

Les pièces de tissu tapisserie visées sont présentées en rouleaux de 27 ou 54 mètres sur 52 po. Ce tissu est constitué de coton tissé. Il est utilisé à des fins de décoration domestique, par exemple pour recouvrir les dossiers de lits, les coussins et les séparations. Le tissu en question est classé au numéro tarifaire 5208.49.90 dans la catégorie des autres tissus de coton contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids n'excédant pas 200 g/m². (5208.49.00)

Tissu de coton imprimé (114360, 114393)

Ce tissu imprimé, à armure toile ou brossé, a des dimensions de 20 cm sur 15 cm et de 62 cm sur 34 cm. Il est constitué de fils simples de fibres de coton dans les deux directions. Son poids est inférieur à 200 g/m² mais dépasse 100 g/m². Les fils titrent en fils simples plus de 60 décitex. Ce tissu n'est pas une popeline, ni un drap, ni un tissu imprimé ni un tissu à draps. Il est classé au numéro tarifaire 5208.52.90. Réf. : Notes explicatives de la position 52.08.

Tissu de coton (147798) – ST (ancien n° 110380 du SRT)

Ce produit est un tissu 100 % coton d'un poids excédant 200 g/m². Il s'agit d'un tissu à armure toile en fils de diverses couleurs et il n'est ni brossé ni gratté. Il est classé au numéro tarifaire 5209.41.00. (5209.41.00)

Tissé en coton et polyester (99297)

Le tissu visé, qui est un tissé autre qu'un tissu à armure toile ou à armure sergé, se compose principalement de coton mélangé avec des fibres synthétiques ou artificielles. Il ne pèse pas plus de 200 g/m² et se compose de fils de différentes couleurs. Le produit visé est classé au numéro tarifaire 5210.49.00 à titre d'autre tissu.

Tissu coton/polyester (jacquard) (114551)

Ce tissu jacquard coton/polyester blanchi a un poids supérieur à 200 g/m². Il est constitué d'environ 55 % de coton et 44 % de polyester. Il est revêtu d'une mince couche d'un polymère acrylique non visible à l'oeil nu. Il ne s'agit pas d'un tissu à armure toile ni d'un sergé. Il est classé au numéro tarifaire 5211.29.00.

Fils à coudre (112364)

Ces fils à coudre double usage sont des fils retors à 2 bouts, apprêtés, de torsion finale « z ». Certains sont constitués d'une âme de filaments de polyester non texturés (75 % en poids) recouverte de fibres de coton (25 % en poids) et d'autres sont constitués d'une âme de filaments de polyester (75 % en poids) recouverte de coton (25 % en poids). Les deux types de fils répondent aux spécifications relatives aux fils à coudre et sont classés au numéro tarifaire 5401.10.00 à titre de fils à coudre de filaments synthétiques.

Fil haute ténacité (113015)

Le produit visé est un fil haute ténacité plat, non texturé, entièrement étiré et simple qui se compose de filaments de polyester. Il a une torsion de fabrication n'excédant pas 40 tours par mètre. Ce fil à haute ténacité est précisément dénommé au numéro tarifaire 5402.20.10.

Toile à sangle (109735)

La toile à sangle est constituée de fils de trame de monofilaments de polypropylène de 1 mm (section rectangulaire) et de fils de chaîne de monofilaments de polypropylène de moins de 1 mm (section circulaire). Elle a une largeur de 2 3/4 po et elle est importée en rouleaux. Ce produit se prête à de nombreuses applications. Il peut notamment servir de bordure à certains articles afin d'améliorer leur solidité et leur durabilité. Il est classé au numéro tarifaire 5407.20.00.

Tissé de bandelettes (101880)

Il s'agit d'un tissu ordinaire fabriqué à partir de lames d'une matière textile synthétique (polyoléfine) dont la largeur n'excède pas 5 mm. Ce tissu est spécifiquement visé au numéro tarifaire 5407.20.00 à titre de tissus obtenus à partir de lames ou formes similaires.

Bandelette tissée (105840)

La bandelette tissée visée est un tissu noir constitué de bandes tissées en matière textile synthétique d'une largeur apparente n'excédant pas 5 mm. Le tissu en question est obtenu à partir de matières de la position 54.04. Il est précisément dénommé au Chapitre 54 et relève du numéro tarifaire 5407.20.00.

Tissu pour rideaux, imprimé (108010)

Le tissu pour rideaux en question est fait de filaments de polyester à armure toile imprimés, d'un poids de 53 g/m². Il est vendu au mètre, et deux longueurs sont disponibles, soit 180 cm et 240 cm. Le tissu est classé au numéro tarifaire 5407.54.00.

Tissus de polyester – ST (ancien n° 104157 du SRT)

Les tissus visés sont fabriqués à partir de fils constitués de fibres de polyester discontinues, de différentes couleurs, comme des fils de trame blancs et des fils de chaîne jaune pâle. Ils sont utilisés pour la confection de nappes d'autel et d'étoles. Les produits en question sont classés au numéro tarifaire 5512.19.90 dans la catégorie des autres tissus de fibres discontinues de polyester contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues. (5512.19.00)

Tissu polyester/coton teint (114387)

Ce tissu violet (teint) à armure toile est constitué de fils de fibres synthétiques (polyester) discontinues et de fils de coton. Les fibres de polyester constituent plus de 50 % du poids de l'échantillon. Ce tissu a un poids inférieur à 170 g/m² et il est classé au numéro tarifaire 5513.21.00. Réf. : Notes explicatives du Chapitre 55.

Tissu – ST (ancien n° 114419 du SRT)

Ce produit est un tissu écru constitué de fils mélangés de fibres discontinues de rayonne (54 %) et de fibres de lin (46 %). Il est classé au numéro tarifaire 5516.91.90. Réf. : Notes explicatives de la position 55.16, aux pages 844 et 845. (5516.91.00)

Tampons et houppettes de coton – ST (anciens n^{os} 102109, 102108, 102110 du SRT)

Les produits visés sont des tampons à surface gaufrée, des houppettes et des coton-tiges constitués de ouate de fibres de coton. Ils ne sont pas spécialement conçus pour servir à l'application de produits cosmétiques ou de préparations de toilette. Ces produits sont des articles en ouates et sont classés au numéro tarifaire 5601.21.30. (5601.21.20)

Ouate de polyester – ST (ancien n^o 109707 du SRT)

Cette ouate a une épaisseur d'environ 3 à 4 cm et elle est constituée de fibres de polyester. Elle est conditionnée en pièces de différentes tailles destinées à être vendues comme matériau de rembourrage pour jouets, articles confectionnés à la main et oreillers. Ce produit est classé au numéro tarifaire 5601.22.20. (5601.22.10)

Tontisses de matière textile – ST (anciens n^{os} 107626, 112158, 112160 du SRT)

Le produit en question est fait de fibres acryliques fibrillées discontinues de longueurs variées, la longueur moyenne étant de 5 mm. Le produit n'est pas sous sa forme primaire et constitue un article de la Section XI, et non des fibres discontinues du Chapitre 55. Il s'agit de noeuds de matière textile. En conséquence, les marchandises s'apparentent le plus à des tontisses de matière textile, et la RGI n^o 4 s'applique. C'est pourquoi le produit est classé au numéro tarifaire 5601.30.10. (5601.30.12)

Feutre aiguilleté – ST (ancien n^o 115553 du SRT)

Ce feutre aiguilleté est constitué de fibres discontinues de polypropylène et de polyester. Il s'agit d'un feutre imprégné. Il est produit par l'aiguilletage d'une nappe de fibres discontinues de polyester. Ce feutre n'est pas assez durable pour être considéré comme un revêtement de sol, et il est classé au numéro tarifaire 5602.10.90 à titre de feutre imprégné, enduit, recouvert ou stratifié. (5602.10.10)

Thibaude – ST (ancien n^o 96697 du SRT)

La thibaude visée se compose des quatre couches suivantes : une couche constituée d'une feuille de polypropylène extrudé à mailles ouvertes de couleur noire; une couche constituée d'un feutre aiguilleté de couleur grise fait de fibres de polypropylène; une couche adhésive; une couche de papier ciré protecteur, pelable et jetable. Selon les Notes 2 et 3 du Chapitre 56, ce produit constitue un feutre aiguilleté de fibres de polypropylène qui relève de la position 56.02 et il est considéré comme un feutre du numéro tarifaire 5602.10.90. (5602.10.10)

Feutre de coton – ST (anciens n^{os} 109711, 109714 du SRT)

Le feutre de coton est un feutre aiguilleté, avec ou sans canevas, constitué d'un mélange de fibres de coton écruës ou blanchies. Ce produit n'est pas une ouate parce qu'il a été soumis à un aiguilletage assez poussé. Ce feutre de coton est utilisé habituellement pour la fabrication de tissu matelassé et d'autres articles confectionnés à la main, et il est semblable aux produits désignés à la page 850 des Notes explicatives, disposition 2). Il est classé au numéro tarifaire 5602.10.90. (5602.10.99)

Débarbouillette en feutre – ST (ancien n^o 106422 du SRT)

La débarbouillette visée se compose d'un feutre aiguilleté qui mesure environ 20 cm sur 20 cm et qui est orné, des deux côtés, de motifs imprimés. Ce feutre a été plié en trois. Il a été fabriqué par l'aiguilletage de fibres discontinues synthétiques ou artificielles. Les fibres discontinues sont également maintenues

ensemble au moyen d'une petite quantité de liant. Cependant, l'aiguilletage constitue la principale méthode de liaison. Selon la Note légale 7 de la Section XI, la débarbouillette en question n'est pas un article confectionné puisqu'elle a été seulement coupée en carré ou en rectangle. En conséquence, elle relève du numéro tarifaire 5602.10.90. (5602.10.99)

Câble élastique en vrac (113520)

Ce produit est constitué d'une âme en caoutchouc recouverte d'une matière textile tressée. Il est offert en différentes longueurs et est présenté sur des bobines. On le transforme en sangles d'arrimage en le coupant en sections d'une longueur donnée et en attachant un crochet en acier à chaque extrémité des sections en question. Comme ce produit est une corde de caoutchouc recouverte de matière textile constituée de fibres synthétiques ou artificielles, il relève du numéro tarifaire 5604.10.00.

Ficelle de sisal – ST (ancien n° 109685 du SRT)

Cette ficelle de sisal à brins multiples a une circonférence d'environ 13 mm et titre environ 31 000 décitex. Elle est classée au numéro tarifaire 5607.29.20. Ce produit n'est pas considéré comme une ficelle lieuse ou botteleuse puisqu'il ne satisfait pas aux exigences énoncées aux Notes explicatives de la sous-position 5607.21 aux pages 856 et 857. (5607.29.10)

Nécessaire pour *bungee* (106808)

Le nécessaire pour *bungee* comprend un sac en toile de nylon qui est doté d'une fermeture éclair s'ouvrant dans le sens de la largeur à environ trois pouces de la partie supérieure du sac. Une bande en matière plastique rigide d'une largeur de 1 po est attachée à la partie supérieure du sac dans le sens de la largeur. Une poignée de corde est jointe à cette bande. Le sac contient six élastiques pour *bungee* de différentes longueurs. Ils se composent de corde de caoutchouc recouverte de matière textile de nylon tressée, comme il est indiqué à la position 56.04. Sont prévus à chaque extrémité du sac des crochets métalliques de couleur noire qui permettent de le fixer, par exemple, à une galerie de toit d'automobile. L'ensemble visé se compose de deux éléments, à savoir un sac en matière textile et des élastiques pour *bungee*. Comme le caractère essentiel de cet ensemble lui est conféré par les élastiques pour *bungee*, conformément à la RGI n° 3b), il est classé au numéro tarifaire 5609.00.00 à titre d'article en corde.

Encliquetage pour corde (102569)

Cet encliquetage pour corde se compose de deux plaques de métal parallèles munies d'une poulie. Une extrémité comporte un crochet en saillie et une corde est enfilée à l'autre extrémité. L'encliquetage verrouille automatiquement la corde en place afin que les articles soient bien fixés. Un levier de déblocage permet de détendre la corde. Ce produit est essentiellement un article constitué de corde et est classé au numéro tarifaire 5609.00.00 à titre d'article de corde non dénommé ni compris ailleurs. La position 56.09 comprend les cordes coupées en sections de longueur déterminée, dont une ou les deux extrémités forment une boucle ou sont munies de crochets, etc. Des exemples de produits semblables figurent dans les Notes explicatives de la position 56.09 à la page 858.

Sangles élastiques d'arrimage (113518)

Les sangles élastiques visées sont offertes en différentes largeurs et longueurs. Elles se composent d'une âme en caoutchouc recouverte d'une matière textile tressée. Un crochet en acier est attaché à chaque extrémité de ces sangles. Elles servent, par exemple, à bien fixer un chargement sur une galerie de toit d'automobile. Ces sangles relèvent du numéro tarifaire 5609.00.00.

Tissu pour brosse à pocher (105807)

Ce velours chaîne coupé, de couleur grise, est constitué de fils de fibres de nylon. Le fond se compose de fils de fibres de coton et de fils de fibres de polyester. La face inférieure du tissu est recouverte d'une matière beige à base de polymères. Ce tissu ressemble à du tapis. Selon la Note 1 du Chapitre 57, les tissus qui possèdent les caractéristiques des revêtements de sol, mais qui sont utilisés à d'autres fins, peuvent être classés à ce Chapitre. En conséquence, le produit visé est classé au numéro tarifaire 5702.32.00.

Tapis de laine tissé (107607)

Le tapis double étoffe multicolore en question est tissé à partir de fils de laine sans velours. Les quatre bords du tapis ont été surjetés à la machine. Le produit est classé au numéro tarifaire 5702.91.00.

Tapis d'automobile (112352)

Ce produit est un morceau de tapis de velours coupé dont la face supérieure est constituée de fils de filaments synthétiques ou artificiels (nylon). Les filaments ont été piqués à la machine à travers un support mince à armure toile de lames de polypropylène, puis ancrés par l'application d'une mince couche de latex (copolymère d'éthylène-acétate de vinyle). Ce tapis est utilisé comme accessoire ou pièce d'automobile. Il est classé au numéro tarifaire 5703.20.10 dans la catégorie tapis et autres revêtement de sol, touffetés à la machine, de nylon ou d'autres polyamides.

Tapis d'automobile tufté (106182)

Ce tapis tufté à la machine est découpé aux formes requises pour servir de tapis d'automobile. Il est constitué des parties suivantes qui ont été collées ensemble :

- 1) Une partie en matière textile constituée d'un support mince formé de lames transparentes et incolores de polypropylène au travers desquelles sont insérés des fils bleu foncé de fibres synthétiques ou artificielles (polyamide). Il s'agit d'un velours coupé tufté à la machine.
- 2) Une feuille de caoutchouc mélangé, vulcanisé d'environ 2 mm d'épaisseur située sous la partie précédente et qui est pourvue, sur la plus grande partie de sa surface, de pointes flexibles qui servent à empêcher le tapis de bouger. La partie en caoutchouc est prédominante en poids. Les bords du tapis comportent une garniture cousue. Ce tapis d'automobile est classé au numéro tarifaire 5703.30.10. Les tapis en matières textiles sont exclus de la position 87.08 conformément aux Notes explicatives de cette position, disposition B).

Tapis de sol pour automobiles (aiguilletés) (101296)

Les tapis de sol pour automobiles visés sont des tapis en caoutchouc résistant comportant une surface d'usure en matière textile. La surface d'usure de ces tapis se compose de polypropylène aiguilleté et leur envers est constitué de caoutchouc. Selon la Règle générale interprétative n° 3b) et la Note légale 1 du Chapitre 57, les produits visés sont classés au numéro tarifaire 5704.90.00 à titre de tapis aiguilletés puisque le caractère essentiel de ces produits leur est conféré par la matière textile.

Tapis de sol pour automobiles (tricotés) (101298)

Les tapis de sol pour automobiles visés sont des tapis en caoutchouc résistant comportant une surface d'usure en matière textile. Selon la Règle générale interprétative n° 3b) et la Note légale 1 du Chapitre 57, ces tapis en polypropylène tricotés avec ruban sont classés au numéro tarifaire 5705.00.00 à titre d'autres tapis, même confectionnés.

Tissu de rembourrage enduit – ST (ancien n° 102047 du SRT)

Ce velours bouclé gris se compose essentiellement d'un mélange de fils de poil constitué de laine et d'une autre fibre (moins de 10 %). Le côté opposé au velouté présente un enduit épais. Ce tissu de rembourrage enduit est un produit de la position 58.01, si l'on ne tient pas compte de l'enduit. Autrement, ce tissu relève du Chapitre 59. Toutefois, la Note légale 1 du Chapitre 59, laquelle vise les tissus enduits, indique que la dénomination « tissus », lorsqu'elle est utilisée dans le cadre de ce Chapitre, s'entend uniquement des tissus des Chapitres 50 à 55 et des positions 58.03 et 58.06. En conséquence, ce tissu de rembourrage enduit ne peut relever du Chapitre 59, mais est classé à titre de velours de laine au numéro tarifaire 5801.10.90. (5801.10.00)

Tissu pour pinceaux (105803)

Ce tissu blanc à poil coupé, qui est un velours chaîne, se compose de fils de poil de nylon et de fils de fond en fibres de polyester. Il est utilisé pour la fabrication de pinceaux. Le tissu pour pinceaux visé relève du numéro tarifaire 5801.35.00.

Tissu pour manchons (105806)

Ce tissu blanc à poil coupé, qui est un velours chaîne, se compose de fils de poil constitués d'un mélange de nylon de fibres acryliques et modacryliques. Le tissu de fond est constitué de fibres de polyester. La surface veloutée de ce produit a été brossée. Le produit en question est utilisé pour la fabrication de rouleaux à peinture. Ce tissu relève du numéro tarifaire 5801.35.00.

Velours chaîne (102359)

Ce velours chaîne gris de modèle Dorchester est constitué de fils de fibres synthétiques (polyester). L'envers de ce tissu est enduit, mais l'enduction n'est pas perceptible à l'oeil nu. On indique à la Note légale 2a)1) du Chapitre 59 que, dans le cas des « tissus dont l'enduction n'est pas perceptible à l'oeil nu, il est fait abstraction des changements de couleur provoqués par cette opération », et on renvoie le lecteur au Chapitre 58. Ce produit est classé au numéro tarifaire 5801.35.00 dans la catégorie « velours et peluches par la chaîne, coupés ».

Tissu de chenille (100154)

La surface veloutée de ce tissu de chenille est produite par des fils de chenille constitués de fibres synthétiques ou artificielles. Ce produit est classé au numéro tarifaire 5801.36.00 à titre de « tissu de chenille ».

Gaine protectrice (102431)

La gaine protectrice moulante visée entre dans la catégorie des tresses en pièces et sert à revêtir et à protéger les fils métalliques et les tuyaux souples. Tubulaire et à mailles lâches, elle se compose de monofilaments synthétiques ou artificiels. Comme les filaments dont la gaine se compose sont entrelacés en spirale, cette gaine peut atteindre une largeur égale à trois fois son diamètre. Elle est offerte en diamètres allant de 1/8 po à 2 1/2 po et dans une large gamme de couleurs. Cette gaine est utilisée en aéronautique, en navigation, en électronique et dans les industries manufacturières générales. La gaine visée est classée au numéro tarifaire 5808.10.00 dans la catégorie des tresses en pièces. Elle est décrite à la disposition A) 1) des Notes explicatives de la position 58.08 à la page 884.

Tube de protection tressé non enduit (108314)

Le tube tressé non enduit en question est fait de monofilaments synthétiques à mailles ouvertes. L'entrelacement en spirale des filaments permet au tube de tripler son diamètre. Le tube est utilisé en morceaux pour garnir le câblage et la tuyauterie dans les secteurs aéronautique, naval, électronique et manufacturier en général. Le produit est classé au numéro tarifaire 5808.10.00.

Clochettes métalliques ornementales (99787)

Les produits visés sont des clochettes métalliques qui ont été attachées le long d'un ruban en matière textile (vraisemblablement synthétique) de couleur noire, d'une largeur de 1,2 cm. Leurs caractéristiques correspondent à celles qui sont énoncées dans la définition d'articles ornementaux pour vêtements qui figure dans les Notes explicatives de la position 58.08. Ces produits relèvent du numéro tarifaire 5808.90.00.

Tissu métallisé (105835)

Ce tissu à tentures diaphane est un produit tissé à la main constitué de fils métalliques (85 %) et de fils de soie. Sa surface est ondulée et il comporte un motif peint légèrement sur les deux faces. Il s'agit d'un tissu de fils métallisés de la position 56.05 d'un type utilisé pour l'ameublement, non dénommé ni compris ailleurs. En conséquence, il est classé au numéro tarifaire 5809.00.00. Réf. : Notes explicatives de la position 58.09 à la page 886.

Tissu enduit partiellement de polychlorure de vinyle – ST (ancien n° 107299 du SRT)

Le produit en question consiste en un tissu à mailles ouvertes en fils de filaments de polyester, enduit partiellement sur deux faces de polychlorure de vinyle. Le tissu est utilisé à des fins de renforcement. Le produit est classé au numéro tarifaire 5903.10.29. (5903.10.10)

Tricot de polyester – ST (ancien n° 109875 du SRT)

Cette feuille est constituée d'un tricot blanc de fils de fibres de polyester enduit sur une face d'une couche apparente, blanche, gaufrée de polychlorure de vinyle mélangé non alvéolaire. Une partie de l'enduit a pénétré dans le tissu et couvre partiellement l'autre face. Ce produit n'est donc pas entièrement recouvert de polychlorure de vinyle sur ses deux faces. La feuille a été imprimée au rouleau. Cependant l'impression n'a pas d'incidence sur le classement tarifaire. La Note 2 du Chapitre 59 n'exclut pas les tricots de fibres polyester recouverts sur une face de polychlorure de vinyle. En conséquence, le produit visé est classé au numéro tarifaire 5903.10.29. (5903.10.20)

Tissu enduit d'acrylique – ST (ancien n° 106578 du SRT)

Le tissu visé est obtenu à partir de fils constitués de fibres discontinues d'acrylique et a été visiblement enduit d'un côté d'un polymère acrylique (environ 9 % en poids). Il s'agit d'un tissu pour store. Ce produit est classé au numéro tarifaire 5903.90.29, conformément à la Note légale 2a) du Chapitre 59. (5903.90.20)

Tissu recouvert d'une couche de plastique – ST (ancien n° 102433 du SRT)

Ce tissu est constitué de fils de fibres synthétiques ou artificielles (nylon et polyester). Une des faces du tissu est recouverte d'une couche apparente de matière plastique alvéolaire grise et légère. Ce produit est classé au numéro tarifaire 5903.90.29 à titre de « tissu contenant des fibres synthétiques ou artificielles et recouvert de matière plastique ». (5903.90.20)

Tissu de polyester, enduit de matière polymérique – ST (ancien n° 104704 du SRT)

Le matériau visé est un tissu tricoté et à fils enchevêtrés, de couleur grise, qui se compose de fibres synthétiques (polyester). Son envers est enduit de matière polymérique. L'enduit est visible à l'oeil nu. Le tissu en question est classé au numéro tarifaire 5903.90.29 dans la catégorie des autres tissus contenant des fibres synthétiques ou artificielles. (5903.90.20)

Ruban adhésif (147994) – ST (ancien n° 112437 du SRT)

Ce produit est un ruban adhésif de rapiéçage étanche à pellicule détachable. Il est constitué d'un tissu de nylon titrant 200 deniers, imperméabilisé et recouvert sur une face d'un adhésif acrylique et d'une pellicule détachable enduite d'un polymère. Cette dernière n'est pas considérée comme faisant partie intégrante du produit puisqu'elle est enlevée et jetée au moment de l'utilisation. Ce ruban est classé au numéro tarifaire 5903.90.29 à titre d'autres tissus contenant des fibres synthétiques ou artificielles. (5903.90.20)

Revêtement mural en matière textile (147857) – ST (ancien n° 107313 du SRT)

Le revêtement mural consiste en une surface entièrement en fibres de polyester (100 %) non tissé et en un support en papier. La surface en matière textile comporte des impressions effectuées au cadre rotatif à l'aide de colorants pigmentaires. Le revêtement mural est importé en rouleaux de 39 po de large et est classé au numéro tarifaire 5905.00.10 en vertu de la Note 3 du Chapitre 59 à la page 891 des Notes explicatives, et des Notes de la position 59.05 à la page 896. (5905.00.91)

Tapis de table caoutchouté (105539)

Ce tapis de table a une épaisseur de 3 mm et il est constitué d'une couche de caoutchouc vulcanisé alvéolaire d'une épaisseur de 2 mm appliquée sur un tissu brossé 100 % coton (flanelle). La surface du tapis présente un motif répétitif de carrés arrondis sur le dessus et recouverts d'une petite quantité de flocons textiles. Le caoutchouc est la matière qui prédomine en poids. Ce produit est vendu en rouleaux de différentes largeurs. Il est classé au numéro tarifaire 5906.99.10 à titre d'autre tissu ne contenant pas de fibres synthétiques ou artificielles (il est en coton), stratifié avec du caoutchouc alvéolaire, conformément aux Notes légales 4a) du Chapitre 59 et 2a) du Chapitre 40. Comme le tissu a subi une « ouvraison plus poussée » (il a été brossé), il n'est pas considéré comme un simple support. Le produit est donc exclu du Chapitre 40.

Tissu enduit de colle de caoutchouc – ST (ancien n° 99508 du SRT)

Ce tissu constitué de bandes de fibres de polyéthylène est recouvert sur une face d'une feuille translucide de polyéthylène non alvéolaire et il est enduit d'un adhésif sensible à la pression à base de caoutchouc mélangé. L'adhésif représente moins de 50 % du poids du tissu. La surface adhésive est protégée par une feuille de papier traitée détachable. Ce tissu est classé au numéro tarifaire 5906.99.29 à titre de « tissu caoutchouté contenant des fibres synthétiques ou artificielles ». (5906.99.20)

Mèches de bougies (115644)

Ces mèches sont constituées entièrement de coton. Lorsqu'elles sont utilisées pour la fabrication de bougies, elles sont classées au numéro tarifaire 5908.00.90.

Courroie transporteuse dentée (113387)

La courroie transporteuse visée présente deux arêtes longitudinales sur une surface et des dents sur l'autre

surface. Elle se compose d'un tissu constitué de fibres de polyamide contrecollé sur une couche de polyuréthane. Le tissu couvre les deux côtés de la couche en question. Des fils d'acier longitudinaux disposés en parallèle sont noyés dans la couche de polyuréthane. Le produit en question est une courroie transporteuse sans fin qui est utilisée pour transporter des matières dans une chaîne de découpage à la presse, après l'opération d'estampage. Cette courroie est précisément dénommée au numéro tarifaire 5910.00.10.

Tricot à poil coupé – ST (ancien n° 103651 du SRT)

Ce tricot à poil coupé de couleur bourgogne est entièrement constitué de fils en fibres synthétiques ou artificielles (polyester). Il ne s'agit pas d'un tissu à poil long ni d'un tissu à poil bouclé. Ce tissu n'a pas été imprégné, ni enduit, ni recouvert, ni stratifié. Il est utilisé dans l'industrie de l'automobile. Le produit visé est classé au numéro tarifaire 6001.92.90 dans la catégorie des autres velours et peluches en fibres synthétiques ou artificielles. (6001.92.00)

Tissu en velours froissé – ST (ancien n° 108386 du SRT)

Le velours froissé en question constitue du velours noir coupé par trame, tricoté à partir de fils de filaments de polyester synthétiques ou artificiels. Tant le velours que le tissu de fond sont faits de polyester. Ce tissu est d'une largeur excédant 30 cm et n'est ni imprégné, ni enduit, ni recouvert, ni superposé. Il ne possède pas une surface veloutée à fonture W. Ce produit est classé au numéro tarifaire 6001.92.90. (6001.92.00)

Tissu avec élastique à orifices d'aération (103610)

Ce tricot à maille ouverte de couleur noire, d'une largeur de 10 cm, peut être étiré dans le sens de la longueur. Il est tricoté à partir de fils en filaments de polyester et de fils de caoutchouc. De petites ouvertures « d'aération » (mailles) sont disposées de façon régulière. Cependant, ce tissu n'est pas semblable à de la dentelle puisque ses ouvertures ne lui confèrent pas le caractère d'un tissu ajouré décoratif ou ornemental. Il est utilisé pour la fabrication de supports dorsaux orthopédiques. La marchandise visée est classée au numéro tarifaire 6002.10.90 dans la catégorie des autres tricots d'une largeur n'excédant pas 30 cm, contenant en poids 5 % ou plus de fils de caoutchouc.

Combinaison de plongée – ST (ancien n° 102404 du SRT)

Cette combinaison de plongée est constituée de polychloroprène qui est contrecollé sur ses deux faces à un tricot de nylon. Elle possède des soupapes d'admission et d'évacuation basse pression, un rabat thermique entre la fermeture à glissière et le corps, un col roulé étanche, une bouée de sécurité à bouton-poussoir, des genouillères obtenues par vulcanisation, des bottes enduites de latex, une bande d'étanchéité renforcée pour le visage, deux bandes d'étanchéité de poignet à doublure et une cagoule molle attachée au moyen d'une bande de sécurité jaune fluorescent. Cette combinaison de plongée est constituée de tissu caoutchouté de la position 59.06 et est classée au numéro tarifaire 6113.00.20 à titre de combinaisons de plongée constituées d'un tissu de la position 59.06. (6113.00.10)

Bottes-pantalon de pêche (110598)

Les bottes-pantalon de pêche montent jusqu'à la poitrine et sont constituées d'une couche de caoutchouc alvéolaire recouverte sur ses deux faces d'un tricot de fibres synthétiques ou artificielles. Selon la Note 4d) du Chapitre 59, le matériau avec lequel est confectionné ce produit relève de la position 59.06 puisqu'il s'agit de caoutchouc alvéolaire combiné avec du tissu, dans lequel le tissu constitue plus qu'un simple support. Le produit visé est un article confectionné en tricot de la position 59.06 et il est classé au numéro tarifaire 6113.00.90.

Costume d'Halloween (106129)

Ce costume d'Halloween en tissu 100 % polyester comprend une robe avec une queue et un chapeau avec des cornes. Il ne peut être classé à la position 95.05 à titre d'article pour fêtes ou carnaval puisque les costumes pour fêtes en matières textiles sont exclus de cette position en vertu de la disposition A)3) des Notes explicatives de cette position à la page 1715. Il est classé au numéro tarifaire 6114.30.00 à titre d'autre vêtement en matières textiles.

Veste pare-balles (99247)

Cette veste est confectionnée à partir de tissu de polyester et de coton. Elle couvre les hanches et comporte des élastiques sur les côtés au niveau de la taille. Elle est pourvue d'un collet, de quatre poches à rabat, de manches longues et d'une fermeture éclair avec boutons-pression à l'avant. Elle comporte également une doublure pare-balles amovible qui protège entièrement l'avant, le dos et les côtés. La veste visée est considérée comme un anorak constitué de matières artificielles ou synthétiques et relève du numéro tarifaire 6201.93.00.

Veste en lin pour femmes (101971)

Cette veste pour femmes est constituée de 60 % de lin et de 40 % de coton. La doublure est en nylon. Il s'agit d'une veste croisée légère pouvant être portée avec ou sans corsage. Ce produit est classé au numéro tarifaire 6204.39.90 à titre d'autre veste pour femmes.

Poncho réversible (107067)

Le vêtement visé se compose d'un tissu de nylon enduit d'un caoutchouc non cellulaire. Le matériau dont se compose ce produit est un tissu caoutchouté visé à la page 891 des Notes explicatives. Le tissu représente environ 24 % en poids du produit et le caoutchouc, environ 76 %. Les vêtements en tissus caoutchoutés sont décrits à la page 935 des Notes explicatives. Le poncho visé relève du numéro tarifaire 6210.30.00.

Imperméable en matière textile (107666)

Le produit en question est un vêtement réversible (imperméable/parka). L'imperméable est en nylon tissé et enduit de caoutchouc non alvéolaire d'un côté. La matière utilisée pour confectionner l'imperméable est un tissu caoutchouté qui est visé par les Notes explicatives du Chapitre 59 à la page 891. Le vêtement est classé au numéro tarifaire 6210.30.00. Se référer aux Notes explicatives du Chapitre 62 à la page 935.

Imperméable – ST (ancien n° 103742 du SRT)

Cet imperméable est constitué d'un tissu de nylon recouvert d'une couche apparente de PVC. Il est classé au numéro tarifaire 6210.40.90. Le tissu utilisé pour la fabrication de ce vêtement est classé à la position 59.03 et les vêtements fabriqués en tissus de la position 59.03 sont classés à la position 62.10. Le classement de ce produit a été déterminé conformément à la RGI n° 1, à la Note 2m) du Chapitre 39, à la Note 1h) de la Section XI, à la Note 2 du Chapitre 59 ainsi qu'aux Notes explicatives du Chapitre 62 aux pages 928 et 929. (6210.40.00)

Ensemble imperméable en nylon – ST (ancien n° 107795 du SRT)

L'ensemble imperméable deux-pièces en question est confectionné à partir d'un tissu lâche de fils de filaments de nylon. Le tissu est légèrement enduit de polyuréthane non alvéolaire transparent d'un côté et de polychlorure de vinyle mélangé, non alvéolaire et coloré. L'ensemble imperméable est classé au numéro tarifaire 6210.50.90, en vertu de la Note légale 2a) du Chapitre 59 et des Notes explicatives des positions 59.03, 62.10 et 62.01. Étant donné qu'il n'est pas précisé si l'ensemble est destiné aux hommes ou aux femmes, l'article est classé à la position visant les vêtements pour femmes ou fillettes, conformément à la Note légale 8 du Chapitre 62. (6210.50.00)

Vêtements ecclésiastiques en coton – ST (ancien n° 103928 du SRT)

Les produits visés sont de longs vêtements ecclésiastiques qui sont portés durant les messes ou autres cérémonies religieuses. Ils sont offerts en différents modèles et peuvent être portés par des hommes, des femmes, des garçons ou des filles. Les vêtements pour dames sont constitués à 100 % de coton tissé. Les marchandises visées sont classées au numéro tarifaire 6211.42.00 à titre d'autres vêtements en coton. Se reporter à la disposition 2) des Notes explicatives de la position 61.14 à la page 992. (6211.42.00 et le code tarifaire 1090)

Vêtements ecclésiastiques en fibres synthétiques ou artificielles – ST (ancien n° 103936 du SRT)

Les produits visés sont de longs vêtements ecclésiastiques qui sont portés durant les messes ou autres cérémonies religieuses. Ils sont offerts en différents modèles et peuvent être portés par des hommes, des femmes, des garçons ou des filles. Les vêtements pour dames sont tissés à partir de polyester, de rayonne ou de lin. Les marchandises visées sont classées au numéro tarifaire 6211.43.20 à titre d'autres vêtements en fibres synthétiques ou artificielles puisque les fibres de ce type prédominent dans les produits. Se reporter à la disposition 2) des Notes explicatives de la position 61.14 à la page 992. (6211.43.90 et le code tarifaire 1090)

Gilets pare-balles (99240)

Les gilets pare-balles visés sont des vêtements conçus pour couvrir la poitrine, les épaules, les flancs et le dos. Ils sont constitués d'une enveloppe extérieure en tissu de polyester et de coton et d'un panneau pare-balles amovible. L'enveloppe lavable comporte des pans de chemise avant et arrière se chevauchant sur une largeur de deux pouces, quatre courroies réglables munies d'attaches en velcro au niveau de la taille (deux de chaque côté) et une poche au niveau de la poitrine destinée à recevoir une plaque de répartition d'impact. Les plaques de ce type peuvent être constituées d'acier revêtu de caoutchouc, de carreaux de céramique renforcés d'une matrice de kevlar ou d'une matrice protectrice « spectra » ou de plusieurs épaisseurs de tissu protecteur « spectra ». Ces plaques sont conçues pour répartir l'impact de la pointe d'un projectile sur une plus grande surface. Ces gilets constituent d'autres vêtements (articles conçus pour couvrir le corps) en matières artificielles ou synthétiques et relèvent du numéro tarifaire 6211.43.90.

Soutien-gorge postopératoire – ST (ancien n° 103428 du SRT)

Le soutien-gorge postopératoire visé est conçu pour maintenir une prothèse mammaire et est classé au numéro tarifaire 6212.10.00 à titre de soutien-gorge. (6212.10.00 et le code tarifaire 2521)

Cache-col et serre-tête – ST (ancien n° 102544 du SRT)

Ce cache-col et ce serre-tête sont des articles textiles munis d'une pochette contenant des granules de polymère acrylique sous forme primaire. En les faisant tremper au préalable dans de l'eau chaude ou froide, ces produits peuvent ensuite être utilisés à titre de compresses chaudes ou froides. Lorsqu'ils sont importés séparément, les granules sont classés à la position 39.06. Le cache-col et le serre-tête peuvent tous deux être considérés comme des articles textiles (position 62.14 pour le cache-col et position 62.17 pour le serre-tête); toutefois, ils représentent plus qu'un simple emballage pour le polymère. Ils constituent le moyen par lequel de la chaleur ou du froid est transmis au cou ou à la tête. En conséquence, en vertu de la Règle générale interprétative 3c), selon laquelle une marchandise doit être classée à la position placée la dernière par ordre de numérotation après avoir considéré les deux positions (39.06/62.14 et 39.06/62.17), le cache-col est classé au numéro tarifaire 6214.30.90 à titre de cache-col fait de fibres synthétiques, alors que le serre-tête est classé au numéro tarifaire 6217.10.90 à titre d'accessoires. (6214.30.00 et 6217.10.00)

Ceinture lumineuse – ST (ancien n° 108064 du SRT)

La ceinture lumineuse en question est conçue pour être portée la nuit. Elle est faite en nylon enduit de PVC et comporte des lampes intégrées alimentées par une pile de 9 volts. Le produit est classé au numéro tarifaire 6217.10.90. (6217.10.00)

Foulard avec pochette chaude et froide – ST (ancien n° 108250 du SRT)

L'accessoire en question est confectionné à partir d'un tissu à motifs en polyester-coton qui a été cousu de manière à former un tube. Le tube est ensuite cousu transversalement afin de créer une pochette. Celle-ci contient des granules d'acrylamide polymérique capables d'absorber une quantité d'eau plusieurs fois supérieure à leur poids. Les granules se gonflent pour former un gel rigide. L'eau est emprisonnée dans le gel et, tout comme le gel, ne peut s'échapper à travers le tissu. L'accessoire du vêtement est conçu pour être porté autour du cou ou de la tête, et permet un enveloppement froid ou chaud. Les granules de polymères acryliques sous forme primaire relèvent de la position 39.06. Le foulard est un accessoire du vêtement en matière textile de la position 62.17 et constitue un élément par lequel on transmet la chaleur ou le froid au cou ou à la tête. Les deux positions méritent la même considération, mais puisque la position 62.17 est placée la dernière par ordre de numérotation, le foulard est classé au numéro tarifaire 6217.10.90 en vertu de la RGI n° 3c). (6217.10.00)

Étoles de choriste – ST (ancien n° 103925 du SRT)

Les étoles en question sont des vêtements d'ornement qui se portent par-dessus une toge de choriste. Il y a deux types d'étole : le premier est un vêtement semblable à une écharpe, que l'on enroule autour du cou, qui couvre les épaules et qu'on laisse pendre devant soi; le second est un empiècement en forme de V présentant une ouverture, que l'on passe par-dessus la tête, qui recouvre les épaules et la poitrine et qui se prolonge jusqu'au milieu du dos. Les étoles sont constituées entièrement de coton, de viscose ou de polyester tissés. Comme il s'agit d'accessoires pour toge de choriste, ces étoles sont classées au numéro tarifaire 6217.10.90. (6217.10.00)

Couverture de laine (112712)

Cette couverture est constituée entièrement de laine recyclée. Elle est rangée dans un sac rouge à bord d'un bateau pour être utilisée en cas d'incendie. On peut s'en servir pour éteindre un feu ou pour se réchauffer. Elle est classée au numéro tarifaire 6301.20.00.

Protège-matelas de laine (104402)

Le protège-matelas visé se compose de laine et il comporte un élastique à chacun de ses coins de manière à épouser les formes du matelas à recouvrir. Il est classé au numéro tarifaire 6302.39.00 à titre de linge de lit en d'autres matières textiles. Ce produit est visé à la disposition 7 des Notes explicatives de la Section XI et à la Note 1 du Chapitre 63.

Napperon (101642)

Ce napperon est constitué de deux tissus dont les bords ont été repliés; les tissus ont ensuite été collés ensemble avec un adhésif. Un des tissus est imprimé et il est constitué de fils de fibres de coton. L'autre est un tissu constitué de fils de filaments de polyester dans un sens et de fils d'un mélange de fibres discontinues de polyester et de fibres de coton dans l'autre sens. Les fibres de coton prédominent. Selon la Note légale 1 du Chapitre 63, « le Sous-Chapitre 1, qui comprend des articles en tous textiles, ne s'applique qu'aux articles confectionnés ». En conséquence, ce napperon, qui est constitué d'un tissu de coton et d'un tissu de fibres de polyester, est classé au numéro tarifaire 6302.51.00 à titre d'autre linge de table, de coton.

Napperons de fibres synthétiques ou artificielles – ST (anciens n^{os} 101641, 101638 du SRT)

Ces napperons sont constitués soit d'un tissu de fils de fibres discontinues de polyester recouvert sur une face d'une substance transparente à base de polymères, soit d'un tissu formé de fils de filaments de polyester dans un sens et de fils d'un mélange de fibres discontinues de polyester et de fibres de coton dans l'autre sens. Dans ce dernier cas, les fibres de polyester prédominent. Ces napperons sont classés au numéro tarifaire 6302.53.90 à titre d'autres linges de table, de fibres synthétiques ou artificielles. (6302.53.00)

Stores verticaux (105411, 105412)

Les stores verticaux en moiré de 3 1/2 po se composent de tissu en polyester à maille jetée 100 % avec supports et caisson en acier. Chaque emballage contient un store vertical, une cantonnière rembourrée assortie et toutes les ferrures d'installation nécessaires. Ces stores sont classés au numéro tarifaire 6303.12.00 dans la catégorie des stores d'intérieur en bonneterie constitués de fibres synthétiques.

Store (105413, 105414)

Le store plissé en dentelle visé se compose de tissu de polyester 100 %. Ses plis mesurent 1 po. L'emballage comporte toutes les ferrures d'installation nécessaires. Le produit visé relève du numéro tarifaire 6303.12.00.

Stores verticaux et stores plissés (105420, 105421)

Ces stores verticaux se composent à 100 % de tissu de couture-tricotage en polyester. Ils présentent une largeur de 3 1/2 po. Le store plissé alvéolaire double est constitué à 100 % d'un non-tissé filé-lié en polyester. L'emballage comporte un caisson et toutes les ferrures nécessaires. Les deux produits sont classés au numéro tarifaire 6303.92.90 à titre d'autres stores d'intérieur en d'autres fibres synthétiques.

Tissu à rideaux (103991)

Ce tissu à rideaux est constitué de fibres discontinues de polyester et de coton, les fibres de polyester représentant plus de 50 % mais moins de 85 % du poids du tissu. Ce tissu est importé en ballots ou en rouleaux. Une de ses bordures est festonnée. La bordure opposée est également festonnée, mais elle comporte en plus des trous brodés dans lesquels on peut faire passer une tringle. Pour obtenir un produit fini, on déroule le rouleau de tissu, on coupe une pièce de la longueur de la fenêtre, ou plus longue, puis on coud les bords. Ce tissu à rideaux est classé au numéro tarifaire 6303.92.90.

Matelassé pour fenêtre (113139)

Le produit visé est un store d'intérieur isolant et décoratif qui se compose d'un matériau piqué à cinq couches. Ces dernières sont les suivantes : une couche constituée d'un tissu; une couche de rembourrage; et une couche constituée d'une feuille de métal ou de matière plastique; une autre couche de rembourrage; une couche constituée d'un matériau de revêtement tissé. Les couches sont maintenues ensemble au moyen d'un motif piqué décoratif. Le store visé est également utilisé pour ses propriétés isolantes car il étanchéifie une fenêtre sur tout son périmètre et élimine ainsi les courants d'air et les zones froides. La marchandise visée est classée au numéro tarifaire 6303.92.90 dans la catégorie des stores d'intérieur constitués d'autres fibres synthétiques.

Couvre-oreiller (105810)

Le produit visé est un article en matière textile constitué de fils tissés en coton. Il sert à couvrir des coussins. Ce produit est visé dans les Notes explicatives de la position 63.04, à la page 946. Il est classé au numéro tarifaire 6304.92.00 dans la catégorie des autres articles d'ameublement autres qu'en bonneterie, en coton, conformément aux Notes explicatives de la position 63.04, dans lesquelles sont précisément dénommées les enveloppes de coussins.

Couvre-oreiller (106620)

Le couvre-oreiller visé est un article en matière textile constitué de fils de fibres de coton et de fibres discontinues de polyester. On y glisse l'oreiller et sa housse. Ce produit est classé au numéro tarifaire 6304.93.00 à titre d'autre article d'ameublement.

Chiffon de nettoyage en coton (108229)

Le chiffon de nettoyage en question est constitué de deux pièces de coton écru tissé, cousues ensemble sur leur pourtour. Il s'agit d'une armure en treillis (environ 160 fils au 10 cm et 150 fils au 10 cm— chaîne/trame). Une fois mouillé, le chiffon devient souple. Étant donné que le produit est un chiffon de nettoyage et un article confectionné de matière textile, il est classé au numéro tarifaire 6307.10.90 en vertu de la Note légale 7 de la Section XI.

Couvre-volant – ST (ancien n° 101586 du SRT)

Le produit visé est une grande casquette en coton avec visière qui peut être déposée sur le volant pour le garder au frais lorsque l'automobile est stationnée. On peut également, en utilisant une pièce rapportée gonflable, porter cette casquette pour s'amuser sous le soleil. La casquette en question ne constitue pas un accessoire de l'automobile puisqu'elle n'ajoute rien aux caractéristiques du véhicule. Elle est classée au numéro tarifaire 6307.90.93 à titre d'autre article confectionné constitué de matière textile. (6307.90.92)

Vêtement pour bébé – ST (ancien n° 112609 du SRT)

Ce vêtement pour bébé est constitué d'une enveloppe extérieure en coton doublée de bourre de polyester et d'une couche absorbante en polyuréthane. Il ressemble à un nid d'ange et remplace ce dernier, un eskimau ou des couvertures pour couvrir un bébé lorsqu'on le transporte en automobile ou en poussette. Ce vêtement est classé au numéro tarifaire 6307.90.99 à titre d'autre article confectionné en coton. (6307.90.92)

Sac enduit de polychlorure de vinyle (111809)

Cet article est un sac pour le transport en tissu constitué de fils enduits de polychlorure de vinyle. Il est destiné à être suspendu à un garde-fou, à une main courante ou à toute barre horizontale sur un bateau ou un autre véhicule. Il est classé au numéro tarifaire 6307.90.99.

Ceinture avec pochettes (105229)

La ceinture avec pochettes visée est une ceinture en tissu de polyester/coton qui comporte une bande velcro cousue à l'arrière permettant de l'ajuster à la taille voulue. La ceinture est dotée de trois pochettes, une destinée à recevoir un biberon, la deuxième, des couches, et la troisième, divers objets. Les poches sont interchangeables et les termes désignant leur usage sont imprimés par sérigraphie sur chacune d'elles. Ce produit ressemble aux ceintures que portent les électriciens ou les menuisiers pour transporter leurs outils. La ceinture visée est classée au numéro tarifaire 6307.90.99 à titre d'autre article confectionné de matières textiles, Section XII.

Ceintures pour planches dorsales (101949)

Les ceintures pour planches dorsales de 2 pouces visées se composent de toile à sangle en polypropylène et sont offertes en différents modèles et en diverses couleurs. Elles peuvent être dotées d'une fermeture adhésive ou d'une boucle à déblocage latéral et à double réglage pour faciliter l'immobilisation des patients. Ces ceintures servent à maintenir des patients sur des planches dorsales et des civières. Elles sont classées au numéro tarifaire 6307.90.99 à titre d'autres articles confectionnés en matières textiles.

Brosse pour le corps (115711)

Cette brosse est constituée d'une éponge rectangulaire recouverte d'une toile à serviette de fibres végétales et fixée à un manche d'environ 12 po de longueur. Cet article est utilisé pour débarrasser la peau des cellules mortes et des impuretés accumulées et en nettoyer les pores obstrués. Il est classé au numéro tarifaire 6307.90.99 à titre d'autres articles confectionnés, d'autres matières textiles.

Housse de bicyclette (106936)

Faite de nylon indéchirable, la housse visée n'est pas une feuille plate mais rappelle plutôt la forme d'un bonnet de douche géant. On la dispose par-dessus une bicyclette en l'étirant et un élastique en resserre le bas. La housse est aussi dotée de plusieurs oeillets qui permettent de l'assujettir à la bicyclette au moyen d'une corde. Selon le paragraphe 1 (note d'exclusion inscrite en petits caractères) des Notes explicatives de la position 63.06, une housse qui a été confectionnée de manière à épouser de près les formes de l'objet à recouvrir et qui n'est plus une feuille plate relève de la position 63.07. En conséquence, le produit visé est classé au numéro tarifaire 6307.90.99.

Housse (109179)

La housse incolore et translucide en question mesure environ 191 cm sur 73 cm, son épaisseur étant de 0,1 mm. Elle est ourlée sur les bords de manière à former une boîte rectangulaire ouverte d'un côté. Il y a une bordure d'environ 3 cm de large sur le pourtour extérieur aux fins de renforcement. À l'intérieur de l'ourlet se trouve un fil simple de polyester. Il y a quatre oeillets métalliques sur deux côtés opposés de la housse. Cette dernière est fabriquée avec un tissu incolore tissé à partir de bandes de matières textiles synthétiques (polyéthylène) de 3 mm de large. Le tissu est entièrement recouvert d'un côté d'une couche de polyéthylène incolore et translucide. La bordure consiste en une feuille de polyéthylène contrecollée sur le tissu enduit. La housse n'est pas plate et ne constitue pas une bâche de la position 63.06. Elle est classée au numéro tarifaire 6307.90.99.

Couvercle de bouteille d'eau (104364)

Ce couvercle de bouteille d'eau est constitué de laine lavable et est conçu pour être placé sur une bouteille d'eau chaude. Ce produit est classé au numéro tarifaire 6307.90.99 à titre d'autre article confectionné constitué d'une autre matière textile.

Feutres pelables et collables (98734)

Les produits visés sont des feutres pelables et collables utilisés pour la protection de toutes les surfaces. Il s'agit de bandes de feutre aux coins arrondis qui se composent d'une couche adhésive, d'une couche de matière plastique et d'une couche autoadhésive comportant un papier antiadhésif pelable et jetable. Selon la Note explicative 7 de la Section XI à la page 775, dans laquelle est défini le vocable « confectionnés », ces marchandises sont classées au numéro tarifaire 6307.90.99 à titre d'autres articles confectionnés.

Harnais de plongée (101327)

Ce harnais de plongée est destiné à être utilisé au cours d'activités de plongée en cloche ou de plongée à saturation. Ce produit est constitué de sangles de nylon avec boucles et anneaux en acier inoxydable et comporte deux anneaux en D à l'avant ainsi qu'une courroie élevée avec anneau en D positionné au niveau du dos à peu près à la hauteur de l'épaule. L'anneau en D permet de tirer un plongeur affaibli ou inconscient dans la cloche la tête première. Ce produit n'est pas considéré comme une ceinture professionnelle et est classé au numéro tarifaire 6307.90.99 à titre d'autres articles textiles confectionnés.

Support corporel (103861)

Le support corporel visé est constitué de matières textiles et est utilisé dans les hôpitaux. Il est conçu pour empêcher des patients de tomber et de se blesser. Ce produit est classé au numéro tarifaire 6307.90.99 dans la catégorie des autres articles confectionnés en d'autres matières textiles.

Porte-clés (103935)

Ce porte-clés est constitué d'un tricot dont la forme s'apparente à celle d'une corde et comprend un organe de retenue en bois et un anneau en métal. Ce produit est classé au numéro tarifaire 6307.90.99 à titre d'autre article confectionné constitué d'une autre matière textile.

Respirateur antipoussières (107602, 107603)

Le respirateur antipoussières en question couvre la bouche et le nez afin de protéger la personne contre les poussières, les odeurs, etc. Le masque comporte une soupape d'expiration et consiste en une coquille non tissée, un pince-narines et des sangles élastiques pour le maintenir en place. Selon la note explicative d'exclusion, le respirateur antipoussières ne relève pas de la position 90.20. Il s'agit d'un article en matière textile de la position 63.07, conformément à la disposition 24) des Notes explicatives de cette position, qui, à ce titre, est classé au numéro tarifaire 6307.90.99.

Masque plié en accordéon (103639)

Le masque plié en accordéon visé, qui comporte des pièces incurvées pour oreilles, mesure environ 17,5 cm (longueur) sur 9 cm (largeur). Le corps du masque se compose d'une couche extérieure de couleur bleu pâle, d'une couche intermédiaire blanche et d'une couche intérieure de couleur bleu pâle. Toutes ces couches sont scellées à chaud ensemble sur leurs quatre côtés et elles sont constituées d'un non-tissé en fibres de polypropylène. Une bande métallique souple de 13 cm (longueur) sur 3 mm (largeur) a été placée le long du bord supérieur du masque pour permettre à celui-ci de bien épouser la forme du nez. Une bande d'une largeur de 2,5 cm, qui se trouve au-dessus de la bande métallique, se compose d'une couche supérieure de couleur bleu pâle constituée de polymère d'éthylène et d'une sous-couche de couleur blanche faite d'un non-tissé en fibres de polypropylène. Les pièces incurvées et élastiques de couleur blanche pour oreilles, qui sont soudées à chaud le long de chaque côté du masque, se composent d'un fil guipé logé dans une enveloppe tricotée de forme tubulaire qui est constituée de fils en filaments synthétiques ou artificiels. Le masque plié en accordéon visé, dans lequel les éléments textiles prédominent en poids, relève du numéro tarifaire 6307.90.99.

Masque plié en accordéon avec visière enveloppante (103639)

Le masque plié en accordéon avec visière enveloppante (écran en matière plastique) servant à protéger les yeux mesure environ 17,5 cm (longueur) sur 19 cm (largeur). Le corps du masque comprend une couche extérieure de couleur orange et une couche intermédiaire de couleur blanche qui se composent d'un non-tissé en fibres de polypropylène. Il comporte aussi une couche intérieure transparente et incolore qui présente des trous et est constituée d'un polymère d'éthylène, et une autre couche intermédiaire de couleur blanche qui se compose d'un non-tissé en fibres de rayonne. Une bande métallique souple est placée le long du bord supérieur du masque. Une autre bande, qui se trouve au-dessus de la bande métallique, se compose d'une couche supérieure cellulaire de couleur bleu pâle qui est constituée d'un polyuréthane et d'une sous-couche de couleur blanche qui se compose d'un non-tissé en fibres de polyester. Une bande grise d'une largeur de 3 cm, qui se trouve sur le côté extérieur supérieur du masque, se compose d'un non-tissé en fibres de polyester. Le bord inférieur du masque est recouvert par une bande blanche d'une largeur de 3,5 cm qui est constituée d'un non-tissé en fibres de polyester. Des pièces incurvées et élastiques de couleur blanche pour oreilles sont soudées à chaud le long de chaque côté du masque. Elles se composent d'un tricot élastique étroit. L'écran en matière plastique transparent et incolore, qui est coupé à la machine, collé et soudé à chaud sur les côtés du masque, est constitué d'une feuille de polyéthylène téréphtalate. Le masque plié en accordéon avec visière enveloppante visé se compose de matières textiles et de matières plastiques. Les éléments en matières plastiques prédominent en poids. Cependant, si on tient compte des deux types d'éléments, le numéro tarifaire 6307.90.99 s'applique, conformément à la RGI 3c), puisque ces deux types d'éléments ont la même importance.

Non-tissés filés-liés (104697)

Les non-tissés filés-liés sont constitués de fibres de polyester. Ils sont pliés en accordéon et chaque pli est collé au pli adjacent. Il s'agit de produits « confectionnés » au sens de la Note 7e) de la Section XI puisqu'ils ont été assemblés par collage. En conséquence, ces produits sont des articles confectionnés assemblés par thermocollage et sont classés au numéro tarifaire 6307.90.99.

Housse à papier d'emballage (102385)

Ce produit est un article de rangement pour papier d'emballage qui est conçu pour être suspendu à un cintre. Il est de la taille d'une housse protectrice pour vêtements et est constitué de nylon tissé. Ce produit présente sur un côté deux poches verticales parallèles destinées à recevoir des rouleaux de papier d'emballage. Entre ces deux poches se trouve une pochette verticale pour ranger des rosettes. Le produit comporte sur l'autre côté six poches permettant de ranger du papier d'emballage plat, des cartes de voeux, des feutres, des ballons, des ciseaux, des règles, etc. Ce produit est un article textile confectionné et est classé au numéro tarifaire 6307.90.99. La disposition 6) des Notes explicatives de la position 63.07 à la page 949, vise des articles comme les housses protectrices pour vêtements.

Protecteur de trappe (103906)

Le protecteur de trappe visé est utilisé pour empêcher les contaminants de se mêler aux matières plastiques, à la farine, au maïs, au sucre et au soja durant le déchargement de ces matières. Il se compose de polyéthylène moulé et dans sa matrice est moulée une pièce de nylon tissée de 30 micromètres. Ce protecteur de trappe est classé au numéro tarifaire 6307.90.99 dans la catégorie des autres articles confectionnés en d'autres matières textiles.

Élingue plate tissée (102124)

L'élingue visée est un article confectionné qui présente une largeur supérieure à 3 pouces et une longueur de 22 pieds. Il se compose d'une double couche de toile de sangle de polyester cousue sur les bords. Conformément à la Note légale 1 du Chapitre 63, le produit visé est classé au numéro tarifaire 6307.90.99 à titre d'autre article confectionné.

Courroie porte-bagages 104691

L'article visé est une courroie porte-bagages en toile à sangle constituée de nylon. Des organes de fixation en métal sont fixés à chaque extrémité de la courroie en question. Le produit visé est classé au numéro tarifaire 6307.90.99 à titre d'autre article confectionné. Selon la disposition 16) des Notes explicatives de la position 63.07 à la page 949, il s'agit d'une sangle porte-bagages.

Sangle (103737)

La sangle visée se compose de nylon, présente une largeur de 1 po à 1 1/2 po et est pourvue de crochets d'extrémité en acier ainsi que d'une boucle à came. Elle sert à arrimer des marchandises (principalement des motocyclettes) pour que leur transport à bord de camions et de remorques s'effectue en toute sécurité. Le caractère essentiel de ce produit lui est conféré par la sangle. Les Notes explicatives de la sous-position 6307.90 à la page 949, visent précisément les sangles pour porte-bagages. La sangle visée est considérée comme un article confectionné, conformément à la Note 7e) de la Section XI. Selon la Note 1 du Chapitre 63, le classement d'articles à ce Chapitre n'est pas affecté par la présence de garnitures ou d'accessoires en métal. La sangle visée est classée au numéro tarifaire 6307.90.99 dans la catégorie des autres articles confectionnés en d'autres matières textiles.

Bandes de matière plastique (105974)

Ces bandes de matière plastique se composent de résine de polypropylène. Elles ressemblent à une bande que l'on aurait retirée d'une cassette audio et mise en boule. Elles présentent une largeur allant de 2 à 3 mm. Le produit visé est un adsorbant, par opposition à un absorbant. Il sert à adsorber les huiles visqueuses lourdes. Du fait de sa viscosité naturelle, l'huile pénètre dans les bandes en matière plastique, qui la retiennent. Le produit est attaché à une corde grâce à laquelle on peut s'en servir comme dispositif de

nettoyage après déversement, et qui rend son utilisation plus facile le long des côtes. Les bandes visées sont classées au numéro tarifaire 6307.90.99. Selon la Note 1g) de la Section XI, ces bandes mesurent moins de 5 mm et demeurent par conséquent classées à titre de matière textile.

Poignet de soutien (110548)

Le poignet de soutien est constitué de tissu élastique et il est classé au numéro tarifaire 6307.90.99 à titre d'autre article confectionné en matières textiles. Il n'est pas classé à la position 62.12 parce qu'il ne s'agit pas d'un article destiné à soutenir certaines parties du corps. Il est également exclu du Chapitre 90 (position 90.21) en vertu de la Note 1b) puisqu'il s'agit d'un article dont l'effet recherché sur l'organe à soutenir est uniquement fonction de l'élasticité.

Gilet de signalisation (111971)

Ce gilet de signalisation réfléchissant est constitué de trois pièces de tissu à grandes mailles. Il s'agit d'un tissu de fils de filaments de polyester, lesquels ont été enduits, avant le tissage, d'un polychlorure de vinyle mélangé orange vif. Les trois pièces sont maintenues par une fermeture velcro à l'avant et des attaches élastiques munies de boucles en plastique de chaque côté. Le gilet comporte une bordure noire constituée d'un ruban de tissu de fils de filaments synthétiques ou artificiels. Deux bandes en plastique jaune réfléchissant sont cousues dans le dos et à l'avant, formant un « x » dans le dos. Ce gilet est utilisé à des fins de signalisation sur la voie publique. Il est classé au numéro tarifaire 6307.90.99.

Bracelet en matière textile (111789)

Ce produit est constitué d'une étoffe de bonneterie de fils d'acrylique, de polyester, de nylon et de lycra. Il est conçu pour être porté au poignet. Une pièce en ABS est cousue à ce bracelet et celui-ci doit être porté de manière à ce que la pièce soit placée sur un point de digitopuncture. Ce produit est utilisé pour prévenir la nausée et le mal de l'air. Il est classé au numéro tarifaire 6307.90.99.

SECTION XII

**Chaussures, coiffures, parapluies,
parasols, cannes, fouets, cravaches
et leurs parties; plumes apprêtées
et articles en plumes; fleurs artificielles;
ouvrages en cheveux**

Crampons pour souliers et bottes (103920)

Les articles en question comprennent un harnais en caoutchouc semblable à une sandale qui s'ajuste sur n'importe quel type de soulier ou de botte au moyen d'une attache de talon. Des pointes en acier se trouvent à la partie inférieure du harnais en vue d'empêcher l'utilisateur de glisser et de tomber sur les surfaces glacées. Ces articles sont classés au numéro tarifaire 6402.99.00 à titre d'autres chaussures à semelles extérieures et à dessus en caoutchouc ou en matière plastique.

Chaussures de plastique (110555)

Le dessus de ces chaussures est perforé à la base de la languette, laquelle se prolonge au-dessus des orteils. Des pièces de renfort blanches sont cousues à l'avant et sur les côtés du dessus et une pièce de renfort noire est cousue à l'arrière. Une feuille de plastique décorative est collée à l'arrière et la semelle noire et blanche est moulée. La partie extérieure du dessus et la semelle extérieure sont constituées de matière plastique, soit une composition à base de polymères de chlorure de vinyle. La partie extérieure de la bride de cheville est

constituée d'une étoffe de bonneterie noire de fils de fibres synthétiques ou artificielles. Ces chaussures ne comportent pas d'embouts protecteurs et ne couvrent pas la cheville. Il ne s'agit pas de chaussures imperméables. Ces produits sont classés au numéro tarifaire 6402.99.00 à titre d'autres chaussures à semelles extérieures et dessus en matière plastique.

Chaussures à semelles et dessus en matière plastique (107541)

Les chaussures pour femmes à semelles en polychlorure de vinyle et dessus en polyuréthane sont classées au numéro tarifaire 6402.99.00.

Bottines de patins (pour hockey sur glace, patinage artistique et hockey à roulettes) (103414)

Les bottines de patins visées sont conçues et fabriquées de façon à ce que l'on puisse leur ajouter des lames ou des roulettes pour le patinage artistique, le hockey sur glace et le hockey à roulettes. La Note légale 1g) du Chapitre 95 et les Notes explicatives de la position 95.06 excluent les bottines de patins sans lames et, selon ces notes, les bottines en question relèvent du Chapitre 64. Selon la Note de la sous-position 1b) du Chapitre 64, les bottines de patins sont précisément visées par l'expression « chaussures de sport » (sous-position 6403.19). En conséquence, les bottines de patins visées, sans lames ni roulettes, sont classées au numéro tarifaire 6403.19.20 à titre de chaussures de patinage.

Chaussures en cuir pour bébés (105442)

Ces chaussures en cuir pour bébés couvrent la cheville. Elles sont dotées d'un support élastique permettant de les mettre et de les enlever facilement. Destinées à des bébés de dix-huit mois ou moins, elles sont offertes en divers modèles et couleurs. Le produit visé est classé au numéro tarifaire 6403.51.00, à titre de chaussures couvrant la cheville, avec semelle extérieure et empeigne en cuir naturel.

Chaussures à dessus en cuir (pour femmes) (107542)

Les chaussures pour femmes à semelles en polychlorure de vinyle et dessus en suède de peau de porc sont classées au numéro tarifaire 6403.99.90.

Chaussures pour hommes à dessus en cuir et semelles en caoutchouc (107561)

Les chaussures pour hommes à semelles en caoutchouc et dessus en suède de peau de vache traité à l'huile sont classées au numéro tarifaire 6403.99.90.

Bottillons pour sports nautiques (102407, 102384)

Ces bottillons sont destinés à être portés lorsque l'on pratique des sports nautiques. Ils se composent d'un dessus en polychloroprène contrecollé sur ses deux faces à un tricot de nylon et d'une semelle en caoutchouc vulcanisé. Ces bottillons sont des chaussures à dessus en matière textile et à semelle en caoutchouc et sont classés au numéro tarifaire 6404.19.90 à titre d'autres chaussures à semelles extérieures en caoutchouc et à dessus en matières textiles.

Chaussures à semelles en matière plastique et dessus en matière textile (pour femmes) (107540)

Les chaussures pour femmes à semelles extérieures en matière plastique et dessus en matière textile sont classées au numéro tarifaire 6404.19.90.

Chaussures en matière textile (109503)

Les sans-gêne en question ont une semelle et un dessus à mailles ouvertes. Les chaussures comportent une claqué qui consiste en une bande étroite vanisée de fils de fibres naturelles. L'extérieur du dessus consiste en un treillis lâchement vanisé de fils de fibres synthétiques ou artificielles (acrylique). La semelle extérieure est en caoutchouc vulcanisé. Les chaussures sont classées au numéro tarifaire 6404.19.90.

Chaussures pour dames (112602)

Les produits visés sont des chaussures pour dames constituées de tissu et de semelles en caoutchouc. Enduit ou stratifié, le tissu extérieur de la tige est un tissu à armure nattée obtenu à partir de fils constitués de fibres de coton et d'autres fibres végétales. La tige n'est pas une tige à corps plein et, par conséquent, ne satisfait pas aux spécifications propres aux toiles qui sont énoncées à la Note supplémentaire 1 du Chapitre 64. Les chaussures pour dames visées relèvent du numéro 6404.19.90.

Tige de botte en cuir (113131)

La tige de botte couvre la cheville et est dotée d'un laçage à l'avant. Elle se compose de cuir et est doublée de mousse et de mouton. La tige de botte en cuir visée (qui couvre la cheville) relève du numéro tarifaire 6406.10.90.

Semelles thermiques (111293)

Ces semelles thermiques se composent de laine, de fibres et de liant et sont aiguilletées. Elles sont conçues pour être portées à l'intérieur de bottes en caoutchouc, de bottes de travail et de souliers pour garder les pieds au chaud. Elles sont amovibles et relèvent du numéro tarifaire 6406.99.90.

Semelles et supports de voûte plantaire et de talon (114375, 114478, 114555, 114734)

Ces semelles et supports de voûte plantaire et de talon, qui sont offerts en différentes longueurs, sont conçus pour réduire la pression exercée sur le pied, le protéger et le soutenir. Ils se composent de néoprène dans lequel sont injectées des bulles d'azote et sont recouverts de nylon extensible dans tous les sens. Ces semelles et supports ne constituent pas des articles d'orthopédie de la position 90.21 et relèvent du numéro tarifaire 6406.99.90. Se reporter à la note d'exclusion d) de la page 1621 des Notes explicatives.

Jambières en cuir (104103, 104104)

Ces produits sont des jambières en cuir à fentes latérales comprenant une fermeture velcro, une partie évasée à surface aluminée munie d'une attache de métal ou d'une sangle de cou-de-pied élastique. Il s'agit de jambières de protection portées par les soudeurs. Ces produits sont décrits dans les Notes explicatives de la position 64.06 à la page 962, et ils sont classés au numéro tarifaire 6406.99.90.

Semelles de souliers à claquettes (115681)

Ces articles sont des patins et des semelles entières qui se composent de pièces de cuir coupées en forme de semelles pour chaussures. Il a été établi que les articles en question sont des parties de chaussures et qu'ils relèvent du numéro tarifaire 6406.99.90.

Panama en toquilla – ST (ancien n° 113295 du SRT)

Ce chapeau est tissé à la main à partir de paille de toquilla et est classé au numéro tarifaire 6504.00.10 dans la catégorie des chapeaux tressés en toutes matières. (6504.00.00 et le code tarifaire 1110)

Bonnets pour personnel infirmier – ST (anciens n°s 100617, 105395 du SRT)

Ces bonnets sont destinés au personnel infirmier présent lors d'une chirurgie et sont des articles non-tissés de couleur bleue qui ont été fabriqués à partir de filaments de polypropylène (filaments synthétiques) thermoliés (liés par points). Conformément aux Notes explicatives de la position 65.05 aux pages 968 et 969, ces produits sont classés à titre de bonnets au numéro tarifaire 6505.90.20. (6505.90.10)

Doublures protectrices pour casques de pompier – ST (ancien n° 103992 du SRT)

Les doublures protectrices visées sont portées par les pompiers sous leur casque. Elles se composent de fibres aramides tricotées et difficilement inflammables ou d'un mélange de fibres synthétiques. Le pourtour de l'ouverture pour le visage et le pourtour de la partie inférieure sont entièrement ourlés et cousus au moyen de fils en fibres aramides difficilement inflammables. Les marchandises visées relèvent du numéro tarifaire 6505.90.20. (6505.90.20)

Foulard avec visière (105440)

Le foulard carré visé se compose à 100 % de coton. Chacun de ses côtés mesure environ 40 cm. Ce foulard est plié en diagonale et une visière en matière plastique alvéolaire est cousue sur le foulard en question. Ce dernier relève du numéro tarifaire 6506.99.90. Nous avons tenu compte des positions 65.05, 65.06, 62.14 et 62.13. Le produit en question constitue plus qu'un simple foulard. Il constitue une autre coiffure sur laquelle est fixée une visière. Cette dernière est une partie de la coiffure, selon les Notes explicatives de la position 65.07. Nous avons classé le produit visé à la position 65.06 plutôt qu'à la position 65.05 puisqu'il comporte une visière en matière plastique.

SECTION XIII

Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues; produits céramiques; verre et ouvrages en verre

Meules à tronçonner – ST (ancien n° 100745 du SRT)

Ces meules à tronçonner sont constituées d'abrasifs agglomérés à l'aide de caoutchouc, de résine ou d'une combinaison des deux. Elles sont utilisées à toutes les étapes de la fabrication, spécialement pour découper les métaux. Les meules visées sont décrites dans la partie 3) des Notes explicatives de la position 68.04 à la page 983 et sont classées au numéro tarifaire 6804.22.00 à titre d'autres meules en autres abrasifs agglomérés. (6804.22.90)

Meules tronçonneuses – ST (ancien n° 100894 du SRT)

Les meules tronçonneuses métalliques visées se composent de couches de treillis métallique de couleur noire entre lesquelles a été disposée une couche agglomérée d'abrasifs. Elles servent à couper les profilés, les gouttières et les parements en métal. Ces meules ne comportent pas de dents, d'arêtes ou autres parties tranchantes ou coupantes et sont par conséquent exclues du Chapitre 82 en vertu de la Note légale 1 d) de ce Chapitre. Elles ne se composent pas de diamant naturel ou synthétique et sont classées au numéro tarifaire 6804.22.00 à titre d'autres meules constituées d'abrasifs agglomérés. (6804.22.90)

Schiste expansé (argile expansée) (105428)

Le schiste visé se compose de particules brunes dont le calibre va d'une poudre fine à de gros granules. Il s'agit d'une matière isolante incombustible qui peut être utilisée pour la projection au pistolet. Le schiste expansé (argile expansée) est classé au numéro tarifaire 6806.20.00 à titre d'argile expansée.

Installation sanitaire pour malades (104405)

Cette installation sanitaire en porcelaine vitrifiée peut être fixée au sol ou au mur. Elle est destinée à être utilisée dans les établissements de soins actifs ou de soins parallèles. Elle est dotée d'une cuvette à siphon avec jet et toute l'installation (qui peut comprendre un lavabo) est dissimulée dans une armoire décorative lorsqu'elle n'est pas utilisée. Ce produit est classé au numéro tarifaire 6910.10.10 à titre de cuvette et réservoir de toilette combinés en porcelaine.

Jardinières ou bocal à poissons en porcelaine (107866)

Ces jardinières ou bocal à poissons se composent de porcelaine qui a été vernissée et décorée d'un motif floral. Les produits visés relèvent du numéro tarifaire 6911.90.00.

Baignoires bonbonnières en céramique – ST (ancien n° 110466 du SRT)

Les marchandises visées sont des baignoires miniatures en céramique d'environ 6 po sur 3 po qui contiennent des bonbons. C'est la baignoire qui confère à ces produits leur caractère essentiel. Ils sont par conséquent classés au numéro tarifaire 6912.00.90 à titre d'articles de ménage ou d'économie domestique. (6912.00.00)

Miroirs encadrés (94013)

Ces miroirs encadrés sont des articles entreposés. Ainsi, il est possible de les commander à titre d'éléments d'ensembles ou d'éléments individuels. Ils ne sont pas considérés comme des miroirs transformés en parties de meubles du Chapitre 94 (p. ex. de portes de garde-robe). En conséquence, les produits visés ne sont pas classés avec ces meubles mais plutôt à titre de miroirs en verre encadrés et individuels, au numéro tarifaire 7009.92.00.

Verres à pied – ST (ancien n° 112030 du SRT)

Ces verres à boire sont des verres à pied. Ils ne se composent pas de cristal au plomb ou de vitrocéramique. Les motifs figurant sur ces verres sont découpés. Les verres visés relèvent du numéro tarifaire 7013.29.00. (7013.29.10)

Pièces de vitrail – ST (ancien n° 102054 du SRT)

Ces articles en verre coloré sont fabriqués de la façon suivante : on découpe des pièces à la main dans des plaques de verre coloré, on les assemble et on les place dans un four pour les souder entre elles. Ils sont offerts en différentes formes présentant des motifs variés. Ces produits sont considérés comme des « objets en verre pour l'ornementation des appartements » et sont classés au numéro tarifaire 7013.99.00 à titre d'autres articles en verre non compris ailleurs. (7013.99.90)

Prismes de cristal – ST (ancien n° 100618 du SRT)

Ces prismes de cristal sont des pièces de verre de formes et de tailles variées. Le verre a été travaillé et poli pour obtenir un spectre de couleurs intenses. Ces prismes sont généralement suspendus devant une fenêtre ensoleillée où il peuvent briller et scintiller lorsque le soleil les traverse. Ces produits sont considérés comme des « objets en verre pour l'ornementation des appartements » et sont classés au numéro tarifaire 7018.90.00 à titre d'autres articles en verre non compris ailleurs. (7018.90.90)

Fibres de verre non tissées – ST (ancien n° 114333)

Ce produit en fibres de verre non tissées est importé en rouleaux et n'est pas utilisé à des fins d'isolation. Il se compose d'un mélange de filaments et de fils de verre. Comme les fils de verre comportent moins de plusieurs centaines de filaments parallélisés, le produit visé ne répond pas aux spécifications prévues pour les voiles dans les Notes explicatives de la sous-position 7019.32 à la page 1030. La marchandise en question relève du numéro tarifaire 7019.39.90. (7019.39.00)

Feuille non tissée – ST (ancien n° 101776 du SRT)

Cette feuille non tissée de couleur blanche est constituée de fibres de verre sodo-calcique assemblées au moyen d'un liant polymérique. Comme chacun des filaments de cette feuille ne peut être enlevé sans endommager cette dernière, ce produit ne correspond pas à la définition d'un voile figurant à la page 1030 des Notes explicatives. Ce produit est plutôt un autre article non tissé et est classé au numéro tarifaire 7019.39.90. (7019.39.00)

Articles non alvéolaires en tissu de fibres de verre – ST (ancien n° 108953 du SRT)

Les articles flexibles et non alvéolaires en tissu visés sont constitués des couches suivantes : une couche de tissu blanche composée d'un polymère de chlorure de vinyle, de plastifiant, de colorant et d'une charge minérale; une couche grise noyée, composée d'un tissu de fibres de verre légèrement enduit, qui représente environ 26 % en poids du produit entier; une couche grise composée d'un polymère de chlorure de vinyle, de plastifiant, de colorant et d'une charge minérale; une couche blanche composée d'un polymère de chlorure de vinyle, de plastifiant et d'une charge minérale. Ce produit peut être enroulé à la main sans se fendiller sur un mandrin de 7 mm de diamètre, à une température comprise entre 15 et 30 °C. Les articles en question sont classés au numéro tarifaire 7019.90.20. (7019.90.10)

Gaine isolante (147511) – ST (ancien n° 112262 du SRT)

La gaine isolante visée est constituée de fibres de verre tissées, de silice et de tissus en céramique. Elle est conçue pour offrir une protection thermique dans une plage de températures de surface allant de 125 à 2 400 degrés Fahrenheit. Les tissus en fibres de verre imprégnés de silicone et enduits de téflon constituent un revêtement résistant à l'eau et à l'huile et servent à isoler les brides, les appareils de robinetterie, les raccords, etc. Les gaines sont reliées entre elles au moyen d'attaches en acier inoxydable, de boutons à pression et de fermetures adhésives haute température. Les coutures sont fermées au moyen de fibres de verre et de fil métallique. La gaine en question est isolée au moyen d'un voile en fibres de verre. Le produit renferme une autre couche intérieure, qui se compose d'un voile en céramique prévu pour des températures excédant 1 200 degrés Fahrenheit. La marchandise en question relève du numéro tarifaire 7019.90.20, conformément aux Notes explicatives de la position 70.19. (7019.90.10)

Joint en fibres de verre pour cuisinière – ST (ancien n° 113871 du SRT)

Le joint d'étanchéité visé est un tube de couleur gris argenté qui se compose de 96 supports en fibres de verre qui ont été cousus de façon à former 2 enveloppes séparées. Une grande enveloppe contient un treillis en acier inoxydable de couleur cuivre tandis qu'une petite enveloppe renferme un tube gris tissé de façon serrée. Le joint en question est installé sur une porte de cuisinière ou de four autonettoyant et peut résister à des températures élevées lorsque la porte est fermée. Le produit visé est classé au numéro tarifaire 7019.90.20 dans la catégorie des autres articles tressés en fibres de verre. (7019.90.10)

Filtres en verre traité (110430)

Les filtres en question sont faits de verre recouvert de 12 couches d'un revêtement (6 sur chaque face) antireflet, antistatique et antiradiation. Ils s'adaptent aux écrans d'ordinateur et améliorent la définition de l'image. Ces filtres sont classés au numéro tarifaire 7020.00.90 à titre d'autres ouvrages en verre. Ils ne sont pas classés à la sous-position 8473.30 à titre d'accessoires d'ordinateur, du fait qu'ils ne sont pas conçus de manière à assurer un service particulier en corrélation avec la fonction principale d'un écran, ni à modifier par interaction le fonctionnement de l'écran.

Filtres de protection oculaire en verre (103175, 103160, 103173)

Ces filtres de protection oculaire sont des filtres en verre dotés d'un revêtement optique. Ils sont utilisés pour protéger l'oeil de l'éblouissement et des autres effets nocifs causés par les terminaux d'ordinateurs, les écrans, les machines de traitement de texte et les ordinateurs personnels. Ces produits sont classés au numéro tarifaire 7020.00.90 à titre d'autres ouvrages en verre. Ils sont exclus du Chapitre 84 conformément à la Note 1c) de ce Chapitre, qui exclue les produits sous la disposition 70.20.

SECTION XIV

Perles fines ou de culture, pierres gemmes ou similaires, métaux précieux, plaqués ou doublés de métaux précieux et ouvrages en ces matières; bijouteries de fantaisie; monnaies

Pendentifs en argent sterling et en or – ST (ancien n° 102298 du SRT)

Les pendentifs en question sont constitués d'argent sterling et l'emblème se compose d'or massif. Conformément à la Note légale 1b) du Chapitre 71, les articles « composés entièrement ou partiellement de métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux » relèvent du Chapitre 71. En conséquence, les pendentifs visés sont classés au numéro tarifaire 7113.11.90, lequel vise les articles de bijouterie en argent, même revêtus, plaqués ou doublés d'autres métaux précieux. (7113.11.00)

Bracelets à plaques et chaîne doublés d'or (102301)

Les bracelets visés sont constitués de plaques et d'une chaîne doublés d'or qui présentent un fini laque. Conformément à la Note légale 1b) du Chapitre 71, les articles « composés entièrement ou partiellement de métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux » relèvent du Chapitre 71. En conséquence, les bracelets visés sont classés au numéro tarifaire 7113.19.00, lequel vise les articles de bijouterie en autres métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux.

Épingles de revers (115284)

Les épingles de revers visées se composent de métal commun plaqué or. On les accroche au moyen d'attaches de sécurité. Ces épingles servent à parer une personne et relèvent du numéro tarifaire 7117.19.90.

SECTION XV Métaux communs et ouvrages en ces métaux

Briquettes de manganèse – ST (ancien n° 111846 du SRT)

La composition chimique des briquettes visées, en poids, est la suivante : fer, plus de 4 % ; manganèse, plus de 30 % ; carbone, moins de 2 % ; silicium, moins de 1 %. Conformément à la Note 1c) du Chapitre 72, le produit visé est un ferro-alliage. Compte tenu de leur composition, ces briquettes relèvent du numéro tarifaire 7202.19.00. (7202.19.10)

Barres rondes en fonte – ST (ancien n° 105307 du SRT)

Ces barres rondes en fonte à graphite sphéroïdal obtenues par coulée continue contiennent du carbone, du silicium, du manganèse, du phosphore, du soufre et du magnésium. Conformément à la Note 1d) du Chapitre 72, les barres en question ne peuvent être considérées comme des produits en acier puisque leur teneur en carbone excède 2 %. En conséquence, elles doivent être classées à titre de produits en fer. Ces barres rondes et pleines sont produites par la mise en oeuvre d'un procédé de coulée continue. Le métal en fusion est versé dans un four d'attente. Ce métal passe ensuite par un moule spécial en graphite refroidi à l'eau. Le volume et la température de l'eau circulant autour du moule sont réglés de façon à permettre une solidification uniforme et graduelle du métal. Les barres passent ensuite sur des rouleaux, lesquels les acheminent à une machine de coupe. Selon les considérations générales des Notes explicatives du Chapitre 72 aux pages 1067 et 1068, les produits fabriqués au moyen d'installations de coulée continue doivent être considérés comme des demi-produits. Cette exigence est également énoncée à la Disposition D) des Notes explicatives de la position 72.07 à la page 1080. Les barres visées sont classées au numéro tarifaire 7207.20.90 à titre de demi-produits en fer. (7207.20.10)

Acier laminé recouvert (105215)

Ce produit est constitué d'une feuille d'acier laminé à froid (d'une largeur de 600 mm ou plus) recouverte d'une pellicule de polyester métallisée (argentée) d'une largeur de 600 mm ou plus. Selon les Notes explicatives du Chapitre 71 à la page 1034, et du Chapitre 72 à la page 1071, la métallisation n'est pas considérée comme un procédé de placage. En conséquence, le produit visé est exclu de la position 71.07. Il est classé au numéro tarifaire 7210.90.00.

Acier aluminé (108590)

L'acier aluminé en question est revêtu d'aluminium sur ses deux faces. L'acier est importé en larges rouleaux devant servir pour le chauffage industriel. Il s'agit d'un produit laminé plat, en fer ou en acier non allié, d'une largeur inférieure à 600 mm, d'une épaisseur n'excédant pas 4,75 mm et revêtu d'aluminium. Il est classé au numéro tarifaire 7212.50.90.

Tuyau en acier au carbone soudé – ST (ancien n° 111331 du SRT)

Le tuyau en acier au carbone soudé visé est conçu pour les milieux industriels dans lesquels sont utilisées des substances caustiques, comme des agents de blanchiment, des phénols et des solvants. Il s'agit d'un tuyau avec revêtement intérieur. Différents types de revêtements intérieurs en matière plastique sont offerts, selon des facteurs d'utilisation comme la chaleur et la résistance chimique. Ce tuyau relève du numéro tarifaire 7306.30.90. (7306.30.00)

Appuis mobiles et joints de dilatation (100810)

Ces appuis mobiles sont des ouvrages en acier contenant une faible proportion de caoutchouc naturel. Ils sont placés sur le dessus des piliers d'un pont pour permettre le mouvement (la dilatation) du pont à l'horizontale comme à la verticale. Ces joints de dilatation se composent de deux pièces longitudinales en acier comprenant une partie en caoutchouc. Les joints sont noyés dans le béton avec des dispositifs d'ancrage en vue de permettre la dilatation du pont. Conformément aux Notes explicatives de la position 73.08, les appuis mobiles et les joints de dilatation visés sont classés au numéro tarifaire 7308.90.90 à titre d'autres parties de constructions (ponts) en fer ou en acier.

Cloisons (110897)

Ces cloisons ou panneaux sont constitués d'une structure d'acier recouverte de panneaux de bois ou de gypse sur lesquels est appliqué du tissu de vinyle, du tapis ou un autre revêtement mural. Elles sont suspendues au plafond à l'aide de supports en aluminium anodisé ou en métal. Le dispositif de suspension est constitué de rails fixés directement à la charpente de bois par des tiges filetées. Ces cloisons peuvent être utilisées pour diviser des bureaux, constituer des pièces, etc. Elles sont classées au numéro tarifaire 7308.90.90 à titre d'autres constructions.

Rayonnage à palettes (108413)

Le rayonnage à palettes visé est fait en acier et utilisé dans les entrepôts. Il est classé au numéro tarifaire 7308.90.90 en tant que construction en acier. Ce genre de rayonnage permanent est exclu du Chapitre 94.

Support de rangement de bouteilles de gaz (106005)

Ce support peut recevoir de deux à six bouteilles de gaz de taille normale. Qu'elles soient utilisées ou entreposées, les bouteilles de gaz, selon le code, doivent être manipulées avec précaution pour éviter les fuites. Ce support de rangement est fait d'acier soudé et est prêt à être ancré dans le béton au moyen de boulons d'acier de 1/2 pouce. Le cadre en acier soudé présente un fini en polyuréthane pour extérieur résistant. Le support visé est classé au numéro tarifaire 7308.90.90 dans la catégorie des autres constructions et parties de constructions, conformément aux Notes explicatives de la position 73.08, qui visent les constructions métalliques, même incomplètes, qui, une fois amenées à pied d'oeuvre, restent en principe fixes.

Dispositif de stockage pour laboratoire (99323)

Le dispositif visé se compose d'un contenant (récipient) intérieur constitué d'acier inoxydable dont la surface extérieure touche de l'azote liquide et d'un contenant extérieur constitué d'acier doux, qui contient l'azote en question. L'azote liquide est amené par un tuyau au dewar sous basse pression et coule dans le contenant. L'écoulement est régulé par une vanne électromagnétique. L'appareil est commandé par le dispositif de commande électronique total environment. Le produit visé est considéré comme un contenant doté d'une double paroi utilisé pour congeler et stocker des échantillons biologiques. Il relève du numéro

tarifaire 7309.00.90. Comme il n'existe aucune disposition pour la circulation mécanique des fluides frigorigènes, ce produit est exclu du Chapitre 84.

Réservoir d'encre en acier (103784)

Ce réservoir en acier doux a un diamètre de 45 1/2 po et une capacité de 379 gallons. Il est utilisé comme réservoir d'encre pour un dispositif d'encrage. L'encre est admise par un raccord rapide à ressort situé à la base du réservoir. Celui-ci est doté de dispositifs de protection, soit une soupape de décharge et un reniflard. L'encre visqueuse est évacuée par la sortie du fond du réservoir sous la poussée d'une plaque flexible actionnée par air comprimé. Cette plaque, en se déplaçant, racle également les parois du réservoir aux fins de son nettoyage. Une jauge située sur le côté du réservoir permet au personnel de déterminer le niveau d'encre. Ce réservoir d'encre est classé au numéro tarifaire 7309.00.90 dans la catégorie réservoirs sous pression ou à vide. Selon les Notes explicatives de la position 73.09 à la page 1109, les réservoirs de cette position peuvent être pourvus d'appareils de robinetterie.

Silo de stockage (103689)

Ce produit est un réservoir de stockage pour asphalte doté d'un mécanisme de chargement par le fond (les camions passent en dessous). Dernier élément d'une installation de production d'asphalte mobile, il s'agit d'un réservoir constitué de plaques d'acier d'une épaisseur de 1/4 po. Ses parois intérieures sont doublées de céramique réfractaire et ses parois extérieures sont recouvertes d'un isolant non comprimé de 12 po d'épaisseur. Sa contenance est de 100 à 300 tonnes. Il est classé au numéro tarifaire 7309.00.90 à titre d'autres réservoirs en acier, d'une contenance excédant 300 litres, sans dispositifs mécaniques ni thermiques, avec ou sans revêtement intérieur ou calorifuge.

Tonnelet de bière (110468)

Ce tonnelet de bière a une capacité de 59 litres et se compose d'acier inoxydable. Il est doté, à sa partie supérieure, d'une boule en acier inoxydable qui tient lieu de robinet pour en faciliter le remplissage et le vidage. Le tonnelet visé, qui n'est pas pourvu de dispositifs mécaniques ni thermiques, est classé au numéro tarifaire 7310.10.90. Les Notes explicatives de la position 73.10 visent les fûts pour alcool.

Contenant à café en métal (107103)

Ce contenant à café hermétique est une boîte en métal argenté d'un diamètre de 13,5 cm et d'une hauteur de 16,8 cm. Il est fabriqué à partir de feuilles d'acier non allié étamées sur les deux faces. Son volume est d'environ 2,1 litres. Le bord de la boîte est conçu pour s'ajuster au couvercle qui sera posé par sertissage. Ce contenant est utilisé pour le conditionnement du café et il est classé au numéro tarifaire 7310.21.00.

Câble en acier non galvanisé (100537)

Ce produit est un câble en acier clair non galvanisé qui est constitué de six torons de 25 fils tordus ensemble. Il est utilisé de concert avec un treuil pour ramener un filet sur un bateau à ligne traînante. En conséquence, ce produit est classé au numéro tarifaire 7312.10.10 à titre d'autres câbles devant être utilisés dans des opérations de pêche commerciale.

Câble en acier galvanisé (100516)

Ce produit est un câble en acier galvanisé d'un diamètre de 6,35 mm, qui est importé sans accessoires et qui est constitué de sept torons de fils neufs. Ce câble est utilisé pour soutenir des tissus d'ombrage dans des champs cultivés. Il est classé au numéro tarifaire 7312.10.90 à titre de câble composé de huit torons ou moins, neuf, d'un diamètre n'excédant pas 25 mm, sans accessoires.

Acier d'armature (101393)

Cet acier d'armature se compose de bandes plates courbées à intervalles réguliers qui sont liées entre elles par des tiges produites à partir de carbone ou d'acier inoxydable. L'acier sert à renforcer l'isolant des éléments en matériau réfractaire. Des produits semblables sont décrits au deuxième paragraphe de la Section A) des Notes explicatives de la position 73.14 à la page 1112. Cet acier d'armature est classé au numéro tarifaire 7314.49.00 à titre d'autre grillage.

Chaîne d'élingage – ST (ancien n° 114559 du SRT)

La chaîne visée est faite de maillons soudés en acier allié, de qualité 80, et d'un maillon d'attache en acier allié. Le diamètre des maillons de cette chaîne est inférieur à 28 mm. Cette marchandise relève du numéro tarifaire 7315.82.92. (7315.82.20)

Ensemble de vis pour hayon arrière – ST (ancien n° 111466 du SRT)

L'ensemble visé est destiné aux camionnettes à grand plateau non recouvert, et à rebord de caisse non doublé. Il comprend une carte de garantie, une notice d'installation et huit vis en acier au carbone qui serviront à remplacer les vis provenant de l'usine, pour la fixation d'un hayon arrière. Les éléments principaux de cet ensemble sont les vis. Le produit en question relève du numéro tarifaire 7318.15.90. (7318.15.00)

Radiateurs autonomes au gaz sans tuyau – ST (ancien n° 100556 du SRT)

Ces appareils sont des aérothermes destinés au chauffage des bâtiments. Selon les Notes explicatives de la position 73.22, les aérothermes relèvent de cette position quel que soit l'endroit où ils doivent être utilisés. En conséquence, ces produits sont classés au numéro tarifaire 7322.90.90 à titre de radiateurs autonomes au gaz, y compris les parties. (7322.90.91)

Boîte décorative en acier étamé avec couvercle (103954)

Cette boîte décorative est une boîte en acier non allié étamé sur laquelle est appliquée une décalcomanie constituée de matières organiques. La boîte est ensuite recouverte d'une pellicule de protection en plastique transparent. Il ne s'agit pas d'un article émaillé. Cette boîte est utilisée pour le conditionnement de produits alimentaires, notamment de gâteaux aux fruits, et elle est classée au numéro tarifaire 7323.99.00.

Selle de raccordement (100032)

Cette selle de raccordement est utilisée pour fixer des tuyaux souples à des conduites rigides. Deux attaches en U sont placées autour du tuyau ou du tube et sont fixées à la selle avec des écrous. Comme il ne fait pas partie intégrante des tuyaux, ce produit est exclu de la position 73.07 conformément aux Notes explicatives de cette position. Étant donné qu'il s'agit d'un article en fonte, ce produit est classé au numéro tarifaire 7325.99.99.

Boulets de broyage en acier au chrome (99015)

Ces boulets de broyage en acier au chrome sont utilisés pour le broyage de poudres pour peintures et autres produits chimiques. Ils sont classés au numéro tarifaire 7326.11.90 à titre d'autres boulets de broyage.

Pièce d'acier forgée brute – ST (ancien n° 103547 du SRT)

Dans l'état où elle est importée, cette pièce forgée n'est pas assimilable à une partie d'une machine. Après avoir été importée, elle est soumise aux opérations suivantes : tournage, fraisage, alésage, réalésage, perçage, grenailage, essai aux ultrasons, contrôle magnétoscopique et contrôle de la qualité. La pièce est ainsi transformée en partie de turbine à vapeur ou à gaz ou en arbre de transmission, et elle est ensuite exportée. Ce produit est classé au numéro tarifaire 7326.19.90 à titre d'autre pièce forgée en acier. Réf. : Notes explicatives de la position 73.26 à la page 1126. (7326.19.00)

Panier à oeufs (panier tout usage) (111288)

Ce panier en acier est revêtu d'une couche épaisse de matière plastique qui sert à protéger les oeufs contre les chocs. Il est utilisé pour la collecte manuelle des oeufs. Il n'est pas utilisé de concert avec des machines. Le produit visé relève du numéro tarifaire 7326.20.00.

Colliers – ST (ancien n° 99791 du SRT)

Les colliers visés sont des attaches en acier inoxydable et en acier galvanisé dotées de mécanismes de blocage. Il s'agit de colliers à usages multiples conçus pour fixer les tubes et les tuyaux. Ces colliers sont utilisés pour le chauffage et pour la fabrication d'automobiles. Selon les Notes explicatives de la position 73.07 à la page 1107 et de la position 73.26 à la page 1126, Note 1), les produits visés sont classés au numéro tarifaire 7326.90.90 à titre d'autres ouvrages en acier. (7326.90.99)

Dévidoirs en acier – ST (ancien n° 102101 du SRT)

Les dévidoirs en acier visés sont utilisés en usine pour recevoir du fil métallique et des câbles électriques. Il ne s'agit pas de parties de machines et la Note légale 1c) de la Section XVI exclut les bobines et autres supports similaires en toutes matières. En conséquence, les dévidoirs en acier visés sont classés au numéro tarifaire 7326.90.90 à titre d'autres ouvrages en acier. (7326.90.99)

Dessiccateurs en acier inoxydable – ST (ancien n° 102684 du SRT)

Les dessiccateurs visés se composent d'acier poli et comportent deux ou trois côtés en verre pour permettre l'observation du contenu. Les Notes explicatives de la position 70.17 visent les dessiccateurs constitués de verre. En conséquence, les dessiccateurs constitués d'acier inoxydable sont classés au numéro tarifaire 7326.90.90 à titre d'autres ouvrages en fer ou en acier. (7326.90.99)

Cadre de fauteuil – ST (ancien n° 103140 du SRT)

Le cadre de fauteuil visé, qui comporte des dispositifs réglables pour avant-bras et des supports pour tronc, assure la stabilité du tronc et des bras d'une personne ayant une incapacité lorsqu'elle s'assoit dans des fauteuils ordinaires ou lorsqu'elle utilise des toilettes ordinaires. Ce produit est classé au numéro tarifaire 7326.90.90 à titre d'autres ouvrages en fer ou en acier. Le produit visé est conforme aux dispositions prévues au numéro tarifaire 9979.00.00. (7326.90.99 et le code tarifaire 2570)

Commande de direction pour embarcations – ST (ancien n° 110249 du SRT)

Cette bielle autoréglable en acier inoxydable est reliée aux moteurs principal et auxiliaire, ou au moteur auxiliaire et au gouvernail, d'une embarcation. Divers modèles sont offerts selon la configuration du groupe propulseur; la longueur de la bielle peut varier de 19 à 60 pouces. Celle-ci est classée au numéro tarifaire 7326.90.90 à titre d'autres ouvrages en acier. (7326.90.99)

Collier antitraction – ST (ancien n° 105118 du SRT)

Le produit visé est un petit collier en forme de « C » qui est constitué d'acier laminé à froid. Il est fixé sur un cordon d'alimentation électrique pour réduire les contraintes que subit celui-ci lorsqu'il est tiré, tordu ou manipulé brutalement. Le collier visé relève du numéro tarifaire 7326.90.90. Selon la disposition 1) des Notes explicatives de la position 73.26 à la page 1126, il entre dans la catégorie des « ...ferrures pour lignes électriques (colliers, supports, consoles, etc.)... ». (7326.90.99)

Distributeur de pailles – ST (ancien n° 103860 du SRT)

Ce distributeur de pailles est constitué de matière plastique et d'acier recouvert de vinyle. Il est destiné aux restaurants et aux cantines. On fait sortir une paille en abaissant une manette en plastique qui maintient l'ouverture fermée à l'aide d'un ressort. Le distributeur a une largeur de 9 po, une profondeur de 4 po et une hauteur de 7 po. Il est constitué d'un couvercle en plastique, d'une base intérieure, d'une manette et d'un boîtier en acier recouvert de vinyle (imitation de noyer foncé). Ce distributeur n'est pas une machine au sens de la Note 5 de la Section XVI, Liste des dispositions tarifaires figurant dans l'annexe du *Tarif des douanes*, et il ne s'agit pas non plus d'un article à commande mécanique au sens de la Note supplémentaire 1 de la Section XVI. Étant donné qu'il n'est pas dénommé ailleurs dans le Tarif, il est classé au numéro tarifaire 7326.90.90 à titre d'autres ouvrages en acier. (7326.90.99)

Dispositif de prélèvement d'échantillons de boue – ST (ancien n° 105071 du SRT)

Ce dispositif est utilisé pour prélever des échantillons de boue à des fins d'analyse dans le procédé de déshydratation des boues d'une installation de traitement des eaux usées. Il ne contient aucun mécanisme. Il est constitué d'acier galvanisé et il a la forme de deux entonnoirs inversés. Lorsqu'elle circule dans les conduites, la boue est soumise à une forte pression. Pour obtenir un échantillon, on ouvre un robinet de la conduite et la boue s'écoule dans le dispositif de prélèvement et est recueillie dans un récipient d'échantillon. Ce produit est classé au numéro tarifaire 7326.90.90. (7326.90.99)

Distributeur de feuilles de plastique – ST (ancien n° 106151 du SRT)

Ce distributeur de feuilles de plastique est constitué de tubes en acier et peut recevoir des rouleaux de feuilles de plastique de 34 po à 46 po. Il est classé au numéro tarifaire 7326.90.90 à titre d'autre ouvrage en acier. (7326.90.99)

Manches à balai – ST (ancien n° 106464 du SRT)

Ces manches sont constitués d'acier peint et sont munis, à l'une de leurs extrémités, d'un raccord fileté en plastique pouvant recevoir un balai ou un balai éponge et, à l'autre extrémité, d'un capuchon pivotant en plastique. Étant donné qu'ils ne sont dénommés dans aucune position du *Tarif des douanes*, ces produits sont classés au numéro tarifaire 7326.90.90 à titre d'autres ouvrages en fer ou en acier. (7326.90.99)

Établi – ST (ancien n° 107996 du SRT)

L'établi en question sert d'étau et de chevalet. Sa surface est constituée de deux planches en bois qui permettent à l'utilisateur, au moyen des manivelles de l'étau à réglage indépendant, d'immobiliser la pièce à ouvrir. Le cadre est en acier afin d'assurer la stabilité de la plate-forme. L'établi est classé au numéro tarifaire 7326.90.90 en tant qu'ouvrages en acier. (7326.90.99)

Ancrages en acier – ST (ancien n° 106703 du SRT)

Les ancrages en acier visés sont fixés aux armatures du béton et noyés dans celui-ci. Ils font donc partie intégrante de la construction. Ils comportent un filet intérieur permettant d'avoir accès aux boulons lorsqu'on veut effectuer des correctifs. Ce genre d'ancrage est utilisé de concert avec des rosaces. Les ancrages en acier sont classés au numéro tarifaire 7326.90.90. (7326.90.99)

Pièces de cylindre de motoneige – ST (ancien n° 106862 du SRT)

Une des pièces pour cylindre de motoneige visées consiste en un joint de culasse en acier carré, arrondi sur deux côtés et percé au centre. Il est vendu en jeu de six, dans un sac en matière plastique. Il y a aussi un joint de culasse en acier rond. Cette pièce est vendue en jeu de cinq, dans un sac en matière plastique. Les pièces de cylindre de la position 84.07 sont destinées à des motoneiges du Chapitre 87. Les jeux de joints, quel que soit le matériau, sont visés par la position 84.84. Toutefois, lorsque les jeux ne sont pas constitués de joints de composition différente, ils sont exclus et classés en fonction du matériau dont ils sont fabriqués. Se reporter à la disposition 2a) de la Section XVII. Se reporter également à la disposition 7) des considérations générales des Notes explicatives, Partie II (Parties) de la Section XVI, dans lequel on indique que les joints de la position 84.84 suivent leur régime propre et ne peuvent être classés en tant que parties des marchandises de la position 84.07. Les joints de culasse en question sont en acier et, par conséquent, classés au numéro tarifaire 7326.90.90 à titre d'ouvrages en acier. (7326.90.99)

Appareil de levage portatif – ST (ancien n° 115381 du SRT)

Le produit visé est un appareil de levage portatif qui permet à une personne de se positionner au-dessus ou en dessous d'une pièce à réparer. Le poste de travail est monté sur quatre roulettes et comporte un tiroir pour le rangement des outils. Des poteaux offerts en option permettent de régler la hauteur de l'appareil. Pour ce faire, on retire manuellement des chevilles, on baisse ou on lève le poteau et on réinsère les chevilles pour maintenir le poteau en question à la position désirée. Cet appareil de levage relève du numéro tarifaire 7326.90.90. (7326.90.99)

Conduite de transition pour ventilateur axial – ST (ancien n° 115387 du SRT)

Le produit sert de conduit d'air pour raccorder un séchoir à céréales (appareil de chauffage et ventilateur) à une trémie. Ce conduit se compose d'acier galvanisé. Lorsqu'il est fixé au séchoir et à la trémie, ce conduit constitue un passage étanche. Il s'agit d'un cône modifié dont l'une des extrémités est rectangulaire. Cette dernière est fixée à la trémie et se compose d'une bride avec supports. Le conduit visé relève du numéro tarifaire 7326.90.90. (7326.90.99)

Dispositif de mise à niveau pour échelle – ST (ancien n° 111782 du SRT)

Cet appareil se compose d'acier et est conçu pour être fixé à la base d'une échelle en aluminium ou en acier. Le dispositif en question permet la mise à niveau de l'échelle sur les surfaces inégales. Il est classé au numéro tarifaire 7326.90.90 dans la catégorie des autres ouvrages en acier. (7326.90.99)

Cadre pour décubitus ventral – ST (ancien n° 113584 du SRT)

Le cadre de verticalisation visé est spécialement conçu pour les enfants présentant une insuffisance neuromusculaire. Ce cadre soutient l'enfant en position droite, de façon sécuritaire, ce qui lui permet de jouer ou de manger par lui-même. Il est constitué de tubes en acier chromé avec supports, courroies et base plate. On offre également en option une base avec roulettes, des supports latéraux et une attache pelvienne. Ce produit est classé au numéro tarifaire 7326.90.90 dans la catégorie autres ouvrages en acier. (7326.90.99)

Panneaux muraux en cuivre – ST (ancien n° 113468 du SRT)

Les panneaux visés se composent de feuilles de cuivre affiné mesurant 30 pouces sur 108 pouces. Ces feuilles ont été laminées, après quoi on y a formé des motifs de façon aléatoire par attaque à l'acide. Le produit en question est classé au numéro tarifaire 7409.11.00 à titre de feuille de cuivre ouvrée d'une épaisseur excédant 0,15 mm. (7409.11.20)

Stratifiés cuivrés – ST (ancien n° 103403 du SRT)

Les trois produits visés se composent d'une feuille de cuivre d'une épaisseur inférieure à 0,15 mm. Tous ces produits sont considérés comme des stratifiés cuivrés de la position 74.10. Ils ont différentes appellations commerciales. Les marchandises en question sont utilisées pour la fabrication de circuits imprimés et relèvent du numéro tarifaire 7410.21.00. (7410.21.20)

Filtres en Y (105426, 105431)

Ces filtres en Y en bronze coulé sont des raccords de tuyauterie à pression, en forme de Y, qui comportent un tamis servant d'élément filtrant. Ils sont pourvus d'extrémités et de couvercles à brides. Les produits visés sont classés au numéro tarifaire 7412.20.00 à titre de raccords de tuyauterie coulés.

Manille en bronze (113269)

La manille à axe vissé visée est utilisée pour la fabrication de mouffles pour la navigation. Étant faite de bronze, elle résiste à la corrosion et prévient la formation d'étincelles, ce qui la rend conforme aux exigences de la navigation. Les manilles à axe vissé en bronze sont classées au numéro tarifaire 7419.10.00 à titre de parties de chaînes constituées d'un alliage de cuivre.

Aluminium anodisé et poli (101619)

Le produit visé est une feuille d'aluminium laminée et enroulée qui présente différentes largeurs et une épaisseur inférieure à 0,7 mm. L'aluminium est poli électrolytiquement d'un côté et est doté d'un revêtement protecteur en matière plastique retirable, des deux côtés, pour éviter les égratignures au cours du transport et de la manutention. Cette feuille d'aluminium laminée, polie électrolytiquement et enroulée est classée au numéro tarifaire 7606.11.20 à titre d'aluminium ouvré et non allié d'une épaisseur inférieure à 7 mm. Le vocable « ouvré » est défini dans les Notes explicatives de la position 74.09, laquelle s'applique mutatis mutandis à la position 76.06 et vise les produits découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire, perforés, ondulés, cannelés, striés, polis, revêtus, gaufrés ou arrondis aux arêtes. Le procédé de polissage électrolytique va au-delà des procédés indiqués à la Note supplémentaire 1b) du Chapitre 76 (nettoyage ou lubrification en surface).

Feuille d'aluminium imprimée renforcée de matière plastique – ST (ancien n° 112969 du SRT)

Le complexe visé est une feuille argentée, d'une épaisseur d'environ 0,026 mm, qui se compose de deux couches. La première couche est transparente et incolore et est constituée d'un copolymère chlorure de vinyle-acétate de vinyle. La deuxième couche se compose d'une feuille d'aluminium. Ce produit n'a pas été gaufré et peut être utilisé pour emballer des produits de façon hermétique. Il est classé au numéro tarifaire 7607.20.90 à titre de feuille en aluminium imprimée et sur support. (7607.20.91)

Isolant réfléchissant – ST (ancien n° 105240 du SRT)

L'isolant réfléchissant visé est une feuille argentée d'une épaisseur d'environ 5 mm constituée de quatre couches : une feuille d'aluminium d'une épaisseur de 0,027 mm, un adhésif, un tissu à mailles lâches de fibres de renfort et une couche de mousse de polypropylène de couleur blanche. La feuille d'aluminium réfléchit le flux de chaleur radiante et tient lieu de pare-vapeur, tandis que la mousse de polypropylène sert de matériau isolant et de pare-vapeur. Étant donné que la feuille d'aluminium confère à l'isolant réfléchissant son caractère essentiel, cet isolant est classé au numéro tarifaire 7607.20.90 à titre d'autre feuille en aluminium. (7607.20.99)

Feuille d'aluminium renforcée de matière plastique – ST (ancien n° 112957 du SRT)

Ce complexe, qui est argenté d'un côté et brun de l'autre, présente une épaisseur de 0,1 mm et se compose d'une couche transparente et incolore de polypropylène, d'une feuille d'aluminium et d'une couche brune de polyéthylène téréphtalate, revêtue d'une mince couche de colorant. La feuille n'a été ni gaufrée, ni imprimée. Le produit visé est utilisé pour emballer des aliments et est classé au numéro tarifaire 7607.20.90 à titre d'autre feuille en aluminium sur support. (7607.20.99)

Manchons en aluminium – ST (anciens n° 108599, 108600 du SRT)

Les manchons en aluminium visés revêtent deux formes. Dans le premier cas, il s'agit d'une pièce de 18 mm de long, dont la section est uniforme sur toute sa longueur, en forme de « S » à l'intérieur et à l'extérieur. Dans le deuxième cas, il s'agit d'un tube circulaire creux de 7 mm de long. Les manchons sont constitués d'un alliage d'aluminium (aluminium, magnésium, silicium et fer). Ils ne présentent pas de joint et ont été produits par extrusion. Le premier comporte un interstice en forme de « S », tandis que l'interstice du deuxième est circulaire. Ils satisfont tous les deux aux exigences en matière de forme de la Note 1e) du Chapitre 76. Les manchons en aluminium sont classés au numéro tarifaire 7608.20.00 en tant que tubes en alliage d'aluminium. (7608.20.90)

Dispositif de protection pour usager de téléphone cellulaire (99885)

Le produit visé est un accessoire constitué de plomb et de vinyle qui sert à protéger les usagers de téléphones cellulaires contre les rayons gamma. Il ne s'agit pas d'une partie de téléphone cellulaire du Chapitre 85 mais d'un autre ouvrage en plomb du numéro tarifaire 7806.00.00.

Spatule pharmaceutique (103065)

La spatule visée est un instrument ou un outil comportant une lame rectangulaire en métal à un bout. Elle est utilisée dans les pharmacies pour compter les comprimés sans les toucher. Un crochet en métal escamotable situé à l'intérieur de l'autre bout de la poignée de la spatule permet d'enlever et de remettre la ouate dans les bouteilles de comprimés. Ce produit est classé au numéro tarifaire 8205.59.90 à titre d'autres outils à main (partie).

Grattoir pour pare-brise (110882)

Le grattoir pour pare-brise visé a la même forme qu'un grattoir à neige ordinaire (forme en « T »), mais sa lame est en métal plutôt qu'en plastique. Conformément à la Note 1a) du Chapitre 82, ce produit peut être classé à ce Chapitre puisque la partie travaillante de l'outil est en métal de base. De plus, les Notes explicatives de la position 82.05 donnent des exemples de produits semblables. En conséquence, ce produit est classé au numéro tarifaire 8205.59.90 à titre d'autres outils à main.

Agrafeuse (105305)

L'agrafeuse visée est un outil à main qui sert à assembler des feuilles de papier au moyen d'agrafes robustes en acier inoxydable. Les feuilles sont insérées à l'une des extrémités de l'instrument. L'agrafe en acier est poussée le long de rails métalliques qui ouvrent suffisamment l'agrafe pour que toutes les feuilles de papier soient saisies en vue de leur assemblage. Ce produit est semblable à une agrafeuse standard. Cependant, il est exclu du numéro tarifaire 8205.59.10 puisqu'il distribue des agrafes robustes au lieu d'agrafes métalliques. L'agrafeuse visée n'est pas dotée d'une base permettant de l'utiliser sur une table ou un bureau. Elle est classée au numéro tarifaire 8205.59.90 dans la catégorie des autres outils à main, conformément à la Note légale 1a) du Chapitre 82, selon laquelle celui-ci couvre seulement les articles pourvus d'une lame ou d'une partie travaillante en métal commun.

Pointeuse (100999)

Cette pointeuse permet l'usinage de trous de goujons avec précision et un minimum de traçage. Des brosses en métal coulé durci se meuvent le long de tiges de guidage. L'appareil comprend deux guides réglables; une fois ces guides positionnés, la pointeuse peut être inversée pour assurer un perçage de précision. Le produit visé est classé au numéro tarifaire 8205.70.90 à titre d'autres étaux, serre-joints et similaires.

Pince d'angle (112086)

Cette pince est un outil de charpenterie constitué de métal qui doit être utilisé pour maintenir, fixer et aligner une pièce selon un angle donné. Elle est classée au numéro tarifaire 8205.70.90 dans la catégorie des autres étaux, serre-joints et produits semblables.

Dudgeons pour tubes de chaudière – ST (ancien n° 102450 du SRT)

Les dudgeons visés sont utilisés pour augmenter le diamètre des tubes de chaudière et les évaser. Ils sont utilisés avec un outil, tel qu'une clé dynamométrique, dont la fonction est de pousser le dudgeon pour effectuer le travail. Étant donné que ces produits sont des outils interchangeables avec lesquels il serait pratiquement impossible d'effectuer, en l'état, un travail quelconque et qui sont destinés à être adaptés à des outils de la position 84.67, ils sont classés au numéro tarifaire 8207.90.99. (8207.90.90)

Têtes de taille-bordures, de cultivateurs et de tailleuses de haies (114111)

Les marchandises visées sont des outils interchangeables pour l'outil à organes de coupe multiples qui est un outil à main à essence du numéro tarifaire 8467.89.00. Les outils de taille-bordures, de cultivateurs et de tailleuses de haies ont tous une lame ou un tranchant en métal commun. Lorsqu'ils ne sont pas importés avec l'appareil pour lequel ils sont conçus, ces outils interchangeables relèvent du numéro tarifaire 8207.90.99, conformément à la disposition 1o) des Notes explicatives de la Section XVI. (8467.89.90, 8207.90.90)

Assortiment d'ustensiles de cuisine (104130)

L'assortiment d'ustensiles de cuisine comprend des couteaux dentés, un couteau à découper, un couteau à pain, un couteau à légumes, un couteau à éplucher, un couteau à désosser, un ensemble de six ustensiles en plastique et des ciseaux de cuisine, le tout rangé sur un support pivotant en plastique. Selon les Notes explicatives, la portée de la sous-position 8211.10 est limitée à des assortiments de couteaux différents ou à des assortiments dans lesquels les couteaux prédominent en nombre sur d'autres articles. En conséquence, le produit visé est classé au numéro tarifaire 8211.10.90 à titre d'assortiment.

Cuillers-souvenirs (103431)

Les marchandises visées sont des cuillers-souvenirs argentées. Elles se composent de métal commun (alliage de laiton, de cuivre et de fer) et sont revêtues d'argent. Ces cuillers relèvent du numéro tarifaire 8215.91.90.

Ustensiles de service pour lasagne et poisson (97781)

Ces ustensiles de service pour lasagne et poisson sont fabriqués en acier inoxydable. Ils sont classés au numéro tarifaire 8215.99.10 à titre de cuillères ou fourchettes, des types utilisés pour la table.

Ustensiles de table (111218)

Les manches de ces cuillers et fourchettes se composent de matière plastique tandis que les ustensiles eux-mêmes sont constitués d'acier inoxydable. Les ustensiles visés sont conçus pour les personnes handicapées. La partie métallique de ces fourchettes et cuillers est raccordée aux manches en matière plastique au moyen d'une rotule, ce qui permet à l'utilisateur de donner à l'ustensile un angle donné, selon ses besoins. Les ustensiles de table visés relèvent du numéro tarifaire 8215.99.10.

Verrou de transmission – ST (ancien n° 100528 du SRT)

Ce produit est constitué d'un mécanisme de verrouillage logé dans un boîtier en acier trempé, d'un arceau en acier allié trempé et d'une clé réversible. Il est conçu pour bloquer la boîte de changement de vitesse d'une automobile à une position afin de protéger celle-ci contre le vol. Ce produit est classé au numéro tarifaire 8301.20.90 à titre de serrure d'un type utilisé pour les automobiles. (8301.20.00)

Gâche électrique (104008)

Cette gâche électrique est considérée comme une serrure à déclenchement ou à blocage électrique. Elle est utilisée pour la commande à distance des portes de modèle étroit ou des portes métalliques creuses dotées d'un pêne demi-tour à cran d'arrêt ou d'une serrure à bouton. L'actionneur électrique débloque la mâchoire de la gâche, ce qui permet de dégager le pêne demi-tour; on peut alors ouvrir la porte sans avoir à en actionner le verrou. Cette gâche électrique est classée au numéro tarifaire 8301.40.90 à titre d'autres serrures en fer ou en acier, et elle est décrite dans les Notes explicatives de la position 83.01 aux pages 1211 et 1212. De plus, on indique dans les Notes explicatives de la position 85.36 à la page 1389 que « les serrures électriques relèvent de la position 83.01 ».

Dispositif de condamnation des armes à feu (99251)

Le produit visé est un dispositif de condamnation à clé, en acier trempé de qualité supérieure et en zinc matricé sous pression. Il est conforme aux Notes explicatives de la position 83.01 à la page 1211. Il est donc classé au numéro tarifaire 8301.40.90 à titre d'autres serrures en acier.

Appareil de fermeture de porte en laiton massif (110631)

Cet appareil de fermeture de porte peut être verrouillé ou déverrouillé en introduisant une clé (qui est fournie avec l'appareil) dans un orifice se trouvant sur l'une des poignées ou en tournant un bouton situé sur l'autre poignée. L'appareil en question comprend toutes les parties nécessaires, à savoir un pêne demi-tour, une gâche, un ensemble pour intérieur, des rosettes, des poignées et des vis. L'emballage contient les instructions d'installation. Cet appareil peut s'adapter aux portes de bois ou de métal anciennes ou nouvelles. Comme cet appareil de fermeture de porte en laiton massif fonctionne au moyen d'une clé, il relève du numéro tarifaire 8301.40.90.

Charnières à ressort (108403)

Renfermant un ressort, ces charnières sont des ferrures articulées qui assurent la jonction entre une porte et le montant qui lui est associé. La disposition A) des Notes explicatives de la position 83.02 vise les charnières de tous genres; les charnières à ressort dont il est question sont classées au numéro tarifaire 8302.10.00, à titre de charnières pour portes intérieures ou extérieures. Les charnières dont la fonction première est d'assurer la jonction entre une porte et son montant, mais qui ont également d'autres fonctions comme celle de refermer la porte automatiquement, sont aussi considérées comme des charnières de tous genres et relèvent de la position 83.02.

Platine pour véhicules automobiles – ST (ancien n° 97390 du SRT)

Cette platine sert de support aux lecteurs de disques compacts installés à l'intérieur de véhicules automobiles. Elle protège le lecteur de disques en absorbant les chocs communiqués pendant le déplacement du véhicule. Le produit visé est classé au numéro tarifaire 8302.30.90 à titre d'autres garnitures, ferrures et articles similaires pour véhicules automobiles; il est exclu de la Section XVI en vertu de la Note légale 1 k). (8302.30.00)

Rosaces (106704)

Les rosaces en bronze visées sont des pièces ornementales utilisées pour décorer divers produits tels que les fourneaux, les meubles, les fenêtres, etc. Les rosaces sont classées au numéro tarifaire 8302.41.90 en tant que ferrure en métaux communs. Ce classement est conforme à la disposition D) des Notes explicatives de la position 83.02 à la page 1213.

Appareil de fermeture de porte de chambre ou de salle de bains, en laiton massif (110655)

Cet appareil de fermeture est un appareil verrouillable pour chambre ou salle de bains. Il peut être verrouillé et déverrouillé uniquement au moyen d'un bouton situé sur l'une des poignées. L'emballage comprend les instructions d'installation ainsi que toutes les parties nécessaires, à savoir un pêne demi-tour, une gâche, un ensemble d'intérieur, des rosettes, des poignées et des vis. L'appareil visé peut s'adapter aux portes de bois ou de métal anciennes ou nouvelles. La position 83.01 vise les dispositifs de fermeture dont le mécanisme est actionné à l'aide d'une clef ou au moyen d'une combinaison de chiffres ou de lettres. En conséquence, l'appareil de fermeture visé ne peut être classé à cette position. Il relève plutôt du numéro tarifaire 8302.41.90, qui vise les garnitures, ferrures et articles similaires en métaux communs pour portes.

Coupe-bise à balai (105445)

Le produit visé se compose de deux éléments, à savoir une brosse et un profilé d'aluminium conçu pour recevoir la brosse. Des trous ont été percés à la partie supérieure du profilé, à intervalles de 8 po, pour permettre son installation sous une porte. La brosse se compose de poils (peut-être de nylon) insérés dans un support métallique qui se glisse dans la partie inférieure du profilé d'aluminium. Le produit entier est une ferrure en métal commun pour portes, dans le sens où on l'entend à la position 83.02. Le produit visé est classé au numéro tarifaire 8302.41.90 dans la catégorie des autres articles pour bâtiments.

Rotule (111693)

L'appareil visé, qui est fait de métal commun, est conçu pour la navigation et se compose de deux pièces sphériques et de deux poteaux fixés dans un bras présentant des logements creux. Selon l'application à laquelle est destiné le produit, la pièce sphérique est constituée de différentes matières synthétiques et moulée sur un poteau en aluminium pour la navigation. Le poteau est fixé à différents types de socles. Une pièce sphérique et un poteau, y compris le socle, sont installés sur le bateau. L'autre pièce sphérique et l'autre poteau, y compris le socle, sont fixés à de l'équipement comme un détecteur de poissons. Le bras avec logements creux permet aux pièces sphériques de pivoter. Ainsi, l'opérateur peut mettre l'équipement à la position voulue. Le produit visé relève du numéro tarifaire 8302.49.90.

Taquets coinçeurs (114163)

Faits d'acier, les mécanismes visés sont des dispositifs de retenue de cordages. Ils permettent de détendre un cordage et de le coinçer au moment indiqué pour maintenir les voiles et le gréement à la position voulue. Ces taquets coinçeurs sont classés au numéro tarifaire 8302.49.90 dans la catégorie des autres accessoires en acier.

Ferme-porte hydraulique (104641)

Ce ferme-porte hydraulique est un dispositif automatique. Lorsque la porte s'ouvre, le bras du ferme-porte transmet le mouvement au piston logé dans le bâti de l'appareil. Un ressort est comprimé sous l'action du piston et fournit l'énergie nécessaire pour refermer la porte. La force produite par le ressort comprimé est réglée par un circuit hydraulique à l'intérieur du ferme-porte. Le mouvement du piston force le fluide hydraulique à s'écouler du réservoir dans l'espace laissé libre par le déplacement du piston. La vitesse d'ouverture de la porte est fonction de la vitesse d'écoulement du fluide. Durant le cycle de fermeture, le ressort comprimé retourne le piston à sa position initiale et le fluide s'écoule en sens inverse. Il y a deux points de réglage du passage de retour du fluide : le premier permet de régler la vitesse de fermeture de la porte proprement dite, soit la vitesse de fermeture de la porte sur la plus grande partie de sa course, à l'exception des cinq derniers degrés; l'autre point permet de régler la vitesse de verrouillage, soit la vitesse de fermeture de la porte sur les cinq derniers degrés de sa course. Ces vitesses sont réglées à l'aide d'une vanne prévue à cet effet. Ce produit est classé au numéro tarifaire 8302.60.10 à titre de ferme-porte automatique, hydraulique.

Classeur de bureau en acier – ST (ancien n° 112936 du SRT)

Ce classeur de bureau est fait d'acier recouvert d'un fini émaillé. Il est constitué de plateaux pouvant être installés du côté gauche ou droit d'un bureau. Le classeur offre un espace de rangement et de classement supplémentaire sur un bureau ou une table. Il est doté de séparateurs pour former des compartiments sur les tablettes du haut et du bas. Les classeurs de bureau en acier relèvent du numéro tarifaire 8304.00.00. (8304.00.10)

Pinces en aluminium – ST (ancien n° 106533 du SRT)

Ces pinces en aluminium servent à accrocher des dossiers sur un support mural. Les pinces en question, qui sont extrudées, comportent une aile en matière plastique qui confère à l'ensemble son équilibre et son pouvoir de retenue. Ces pinces sont conçues pour tenir jusqu'à 100 feuilles ou 20 livres. Elles sont classées au numéro tarifaire 8305.10.90 à titre d'accessoires pour le rangement de dossiers. (8305.10.00)

Agrafes (113647)

Les agrafes *Spotmail* sont faites d'acier, ont des pointes ciseau et sont galvanisées. Elles sont offertes en barrettes d'environ 85 agrafes. La longueur des agrafes va de 1/4 à 9/16 de pouce. Elles sont utilisées avec des marteaux agrafeurs (ou machines à clouer) pour installer des isolants, des tapis, des matériaux de couverture, du papier goudronné, des feuilles de polymère et autres. Les agrafes en question relèvent du numéro tarifaire 8305.20.00, conformément aux Notes explicatives de la position 83.05, qui visent notamment les agrafes de bureau, pour tapissiers et pour emballeurs, présentées en barrettes.

Pince à papier – ST (ancien n° 112410 du SRT)

Le produit visé se compose d'une pièce d'acier d'une largeur approximative de 3/4 po qui est repliée sur elle-même pour présenter l'élasticité nécessaire afin de tenir le papier. Un logo d'entreprise peut être imprimé sur la pince. Il est ainsi possible d'utiliser cette dernière pour la promotion des ventes. Les pinces à papier sont classées au numéro tarifaire 8305.90.00. (8305.90.90)

Statuettes en métal (98962)

Ces statuettes en métal sont des pièces creuses peintes à la main. Elles sont classées au numéro tarifaire 8306.29.00 à titre de statuettes ou autres objets d'ornement.

Oeillet adhésif (112474)

Cet article est un oeillet en laiton qui est centré sur une pièce de tissu de nylon imperméable et revêtue d'un côté d'un adhésif acrylique et d'une doublure antiadhésive revêtue d'un polymère. La doublure se pèle et l'oeillet adhère aux articles en toile comme les tentes et les bâches. Il est classé au numéro tarifaire 8308.10.90 dans la catégorie des autres agrafes, crochets et oeillets.

SECTION XVI

Machines et appareils, matériel électrique et leurs parties; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son, appareils d'enregistrement ou de reproduction des images et du son en télévision, et parties et accessoires de ces appareils

Actionneur électrohydraulique – ST (ancien n° 93661 du SRT)

Cet actionneur est un dispositif électrohydraulique comprenant les principaux éléments d'un circuit hydraulique (moteur électrique, pompe hydraulique, vérin hydraulique et piston) réunis pour constituer une « unité fonctionnelle ». La fonction de cet actionneur est de convertir, à l'aide d'un circuit hydraulique, l'énergie électrique en énergie mécanique (force qui déplace un piston sur une distance donnée). Il est utilisé pour actionner les appareils suivants : appareils de robinetterie, coulisseaux, embrayages, dispositifs de verrouillage, presses hydrauliques, freins à mâchoires et freins à disques, appareils de déchargement,

convoyeurs aériens à chaîne, convoyeurs aériens à simple voie, perforatrices, etc. Cet actionneur électrohydraulique est classé au numéro tarifaire 8412.29.00 à titre « autres moteurs et machines motrices ». Ce type d'actionneur est mentionné à l'alinéa B) 6) des Notes explicatives de la position 84.12. (8412.29.90)

Distributeur de lotion pour les mains (107665)

Le distributeur de lotion en question comporte une pompe à bras à simple effet et est classé au numéro tarifaire 8413.20.00.

Pompe pneumatique (103779)

Cette pompe volumétrique alternative est raccordée au circuit d'alimentation en air d'une imprimerie pour permettre l'alimentation de presses en encre provenant de réservoirs de stockage. Elle est classée au numéro tarifaire 8413.50.90, sous-position 8413.50, à titre d'autres pompes volumétriques alternatives.

Pompe à engrenages – ST (ancien n° 106027 du SRT)

L'appareil visé est une pompe manuelle à engrenages qui est utilisée pour la fabrication de pulvérisateurs à usages multiples. Il est classé au numéro tarifaire 8413.60.90 dans la catégorie des autres pompes volumétriques rotatives. (8413.60.00)

Pompes à cylindrée progressive – ST (ancien n° 105040 du SRT)

Il s'agit de pompes volumétriques rotatives utilisées dans l'installation de déshydratation des boues d'une station de traitement des eaux usées. Les pompes sont classées au numéro tarifaire 8413.60.90. (8413.60.00)

Dispositif d'évacuation d'air pour installation de chauffage (99792)

Ce produit est un dispositif utilisé pour évacuer à l'extérieur l'excédent d'air d'une installation de chauffage. Il est constitué d'un ventilateur actionné par un moteur et de conduites d'évacuation. Selon les Notes explicatives, partie B) « VENTILATEURS » à la page 1261, la position 84.14 comprend les dispositifs d'évacuation d'air constitués d'un ventilateur actionné par un moteur et mis en rotation dans un carter ou une conduite. Conformément à la Règle générale interprétative 1 et aux Notes explicatives à la page 1261, ce produit est classé au numéro tarifaire 8414.80.90.

Treillis pour four de boulangerie – ST (ancien n° 106583 du SRT)

Le treillis d'acier inoxydable en question est moulé dans un chariot à surface ondulée, et enduit de plusieurs couches antiadhésives. Les chariots fournis avec les fours de boulangerie servent de supports pour la cuisson du pain. Étant donné qu'ils constituent des parties du four, les chariots sont classés au numéro tarifaire 8417.90.20. (8417.90.93)

Chariots à repas (102107)

Ces chariots à repas dotés d'un groupe frigorifique sont classés au numéro tarifaire 8418.50.10 à titre d'autres armoires pour la production du froid. Ces chariots ne permettent pas de faire cuire ou de réchauffer les aliments. Ils sont mobiles mais ce n'est pas ce qui leur confère leur caractère essentiel. En conséquence, ils ne peuvent être classés à la position 87.16. Ils ne peuvent pas être classés à la position 94.03 non plus parce que, selon la note d'exclusion h) des Notes explicatives, les « armoires ou autres agencements mobiliers équipés d'un groupe frigorifique » sont exclus de cette position et doivent être classés à la position 84.18.

Machine de distribution de boissons froides – ST (anciens n^{os} 108752, 108760 du SRT)

La machine de distribution de boissons froides comporte un bac à accumulation de glace et un module de réfrigération. Ce dernier est constitué d'un logement moulé, isolé au moyen de mousse et muni de cinq ou six distributeurs manuels. La machine est classée au numéro tarifaire 8418.61.10 en tant qu'autre unité de réfrigération. (8418.61.90)

Machine à glaçons – ST (ancien n^o 108739 du SRT)

Il s'agit d'une machine à glaçons dans laquelle le fluide frigorigène R-22 est utilisé. Elle comporte un compresseur ayant une puissance de 1/3 CV et un tableau de commande à semi-conducteurs logé dans une armoire en acier. L'appareil produit environ 250 livres de glaçons en 24 heures. Il n'est pas doté d'un distributeur de glaçons. La machine est classée au numéro tarifaire 8418.61.10. (8418.61.90)

Installation de congélation pour volaille – ST (ancien n^o 109632 du SRT)

Le produit visé est un tunnel de congélation modulaire pour la volaille à trois paliers. La volaille circule dans trois voies verticales du tunnel selon un trajet en zigzag. À la fin du trajet la volaille congelée tombe dans une goulotte en acier inoxydable. Le refroidissement est obtenu à l'aide d'un congélateur autonome comprenant une pompe-moteur hydraulique, un compresseur entraîné par courroie et un condenseur à refroidissement par eau doté de tubes en cuivre. Lorsqu'elle est importée en bloc, cette installation est classée au numéro tarifaire 8418.61.10 à titre d'autre groupe à compression pour la production du froid. (8418.61.90)

Tunnel de congélation industriel – ST (ancien n^o 104616 du SRT)

Ce tunnel de congélation industriel fait partie d'un système conçu pour la congélation et la fabrication de glaces fantaisie dans l'industrie laitière. Il permet également de contenir de l'air à une température de – 35 °F pour la congélation rapide des produits laitiers. Ce produit est classé au numéro tarifaire 8418.69.10. (8418.69.00)

Réfrigérateur/congélateur-chambre (93380)

Ce réfrigérateur/congélateur-chambre est divisé en deux enceintes ayant chacune une porte extérieure. Comme cet appareil ne comprend pas d'installation frigorifique lorsqu'il est importé, il constitue « un meuble conçu pour recevoir un équipement pour la production du froid ». Il est donc classé au numéro tarifaire 8418.91.10.

Chauffe-eau à gaz – ST (ancien n° 94952 du SRT)

Cet appareil est utilisé pour porter la température de l'eau chaude d'alimentation à un degré souhaitable pour le fonctionnement des lave-vaisselle industriels. Ce chauffe-eau à gaz sans réservoir est conçu pour les établissements commerciaux et l'industrie légère. Il est classé au numéro tarifaire 8419.11.00 à titre de chauffe-eau à gaz à chauffage instantané, autre que les appareils domestiques. (8419.11.90)

Chauffe-eau – ST (ancien n° 92765 du SRT)

Les chauffe-eau (à gaz) pour usage commercial en question sont notamment utilisés dans les appartements, les écoles, les hôpitaux et les blanchisseries, soit dans les endroits où l'on a besoin d'un grand volume d'eau chaude. Les chauffe-eau pour usage commercial ont une capacité d'au moins 75 000 BTU/h, soit le minimum requis pour que les chauffe-eau à chauffage instantané soient considérés comme des appareils pour usage commercial par l'Association canadienne du gaz. Les chauffe-eau visés sont classés au numéro tarifaire 8419.11.00. (8419.11.90)

Séchoir – ST (ancien n° 99123 du SRT)

Le séchoir pour le bois d'oeuvre visé se compose de supports en acier, d'une enveloppe isolée en panneaux d'aluminium, de serpentins de vapeur, de ventilateurs de circulation d'air, de moteurs électriques et de vannes de réglage du débit de vapeur. Dans le séchoir préfabriqué chauffé à la vapeur, cette dernière fournit la chaleur nécessaire au séchage du bois d'oeuvre. Le séchoir peut fonctionner à des températures très élevées aux environs de 240 degrés Fahrenheit. Le bois fraîchement coupé est disposé dans une chambre de très grande dimension. L'air chaud est circulé en vue d'assécher le bois. Aucun produit chimique n'est utilisé. Étant donné que le séchoir pour bois d'oeuvre est un appareil ou un dispositif pour le traitement des matières par des opérations impliquant un changement de température, il est classé au numéro tarifaire 8419.32.20. (8419.32.90)

Appareil de distillation à compression de vapeur – ST (ancien n° 104003 du SRT)

Cet appareil permet la distillation d'un liquide (eau) grâce à la méthode de thermocompression ou compression de vapeur. Le liquide est mis à bouillir dans une série de tubes et s'évapore. La vapeur produite passe ensuite dans un éliminateur de gouttelettes, puis est aspirée dans un compresseur dans lequel sa pression et sa température sont augmentées. Cette vapeur sous pression à niveau d'énergie plus élevé est alors envoyée dans l'évaporateur où elle entre en contact avec la surface extérieure des tubes et cède la plus grande partie du supplément d'énergie à l'eau circulant à l'intérieur. Le condensat (eau distillée) est pompé et envoyé dans un échangeur de chaleur à deux courants. L'eau distillée obtenue est utilisée pour la préparation d'injections et de solutions intraveineuses. En conséquence, cet appareil est classé au numéro tarifaire 8419.40.10 à titre d'appareil de distillation ou de rectification. (8419.40.00)

Appareil de distillation sous vide – ST (ancien n° 102945 du SRT)

Cet appareil de distillation sous vide sert à traiter les eaux résiduaires chargées d'agents chimiques qui sont produites dans le cadre de diverses applications industrielles : placage des métaux, photographie, impression, fabrication des encres et des peintures, fabrication des produits cosmétiques, etc. Il se compose d'un réservoir à distillat, d'une pompe à vide, d'un condenseur, d'un racloir, d'un détendeur, d'un échangeur de chaleur et d'un robinet de vidange des boues. Une pompe électrique assure l'évaporation et le chauffage des liquides. Les vapeurs sont recondensées dans le circuit sous vide pour ainsi produire un liquide très pur; les substances qui ne s'évaporent pas sont quant à elles transformées en un résidu très concentré duquel on peut récupérer les matières premières utiles. L'appareil est sous enveloppe hermétique de sorte qu'aucune vapeur nocive ne s'en échappe. Ce produit est classé au numéro tarifaire 8419.40.90 à titre d'appareil de distillation. Le terme appareil de distillation figure dans le libellé de la sous-position

ainsi que dans la disposition II) des Notes explicatives, pages 1273 et 1274. (8419.40.00)

Assécheur de frein – ST (ancien n° 108023 du SRT)

L'assécheur de frein se compose d'une enceinte dotée d'ailettes sur lesquelles de l'air comprimé est dirigé. Le courant d'air chaud ainsi produit sur les ailettes est refroidi par l'air extérieur. Cette action de refroidissement provoque la condensation, sur les ailettes, de l'eau et de l'huile présentes dans l'air. Le condensat s'accumule dans le fond de l'enceinte et en est chassé au moyen d'un clapet. L'air sec ainsi produit est destiné à la commande pneumatique des freins de camion. La principale fonction de l'assécheur est de refroidir l'air de manière à en extraire l'eau, et il est classé au numéro tarifaire 8419.50.00 à titre d'échangeur de chaleur à commande non mécanique. (8419.50.99)

Fumoir (109781)

Le fumoir visé est une armoire à commande électronique utilisée pour la préparation des saucisses : maturation, séchage, fumage, cuisson, aspersion, refroidissement, trempage. Cet appareil est conçu pour obtenir une « transformation des matières essentiellement consécutive au changement de température ». Il est classé au numéro tarifaire 8419.81.90.

Fumoir à viande (111683)

L'appareil visé est à commande thermostatique et met en oeuvre un dispositif de chauffage électrique pour cuire, déshydrater, fumer et saler les viandes et saucisses. Ce fumoir fonctionne selon un changement de température, ce qui amène une transformation des matières traitées, à savoir des aliments. Le produit visé relève du numéro tarifaire 8419.81.90.

Centre culinaire (102292)

Ce centre culinaire possède une surface de travail avec planche à hacher, chute à rebuts, dispositif d'évacuation de liquide, égouttoirs, poignées et puits de régénération. Ce puits constitue un simple réservoir servant au réchauffage ou à la cuisson en masse d'aliments. Les aliments sont mis dans des sachets, placés dans le réservoir et soumis à un mouvement de rotation jusqu'à ce qu'ils aient atteint la température appropriée. Le centre culinaire est doté d'une superstructure à commandes électroniques pour la cuisson et le réchauffage ainsi que pour la gestion culinaire. Le classement de ce produit est déterminé en fonction de son caractère essentiel, lequel découle de sa fonction première. L'aspect portable de ce produit est limité et constitue une caractéristique purement secondaire. En conséquence, la position 87.16 ne s'applique pas. Ce centre culinaire modifie l'état des aliments. Comme sa fonction première est la cuisson des aliments, ce produit est classé au numéro tarifaire 8419.81.90.

Refroidisseurs – ST (ancien n° 104322 du SRT)

Les produits visés sont des refroidisseurs à circulation d'air ou à circulation d'eau comportant un compresseur, un évaporateur et un condenseur. Ces appareils permettent d'abaisser la température de l'eau à une valeur située entre 20 et 60 °F. Ils sont utilisés dans l'industrie des plastiques pour refroidir les moules. Il sont classés au numéro tarifaire 8419.89.29. (8419.89.40)

Évaporateur – ST (ancien n° 109912 du SRT)

L'évaporateur visé est conçu pour permettre la récupération et la réutilisation de plus de 90 % de l'eau utilisée dans un procédé de fabrication. Il se compose de 3 cuves, de 3 séparateurs vapeur-liquide, de 7 pompes, de 4 échangeurs de chaleur et de la tuyauterie et des réservoirs connexes. Une pompe d'alimentation fait passer le liquide, qui provient d'un réservoir, par deux préchauffeurs et l'achemine dans la partie supérieure du premier étage d'évaporation. Dans la partie supérieure de la cuve, le produit est amené en quantités égales, par un dispositif de distribution, vers les tubes séparés et il tombe à l'intérieur en formant une pellicule mince. L'évaporation se produit simultanément. Les vapeurs se déplacent dans la même direction que le liquide et sont alors séparées du liquide légèrement concentré dans les séparateurs vapeur-liquide. Une pompe envoie ensuite le produit, à partir du premier étage de séparation, vers la partie supérieure du deuxième étage, où il est distribué dans les tubes et suit une trajectoire semblable à celle qu'il a suivie dans le premier étage. Le produit obtenu dans le deuxième étage de séparation est envoyé par pompage vers le troisième étage. L'évaporateur visé met en oeuvre un vide qui augmente progressivement à chaque étage. Les vapeurs provenant du premier étage sont partiellement recomprimées au moyen d'un compresseur de vapeur thermique et elles servent ensuite à chauffer le premier étage. Le reste de la vapeur provenant du premier étage est utilisé pour chauffer le deuxième étage. Les vapeurs provenant du deuxième étage de séparation servent à chauffer le troisième étage. Les vapeurs provenant du troisième étage sont condensées et sont ensuite réutilisées comme eau de fabrication dans l'usine. Le vide est créé par une pompe à vide. L'évaporateur visé satisfait aux exigences prévues pour la position 84.19 puisqu'il traite une matière par un procédé faisant intervenir un changement de température. Il est mécanique, selon les Notes supplémentaires du Chapitre 84, puisqu'il comporte des pompes. En conséquence, le produit visé relève du numéro tarifaire 8419.89.29. (8419.89.40)

Installation d'élimination des fluides organiques – ST (ancien n° 108199 du SRT)

L'installation en question sert à débarrasser les pièces mécaniques des substances organiques. Elle comporte une cuve remplie de sable quartzé étalonné, une chambre de combustion, et un distributeur qui permet à l'air d'entrer et un ventilateur d'évacuation. L'air primaire est soufflé dans le fond du lit par l'intermédiaire d'un distributeur, entraînant ainsi la fluidisation de la masse de sable. Pour chauffer le lit, on mélange du gaz à l'air primaire. Le mélange gaz-air est enflammé par une veilleuse d'allumage située au-dessus de la surface du lit. Étant donné que le débit de l'air qui traverse le lit est faible, la flamme se propage à toute la surface du lit fluidisé, permettant ainsi à la température de celui-ci de s'élever rapidement. La masse de sable fluidisée réagit alors comme un liquide en ébullition. Lorsque les pièces sont plongées dans le lit, les substances organiques se vaporisent. L'installation de nettoyage est classée au numéro tarifaire 8419.89.29. (8419.89.40)

Appareil de traitement facial à la vapeur (101291)

Ce produit est un appareil reposant sur le sol. Il est doté d'un bras vaporisateur et il sert à administrer des traitements faciaux à la vapeur dans les salons de beauté. L'eau est chauffée dans l'appareil et la vapeur s'échappe par le bras sous l'effet de la tension de vapeur. Étant donné qu'il ne comprend pas de ventilateur ni d'autre dispositif mécanique, cet appareil est classé au numéro tarifaire 8419.89.90 à titre d'appareil de chauffage autre que les appareils domestiques.

Réchauffeur de pansements (89030)

Cet appareil est utilisé dans des applications médicales pour réchauffer des pansements saturés d'eau enveloppés dans des sachets en pellicule d'aluminium. Les sachets sont placés dans l'appareil et, à l'aide d'un dispositif électrique, sont chauffés pendant environ dix minutes pour que les pansements atteignent la température désirée. Cet appareil est classé au numéro tarifaire 8419.89.90.

Séparateur de déchets – ST (ancien n° 115564 du SRT)

Cet appareil est conçu pour épaissir et déshydrater les boues sous l'effet de la force centrifuge dans les stations d'épuration d'effluents urbains. Le bol de la centrifugeuse en question tourne à une vitesse extrêmement élevée, de sorte que les matières solides sont plaquées contre sa paroi. Le séparateur de déchets visé, qui est une centrifugeuse de la position 84.21, relève du numéro tarifaire 8421.19.00. (8421.19.90)

Distillateur/purificateur d'eau – ST (ancien n° 99678 du SRT)

Cet appareil portatif purifie l'eau du robinet en la distillant. La distillation élimine les bactéries, les virus, les métaux lourds, les substances organiques volatiles, les herbicides, les insecticides, le chlore, etc. Le produit visé est classé au numéro tarifaire 8421.21.10, sous la désignation d'appareil pour la purification de l'eau. (8421.21.00)

Système de barrage flottant (109335)

Le système de barrage flottant visé est un système de barrage pour la filtration qui est utilisé pour séparer le pétrole flottant de l'eau dans des situations de déversement accidentel de pétrole. Il se compose d'un treuil, d'un groupe générateur de pression hydraulique, de compresseurs d'air et d'un barrage flottant. Au moment où le barrage est remorqué derrière le navire, le pétrole est séparé de l'eau à travers une jupe en toile et il est retenu dans l'extrémité de la zone en forme de V du barrage. L'unité filtre le pétrole de l'eau tout en permettant à l'eau de la traverser. Le système de barrage flottant est classé au numéro tarifaire 8421.29.90 en tant qu'appareil pour l'épuration qui est utilisé pour séparer le pétrole de l'eau.

Ultrafiltres de centrifugeuse (101569)

Ce produit est un dispositif utilisé avec des centrifugeuses de laboratoire standard pour effectuer simultanément la concentration et la purification d'échantillons biologiques; il permet de séparer les constituants submicroniques des échantillons selon leur poids moléculaire, leur forme ou leur charge. Ces membranes d'ultrafiltration sont constituées de deux couches : du côté amont, une mince couche aux pores très petits et, du côté aval, une couche plus perméable dotée de pores dont la taille augmente progressivement avec la distance qui les sépare de la première couche. Conformément à la Règle générale interprétative 3a), ces filtres sont classés au numéro tarifaire 8421.29.90 à titre d'autre machine ou appareil pour la filtration ou l'épuration des liquides.

Système de filtration (109133)

Ce système de filtration compact et mobile élimine les contaminants des combustibles et huiles hydrauliques. Ces derniers passent par cinq étages de filtration et d'élimination de l'eau jusqu'à ce que toute l'eau et tous les contaminants soient enlevés, ce qui permet de réutiliser l'huile et les combustibles en question. De plus, les réservoirs d'huile et de combustible sont nettoyés pour empêcher l'accumulation de rouille. Le système de filtration visé est classé au numéro tarifaire 8421.29.90 dans la catégorie des machines de filtration.

Installation de filtration d'eaux usées (112166)

Le produit visé est une installation de filtration qui traite/purifie les eaux usées par la mise en oeuvre d'un procédé biologique et d'un procédé de filtration mécanique. Le procédé compte plusieurs étapes dont la première consiste à éliminer les grosses particules, les matières plastiques et autres contaminants physiques. Les eaux usées sont ensuite amenées par pompage vers un réservoir de traitement biologique où les déchets sont transformés par un procédé de digestion anoxique et aérobique. Ensuite, l'eau est soumise

à d'autres traitements, c'est-à-dire qu'elle passe par une membrane de filtration et par des dispositifs de polissage et de désinfection. Le système visé est classé au numéro tarifaire 8421.29.90 dans la catégorie des appareils d'épuration.

Système d'élimination d'huile (150492)

Ce système est conçu pour éliminer l'huile flottante de l'eau de fabrication dans les laveurs industriels à pression. L'huile flottante est amenée à s'écouler du laveur pour être acheminée dans un petit réservoir de séparation au moyen d'une pompe à membrane double. Cette dernière assure la recirculation continue de l'eau de fabrication à partir du réservoir de séparation. L'huile contaminée est recueillie derrière un déversoir qui se trouve dans le réservoir de séparation. Cette huile est retirée automatiquement du réservoir au moyen d'une pompe de transfert d'huile pour être acheminée vers une aire de stockage. Le produit visé est classé au numéro tarifaire 8421.29.90 à titre de machine de filtration.

Système de traitement et d'assèchement des boues (103770)

Ce système consiste d'un grand réservoir doté d'une échelle intérieure, de conduites de remplissage, de dispositifs de purge, de clapets à bille et de filtres spéciaux permettant d'obtenir une vidange complète. Pour que le système fonctionne, on doit ajouter au réservoir une « salle des machines » comprenant des pompes à boues, une pompe à polymères, un mélangeur de polymères et un groupe électrique ou hydraulique. Le réservoir de traitement et d'assèchement des boues, importé seul ou avec la salle des machines, est classé au numéro tarifaire 8421.29.90 à titre de machine ou d'appareil pour la filtration ou l'épuration des liquides.

Système d'assèchement de boues (103766)

C'est un système d'assèchement de boues pour le traitement sur place de boues de fosses septiques, de boîtes à graisse de déchets industriels, des eaux usées et de déchets similaires. Il comprend des réservoirs, des pompes, des filtres et de l'équipement hydraulique. Les déchets sont traités au polymère de floculation, et par la suite, ils sont pompés dans un réservoir d'assèchement pour séparer les solides en les filtrant. Toute l'unité est conçue pour être montée sur un camion. Le système est classé en vertu du numéro tarifaire 8421.29.90.

Appareils d'écémage du pétrole et de filtration de l'eau (103774)

Le produit visé est un appareil utilisé pour le traitement des eaux et des émulsions contaminées par du pétrole. La séparation de l'eau et du pétrole est effectuée sur place. Le liquide contaminé est pompé dans l'appareil et les tiges de chauffage situées à la partie inférieure de celui-ci sont portées à une température variant de 40 à 50 °C, ce qui permet à l'écémageur, situé à la partie supérieure, d'effectuer une séparation nette du pétrole et de l'eau. Cet appareil peut être utilisé pour prévenir la pollution des cours d'eau et des égouts, pour séparer l'eau du pétrole, pour séparer la graisse des déchets, etc. Il est classé au numéro tarifaire 8421.29.90 à titre de machine ou d'appareil pour la filtration ou l'épuration des liquides.

Filtres pour moteurs (107249)

Les produits visés sont des préfiltres à tubes pour moteurs à combustion interne. Ces filtres centrifuges permettent d'extraire les poussières de l'air vicié. Ils sont classés au numéro tarifaire 8421.31.90 et sont constitués de tubes à tourbillon d'un diamètre de 18 à 25 mm disposés parallèlement pour former des panneaux.

Appareil d'ionisation de l'air (103138)

Cet appareil est un dispositif de filtration électrostatique qui purifie l'air à l'aide d'un filtre portant une charge électrostatique. Il est classé au numéro tarifaire 8421.39.90.

Dépoussiéreurs (107252)

Les produits visés sont des filtres à air à tubes centrifuges utilisés pour débarrasser l'air des particules de matières dans les fours, les systèmes de ventilation, etc. Ils sont classés au numéro tarifaire 8421.39.90.

Cartouches filtrantes – ST (ancien n° 110578 du SRT)

Le produit visé est destiné au filtrage de liquides en milieu industriel. Il est employé dans le cadre de diverses opérations de traitement en discontinu, notamment dans les industries alimentaires et pharmaceutiques. La cartouche comprend trois éléments : un élément central perforé (composé de plastique, d'acier étamé ou d'acier inoxydable), constituant l'armature de la cartouche, un élément interne, à faible perméabilité, et un élément externe, à haute perméabilité; ces deux derniers éléments sont constitués d'une feuille rainurée en fibres de verre de type particulier. Le produit visé est conçu pour la filtration de liquides. Il est donc classé au numéro tarifaire 8421.99.00. (8421.99.30)

Filtres échangeurs – ST (ancien n° 104783 du SRT)

Ces produits sont des disques de fibres de polyéthylène et de polystyrène destinés à être utilisés avec différents types d'appareils pour la filtration des liquides. Ils sont classés au numéro tarifaire 8421.99.00 à titre de parties d'appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides. (8421.99.30)

Machine à laver les caisses en matière plastique – ST (ancien n° 109455 du SRT)

Il s'agit d'une installation de nettoyage haute pression à convoyeur conçue pour laver les caisses en matière plastique. Les caisses sont chargées manuellement sur un convoyeur qui les achemine à l'intérieur d'une section de lavage où on les fait tourner afin que tous les côtés soient bien nettoyés. L'installation entière, convoyeur compris, est classée au numéro tarifaire 8422.20.99 en tant que machine servant à nettoyer les récipients. (8422.20.90)

Embouteilleuse (102194)

Ce produit est une machine à remplir et à encapsuler les bouteilles de boisson. Il est classé au numéro tarifaire 8422.30.10 à titre de machine à remplir les bouteilles.

Machine à emballer – ST (ancien n° 109824 du SRT)

Cette machine autoportante et autonome sert à empiler, insérer et conditionner des produits dans des emballages distincts ou multiples. Elle est classée au numéro tarifaire 8422.30.99 qui vise les machines à remplir, fermer, sceller ou capsuler des boîtes. (8422.30.90)

Emballuseuse Polywrap – ST (ancien n° 99710 du SRT)

Cet appareil insère des encarts dans des revues, emballe les revues dans une pellicule de polyéthylène, scelle l'emballage et y appose une étiquette. La Note 3 de la Section XVI s'applique. Comme l'emballage constitue la fonction principale de cette machine, celle-ci est classée au numéro tarifaire 8422.40.10, sous la désignation « machines et appareils à emballer ou emballer les marchandises ». (8422.40.90)

Compartiment de lavage par pulvérisation – ST (ancien n° 107019 du SRT)

Le compartiment de lavage en question sert à débarrasser les petites pièces industrielles ou commerciales de la graisse ou des saletés. Le dispositif de lavage automatique utilise un jet à grand débit d'eau chaude et de savon sous pression. Le produit est classé au numéro tarifaire 8424.30.90. (8424.30.00)

Machine à ébavurer – ST (ancien n° 107259 du SRT)

L'appareil en question assure l'ébavurage des pièces mécaniques au moyen d'un jet d'eau à haute pression. Il est classé au numéro tarifaire 8424.30.90. (8424.30.00)

Machine de désinfection et de nettoyage à vapeur – ST (ancien n° 116023 du SRT)

La machine visée est une machine de désinfection et de nettoyage à vapeur qui est conçue pour nettoyer les cuisines, les vineries et autres. Elle se compose d'un générateur de vapeur portatif, d'un manomètre, d'un moteur, d'une pompe, d'un pistolet de pulvérisation de vapeur à siphon, d'une brosse en nylon, de tuyaux souples pour vapeur et détersif et d'un réservoir de détersif. De la vapeur haute pression est acheminée dans un pistolet qui distribue un mélange de vapeur et de détersif pour nettoyer et désinfecter une surface. Le produit visé est classé au numéro tarifaire 8424.30.90 dans la catégorie des machines à jet de vapeur. (8424.30.00)

Applicateur d'herbicide (109239)

Il s'agit d'un applicateur d'herbicide tracté qui est utilisé pour détruire les mauvaises herbes. L'appareil consiste en un rouleau composé d'une matière ressemblant à du tapis qui a été saturée d'herbicide. Le rouleau est tiré sur le sol et dépose ainsi le produit sur les mauvaises herbes. L'applicateur est destiné à l'agriculture et est classé au numéro tarifaire 8424.81.00.

Pulvérisateurs d'engrais/insecticide (152551) – ST (ancien n° 99854 du SRT)

Les pulvérisateurs visés trouvent diverses applications dans le domaine de l'aménagement paysager, comme la brumisation, le poudrage et la pulvérisation de pesticides et d'herbicides. Ils peuvent être actionnés à la main ou entraînés par un moteur à essence ou électrique. Ces produits sont classés au numéro tarifaire 8424.89.10. (8424.89.00)

Pompe pour vaporisateur nasal – ST (ancien n° 99003 du SRT)

Ce produit est une pompe à main en plastique qui se visse sur une bouteille. Il est classé au numéro tarifaire 8424.89.90 à titre d'autre appareil à pulvériser. (8424.89.00)

Pointes résistant aux aérosols (153735) – ST (ancien n° 88240 du SRT)

Ces produits sont des pointes en plastique destinées à être utilisées avec différents types de distributeurs à pipette (distributeurs de laboratoire de type seringue). Ils sont classés au numéro tarifaire 8424.90.90 à titre de parties des produits de la position 84.24. (8424.90.40)

Portique de manutention (105188)

Ce portique de manutention est conçu pour satisfaire aux exigences propres à la construction de gros ponts de béton, en permettant la pose progressive d'éléments en béton préfabriqué. Il se compose de deux palées en acier parallèles à longue portée qui présentent une section triangulaire et qui sont reliées à chaque

extrémité par des bâtis rigides. Les palées sont munies de deux séries de rails (séries supérieure et inférieure). Les rails supérieurs permettent le déplacement longitudinal (horizontal) du mécanisme de levage, lequel met en position les sections de béton préfabriqué. Les rails inférieurs rendent possible le déplacement horizontal des palées. Ce portique de manutention est classé au numéro tarifaire 8426.19.00.

Flèches et grues (107346)

Les flèches et les grues en question sont conçues pour être installées sur la plate-forme d'un véhicule routier (camion). L'ensemble de levage est télescopique. Les flèches et les grues sont classées au numéro tarifaire 8426.91.00.

Engin de remorquage à flèche mobile (113186)

L'engin visé est utilisé pour remorquer des véhicules automobiles. Il est doté d'une flèche de dépannage hydraulique avec treuil hydraulique et dispositif d'éclairage d'urgence. Tous ces éléments sont installés sur un châssis large et robuste. Le produit en question relève du numéro tarifaire 8426.91.00.

Transpalette – ST (ancien n° 105233 du SRT)

Ce transpalette électrique à conducteur porté fait appel à un mât à simple colonne aux fins de soulèvement des charges. Il comporte également des bras de support élévateurs qui permettent de soulever des charges supplémentaires. Ce produit est classé au numéro tarifaire 8427.10.91. (8427.10.90)

Transpalette électrique à conducteur accompagnant – ST (ancien n° 105242 du SRT)

Ce gerbeur électrique à conducteur accompagnant est pourvu d'un tablier entièrement réglable qui permet la manutention de palettes de toutes tailles et de différentes configurations. Cet appareil est doté d'un mât semblable à celui d'un chariot élévateur rétractable, qui assure un contreponds lors de la mise en place ou du déplacement de charges. Ce produit est classé au numéro tarifaire 8427.10.91. (8427.10.90)

Machine de manutention télescopique – ST (ancien n° 115845 du SRT)

L'appareil de manutention télescopique visé est un camion de travail non électrique automoteur avec cabine, à pneumatiques, doté d'une flèche télescopique portée à l'avant. Lorsque la machine visée doit être utilisée dans les chantiers de construction, il est possible d'y fixer divers équipements comme des chariots élévateurs à fourche, des balais, des godets et des flèches contreventées. Le produit visé est classé au numéro tarifaire 8427.20.99 dans la catégorie des camions automoteurs. (8427.20.90)

Élévateur à comprimés – ST (ancien n° 104591 du SRT)

Cet élévateur à comprimés est une machine en acier inoxydable comportant une trémie standard de 50 litres, un dispositif vibratoire, un tamis pour résidus, des dispositifs d'extraction de poussière et un élévateur à godet simple avec dispositif de détection de niveau automatique. Cet élévateur est conçu pour transporter des produits d'une trémie de plancher à une compteuse de comprimés ou une machine de blistérisation. Il est classé au numéro tarifaire 8428.32.00. (8428.32.90)

Bande transporteuse – ST (ancien n° 115465 du SRT)

Le produit visé est une bande transporteuse en acier qui sert à transporter des produits de boulangerie dans un tunnel de cuisson. Ce transporteur se compose d'une courroie en acier robuste, d'une lame d'égalisation, d'une raclette de courroie en acier et d'un dispositif de graissage de courroie automatique. Il est classé au numéro tarifaire 8428.33.00 dans la catégorie des machines de manutention à courroie. (8428.33.90)

Convoyeur de transport – ST (ancien n° 115467 du SRT)

Le convoyeur de transport visé doit être utilisé dans une chaîne de fabrication de produits de la boulangerie pour transférer ou transporter des produits de ce type vers le convoyeur de refroidissement et de post-refroidissement supérieur. Il est doté de courroies à dépose rapide constituées de treillis métallique pour en faciliter le nettoyage. Il est classé au numéro tarifaire 8428.33.00 dans la catégorie des machines de manutention à courroie. (8428.33.90)

Grappin – ST (ancien n° 99215 du SRT)

Ce dispositif comprend des dents en acier, fixées à une monture, des vérins hydrauliques et des tuyaux flexibles. Il est destiné à être installé à l'avant des chargeurs articulés ou à direction différentielle utilisés dans les exploitations forestières. Les grappins ont pour fonction principale de saisir et manutentionner les billes de bois. Le produit visé est classé au numéro tarifaire 8428.90.00, sous la désignation « autres appareils de levage, de chargement, de déchargement ou de manutention ». (8428.90.90)

Appareil de transfert automatique – ST (ancien n° 116472 du SRT)

L'appareil de transfert automatique visé est conçu pour remplacer des batteries de camion reposant sur des galets. Il est classé au numéro tarifaire 8428.90.00 dans la catégorie des machines de manutention. (8428.90.90)

Porte-automobile – ST (ancien n° 116135 du SRT)

Le dispositif de transport d'automobile visé est conçu pour être installé sur un camion. Son emploi permet à une seule personne de hisser un véhicule sur une plate-forme légèrement inclinée. Le système en question se compose d'un porte-automobile en aluminium, d'une barre de remorquage à positions multiples, d'un treuil hydraulique et d'une plate-forme inclinable sur laquelle un véhicule est hissé au moyen du treuil. Le produit visé est classé au numéro tarifaire 8428.90.00 dans la catégorie des machines de manutention. (8428.90.90)

Lève-personne – ST (ancien n° 109784 du SRT)

Il s'agit d'un appareil servant à aider les personnes handicapées à monter à bord ou à descendre d'un véhicule automobile. L'appareil est installé à l'intérieur du véhicule et alimenté en courant par le circuit électrique de celui-ci. L'installation peut être utilisée en partie ailleurs, au chevet d'un lit par exemple. L'appareil est classé au numéro tarifaire 8428.90.00. (8428.90.90)

Appareil de levage pour le bain d'enfants handicapés – ST (ancien n° 109782 du SRT)

Le produit visé est utilisé pour baigner des enfants handicapés. Il est adapté aux baignoires régulières, et il ne nécessite aucune installation permanente. Il se compose de tubes en acier recouverts de nylon, d'un filet en polyester en forme de hamac et d'un coussin en caoutchouc mousse. Comme cet appareil est

actionné à l'aide d'un levier, il peut être manoeuvré par une seule personne. Des courroies en nylon servent à maintenir l'enfant en place. Le produit visé est classé au numéro tarifaire 8428.90.00. (8428.90.90 et le code tarifaire 2524)

Appareils de levage pour triporteurs et fauteuils roulants – ST (ancien n° 116258 du SRT)

Les appareils de levage sont conçus pour monter ou lever des triporteurs et des fauteuils roulants pliants à l'arrière d'une camionnette ou pour monter des triporteurs à l'arrière d'une minifourgonnette. Le modèle de camionnette est motorisé et il fonctionne au toucher d'un bouton. Le modèle de la minifourgonnette fonctionne à partir des accumulateurs du triporteur. Les appareils de levage sont classés en vertu du numéro tarifaire 8428.90.00 en tant qu'autres machines et appareils de levage. (8428.90.90)

Chaises ascenseurs – ST (ancien n° 98971 du SRT)

Les chaises ascenseurs à câble servent au transport des personnes handicapées dans les escaliers. Il s'agit d'appareils d'aide à la locomotion. Ils sont classés au numéro tarifaire 8428.90.00, sous la désignation « autres appareils de levage, de chargement, de déchargement ou de manutention ». Le numéro tarifaire 9979.00.00 s'applique. (8428.90.90)

Porte-engin – ST (ancien n° 112603 du SRT)

Cette machine sert à déplacer un engin d'ensilage d'un silo à l'autre. La machine en question est faite d'acier et est installée sur des rails attenants aux silos. Grâce aux rails, le porte-engin d'ensilage peut se déplacer d'un silo à l'autre. La machine visée est utilisée dans une installation de valorisation des déchets. Elle relève du numéro tarifaire 8428.90.00. (8428.90.90)

Machine de reprise de bouteilles – ST (anciens n°s 114929, 115216 du SRT)

Le produit visé est une machine automatique de manutention qui reçoit, identifie, transporte et accumule les bouteilles et émet un coupon de remboursement. Cette machine est dotée d'un afficheur alphanumérique qui guide le client lorsqu'il utilise la machine. Le produit visé est classé au numéro tarifaire 8428.90.00 dans la catégorie des autres machines de manutention. (8428.90.90)

Plate-forme élévatrice – ST (ancien n° 114412 du SRT)

Cette plate-forme élévatrice est conçue pour être installée sur un châssis de véhicule. Elle offre une hauteur de travail de 17 mètres, une possibilité de déplacement de 11 mètres sur le plan horizontal et une possibilité de rotation continue illimitée. Cette plate-forme est dotée d'une flèche d'arc-boutement et relève du numéro tarifaire 8428.90.00. (8428.90.90)

Plate-forme de travail et bras élévateur – ST (ancien n° 107917 du SRT)

L'ensemble plate-forme de travail et bras élévateur constitue un dispositif d'élévation et de rotation installé sur véhicule. Il est doté d'un châssis de tourelle en col de cygne inversé et de stabilisateurs. Le bras est commandé hydrauliquement à partir d'un boîtier de commande à distance mobile. Le produit est classé au numéro tarifaire 8428.90.00. (8428.90.90)

Installation de soulèvement hydraulique – ST (ancien n° 104732 du SRT)

Cette installation de soulèvement se compose de vérins hydrauliques, d'une pompe et d'un moteur électrique. Elle sert à soulever une baignoire de manière à circonscrire une plate-forme stationnaire sur laquelle a été placée une personne handicapée. Cette installation est classée au numéro tarifaire 8428.90.00. (8428.90.90)

Machine à ouvrir et à transporter les sacs – ST (ancien n° 114267 du SRT)

La machine visée est dotée de deux roues dentées qui ouvrent les sacs à déchets en matière plastique lorsqu'ils se déplacent entre des roues de coupe rotatives. Le contenu des sacs est exposé et amené sur un convoyeur où il peut être soumis à un triage. Cette machine relève du numéro tarifaire 8428.90.00. (8428.90.90)

Bouteurs à chenilles (bulldozers) (98116)

Les bouteurs à chenilles, autopropulsés, sont prévus de façon précise dans la position 84.29. Le numéro tarifaire 8429.11.00 s'applique.

Compacteur (112175)

Le produit visé est une machine automotrice à corps articulé dont la partie avant est dotée de foudoirs spéciaux et dont l'arrière est pourvu de roues en acier conçues pour le compactage. Cette machine est classée au numéro tarifaire 8429.40.00 à titre de compacteuse.

Chargeuse et chargeuse-pelleteuse à chargement frontal – ST (anciens n° 98024, 98025, 98026 du SRT)

Il s'agit d'une chargeuse et d'une chargeuse-pelleteuse à chargement frontal sur chenilles, autopropulsées, à moteur de 67 kW, 90 kW ou 104 kW. La position 84.29 prévoit explicitement les chargeuses et chargeuses-pelleteuses. Le numéro tarifaire 8429.51.00 s'applique. (8429.51.30)

Excavateur sur chenilles – ST (ancien n° 98027 du SRT)

Ce produit est un excavateur hydraulique sur chenilles, autopropulsé, dont la superstructure peut effectuer une rotation de 360 degrés. La position 84.29 prévoit de façon précise les excavateurs. Le numéro tarifaire 8429.52.00 s'applique aux machines neuves, usagées ou reconstruites. (8429.52.99)

Excavateur sur roues – ST (ancien n° 98105 du SRT)

Il s'agit d'un excavateur hydraulique sur roues, autopropulsé, dont la superstructure peut effectuer une rotation de 360 degrés. La position 84.29 prévoit de façon précise les excavateurs. Le numéro tarifaire 8429.52.00 s'applique aux machines neuves, usagées ou reconstruites. (8429.52.99)

Pinces – ST (ancien n° 108457 du SRT)

Les pinces en question sont destinées aux engins de levage et servent à la manutention des produits en acier. Elles sont classées au numéro tarifaire 8431.41.00. (8431.41.90)

Stabilisateurs hexagonaux et stabilisateurs de tige de forage – ST (ancien n° 101729 du SRT)

Il s'agit de parties de trains de tiges de forage qui sont utilisées pour maintenir l'alignement des tiges ou des trépans pendant le forage. Ces stabilisateurs sont classés en vertu de la position 84.31 à titre de parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines de forage de la position 84.30. Le numéro tarifaire 8431.43.00 s'applique. (8431.43.30)

Outils à pointe en carbure pour rectification des chaussées et creusement tranchées – ST (ancien n° 101284 du SRT)

Ces outils à pointe en carbure sont interchangeables et servent à rectifier les chaussées et à creuser des tranchées. Ils sont utilisés avec des engins d'excavation, de grattage ou de terrassement et sont classés au numéro tarifaire 8431.49.00 à titre de parties destinées exclusivement ou principalement aux machines du numéro tarifaire 8429.20.00, 8429.30.00 ou 8430.62.00. Ces marchandises sont exclues de la position 82.07 du fait qu'elles ne satisfont pas aux critères d'inclusion exposés dans les Notes explicatives A), B) et C) de cette position ni à ceux qui figurent dans le paragraphe 1) à la page 1204. (8431.49.30, 8429.20.90, 8429.30.90, 8430.62.90)

Tondeuse à siège (102264)

Il s'agit d'une tondeuse à siège d'un poids inférieur à 270 kg, dont la puissance motrice est de 8,5 à 11,8 kW, selon le modèle. Cette tondeuse possède un plateau de coupe qui tourne dans un plan horizontal. Le numéro tarifaire 8433.11.00 s'applique.

Tracteurs de jardin (107306)

Le tracteur de jardin en question est muni d'une tondeuse à gazon dont l'organe de coupe tourne à l'horizontale. Il est classé comme tondeuse à gazon au numéro tarifaire 8433.11.00.

Système de régulation d'air ambiant (115661)

Le produit visé est un système de régulation d'air ambiant automatique doté d'un dispositif d'alimentation et d'un système de pesage. Il se compose des éléments suivants : entrées d'air pour été et hiver, système de recirculation, ventilateurs et cheminées, système de pesage pour oiseaux, dispositif de pesage d'aliments, dispositif de régulation d'éclairage. Le système visé est conçu pour élever les poussins jusqu'au moment où ils ont atteint la taille requise pour être grillés. Il est classé au numéro tarifaire 8436.29.00 dans la catégorie des machines et appareils pour l'aviculture.

Trieuse de moules (111973)

Cette machine est conçue pour trier, débysser et nettoyer les moules. Elle est utilisée pour l'aquaculture. Le produit visé relève du numéro tarifaire 8436.80.10.

Tubeuse pour moules (111983)

Cette tubeuse pour moules est conçue en vue d'être utilisée pour l'aquaculture. Les moules sont introduites dans la trémie de la machine tandis qu'un filet tubulaire passe sous le mécanisme d'introduction des moules. Le filet tubulaire et les moules sortent en même temps de la machine et les moules sont retenues dans un boudin maillé, qui les maintient dans le filet tubulaire. Le produit visé relève du numéro tarifaire 8436.80.10.

Machine de croissance (112090, 112093)

Cet appareil de germination se compose de plateaux de semis, de dispositifs d'éclairage, de machines de nébulisation et de ventilateurs. Il relève du numéro tarifaire 8436.80.10.

Machine de coupe pour produits de la boulangerie – ST (ancien n° 115508 du SRT)

La machine visée est utilisée dans une chaîne de fabrication de produits de la boulangerie pour couper ceux-ci. Elle se compose de disques rotatifs solidaires d'un même arbre qui est entraîné par un moteur à engrenages. Cette machine coupe les produits en portions de longueurs données. Elle est classée au numéro tarifaire 8438.10.90 à titre de machine pour la boulangerie. (8438.10.10)

Chaîne de confection de gâteaux – ST (ancien n° 105467 du SRT)

Le produit visé est une chaîne de confection qui coupe, garnit, enrobe et décore les gâteaux et tartes. Il relève du numéro tarifaire 8438.10.90. (8438.10.10)

Expulseur pour la fabrication de pâtes – ST (ancien n° 102373 du SRT)

Il s'agit d'une machine pour la transformation d'aliments qui sert à préparer, mais non à faire cuire, de la pâte à nouilles chinoises et à pâtés impériaux. Cette machine est classée au numéro tarifaire 8438.10.90 à titre de machines pour la fabrication de macaroni, de spaghetti ou de produits similaires. (8438.10.20)

Machine pour la fabrication de confiseries (105132)

Le produit visé est un malaxeur servant à la préparation ou à la fabrication de confiseries en milieu industriel. La machine produit de la chaleur pendant le malaxage, mais cet apport constitue une fonction secondaire. Le produit visé est classé au numéro tarifaire 8438.20.90, à titre de machine pour la fabrication de confiseries.

Machine à peler les poissons (100649)

Il s'agit d'une machine à commande manuelle qui sert à enlever la peau des harengs. Elle est classée en vertu du numéro tarifaire 8438.80.10 en tant qu'une machine de la position 84.38 pour la préparation industrielle d'aliments.

Machine à couper en portions pour poisson – ST (ancien n° 107785 du SRT)

La machine en question sert à couper les filets de poisson en morceaux d'un poids donné. Elle est classée au numéro tarifaire 8438.80.10. (8438.80.99)

Extracteur d'arête de poisson – ST (ancien n° 102211 du SRT)

Ce produit est conçu pour extraire l'arête intramusculaire du saumon frais, du saumon salé, du saumon fumé, etc. Il est classé au numéro tarifaire 8438.80.10 à titre d'autre machine ou appareil non dénommé ni compris ailleurs, pour la préparation ou la fabrication industrielle d'aliments. (8438.80.99)

Mélangeur-malaxeur (104672)

Le produit visé sert à la préparation d'aliments en milieu industriel. Selon les accessoires utilisés, cet appareil permet de transformer divers aliments tels que de la pâte, de la viande, des produits laitiers et des oeufs. Il est classé au numéro tarifaire 8438.80.99.

Machine pour la transformation des aliments (107575)

La machine en question exécute une foule d'opérations. À l'usage des industries laitière et alimentaire, cet appareil peut être utilisé à diverses fins : malaxage, désaération, thermisation, mélange, pasteurisation, stérilisation, émulsification, chauffage ou refroidissement direct ou indirect, etc. La machine est classée au numéro tarifaire 8438.80.99.

Installation de traitement de céréales (113792)

Cette installation se compose d'un système de mélange, d'un système de cuisson et d'extrusion, d'un système de manutention de granules et d'un système à griller. Tous ces systèmes fonctionnels sont raccordés au moyen d'un transporteur. Voici une liste partielle des machines faisant partie de l'installation visée : une machine à ouvrir les sacs de farine, une machine servant à mélanger en discontinu les farines, un dispositif de cuisson et d'extrusion, un injecteur d'eau et de vapeur, un réservoir de mélange, un dispositif d'extrusion pour formage, un dispositif d'entraînement de lame pour couper les produits en granules, une bobine de refroidissement des granules, une machine à rompre les enveloppes des céréales, une floconneuse à rouleaux, un tamis vibrant/dispositif d'alimentation, un séchoir à griller et un dispositif de répartition de produits et des panneaux de commande. L'installation complète est fournie à titre de matériel livré clés en main en vertu d'un accord contractuel dans lequel est prévu un prix forfaitaire. Cette installation relève du numéro tarifaire 8438.80.99.

Installation de transformation des crevettes (108957)

L'installation de transformation des crevettes se compose de plusieurs appareils, à savoir : un dispositif d'alimentation, un cuiseur à vapeur, une machine à enlever les carapaces, un dispositif de nettoyage, un convoyeur, un séparateur pneumatique, un poste d'inspection et un dispositif de commande. Le dispositif d'alimentation utilise de l'eau pour séparer les corps étrangers et les crevettes. Les crevettes sont ensuite cuites dans le cuiseur à vapeur, puis acheminées vers la machine à enlever les carapaces. Le dispositif de nettoyage élimine ensuite les pattes natatoires, les cartilages et les autres appendices indésirables. Le convoyeur élève les crevettes nettoyées jusqu'au séparateur. Ce dernier utilise de l'air pour débarrasser la chair comestible des matières indésirables déjà détachées. Les crevettes sont ensuite inspectées. L'installation complète de transformation est classée au numéro tarifaire 8438.80.99.

Plaques d'impression (109864)

Il s'agit de plaques en linoléum de 3,2 mm d'épaisseur, offertes en une variété de dimensions. Ces plaques sont gravées à l'aide d'un outil à main, et l'encre y est appliquée à la main, à l'aide d'un rouleau. L'impression est réalisée par pression de la plaque encrée sur une feuille de papier. Le produit visé est classé au numéro tarifaire 8442.50.90.

Presse à imprimer, typographique (109505)

Une presse à imprimer, imprimante d'étiquettes alimentée en bobines, ayant une surface d'impression maximale de 1 150 cm², un appareil intégré de séchage ultraviolet, une bobineuse et/ou un dévidoir, une coupeuse, une contre-colleuse et un dispositif rotatif de découpage. Le produit est classé au numéro tarifaire 8443.21.20.

Métiers à tisser portatifs à bras (100940)

Ces métiers à tisser portatifs à bras sont des « métiers à tisser à navettes pour tissus d'une largeur excédant 30 cm ». Ils sont classés au numéro tarifaire 8446.29.00. La sous-position 8446.29 vise les métiers à tisser à bras.

Appareil à nettoyer les tapis (147346) – ST (ancien n° 112787 du SRT)

Le produit visé est un appareil industriel poussé qui sert à nettoyer les tapis. Il comprend une brosse pour rendre le tapis plus souple, un moteur à vide, une solution de nettoyage et un réservoir de récupération. Cette machine nettoie les tapis en y appliquant une solution. Elle relève du numéro tarifaire 8451.80.90. (8451.80.90)

Pieuse de feuilles hydraulique (152307) – ST (ancien n° 112908 du SRT)

Cette machine hydraulique à commande numérique est utilisée pour transformer des produits métalliques plats (feuilles, plaques et bandes) en produits de forme conique. Ce type de machine est désigné sous le nom de « pieuse de feuilles » et relève du numéro tarifaire 8462.21.99. (8462.21.90)

Machine à planer et à coller les fils – ST (ancien n° 101748 du SRT)

Cette machine sert à planer et à coller ensemble des fils en vue de produire des bandes. Les fils fournis à la machine depuis le dévidoir pénètrent dans cette dernière à travers une série de rouleaux aplanisseurs. Les fils sont ensuite collés ensemble pour former une bande. Cette machine est classée au numéro tarifaire 8462.29.99 à titre de machine à planer autre qu'à commande numérique. Des exemples de machine semblable figurent à la Note explicative 4a) de la position 84.62. Ce classement a été effectué conformément à la Règle générale interprétative 1 et à la Note 3 de la Section XVI. (8462.29.90)

Compacteur de cannettes – ST (ancien n° 101315 du SRT)

Le compacteur de cannettes en question est un appareil qui sert à réduire la taille des cannettes à 75 % de leur taille initiale. Les cannettes sont placées dans l'orifice d'accès par le client, puis elles tombent dans une section où se trouvent un lecteur optique et une unité de traitement automatique de données qui lit le code à barres (CUP) de la cannette et qui détermine, à l'aide d'une liste préprogrammée, si la cannette en question est acceptable ou non. Les cannettes refusées sont remises au client par une autre ouverture. Les cannettes acceptées sont dirigées vers une section où sont situés des disques rotatifs mus par un moteur électrique et une boîte d'engrenages. La rotation des disques permet d'écraser les cannettes. Cette machine est classée au numéro tarifaire 8462.99.19 à titre d'autres machines-outils à commande numérique. (8426.99.90)

Machine à scier – ST (ancien n° 112104 du SRT)

Le produit visé est une machine à scier sur roues qui sert à scier le bois. La lame circulaire simple qu'elle comporte est entraînée par un moteur diesel. Cette machine relève du numéro tarifaire 8465.91.10. (8465.91.90)

Système de tronçonnage – ST (ancien n° 100689 du SRT)

Ce produit est un système de tronçonnage avec optimiseur pour la coupe du bois. Il comporte un dispositif de chargement automatique et des empileurs pour les pièces coupées, et permet d'obtenir des pièces de bois de plusieurs largeurs que le système pourra ensuite automatiquement classer sans qu'aucune limite soit

imposée à cet égard. Les ordres d'exécution sont entrés dans un ordinateur se trouvant dans les bureaux de l'entreprise. Ce produit est classé au numéro tarifaire 8465.91.10 à titre d'autre machine à scier pour le travail du bois, pour coupe en travers. (8465.91.90)

Ponceuse à bande – ST (ancien n° 108399 du SRT)

La ponceuse à bande pour parquets en question est dotée d'un moteur électrique de 2,25 kW (3 CV). Sa bande abrasive sans fin est entraînée par un rouleau en caoutchouc. La machine de base pèse au total 74 kg. Elle convient particulièrement bien au ponçage des parquets. Les roulettes en acier coulé garnies de bandages en polyuréthane en facilitent la manutention et n'abîment pas les parquets. La ponceuse à bande est classée au numéro tarifaire 8465.93.90 en tant que machine à poncer. (8465.93.00)

Outil à main pour évaser les tubes (102172)

Cet outil sert à évaser les tubes par l'application d'un couple de serrage uniforme. Il s'agit d'un outil à commande pneumatique offert en diverses tailles, qui mesure le couple de serrage appliqué en pieds-livres et qui comporte un dispositif de déclenchement automatique. Ce produit est classé au numéro tarifaire 8467.11.90 à titre d'outil pneumatique pour emploi à la main.

Machine à biseauter pneumatique (101876)

Cette machine à biseauter, pour tubes et tuyaux, peut exécuter diverses fonctions : enlèvement de soudures, biseautage de tuyaux destinés à être soudés, dressage, etc. Comme le produit visé constitue un outil pneumatique pour emploi à la main, il est classé au numéro tarifaire 8467.11.90.

Outil pneumatique tranchant (109969)

Il s'agit d'un outil pneumatique à main, doté d'une lame de coupe vibrante oscillante. Cet outil facilite la dépose des pare-brise en verre en permettant la coupe du joint d'étanchéité du pare-brise et, s'il y a lieu, du liant placé entre ce dernier et son encadrement. Le produit visé est classé au numéro tarifaire 8467.19.90.

Extracteur de tube électrique/hydraulique – ST (ancien n° 102127 du SRT)

L'extracteur de tube électrique/hydraulique en question consiste en un piston d'extraction hydraulique, un ensemble tuyau flexible et commande, une pompe hydraulique/électrique de 1/2 CV, de mâchoires, d'un mandrin, d'un raccord de mandrin et d'un collier. L'extracteur de tube hydraulique sert à enlever les tubes dans les condenseurs et les échangeurs thermiques industriels. L'outil comporte un vérin hydraulique intégré. Étant donné que les vérins hydrauliques ne sont pas des moteurs électriques, on considère que l'outil satisfait aux exigences de la position 84.67. Il faut souligner que la pompe électrique/hydraulique fournit la puissance nécessaire au vérin hydraulique, mais ne constitue pas le moteur d'entraînement de l'outil. L'ensemble est présenté sous la forme d'une unité fonctionnelle dont la fonction principale est l'extraction de tubes par voie hydraulique. Étant donné que l'extracteur de tube est un outil hydraulique à main, l'ensemble au complet est classé au numéro tarifaire 8467.89.00. (8467.89.10)

Débroussailleuse – ST (anciens n° 99830, 99832 du SRT)

Cet outil est doté d'un moteur à piston à allumage par étincelles. Ce type d'outils pour emploi à la main relève de la position 84.67. Le produit visé est classé au numéro tarifaire 8467.89.00. (8467.89.90)

Tronçonneuse – ST (ancien n° 102238 du SRT)

C'est une scie circulaire, pour emploi à la main, actionnée par moteur à étincelles à combustion interne qui utilise une lame de scie circulaire ou un disque à couteaux. Elle peut couper plusieurs matières ou matériels. Elle est utilisée par les équipes de sauvetage sur les lieux d'un accident pour enlever les obstacles. La position 84.67 prévoit de tels outils. Le numéro tarifaire 8467.89.00 s'applique. (8489.89.90)

Terminal de transactions (105326)

Le terminal visé permet d'effectuer des transactions au moyen de cartes de crédit et de débit dans un établissement de vente au détail. Il comporte un lecteur de carte magnétique, un modem interne, un bloc de touches et un afficheur à cristaux liquides. Grâce à une mémoire ROM de 64K et une mémoire RAM de 128K, le terminal peut enregistrer jusqu'à 300 transactions. Lorsque ce nombre est atteint, il faut effectuer un téléchargement des transactions vers un ordinateur en utilisant un port ou un modem, par ligne téléphonique. Ce terminal comporte un port pour imprimante et un port pour clavier d'identification (offert en option). Il est possible de programmer ce terminal à partir de l'ordinateur hôte pour modifier des renseignements relatifs aux comptes et aux prix. Le terminal en question est une caisse enregistreuse qui est utilisée conjointement avec des machines de traitement automatique de l'information. Il relève du numéro tarifaire 8470.50.00.

Agenda électronique avec récepteur de recherche de personnes (152343) – ST (ancien n° 112701 du SRT)

Cet appareil portatif à fonctions multiples est un agenda avec récepteur de recherche de personnes alphanumérique et calculatrice, le tout réuni dans un même boîtier. Ce produit a, pour principales fonctions, l'emmagasinage et l'extraction de données. Il a été établi que l'appareil visé est conçu pour le bureau. Le produit en question relève du numéro tarifaire 8472.90.90. (8472.90.40)

Machine à compter les pièces de monnaie (107811, 108143)

Le produit en question est une machine à compter les pièces de monnaie portable, modèle de table. Dotée d'un distributeur, elle fonctionne par lots et peut afficher le total cumulatif des pièces comptées. La machine est classée au numéro tarifaire 8472.90.90.

Cartouches de poudre de toner (99237)

Ces cartouches usagées sont destinées à être réparées, rechargées et revendues. Elles ne constituent pas simplement des réservoirs pour poudre de toner. Chaque cartouche contient des éléments (tambour, cylindre, rouleau) nécessaires au fonctionnement de l'imprimante laser dans laquelle elle sera installée. Les cartouches en question sont considérées comme des parties d'imprimante et sont classées au numéro tarifaire 8473.30.10. Les cartouches de poudre de toner qui ne constituent que des réservoirs non combinés à d'autres éléments ne sont pas classées à la position 84.73; leur classement est effectué d'après leur matière constitutive.

Carte de circuits imprimés – ST (ancien n° 107799 du SRT)

La carte de circuits imprimés en question est introduite dans une fente d'imprimante afin de permettre une exploitation multiutilisateur de cet équipement. La carte est classée au numéro tarifaire 8473.30.20. (8473.30.21)

Carte accélératrice – ST (anciens n^{os} 101272, 101265, 101269, 101267 du SRT)

Ces cartes accélératrices sont utilisées pour augmenter la vitesse de traitement des ordinateurs. On les installe en les insérant directement dans l'emplacement de la carte processeur d'un ordinateur. Étant donné qu'elles améliorent les performances des ordinateurs, ces cartes sont considérées comme des accessoires en référence aux Notes explicatives à la page 1412 et elles sont classées au numéro tarifaire 8473.30.20. (8473.30.22)

Ordinateur-agenda (portatif) sans UCT – ST (ancien n^o 101285 du SRT)

Un ordinateur-agenda, importé sans unité centrale de traitement (UCT) ni unité de disque dur, constitue une partie d'ordinateur pour les fins de la Note 5 A) a) du Chapitre 84. Le produit visé est donc classé au numéro tarifaire 8473.30.90. (8473.30.99)

Ensemble vidéo avec syntoniseur (150282) – ST (ancien n^o 110143 du SRT)

L'ensemble vidéo visé est destiné à être installé dans le logement multimédia d'un ordinateur de la position 84.71. Il permet la réception d'images vidéo, de données vidéo et de signaux de télévision sur un écran d'ordinateur. Sont également compris une antenne tige, un sélecteur de canaux et un organe de réglage du volume. L'ensemble vidéo est considéré comme étant un accessoire conçu pour étendre les possibilités d'un ordinateur tel que stipulé aux Notes explicatives de la page 1412, il est donc classé au numéro tarifaire 8473.30.90. (8473.30.99)

Distributrice de pièces de monnaie, trémie (105099)

Installée sur la machine pour changer la monnaie, (la machine hôte), la trémie distribue (paie) des pièces de cinq cents, de dix cents, de vingt-cinq cents ou n'importe quels autres jetons et (ou) pièces de monnaie du monde et ce, conformément au signal reçu de la machine hôte. Cette marchandise est classée en vertu du numéro tarifaire 8476.90.00 en tant que partie d'une machine pour changer la monnaie.

Trémie de distributeur de monnaie (110009)

Installée dans un distributeur de monnaie (appareil hôte), cette trémie constitue l'organe qui distribue les pièces d'un cent, de cinq cents, de dix cents, de vingt-cinq cents ou toute autre pièce de monnaie ou jeton, selon le signal émis par l'appareil hôte. Ce produit est classé au numéro tarifaire 8476.90.00 à titre de partie d'un distributeur de monnaie.

Machine de fabrication d'enveloppes de suremballage en plastique – ST (ancien n^o 104557 du SRT)

Cette machine sert à la fabrication d'enveloppes de suremballage en plastique destinées à recouvrir des sacs utilisés pour l'administration de solutions par voie intraveineuse. Une fois introduite dans la machine, la pellicule de plastique utilisée est coupée et scellée pour produire un sac. Ce produit est classé au numéro tarifaire 8477.80.91, à titre d'autre machine pour la fabrication de produits en matière plastique. La position 84.22 ne s'applique pas puisque la machine en question sert exclusivement à la fabrication de sacs finis et non à des fins de conditionnement. (8477.80.90)

Déchiquteuse pour détritrus de bois – ST (ancien n^o 100184 du SRT)

Cet appareil portatif à commande manuelle comprend une coupeuse, une déchiquteuse, un compresseur d'air, un aspirateur et un dispositif d'éjection à soufflante. Il sert à éliminer les feuilles, l'herbe et les petites branches qui jonchent le sol dans les jardins ou sur les pelouses. Comme il s'agit d'un appareil

ayant une fonction propre, il est classé au numéro tarifaire 8479.82.90, sous la désignation « autres appareils à mélanger, malaxer, concasser, broyer, cribler, tamiser, homogénéiser, émulsionner ou brasser ». (8479.82.00)

Mélangeur en discontinu/en continu – ST (ancien n° 104168 du SRT)

Le mélangeur visé est un appareil cylindrique horizontal non conçu pour un produit ou une industrie en particulier. Aussi est-il considéré comme une machine d'usage général, et classé conséquemment à la position 84.79, au numéro tarifaire 8479.82.90. (8479.82.00)

Agitateur magnétique – ST (ancien n° 102787 du SRT)

Cet agitateur magnétique de laboratoire est utilisé pour des burettes automatiques. Il est livré avec un support de fixation, un statif, un porte-pointe de burette/ d'électrode et un cordon d'alimentation. Ce produit est classé au numéro tarifaire 8479.82.90 qui vise les machines à brasser non conçues pour des industries ou des produits particuliers. (8479.82.00)

Système de dosage et de mélange de colle – ST (ancien n° 113111 du SRT)

Le produit visé est un système de dosage et de mélange piloté par ordinateur qui se compose de machines et d'appareils de différentes positions. Il sert à mélanger les résines et les particules de bois utilisées pour la fabrication de panneaux de particules. Lorsque ce système est importé à titre d'unité fonctionnelle, il est classé au numéro tarifaire 8479.82.90, conformément à la Note 4 de la Section XVI. (8479.82.00)

Système de fabrication d'engrais liquide et réacteur à l'azote – ST (ancien n° 103124 du SRT)

Le système visé permet de fabriquer des engrais liquides transparents de type neutre ou acide. Il se compose des principaux éléments suivants : cuve de mélange à fond conique d'une capacité de 1 650 gallons, dynamomètres piézoélectriques raccordés à un indicateur électronique numérique, pompe, compresseur d'air d'une puissance de 5 CV servant à remuer les ingrédients pendant le mélange extemporané, panneau de commande, distributeur d'oligo-éléments. Ce produit constitue un mélangeur ou malaxeur visé au numéro tarifaire 8479.82.90 et est admissible aux avantages prévus au numéro tarifaire 9917.00.00 lorsqu'il est utilisé pour la fabrication d'engrais. (8479.82.00 et le code tarifaire 0300)

Machine à fabriquer les fermetures à glissière (112371)

Cette machine est conçue pour la fabrication de fermetures à glissière en polyester. Elle inclut les éléments suivants : dispositif automatique à poser la butée double supérieure, dispositif automatique à poser le curseur, dispositif automatique à régler l'écartement des dents et à poser la butée inférieure, dispositif automatique à cranter. Ces dispositifs posent les butées supérieure et inférieure, installent la glissière, règlent l'écartement des dents et coupent les fermetures à la longueur désirée. La machine visée relève du numéro tarifaire 8479.89.10.

Détendeurs – ST (ancien n° 103485 du SRT)

Ces détendeurs servent à abaisser la pression d'air comprimé et sont commandés par une membrane préalablement réglée en fonction d'une pression de service. Ils ne peuvent être réglés de l'extérieur ni être actionnés à la main. Ces produits sont classés au numéro tarifaire 8481.10.00. (8481.10.99)

Adaptateur avec clapet de retenue – ST (anciens n^{os} 103146, 103126, 103182 du SRT)

Ce produit est un adaptateur doté d'un clapet de retenue. Employé avec des raccords, il sert à couper un circuit en amont et en aval lorsqu'un accessoire est déposé. Ce produit est classé au numéro tarifaire 8481.30.00 à titre d'autre clapet de retenue. (8481.30.90)

Convertisseur électro-hydraulique – ST (ancien n^o 100742 du SRT)

Ce convertisseur électro-hydraulique est destiné à être utilisé de concert avec une installation d'irrigation. Il convertit les signaux électriques d'une minuterie en énergie hydraulique servant à commander des vannes hydrauliques ou des arrosoirs. Le produit visé est constitué d'une batterie d'électrovannes qui peuvent également être commandées manuellement. Il est donc classé au numéro tarifaire 8481.80.00, sous la désignation de vanne à commande manuelle. (8481.80.91)

Pistolet à air comprimé – ST (ancien n^o 105966 du SRT)

Cet appareil se branche à une conduite d'air et il est utilisé comme pistolet à air comprimé. On peut également l'employer pour aspirer de fines poussières en renversant l'écoulement de l'air comprimé, ce qui a pour effet de provoquer un vide au bout du pistolet. Ce produit est classé au numéro tarifaire 8481.80.00 à titre d'article de robinetterie actionné à la main. (8481.80.91)

Robinet d'hydromassage – ST (ancien n^o 108591 du SRT)

Le robinet en PVC moulé par injection en question est muni d'une bille, et permet de régler et d'orienter le jet d'eau dans un bain hydromasseur. L'utilisateur peut modifier à sa guise la fonction d'hydromassage de manière à obtenir un jet vigoureux ou relaxant. Pour changer la vitesse de l'eau, il suffit de tourner d'un quart de tour la bague extérieure du robinet. Le robinet d'hydromassage est classé au numéro tarifaire 8481.80.00. (8481.80.91)

Valves pour atomiseurs – ST (ancien n^o 100459 du SRT)

Ces valves à commande manuelle, pour atomiseurs, servent à doser des médicaments. Les valves qui correspondent à la définition présentée à la Note 16 de la position 84.81 sont classées au numéro tarifaire 8481.80.00, sous la désignation « autres appareils de robinetterie à commande manuelle ». (8481.80.91)

Raccord anti-déversement – ST (ancien n^o 103783 du SRT)

Le raccord anti-déversement est un raccord rapide à ressort utilisé pour relier un réservoir d'encre à une pompe d'alimentation en encre. Il comporte un appareil de robinetterie qui lui confère son caractère essentiel, d'où son classement au numéro tarifaire 8481.80.00. (8481.80.99)

Raccord de sécurité – ST (anciens n^{os} 103250, 103143, 103249, 103123, 102682, 103084, 103191, 103075 du SRT)

Ce produit est un raccord robuste doté d'un clapet. Un dispositif de sécurité situé dans l'anneau de dégagement permet d'éviter que l'adaptateur ne soit éjecté du raccord lorsqu'il est déconnecté sous pression. Ce raccord peut être utilisé dans les circuits de gaz ou de liquides soumis à de fortes pressions. Ces dispositifs sont considérés comme étant des « raccords munis de dispositifs de robinetterie avec soupapes ». Le produit visé est classé au numéro tarifaire 8481.80.00 à titre d'autres articles de robinetterie. (8481.80.99)

Vanne de régulation de gaz pour système d'allumage par veilleuse – ST (ancien n° 115861 du SRT)

Ce système se compose d'une vanne de régulation de gaz, d'un allumeur et d'un module de commande électronique qui est installé directement sur la vanne. C'est la vanne qui confère au système son caractère essentiel. Il s'agit d'une vanne composite constituée de plusieurs chambres qui remplissent des fonctions différentes. Ces chambres incluent un « robinet à gaz », une chambre de régulation de pression, un dispositif de réglage de débit de veilleuse et la vanne principale. La fonction principale de cette dernière consiste à régler le débit du gaz alimentant le brûleur principal de l'appareil à gaz. La vanne principale est à commande thermostatique et est actionnée par un solénoïde électronique. En conséquence, le produit visé relève du numéro tarifaire 8481.80.00. Le système en question est utilisé dans les conduites de gaz raccordées aux appareils à gaz comme les fours, les chaudières, les aérothermes, les générateurs individuels, les chauffe-eau et les appareils de cuisson à usage commercial. (8481.80.99)

Robinet de vidange – ST (ancien n° 98307 du SRT)

Ce robinet de vidange élimine les contaminants et l'humidité présents dans le réservoir principal d'un système d'air comprimé. Pour ce faire, il s'ouvre durant cinq secondes, une fois par heure, tant et aussi longtemps que fonctionne l'allumeur du moteur de compresseur. Le produit visé est considéré comme un appareil non actionné à la main et il relève du numéro tarifaire 8481.80.00. (8481.80.99)

Robinet mélangeur pour vapeur et eau – ST (ancien n° 112349 du SRT)

Le robinet visé mélange de la vapeur et de l'eau froide pour permettre d'obtenir, en sortie, de l'eau chauffée à une température préréglée. Ce robinet se compose d'une chambre de mélange et de deux robinets d'entrée. Un de ces robinets permet l'entrée de l'eau et l'autre, l'entrée de la vapeur dans la chambre de mélange. L'entrée de vapeur est réglée au moyen d'un ressort et d'une membrane. Lorsqu'il n'y a pas d'écoulement en aval, le ressort tient la membrane fermée pour empêcher la vapeur d'entrer dans la chambre de mélange. Grâce à l'ouverture d'un orifice de sortie situé en aval, l'eau froide commence à s'écouler. Il se crée ainsi une pression différentielle dans la membrane, ce qui amène celle-ci à se lever pour laisser la vapeur entrer dans la chambre de mélange. Le dispositif visé comporte des mécanismes de sécurité intrinsèque pour empêcher la vapeur vive de passer par l'orifice de sortie si l'alimentation en eau froide est interrompue ou si la membrane est percée. Un dispositif de réglage manuel permet à l'utilisateur de déterminer la température de sortie en réglant la proportion d'eau et de vapeur. Cependant, le robinet visé fonctionne automatiquement, c'est-à-dire que son fonctionnement repose directement sur l'écoulement en aval. En conséquence, il relève du numéro 8481.80.00. (8481.80.99)

Vanne électromagnétique pour la distribution de boissons – ST (ancien n° 107616 du SRT)

La vanne électromagnétique en question sert à commander la distribution de boissons gazeuses et comporte un dispositif intégré de réglage du débit de sirop et d'eau. Le fonctionnement est commandé par un solénoïde en service continu qui est incorporé à la vanne. La vanne est classée au numéro tarifaire 8481.80.00. (8481.80.99)

Purgeur d'air industriel – ST (ancien n° 89110 du SRT)

Ce purgeur assure l'évacuation d'air contenu dans les conduites principales ou les enceintes à haute pression d'un réseau fermé d'alimentation en eau chaude ou en eau froide. L'appareil visé est un appareil de robinetterie à flotteur automatique. Il est donc classé au numéro tarifaire 8481.80.00. (8481.80.99)

Nécessaire de réparation de régulateur pour plongée en scaphandre autonome – ST (ancien n° 102123 du SRT)

Le nécessaire de réparation contient divers articles tels que des joints toriques, des sièges, des papillons, des vis, des rondelles, des leviers, des membranes. Les éléments qui confèrent au nécessaire de réparation son caractère essentiel sont les articles qui sont uniquement ou principalement destinés à être utilisés avec des régulateurs de pression (les autres éléments sont des pièces d'usage général). Les régulateurs auxquels sont destinés ces divers articles sont des détendeurs qui sont commandés automatiquement au moyen d'une membrane régulatrice pré-réglée. Les détendeurs sont prévus de façon précise dans la position 84.81. Le numéro tarifaire 8481.90.00 s'applique aux parties de détendeurs. (8481.90.10)

Arbres de transmission – ST (ancien n° 100129 du SRT)

Ces arbres de transmission sont destinés à des outils de jardin à moteur à essence, comme les coupe-bordures, les débroussailluses ou les taille-haies. Ils sont classés au numéro tarifaire 8483.10.00, sous la désignation « autres arbres de transmission ». (8483.10.90)

Poulies (109763)

Les divers types de poulies, livrés avec un cordon, une pièce rapportée, un boîtier et une pièce de fixation au sol, sont utilisés pour l'ouverture et la fermeture de rideaux. La sous-position 8483.50 vise divers types de poulies. Le produit visé est classé au numéro tarifaire 8483.50.90.

Hélice pour embarcation (107102)

L'hélice pour embarcation visée comporte les éléments suivants : deux carters d'hélice à trois pales, un moyeu d'entraînement amortisseur, une rondelle d'arrêt cannelée, une rondelle de butée, une rondelle-frein à languette et un contre-écrou en nylon devant être fixé au moteur de l'embarcation. Le produit est classé au numéro tarifaire 8485.10.00.

Actionneur – ST (ancien n° 110609 du SRT)

L'actionneur visé est un moteur électrique c.c. qui assure une poussée de 265 livres et une course de 3,9 po à 9,8 po. Il est considéré comme un moteur électrique à engrenages d'une puissance n'excédant pas 37,5 watts. Le produit en question relève du numéro tarifaire 8501.10.19. Pour établir le classement de ce produit, nous avons tenu compte de la Section I) B) des Notes explicatives de la position 85.01. (8501.10.10)

Système de propulsion marine – ST (ancien n° 109563 du SRT)

Le système de propulsion électrique (c.c.) en question consiste en un moteur électrique, un réservoir d'huile, un support de moteur, un tunnel (carter), une boîte d'engrenages, une anode en zinc et une hélice. L'appareil est installé à l'avant du bateau et sert à la manoeuvre d'accostage. Il est commandé au moyen d'une manette ou d'un tableau de commande depuis le pont, et n'est actionné que lorsqu'on bouge le levier. La puissance de sortie varie de 4 CV à 10 CV. Le système de propulsion marine est classé au numéro tarifaire 8501.32.90 en tant que moteur à engrenages. (8501.32.11)

Ensemble moteur – ST (ancien n° 114449 du SRT)

Cet ensemble moteur se compose d'un moteur c.a. monophasé et bidirectionnel d'une puissance de 1/2 CV et d'une fréquence de 60 Hz, d'une vis sans fin de sortie et d'un support de montage qui permet de fixer

l'ensemble en question à l'ouvre-porte de garage. Au cours de l'installation, la vis sans fin est mise en prise avec un engrenage. Les moteurs de ce type relèvent du numéro tarifaire 8501.40.21. Se reporter aux Notes explicatives de la position 85.01. (8501.40.11)

Servomoteurs (104686)

Ces servomoteurs à courant alternatif (triphase) sont constitués d'un noyau, d'un enroulement, d'un système intégré de capteurs sans balais, pour la mesure de la vitesse du moteur et de la position du rotor, et d'une thermistance à coefficient de température positif, encastrée dans l'enroulement du stator, pour le contrôle de la température du moteur. Ces moteurs ont une puissance nominale de 3,1 à 5,7 kW et sont classés au numéro tarifaire 8501.52.90.

Groupe électrogène mobile – ST (ancien n° 112186 du SRT)

Le groupe électrogène mobile en question comprend une génératrice, un carter insonorisé et un moteur diesel. D'une puissance n'excédant pas 75 kVA, le matériel en question est classé au numéro tarifaire 8502.11.90. (8502.11.00)

Groupe électrogène (112218)

La machine en question est un matériel hors série installé sur une plate-forme ou une remorque. D'une puissance excédant 75 kVA mais ne dépassant pas 375 kVA, le groupe comprend une génératrice et un moteur diesel. Il est donc classé au numéro tarifaire 8502.12.00.

Groupe électrogène (112185)

Ce groupe électrogène est un matériel hors série installé sur une plate-forme ou une remorque. D'une puissance supérieure à 375 kVA, il comprend une génératrice et un moteur diesel. Le groupe électrogène visé relève du numéro tarifaire 8502.13.00.

Groupe électrogène – ST (ancien n° 112221 du SRT)

La machine en question est un matériel hors série composé d'une génératrice et d'un moteur à essence à allumage par étincelle. Le groupe électrogène est classé au numéro tarifaire 8502.20.90. (8502.20.00)

Mèche de feutre – ST (ancien n° 87764 du SRT)

La mèche de feutre visée est revêtue de métal et est conçue pour être utilisée uniquement sur les moteurs de traction des bogies de locomotives. La mèche est installée entre le moteur de traction et l'essieu. Ce lubrificateur en feutre fournit de l'huile, de façon constante, aux paliers de support des moteurs d'essieux. Il doit être lubrifié avec de l'huile avant d'être utilisé. Comme le feutre est revêtu de métal, il n'est pas exclu de la Section XVI en vertu de la Note légale 1e) de cette section. La mèche de feutre revêtue de métal est considérée comme une partie d'un moteur de traction. En conséquence, la mèche est classée au numéro tarifaire 8503.00.90 à titre de partie d'un moteur de traction du numéro tarifaire 8501.34.10. (8503.00.17, 8501.34.11)

Chargeurs d'accumulateurs – ST (ancien n° 105843 du SRT)

De grande puissance, les chargeurs d'accumulateurs en question sont destinés à un usage commercial, à l'intérieur comme à l'extérieur, quelles que soient les conditions météorologiques. Ils sont conçus pour répondre aux besoins des mécaniciens professionnels et des exploitants de parcs de véhicules. Ils sont dotés

de transformateurs pour service intensif et d'un redresseur à diodes multiples breveté comportant des diodes de réserve pour assurer un service continu en cas de défaillance. Ils comportent aussi des disjoncteurs c.a. et c.c. à réenclenchement automatique et une minuterie automatique. Un des types de chargeur offre 16 vitesses de charge et l'autre type permet de charger toutes les batteries de 6, 12, 18 et 24 volts. Les chargeurs d'accumulateurs pour usage commercial sont classés au numéro tarifaire 8504.40.10 (8504.40.20)

Champs aimantés chirurgicaux – ST (ancien n° 100987 du SRT)

Les champs aimantés jetables et réutilisables visés sont conçus pour éliminer les coupures, tout en assurant un échange en toute sécurité des instruments entre les instrumentistes et le chirurgien pendant l'opération. Les champs aimantés attirent et retiennent les instruments chirurgicaux ainsi que les autres fournitures sur le champ stérile. En outre, ils permettent d'éviter l'échange de main à main des instruments à l'intérieur du champ stérile. Ces champs mains libres sont disponibles dans une vaste gamme de formes et de styles. Les champs sont classés au numéro tarifaire 8505.19.90 en tant qu'autres aimants permanents. Ce classement est conforme à la disposition 2) des Notes explicatives de la position 85.05 à la page 1451. (8505.19.00)

Électro-aimant – ST (ancien n° 93213 du SRT)

Les électro-aimants en « U » visés sont des âmes en fer doux sur lesquelles sont enroulés les connecteurs et l'armature. Ils sont utilisés avec un bloc d'alimentation de 4 volts c.c. Bien qu'ils soient fort répandus dans les domaines de l'enseignement, des sciences et des passe-temps, ils ne sont pas conçus strictement à ces fins. Ils sont mentionnés spécifiquement à la position 85.05 et sont classés au numéro tarifaire 8505.90.00. (8505.90.90)

Bloc-piles (107775)

Le bloc-piles en question est un groupe de piles rechargeables au nickel-cadmium étanche, utilisé avec les chargeurs d'accumulateurs. Il est conçu pour servir avec les émetteurs-récepteurs pour malentendants. Le bloc-piles est classé au numéro tarifaire 8507.30.90.

Pile réutilisable (116168)

Le produit visé est une pile alcaline au manganèse qui est conçue selon des techniques d'électrochimie de pointe, et dont la construction mécanique est différenciée. Comme cette pile est rechargeable, elle peut être réutilisée 25 fois et plus avec des appareils portatifs comme des terminaux de données, des caméras, des appareils pour soins personnels, des équipements d'essai, des baladeurs et des lecteurs de disques compacts. La pile en question relève du numéro tarifaire 8507.80.90.

Meuleuse – ST (ancien n° 115191 du SRT)

Le produit visé est un outil à main électrique qui sert à produire des profils toroïdaux, droits et incurvés sur des pièces de marbre et de granit. L'outil en question peut servir à meuler, rectifier et polir les trous supérieurs des pièces de marbre et de granit. Ce produit relève du numéro tarifaire 8508.80.90. (8508.80.00)

Coupeuse – ST (ancien n° 115193 du SRT)

Le produit visé est une machine électrique portative pour la coupe multidirectionnelle et en courbe de pièces de marbre et de granit d'une épaisseur allant jusqu'à 5 cm. Elle relève du numéro tarifaire 8508.80.90. (8508.80.00)

Outil à dénuder les fils – ST (ancien n° 100344 du SRT)

L'outil à dénuder les fils visé qui comporte un dispositif de réglage de vitesse intégré, dénude tous les types de fils isolés. Le fil est inséré entre les lames et est tiré vers l'arrière. Le produit en question est classé au numéro tarifaire 8508.80.90 à titre d'autres outils électromécaniques à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main. (8508.80.00)

Avertisseur de recul pour voiture – ST (ancien n° 116154 du SRT)

Cet appareil est un avertisseur de recul pour voiture qui est doté d'un feu clignotant. L'avertisseur en question comporte un circuit imprimé et un dispositif de signalisation sonore. Il relève du numéro tarifaire 8512.30.90. (8512.30.00)

Lanternes (94583)

La lanterne visée est une lampe de poche fonctionnant sur piles. Elle est dotée d'un dispositif de direction de rayon à cinq positions et d'une ampoule ultrabrillante avec lentille vissable. Le système de pile de cette lampe est interchangeable, c'est-à-dire que le châssis de pile en entier peut être retiré et utilisé comme source d'alimentation pour des outils sans cordon d'alimentation comme des perceuses et des tournevis. La marchandise visée est classée au numéro tarifaire 8513.10.10 à titre de lampe de poche.

Lampe de plongée (102335)

La lampe de plongée visée est une lampe de type manuel et portatif qui est dotée d'une source lumineuse autonome. Elle est classée au numéro tarifaire 8513.10.10 à titre de lampe de poche. Le Ministère a toujours considéré les lampes de poche comme des appareils d'éclairage portatifs et manuels fonctionnant sur piles qui émettent un rayon lumineux et qui sont utilisés par une personne pour éclairer son chemin. De façon plus précise, la lampe de poche fonctionne selon le même principe qu'un projecteur, c'est-à-dire qu'elle concentre la lumière pour illuminer et rendre visible un objet distant.

Lampe frontale – ST (ancien n° 113227 du SRT)

La lampe frontale en question consiste en une enveloppe de lampe légère qui se fixe à un casque, un bloc-piles qui se fixe à la ceinture, et un fil qui relie les deux éléments. Cet ensemble étanche comporte une lunette incassable et utilise une ampoule à halogène pour produire un éclairage blanc, brillant, net et uniforme. La lampe frontale est classée au numéro tarifaire 8513.10.10. (8513.10.20)

Lampe électrique de signalisation (98743)

Cette lampe portative à piles sert à accroître la visibilité des piétons, des cyclistes, des joggers, des secouristes ou de toute autre personne appelée à circuler la nuit. Elle est munie d'une pince qui permet de la fixer à la ceinture de l'utilisateur; elle comprend également un aimant auto-adhésif, pour fixation sur la carrosserie d'une automobile, en situation d'urgence. Lorsqu'elle est mise sous tension, la lampe clignote pour signaler la présence de son utilisateur. Le produit visé est classé au numéro tarifaire 8513.10.90, sous la désignation de lampe électrique portative ayant sa propre source d'énergie.

Lampe électrique portable (103000)

La lampe électrique portable fonctionnant sur piles visée est une lampe à usages multiples remplissant quatre fonctions : lampe, bâton lumineux de signalisation, torche et lampe clignotante. Elle n'est pas considérée comme une lampe de poche. De telles lampes à usages multiples sont classées en vertu du numéro tarifaire 8513.10.90. Cette décision en matière de classement est justifiée par les Notes explicatives de la position 85.13 à la page 1462.

Lanterne (103011)

La lanterne visée est une lampe électrique portable qui fonctionne sur piles. Elle remplit les quatre fonctions suivantes : lanterne fluorescente brillante; projecteur puissant à rayon direct; avertisseur sonore; lampe clignotante double. Le produit visé comporte une courroie de nylon réglable et une batterie d'automobile de 9/12 v c.c. (ou se branche dans l'allume-cigarettes du véhicule). Le produit en question n'est pas une lampe de poche mais il s'agit plutôt d'une lampe électrique portable à usages multiples. Le produit visé relève du numéro tarifaire 8513.10.90. Cette décision en matière de classement est justifiée par les Notes explicatives de la position 85.13 à la page 1462.

Confectionneuse de pizza (106958)

Cette machine est un four à convection électrique commercial permettant de préparer et de faire cuire des pizzas en trois minutes environ : il suffit de choisir les ingrédients à l'aide des touches d'un clavier et d'appuyer sur la touche « enter ». Elle est classée au numéro tarifaire 8514.10.90.

Appareil de nitruration ionique pour four – ST (ancien n° 95823 du SRT)

L'appareil de nitruration ionique pour four visé est un appareil doté d'un dispositif de chauffage par convection. Il se compose d'un dispositif de déplacement et de levage hydraulique, d'un contrôleur à UCT, d'un générateur d'impulsions, d'un mélangeur de gaz et d'une pompe à vide. Le four abaisse la pression dans l'appareil. La pièce devant être traitée est utilisée comme cathode et on introduit de l'azote gazeux dans l'appareil. De l'électricité est envoyée sous forme d'impulsions entre les électrodes, ce qui amène les ions à bombarder la pièce traitée et permet d'obtenir une surface nitrurée. L'appareil visé est classé au numéro tarifaire 8514.30.11, qui vise les autres fours à commande mécanique, sauf les fournaies pour le chauffage des bâtiments. (8514.30.10)

Four à infrarouges (106965)

Ce four à infrarouges est un four commercial à haut rendement destiné à l'industrie de l'alimentation : pizzerias, boulangeries, pâtisseries ou traiteurs. Il est doté de dispositifs de réglage distincts pour l'intensité des éléments supérieurs et inférieurs et de portes en verre blindées revêtues d'or 24 carats qui permettent d'obtenir un rendement maximal. La chaleur produite par les éléments à infrarouges est répartie uniformément dans le four à l'aide d'un ventilateur. Ce four est classé au numéro tarifaire 8514.30.90.

Chauffe-eau – ST (ancien n° 92802 du SRT)

L'appareil pour cuve thermique en question est un chauffe-eau électrique qui consiste en un réservoir en bronze à brides, un thermostat réglable, un élément chauffant à résistance, un voyant d'alimentation et un manostat. Il est conçu pour l'usage domestique, soit à l'intérieur soit à l'extérieur. Les appareils de ce genre sont classés au numéro tarifaire 8516.10.90 en tant que chauffe-eau électrique conçu pour l'usage domestique, conformément à la Règle générale interprétative n° 1 et aux Notes explicatives des positions 84.19 et 85.16. (8516.10.20)

Circulateur à immersion (106126)

Le circulateur à immersion permet de transformer n'importe quel réservoir ou cuve de 5 litres en un bain thermostatique. Il s'agit aussi d'un appareil de circulation idéal pour les réfractomètres, les viscosimètres, les spectrophotomètres, etc. Il est doté d'une commande de température thermostatique pouvant être réglée à l'intérieur d'une plage allant de la température ambiante à 100 °C, et possède une capacité de chauffage de 1 000 watts et une précision de réglage de +0,5 °C. Une pompe intégrée permet de faire circuler jusqu'à 10 litres de liquide à la minute. La profondeur d'immersion doit être de 2 pouces. Le circulateur à immersion est classé au numéro tarifaire 8516.10.90. Les thermoplongeurs sont dénommés précisément à la position 85.16. Se reporter à la disposition A) 5) des Notes explicatives à la page 1469, qui vise ces marchandises.

Appareils de chauffage électriques à infrarouge – ST (ancien n° 111272 du SRT)

Ces appareils de chauffage électriques muraux à quartz à infrarouge sont utilisés principalement pour des applications commerciales, c.-à-d. dans des usines, des fermes, des cantines, des établissements sportifs, etc. Ils permettent d'obtenir une chaleur instantanée, qui est plus directe et intense que la chaleur générée par les appareils de chauffage par rayonnement classiques. Les appareils de chauffage à quartz à infrarouge relèvent du numéro tarifaire 8516.29.90. (8516.29.19)

Gril à circulation d'air (95436)

Cet appareil domestique de comptoir permet la cuisson des aliments grâce à un courant d'air chaud circulant à grande vitesse (jusqu'à trois fois plus rapidement que dans un four ordinaire). Il peut rôtir, griller, cuire, cuire à la vapeur, frire, faire bouillir et cuire à la broche les aliments. Il est doté de commandes pour le réglage de la température, d'un tableau de commande, d'un couvercle transparent résistant à la chaleur, d'une plaque de cuisson intérieure à surface antiadhésive et d'un support de grille à deux positions (haut/bas). Ce produit est classé au numéro tarifaire 8516.60.90.

Carter et joint de chauffe-eau à accumulation – ST (anciens n°s 100321, 101134 du SRT)

Le carter de condensateurs de chauffage en question constitue une pièce coulée en aluminium que l'on installe dans les chauffe-eau à accumulation des humidificateurs ménagers. Le carter est conçu pour accueillir les éléments de chauffage (résistances) de la sous-position 8516.80. Les chauffe-eau à accumulation relèvent de la sous-position 8516.10. Le carter ne fait pas partie de la résistance, mais constitue un élément du chauffe-eau à accumulation. Il est donc classé au numéro tarifaire 8516.90.90. Le joint se compose d'un mélange de polymère silicié et d'autres adjuvants. Il s'agit d'un article en matière plastique et non en caoutchouc. Le joint est installé dans le chauffe-eau à accumulation d'un humidificateur ménager. Étant donné qu'il fait partie du chauffe-eau à accumulation, il est classé au numéro tarifaire 8516.90.90. Le joint n'est pas exclu du Chapitre 85 en vertu de la Note légale 1 A) de la Section XVI parce qu'il ne s'agit pas d'un article en caoutchouc. Il n'est pas non plus considéré comme une partie d'emploi général visée par la disposition 1 G). (8516.90.69)

Commutateur pour télécopieur (91626)

Ce commutateur pour télécopieur se branche dans une prise téléphonique standard et sert à commander des télécopieurs, des répondeurs ou des ordinateurs personnels. Il filtre chaque appel entrant et achemine les appels par télécopieur (avec signaux d'appel) directement au télécopieur. De plus, il achemine les appels vocaux et les appels par télécopieur manuels à un répondeur d'un système de messagerie vocale, à un télécopieur ou à un point d'accès auxiliaire raccordé à un modem ou à un autre dispositif téléphonique. Conformément aux Notes explicatives de la position 85.17 aux pages 1474 et 1475, ce produit est classé au numéro tarifaire 8517.30.20 à titre d'appareil de commutation pour la télégraphie.

Haut-parleurs pour ordinateur (108448)

Les haut-parleurs pour ordinateur visés sont branchés à la carte audio ou vidéo d'un ordinateur personnel. Ils servent à faire des présentations ou de la formation, et peuvent aussi être utilisés avec n'importe quel ordinateur multimédia domestique, lecteur de disques compacts ou jeu vidéo interactif. Ils permettent de combiner les signaux audio de l'ordinateur aux signaux provenant d'autres sources sonores telles qu'un lecteur CD-ROM et des disques lasers, des bandes vidéo, etc. Ils peuvent aussi être utilisés, sans l'ordinateur, comme haut-parleurs à amplificateurs pour les lecteurs de disques compacts, les lecteurs de cassettes et diverses autres sources de signaux audiovisuels. Les haut-parleurs sont dénommés spécifiquement à la position 85.18 et les haut-parleurs pour ordinateur sont classés au numéro tarifaire 8518.21.00.

Haut-parleurs pour ordinateur (103727)

Le produit visé comprend deux haut-parleurs, chacun étant installé dans son enceinte. L'un de ces haut-parleurs comprend un amplificateur de puissance de 4 watts et un bouton de réglage du volume et des aigus. La fiche de sortie du haut-parleur est branchée à une prise située à l'arrière de l'unité centrale. Les haut-parleurs ont pour fonction d'amplifier les sons émis par un disque compact-ROM. Ces haut-parleurs sont décrits dans les Notes explicatives de la position 85.18. Ils sont classés au numéro tarifaire 8518.21.00, à titre de haut-parleurs uniques montés dans leur enceinte.

Chaîne stéréophonique-refroidisseur combinés (94358)

Ce produit est un centre de divertissement portable avec glacière-refroidisseur combiné, qui comprend des haut-parleurs résistants à l'eau, une mini-fiche avec amplificateur (stéréo), un cordon source (stéréo), une fiche de courant continu, un compartiment à piles, une bandoulière réglable et un dispositif de verrouillage résistant à l'eau. Le refroidisseur loge deux haut-parleurs ainsi que le câblage vers un sac central qui contient deux prises d'entrées dans lesquelles on peut brancher un baladeur, une chaîne stéréophonique, un lecteur de disques compacts ou un téléviseur portable pour l'amplification du son. Il est considéré comme une combinaison de machines et il est classé en vertu du numéro tarifaire 8518.50.00 conformément à la Règle générale interprétative 3c).

Tube d'ouverture d'enceinte acoustique – ST (ancien n° 112037 du SRT)

Une ouverture est un orifice pratiqué dans une enceinte résonnante. Le tube d'ouverture visé est constitué de matière plastique et est conçu pour être placé dans l'ouverture d'une enceinte acoustique au cours de son procédé de fabrication. Ce tube est conçu et positionné pour améliorer la réponse aux graves de l'enceinte en question. Il est considéré comme une partie d'enceinte acoustique et il relève du numéro tarifaire 8518.90.20, conformément à la disposition 2 b) des Notes explicatives de la Section XVI. (8518.90.30)

Enregistreur numérique (112729)

Le produit en question est un petit enregistreur sans bande installé sur une chaînette de porte-clés et comportant une mémoire numérique permettant d'enregistrer de brefs messages. Il est classé au numéro tarifaire 8520.90.90.

Chargeur automatique de cassettes – ST (ancien n° 99482 du SRT)

Ce chargeur automatique de cassettes peut être intégré à un enregistreur-copieur. Le produit visé insère et extrait automatiquement les cassettes, ce qui permet de copier jusqu'à cinq cassettes sans interruption. Il est classé au numéro tarifaire 8522.90.90, sous la désignation « accessoire d'un appareil de reproduction vidéophonique ». (8522.90.94)

Chargeurs de données – ST (ancien n° 103206 du SRT)

Les chargeurs visés se composent d'une bande magnétique (non enregistrée) de un pouce (6,35 mm) logée dans un boîtier en plastique. Ces chargeurs sont conçus pour l'enregistrement et l'extraction de données informatiques. Ils sont classés au numéro tarifaire 8523.12.90 à titre d'autres bandes magnétiques d'une largeur excédant 4 mm mais n'excédant pas 6,5 mm. (8523.12.00)

Disque magnétique (113493)

Le disque magnétique en question est un composant utilisé pour la fabrication de disquettes. Son substrat en nylon est enduit d'oxyde ferreux avant l'importation. La couche d'oxyde ferreux permet de magnétiser le disque magnétique et ce dernier est donc préparé conformément aux dispositions de la position 85.23 et au dernier paragraphe des Notes explicatives de cette même position à la page 1485. Le disque magnétique visé constitue une disquette incomplète, soit un composant d'un chargeur, et est classé au numéro tarifaire 8523.20.00.

Appareil de communication – ST (ancien n° 116036 du SRT)

L'appareil visé est un émetteur-récepteur avec casque pour préposé au service au volant. Il s'agit d'un système de communication directe sans fil qui fonctionne à l'intérieur d'une plage de fréquences allant de 150 à 174 MHz. L'émetteur-récepteur s'attache à la ceinture. Il relève du numéro tarifaire 8525.20.00. (8525.20.90)

Modems numériques sans fil – ST (ancien n° 86353 du SRT)

Les modems sans fil visés fonctionnent à l'intérieur d'une bande de fréquences de 902-928 MHz et sont conçus pour l'équipement de visioconférence ou de transmission de données ou de la parole. Ils peuvent assurer une liaison permanente ou servir de matériel de secours pour les systèmes câblés. Selon la partie A) de la page 1487 des Notes explicatives (notes de la position 85.25), les produits visés sont considérés comme des appareils d'émission comportant des appareils de réception et ils sont classés au numéro tarifaire 8525.20.00 à titre d'autres émetteurs-récepteurs fonctionnant à des fréquences excédant 400 Mhz. (8525.20.90)

Système d'alarme cellulaire – ST (ancien n° 105031 du SRT)

Le système d'alarme cellulaire capte un signal d'alarme et le transmet à un récepteur d'ondes central par l'entremise d'une interface cellulaire assurant la liaison avec un ordinateur. Le système en question se compose des éléments suivants : un émetteur- récepteur à 832 canaux, une interface cellulaire assurant la communication avec un ordinateur, un détecteur de perte de liaison haute fréquence, un boîtier avec mallette verrouillable, une antenne, un accumulateur de secours, un transformateur et un bloc d'alimentation. Ce produit ne peut être considéré comme un système d'alarme feu/vol au sens de la position 85.31, car les signaux sont transmis par ondes porteuses plutôt que par voie électrique. Il est davantage assimilable à un appareil d'émission pour la radiotéléphonie et est donc classé au numéro tarifaire 8525.20.00 à titre d'autres émetteurs-récepteurs. (8525.20.90)

Système de communication sans fil – ST (ancien n° 109041 du SRT)

Le système de communication sans fil en question se compose de trois éléments : l'unité de commande, la station de base et le combiné. Il s'agit d'une installation complémentaire qui permet les communications sans fil à l'intérieur d'un lieu. Celle-ci ressemble à un système cellulaire et fonctionne à une fréquence radio de faible puissance. Le système est conçu pour s'adapter au matériel, tant portatif que de bureau, de la plupart des principaux fabricants de systèmes de télécommunications. La station de base procure une liaison radio qui permet aux utilisateurs de faire et de recevoir des appels au moyen d'appareils portatifs reliés au système. L'unité de commande traite et gère le trafic téléphonique en provenance de toutes les stations de base. Le système peut aussi être intégré au système téléphonique en place. L'installation complémentaire est classée au numéro tarifaire 8525.20.00 en tant qu'autre appareil d'émission incorporant un appareil de réception. En vertu de la disposition A) des Notes explicatives à la page 1487, ce genre d'appareil relève de la position 85.25. Par ailleurs, ces appareils ne relèvent pas de la position 85.17 en vertu de la disposition e) des Notes explicatives à la page 1475. (8525.20.90)

Système radio de confinement pour animaux familiers – ST (ancien n° 102561 du SRT)

Ce système est utilisé pour confiner des animaux familiers dans un espace d'une surface allant jusqu'à 100 acres, au moyen d'un fil enfoui à une profondeur de 2 po en périphérie de la zone de confinement. Ce fil (antenne) est relié à un émetteur qui envoie un signal le long du fil sur une distance réglable. Ce système comprend un émetteur, un récepteur avec collier pour l'animal, un fil et des drapeaux de délimitation, des raccords, une pile, un fil et des sondes de dressage. Ce système est classé au numéro tarifaire 8525.20.00 à titre d'autre appareil d'émission incorporant un appareil de réception. (8525.20.90)

Émetteur-récepteur pour communications téléphoniques par satellite – ST (anciens n°s 106339, 106340, 106341 du SRT)

Cet appareil téléphonique fonctionne de la façon suivante : l'utilisateur décroche le combiné et compose le numéro de téléphone. La voix est numérisée, brouillée pour assurer la confidentialité, puis envoyée au satellite. L'appel est reçu par la station radio terrestre côtière et transféré au réseau téléphonique public où il est acheminé comme n'importe quel autre appel. L'appel reçoit une réponse, et une conversation bidirectionnelle normale peut être engagée. Cet appareil est offert en différents modèles : appareils pour navires, appareils stationnaires pour régions éloignées et appareils portatifs de type mallette. Il est classé au numéro tarifaire 8525.20.00. (8525.20.90)

Transpondeur radar (112274)

Le transpondeur de recherche et de sauvetage en question est conçu pour repérer les navires en détresse. Son enveloppe étanche renferme un transpondeur hyperfréquence qui émet un signal indiquant la position d'un navire en détresse. Le signal est alors capté par les radars des navires de recherche et de sauvetage. Le transpondeur est classé au numéro tarifaire 8526.10.00. Se reporter aux Notes explicatives de la position 85.26.

Récepteur radioborne différentiel (105284, 105300, 105302)

Le récepteur radioborne différentiel est un appareil de traitement de signaux (données) compatible avec un système de positionnement global (GPS). Cet appareil reçoit des données relatives à la disponibilité sélective et aux corrections atmosphériques pour les appareils de radionavigation fonctionnant avec un GPS, et il donne accès au système de radionavigation GPS avec une précision de 5 mètres. Ce produit est classé au numéro tarifaire 8526.91.00 à titre d'appareil de radionavigation. Les Notes explicatives de la position 85.26 à la page 1489, visent des appareils semblables.

Système de commutation de radiotélécommande – ST (ancien n° 100355 du SRT)

Ce système de commutation est un appareil de radiotélécommande utilisé pour commander une machine (de la position 84.21) à distance. Il est constitué de trois éléments : un module émetteur-récepteur, un module de relais service intense et un émetteur radio à main. Le module émetteur-récepteur est branché à n'importe quelle prise de courant alternatif 110 volts située au centre de l'atelier. Il est muni d'une antenne réglable qui reçoit le signal radio envoyé par l'émetteur à main. L'émetteur-récepteur, qui retransmet ensuite le signal dans tout l'atelier, est un appareil à courant alternatif. Le relais service intense est branché directement dans la prise de courant alternatif 220 volts dans laquelle le collecteur de poussière (système de filtration de la position 84.21) est normalement branché. Ce dernier est ensuite branché au module de relais. Le système de commutation visé est classé au numéro tarifaire 8526.92.00 à titre d'appareil de radiotélécommande. Les appareils de ce type sont mentionnés aux Notes explicatives de la position 85.26 et à la Note 4 de la Section XVI. (8526.92.10)

Récepteur radio avec lampe de poche (115920)

Le récepteur radio avec lampe de poche visé est doté d'une sirène d'urgence et d'un feu clignotant. Il est constitué d'un récepteur radio portable, d'une lampe de poche, d'une horloge à cristaux liquides, d'une sirène d'urgence et d'un feu clignotant. Le récepteur comporte les bandes am, fm et wb. L'appareil visé est classé au numéro tarifaire 8527.32.10.

Téléimprimeur pour usage marin (108772)

Le téléimprimeur en question est conçu pour être utilisé à bord des navires, pour la diffusion à l'échelle mondiale des messages provenant du *International Marine Telex Broadcast System*. L'appareil reçoit à la fréquence réservée de 518 kHz. Divers types de messages sont transmis : avertissements pour la navigation, prévisions ou avertissements météorologiques, information de recherche et de sauvetage, LORAN et navigation par satellite, autres messages d'aide à la navigation. Le récepteur comprend une imprimante thermique à grande vitesse, ainsi que des avertisseurs audio et visuels pour les messages de recherche et de sauvetage. Cet appareil constitue un élément du système de détresse et de sécurité maritime des navires. Il s'agit d'un appareil récepteur pour la radiotélégraphie du numéro tarifaire 8527.39.90.

Radôme – ST (ancien n° 110021 du SRT)

Ce radôme est une coupole transparente électromagnétique qui est conçue spécialement pour protéger les antennes contre les intempéries. Le radôme visé, qui fait partie d'un système radar, est précisément dénommé à la position 85.26. En conséquence, il relève du numéro tarifaire 8529.90.90. (8529.90.52)

Décoration de Noël (avertisseur d'incendie) (111215)

En forme de boule, cet avertisseur est une décoration d'arbre de Noël, qui émet une alarme sonore lorsque la température excède 45 degrés Celsius (112 degrés Fahrenheit). Il est alimenté par une pile de 9 volts et est doté d'un système d'autovérification intégré. Il ne s'agit pas d'un détecteur de fumée mais d'un détecteur de chaleur/de flammes. Le produit visé relève du numéro tarifaire 8531.10.90.

Panneau d'affichage couleur géant à DEL (110156)

Le panneau d'affichage à DEL visé peut présenter pratiquement n'importe quelle combinaison de symboles alphanumériques et graphiques. Il s'agit d'un support publicitaire souple conçu pour faire connaître une entreprise dans les aéroports, les gares, les centres de congrès, les stades, etc. Ce panneau d'affichage est un écran surdimensionné qui est commandé par un ordinateur personnel. Au besoin, on peut changer l'affichage, le corriger ou y apporter des ajouts, et ce en quelques secondes. Ce produit relève du numéro tarifaire 8531.20.00.

Dispositif d'alarme personnel – ST (ancien n° 107515 du SRT)

L'alarme personnelle en question est un dispositif à pile utilisé à des fins de sécurité individuelle. On transporte l'alarme dans la main ou on la fixe à un vêtement ou à un accessoire quelconque. Lorsqu'on tire sur le cordon, l'alarme émet un signal sonore de 130 dB. L'appareil est classé au numéro tarifaire 8531.80.00. (8531.80.90)

Réveille-conducteur – ST (ancien n° 115323 du SRT)

Ce dispositif est porté autour du cou et est conçu pour réveiller le conducteur qui le porte lorsqu'il commence à s'endormir. Alimenté par piles, il transmet et amplifie une alarme. Le produit visé relève du numéro tarifaire 8531.80.00. (8531.80.90)

Avertisseur – ST (ancien n° 112242 du SRT)

Il s'agit d'un appareil de signalisation qui se compose d'un émetteur et d'un récepteur, et qui fait entendre un signal sonore lorsque l'émetteur est trop éloigné du récepteur. Le récepteur et l'émetteur sont alimentés par piles à bouton et fonctionnent à une fréquence de 350 MHz. L'utilisateur peut régler l'appareil de façon que le signal sonore soit émis lorsque la distance entre le récepteur et l'émetteur atteint de 3 à 10 mètres. Conformément à la disposition B) des Notes explicatives de la position 85.31, l'appareil de signalisation acoustique est classé au numéro tarifaire 8531.80.00. (8531.80.90)

Modules d'identification de demandeur – ST (ancien n° 111174 du SRT)

Les modules d'identification de demandeur sont des appareils de signalisation de la position 85.31. Ils sont désignés dans les Notes explicatives à la page 1496, disposition D) 2). Conformément à la décision du TCCE rendue à la suite de l'appel n° 93-241, ces appareils sont classés au numéro tarifaire 8531.80.00 lorsqu'ils ne sont pas reliés à un appareil téléphonique. Ces appareils fonctionnent de façon complètement autonome, sans qu'il soit nécessaire de les relier à un appareil téléphonique. (8531.80.90)

Limiteur de surtensions (107522)

L'appareil électrique en question consiste en une fiche à trois broches, un cordon électrique et une barre à six prises munie d'un disjoncteur. On insère la fiche dans une prise c.a. (murale) et on peut ensuite brancher jusqu'à six appareils électriques dans la barre. On considère que cet article est un appareil pour la protection des circuits électriques et il est donc classé au numéro tarifaire 8536.30.90.

Protecteur contre les fluctuations de tension (112355)

Le produit en question sert à protéger les ordinateurs et autres appareils électroniques contre les faibles fluctuations de tension sans faire appel à une alimentation de secours. Il réagit automatiquement aux fluctuations, assurant ainsi un fonctionnement continu et en douceur des appareils électriques pendant les baisses de tension et les surtensions prolongées. Il est classé au numéro tarifaire 8536.30.90.

Limiteur de surtension (95075, 94344)

Le limiteur de surtension visé présente l'apparence d'une série de prise de courant et sert à protéger les circuits électriques. Il est disposé entre la source de courant alternatif et le matériel électrique ou électronique à protéger. Ce limiteur filtre les bruits haute fréquence provenant du secteur et atténue les tensions transitoires. Grâce à un interrupteur, il est possible d'interrompre ou d'établir l'alimentation de l'équipement raccordé au limiteur en question. Un disjoncteur protège le limiteur et la source de courant c.c. contre les surcharges de courant. Le limiteur visé est conçu pour être utilisé à la maison ou au bureau et il relève du numéro tarifaire 8536.30.90, auquel sont classés les autres appareils pour la protection des circuits électriques.

Détecteur infrarouge (114971)

Le produit visé est un relais infrarouge passif qui sert à détecter le mouvement dans les salles, les corridors, les plafonds et autres. Sa tension nominale va de 9 à 16 volts c.c., son intensité est de 20 mA et il est doté de contacts inviolables de 0,5 A/24 volts c.c. Ce détecteur est classé au numéro tarifaire 8536.41.10.

Relais infrarouge (114979)

Le relais infrarouge visé est un détecteur infrarouge passif utilisé pour détecter les mouvements. Il est conçu pour les portes automatiques, en vue des demandes de sortie. Ce relais relève du numéro tarifaire 8536.41.10.

Détecteur de mouvement à infrarouge (100710)

Ce dispositif commande la mise sous tension d'appareils électriques lorsqu'il détecte la présence de rayons infrarouges. L'appareil importé ne comprend ni lampes ni autres accessoires électriques. Ce détecteur de mouvement à infrarouge constitue, pour les fins de la Note explicative I) de la position 85.36, « un relais pour tensions n'excédant pas 60 V ». Il est donc classé au numéro tarifaire 8536.41.10.

Relais à microprocesseur (97551)

Les relais à microprocesseur visés sont des relais de protection de type différentiel. Ils comportent un accès standard qui permet leur raccordement à un ordinateur. Bien que ces relais différentiels soient à microprocesseur, ils ne sont pas exclus de la position 85.36. Ils présentent le caractère essentiel des relais et ne sont pas classés à la position 85.37, laquelle vise des produits comportant plusieurs appareils de la position 85.36 destinés à la commande électrique ou à la distribution d'énergie électrique. De plus, les relais en question ne satisfont pas aux exigences de la Note 6 du Chapitre 90 et, par conséquent, ils ne peuvent être classés à titre d'appareils de commande de la position 90.32. Les relais de protection numériques sont classés au numéro tarifaire 8536.41.90 ou 8536.49.90, selon leur tension nominale. Les relais fonctionnant dans des conditions prédéterminées sont visés à la disposition I) C) 2) de la position 85.36 des Notes explicatives à la page 1504.

Détecteurs de proximité – ST (ancien n° 101295 du SRT)

Ces détecteurs de proximité sont des appareils pour la coupure, le sectionnement ou la protection des circuits électriques. Ils sont classés au numéro tarifaire 8536.50.11 à titre d'autres interrupteurs, sectionneurs et commutateurs d'un type utilisé avec les marchandises classées dans les numéros tarifaires énumérés à l'annexe VI. Se reporter dans les Notes explicatives à la Note 12) de la page 1225, à la Note A)6) de la page 1442 et à la Note I)A) de la page 1504 de la position 85.36. (8536.50.80)

Organe de commande à flotteur mécanique – ST (ancien n° 99662 du SRT)

L'organe de commande à flotteur mécanique visé se compose d'un interrupteur électrique actionné par un petit balancier mécanique et un poids métallique qui glisse sur un axe en plastique. L'interrupteur et le poids sont logés dans un boîtier en ABS. Un câble électrique à deux conducteurs est raccordé à l'interrupteur et sort par la partie supérieure du boîtier. Lorsque le flotteur monte avec le liquide, le poids glisse sur l'axe. L'interrupteur peut être raccordé à des pompes, des systèmes d'alarme ou d'autres appareils commandés par un niveau de liquide. Les caractéristiques de l'organe de commande à flotteur mécanique visé correspondent à celles qui sont énoncées dans la définition d'interrupteur figurant dans la Note I) de la page 1504 des Notes explicatives (Notes de la position 85.36). Le produit visé est conçu pour être utilisé avec des produits classés aux numéros tarifaires figurant dans l'annexe VI. En conséquence, il relève du numéro tarifaire 8536.50.91. (8536.50.80)

Commutateur pour réseau d'imprimantes – ST (ancien n° 103909 du SRT)

Le produit visé peut relier jusqu'à 32 ordinateurs et imprimantes selon diverses configurations. Il est branché à l'accès d'une imprimante parallèle, et il permet, par commutation électronique, à plusieurs ordinateurs de commander simultanément un certain nombre d'imprimantes. Ce commutateur pour réseau d'imprimantes est classé au numéro tarifaire 8536.50.99, à titre d'autres commutateurs. Comme le produit visé ne fait pas partie intégrante d'un ordinateur ou d'une imprimante, et qu'il n'est pas considéré comme étant intégré à ces appareils, il est jugé non admissible aux avantages du numéro tarifaire 9948.00.00. (code tarifaire 2100)

Bouton-poussoir marche-arrêt (111653)

Cet appareil est un bouton-poussoir marche-arrêt fait de laiton massif. Il est conçu pour être utilisé avec l'avertisseur sonore de départ d'un bateau ou pour d'autres applications relevant de la navigation. Il est classé au numéro tarifaire 8536.50.99.

Contacteur tachymétrique (113319)

Le contacteur tachymétrique électronique en question assure une protection contre les survitesses et les sous-vitesses, et permet le débrayage, le blocage des changements de vitesse sur les moteurs diesels et le ralentissement par freinage des camions et autobus. Le contacteur capte le mouvement de rotation et la vitesse, et peut être réglé pour exécuter un transfert de charge ou actionner un dispositif de commande. Le produit est classé au numéro tarifaire 8536.50.99 en tant qu'interrupteur ou commutateur. Il ne relève pas de la Section XVII (parties de camions ou d'autobus) conformément à la disposition 2 F) qui exclut les marchandises du Chapitre 85.

Interrupteur à levier (111657)

L'interrupteur à levier visé est un interrupteur électrique qui assure l'ouverture et la fermeture d'un circuit, au moyen d'un ressort qui se tend lorsqu'un levier en saillie, sur joint articulé, décrit un petit arc sous l'effet d'une poussée. Cet interrupteur relève du numéro tarifaire 8536.50.99.

Adaptateur pour bateaux – ST (ancien n° 115035 du SRT)

Le produit visé est un adaptateur cylindrique monobloc. Une des extrémités de l'adaptateur est destinée à être enfichée dans un raccord de branchement ou un cordon, et l'autre extrémité, dans un cordon ou une prise de courant se trouvant à quai. L'adaptateur visé relève du numéro tarifaire 8536.69.90. (8536.69.00)

Connecteur pour câblodistribution et ligne téléphonique – ST (anciens n°s 114878, 114902 du SRT)

Ce dispositif de connexion pour câblodistribution et ligne téléphonique est un dispositif de branchement pour l'extérieur, anticorrosion conçu en vue de son adaptation à la coque d'un bateau. Il est également utilisé dans les marinas, les bassins et les parcs de véhicules de plaisance à des fins de raccordement aux lignes téléphoniques et aux réseaux de câblodistribution. Le produit visé relève du numéro tarifaire 8536.69.90. (8536.69.00)

Connecteurs cylindriques pour bateaux – ST (ancien n° 115007 du SRT)

Les produits visés sont des connecteurs électriques cylindriques mâles et femelles. Ils sont conçus pour une intensité de 30 ampères et une tension de 125 volts et sont de type à blocage. Ils comportent deux pôles et trois fils et sont fixés à l'extrémité d'un cordon électrique. Ces marchandises relèvent du numéro tarifaire 8536.69.90. (8536.69.00)

Connecteur d'alimentation – ST (ancien n° 115011 du SRT)

Ce dispositif de branchement est classé au numéro tarifaire 8536.69.90. Il se fixe directement à la coque d'un bateau et sert à raccorder un bateau à une source d'alimentation. (8536.69.00)

Connecteur femelle pour carte de circuits imprimés – ST (ancien n° 92595 du SRT)

Le produit visé est conçu pour être soudé à la vague sur des cartes de circuits imprimés. En introduisant une fiche dans ce connecteur, il est possible de séparer et d'isoler un signal à des fins d'essai et de vérification. Selon la partie III) A) 1) des Notes explicatives de la position 85.36 à la page 1505, la marchandise en question relève du numéro tarifaire 8536.69.90. (8536.69.00)

Fiches de connexion cylindriques – ST (ancien n° 115009 du SRT)

Ces articles sont des connecteurs de contact ronds et moulés qui sont offerts en différentes dimensions. Ils sont conçus pour des tensions de 6, 12 et 24 volts, et destinés aux bateaux, aux tracteurs/remorques, aux automobiles et aux camions. Les marchandises visées relèvent du numéro tarifaire 8536.69.90. (8536.69.00)

Démêloir pour cordon téléphonique – ST (ancien n° 100719 du SRT)

Ce démêloir se compose essentiellement d'une fiche que l'on branche dans le combiné, et d'une prise destinée à recevoir le cordon du poste téléphonique, de manière à boucler le circuit. Le démêloir est articulé, ce qui lui permet de maintenir la connexion même si le cordon est tordu ou entortillé. Il constitue, pour les fins de la Note explicative III) A) 1) de la position 85.36 à la page 1505, une fiche-prise téléphonique « servant à la connexion des circuits électriques dont la tension n'excède pas 1 000 volts ». Il est donc classé au numéro tarifaire 8536.69.90. (8536.69.00)

Boîte de jonction de panneau électrique – ST (ancien n° 105089 du SRT)

Cette boîte de jonction comprend des bornes pour fils électriques. Le produit visé est classé au numéro tarifaire 8536.90.91, sous la désignation de boîtes de jonction; il est décrit à la Note explicative III) C) à la page 1505. (8536.90.20)

Connecteurs de fils – ST (ancien n° 105278 du SRT)

Les articles en question sont des connecteurs de fils étanches de 600 volts pouvant être enfouis sans protection, munis d'une gaine en matière plastique et d'un ressort à fil carré intérieur. Une enveloppe intérieure remplie de silicone assure l'étanchéité des connexions. Le produit est vendu pour plusieurs tensions, soit de 30 volts à 1 000 volts. Les connecteurs ne sont pas réservés à une seule application. Ils sont classés au numéro tarifaire 8536.90.99. (8536.90.90)

Système de commande—pression d'agglomération – ST (ancien n° 101680 du SRT)

Ce système de commande comprend un clavier, une imprimante par points et un dispositif d'affichage, le tout inséré dans une armoire autoportante en acier inoxydable. Il assure une commande automatisée de diverses opérations d'agglomération sous pression, en vue de la fabrication de comprimés pharmaceutiques. Il est classé au numéro tarifaire 8537.10.19, sous la désignation « autres armoires de commande numérique dotées d'une machine automatique de traitement de l'information ». Comme cet appareil ne peut être programmé, la Note légale 5 A) du Chapitre 84 ne peut s'appliquer. (8537.10.29)

Consoles de commutation portatives – ST (anciens n°s 106540, 106584, 106790 du SRT)

Ces consoles sont des appareils de commutation étanches (boîtier en fibre de verre) pour des équipements de levage et de transport. Le commutateur principal est vendu en deux modèles : un modèle ouvert et un modèle fermé. Les boîtiers sont conçus pour recevoir un dispositif de commande supplémentaire comme un bouton-poussoir, un commutateur verrouillable ou un commutateur à voyant lumineux. L'appareil de commutation à simple manette permet l'opération de deux interrupteurs à cames avec une seule manette. La sous-position 8537.10 vise les tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports comportant plusieurs appareils de la position 85.35 ou 85.36, pour la commande ou la distribution électrique. Étant donné que leur tension n'excède pas 1 000 volts, les consoles visées sont classées au numéro tarifaire 8537.10.19. (8537.10.91) Les boîtiers sont classés au numéro tarifaire 8538.10.10 lorsqu'ils sont importés séparément. (8538.10.30)

Réducteur de tension au démarrage à microcontrôleur – ST (anciens n°s 103255, 103248 du SRT)

L'appareil visé sert à réduire la tension au démarrage. Il assure un démarrage et un arrêt plus doux d'un moteur et de la charge connexe, une réduction de l'intensité du courant de démarrage, le maintien de l'ordre des phases ainsi qu'une protection contre les pertes de phase et les défauts de ligne. Cet appareil est classé au numéro tarifaire 8537.10.31 (autres), lequel vise les tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports comportant plusieurs appareils de la position 85.35 ou 85.36, pour la commande ou la distribution électrique, y compris ceux incorporant des instruments ou appareils du Chapitre 90, autres que les appareils de commutation de la position 85.17, pour une tension n'excédant pas 1 000 volts. (8537.10.99)

Panneau de collecte de signaux vidéo (96630)

Le panneau de collecte de signaux vidéo visé est utilisé avec un système de surveillance vidéo en circuit fermé. Il comporte un bloc d'alimentation intégré, des connecteurs de sortie d'écran et des emplacements pour cartes de commutation vidéo. Le produit visé est un dispositif qui assure la commutation de 10 à 100 entrées vidéo vers 10 sorties écran. Il relève du numéro tarifaire 8537.10.99.

Protecteur de réseau (97205)

Le protecteur de réseau visé est constitué d'un disjoncteur à l'air libre à commande électrique, lequel inclut un mécanisme de déclenchement, de l'équipement de commande et des relais de réseau. D'ordinaire, le fonctionnement du protecteur est commandé par deux relais, à savoir le relais principal et le relais de mise en phase. Un troisième relais peut être utilisé pour éviter que le protecteur ne fonctionne sous l'effet de charges de rétroaction ou de surintensités temporaires. Il est conçu pour offrir un service maximal dans les parties du réseau où les charges sont importantes, par des réseaux secondaires. Le produit en question relève du numéro tarifaire 8537.10.99.

Support pour actionner l'éclairage (97833)

Le support roulant se compose de gradateurs de lumière, de plateaux de gradateurs de lumière, d'un disjoncteur général, d'un panneau d'entrée et de connecteurs de sortie installés sur un support métallique roulant. Les gradateurs, actionnés à la main, permettent de régler l'intensité lumineuse et de fermer ou d'ouvrir les lumières selon une séquence donnée. Le produit en question peut être utilisé avec différents systèmes d'éclairage de scène. Il comporte deux appareils ou plus de la position 85.36 et sert à la commande électrique. En conséquence, il relève du numéro tarifaire 8537.10.99.

Commutateur mural (87881)

Le commutateur mural visé est un dispositif qui commande des luminaires intérieurs et extérieurs installés en hauteur. Il sert à allumer et à éteindre les luminaires en question ainsi qu'à régler leur luminosité (intensité). Ce dispositif n'est pas utilisé pour commander des appareils d'éclairage à fluorescence, ni des prises de courant murales ni des appareils, mais uniquement des lampes à incandescence. Des signaux radiofréquence sont envoyés à partir du centre de commande vers le commutateur par les fils déjà en place. Le dispositif visé commande des appareils d'éclairage et peut être programmé. Il se compose d'un ensemble d'appareils dont certains relèvent des positions 85.35 et 85.36. En conséquence, le produit en question est classé au numéro tarifaire 8537.10.99.

Console audio-vidéo (103746)

Le produit visé est une installation « clés en main » servant à relier divers appareils audio ou vidéo, à des fins de démonstration en magasin : des haut-parleurs, des dérouleurs de bande automatiques, des amplificateurs et des atténuateurs peuvent être réunis sur un support d'exposition; différentes combinaisons peuvent être réalisées, selon les besoins des clients. Cette installation comprend des modules de commutation, des câbles, des connecteurs, des boutons-poussoirs, des commutateurs et une source d'alimentation. Son classement tarifaire est fondé sur son caractère essentiel. En conformité avec la Règle générale interprétative n° 3b), le produit visé est classé à la position 85.37, à titre de tableau, panneau, console, pupitre, armoire et autres supports comportant plusieurs appareils de la position 85.35 ou 85.36, pour la commande ou la distribution électrique. Comme la tension ne dépasse pas 1 000 volts, le produit visé est classé au numéro tarifaire 8537.10.99.

Appareillage de commutation blindé – ST (ancien n° 109976 du SRT)

L'appareillage de commutation blindé visé est une armoire renfermant des transformateurs de courant et de tension ainsi que des disjoncteurs utilisés à des fins de commande électrique ou de distribution d'énergie électrique. Cet appareillage fait appel à la technique d'interruption sous vide pour l'extinction des arcs électriques. Il est classé au numéro tarifaire 8537.20.10. (8537.20.20)

Appareillage électrique sous enveloppe métallique (102377)

Cet appareillage électrique sous enveloppe métallique se compose de tableaux, de panneaux ou d'armoires comportant au moins deux appareils de la position 85.35 ou 85.36 pour la commande ou la distribution électrique. Ce produit est classé au numéro tarifaire 8537.20.90 du fait qu'il est conçu pour fonctionner sous une tension excédant 1 000 volts.

Pièce d'adaptateur pour bateaux – ST (ancien n° 115045 du SRT)

Cette pièce d'adaptateur mâle et femelle fait partie du connecteur qui est fixé à l'extrémité d'un cordon d'adaptation. Elle relève du numéro tarifaire 8538.90.39. (8538.90.99)

Ampoule à halogène d'une tension n'excédant pas 31 volts – ST (ancien n° 102336 du SRT)

L'ampoule à halogène visée qui est conçue pour les lampes portatives et manuelles d'une tension inférieure à 31 volts est classée au numéro tarifaire 8539.21.00 à titre de lampe à halogène au tungstène avec un contenant au quartz d'une tension d'au plus 31 volts. (8539.21.12)

Lampe de rechange – ST (ancien n° 105961 du SRT)

Cette lampe est un tube en plastique transparent de 18 po de longueur muni d'un culot à une de ses extrémités et à l'intérieur duquel se trouvent une série d'ampoules à incandescence reliées par un fil. Cette lampe d'une tension de 120 volts et d'une puissance de 8,2 watts est utilisée comme source d'éclairage dans une enseigne. Il s'agit d'une lampe à incandescence et elle est classée au numéro tarifaire 8539.22.90. (8539.22.00)

Fil lumineux – ST (ancien n° 108856 du SRT)

Le fil lumineux en question est une source de lumière qui ressemble à une corde et consiste en une série de petites lampes brillantes logées dans une gaine transparente en PVC, et comportant une fiche mâle à une extrémité. Cet article est vendu en plusieurs longueurs. Il est léger, flexible, facile à transporter et à déployer, et nécessite une alimentation de 120 volts c.a. On peut s'en servir pour baliser le chemin à suivre pour sortir d'un bâtiment ou lorsqu'il est important que le trajet puisse être repéré facilement. Le fil lumineux est classé au numéro tarifaire 8539.22.90. (8539.22.00)

Lampes navettes – ST (ancien n° 110343 du SRT)

Les lampes navettes visées sont des lampes à incandescence claires à deux extrémités avec culots en laiton nickelé. Leur tension nominale est de 12 volts ou 24 volts. Elles relèvent du numéro tarifaire 8539.29.92. (8539.29.29)

Électrodes – ST (ancien n° 104798 du SRT)

Utilisés dans des tubes à décharge au néon, les électrodes visées se composent d'une enveloppe en verre, d'un contact en métal (acier allié ou fer) et d'une bague en céramique. Ces dispositifs électriques constituent une partie essentielle des tubes à décharge. La Note légale 1 f) de la Section XV exclut les articles de la Section XVI. Comme il s'agit de dispositifs électriques, les Chapitres 72 à 83 ne s'appliquent pas. À titre de parties essentielles des tubes à décharge au néon, les électrodes sont classées au numéro tarifaire 8539.90.10 en qualité d'autres parties de lampes à décharge. (8539.90.90)

Étalon de fréquence (116037)

L'étalon de fréquence visé est conçu pour une large gamme d'applications dans lesquelles la régulation de fréquence et la synchronisation doivent être précises. Ces applications ne se limitent pas aux télécommunications. La principale fonction du produit visé est de produire des signaux sinusoïdaux précis, stables et purs sur le plan spectral au moyen d'un résonateur à jet de césium qui sert à stabiliser la sortie d'un oscillateur à quartz traité au four. Cet oscillateur émet des signaux de sortie selon les formats et les débits utilisés en télécommunications. L'étalon de fréquence visé relève du numéro tarifaire 8543.20.00.

Adaptateur d'allume-cigarettes de voiture – ST (ancien n° 106780 du SRT)

Cet adaptateur permet d'utiliser l'allume-cigarettes d'une voiture comme source d'alimentation pour un téléphone cellulaire. Il se compose d'un câble toronné parallèle avec connecteurs et inclut un fusible de 3 ampères. Il est conçu pour une tension nominale de 12 volts. Ce produit relève du numéro tarifaire 8544.41.90. (8544.41.00)

Câbles d'adaptation pour UC – ST (ancien n° 106336 du SRT)

Les câbles d'adaptation pour UC se composent d'un câble dont l'une des extrémités est dotée d'un connecteur mâle qui se branche dans un port d'UC à l'arrière d'un *serveview* (commutateur commandé par clavier). L'autre extrémité se branche dans les ports correspondants de l'écran, du clavier et de la souris. Ces câbles relèvent du numéro tarifaire 8544.41.90. (8544.41.00)

Cordon téléphonique rétractable – ST (anciens n° 98954, 98961 du SRT)

Ce cordon de rallonge rétractable, destiné à remplacer le cordon du combiné, est adapté aux postes téléphoniques muraux et de bureau. Il est inséré dans un boîtier en plastique doté de fiches modulaires. Le produit visé est classé au numéro tarifaire 8544.41.90, sous la désignation « autres conducteurs électriques, pour tensions n'excédant pas 80 volts ». (8544.41.00)

Adaptateur avec cordon pour bateaux – ST (ancien n° 115037 du SRT)

Le produit visé est un adaptateur avec connecteurs femelles et mâles se trouvant à l'extrémité d'un cordon. L'adaptateur comporte des couvercles et des éléments d'étanchéité et est destiné à être utilisé dans les endroits humides. Il relève du numéro tarifaire 8544.51.90. (8544.51.00)

Cordon d'alimentation – ST (ancien n° 115010 du SRT)

Le produit visé est un cordon souple doté de connecteurs. Il sert à raccorder un bateau à une source d'alimentation située dans un bassin ou une marina. Le cordon pour prise d'alimentation à quai est un cordon de 30 ampères et 125 volts. Les cordons visés relèvent du numéro tarifaire 8544.51.90. (8544.51.00)

SECTION XVII

Matériel de transport

Locomotive diesel-électrique (115527)

L'engin en question a une puissance de 1 500 CV et sa longueur hors tout est d'environ 56 pieds. Son poids total en charge est de 24 000 lb. La locomotive est classée au numéro tarifaire 8602.10.00.

Chariots sur rails (107315)

Ces chariots sont constitués de deux profilées en acier, soudés dos à dos, et sont munis de deux roues. Ils ont en général un diamètre de 8 po et des longueurs standard de 48 po et 52 po. Ils sont utilisés en tandem, côte à côte, un sur chaque rail, pour le transport de piles de bois de construction. Ces chariots ne sont pas autopropulsés et sont classés au numéro tarifaire 8606.99.00 conformément aux Notes explicatives de la position 86.06 aux pages 1537 et 1538.

Couvercle de trappe (103904)

Ce couvercle de trappe circulaire de 20 po peut être installé, sans soudure, sur la plupart des wagons-trémies couverts utilisés pour le transport des matières plastiques, des résines ou des produits alimentaires. Il est classé au numéro tarifaire 8607.99.20 à titre d'autres parties de véhicules pour voies ferrées non autopropulsés.

Rail-frein (111242)

Ce rail-frein consiste en un contenant en acier boulonné aux rails à des hauteurs prédéterminées. Un vérin hydraulique repose dans le contenant et sur le rail. Lorsque les wagons passent sur le vérin, une quantité d'énergie est extraite si l'allure d'une roue est supérieure à la vitesse de consigne, ce qui entraîne l'écrasement de la capsule dans le contenant. Le rail-frein sert à ralentir l'allure des wagons dans une gare de triage et est classé au numéro tarifaire 8608.00.90.

Bac à boues à tamis – ST (ancien n° 107256 du SRT)

Ce bac à tamis sert à l'évacuation des boues d'égout septiques et autres boues. Il est conçu pour être installé sur un châssis de camion et ressemble à la caisse d'un camion à benne (caisse rectangulaire en acier dotée d'un hayon). Cependant, le bac diffère d'une caisse de camion du fait qu'il renferme des tamis et comporte, à sa partie supérieure, deux trappes. Les tamis sont utilisés pour séparer les boues des pierres et autres détritiques lorsque les matières sont chargées dans le bac. Les boues sont aspirées à l'aide d'une pompe, avant que le basculeur hydraulique du camion soulève le bac pour permettre le déchargement des détritiques solides par le hayon. Ce produit est classé au numéro tarifaire 8609.00.90. (8609.00.10)

Contenants d'expédition en matière plastique – ST (ancien n° 115753 du SRT)

Les contenants en question sont faits d'un mélange de polymère de polyester non saturé durci, de fibre de verre renforcée et d'une charge inorganique ou d'un colorant. Les contenants sont utilisés pour l'expédition de biens cotés ou de grande valeur. Le contenant consiste en une pièce moulée faite de polymère de polyester, de fibre de verre et d'une charge renforçante, qui est stratifiée et renforcée dans les zones portantes et d'impact. Chaque contenant comporte six glissières internes pour recevoir des tablettes dont la hauteur peut être réglée par incréments d'un pouce. Les contenants ont aussi une porte encastrée à deux battants dotée de charnières à piano et intempérisée au moyen d'un joint en caoutchouc. Ils sont classés au numéro tarifaire 8609.00.90 en tant que contenants en matière plastique. (8609.00.20)

Porteur (110769)

Le porteur est un véhicule autochargeur utilisé pour le transport des grumes depuis le parterre de coupe. Il est doté d'une flèche télescopique munie d'un grappin qui permet de charger les grumes sur le berceau de débardage. Ce véhicule est classé au numéro tarifaire 8704.23.00. Les véhicules autochargeurs sont décrits à la disposition 3) des Notes explicatives de la position 87.04 à la page 1548.

Camion, cabine et châssis (109923)

Ces camions avec cabine et châssis sont dotés d'une transmission automatique à 4 vitesses ou d'une transmission manuelle à 5 vitesses. Après leur importation, on installe une caisse sur ces camions. Ceux-ci sont classés au numéro tarifaire 8704.31.00 en référence à la Note 3 du Chapitre 87.

Chariot motorisé (100336)

Le produit visé est un chariot motorisé à trois roues doté d'un moteur à combustion interne et d'un poids en charge maximal n'excédant pas 2,5 tonnes. Il comporte une boîte-pont à vitesses multiples et une commande des gaz montée sur le guidon et on le dirige en marchant derrière lui. Ce chariot est utilisé pour transporter des pierres, du gravier, des produits du jardin et autres et il est classé au numéro tarifaire 8704.31.00 à titre de véhicules automobiles pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par étincelles, d'un poids en charge maximal n'excédant pas 2,5 tonnes.

Protecteurs aérodynamiques et protecteurs pour carrosserie (101746, 101752)

Les marchandises visées servent à protéger le capot et le pare-brise d'un véhicule contre les dommages coûteux. Elles se composent d'un matériau en une pièce fabriqué selon les exigences du client. Ce matériau donne au véhicule une allure aérodynamique tout en le protégeant. Les produits en question sont classés au numéro tarifaire 8708.29.99 à titre d'autres accessoires pour véhicules automobiles.

Barre tubulaire en acier (107433)

La barre tubulaire en acier visée est fabriquée à partir d'un tube laminé à froid et électro-zinguée à l'aide d'un produit pulvérulent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. La barre est installée entre les parois des remorques afin d'en arrimer la cargaison. La longueur de la barre est réglable (48 po à 70 po). On considère que cet article est un accessoire pour camion et, à ce titre, il est classé au numéro tarifaire 8708.29.99.

Bacs de rangement pour véhicules (106025, 106037, 106038, 106039, 106040, 106041, 106042)

Ces bacs de rangement sont conçus pour les cabines d'autos ou de camions. Ils se fixent au sol ou sur un siège. Les bacs de rangement sur siège sont fixés à l'aide de la ceinture de sécurité centrale et les bacs de rangement au sol sont fixés avec des vis. Ces bacs sont conçus spécialement pour un modèle particulier de véhicule ou pour une série de modèles. Il s'agit d'accessoires classés au numéro tarifaire 8708.29.99.

Couvre-caisse de camionnette (108742)

Le couvre-caisse de camionnette visé consiste en un cadre anodisé noir et une toile imperméable recouverte de vinyle. Le couvre-caisse est vendu dans des dimensions convenant à la plupart des camionnettes produites au Canada ou à l'étranger. Il s'agit d'un accessoire destiné exclusivement aux véhicules automobiles de la position 87.04, et il est donc classé au numéro tarifaire 8708.29.99, en tant qu'autres parties et accessoires de carrosseries.

Protecteurs pour feux arrières (101595)

Les protecteurs de plastique pour feux arrières visés servent à protéger de façon efficace les feux arrières coûteux contre l'endommagement, sans masquer les feux stop, et ce grâce à des fentes spéciales. Ces produits sont conçus pour être installés de façon permanente sur les voitures. Ils sont classés au numéro tarifaire 8708.29.99 à titre d'autres accessoires pour véhicules automobiles.

Boucle et pince pour ceinture de sécurité (104273)

La boucle et la pince visées sont des parties de ceinture de sécurité pour siège d'enfant intégré à un véhicule. La boucle est un dispositif qui permet de déboucler la ceinture de sécurité et de dégager le harnais. La pince pour siège d'enfant est une pince de blocage avec sangle. Ces deux produits sont des parties de ceinture de sécurité. En conséquence, ils sont classés au numéro tarifaire 8708.29.99 à titre d'autres parties puisqu'ils ne répondent pas à la description de ceintures de sécurité complètes. Les ceintures de sécurité sont mentionnées à la disposition B) des Notes explicatives de la position 87.08 à la page 1553.

Nécessaires pour doublure de caisse et couvre-hayon (111472)

Les nécessaires en question contiennent les fixations utilisées pour installer des doublures de caisse et des couvre-hayons. Le contenu de chaque nécessaire varie selon sa destination. Le premier nécessaire, sans protège-rebords, est destiné aux grosses camionnettes pour usage domestique et se compose de huit bases de fixation adhésives en matière plastique, de huit vis de fixation en acier au carbone et d'une notice d'installation de la doublure de caisse ou du couvre-hayon. Le deuxième nécessaire, sans protège-rebords, est destiné aux grosses camionnettes pour usage domestique particulier et contient deux bouchons en caoutchouc pour boucher les orifices d'accès aux attaches, six bases de fixation adhésives en matière plastique, six vis de fixation en acier au carbone et une notice d'installation de la doublure de caisse. Un autre nécessaire, avec protège-rebords, est destiné aux grosses camionnettes importées et contient huit organes de blocage de doublure en matière plastique, huit pinces en acier au carbone et huit vis en acier au carbone pour la fixation de la doublure à la camionnette, 11 bases de fixation adhésives en matière plastique, 10 vis de fixation en acier au carbone pour fixer le couvre-hayon, un gabarit transparent en matière plastique pour faciliter le découpage de la doublure et une notice d'installation. Ces nécessaires sont classés au numéro tarifaire 8708.29.99.

Doublures de compartiment de chargement (109518)

Ces doublures de compartiment de chargement ou doublures de caisse sont constituées de matière plastique haute densité et sont spécialement conçues pour épouser les formes du compartiment de chargement arrière de certains modèles de véhicules automobiles. Leur fonction consiste à protéger le compartiment de chargement arrière contre l'usure, l'encrassement et les taches. De plus, grâce à leur surface rugueuse et résistante, ces doublures permettent d'éviter les glissements de cargaison. Ces produits sont des accessoires de véhicules automobiles et sont classés au numéro tarifaire 8708.29.99 conformément à la Note 3 de la Section XVII, aux considérations générales des Notes explicatives de la Section XVII, partie III à la page 1530, et aux Notes explicatives de la position 87.08 à la page 1552.

Filet de hayon (104408)

Le filet de hayon est un filet en plastique et en nylon utilisé comme accessoire de caisse de camionnette. Il s'installe à la place du hayon. Il s'agit d'un produit reconnaissable comme étant principalement destiné à des camionnettes et il n'est pas exclu par les Notes explicatives de la Section XVII à la page 1552. Il est classé au numéro tarifaire 8708.29.99.

Protecteur solaire (101750, 101740, 101747)

Le produit visé est utilisé pour protéger la vitre arrière d'un véhicule contre la plupart des conditions atmosphériques. Il se compose d'un polymère réticulé d'une résistance à la chaleur élevée et protège les passagers à l'arrière et aussi l'intérieur de la voiture contre les rayons U.V. dangereux. Ce produit contribue également à abaisser la température intérieure, qui augmente en fonction de l'accumulation de chaleur solaire. Selon les Notes explicatives de la position 87.08, le protecteur solaire visé est classé au numéro tarifaire 8708.29.99 à titre d'autres accessoires pour véhicules automobiles.

Remorque-rampe pour hayon arrière (100765)

Le produit visé est un accessoire de camion qui présente les caractéristiques suivantes : il peut être attaché au hayon d'un camion; il peut être déplié de façon à former une rampe; il peut être détaché du hayon arrière et transformé en remorque lorsqu'on lui ajoute des supports de roues, des roues et un attelage. La marchandise en question se compose d'acier et est classée au numéro tarifaire 8708.29.99 à titre d'accessoires de carrosseries de camion.

Protecteur pour ouverture du toit ouvrant (101737)

Le produit visé sert à éliminer le bruit du vent et les vibrations que produit l'ouverture d'un toit ouvrant. Il se compose d'un matériau en une pièce résistant qui donne au véhicule une allure aérodynamique. Il épouse les formes du véhicule pour garder l'air au-dessus de l'ouverture du toit ouvrant afin de réduire la turbulence du vent à l'intérieur du véhicule et faciliter la conversation. Le produit est classé au numéro tarifaire 8708.29.99 à titre d'autres accessoires pour véhicules automobiles.

Système de direction numérique – ST (ancien n° 114304 du SRT)

Il s'agit d'un appareil auxiliaire de conduite dont on dote les véhicules automobiles afin d'en faciliter la conduite par une personne handicapée physiquement. Le produit est classé au numéro tarifaire 8708.94.90. (code tarifaire 2425)

Substrat céramique de convertisseur catalytique (102494)

Le substrat en question est un nid d'abeille en cordiérite. Pour obtenir ce produit, on mélange de l'alumine, de la soude commune et du talc dans une cuve. On ajoute de l'eau afin de lier les ingrédients. Le substrat du convertisseur catalytique est obtenu par extrusion et cuisson du nid d'abeille. Installé à l'intérieur d'un convertisseur catalytique, le substrat est utilisé exclusivement pour l'épuration des gaz d'échappement des véhicules automobiles. Il sert à transformer le monoxyde de carbone, les hydrocarbures et les oxydes d'azote en substances non toxiques. Étant donné qu'on indique de façon spécifique que le substrat sert exclusivement ou principalement pour les véhicules automobiles, il est classé au numéro tarifaire 8708.99.99.

Transpalette motorisé – ST (ancien n° 105757 du SRT)

Le transpalette à batterie en question se déplace à une vitesse 1,7 m/s sans charge et de 1,4 m/s lorsqu'il transporte sa charge nominale. La pente admissible pour l'utilisation du transpalette est de 20 % sans charge, mais de 11 % avec la charge nominale. Sa hauteur de levée est de 205 mm. Le transpalette est un véhicule de transport et est classé au numéro tarifaire 8709.11.90. Il ne relève pas de la position 84.27 parce que celle-ci vise les chariots élévateurs à fourche comportant un mécanisme de levage conçu pour soutenir la charge pendant les déplacements, la soulever aux fins de gerbage et la déposer dans un véhicule. (8709.11.00)

Ensemble de trousse de rattrapage de tourelles (108446)

L'ensemble de trousse de rattrapage en question vise à doter les tourelles de systèmes numériques modernes de commande du tir. Il se compose des éléments suivants : trousse d'installation pour chars Cougar, trousse de montage de la tourelle, trousse d'installation du panier, trousse d'installation du circuit électrique, trousse d'installation du système d'arme, trousse d'installation des commandes de la tourelle, trousse d'installation du circuit d'échappement, trousse d'installation de l'isolation et trousse d'installation du circuit de communication. La vieille enveloppe de la tourelle est dépouillée, percée, taraudée et peinte, puis les éléments de rattrapage sont installés. Bien que l'enveloppe ne soit pas importée, on considère que les trousse ont le caractère essentiel d'une tourelle et on les classe donc au numéro tarifaire 8710.00.00, conformément à la RGI n° 2a).

Tricycle pour personnes handicapées – ST (ancien n° 104859 du SRT)

Mu par la pression exercée sur un pédalier, le tricycle visé est destiné aux personnes handicapées dont les jambes sont en partie paralysées. Sa largeur hors tout est de 27 1/2 po. L'engin ne comporte ni chaîne, ni dérailleur, ni cadre à enjamber. Un frein est prévu pour permettre à l'utilisateur de s'asseoir et de se relever en toute sécurité. Un siège remplace la selle. Pour en faciliter le transport, le tricycle est muni d'un guidon repliable ainsi que d'un siège et d'un porte-bagages amovibles. Le produit est classé au numéro tarifaire 8712.00.00. (code tarifaire 2530)

Fauteuil pour douche (100610)

Le produit visé est un fauteuil roulant pour douche avec siège, appui-dos et appuis-bras amovibles. Il est classé au numéro tarifaire 8713.10.00.

Fauteuil roulant pour personne handicapée – ST (ancien n° 115906 du SRT)

Le fauteuil roulant en question est un véhicule de type poussette conçu pour le transport d'enfants handicapés. Il est classé au numéro tarifaire 8713.10.00 en tant que fauteuil roulant sans mécanisme de propulsion. (code tarifaire 2530)

Cadre pour décubitus ventral – ST (ancien n° 113473 du SRT)

Le cadre pour décubitus ventral en question est un appareil conçu pour les enfants handicapés. Le cadre leur permet de rester debout pendant un certain temps. Il consiste en des supports, des sangles et des roulettes à blocage. Il est classé au numéro tarifaire 8713.10.00. (code tarifaire 2530)

Poussette pliante pour usage médical – ST (ancien n° 113644 du SRT)

La poussette pliante pour usage médical en question est un fauteuil roulant sans mécanisme de propulsion pour les personnes handicapées et est classée au numéro tarifaire 8713.10.00 en tant que fauteuil roulant sans mécanisme de propulsion. (code tarifaire 2530)

Déambulateur – ST (ancien n° 114337 du SRT)

Le déambulateur en question est un véhicule roulant pour enfants handicapés, conçu pour aider les enfants à apprendre à marcher et à se déplacer dans la maison, à l'école et à l'extérieur. Le déambulateur peut être adapté en fonction des besoins individuels en modifiant la hauteur, l'angle et les possibilités de mouvement. Le déambulateur est classé au numéro tarifaire 8713.10.00. (code tarifaire 2530)

Tricycle d'exercice pour personnes handicapées (106522)

Ce tricycle est spécialement conçu pour permettre aux personnes handicapées de faire de l'exercice et de se déplacer. Le guidon, le dossier et le siège sont réglables. Le guidon est muni de poignées verticales et horizontales. Le dossier rembourré permet de maintenir une bonne position du corps, et un système de poulies aide à garder les pédales en position afin d'assurer la sécurité et le confort de l'utilisateur. Le tricycle est également doté de sangles de sécurité. Il est classé au numéro tarifaire 8713.90.00.

Housse de fauteuil roulant en laine d'agneau (104403)

La housse de fauteuil roulant en laine d'agneau est une housse de taille unique constituée de laine pure australienne et d'un tissu fait de ruban tricoté. Ce produit est destiné exclusivement à des fauteuils roulants. Il est classé au numéro tarifaire 8714.20.00 dans la catégorie « parties et accessoires de fauteuils roulants ».

Coussin pour fauteuil roulant (100218)

Le coussin pour fauteuil roulant visé est conçu pour être utilisé par des personnes qui se déplacent en fauteuil roulant afin de réduire la pression. Le coussin se compose d'un revêtement constitué de tissu mallistic durable, d'un tampon de liquide constitué de différentes huiles, cires, perles de verre et autres ainsi que d'un matériau de base constitué d'une mousse moulée légère à alvéoles fermées. La marchandise en question est classée au numéro tarifaire 8714.20.00 à titre d'accessoires pour fauteuil roulant.

Parties de fauteuil roulant (115963)

Les parties visées consistent en des roulettes en matière plastique, des bandages en uréthane, des appuie-pieds en nylon, des freins et des appuie-pieds en aluminium. Ces parties de fauteuil roulant sont classées au numéro tarifaire 8714.20.00.

Porte-bébé/poussette (103985)

Le porte-bébé/poussette est constitué d'une armature en aluminium recouverte de matière textile. Il est doté de deux roues fixées à l'armature et recouvertes de tissu lorsqu'elles ne sont pas utilisées. Ce produit peut être utilisé comme porte-bébé dorsal ou comme poussette, lorsque les roues sont déployées. En référence aux Notes explicatives de la position 63.07 et de la position 87.15 à la page 1559, cet article peut être classé à l'une ou l'autre de ces positions. Il est classé au numéro tarifaire 8715.00.00 à titre de poussette pour le transport des enfants en vertu de la Règle générale interprétative no 3c), puisque la position 87.15 est la dernière par ordre de numérotation.

Semi-remorque pour animaux – ST (ancien n° 108795 du SRT)

La semi-remorque de type fourgon visée est conçue pour être attelée à un tracteur de la sous-position 8701.20. Elle sert à transporter en toute sécurité les jeunes animaux et est dotée de ventilateurs, d'un circuit de conditionnement d'air, d'un abreuvoir et d'une génératrice portable. Des marchandises semblables sont décrites dans les Notes explicatives de la position 87.16, disposition A 4) f) aux pages 1560 et 1561. La semi-remorque est classée au numéro tarifaire 8716.39.30. (8716.39.40)

Remorque de bicyclette pour enfants (102439)

La remorque pliante de bicyclette pour enfants est conçue pour être attelée à une bicyclette pour transporter un enfant et relève du numéro tarifaire 8716.40.00, qui vise les autres remorques et semi-remorques. Selon les Notes explicatives de la position 87.16, l'expression « remorques et semi-remorques » désigne les

véhicules autres que les side-cars destinés exclusivement à être attelés au moyen d'un dispositif spécial, automatique ou non, à d'autres véhicules. De plus, il est indiqué dans les Notes explicatives que les remorques incluent les petites remorques tirées par des bicyclettes et des motocyclettes.

Remorque à deux essieux (115993)

La remorque en question est un véhicule d'intervention à deux essieux, à châssis en col de cygne, entièrement en aluminium, utilisé pour les incidents mettant en cause des matières dangereuses. La partie avant, climatisée et chauffée, sert de vestiaire et de poste de commandement. Situé du côté gauche, le compartiment de la génératrice comporte un support escamotable. Il y a des compartiments pour le rangement de fûts du côté gauche et du côté droit. La partie arrière consiste en des compartiments de rangements extérieurs, une rampe d'accès au matériel rangé à l'intérieur et des appareils d'éclairage au quartz de 500 watts dans les quatre coins. La remorque est utilisée comme véhicule d'intervention par les municipalités, l'industrie et les forces armées dans le cas d'incidents mettant en cause des matières dangereuses; elle est aussi utilisée comme centre de commandement en cas d'incidents, centre de triage et centre de coordination de recherches. La remorque est classée au numéro tarifaire 8716.40.00 en tant qu'autre remorque.

Chariots pour animaux (108797)

Faits d'aluminium, les chariots à roulettes visés permettent le transport d'animaux sur quatre niveaux à l'intérieur d'une semi-remorque fourgon dotée d'un circuit de conditionnement d'air, sans y entraver la circulation d'air. Ces chariots ne sont pas fixés à demeure dans la semi-remorque. On considère qu'il s'agit d'accessoires pour les semi-remorques, et ils sont classés au numéro tarifaire 8716.80.20 en tant qu'autres véhicules pour le transport de marchandises.

Déambulateur pour chiens (106415)

Ce déambulateur permet aux chiens, privés de l'usage de leurs pattes arrières, de se déplacer. Il est constitué de deux roues et d'un cadre. Le cadre supporte l'arrière-train du chien et celui-ci peut se déplacer à l'aide de ses pattes avant et des roues. Le déambulateur est réglable, et les anneaux pour les pattes arrière de même que la barre pour les épaules sont rembourrés. Ce produit est un appareil permettant aux chiens handicapés de se déplacer et il est classé au numéro tarifaire 8716.80.20.

Chariot tout usage (104495)

Ce chariot tout usage en acier inoxydable est doté d'une poignée, de pieds à roulettes et d'un pare-choc standard. Des accessoires sont offerts en option, soit des boîtes utilisées pour ranger les ustensiles, mettre les déchets ou servir de présentoirs. Sa charge utile est de 650 lb et ses dimensions hors tout sont de 19 3/8 po sur 32 3/4 po sur 34 1/2 po. Ce chariot tient son caractère essentiel du fait qu'il peut transporter des marchandises. En conséquence, il est classé au numéro tarifaire 8716.80.20 à titre d'autres véhicules non automobiles. Ce classement a été déterminé conformément aux Notes explicatives de la position 87.16, partie B) 1) à la page 1561.

Chariots pour repas (102275)

Les chariots pour repas visés sont utilisés pour distribuer des repas et sont classés au numéro tarifaire 8716.80.20 à titre d'autres véhicules pour le transport de marchandises. Les Notes explicatives de la position 87.16 visent précisément les chariots utilisés pour transporter des repas ou de la nourriture. Le dispositif de réglage de température dont sont dotés ces chariots remplit simplement une fonction auxiliaire qui est celle de conserver la nourriture durant son transport. La présence de ce dispositif n'altère pas le caractère essentiel de ces produits selon les notes figurant à la page 1561 des Notes explicatives.

Chariot manuel mobile (102023)

La marchandise visée est un chariot manuel qui peut déplacer des charges et servir de présentoir dans les stations-service. Il a, comme caractéristiques principales, des roues robustes pour supporter la charge, un cadre tubulaire solide et à l'épreuve des intempéries, et un panneau d'affichage de logo par sérigraphie. Le produit en question est classé au numéro tarifaire 8716.80.20 à titre d'autres véhicules pour le transport de marchandises, autre qu'un chariot manuel industriel.

Supports de transport (103751)

Les supports visés sont spécialement conçus pour le transport de vêtements sur tringles de penderie ou cintres. Ils sont dotés d'un châssis autoportant en acier plein et sont offerts en différents modèles. Ces produits sont classés au numéro tarifaire 8716.80.20 à titre de chariots pour le transport des marchandises dirigés à la main, en référence aux Notes explicatives de la position 87.16, disposition B) à la page 1561.

Panier en matière plastique pour chariot d'épicerie (114783, 115403)

Il s'agit d'un panier moulé en matière plastique conçu pour être utilisé avec un chariot d'épicerie. Le panier est classé au numéro tarifaire 8716.90.90.

Toiles pour remorque (104761)

Le produit visé est une toile couvrant une petite remorque utilisée pour le transport des enfants. Cette toile est constituée essentiellement de nylon et de matière plastique (vinyle). Elle est conçue et fabriquée spécialement pour une petite remorque et constitue donc une partie de celle-ci. Le produit fini est une petite remorque tirée par une bicyclette ou une motocyclette et pouvant transporter deux enfants. La remorque est classée au numéro tarifaire 8716.40.00 et est décrite dans les Notes explicatives aux pages 1560 et 1561. La toile est classée au numéro tarifaire 8716.90.90 à titre de partie destinée exclusivement ou principalement à une remorque, conformément à la Note légale 3 de la Section XVII des Notes explicatives.

Appareil de parapente (109254)

L'appareil de parapente à propulsion visé est un véhicule aérien ultraléger qui comporte une aile ou voile, des commandes de direction appelées manettes, un harnais et un dispositif de propulsion portatif dorsal à hélice. Son poids n'excède pas 32 kg. L'appareil de parapente est un véhicule aérien d'un poids n'excédant pas 2 000 kg qui relève du numéro tarifaire 8802.20.00.

Harnais de parapente – ST (ancien n° 114235 du SRT)

Ce harnais de parapente se compose de sangles et de toile, avec boucles et agrafes qui permettent de retenir le pilote dans le harnais et de fixer ce dernier à la voilure du parapente. Lorsqu'il est importé séparément, le harnais est considéré comme étant une partie du parapente et est classé au numéro tarifaire 8803.90.00. (8803.90.90)

Parachute de secours (115150)

Le parachute de secours en question consiste en une manette de commande, un dispositif balistique, un contenant en aluminium ou en toile, un parachute en nylon et des accessoires. Le parachute est conçu pour être utilisé en cas d'urgence en vol. Il est installé sur les ultralégers. Le parachute de secours se déploie en peu de temps et à basse altitude, en vue de récupérer l'aéronef et son contenu intacts et en entier. Il est classé au numéro tarifaire 8804.00.10.

Péniche (109906)

La péniche à pont plat n'est pas dotée de machinerie ni de cloisons de cale. Elle a une longueur de 250 pi, une largeur de 72 pi et une profondeur de 15 pi et 6 po, mesurée depuis le fond jusqu'au dessus du pont. Il ne s'agit pas d'un bateau ouvert. Selon Mémoire D10-13-3, « les bateaux entrant dans la catégorie des péniches qui ont parfois une surface plane servant au transport des marchandises ne sont pas considérés comme des bateaux ouverts ». En conséquence, la péniche est classée au numéro tarifaire 8901.90.90 à titre d'autres bateaux.

Voilier – ST (ancien n° 102290 du SRT)

Le voilier visé est conçu pour être piloté par des personnes handicapées. Il présente les caractéristiques spéciales suivantes : bas franc-bord et ponts sans éléments d'obstruction pour faciliter le transfert d'une personne d'un fauteuil roulant sur le bateau; grand poste de pilotage ouvert dans lequel peuvent être installés deux sièges pivotants spéciaux pour offrir une mobilité latérale et une stabilité aux personnes assises (toutes les commandes du voilier peuvent être manoeuvrées à partir de ces sièges); souplesse et stabilité exceptionnelles assurant un niveau de sécurité élevé; espace de rangement pour fauteuils roulants. Le produit visé relève du numéro tarifaire 8903.91.00, qui vise les bateaux à voile, même avec moteur auxiliaire, d'une longueur excédant 4 m mais n'excédant pas 6,5 m. (code tarifaire 2535)

Installation de lavage pour bateaux (111034)

L'installation en question est un engin flottant de 22 pieds de long sur 18 pieds de large et 8 pieds de profond (à partir du dessous de la passerelle). La charpente principale, essentiellement en forme de « I », est constituée d'un cadre longitudinal en acier galvanisé, de flotteurs en polymères et, au-dessus de ceux-ci, de passerelles à l'avant et à l'arrière. Sur l'axe longitudinal central se trouvent deux longues brosses cylindriques en polypropylène montées sur des arbres raccordés bout à bout par des accouplements. Lorsque l'installation est en marche, les deux brosses principales assurent le nettoyage des côtés bâbord et tribord de la coque du bateau. Les brosses principales, ainsi que les deux brosses auxiliaires à l'avant et à l'arrière, sont entraînées par six moteurs hydrauliques commandés par un moteur électrique triphasé de 7 1/2 CV. Le pupitre de commande est situé au centre de la passerelle avant. D'autres passerelles sur flotteurs sont raccordées au moyen de charnières de chaque côté ainsi qu'à l'avant et à l'arrière. On les retire pour le transport, et l'engin, qui est muni de roues et d'un attelage, peut être traîné comme une remorque. L'installation de lavage pour bateaux en question constitue un engin flottant (et non un bateau) et est classé au numéro tarifaire 8907.90.90.

SECTION XVIII
Instruments et appareils d'optique, de photographie
ou de cinématographie, de mesure, de contrôle ou
de précision; instruments et appareils
médico-chirurgicaux; horlogerie; instruments
de musique; parties et accessoires de
ces instruments ou appareils

Appareil de vision de nuit (100357)

Cet appareil de vision de nuit est un instrument à piles semblable à des jumelles qui amplifie jusqu'à 20 000 fois la lumière provenant des étoiles et de la lune. Ce produit résiste à l'eau et est conçu pour un usage marin. Il est classé à titre de jumelles au numéro tarifaire 9005.10.00.

Système de photo (99000)

Le système de photo visé comporte un appareil photographique à développement et tirage instantanés, un transilluminateur à ultra-violets, une hotte de chambre noire, un filtre, des lunettes de blocage d'U.V., un dispositif de coupe de gel et un film noir et blanc à développement et tirage instantanés. Ce matériel permet de photographier des images de différentes dimensions en laboratoire. L'utilisation du déclencheur d'obturation intégré et le réglage de la vitesse d'obturation et de l'ouverture permettent d'obtenir le degré d'exposition voulu. Ce produit est classé au numéro tarifaire 9006.40.00 à titre d'appareil photographique à développement et à tirage instantanés.

Projecteur d'images fixes (111720)

Le projecteur en question projette des images emmagasinées sur des disquettes de 3,5 po. La disquette est introduite dans le projecteur qui fonctionne comme un projecteur de diapositives électronique. Les images sont projetées comme des diapositives. Les éléments optiques et la source d'éclairage sont intégrés. L'appareil n'a pas besoin d'être raccordé à un ordinateur personnel pour fonctionner. Le projecteur est classé au numéro tarifaire 9008.30.00.

Groupe néon (103939)

Le produit visé comprend 20 lampes miniatures au néon et 20 résistances, montées en série sur une carte de circuits imprimés, dont une extrémité est munie d'un connecteur. Ce groupe se branche à l'unité centrale située dans le photorécepteur d'un photocopieur. Il a pour fonction d'effacer l'image latente captée par le photorécepteur. Le produit visé est classé au numéro tarifaire 9009.90.90, à titre de partie et accessoire d'appareil de photocopie, conformément à la Note légale 2b) du Chapitre 90.

Nécessaire de microscope (105605)

Le nécessaire de microscope visé est du genre utilisé dans l'enseignement. Le microscope est vendu sous forme de nécessaire contenant divers accessoires servant à l'observation, dont des milieux de culture et des semences, des réactifs dans des contenants à fermeture de sécurité, des lames en verre, un guide, etc. Le produit est classé au numéro tarifaire 9011.80.00 en tant qu'autres microscopes.

Afficheur à cristaux liquides (112950)

Le produit en question est un afficheur à cristaux liquides à quatre caractères alphanumériques qui est fixé à une plaquette comportant le circuit de commande. Il est utilisé pour les enseignes. Les dispositifs à cristaux liquides sont visés au numéro tarifaire 9013.80.10.

Loupe lumineuse (99811)

Il s'agit d'une loupe fixée à un piétement de sol et munie d'une lampe en périphérie de la lentille grossissante. Cette loupe est considérée comme un produit ayant le caractère essentiel d'un appareil d'optique et, puisqu'elle n'est pas dénommée ni comprise ailleurs dans le Chapitre, elle est classée à ce titre au numéro tarifaire 9013.80.90.

Circuits de commande et de visualisation pour la navigation aérienne (106264, 95125)

Les circuits en question sont des sous-systèmes des systèmes de vol automatiques. Le circuit intégral comprend trois sous-systèmes : un ordinateur de guidage et de gestion de vol, un circuit de commande (pilote automatique), et un circuit de visualisation. Le circuit de commande regroupe les commandes informatisées et les affichages nécessaires au pilotage automatique, à la commande automatique des gaz, à la direction de vol et à la sélection du mode de visualisation. Le circuit de visualisation se compose d'un écran et d'un clavier; il est couplé au système de visualisation centralisé des pannes qui reçoit les messages de panne des circuits de bord. Les circuits de visualisation sont situés dans le poste de pilotage et procurent des renseignements utiles au suivi à long terme de l'aéronef et à la gestion des vols. Ils servent aussi d'interface avec le circuit de maintenance. Les circuits en question sont des instruments pour la navigation aérienne et sont classés au numéro tarifaire 9014.20.00.

Traceur de carte de navigation (113877)

Le traceur de carte de navigation visé comprend un afficheur à cristaux liquides avec image à trois niveaux de gris. Il est relié à un récepteur du système de positionnement global (GPS) en place, ainsi qu'à un instrument de navigation fixe. Le traceur est classé au numéro tarifaire 9014.80.90.

Gabarit de pose de charnières – ST (ancien n° 111729 du SRT)

Le produit en question est un gabarit réglable en métal et en matière plastique. Il permet de bien positionner trois charnières lorsqu'on pose une porte. On place le gabarit sur le montant de porte et on l'ajuste en fonction de la hauteur de la porte, ainsi que du nombre de charnières et de leur grosseur. Une première série de cavités d'encastrement peuvent alors être réalisées à la toupie, après quoi le gabarit est transféré, sans modification de ses ajustements, contre une des rives de la porte, et une nouvelle série de cavités d'encastrement peuvent y être réalisées à la toupie. Le gabarit est classé au numéro tarifaire 9017.20.10. (9017.20.00)

Aiguille à ponction-biopsie (115806)

L'aiguille en question sert à prélever un échantillon de moelle osseuse. L'arête tranchante comme une lame de rasoir permet de percer l'os afin de prélever l'échantillon de moelle osseuse. Un bouton est prévu au bout de l'aiguille afin de permettre au médecin de bien empoigner l'instrument pendant qu'il accomplit l'opération. L'aiguille est classée au numéro tarifaire 9018.32.00 qui vise les aiguilles.

Durcisseur à faisceau lumineux (110595)

Le durcisseur à faisceau lumineux est un appareil à main utilisé pour faire durcir la matière qui a été appliquée sur les dents pour les reconstituer ou en réparer la surface. L'appareil est doté d'une deuxième minuterie permettant d'interrompre automatiquement le cycle de durcissement. Il est également équipé d'embouts de guidage de formes et de tailles variées de manière à diriger le faisceau lumineux sur les points de la bouche difficiles d'accès. La longueur d'onde du faisceau lumineux est de 400 à 500 nanomètres. Le durcisseur à faisceau lumineux est un instrument pour l'art dentaire classé au numéro tarifaire 9018.49.00.

Bain thérapeutique de paraffine – ST (ancien n° 102554 du SRT)

Le bain thérapeutique de paraffine visé sert à soulager la douleur occasionnée par l'inflammation chronique des articulations, la bursite et l'arthrite diagnostiquées médicalement. Pour soulager la douleur, on plonge la région affectée dans le bain et on la sort de celui-ci. La température de la paraffine est maintenue, au moyen d'un thermostat, entre 126 et 130 °F. Le produit visé est considéré comme un autre appareil thérapeutique électrothermique d'un type utilisé pour la médecine et est correctement classé à ce titre au numéro tarifaire 9018.90.90. (9018.90.80)

Trousse de perçage d'oreilles – ST (ancien n° 112341 du SRT)

La trousse visée contient deux poinçons stériles, des tampons stériles pour le nettoyage de la peau, un marqueur spécial, une paire de tiges de perçage de départ et un mode d'emploi. La trousse de perçage d'oreilles est classée au numéro tarifaire 9018.90.90. (9018.90.80)

Nécessaire à percer les oreilles – ST (ancien n° 105185 du SRT)

Le nécessaire à percer les oreilles contient les éléments suivants : paire de boucles d'oreilles plaquées or 24 carats, serviette de nettoyage antiseptique, marqueur et mode d'emploi. Selon les considérations générales des Notes explicatives du Chapitre 90 aux pages 1576 et 1577, « Sauf quelques rares exceptions résultant uniquement des dispositions de la Note 1 ..., les instruments du présent Chapitre peuvent être en n'importe quelle matière ... », et, selon les Notes explicatives de la position 90.18 à la page 1610, « la présente position couvre un ensemble particulièrement vaste d'instruments, ..., caractérisés par le fait que leur emploi normal exige, dans la presque totalité des cas, l'intervention d'un praticien ... ». Ce produit est classé au numéro tarifaire 9018.90.90 à titre d'autre appareil pour la médecine, conformément à la décision n° 2126 de la Commission du tarif en date du 8 février 1985. (9018.90.80)

Trousse médicale – ST (ancien n° 101193 du SRT)

Cette trousse médicale, qui est d'ordinaire utilisée par le personnel infirmier, se compose entre autres de lames chirurgicales, de seringues, d'un drain, de cathéters, de forceps, d'éponges, de gaze, etc., disposés dans des cuvettes. Ce produit est destiné à contenir les éléments les plus couramment utilisés pour amorcer une intervention chirurgicale et est classé au numéro tarifaire 9018.90.90 à titre d'autres instruments et appareils pour la médecine en vertu de la Règle générale interprétative 3 b). (9018.90.80)

Laser à froid – ST (ancien n° 112152 du SRT)

Ce laser à froid est utilisé de façon thérapeutique pour favoriser la guérison des blessures tissulaires. On branche le bloc d'alimentation principal dans une prise de courant. On appuie la sonde à laser distante sur le tissu blessé ou les points d'acupuncture. La disposition 2) des Notes explicatives de la position 90.13 exclut les lasers utilisés à des fins médicales et renvoie à la position 90.18. Ce laser à froid est donc classé au numéro tarifaire 9018.90.90. (9018.90.80)

Laser chirurgical – ST (ancien n° 115414 du SRT)

Le laser à impulsions d'urologie en question est utilisé pour le traitement des troubles des voies urinaires comme les obstructions, les calculs et les tumeurs. Il utilise deux sortes de longueurs d'onde, permettant ainsi au chirurgien de maîtriser l'effet sur les tissus. Les impulsions de la première longueur d'onde sont absorbées par la première couche et permettent une incision précise tout en réduisant au minimum les dommages thermiques. Les impulsions de l'autre longueur d'onde pénètrent le tissu pour assurer la coagulation en profondeur et la nécrose. Le laser peut être utilisé dans le cadre de chirurgies orthopédiques; il suffit de changer l'embout de la sonde. Le laser est classé au numéro tarifaire 9018.90.90. (9018.90.80)

Minilaser – ST (ancien n° 102379 du SRT)

Ce produit est un appareil portatif et autonome alimenté par piles qui trouve des applications en médecine générale, en acupuncture, en médecine sportive, en médecine dentaire, etc. Il est conçu à des fins thérapeutiques et est classé au numéro tarifaire 9018.90.90 à titre d'autres instruments et appareils pour la médecine. La Note 2), exemple iv) des Notes explicatives de la position 90.13 à la page 1601 exclut de cette position les appareils laser utilisés à des fins médicales. (9018.90.80)

Produit stimulant en cristaux – ST (ancien n° 100965 du SRT)

Il s'agit d'un produit stimulant auto-activé en cristaux, appliqué sur le corps sur les zones de traitement d'acupuncture, d'acupressure et de réflexothérapie. Ce produit est utilisé par les ostéopathes, les chiropraticiens, les massothérapeutes, les réflexothérapeutes et les spécialistes en médecine sportive, pour soulager les tensions musculaires, les maux de tête, les maux de dos, le stress, l'arthrite, le rhumatisme et les inflammations articulaires. Le produit visé est classé au numéro tarifaire 9018.90.90, sous la désignation « autres instruments et appareils utilisés pour la médecine ». (9018.90.80)

Système d'évacuation de fumée – ST (anciens n°s 115421, 115422, 115406 du SRT)

Ce système d'évacuation de fumée est utilisé dans les endroits où de multiples interventions au laser ou électrochirurgicales ont lieu quotidiennement. Le système sert à évacuer la fumée contenant des contaminants tels que des bactéries virales. Il est classé au numéro tarifaire 9018.90.90. (9018.90.80)

Plateau pour biopsie médullaire – ST (ancien n° 114814 du SRT)

Le plateau en question comprend des seringues, des aiguilles de chlorhydrate USP et de lidocaïne, des lames de scalpel et un manche, des éprouvettes contenant du potassium, des lames en verre dépoli, des flacons pour échantillons, des éponges stériles, des coton-tiges, un champ stérile fenêtré, une serviette, un bandage élastique et des enveloppes d'hôpital. Le plateau est classé au numéro tarifaire 9018.90.90. (9018.90.80)

Plateau pour préparation de cathéter – ST (ancien n° 106562 du SRT)

Ce plateau pour préparation de cathéter stérile jetable est utilisé pour la dialyse péritonéale. Il comprend une paire de gants de latex, deux coupelles de préparation, des applicateurs à bout de coton, des éponges de calibrage, des champs et des forceps. Son caractère essentiel est celui d'un instrument pour la médecine ou la chirurgie et il est classé au numéro tarifaire 9018.90.90. (9018.90.80)

Plateau de chirurgie et mini-trousse – ST (ancien n° 115729 du SRT)

Le plateau de chirurgie et la mini-trousse visés servent pour le diagnostic des lésions internes de façon non chirurgicale, sans l'aide d'un trocart. Le plateau comprend un cathéter Lazarus-Nelson 9 fr., une aiguille grosseur 18 de 3 pouces, une seringue de 10 cc, ainsi qu'un assortiment d'autres aiguilles, des scalpels, des ouates, des tampons et un fil-guide. Le plateau et ses éléments constitutifs sont classés au numéro tarifaire 9018.90.90. (9018.90.80)

Plateaux de chirurgie – ST (ancien n° 115848 du SRT)

Les plateaux de chirurgie sur lesquels sont déjà disposés divers éléments tels que des coton-tiges, de la gaze, des seringues et des aiguilles sont classés au numéro tarifaire 9018.90.90 en tant qu'autres instruments ou appareils pour la médecine et la chirurgie. (9018.90.80)

Vibrateur électrique – ST (ancien n° 107025 du SRT)

Ce vibreur électrique est un appareil thérapeutique à main et à piles. Il est utilisé pour stimuler des points de traitement neurologique à la surface de la peau par de très petites décharges électriques dans le but de déclencher le transfert des endorphines et des cortisol du système auto-immunitaire aux points stimulés. Ce produit est classé au numéro tarifaire 9018.90.90. (9018.90.80)

Filtres antimicrobiens – ST (ancien n° 115419 du SRT)

Les filtres antimicrobiens constituent des éléments filtrants des plus efficaces. Lorsqu'ils sont utilisés de concert avec un système d'évacuation de la fumée, on parvient à éliminer la fumée et les micro-organismes produits pendant les opérations au laser ou électrochirurgicales. En outre, le filtre antimicrobien/antiviral offre une protection contre la contamination. Ces filtres sont classés au numéro tarifaire 9018.90.90. (9018.90.99)

Baignoires de massage – ST (ancien n° 112791 du SRT)

Les baignoires en question sont fabriquées à partir d'une feuille d'acrylique réticulé [polyméthacrylate de méthyle], à couleur en aplats, pour articles sanitaires, et d'un stratifié en matière plastique renforcée de fibre de verre. À l'importation, les baignoires finies peuvent être percées de trous ou non afin d'en faciliter l'installation. Les baignoires non percées relèvent de la position 39.22 qui vise les baignoires en matière plastique. Les produits qui sont déjà percés en vue de l'installation de quatre à six jets et d'une pompe d'évacuation sont classés au numéro tarifaire 9019.10.00 en tant qu'appareils de massage. (9019.10.10)

Fauteuil de massage – ST (ancien n° 112981 du SRT)

L'article en question est un fauteuil à revêtement de vinyle doté d'un mécanisme de massage intégré. Le fauteuil est conçu pour exécuter diverses formes de massage (tapotement, pétrissage, roulement, et massage des pieds). Une commande à main permet de régler la zone de massage et le mouvement en fonction des besoins de l'utilisateur. Le fauteuil de massage est classé au numéro tarifaire 9019.10.00 en tant qu'appareils de massage. (9019.10.10)

Matelas commandés par ordinateur – ST (ancien n° 103644 du SRT)

Les matelas visés comportent un dispositif informatique qui mesure la pression exercée par le poids du patient sur les cylindres remplis d'air logés dans le matelas. Le dispositif informatique commande le gonflement ou le dégonflement des cylindres pour assurer la réduction de pression correspondant au poids du patient, ce qui permet d'éviter et de traiter les plaies de pression. Le mouvement continu de l'air à l'intérieur des cylindres a pour résultat de repositionner le patient lentement et en douceur à un angle pouvant atteindre 30°, ce qui réduit encore la pression et assure son confort. Les produits visés sont classés au numéro tarifaire 9019.10.00 à titre d'appareils de massage actionnés par moteur. Des exemples de produits semblables sont donnés dans les Notes explicatives de la position 90.19 à la page 1617. (9019.10.10)

Piscine thérapeutique – ST (ancien n° 103537 du SRT)

La piscine thérapeutique visée est une piscine d'hydrothérapie complète conçue pour la réadaptation de patients. On peut l'utiliser pour des hydromassages. Le système visé inclut un dispositif de levage hydraulique pour permettre d'entrer facilement dans la piscine, des marches, un système de purification d'eau et un fauteuil d'hydromassage pour piscine. Il a été établi que le système visé a le caractère essentiel d'un appareil d'hydromassage actionné par moteur et il est classé à ce titre au numéro tarifaire 9019.10.00. (9019.10.10)

Spas d'hydromassage – ST (ancien n° 113107 du SRT)

Ces spas sont des baignoires en acrylique munies d'un boîtier de commande électronique, d'un dispositif de chauffage, de pompes d'hydromassage, d'un jeu de jets équilibrés hydrauliquement et d'un dispositif de filtration. Les spas sont classés comme appareils d'hydromassage au numéro tarifaire 9019.10.00. (9019.10.10)

Système de balancement thérapeutique et accessoires – ST (anciens n°^{os} 103128, 103135 du SRT)

Le système de balancement thérapeutique avec accessoires est conçu pour aider les thérapeutes à promouvoir la stimulation vestibulaire et l'intégration des sens par le mouvement. Le produit visé est utilisé avec six systèmes de balancement différents conçus pour la formation des enfants ayant une déficience. Il relève du numéro tarifaire 9019.10.00. (9019.10.10 et le code tarifaire 2570)

Humidificateurs pour respirateurs (106725)

Ces humidificateurs sont utilisés avec des respirateurs dans les hôpitaux pour réchauffer et humidifier les gaz administrés à des patients dont la respiration doit être assurée par un appareil de ventilation mécanique ou par un respirateur à pression positive intermittente relié à un tube endotrachéal ou un masque. Ils sont classés au numéro tarifaire 9019.20.00 conformément à la Note 2 b) du Chapitre 90.

Appareil respiratoire pour pompiers (106423)

Cet appareil respiratoire est utilisé par les pompiers. Il comprend un masque, un support dorsal, un régulateur pneumatique, des manomètres basse pression et haute pression avec dispositifs d'alarme, une bouteille, des soupapes et un détendeur. Il est classé au numéro tarifaire 9020.00.00.

Masque filtrant (105938)

L'article en question est un masque filtrant. Le cadre du masque consiste en deux triangles en matière plastique que réunit une charnière. Un tampon filtrant non tissé remplaçable en fibres de polyester est inséré entre les deux pièces en matière plastique. La charnière permet d'enlever et de remplacer facilement le tampon filtrant. La partie du cadre qui est en contact avec le visage est recouverte d'un tricot de fils de fibres de polyester. Le masque est maintenu en place au moyen d'une bande élastique qui est enfilée dans des fentes de part et d'autre du cadre. Le masque filtrant est classé au numéro tarifaire 9020.00.00 en tant que masque à gaz.

Attelles nasales – ST (ancien n° 112254 du SRT)

Les articles en question sont des attelles nasales externes et internes. L'attelle nasale interne assure un support septal et permet la respiration par la voie nasale. L'attelle septale en téflon à bivalve permet de réduire ou de prévenir l'adhésion entre le septum et la paroi nasale latérale. Les deux types d'attelle nasale interne comportent des trous de suture afin d'empêcher leur détachement. Les attelles externes sont appliquées à l'extérieur et sont vendues en trousse composée d'une éponge stérile imbibée d'alcool, d'une éponge stérile pour la préparation de la peau, d'un ruban stérile de fermeture de plaie, d'un coussin pour dos de nez et d'une attelle nasale. Les attelles sont classées au numéro tarifaire 9021.19.00 en tant qu'autres appareils d'orthopédie ou pour fractures. (9021.19.30)

Valvules cardiaques (109831)

Ces valvules cardiaques (bioprothèses porcines) sont considérées comme des « appareils ou articles de prothèse » puisqu'elles sont utilisées pour le remplacement des valvules sigmoïde, mitrale, pulmonaire ou tricuspide chez les patients dont l'état de santé est suffisamment grave pour justifier le remplacement d'une valvule naturelle du coeur ou d'une prothèse valvulaire déjà implantée. Selon les Notes explicatives de la position 90.21 page 1622, partie III), alinéa C), les prothèses valvulaires cardiaques font partie des « autres articles et appareils de prothèse ». En conséquence, les valvules visées sont classées à ce titre au numéro tarifaire 9021.30.00.

Appareil de sonorisation pour personnes malentendantes (108384)

L'appareil stéthoscopique en question est conçu pour transmettre les sons, entre autres dans les églises et les théâtres, aux personnes malentendantes. Il se compose des éléments suivants : adaptateur, diffuseur par rayonnement de grande puissance, casque d'écoute stéthoscopique avec pile rechargeable, et chargeur. L'appareil est classé au numéro tarifaire 9021.40.00.

Appareil de sonorisation pour personnes malentendantes/émetteur-récepteur (108396)

Il s'agit d'un émetteur-récepteur stéréo à infrarouge conçu pour être utilisé par les personnes malentendantes lorsqu'ils regardent la télévision. L'ensemble comprend un émetteur stéréo à infrarouge et un casque d'écoute. Importé en tant que système intégral, le produit est classé au numéro tarifaire 9021.40.00.

Émetteur pour personnes malentendantes (108377)

L'émetteur mono ou stéréo à infrarouge visé est doté d'un élément rayonnant auxiliaire, d'un bloc d'alimentation et d'une bride de fixation. Il sert à transmettre les sons aux personnes malentendantes dans les pièces de taille moyenne comme les petites salles de réunion, les églises et les théâtres. Le dispositif intégral est classé au numéro tarifaire 9021.40.00. Lorsqu'ils sont importés séparément, les composants sont classés de la façon suivante : émetteur mono ou stéréo (8525.10.00), élément rayonnant auxiliaire (8525.10.00), bloc d'alimentation (8504.40.99) et bride de fixation (8529.90.61).

Détecteur d'étiquettes (108534)

Le détecteur d'étiquettes visé sert à vérifier, sur les bouteilles, la présence et la position des étiquettes avant, arrière et de corps, et à repérer les bouteilles qui ne sont pas assez remplies. L'appareil utilise des cellules photoélectriques pour détecter les étiquettes et des rayons gamma pour repérer les bouteilles dont le remplissage est insuffisant. Au moment de l'importation, le détecteur ne comporte pas de convoyeur ni de mécanisme de rejet. On utilise plutôt les installations existantes pour transporter et rejeter les bouteilles en fonction des signaux émis par le détecteur. Étant donné que l'appareil fait appel à des rayons gamma, il est classé au numéro tarifaire 9022.29.00.

Appareil de mesure de masse volumique (105079)

Cet appareil est utilisé dans le procédé de déshydratation des boues d'une usine de traitement des eaux usées pour mesurer la masse volumique des boues. L'appareil permet de déterminer la quantité de polymères qui doit être ajoutée aux boues : on envoie des isotopes radioactifs dans les boues et on mesure la quantité de radiations absorbée. Cette mesure est effectuée en comparant la quantité de radiations captée par le récepteur à la quantité qui a été envoyée. La différence entre ces deux valeurs est reportée dans une équation mathématique servant à calculer la masse volumique. Étant donné qu'il émet des radiations pour mesurer la masse volumique des boues, cet appareil est classé au numéro tarifaire 9022.29.00, conformément aux Notes explicatives de la position 90.22 à la page 1625, disposition II) 3).

Appareil simulant la production d'électricité (101266)

Ce produit est destiné à être utilisé dans des cours théoriques ou pratiques sur la production d'électricité. Il simule et représente une source d'alimentation de réseau et deux groupes électrogènes triphasés à moteur diesel d'une puissance nominale de 1 200 kVA qui peuvent alimenter un centre de consommation sélectionné parmi quatre, au moyen d'une barre omnibus. Cet appareil simulant la production d'électricité est classé au numéro tarifaire 9023.00.00 qui vise les instruments, appareils et modèles conçus pour la démonstration (dans l'enseignement ou les expositions, par exemple), non susceptibles d'autres emplois.

Simulateur de tir (101299)

Le simulateur de tir visé est utilisé pour soumettre des policiers, des gardes, etc., à divers scénarios de tir. Il se compose d'un ordinateur, d'un lecteur de vidéodisque, d'un projecteur, de haut-parleurs et de diodes laser (munitions). Ce système est classé au numéro tarifaire 9023.00.00 qui vise les instruments, appareils et modèles conçus pour la démonstration (dans l'enseignement ou les expositions, par exemple), non susceptibles d'autres emplois.

Simulateur de conduite (114125)

Le simulateur de conduite visé est un appareil commandé par ordinateur utilisé pour enseigner les techniques de conduite d'un camion. Le simulateur permet au conducteur de visualiser le compte-tours, l'indicateur de vitesse, le passage des vitesses et d'autres renseignements présentés sous forme de jauges, de diagrammes à barres et (ou) d'affichages numériques. Il permet aussi d'enseigner les bonnes techniques de conduite qui assurent une meilleure sécurité pour le conducteur et les autres. Les appareils conçus pour la démonstration (dans l'enseignement, par exemple), non susceptibles d'autres emplois, sont visés au numéro tarifaire 9023.00.00.

Simulateur sismique (106462)

Ce simulateur est utilisé pour faire la démonstration des effets d'un tremblement de terre. Il est constitué d'une source d'alimentation hydraulique, d'un actionneur, d'un accumulateur, d'une table à secousses et de matériel informatique. Il est classé au numéro tarifaire 9023.00.00 à titre d'appareil conçu pour la démonstration, non susceptible d'autres emplois.

Appareil de classification du bois d'oeuvre – ST (ancien n° 107744 du SRT)

L'appareil en question sert à mesurer de façon dynamique le module d'élasticité du bois d'oeuvre afin de déterminer sa résistance. Par des moyens informatiques, un capteur d'effort et de déformation effectue automatiquement une mesure jusqu'à 30 fois à la seconde. L'appareil calcule aussi la résistance naturelle à la flexion. Le bois est ensuite marqué de façon indélébile à l'aide de taches de couleur et codé en fonction de sa résistance. L'appareil de classification du bois d'oeuvre est utilisé dans les scieries. Il est classé au numéro tarifaire 9024.80.10 en tant qu'autres machines d'essais de traction et d'élasticité du bois. Se reporter à la page 1630, III) des Notes explicatives. (9024.80.91)

Appareil de mesure du coefficient de frottement – ST (ancien n° 102444 du SRT)

Cet appareil est conçu pour mesurer le coefficient de frottement de matières plastiques, de pellicules et de papiers et est classé au numéro tarifaire 9024.80.10 à titre de machines et appareils d'essais à commande électrique. (9024.80.91)

Appareil d'essais de dureté – ST (ancien n° 115115 du SRT)

L'appareil en question sert à mesurer la dureté des comprimés, des pilules, des capsules, des caplets et des ampoules de verre. Commandé par un microprocesseur, l'appareil utilise un dynamomètre piézoélectrique pour mesurer la force. Il est classé au numéro tarifaire 9024.80.10 en tant que machines ou appareils d'essais de dureté à commande électrique. (9024.80.91)

Machine d'essai au choc – ST (ancien n° 103002 du SRT)

La machine d'essai au choc visée mesure la résistance au choc de corps souples et minces comme des pellicules de plastique, des papiers plastifiés et des feuilles composites en laissant tomber sur un échantillon des fléchettes de poids divers depuis un point situé à une distance de 660 mm à 1 525 mm. L'échantillon est assujéti au moyen d'une bride à commande pneumatique ou par l'action du vide, selon le modèle et l'épaisseur de l'échantillon. Cette machine mesure la résistance au choc d'un produit selon la méthode de la fléchette en chute libre. Elle détermine l'énergie nécessaire pour provoquer la déchirure des échantillons dans des conditions définies, cette énergie étant exprimée sous forme du poids de la fléchette quand 50 % des échantillons se déchirent. Cette machine est classée au numéro tarifaire 9024.80.90 à titre de machines et appareils d'essais à commande électrique pour la vérification des propriétés mécaniques des matériaux. (9024.80.91)

Plan incliné – ST (ancien n° 102572 du SRT)

Ce plan incliné est un instrument non électrique qui sert à mesurer le coefficient de frottement statique et le coefficient de frottement dynamique d'un corps. La méthode de mesure de mise en oeuvre consiste à augmenter l'angle d'inclinaison de la surface sur laquelle est placé le corps jusqu'à un angle de 60°. Un traîneau en contact avec le corps se met en mouvement lorsque la force gravitationnelle vainc le frottement par adhérence entre les deux éléments. Ce point correspond au coefficient de frottement statique. Le coefficient de frottement dynamique du corps correspond au point auquel le traîneau s'arrête par suite d'une réduction de l'angle d'inclinaison de la surface. Ce plan incliné est classé au numéro tarifaire 9024.80.90. (9024.80.99)

Pyromètre – ST (ancien n° 109257 du SRT)

Le pyromètre visé est un thermomètre installé sur tableau. Il est conçu pour être utilisé avec un thermocouple et offre une fonction d'affichage numérique en degrés Celsius ou Fahrenheit. Ce pyromètre relève du numéro tarifaire 9025.19.00. (9025.19.19)

Thermomètre – ST (ancien n° 99502 du SRT)

Le produit visé indique la température intérieure et extérieure et est doté d'une sonde submersible conçue pour déterminer la température de l'eau. Cet instrument est pourvu d'une mémoire qui peut conserver les températures minimales et maximales. Il est alimenté par piles et peut être disposé sur un bureau ou installé au mur. Le produit visé relève du numéro tarifaire 9025.19.00. (9025.19.19)

Thermomètres – ST (ancien n° 116089 du SRT)

Les appareils en question sont des thermomètres électriques numériques pour l'intérieur et l'extérieur. Ils fonctionnent à piles et ont un afficheur à cristaux liquides numérique double, ainsi qu'une mémoire et une sonde extérieure. La température intérieure et la température extérieure sont affichées simultanément sur simple pression d'un bouton. Sont aussi gardées en mémoire les températures maximales et minimales. Le thermomètre a une échelle de -58 °F à +158 °F et est classé au numéro tarifaire 9025.19.00 en tant qu'autres thermomètres électriques. (9025.19.19)

Indicateur de température et d'humidité (99515)

Le produit visé sert à indiquer la température et le degré d'humidité relative. Il garde en mémoire les valeurs minimales et maximales de ces deux variables. Cet appareil à piles peut être placé sur une table ou fixé au mur. Ce produit est une combinaison d'instruments de la position 90.25, comme cela est décrit dans les Notes explicatives à la page 1634. Il doit être classé au numéro tarifaire 9025.80.90, conformément à la RGI n° 1.

Appareil de traitement de données pour thermomètre – ST (ancien n° 110014 du SRT)

Cet appareil de traitement de données est destiné à être relié à un thermomètre à rayons infrarouges. Il mesure les températures enregistrées par le thermomètre. Cet appareil peut également mémoriser et imprimer les valeurs thermométriques. Il est classé au numéro tarifaire 9025.90.10, sous la désignation d'accessoire de thermomètre à rayons infrarouges. (9025.90.93)

Débitmètre – ST (ancien n° 114217 du SRT)

Le produit en question est un débitmètre à section variable qui comporte un orifice circulaire à arêtes vives entre le piston et le cône de mesure. Le piston qui comporte un aimant annulaire permanent est maintenu en position de débit nul, à la base du cône, au moyen d'un ressort de retenue taré. L'écoulement qui traverse l'appareil crée un écart de pression de part et d'autre de l'orifice du piston, pressant ainsi le piston contre le ressort de retenue. L'appareil sert d'indicateur de débit pour une vaste gamme de liquides et de gaz d'usage industriel. Le débitmètre est classé au numéro tarifaire 9026.10.00 en tant que débitmètre non électrique. Se reporter à la disposition I) A) 2) des Notes explicatives de la position 90.26. (9026.10.99)

Transmetteurs – ST (ancien n° 115548 du SRT)

Les transmetteurs en question consistent en un transducteur de pression au quartz numérique et une carte d'interface numérique, dans un ensemble intégré. L'ensemble comprend un bloc d'alimentation et un microprocesseur. Les appareils sont utilisés avec une alimentation numérique et mesurent avec précision la pression exercée, dans une foule d'applications techniques. Ils sont classés au numéro tarifaire 9026.20.00 en tant qu'instruments ou appareils à commande électrique. (9026.20.10)

Analyseur de gaz – ST (ancien n° 114817 du SRT)

L'analyseur de gaz en question est conçu pour mesurer la teneur en oxygène, en monoxyde de carbone, en dioxyde de carbone et en hydrocarbures dans les gaz d'échappement des moteurs à essence. L'appareil peut être utilisé pour les moteurs à deux et à quatre temps. L'analyseur de gaz est commandé par un microprocesseur à circuits intégrés et comporte un dispositif de prélèvement à sonde unique. Les mesures sont exprimées sous forme décimale sur quatre afficheurs à DEL. Il est classé au numéro tarifaire 9027.10.00. Se reporter à la disposition 8) des Notes explicatives de la position 90.27 à la page 1639. (9027.10.10)

Tube de détection de gaz – ST (ancien n° 98950 du SRT)

Le tube de détection de gaz visé est utilisé avec des pompes à gaz de précision pour détecter et mesurer les concentrations de gaz. Le réactif chimique contenu dans le tube réagit avec un gaz pour produire des couleurs vives et une ligne de démarcation nette. La concentration de gaz est indiquée par l'échelle située à l'extrémité de la tache colorée. Conformément à la Règle générale interprétative 3 b), le produit visé est classé au numéro tarifaire 9027.10.00 à titre d'autre analyseur de gaz. (9027.10.90)

Contaminamètre – ST (ancien n° 111751 du SRT)

L'appareil en question est un contaminamètre exploité au moyen d'un ordinateur par l'intermédiaire d'une interface. Il comprend une imprimante à 16 colonnes pour l'impression des données. Le contaminamètre sert à mesurer la taille des particules microniques présentes dans les fluides ainsi que leur nombre. Les particules sont mesurées au moyen d'une photodiode qui convertit l'intensité de la lumière en une tension qui est enregistrée en fonction du temps. Tandis que la particule se déplace d'un côté à l'autre du hublot, la quantité de lumière perdue est proportionnelle à la taille de la particule et la baisse de tension est mesurée puis enregistrée. Cette perte de tension qui est liée directement à la superficie de la particule mesurée est transformée en une « tension positive », puis en une capacité qui est ensuite calculée et mémorisée. Le contaminamètre est classé au numéro tarifaire 9027.50.00 en tant qu'autres instruments utilisant les rayonnements optiques, pour mesures photométriques. (9027.50.10)

Ellipsomètre – ST (ancien n° 114535 du SRT)

Le produit en question est un ellipsomètre spectroscopique à angle variable qui utilise un faisceau lumineux polarisé pour déterminer les indices de réfraction, les coefficients d'absorption, la rugosité surfacique et interfaciale, l'épaisseur de couches multiples, les proportions des alliages et les températures superficielles. L'angle d'incidence et la longueur d'onde sont commandés par ordinateur. L'ellipsomètre est classé au numéro tarifaire 9027.50.00 en tant qu'autres instruments utilisant les rayonnements optiques, pour analyse physique. (9027.50.10)

pH-mètres – ST (anciens n°s 86810, 86812 du SRT)

Les produits en question sont des pH-mètres de poche légers fonctionnant à piles. Ils sont utilisés pour vérifier les électrodes dans des applications industrielles, des tuyauteries et des réservoirs. Certains modèles sont étanches et utilisés dans les endroits où il y a de l'eau (piscines, installations d'électrodéposition, piscicultures, etc.). Les pH-mètres sont visés précisément au numéro tarifaire 9027.80.19. (9027.80.10)

Salinomètre – ST (ancien n° 86815 du SRT)

L'appareil en question fonctionne à piles et sert à déterminer la teneur en sels d'un liquide. Il peut être utilisé dans le domaine du conditionnement de l'eau, de la pisciculture ou de la lutte contre la pollution. Les appareils servant à mesurer la concentration de sels sont décrits dans les Notes explicatives de la position 90.27. L'appareil de mesure visé est classé au numéro tarifaire 9027.80.19 en tant que salinomètre. (9027.80.10)

Conductimètre – ST (ancien n° 115970 du SRT)

Le conductimètre en question consiste en un transmetteur mural ou de panneau et une sonde appropriée. L'appareil sert à mesurer et à transmettre la conductivité de l'eau dans une foule d'applications (production d'énergie, alimentation et secteur brassicole, distillation de l'eau de mer, etc.). Le produit est classé au numéro tarifaire 9027.80.90 en tant qu'autres instruments électriques de mesure pour analyse chimique. (9027.80.80)

Analyseur d'oxygène dissous – ST (ancien n° 115980 du SRT)

L'analyseur d'oxygène dissous visé consiste en un transmetteur mural ou panneau qui, de concert avec une sonde appropriée, mesure et transmet avec précision et fiabilité la teneur en oxygène dissous de l'eau dans une foule d'applications industrielles. L'afficheur à cristaux liquides indique la teneur en oxygène dissous en pourcentage de saturation ou en parties par million. L'analyseur est classé au numéro tarifaire 9027.80.90 en tant qu'autres instruments électriques pour analyse chimique. (9027.80.80)

Appareil de mesure de la dilatation thermique – ST (ancien n° 103827 du SRT)

L'appareil en question sert à déterminer le coefficient de dilatation thermique des profilés en carbone. L'appareil consiste en un four, un régulateur de température et un module numérique de mesure de la longueur (jauge de longueur) qui peut se composer soit d'une sonde soit d'une tête de mesure électronique. Des échantillons de produits en carbone cylindriques (anodes, cathodes, plaquettes latérales et électrodes) sont déposés à l'intérieur du four et chauffés à une température élevée constante pendant un certain temps. Ensuite, la jauge de longueur mesure la dilatation de l'échantillon. La mesure est transmise à un module raccordé à la jauge de longueur. L'appareil est classé au numéro tarifaire 9027.80.90 en tant qu'autre appareil électrique pour analyse physique. (9027.80.80)

Burettes automatiques – ST (ancien n° 109453 du SRT)

Ces burettes servent à la distribution de réactifs. Ces appareils sont dotés d'un dispositif d'affichage numérique ayant un pouvoir de résolution de 0,001 ml. Un piston motorisé, commandé par microprocesseur, assure, à l'enfoncement d'un bouton, un débit qui peut être réglé entre 0,005 et 150 ml/min, avec une précision de l'ordre de 0 à 1 %. Le produit visé est classé au numéro tarifaire 9027.80.90, sous la désignation « autres instruments et appareils électriques pour analyses chimiques ou physiques ». (9027.80.80)

Détecteur C2 – ST (ancien n° 109863 du SRT)

Le détecteur C2 est un appareil électrique servant à mesurer et à contrôler la concentration de carbone dans la pulpe ou dans la liqueur d'attaque, dans des bains d'adsorption, aux fins d'extraction de l'or. Le fonctionnement de cet appareil repose sur le principe suivant : la vitesse d'impulsions ultrasoniques de haute fréquence traversant la pulpe est atténuée en fonction de la concentration de carbone dans cette pulpe. Cette corrélation est déterminée par la densité de la pulpe : tout changement de densité de la pulpe influe sur le degré d'atténuation, donc sur la concentration de carbone indiquée par l'appareil. L'indicateur C2 est classé au numéro tarifaire 9027.80.90, sous la désignation « instrument pour analyses physiques ». (9027.80.80)

Système d'analyse d'images – ST (ancien n° 111563 du SRT)

Le système en question mesure automatiquement, avec précision, de façon objective et quantitative, la forme, la texture, la couleur et la densité optique des cellules et des tissus. Le système d'analyse se compose d'une macrovisionneuse, d'une caméra vidéo, d'une imprimante et d'un écran. Il s'agit d'un poste de travail spécialisé pour la cytométrie et l'histométrie, d'une combinaison matériel-logiciel qui regroupe les fonctions d'acquisition d'images cellulaires, d'analyse et de traitement des données. Il est classé au numéro tarifaire 9027.80.90 en tant qu'autres instruments ou appareils électriques pour analyse physique ou chimique. (9027.80.80)

Système de détection de l'agrégation plaquettaire – ST (ancien n° 101795 du SRT)

Ce système permet de détecter l'agrégation plaquettaire en faisant passer un faible courant électrique entre deux électrodes plongées dans du sang, du sang dilué, du plasma riche en plaquettes ou des plaquettes déleucocytées, et en mesurant l'impédance entre les électrodes. Une interface transmet à un ordinateur compatible les données enregistrées par le système de détection. Le produit visé est classé au numéro tarifaire 9027.80.90 qui vise des instruments et appareils pour analyse physique. (9027.80.80)

Nécessaire d'analyse glucométrique – ST (ancien n° 110054 du SRT)

Ce nécessaire d'analyse glucométrique est portable et comprend les éléments suivants : glucomètre, bandes d'essai, commandes, glucolet 2, *fingerstix*, tampons imbibés d'alcool et instructions. On dépose une goutte de sang sur une bande d'essai que l'on introduit ensuite dans l'appareil de mesure aux fins d'analyse. Le matériel en question est classé au numéro tarifaire 9027.80.90 en tant qu'autres instruments électriques pour analyse chimique. (9027.80.80)

Appareil de mesure de la viscosité à l'état fondu – ST (ancien n° 103100 du SRT)

Cet appareil de mesure de la viscosité à l'état fondu permet à son utilisateur d'obtenir la viscosité à l'état fondu, la viscosité intrinsèque et la vitesse de dégradation d'un matériau échantillon. De l'azote sous pression traverse un barillet étanche maintenu à une température élevée afin d'extruder un polymère fondu dans un milieu sans oxygène et sans humidité. Le débit du polymère sortant d'une filière calibrée, sous une

température et une pression soumises à une régulation, est mesuré par un transducteur relié à un ordinateur. L'ordinateur est programmé pour surveiller le fonctionnement de l'appareil de mesure et pour calculer, afficher et enregistrer les résultats. Le système comprend une imprimante et les résultats sont produits sous forme numérique et graphique. Cet appareil de mesure de la viscosité à l'état fondu est classé au numéro tarifaire 9027.80.90 à titre d'autres instruments et appareils pour essais de viscosité, de porosité, de dilatation, etc. (9027.80.80)

Transpondeur de totalisation intégré – ST (ancien n° 96877 du SRT)

Ce produit est un capteur électronique infrarouge relié à un appareil de mesure. Il est considéré comme un compteur de tours. Ce dispositif capte et enregistre les rotations des cadrans d'un appareil de mesure et mesure la consommation électrique totale. Un autre élément du transpondeur réagit aux commandes émises depuis une station maîtresse. Les commandes sont transmises au transpondeur par l'intermédiaire d'un système de communication bidirectionnelle. Conformément à la Note A 1) des Notes explicatives de la position 90.29 à la page 1646, ce produit est classé au numéro tarifaire 9029.10.00 à titre de compteur de tours. (9029.10.10)

Ordinateur de bicyclette – ST (anciens n°s 115237, 115252 du SRT)

Le produit en question est un ordinateur à piles, sans fil, dont l'afficheur est fixé au guidon. Il indique la vitesse, la durée du voyage et la distance parcourue, et comporte une horloge 24 heures. L'ordinateur de bicyclette comprend aussi un moniteur de fréquence cardiaque qui indique le rythme cardiaque à tout moment, en regard de valeurs maximale et moyenne, le temps durant lequel le rythme cardiaque demeure à l'intérieur d'une plage prédéterminée, et, par voie d'alarme, les rythmes cardiaques qui s'écartent de cette plage. Il est classé au numéro tarifaire 9029.20.10 en tant qu'indicateur de vitesse à commande électrique. (9029.20.91)

Système d'enregistrement de données pour véhicules – ST (anciens n°s 98852, 98849 du SRT)

Le produit visé est utilisé dans un véhicule pour enregistrer des données relatives à différents paramètres de fonctionnement (p. ex., le nombre de milles parcourus, la vitesse, le temps de marche et le temps d'arrêt) transmises par des capteurs installés sur le véhicule. Cet appareil est piloté par un microprocesseur et offre des guidages modifiables par l'utilisateur. Cependant, le programme d'exploitation/d'application est écrit, sur une puce de mémoire EPROM, et ne peut être altéré sans changer cette puce. Le produit visé est fréquemment désigné sous le nom d'ordinateur de bord. Puisqu'il met en oeuvre un programme fixe, il est classé au numéro tarifaire 9029.20.90, qui vise les autres instruments à commande électrique conçus pour mesurer la vitesse, la distance et le temps écoulé. L'appareil en question ne satisfait pas aux critères énoncés à la Note 5 A) a) 2) du Chapitre 84 (librement programmé) et est par conséquent exclu de la position 84.71. (9029.20.91)

Indicateur de facteur de puissance selon l'angle de phase – ST (ancien n° 109263 du SRT)

Cet indicateur de tableau, à équilibre, de type universel, permet de mesurer, à partir des bornes appropriées, les différences de phase dans des circuits monophasés à 2 ou 3 fils, des circuits triphasés ou des circuits triphasés à 4 fils. L'indicateur mesure l'angle de phase entre la tension et le courant, afin de déterminer le facteur de puissance. Le produit visé est classé au numéro tarifaire 9030.39.10, sous la désignation d'instruments pour la mesure de la tension et de l'intensité de courants électriques. (9030.39.90)

Ampèremètre – ST (ancien n° 109015 du SRT)

Cet ampèremètre de tableau, à affichage numérique, sert à indiquer l'intensité de courants continus. Cet appareil est offert en différents modèles, qui se distinguent par leur plage de mesure (en millivolts ou en milliampères). Des produits similaires sont décrits dans la Note explicative I) de la position 90.30 à la page 1652. Cet ampèremètre est classé au numéro tarifaire 9030.39.90, sous la désignation d'instruments pour la mesure de la tension et de l'intensité de courants électriques. (9039.39.10)

Ampèremètre (115063)

La pince ampèremètre en question est conçue pour mesurer les courants continus et alternatifs à l'intérieur d'une plage de 50 mA à 20 A. L'ampèremètre peut aussi servir à mesurer le courant alternatif superposé à un courant continu. L'intensité est mesurée au moyen d'un transformateur de courant à pince que l'on raccorde à l'ampèremètre au moyen d'un connecteur. L'ampèremètre est classé au numéro tarifaire 9030.39.90 en tant qu'autres instruments ou appareils pour la mesure de l'intensité, sans dispositif enregistreur.

Dispositif de contrôle de tensions élevées (106762)

Ce produit est un dispositif de contrôle d'induction et de tensions élevées à piles. Il est utilisé pour contrôler la tension des moteurs électriques, des outils électriques, des appareils électroménagers, des armoires électriques, des transformateurs, des lignes électriques et des accessoires d'automobiles à moteur électrique. Il s'agit d'un appareil transistorisé portatif. Les mesures sont effectuées par comparaison avec six tensions variant de 1,5 à 250 volts. Les valeurs mesurées sont données par un indicateur à aiguille. Le dispositif de contrôle peut être réglé facilement, selon le type de matériel devant faire l'objet du contrôle. Ce produit est classé au numéro tarifaire 9030.39.90 à titre d'autres instruments pour la mesure ou le contrôle de la tension.

Système de diagnostic et fils capteurs (102551)

Ce système simplifie l'installation et l'entretien de fils capteurs. À l'aide d'indicateurs à diodes électroluminescentes situés à des endroits stratégiques, ce système indique avec exactitude le moment où un capteur, un jeu de cordon, un connecteur multiple ou un dispositif d'interconnexion est en circuit ouvert, est en court-circuit, fonctionne de façon intermittente, est mal branché ou est débranché, et précise l'endroit où survient la défektivité. Le système en entier est installé au moyen de fils à connecteurs et demeure sur la machine afin d'assurer un diagnostic continu pendant son fonctionnement. Ce produit est classé au numéro tarifaire 9030.39.90 à titre d'autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la puissance, sans dispositif enregistreur.

Transducteur de tension (112048)

Le transducteur de tension visé est un instrument électrique servant à mesurer la tension c.a. dans des applications industrielles d'ordre général. Le transducteur reçoit un signal électrique, le mesure et le modifie, et le transmet sous la forme d'un signal de sortie électrique. Il est classé au numéro tarifaire 9030.39.90 en tant qu'autres instruments pour la mesure de la tension, sans dispositif enregistreur.

Analyseur d'erreurs sur les bits (100194)

Le dispositif multi-interface visé sert à surveiller des conditions d'alarme et à établir des mesures relativement aux erreurs détectées dans des réseaux numériques. Il peut être utilisé pour localiser des défauts survenant dans le réseau et l'équipement de transmission, ainsi que pour déterminer la qualité de transmission sur les voies numériques. Cet analyseur à main est alimenté par piles et comporte un afficheur

à cristaux liquides. De plus, il donne accès à des configurations stockées dans sa mémoire et fonctionne à base de menus (touches programmables). Le produit visé est classé au numéro tarifaire 9030.40.90 qui vise d'autres instruments et appareils spécialement conçus pour les techniques de la télécommunication.

Analyseur de lignes de données (100739)

L'analyseur de lignes de données visé est un instrument à main alimenté par piles servant à vérifier les circuits de données analogiques. Cet instrument, qui fonctionne à base de menus, comporte un clavier numérique et un écran à cristaux liquides rétro-éclairé servant à l'affichage des courbes de temps de propagation de groupe, de distorsion d'affaiblissement et de réponse en fréquence. Le produit visé est classé au numéro tarifaire 9030.40.90 qui vise d'autres instruments et appareils spécialement conçus pour les techniques de la télécommunication.

Analyseur d'erreurs et de gigue (100889)

L'analyseur visé est un appareil modulaire utilisé pour les systèmes de télécommunications numériques de 48 kilobits/seconde à 175 mégabits/seconde. Il sert à mesurer, pour des signaux présentant une structure de trame synchrone ou plésiochrone, les erreurs sur les bits, les erreurs de code, les erreurs de redondance cyclique, les erreurs de parité et les glissements, de même que la tolérance à la gigue. L'analyseur fournit des mesures relatives à la qualité de transmission d'un système en service en analysant les données sur la parité et les signaux de verrouillage de trame. Cet appareil est classé au numéro tarifaire 9030.40.90 qui vise d'autres instruments et appareils spécialement conçus pour les techniques de la télécommunication.

Analyseur de trame (100942)

Le produit visé réunit un analyseur de signalisation voie par voie et un analyseur de trame. Cet appareil portatif alimenté par piles trouve diverses applications : surveillance et vérification de circuits d'un débit de 2 048 kilobits/seconde, y compris la simulation et l'analyse de signalisation voie par voie; vérification de multiplexeurs-démultiplexeurs; vérification d'interconnexions numériques; et vérification de commutateurs automatique et normale de secours. L'analyseur en question est classé au numéro tarifaire 9030.40.90 qui vise d'autres instruments et appareils spécialement conçus pour les techniques de la télécommunication.

Analyseur de trame et de signalisation (100919)

L'analyseur de trame et de signalisation visé sert à vérifier les trames et à analyser la signalisation sur des circuits d'un débit de 2 048 kilobits/seconde. Il comporte deux récepteurs de trames, un émetteur de trames, un dispositif de simulation et d'analyse de signalisation voie par voie et une interface de carte RAM/ROM. La simulation et l'analyse comprennent le décodage d'impulsions décimales et d'impulsions de multiplication de fréquence à partir de deux sens, l'enregistrement et l'affichage de la procédure d'appel indiquant les chiffres composés, ainsi que la surveillance et l'affichage simultanés de l'état des 30 voies téléphoniques et ce, dans le sens émission et dans le sens réception. Le produit en question est classé au numéro tarifaire 9030.40.90 qui vise d'autres instruments et appareils spécialement conçus pour les techniques de la télécommunication.

Analyseur de réseau (99852)

L'analyseur de réseau visé est un appareil portatif à piles piloté par menu(s) qui présente un afficheur rétro-éclairé, un clavier, un câble de jonction, un logiciel de téléchargement à un ordinateur personnel et un adaptateur de bouclage. L'appareil en question peut exécuter un grand nombre de fonctions allant de la vérification depuis le bureau central d'équipement de télécommunications à l'entretien ou la maintenance en clientèle par le raccordement à un jack de contrôle ou à un point d'accès équivalent. Ce produit est classé au numéro tarifaire 9030.40.90 à titre d'autres instruments et appareils spécialement conçus pour les techniques de la télécommunication.

Analyseur de signalisation (100364)

Le produit visé est un appareil d'essai conçu pour localiser les dérangements survenant sur des circuits de transmission. Il offre diverses avenues pour la localisation des dérangements en effectuant des mesures en duplex intégral, des mesures de l'amplitude des impulsions ainsi que la simulation et l'analyse de la signalisation voie par voie. Ce produit est considéré comme un appareil spécialement conçu pour les techniques de la télécommunication et il est classé à ce titre au numéro tarifaire 9030.40.90.

Appareil de surveillance de réseau (100704)

L'appareil de surveillance de réseau visé sert à détecter les erreurs de format et de logique sur les réseaux et les circuits de télécommunications. Il produit des statistiques sur les performances à partir des erreurs détectées, il déclenche et signale les alarmes définies par l'utilisateur, et il peut assurer la localisation ainsi que le diagnostic de problèmes survenant sur le réseau. Cet appareil est classé au numéro tarifaire 9030.40.90 qui vise d'autres instruments et appareils spécialement conçus pour les techniques de la télécommunication.

Analyseur (100116, 100109)

L'analyseur en question est utilisé dans le domaine des télécommunications pour la mesure de la gigue de phase, la mesure des interruptions, la mesure du bruit impulsionnel, la vérification des caractéristiques d'une ligne, etc. Ce produit est classé au numéro tarifaire 9030.40.90 à titre d'autres instruments et appareils spécialement conçus pour les techniques de la télécommunication. Des appareils semblables sont visés dans les Notes explicatives de la position 90.30 à la page 1653.

Combiné d'essai téléphonique (114527)

Le combiné d'essai téléphonique visé comporte un cadran et un clavier pour la composition, et sert à vérifier l'état des lignes et des appareils téléphoniques au moment de leur installation et de leur entretien. Le combiné d'essai est classé au numéro tarifaire 9030.40.90 en tant qu'autres instruments ou appareils spécialement conçus pour les techniques de la télécommunication. Se reporter aux Notes explicatives de la position 90.30 à la page 1653.

Système de gestion de réseaux (101780)

Le système en question assure la surveillance de divers réseaux, et met en oeuvre des graphiques en couleurs qui permettent d'obtenir des indications sur la topologie, l'état et les alarmes de réseaux. Ce produit est classé au numéro tarifaire 9030.40.90 à titre d'appareil d'essai spécialement conçu pour les techniques de la télécommunication.

Système de surveillance de réseau (100333)

Le système visé est conçu pour être utilisé dans le domaine des télécommunications pour assurer la surveillance des performances et effectuer des diagnostics. En analysant les tendances des performances, il identifie et corrige les problèmes avant que ceux-ci puissent avoir des répercussions. Ce produit est classé au numéro tarifaire 9030.40.90 à titre de système de surveillance des performances et de diagnostic spécialement conçu pour les techniques de la télécommunication.

Boîte d'essai grillagée – ST (ancien n° 109928 du SRT)

La boîte grillagée portative (cage de faraday) permet d'effectuer des essais sur des émetteurs de détresse (radiophares) sans émettre de signal qui pourrait être interprété comme une alerte. La boîte d'aluminium est doublée d'une mousse absorbante hyperfréquence à large bande qui atténue la réflexion interne, ce qui permet d'éviter la surcharge de l'émetteur faisant l'objet de l'essai et de transmettre un signal net au matériel d'essai extérieur (appareil d'essai de radiophares). Pour effectuer un essai avec ce dernier appareil, on place l'émetteur de détresse dans la boîte d'essai. Celle-ci est classée au numéro tarifaire 9030.90.10 à titre d'accessoire d'un instrument pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité, de la résistance ou de la puissance, sans dispositif enregistreur, du numéro tarifaire 9030.39.90. (9030.90.23)

Source optique à diode électroluminescente – ST (ancien n° 109787 du SRT)

La source optique à diode électroluminescente est conçue pour être utilisée avec des appareils de mesure de puissance optique pour évaluer les performances de réseaux de communications numériques à fibres optiques. La source permet d'effectuer des mesures d'atténuation pendant l'installation, l'entretien et la réparation de réseaux à fibres optiques. Ce produit est considéré comme un accessoire pour les appareils de mesure de la puissance du numéro tarifaire 9030.40.90, et il est classé au numéro tarifaire 9030.90.10. (9030.90.93)

Jauges – ST (ancien n° 108426 du SRT)

Les articles en question consistent en deux types de jauges qui se fixent à un instrument de contrôle pour vérifier la qualité. La première jauge sert à contrôler le contour et les marges des éléments en verre, en matière plastique et en tôle. La deuxième jauge aussi se fixe à un instrument de contrôle afin d'effectuer des mesures linéaires de précision. Les deux modèles permettent la collecte de données de CSP au moyen de collecteurs de données. Les jauges sont classées au numéro tarifaire 9031.80.10 en tant que jauges ne comportant pas un dispositif mesureur ajustable étant des instruments de contrôle non visés ailleurs dans le Chapitre 90. (9031.80.20)

Indicateur de couple de décapsulage – ST (ancien n° 114664 du SRT)

L'indicateur de couple de décapsulage constitue un appareil d'essai informatisé servant à mesurer le couple requis pour dévisser les capsules des bouteilles. Il permet de vérifier si les capsules sont posées convenablement. Il mesure et affiche le couple à la fois de capsulage et de décapsulage. Les données sont acheminées à une imprimante ou à un ordinateur personnel. L'indicateur en question est classé au numéro tarifaire 9031.80.10 en tant qu'autres instruments de mesure à commande électrique, non visés ailleurs dans le Chapitre 90. (9031.80.91)

Détecteurs automatisés de pannes de moteur – ST (ancien n° 114816 du SRT)

Certains détecteurs automatisés de pannes de moteur sont commandés par un microprocesseur, tandis que d'autres sont gérés par un ordinateur personnel. On les qualifie de modulaires parce qu'un certain nombre de fonctions supplémentaires peuvent être ajoutées à l'appareil de base. Ils permettent l'affichage sur tube

de lecture de divers diagnostics relatifs notamment au circuit d'allumage du moteur. Les fonctions supplémentaires permettent de faire divers autres diagnostics à l'égard, entre autres, de l'échappement et du circuit électrique. En outre, ils affichent des messages de diagnostic et d'aide au cours des essais. Bien que ces appareils soient mobiles lorsqu'ils sont installés dans une armoire ou sur un socle à roulettes, ils ne sont pas portables puisque leur encombrement et leur poids ne permettent pas qu'on les transporte ou les déplace à la main. Ces appareils constituent des instruments pour l'essai des moteurs à combustion interne. Les détecteurs automatisés de pannes de moteur sont classés au numéro tarifaire 9031.80.10 en tant qu'autres instruments de contrôle à commande électrique (non dénommés ni compris ailleurs dans le Chapitre 90). Se reporter à la disposition I) A)4) des Notes explicatives de la position 90.31 à la page 1655. (9031.80.91)

Centre d'essai pour auto – ST (ancien n° 106227 du SRT)

Ce centre d'essai modulaire automatisé est utilisé pour soumettre des véhicules à des essais. Il est constitué des éléments suivants : module d'essai de dérapage latéral, rouleaux pour essai de la suspension, module d'essai des freins et des rouages d'entraînement à quatre roues motrices, indicateur de pression des pédales, module de vérification de la géométrie des arbres et de la carrosserie, module de réglage des phares, appareil de levage du véhicule et vérins auxiliaires, module d'analyse des gaz d'échappement et une unité de traitement centrale complète comprenant un écran, un clavier et une imprimante. Les essais peuvent être effectués sans que le conducteur ait à descendre du véhicule. La personne effectuant les essais déplace le véhicule d'un banc d'essai à l'autre sans jamais quitter des yeux des écrans de visualisation en couleur. Ces écrans affichent tous les résultats des essais sous forme de valeurs numériques, de courbes ou de diagrammes à barres. Ces résultats sont comparés avec les différentes valeurs limites normalisées. Le mouvement du véhicule est détecté automatiquement chaque fois que celui-ci est amené sur un des modules d'essai, de sorte que la personne effectuant les essais n'a pas à intervenir. Ce produit est classé au numéro tarifaire 9031.80.10 à titre d'autre instrument de mesure ou de contrôle électrique non dénommé ni compris ailleurs dans le Chapitre 90, conformément aux Notes explicatives, disposition I) A)14) à la page 1655. (9031.80.91)

Appareil de mesure pour fer-droit – ST (ancien n° 107245 du SRT)

Cet appareil est utilisé pour mesurer l'angle et la longueur de la tige d'un fer-droit. Il comprend des capteurs électroniques, un miroir et un fer-droit réglable. Le fer-droit à capteurs intégrés est fixé à une base. L'utilisateur empoigne le fer-droit et regarde dans le miroir pour s'assurer qu'il est placé directement au-dessus de la tête du fer. Il place ensuite la tige du fer dans la position qui lui convient le mieux. L'appareil affiche alors l'angle et la longueur de la tige. Avec ces données, l'utilisateur peut choisir le fer-droit qu'il lui faut. Le produit visé est un appareil électronique servant à mesurer la longueur et l'angle de la tige d'un fer-droit et il est classé au numéro tarifaire 9031.80.10. (9031.80.91)

Vibromètre – ST (ancien n° 115832 du SRT)

Le vibromètre en question se compose de deux palpeurs, d'une alarme réglable et d'un interrupteur d'arrêt de l'alarme. Il sert à détecter les vibrations des funes de chalut engendrées par l'interaction entre un panneau de chalut et le fond de l'océan. L'intensité de la vibration de chaque fune est indiquée par une barre lumineuse transparente. Est également prévue une alarme sonore (avec interrupteur d'arrêt) destinée à attirer l'attention du préposé sur l'afficheur lorsque les impacts ou les vibrations atteignent un certain seuil (réglable). Le vibromètre pour funes de chalut est un instrument électrique et est classé au numéro tarifaire 9031.80.10 en tant qu'autres instruments de mesure des vibrations. (9031.80.91)

Appareil de contrôle de transformateurs – ST (ancien n° 113099 du SRT)

L'appareil de contrôle de transformateurs visé est un appareil sur panneau qui sert à mesurer la température de l'huile et des enroulements, le niveau d'huile, le nombre d'heures de service et l'intensité du courant. Il peut être branché à un ordinateur. Il a des fonctions propres aux positions 90.25, 90.26, 90.29 et 90.30. Étant donné que ses fonctions relèvent de toutes ces positions, il est classé à la position 90.31 en tant qu'appareil de mesure non compris ailleurs dans le Chapitre 90. L'appareil de contrôle sert à mesurer divers paramètres de fonctionnement des transformateurs de puissance et est classé au numéro tarifaire 9031.80.10. (9031.80.91)

Dispositif de mesure de l'angle du foret – ST (ancien n° 108549 du SRT)

Le dispositif de mesure de l'angle du foret en question est utilisé pour le matériel de forage. Il s'agit d'un appareil gravimétrique qui permet de mesurer l'angle d'inclinaison ou de dérive d'un foret. Le dispositif consiste en un boîtier renfermant deux affichages numériques à cristaux liquides pour l'angle (inclinaison et dérive); un circuit électrique installé dans le poste de commande; et d'un boîtier renfermant les capteurs d'angle gravimétriques fixés au mât de l'installation de forage. Les deux boîtiers sont raccordés au moyen d'un câble. Les capteurs d'angle gravimétriques (clinomètres) mesurent l'angle du mât en fonction de la gravité. Le capteur fonctionne selon le principe de la capacitance. Une carte de circuits imprimés est plongée dans un solvant, tandis que l'on mesure la capacitance de celle-ci. Selon l'angle établi en fonction de la gravité, la carte est plongée plus ou moins profondément dans le liquide, ce qui en modifie la capacitance. Ce signal est transmis au boîtier d'affichage et la lecture de capacitance est convertie en degrés ou en pourcentage d'inclinaison. Le dispositif de mesure de l'angle du foret est un appareil de mesure et est classé au numéro tarifaire 9031.80.10 en tant qu'autres instruments, appareils et machines de mesure électrique, non dénommés ni compris ailleurs dans le Chapitre 90. Se reporter à la Note 3 et à la Note supplémentaire 1 du Chapitre 90. (9031.80.91)

Système de mesure géométrique – ST (ancien n° 107719)

Le système en question sert à évaluer les caractéristiques géométriques telles que la rondeur, la planéité ou la concentricité. Il peut être interrelié à des ordinateurs compatibles IBM. Le système consiste en une plaque tournante pneumatique munie d'un socle de gabarit, une plaque de centrage et de mise à niveau, des bras de rallonge et un filtre-régulateur pour l'air. Plusieurs accessoires incluent : supports d'arbre, adaptateur de support central, bille d'essai, mandrin à trois mors, trousse d'étalonnage et étalon. Le système est classé au numéro tarifaire 9031.80.10 en tant qu'autres instruments, appareils et machines électriques de mesure ou de contrôle, non dénommés ni compris ailleurs dans le Chapitre 90. (9031.80.91)

Système d'essai pour comprimés – ST (ancien n° 114684 du SRT)

Le système en question regroupe plusieurs appareils d'essai individuels destinés à l'industrie pharmaceutique. Il sert à mesurer la dureté, le poids et l'épaisseur des comprimés. Un cycle d'essai normal consiste à peser le comprimé, à en mesurer l'épaisseur et à déterminer sa dureté. Pour mesurer la dureté, le comprimé est écrasé. C'est pourquoi cette étape a lieu en dernier. Étant donné qu'il s'agit d'un appareil combiné, à la fin de chaque étape, le logiciel du système mémorise automatiquement les mesures et affiche les données. Il est classé au numéro tarifaire 9031.80.10 en tant qu'autres instruments de mesure. Se reporter aux Notes explicatives de la position 90.24 à la page 1630. (9031.80.91)

Transducteurs – ST (ancien n° 111425 du SRT)

Les transducteurs en question qui sont décrits comme étant des dynamomètres piézoélectriques captent électriquement le couple des outils à commande mécanique utilisés dans le cadre de la fabrication des automobiles. Ces articles sont classés au numéro tarifaire 9031.80.10 en tant qu'autres instruments et machines de mesure ou de contrôle du couple, non dénommés ni compris ailleurs dans le Chapitre 90. (9031.80.91)

Détecteur de points chauds – ST (ancien n° 114601 du SRT)

Ce détecteur de point chaud est installé sur diverses semi-remorques et remorques (pour véhicules récréatifs, à bestiaux, à 18 roues) afin de signaler au conducteur les cas de surchauffe dans les moyeux (roulements ou freins). Des capteurs thermiques sont fixés à l'essieu au moyen de bandes de serrage, le plus près possible de chaque moyeu. Les fils raccordés aux capteurs sont acheminés jusqu'à l'avant-train de la remorque et branchés à une prise de remorque classique. De là, les fils sont passés jusqu'à la cabine du véhicule où ils sont raccordés à une plaque à bornes. Les fils branchés à la plaque à bornes sont ensuite raccordés au détecteur. Lorsque le moyeu chauffe, un voyant rouge clignote. Lorsque la température est normale, un voyant vert est allumé. Le détecteur de points chauds est classé au numéro tarifaire 9031.80.90 en tant qu'autres instruments de contrôle à commande électrique, non dénommés ni compris ailleurs dans le Chapitre 90. (9031.80.91)

Appareil d'étalonnage à contrepoids de dynamomètre piézoélectrique – ST (ancien n° 114133 du SRT)

L'appareil d'étalonnage en question mesure les forces mécaniques durant l'étalonnage d'une foule de dynamomètres piézoélectriques. Chaque poids est appliqué directement sur le dynamomètre piézoélectrique à l'essai. Le poids et l'étrier auquel il est suspendu sont appliqués directement sur l'instrument à étalonner. Les poids et l'étrier sont étalonnés en unités de force ou de masse conformément aux exigences du U.S. National Bureau of Standards. L'appareil d'étalonnage est classé au numéro tarifaire 9031.80.90 en tant qu'appareils non électriques pour le contrôle des étalons. (9031.80.99)

Indicateur de position – ST (ancien n° 109683 du SRT)

L'indicateur de position numérique en question est un appareil de mesure mécanique commandé par un arbre. Chaque indicateur comprend un rouleau chiffré denté. Lorsque l'arbre sur lequel est fixé l'instrument tourne dans le sens horaire ou antihoraire, les chiffres changent le long de la ligne repère. L'indicateur de position n'est pas un compte-tours de la position 90.29, mais constitue plutôt un instrument de contrôle non dénommé ni compris ailleurs dans le Chapitre 90. L'indicateur de position numérique est donc classé au numéro tarifaire 9031.80.90 en tant qu'autres instruments de mesure non électrique. (9031.80.99)

Régulateur de pompe – ST (ancien n° 114324 du SRT)

Ce régulateur de pompe consiste en un poste de commande qui comporte un afficheur à DEL de diagrammes à barres, ainsi qu'un disjoncteur de commande, un parafoudre, un appareil de chauffage, un thermostat, un voyant d'alarme clignotant, un avertisseur sonore, un démarreur, un disjoncteur, un compteur horaire, des relais, un transducteur de niveau submersible, des câbles de suspension et des borniers. L'installation complète peut être utilisée dans les postes de pompage d'eaux d'égout, les stations de traitement des effluents et autres applications semblables. Le transducteur de niveau submersible détecte les déviations du niveau de liquide et émet un signal électronique proportionnel au niveau mesuré. Le régulateur reçoit un signal analogique proportionnel au niveau et commande le fonctionnement automatique en fonction du niveau différentiel de plusieurs pompes (jusqu'à huit) et alarmes. Le régulateur

intégral est classé au numéro tarifaire 9032.89.10 en vertu de la RGI n° 1. Se reporter à la Note 6 du Chapitre 90 et à l'Avis des douanes N-795. (9032.89.20)

Système d'excitation – ST (ancien n° 101620 du SRT)

Le système d'excitation visé assure la surveillance, la protection et la commande automatiques d'alternateurs. Il constitue un système d'excitation à semi-conducteurs qui peut être utilisé comme régulateur de tension d'excitation statique pour des courants d'excitation ou de service général d'une intensité maximale de 600 ampères, ou comme régulateur de tension pour de faibles courants d'excitation (champ unique). Ce système comporte deux armoires logeant respectivement l'ensemble des composants d'alimentation et l'ensemble des composants logiques, chaque ensemble étant composé de trois sous-ensembles. Figurent ci-après les sous-ensembles des composants d'alimentation qui sont groupés de la manière suivante pour des raisons fonctionnelles : a) convertisseur d'alimentation, b) panneau de courant alternatif et c) panneau de détecteur de défauts de terre de champ. Ce système d'excitation est considéré comme un « appareil de processus industriel » et est classé au numéro tarifaire 9032.89.10. (9032.89.20)

Économiseur d'eau électronique – ST (ancien n° 105064 du SRT)

L'économiseur d'eau électronique visé permet d'interrompre un écoulement après un laps de temps prédéterminé, de manière à empêcher le gaspillage d'eau et à réduire les frais d'exploitation. La température de l'eau est réglée au moyen d'un mélangeur thermostatique, et la programmation de chaque point de consommation peut être établie séparément. L'économiseur se compose d'une carte de circuits imprimés, d'une électrovanne et d'un capteur. La carte de circuits imprimés agit de concert avec l'électrovanne pour permettre ou interrompre l'écoulement d'eau. La carte de circuits imprimés est commandée par un signal transmis par contact, par un capteur infrarouge ou par la manoeuvre d'une manette. L'ouverture et la fermeture de l'électrovanne est programmée au moyen de minuteries ordinaires. L'économiseur d'eau électronique satisfait aux exigences de la Note 6 du Chapitre 90 et est donc classé au numéro tarifaire 9032.89.10. (9032.89.80)

Humidistat – ST (ancien n° 104842 du SRT)

L'humidistat est conçu pour mesurer le degré d'humidité ambiante et le maintenir à une valeur prédéterminée indiquée sur un cadran. Il s'agit d'un humidistat d'un type utilisé dans les humidificateurs et les déshumidificateurs. Il est classé au numéro tarifaire 9032.89.10 à titre d'autres instruments et appareils. (9032.89.80)

Régulateur de charge de groupe électrogène – ST (ancien n° 109130 du SRT)

Les régulateurs de charge refroidis par liquide en question ont les caractéristiques nominales suivantes : monophasés et triphasés, 60 Hz, 240 volts c.a. Ils sont conçus pour maintenir la charge d'un groupe électrogène à une valeur préétablie. Pour ce faire, le régulateur contrôle la demande de courant à bord du navire et, au besoin, applique une charge supplémentaire afin d'atteindre la valeur préétablie. Le régulateur de charge permet de maintenir une charge appliquée combinée correspondant à environ 50 % de la valeur de crête en régime continu du groupe électrogène. Il comporte deux interrupteurs d'arrêt d'urgence, soit un contacteur de faible débit d'eau réglé à au moins 4 gal/min, et un contacteur de température d'eau réglé à une température maximale admissible de 140 degrés Fahrenheit. Le régulateur de charge de groupe électrogène est classé au numéro tarifaire 9032.89.10 visant les instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques. (9032.89.80)

Régulateur de température électronique – ST (ancien n° 104790 du SRT)

Le régulateur de température électronique permet de chauffer de l'eau, de mélanger de l'eau chaude et de l'eau froide et de maintenir le mélange à une température donnée lorsqu'aucun prélèvement n'est effectué. Il s'agit d'un instrument pour la régulation automatique de la température et est classé au numéro tarifaire 9032.89.10. Il satisfait aux exigences énoncées à la Note 6 du Chapitre 90 et aux Notes explicatives de la position 90.32, dispositions A), B) et C) à la page 1659. (9032.89.80)

Organes de commande de pompes à incendie – ST (ancien n° 96707 du SRT)

Les organes de commande de pompes à incendie visés sont utilisés pour la commande de pompes à incendie centrifuges à moteur électrique des systèmes de protection incendie. Ils peuvent être installés au mur ou au sol et peuvent être utilisés avec des installations triphasées d'une puissance maximale de 400 CV, sous une tension de 575 volts. Ces organes de commande offrent les caractéristiques suivantes : mise en marche automatique; mise en marche manuelle ou mise en marche d'urgence; arrêt manuel. L'assemblage comprend un sectionneur principal, un dispositif de protection du circuit moteur à déclenchement magnétique réglable et un protecteur de surtension. Ces produits sont classés au numéro tarifaire 9032.89.10, dont relèvent les autres instruments et appareils automatiques devant servir avec des machines ou des appareils, à l'exclusion de ceux qui servent au contrôle de la composition des solutions utilisées à des fins de stérilisation et de nettoyage par les fabricants de nourriture ou de breuvage ou par les hôpitaux. (9032.89.80)

Système de réglage pour bulldozers – ST (ancien n° 99220 du SRT)

Le système visé assure un réglage sans contact de l'inclinaison de lames de bulldozer (ces produits relèvent du numéro tarifaire 8429.19.00). Ce système se compose de capteurs qui sont fixés sur la machine et qui mesurent l'inclinaison réelle, d'une boîte de réglage qui compare la valeur réelle obtenue avec l'inclinaison désirée et d'une vanne hydraulique qui est disposée sur la lame de la machine. Si la boîte de réglage détermine que la lame du bulldozer n'est pas positionnée à l'inclinaison voulue, elle transmet un signal électrique de correction à la lame. Le système de réglage visé relève du numéro tarifaire 9032.89.10 puisqu'il s'agit d'un instrument pour la régulation automatique devant servir avec des machines ou des appareils, à l'exclusion de ceux qui servent au contrôle de la composition des solutions utilisées à des fins de stérilisation et de nettoyage par les fabricants de nourriture ou de breuvage ou par les hôpitaux. (9032.89.80)

Système de réglage pour machines d'asphaltage – ST (ancien n° 99218 du SRT)

Le produit visé est un système de réglage d'inclinaison pour machines d'asphaltage (ces machines relèvent du numéro tarifaire 8479.10.00). Il comprend des capteurs, lesquels sont fixés à la machine et servent à mesurer la distance et l'inclinaison de la machine en question, et une boîte de réglage, laquelle reçoit les données et les compare à la pente et à la distance désirées. Si les données obtenues ne correspondent pas aux données désirées, la boîte de réglage transmet un courant électrique à une vanne hydraulique qui commande le mouvement de la machine pour que celle-ci se positionne à la distance et à l'inclinaison voulues. Ce système de réglage est classé au numéro tarifaire 9032.89.10 dont relèvent les autres instruments et appareils automatiques devant servir avec des machines ou des appareils, à l'exclusion de ceux qui servent au contrôle de la composition des solutions utilisées à des fins de stérilisation et de nettoyage par les fabricants de nourriture ou de breuvage ou par les hôpitaux. (9032.89.80)

Système de réglage pour niveleuses – ST (ancien n° 99217 du SRT)

Le produit visé est un système de réglage de l'inclinaison des lames de niveleuse (produits relevant du numéro tarifaire 8429.20.00) utilisées pour les travaux de finition et de mise à niveau. Le système en question se compose de capteurs qui mesurent l'inclinaison réelle de la lame de la niveleuse, d'une boîte de réglage qui compare la valeur réelle obtenue avec l'inclinaison désirée et d'un organe de commande qui reçoit les données transmises par la boîte de réglage. Si la lame de la niveleuse n'est pas positionnée à l'inclinaison voulue, la boîte en question envoie un courant électrique à une vanne hydraulique qui corrige le positionnement de la lame de la niveleuse. Le système de réglage visé est classé à la position 90.32, dont relèvent les instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques. Le numéro tarifaire applicable est le numéro 9032.89.10. (8429.20.90, 9032.89.90)

Régulateur de vitesse – ST (ancien n° 111688 du SRT)

L'appareil en question est conçu pour commander toutes les fonctions de régulation de la vitesse. L'ensemble fait partie du module de commande électronique (MCÉ) et consiste en trois circuits : le circuit du moteur, le circuit du transmetteur de position et le circuit de l'embrayage magnétique. Le circuit du moteur reçoit les signaux en provenance du MCÉ en vue de commander le câble d'accélérateur. Le transmetteur de position détecte la rotation de la plaque de commande de l'actionneur et envoie des signaux au MCÉ du régulateur de vitesse. Le troisième circuit actionne l'embrayage magnétique à l'intérieur de l'actionneur pendant la régulation de la vitesse, selon le signal reçu du MCÉ. Dans les trois cas, les circuits dépendent de l'information reçue du MCÉ et transmise par celui-ci avant leur mise en marche, dans le cadre de la fonction de régulation de la vitesse du véhicule motorisé. L'ensemble de régulation de la vitesse est classé au numéro tarifaire 9032.90.00 en tant que partie d'un appareil de processus industriel. (9032.90.20)

Dispositif d'affichage numérique *Pacer* pour rythme cardiaque/montre (101103)

Le dispositif d'affichage numérique *Pacer*/montre, porté au poignet à la façon d'une montre, sert à indiquer le rythme cardiaque. Les signaux correspondant au rythme cardiaque sont transmis directement au récepteur, qui est porté au poignet, par un émetteur sans fils fixé à une ceinture élastique. Le produit visé est classé au numéro tarifaire 9102.12.00, sous la désignation « montre à affichage opto-électronique seulement ».

Nécessaire de jogging (106484)

Ce nécessaire comprend un chronomètre numérique, un podomètre, un bandeau antisudoripare et une lampe de secours, le tout rangé dans un étui à flancs souples. Il est classé au numéro tarifaire 9102.91.10 conformément à la RGI n° 3 c) puisque la position 91.02 est la position placée la dernière par ordre de numérotation parmi celles susceptibles d'être valablement prises en considération.

Nécessaire de randonnée pédestre (106535)

Ce nécessaire comprend une lampe de poche, un appareil radio portatif avec écouteurs et un chronomètre numérique, le tout rangé dans un étui en plastique muni d'une sangle de fixation à la taille. Ce produit est classé au numéro tarifaire 9102.91.10 conformément à la RGI n° 3 c) puisque la position 91.02 est la position placée la dernière par ordre de numérotation parmi celles susceptibles d'être valablement prises en considération.

Pendule à cadran lumineux (103106)

La pendule à cadran lumineux est un appareil analogique à quartz dont le cadran s'illumine par effleurement et s'éteint automatiquement au bout d'un certain temps. Elle est alimentée par quatre piles de format AA. Ce produit est classé au numéro tarifaire 9103.10.00 dans la catégorie « réveils et pendulettes, à mouvement de montre, à pile », de la position 91.04.

Horloge à quartz conique (103103)

Cette horloge à quartz conique à piles est dotée d'un cadran réfléchissant et d'une trotteuse. Elle relève de la catégorie des « réveils et pendulettes, à mouvement de montre » de la position 91.03, excluant les réveils et pendulettes de la position 91.04. Elle est classée au numéro tarifaire 9103.10.00.

Indicateur de température/horloge (99516)

Cet appareil indique la température intérieure et extérieure. Il comprend une horloge numérique relevant de la position 91.05 et un thermomètre relevant de la position 90.25. Il indique l'heure et la température. Il peut également être immergé pour mesurer la température de l'eau. Cet appareil est alimenté par des piles, et il peut être fixé au mur ou placé sur un bureau. Comme la dernière position dans l'ordre numérique sous considération est 91.05, le produit visé doit être classé au numéro tarifaire 9105.91.90 conformément à la Règle générale interprétative n° 3 c).

Horloge de pointage automatisée (114272)

L'appareil en question est une horloge de pointage électronique qui enregistre l'heure d'arrivée et de départ des employés au travail. L'appareil peut fournir des renseignements sur l'assiduité, les heures supplémentaires, etc. L'horloge transmet les données saisies par l'intermédiaire d'un terminal à l'ordinateur central qui traite ensuite l'information. Les horloges de pointage, horodateurs et horocompteurs sont visés précisément au numéro tarifaire 9106.10.00.

Minuterie double – ST (ancien n° 100150 du SRT)

Cette minuterie double électrique, à mouvement d'horlogerie, sert à indiquer les intervalles de temps de préparation d'aliments. Cet appareil comprend deux minuteriers, chacune étant dotée d'un dispositif d'affichage de temps restant à diodes électroluminescentes. Le produit visé, dont la description est présentée à la Note explicative 11) de la position 91.06, est classé au numéro tarifaire 9106.90.00. (9106.90.10)

Minuteriers (103739)

Les minuteriers sont conçues pour différentes applications industrielles : elles permettent notamment une commande temporisée de moteurs, compresseurs, lave-autos et systèmes d'alarme. Elles sont fabriquées sur commande selon les spécifications des clients. Ces minuteriers peuvent être munies d'un bouton de réglage ou être réglées en usine. Elles sont classées au numéro tarifaire 9107.00.90 et sont décrites dans les Notes explicatives à la page 1671.

Synthétiseur programmable – ST (ancien n° 95213, 95404 du SRT)

Ce synthétiseur programmable est un instrument de musique électronique à clavier offrant une possibilité de 24 voix simultanées et pouvant effectuer des mélanges de timbres à six parties. Il comprend un clavier, un jeu d'effets intégré, un générateur d'ondes et différentes commandes permettant de mélanger des sons à partir d'une carte qui est introduite dans son module intégré. Selon les Notes explicatives de la position 92.07, on range dans cette position les instruments musicaux dans lesquels le son est produit ou doit être amplifié par des moyens électriques (même électroniques). En conséquence, ce produit est classé au numéro tarifaire 9207.10.00 à titre d'autres instruments à clavier, autre que les accordéons. (9207.10.90)

Pupitre électro-acoustique – ST (ancien n° 98648 du SRT)

Cet appareil, qui regroupe un clavier de 76 touches, un synthétiseur et un séquenceur, peut reproduire 152 motifs sonores créés par divers instruments de musique et de percussion. Sa mémoire interne contient huit pièces instrumentales, soit environ 40 000 notes, 64 partitions et quatre motifs rythmiques. En plus de diverses autres fonctions, cet appareil permet la reproduction, l'enregistrement, le mixage et le montage de motifs musicaux. Il est classé au numéro tarifaire 9207.10.00, sous la désignation « instrument de musique à clavier dont le son est amplifié par des moyens électriques ». (9207.10.90)

Carillon électronique (*chronobell*) (98831)

Le carillon électronique (*chronobell*) visé est un instrument de musique dont le son est amplifié électroniquement, et il est classé au numéro tarifaire 9207.90.90. Selon les Notes explicatives de la position 92.07, on range dans cette position les instruments musicaux dans lesquels le son est produit ou doit être amplifié par des moyens électriques (même électroniques) et qui, par conséquent, ne peuvent, bien que les dispositifs vibrants dont ils sont munis puissent émettre des sons de faible amplitude, être joués dans des conditions normales d'audition sans la partie électrique ou électronique.

Batterie électrique (97111)

Cette batterie électrique comprend un module de sonorisation, un support pour tambours, une commande au pied, un pédalier pour la grosse caisse, un support pour cymbales et un pupitre. En conformité avec la Règle générale interprétative n° 3 b), qui définit les caractéristiques essentielles, le produit visé doit être classé au numéro tarifaire 9207.90.90, sous la désignation « instrument de musique dont le son est produit ou doit être amplifié par des moyens électriques ».

SECTION XIX Armes, munitions et leurs parties et accessoires

Fusées éclairantes et nécessaire de lancement (91223)

Le produit visé comprend huit fusées éclairantes, insérées dans un étui en plastique imperméable et incassable. L'étui contient également un lanceur en plastique de la taille d'un stylo; ce lanceur comprend un percuteur non armé. Comme ce produit comprend un nécessaire de lancement, il ne peut être classé sous la désignation de fusée éclairante, à la position 36.04. Il doit être classé au numéro tarifaire 9303.90.90. Le numéro tarifaire 9969.00.00 ne peut s'appliquer, étant donné que le lanceur est fabriqué en plastique, et non en métal comme le prévoit ce numéro tarifaire.

Lance-fusées éclairantes portatif (104688)

Le lance-fusées éclairantes est en métal et il a la forme d'un stylo. Il est doté d'un percuteur à ressort et son extrémité distale comporte un filetage métrique dans lequel se visse la fusée éclairante avant le tir. Ce lance-fusées est notamment destiné aux chasseurs, plaisanciers et excursionnistes. Il est classé au numéro tarifaire 9303.90.90. Des dispositifs semblables sont mentionnés à la disposition 4) des Notes explicatives de la position 93.03 à la page 1693.

SECTION XX Marchandises et produits divers

Siège pour personne handicapée – ST (ancien n° 113585 du SRT)

Le siège visé est destiné aux enfants handicapés et conçu pour assurer une meilleure posture et une meilleure maîtrise du tronc. Il aide l'utilisateur à accomplir des tâches en position verticale, tout en favorisant une bonne maîtrise du tronc et des extrémités inférieures. Le siège consiste en un cadre métallique, un coussin et des genouillères amovibles. Un plateau est offert comme équipement facultatif. Le produit est classé au numéro tarifaire 9401.71.10 en tant que siège avec bâti en métal. (9401.71.91)

Fauteuil pour baignoire (113652)

Ce produit est un fauteuil léger destiné aux personnes handicapées. Il est utilisé pour soulever et soutenir ces personnes dans une baignoire de dimensions normales. Il est constitué d'un bâti de tubes d'acier inoxydable, d'un siège en treillis de polyester, de courroies et de roues en caoutchouc qui permettent de transporter les personnes de la baignoire à une chambre. Les personnes peuvent être lavées au travers du siège en treillis. Ce fauteuil peut être plié pour l'entreposage et le transport. Il est classé au numéro tarifaire 9401.79.10 à titre de siège avec bâti en métal.

Table pour imagerie médicale (103945)

La table pour imagerie médicale permet d'effectuer des épreuves cardiaques. Elle comprend les éléments suivants : dispositif d'immobilisation des épaules réglable, plate-forme en fibre de verre perméable aux rayons X, tapis coussiné, dispositif d'immobilisation des mains réglable, tachymètre escamotable, commandes au pied, ergomètre réglable, bâti tubulaire en acier robuste et roulettes à blocage. La table comporte également un programmeur de charge automatique pour l'enregistrement des protocoles ergométriques. Elle peut être utilisée avec des moniteurs d'efforts ou des moniteurs pulmonaires ainsi qu'avec des caméras. Le patient est maintenu en place par des positionneurs avant et arrière, à servocommande distincte. Les dispositifs d'immobilisation sont utilisés pour maintenir le patient durant l'épreuve, ce qui permet d'obtenir des images nettes. Cette table est un meuble d'un type spécialement conçu pour usage médical. Elle est classée au numéro tarifaire 9402.90.90 à titre d'autre mobilier pour la médecine. Ce type de table est mentionné à l'alinéa 4) des Notes explicatives de la position 94.02 à la page 1701.

Armoire pour ordinateur (108694)

L'armoire pour ordinateur personnel en question est un meuble métallique autonome, semblable à une armoire-vestiaire compartimentée, dans lequel peuvent être rangés un écran, un clavier, une unité centrale et une imprimante, afin de les protéger contre les nuisances industrielles. Il ne s'agit pas d'une pièce ou d'un accessoire d'ordinateur. Le produit est classé au numéro tarifaire 9403.20.00 en tant que meuble en métal.

Porte-siège de bébé (108596)

Le porte-siège de bébé visé est constitué d'un cadre tubulaire en acier, et d'un treillis suspendu en toile de nylon avec courroies de sécurité en polypropylène. Le porte-siège est conçu pour accueillir le siège d'auto pour bébé et son occupant. Le siège repose dans le treillis suspendu, appuyé contre le dossier du cadre tubulaire. Des courroies de sécurité retiennent le siège d'auto en place. Le porte-siège de bébé permet de laisser l'enfant dans son siège d'auto lorsqu'on se déplace. Étant donné que le caractère essentiel du produit est celui d'un cadre métallique, le porte-siège de bébé est classé au numéro tarifaire 9403.20.00, en tant qu'autre meuble en métal.

***Mobilizer* (101578)**

On appelle *mobilizer* des présentoirs mobiles munis de roulettes à blocage et constitués à 70 % de fils métalliques. Il s'agit de présentoirs d'échantillons pour les bouteilles de grand format et les paquets pour emporter. Ils se chargent par l'arrière et peuvent loger deux caisses d'un produit. Ces produits sont classés au numéro tarifaire 9403.20.00 à titre d'autres meubles en métal.

Porte-vêtements (103750)

Le porte-vêtements est un meuble en métal reposant sur le sol. Il est conçu pour recevoir des cintres, et il est encastré dans des comptoirs de magasins ou d'installations en vue de la manutention de vêtements. Sa largeur est d'environ 20 à 30 po et sa longueur de 24 po. Ce produit est désigné dans les Notes explicatives du Chapitre 94 à la page 1698, et de la position 94.03. Il est classé au numéro tarifaire 9403.20.00 à titre d'autres meubles en métal.

Support de rangement (103747)

Le support de rangement est un meuble en aluminium reposant sur le sol. Il est conçu pour recevoir des tringles de penderie. Les tringles peuvent également être fixées au mur. Le produit visé est classé au numéro tarifaire 9403.20.00 à titre d'autre meuble en métal, et des produits similaires sont décrits dans les Notes explicatives du Chapitre 94, sous-position 9403.20 à la page 1698, et de la position 94.03 à la page 1702.

Support (100457)

Ce produit est un support polyvalent en métal utilisé sur une scène ou un plateau pour maintenir en place des appareils d'éclairage, des diffuseurs, des drapeaux, des coupes et d'autres articles. Grâce à ses pieds étalés, il peut être placé sous d'autres supports d'appareils d'éclairage ainsi que sous des meubles ou des accessoires. Selon la Règle générale interprétative 4, les marchandises qui ne peuvent être classées en vertu des autres règles sont classées dans la position afférente aux articles les plus analogues. En conséquence, le support visé est classé au numéro tarifaire 9403.20.00 à titre d'autres meubles en métal.

Poste de travail mobile (103740)

Ce poste de travail mobile est constitué de deux surfaces de travail à hauteur réglable et d'un support vertical auquel on peut accrocher des cintres. Il s'agit d'un poste de travail ergonomique à cadre d'acier soudé monté sur des roulettes. Il peut être utilisé par deux opérateurs pour suspendre des vêtements sur des cintres ou procéder à l'inventaire de vêtements sur cintres. Il est offert en différents modèles de tailles variées. Ce poste de travail est mobile, mais son caractère essentiel réside dans le fait qu'il s'agit d'un poste à deux tables de travail. Il est classé au numéro tarifaire 9403.20.00 à titre d'autre meuble en métal en référence aux Notes explicatives du Chapitre 94 à la page 1698 et de la position 94.03 à la page 1702.

Chariots de service (105137)

Les chariots de service visés sont utilisés pour servir des desserts et divers autres aliments tels que des pâtisseries, des fruits, des fromages et des hors-d'oeuvre. Ils sont dotés de trois tablettes, y compris une tablette supérieure qui comporte des cloches en matière plastique transparente (Plexiglas). Ces chariots correspondent essentiellement aux chariots de service visés à la position 94.03. Ils sont exclus de la position 87.16 en vertu de la disposition B) 3) des Notes explicatives de cette position à la page 1561, et sont classés au numéro tarifaire 9403.20.00 à titre d'autres meubles en métal.

Matelas de plage (106497)

Ce produit est un matelas portatif léger utilisé pour s'étendre à la plage. Il est constitué d'une âme en mousse de polyuréthane recouverte d'un tissu de fibres synthétiques ou artificielles sur la face inférieure et d'un tissu éponge sur la face supérieure. Il est doté de courroies de transport en tissu et de poches intérieures servant à ranger des objets de valeur à la plage. Il ne s'agit pas d'un matelas pneumatique ni d'un matelas à eau. Ce produit est classé au numéro tarifaire 9404.21.00 conformément aux Notes légales 2 t) du Chapitre 39 et 1 s) de la Section XI.

Matelas en matière plastique (107608)

Utilisé comme matelas pour lit de bébé, alèse, coussin de table à langer, le produit en question est portable et pliant. Il se compose de matière plastique alvéolaire (polyuréthane) et est recouvert d'un tissu en matière textile. À ce titre, il est classé au numéro tarifaire 9404.21.00.

Matelas de camping (100904)

Ces matelas de camping sont constitués de trois couches de mousse recouvertes d'une housse en tissu de nylon amovible munie d'une fermeture velcro. Il s'agit de matelas utilisés pour la randonnée, l'escalade, le camping et le canotage. Ils sont classés au numéro tarifaire 9404.21.00 à titre de matelas en matières plastiques alvéolaires, recouverts ou non.

Matelas (97816)

Ces matelas sont conçus de façon à assurer une distribution uniforme du poids des patients, ce qui permet de réduire la pression exercée sur leur corps. Ils contiennent quatre vérins pneumatiques occupant toute la longueur du matelas et sur lesquels est installée une série des pièces stabilisatrices en forme de lattes. Des sections de mousse sont disposées sur ces éléments, ce qui permet de supporter le poids du patient et de réduire la pression exercée sur son corps. Le tout est recouvert d'une enveloppe en nylon munie d'une fermeture éclair située à la tête du matelas. On indique dans la publicité que ces matelas sont destinés aux patients ayant subi des blessures à la moelle épinière ou souffrant d'autres affections neurologiques. Ils sont classés au numéro tarifaire 9404.29.00 à titre de matelas en matières autres que le caoutchouc ou les matières plastiques alvéolaires.

Natte couchette et matelas couchette (106499, 106500)

Ces articles sont légers et portatifs. Le matelas couchette est doté d'une âme en mousse de polyuréthane épaisse tandis que la natte couchette est dotée d'une âme en mousse de polyuréthane mince. Les deux articles sont recouverts d'une couverture en tissu de coton munie d'une fermeture éclair. Leur surface extérieure est constituée d'un tissu de fibres synthétiques ou artificielles et ils comportent des bretelles en tissu et une poche de rangement à fermeture éclair. Ces produits ne sont pas des matelas pneumatiques ni des matelas à eau. Ils sont classés au numéro tarifaire 9404.30.00 conformément aux Notes légales 1 s) de la Section XI et 2 t) du Chapitre 39.

Coussin dorsal gonflable – ST (ancien n° 113707 du SRT)

Le coussin en question offre un siège ferme et un support lombaire. Il est muni d'un coussin lombaire gonflable et détachable. Il est classé au numéro tarifaire 9404.90.00 en tant qu'autres coussins. (9404.90.90)

Couvre-matelas pour personnes incontinentes – ST (ancien n° 113904 du SRT)

Ce couvre-matelas est constitué d'un tissu piqué appliqué sur un support imperméable. Il s'agit d'un article lavable d'une grande capacité d'absorption des liquides. Il est destiné à protéger les matelas et il est classé au numéro tarifaire 9404.90.00 à titre d'article de literie ou article similaire rembourré de toutes matières. (9404.90.90)

Couvre-matelas – ST (ancien n° 107877 du SRT)

Les couvre-matelas visés sont des coussins alvéolés en mousse de polyuréthane procurant différents degrés de support : moyen, maximum et léger. D'une épaisseur allant de 1 1/2 po à 2 po, ils sont offerts en diverses grandeurs : lit une place, lit une place et demie, grand lit, très grand lit et très grand lit sur mesure. Selon la Note légale 2, les couvre-matelas ne relèvent pas du Chapitre 39 et sont classés au numéro tarifaire 9404.90.00. (9404.90.90)

Coussin – ST (ancien n° 113011 du SRT)

Le coussin en question est en mousse de polyuréthane circonvoluée à la surface. Il s'attache derrière le dos et encercle la taille. Le coussin comporte une agrafe qui permet de le maintenir en position. Il est recouvert d'une housse amovible munie d'une fermeture à glissière. La housse est soit en polyester-coton soit en matière plastique avec support tissé en matière textile. Le coussin sert à soutenir le bébé pendant l'allaitement. Il est classé au numéro tarifaire 9404.90.00 en tant qu'autres articles de literie et articles similaires. (9404.90.90)

Oreillers en caoutchouc mousse – ST (ancien n° 113907 du SRT)

Ces oreillers sont constitués à 98 % de polyisoprène (caoutchouc naturel). Bien qu'ils soient constitués de caoutchouc, ils sont exclus de la position 40.16 en vertu de la note d'exclusion g) des Notes explicatives de cette position, selon laquelle les oreillers en caoutchouc alvéolaire relèvent de la position 94.04. En conséquence, les oreillers visés sont classés au numéro tarifaire 9404.90.00 à titre d'autres articles de literie. (9404.90.90)

Appui-dos – ST (ancien n° 114618 du SRT)

L'appui-dos moulant en question assure support et confort pour le dos. Il est muni d'une courroie réglable permettant de bien le fixer à des chaises, fauteuils ou sièges d'automobile de tout genre. Le coussin a une âme rigide et robuste en matière plastique dont la forme se moule bien au dos. L'âme est entourée de mousse et revêtue d'un tissu 100 % nylon. Le produit ne satisfait pas aux exigences énoncées dans les Notes explicatives de la position 90.21 à l'égard des articles et appareils d'orthopédie. L'appui-dos est classé au numéro tarifaire 9404.90.00 en tant que support ou coussin. Se reporter à la disposition B) 2) des Notes explicatives de la position 94.04, Section XX. (9404.90.90)

Coussin pour personnes handicapées – ST (ancien n° 98029 du SRT)

Le produit visé est un coussin portatif destiné à être installé sur un siège ordinaire et servant à aider les personnes handicapées à se relever. Ce produit comprend un support, un jeu de ressorts et un coussin en fibres synthétiques. Lorsque la personne handicapée s'assoit sur le coussin, son poids actionne un dispositif de verrouillage horizontal; lorsqu'elle se relève, le dispositif de verrouillage peut être déclenché à l'aide d'une manette située à l'avant du coussin. Le produit visé est classé au numéro tarifaire 9404.90.90. (code tarifaire 2530)

Mireuse électrique (111341)

La mireuse manuelle électrique en question consiste en un boîtier métallique percé au sommet qui contient une ampoule. Le faisceau lumineux sort par cet orifice. On dépose un oeuf à la main sur l'orifice. Une fois l'oeuf illuminé, on peut vérifier s'il est fécondé. La mireuse est classée au numéro tarifaire 9405.40.90. Les mireuses comportant des fonctions mécaniques sont classées au Chapitre 84.

Projecteur à vapeur de sodium à haute pression – ST (ancien n° 102595 du SRT)

Ces projecteurs comprennent un ballast, une lampe et un réflecteur et sont classés au numéro tarifaire 9405.40.90 à titre d'autres appareils d'éclairage. Il ne s'agit pas de projecteurs pour scènes de théâtre ou studios cinématographiques. Ces projecteurs peuvent être importés en vertu du numéro tarifaire 9969.00.00 s'ils sont utilisés comme partie d'équipement de navire. Cependant, ils ne peuvent être importés en vertu du numéro tarifaire 9969.00.00 s'ils sont utilisés sur des quais, des chantiers ou ailleurs que sur des bateaux. (code tarifaire 2360)

Chandelier (109484)

Le produit en question est un chandelier en aluminium recouvert d'un revêtement antirouille. Il est visé spécifiquement au numéro tarifaire 9405.50.10.

Enseigne lumineuse (108815)

L'enseigne visée est un support publicitaire à déroulement qui permet l'affichage à la suite de multiples messages publicitaires. Des moteurs assurent le déroulement des messages, au moyen d'une source d'éclairage fixée à demeure. La préparation, la séquence des annonces et le minutage des changements d'annonce sont commandés par ordinateur. Les Notes explicatives de la position 94.05 (partie II, page 1705) englobent les enseignes dotées d'une source d'éclairage fixée à demeure et celles-ci sont classées au numéro tarifaire 9405.60.00.

Enseignes lumineuses (109999)

Les enseignes lumineuses reposent au sol et leur partie centrale est conçue pour la promotion de divers produits. Les bords gauche et droit, du haut jusqu'en bas, sont réservés pour l'affichage des renseignements sur l'entreprise qui commercialise les produits annoncés. Les enseignes lumineuses sont visées à la position 94.05 et sont décrites dans la Section II des Notes explicatives de cette position à la page 1705. Elles sont classées au numéro tarifaire 9405.60.00.

Lentilles pour feu de poupe (111635)

Les lentilles en question sont destinées aux feux de poupe et sont classées au numéro tarifaire 9405.92.00.

Réflecteur en aluminium (99679)

Ce réflecteur en aluminium est utilisé pour augmenter l'efficacité lumineuse des appareils d'éclairage fluorescents. Selon les Notes explicatives de la position 94.05, alinéa 6) de la section « Parties » à la page 1706, les réflecteurs sont considérés comme des parties de lampes ou d'appareils d'éclairage et sont classés au numéro tarifaire 9405.99.90.

Stalles – ST (ancien n° 98315 du SRT)

Les produits visés sont des stalles extérieures détachées (boîtes) constituées essentiellement de bois. Cependant, le cadre de ces constructions est en métal. Il s'agit de produits finis, mais ils sont importés au Canada à l'état démonté ou non monté. Selon la Règle générale interprétative 2a), de tels articles doivent être classés à la même position que les articles montés. Ces stalles sont considérées comme des constructions préfabriquées au sens de la Note légale 4 du Chapitre 94. Elles sont donc exclues du Chapitre 44 en vertu de la Note légale 1o) de ce Chapitre. En conséquence, ces produits sont classés au numéro tarifaire 9406.00.90. (9406.00.91)

Abris pour truies – ST (ancien n° 95903 du SRT)

Les produits visés sont des abris monobloc en polyéthylène moulé en forme de tente, sans plancher. Ils sont utilisés pour abriter les truies lors de la mise-bas dans le champ. Ils sont classés au numéro tarifaire 9406.00.90 à titre de constructions préfabriquées. Des constructions du même type sont décrites aux Notes explicatives de la position 94.06. (9406.00.99)

Remise – ST (ancien n° 104358 du SRT)

La remise en résine plastique s'ouvre par le devant ou le dessus, et elle est notamment utilisée pour le rangement de tondeuses et d'outils de jardinage. Cette construction en résine ne craint pas les intempéries. Elle est étanche et elle est munie d'une serrure. On peut la fixer au sol ou à une construction. Les murs comportent des rainures moulées permettant la pose de tablettes en contre-plaqué. Ce produit est classé au numéro tarifaire 9406.00.90 à titre d'autres constructions préfabriquées. Il est désigné dans les Notes explicatives de la position 94.06 à la page 1706. (9406.00.99)

Poupée (96953)

Ce produit est constitué de deux personnages en papier mâché recouvert de tissu (un père Noël et un petit garçon) montés sur un cheval à bascule en bois. Le caractère essentiel de ce produit est celui d'un objet représentant deux êtres humains. En conséquence, il est classé au numéro tarifaire 9502.10.00 à titre de poupée. Les poupées représentant uniquement des êtres humains relèvent précisément de la position 95.02.

Trolls (114474)

Les trolls en question sont classés au numéro tarifaire 9502.10.00 en tant que poupées, même habillées. Les trolls ont une apparence humaine et sont donc considérés comme représentant uniquement l'être humain conformément aux dispositions de la position 95.02. Ils sont exclus de la position 95.03 qui vise les jouets autres que ceux des positions 95.01 et 95.02.

Nécessaire de dinosaure à assembler (108254)

Le nécessaire en question se compose d'un oeuf renfermant des os permettant d'assembler le squelette d'un dinosaure, une affiche et un livre sur les dinosaures. Les os s'emboîtent les uns dans les autres et le squelette obtenu mesure 6 po sur 4 po. On place le produit fini devant une affiche en couleurs montrant le dinosaure dans son habitat naturel. Le dinosaure à assembler est classé au numéro tarifaire 9503.30.00.

Jeu de construction d'engins métalliques (103563)

Ce jeu de construction d'engins automoteurs à piles en acier est constitué de 341 pièces et est destiné aux enfants de huit ans et plus. Chaque jeu contient les instructions et les outils nécessaires à l'assemblage de différents types d'engins comme des excavatrices, des dépanneuses et des chariots élévateurs à fourche. Ce produit est classé au numéro tarifaire 9503.30.00 dans la catégorie « autres assortiments et jouets de construction en métal ».

Marionnette à gaine (114907)

Les articles en question sont des marionnettes à gaine en tissu (peluche) mesurant de 10 à 12 pouces et représentant des animaux. Les marionnettes sont classées au numéro tarifaire 9503.49.00.

Livre-puzzle (98967)

Ce livre-puzzle mesure 14,5 cm sur 15 cm lorsqu'il est fermé. Une fois ouvert, sa longueur est de 72,5 cm. À la première page, on trouve le texte imprimé du début de l'histoire. De la page 2 à la page 4, le texte se poursuit en langage simple, mais accompagné cette fois d'une illustration en forme de puzzle. Chaque puzzle comporte neuf morceaux. Ils sont faciles à reconnaître puisque chaque image a un contour d'une couleur différente. Ce livre-puzzle est constitué d'un livre de la position 49.03 et d'un puzzle de la position 95.03. Étant donné que son caractère essentiel ne peut pas être déterminé, ce produit doit être classé conformément à la Règle générale interprétative 3c), soit à la position placée la dernière par ordre de numérotation parmi celles qui sont susceptibles d'être prises en considération. Le livre-puzzle visé est par conséquent classé au numéro tarifaire 9503.60.00 à titre de puzzle.

Tapis casse-tête (112414)

Le tapis casse-tête en question consiste en deux illustrations imprimées sur des morceaux triangulaires en matière plastique. Les morceaux du casse-tête sont maintenus sur un fond en matière textile. Lorsqu'on plie les morceaux de différentes façons, on obtient les illustrations. Bien qu'il s'agisse d'un article promotionnel, le produit est tout de même un casse-tête et, à ce titre, est classé au numéro tarifaire 9503.60.00 en vertu de la disposition C) des Notes explicatives de la position 95.03.

Puzzles (103648)

Ces puzzles sont constitués d'un nombre précis de pièces en plastique qui doivent être agencées pour former un motif simple à l'aide d'un contour fourni avec le puzzle. Les puzzles sont dénommés au numéro tarifaire 9503.60.00 et sont mentionnés dans les Notes explicatives, partie C de la position 95.03 à la page 1712.

Assortiment de jouets (115128)

L'assortiment de jouets en question est en matière plastique. Il se compose de voitures, de rampes de lancement et de bacs à glace. Le jeu consiste à lancer les voitures à haute vitesse au moyen de la rampe, puis à les faire entrer en collision avec la feuille de glace faite à l'aide des bacs. L'assortiment de jouets est classé au numéro tarifaire 9503.70.10.

Ballons et bonbons (114202)

Le produit en question consiste en une petite boîte de bonbons attachée à un ballon métallisé. Compte tenu de la taille et du coût de l'ensemble, le ballon peut conférer au produit son caractère essentiel. Le produit est donc classé au numéro tarifaire 9503.90.00 en tant que ballon, conformément à la RGI n° 3. Lorsque ces ballons sont importés avec d'autres produits tels que des cassettes, du pot-pourri ou du miel, ils relèvent de leur propre position, selon les divers critères de la RGI n° 3.

Caisse enregistreuse jouet (100483)

Ce produit est une caisse enregistreuse jouet à affichage numérique alimentée par une pile solaire. Cette caisse peut effectuer des opérations d'addition, de soustraction, de multiplication et de division. Elle est classée au numéro tarifaire 9503.90.00 à titre d'autres jouets.

Casque jouet (104017)

Le casque jouet comporte des autocollants à sa partie avant. Il est constitué de plastique souple et est destiné aux enfants. Il ne s'agit pas d'un casque protecteur. Ce produit est classé d'après son caractère essentiel, au numéro tarifaire 9503.90.00, à titre de jouet.

Bijoux-jouets en matière plastique (112173)

L'assortiment de bijoux en question est en matière plastique et comprend notamment des boucles d'oreilles, des bracelets et des tiaras. Les articles qui font partie de cet assortiment sont de grosseur restreinte et ont le caractère essentiel d'un jouet. L'assortiment constitue donc un jouet pour amuser les enfants et, à ce titre, est classé au numéro tarifaire 9503.90.00 (autres jouets) conformément à la RGI 3 b).

Nécessaire d'artisanat (115555)

Le nécessaire en question comprend des instructions faciles à comprendre, un morceau d'ambre brut véritable, du papier de verre, une perceuse à main, des morceaux de cuir et des accessoires pour colliers. Ce nécessaire permet de transformer des insectes et des parties de végétaux en bijoux. Il est destiné aux enfants de dix ans et plus. Le nécessaire est classé au numéro tarifaire 9503.90.00.

Pulvérisateur de peinture jouet (109044)

Le pulvérisateur de peinture jouet est présenté dans une boîte qui contient de grosses cartouches de peinture, une pompe, un tube, une buse, des pochoirs et du papier. Le produit en question ne constitue pas un assortiment de couleurs. La peinture n'est pas offerte en pastilles, tubes, pots, flacons, godets ou conditionnements similaires comme il est exigé à la position 32.13. L'ensemble ressemble à certains des produits décrits au paragraphe 17) des Notes explicatives de la position 95.03 à la page 1712. Le pulvérisateur de peinture jouet est un produit conçu pour amuser les enfants. Il ne s'agit pas d'un article de la position 96.08, mais bien d'un autre jouet classé au numéro tarifaire 9503.90.00. Le numéro tarifaire 9503.70.00 ne s'applique pas puisqu'il vise les jouets présentés en assortiments ou en panoplies, et que les éléments constitutifs du présent produit, pris individuellement, ne constituent pas des jouets.

Trousse pour décoration de vêtements (103857)

La trousse pour décoration de vêtements est un nécessaire pour travaux manuels destiné à être utilisé par les filles pour se constituer une garde-robe à la mode. Les articles décoratifs que cette trousse permet de fabriquer se fixent facilement aux vêtements, aux accessoires de coiffure et aux chaussures. Les différents types de trousse permettent de fabriquer plusieurs modèles de ces articles décoratifs, et chaque trousse contient le matériel nécessaire pour les fabriquer : demi-moules, emporte-pièce, poudre de mica argentée, pinceau, couteau, rouleau et bouteille de colle de couleur. La trousse pour décoration de vêtements est classée au numéro tarifaire 9503.90.00 à titre de nécessaire pour travaux manuels.

Assortiment d'autocollants (112553)

L'assortiment d'autocollants en question comprend des autocollants en vinyle et un morceau de carton illustrant une scène quelconque. Les autocollants sont détachables et réutilisables, ce qui permet aux enfants de les déplacer sur le carton et de créer différentes scènes. Étant donné qu'il a le caractère d'un jouet, l'assortiment d'autocollants est classé au numéro tarifaire 9503.90.00 en tant qu'autres jouets.

Jouets de formes en plastique (103645)

Ces objets en plastique de couleur vive représentent diverses formes géométriques. Comme ils ne sont pas destinés à être assemblés, ils ne constituent pas un casse-tête. Ces articles servent à amuser les enfants, tout en développant leur perception des formes. Ils sont classés au numéro tarifaire 9503.90.00, sous la désignation « autres jouets ». Des produits similaires sont décrits dans les Notes explicatives A) 17) de la position 95.03 aux pages 1711 et 1712.

Chaussures « marche sur la lune » (103518)

Les chaussures visées consistent en deux éléments en matière plastique : un cadre oval de quatre pouces de haut et une semelle profilée plate. Celle-ci est suspendue à l'intérieur du cadre plus grand au moyen de sangles en caoutchouc. Des sangles velcro maintiennent le pied de la personne sur la semelle plate en matière plastique. En sautant, la personne qui porte les chaussures a l'impression de sauter sur un trampoline. Les chaussures « marche sur la lune » sont classées au numéro tarifaire 9503.90.00, conformément à la RGI n° 3 a), puisque la position 95.03 semble être celle qui convient le mieux.

Jouet d'aide à l'apprentissage (111994)

Le produit en question est un jouet électronique à piles, doté d'un écran à trois modes d'auto-apprentissage (enseignement, questionnaire, jeu). L'écran peut être utilisé de diverses façons afin d'aider l'enfant dans son apprentissage de l'alphabet, des chiffres et de l'épellation. L'enfant doit amener le pointeur au-dessus d'une lettre ou d'un chiffre donné. La lettre ou le chiffre correspondant apparaît à l'écran. Une option permet aussi à l'enfant d'entendre une voix lorsqu'on introduit une carte dans le haut de l'appareil. Le jouet en question a un caractère éducatif et, à ce titre, est classé au numéro tarifaire 9503.90.00 en tant qu'autres jouets ou modèles, à moteur.

Véhicule-jouet en matière plastique (114777)

Le produit en question consiste en un véhicule-jouet en matière plastique avec des accessoires miniatures pour des petites poupées. L'ensemble comprend un véhicule, une petite poupée et des accessoires-jouets en matière plastique. Étant donné que le produit a le caractère essentiel d'un véhicule, il est classé au numéro tarifaire 9503.90.00.

Adaptateur de canaux pour jeux vidéo (109671)

L'adaptateur de canaux visé est un accessoire pour jeu vidéo. Il est relié au jeu vidéo, et branché dans un jack de téléviseur et une prise c.a. L'adaptateur de canaux est raccordé au jeu vidéo au moyen de broches (c.-à-d. qu'il s'enfiche comme une cartouche de jeu). Une fois que l'utilisateur a choisi un jeu, ce dernier est emmagasiné dans la mémoire de l'adaptateur et peut être utilisé à volonté. L'adaptateur de canaux est classé comme accessoire de jeux vidéo au numéro tarifaire 9504.10.00, conformément à la Note légale 3 du Chapitre 95.

Jeux vidéo sur disques compacts (111147)

Les jeux vidéo en question sur disques compacts sont utilisés de concert avec un lecteur multiple interactif et visualisés sur un poste de télévision. Ces jeux vidéo sont classés au numéro tarifaire 9504.10.00.

Amplificateur de puissance (103781)

L'amplificateur visé est un accessoire permettant d'accroître la puissance de n'importe quel organe de commande de jeu électronique d'un type utilisable avec un récepteur de télévision. Il est classé au numéro tarifaire 9504.10.00 en tant qu'accessoires de jeux vidéo des types utilisables avec un récepteur de télévision, conformément à la disposition 3 des Notes explicatives du Chapitre 95.

Ardoise de table de billard – ST (ancien n° 115679 du SRT)

L'ardoise visée est préparée pour une table de billard du fait que les trous pour les boulons et les boulons ont déjà été percés pour en faciliter l'installation. Elle est classée au numéro tarifaire 9504.20.00. (9504.20.29)

Cartes à jouer (113009)

Les cartes en question sont utilisées dans le cadre de jeux qui donnent lieu à des gagnants et à des perdants. Elles peuvent aussi être échangées comme des articles à collectionner. Toutefois, puisqu'elles servent principalement à des jeux, les cartes sont classées au numéro tarifaire 9504.40.00 en tant que cartes à jouer.

Carte automatisée de bingo (103490)

Cette carte automatisée est un appareil électronique de poche qui remplace les cartes de bingo traditionnelles. Elle comprend un bloc de touches caoutchoutées en relief, de type à effleurement, et un dispositif d'affichage à cristaux liquides, le tout inséré dans un boîtier en plastique très résistant. La carte automatisée est alimentée par trois piles « C ». Le poids de cet appareil est d'environ 3 lb. Le produit visé est conforme à la définition des articles pour jeux de société présentée à la position 95.04. Il est donc classé au numéro tarifaire 9504.90.90, sous la désignation de matériel de bingo.

Ourson père Noël (104188)

Ce produit est un ours en peluche habillé en père Noël. Un des modèles peut être accroché dans un arbre de Noël pour servir de décoration alors que l'autre est un véritable jouet en peluche. Le produit visé relève précisément de la position 95.05 puisqu'il s'agit d'un « article pour fêtes ». En conséquence, il est classé au numéro tarifaire 9505.10.00 à titre d'autres articles pour fêtes de Noël.

Calendriers de l'avent (109642)

Ces calendriers de l'avent ne fournissent aucune indication de l'année, de la semaine ou du jour, même s'ils comportent des portes numérotées disposées de façon aléatoire. L'image figurant sur les calendriers peut être constituée d'un ensemble de personnages de bandes dessinées. Même si l'avent et Noël sont des fêtes religieuses, les produits visés, qui présentent des images de personnages de bandes dessinées, ne sont pas considérés comme des images religieuses et sont classés au numéro tarifaire 9505.10.00 à titre d'articles pour fêtes constitués de papier. Selon les Notes explicatives de la position 49.10, les marchandises visées ne sont pas considérées comme des calendriers de la position 49.10.

Articles de fantaisie en papier mousseline – ST (ancien n° 111985 du SRT)

Les articles en papier mousseline en question comprennent notamment des boules, des éventails, des découpages luau, etc. Il s'agit d'articles de décoration pour fêtes et, à ce titre, sont classés au numéro tarifaire 9505.90.00. (9505.90.90)

Accessoires pour planche de surf et planche de natation (106576)

L'accessoire pour planches de surf est un lien de jambe constitué d'une bande de tissu de nylon munie d'une fermeture à velcro et d'un long câble de nylon devant être relié à la planche. Le lien de poignet pour planche de natation est un dispositif du même type. Ces produits sont classés au numéro tarifaire 9506.29.00. Les palmes pour planche de natation sont également classées au numéro tarifaire 9506.29.00. Elles sont semblables aux palmes de natation ordinaires mais elles ont été modifiées pour permettre une poussée, une accélération et une manoeuvrabilité accrues. Elles sont flottantes et sont constituées de caoutchouc. Les bottillons pour palmes sont classés au numéro tarifaire 6405.90.00. Faits de néoprène, ils sont conçus pour être portés avec les palmes, simplement pour rendre ces dernières plus confortables.

Filet d'entraînement pour le golf (99066)

Ce filet d'entraînement pour le golf est constitué d'un bâti en acier galvanisé auquel sont fixés un filet en nylon et un fond robuste. Il est vendu avec un support sur gazon consistant en un tapis en caoutchouc recouvert de gazon artificiel. Ce filet peut être utilisé à l'intérieur comme à l'extérieur, et il est classé au numéro tarifaire 9506.39.90 à titre d'autre matériel pour le golf.

Filet d'entraînement pour le golf (115137)

Le filet ou la cible pour le golf visé consiste en un tunnel court de section triangulaire, soutenu par des tubes en acier souples. Les parois latérales sont constituées d'un filet en polyéthylène, et la paroi arrière est un tissu de polyester de couleur sur lequel est imprimée une cible. Un étui imperméable facultatif en nylon enduit de polyuréthane peut aussi être utilisé comme sac de transport. Le filet est classé au numéro tarifaire 9506.39.90.

Ballons d'exercice (97771)

Ces ballons d'exercice gonflables en vinyle résistant sont fabriqués en différentes tailles. Ils sont utilisés dans des exercices de thérapie, par exemple dans les bureaux de chiropractie pour des exercices de stabilisation de la colonne vertébrale destinés à la réadaptation des patients ayant subi des blessures ou une opération. Ces ballons sont considérés comme étant d'autres articles pour la culture physique et sont classés au numéro tarifaire 9506.91.90. Des articles semblables sont mentionnés à la position 95.06 à la page 1716 des Notes explicatives.

Équipement d'exercice et d'entraînement (100536)

Le produit visé est de l'équipement d'exercice et d'entraînement dont peuvent se servir autant les personnes handicapées qui utilisent un fauteuil roulant que les personnes n'ayant pas d'incapacité. L'équipement en question est conçu pour permettre à une personne qui utilise un fauteuil roulant de rester assise dans ce dernier en faisant ses exercices. La marchandise visée relève du numéro tarifaire 9506.91.90, qui vise les articles et le matériel pour la culture physique, la gymnastique ou l'athlétisme.

Exerciseur pour la main et les doigts (103840)

L'exerciseur pour la main et les doigts est conçu pour faire travailler les doigts individuellement, la main, le poignet et l'avant-bras. Il est destiné principalement à la clientèle suivante : tireurs à l'arme à feu, musiciens, golfeurs, joueurs de tennis et joueurs de quilles. Ce produit est classé au numéro tarifaire 9506.91.90 dans la catégorie « matériel pour la culture physique », tel que décrit dans les Notes explicatives à la page 1716, disposition A).

Tapis roulant (105934)

Ce tapis roulant comporte une surface antidérapante permettant d'effectuer des exercices de marche à un rythme régulier, sans à-coups. Le rythme de la marche est réglé par des mouvements de départ et d'arrêt. Le tapis roulant est doté de bras d'appui réglables, d'une minuterie électronique contrôlant le rythme de la marche et d'un système audio multifonctions comportant un casque d'écoute. Il est classé au numéro tarifaire 9506.91.90 à titre d'autre matériel pour la culture physique.

Tapis roulant avec dispositifs de contrôle (96821)

Ce tapis roulant est doté de dispositifs de contrôle électroniques et il permet à l'utilisateur de programmer des exercices de marche, de jogging et de course. Les dispositifs électroniques fournissent également à l'utilisateur les données relatives à la durée des exercices, la distance parcourue, le rythme et la vitesse. Le matériel pour la gymnastique et l'athlétisme est mentionné dans les Notes explicatives de la position 95.06. Le tapis roulant visé est classé au numéro tarifaire 9506.91.90 à titre d'autre matériel pour la culture physique, la gymnastique ou l'athlétisme.

Ensemble de volley-ball et de badminton – ST (ancien n° 108878 du SRT)

L'ensemble de volley-ball et de badminton visé se compose d'un ballon de volley-ball, de deux raquettes de badminton, de volants, d'un filet et de poteaux pour ce dernier. L'ensemble est classé en tant qu'autre matériel pour les sports au numéro tarifaire 9506.99.90. Le matériel pour jeux de plein air est inclus dans les Notes explicatives de la position 95.06, à la page 1716. (9506.99.99)

Tubes flottants – ST (anciens n°s 99827, 100647, 99997 du SRT)

Les tubes flottants visés présentent une forme semblable à celle d'une chaise et sont dotés d'un appui-dos et d'appuis-bras qui servent de compartiments. Ils se composent d'une partie extérieure en tissu de nylon et d'un tube intérieur gonflable. Les tubes flottants en question sont conçus, fabriqués, annoncés et vendus pour les sports. En conséquence, ils sont classés au numéro tarifaire 9506.99.90 à titre d'articles pour autres sports. (9506.99.99)

Trousse de rouleau à peindre (103616)

Le produit visé se compose d'une monture, d'un manchon en textile, d'un bac à peinture, d'un tampon pour bordures et d'un manche de 11 po de longueur, le tout emballé sous pellicule rétrécissable. En conformité avec la Règle générale interprétative n° 3 c), et selon la dernière position dans l'ordre numérique, le produit visé est classé au numéro tarifaire 9603.40.90, sous la désignation de rouleaux à peindre.

Balai mécanique (112784)

L'appareil en question est un balai mécanique poussé manuellement, pour usage industriel, qui convient à une foule de surfaces dures telles que le béton, le vinyle, les carreaux, etc. Le balai consiste en un carter roulant, une brosse frontale qui capte la poussière et les débris, ainsi qu'une autre brosse qui refoule les débris dans une trémie inférieure amovible. Le balai est actionné par le mouvement des roues et propulsé manuellement en poussant sur une poignée. Il est classé au numéro tarifaire 9603.90.20 en tant qu'autres balais mécaniques pour emploi à la main, conformément à la disposition C) des Notes explicatives de la position 96.03 qui vise précisément ce genre d'appareils.

Balai à franges – ST (ancien n° 105303 du SRT)

Le balai à franges visé comporte un manche en aluminium, une poignée et un embout en polyéthylène haute densité. Les franges du balai sont constituées de fils de fibre de coton renforcés au moyen d'une âme de fil texturé de filaments de polyester (synthétiques ou artificiels) et de filaments de rayonne. Ce balai à franges est classé au numéro tarifaire 9603.90.30 à titre de balai à franges de matières textiles contenant des fibres synthétiques ou artificielles. (9603.90.41)

Brosse – ST (ancien n° 111808 du SRT)

La brosse en question sert à nettoyer une chaîne d'ancre. Elle est faite en polyéthylène haute densité. La brosse est enfilée sur la chaîne. Lorsqu'on lève l'ancre, on fait glisser la brosse de haut en bas sur la chaîne. La brosse est classée au numéro tarifaire 9603.90.90. (9603.90.30)

Brosse de toilettage pour animaux familiers – ST (ancien n° 108710 du SRT)

Le produit en question est une moufle en coton. Une pièce en caoutchouc formant une brosse moulée monobloc recouvre la paume et la face intérieure du pouce. Cette brosse sert au toilettage des animaux familiers (chats, chiens, etc.) et confère au produit son caractère essentiel. Celui-ci est donc classé au numéro tarifaire 9603.90.90. (9603.90.30)

Brosse/brosse de récurage – ST (ancien n° 103839 du SRT)

La brosse souple et la brosse à récurer pour coques et ponts sont constituées des éléments suivants : poignée à clapet pour raccordement à un tuyau d'arrosage, dotée d'un réservoir à savon et d'un organe de réglage du débit, raccord pivotant, porte-brosses en plastique comportant, sur le pourtour, une brosse en couronne fixe et, au centre, une brosse rotative (choix de deux brosses interchangeable) entraînée par des engrenages mus par la pression de l'eau. Ces produits sont classés au numéro tarifaire 9603.90.90 puisqu'il s'agit essentiellement de brosses et non d'appareillage mécanique. (9603.90.30)

Soies de porc pour pinceaux (111260)

Les soies en question sont groupées et disposées en sections rectangulaires plates de longueurs assorties, et la base est noyée dans une colle époxydique de couleur. Le produit peut ou non comporter une virole en matière plastique, elle aussi noyée dans la colle. Il s'agit de soies semi-finies qui subiront un traitement supplémentaire. Les soies visées sont classées au numéro tarifaire 9603.90.90.

Dispositif de fermeture de plaies (100427)

La marchandise visée est une fermeture à glissière de plastique auto-adhésive installée sur un endos en tissu conçu pour la fermeture atraumatique de grandes plaies sur le corps. Conformément à la Note explicative 1) de la position 30.06, ce produit est exclu du Chapitre 30 puisqu'il est non stérile au moment de l'importation. Il est donc classé à titre de fermeture à glissière pour tout usage au numéro tarifaire 9607.19.00.

Fermeture-éclair autocollante (112445)

L'article en question est une fermeture-éclair autocollante. Une fermeture-éclair en nylon est fixée à un tissu en nylon imperméable qui est enduit d'un côté d'un adhésif acrylique garni d'une doublure détachable revêtue d'un polymère. On peut détacher la doublure afin de fixer la fermeture-éclair à des articles. La fermeture-éclair visée est classée au numéro tarifaire 9607.19.00 en tant qu'autres fermetures à glissière.

Paquet-cadeau (stylo) (103501)

Ce paquet-cadeau comprend une carte de souhait et un stylo à bille. En conformité avec la Règle générale interprétative n° 3b), le produit visé est classé au numéro tarifaire 9608.10.00, sous la désignation de stylo à bille, étant donné que le stylo lui donne son caractère essentiel.

Crayons à mine de plomb (115535)

Les crayons à mine de plomb en question sont en matière plastique et ornés de motifs de Noël (étoiles, cloches, bas, etc.). Ils portent aussi l'inscription « Merry Christmas ». Le capuchon du crayon est aussi en matière plastique et représente le visage du Père Noël. Les crayons ne constituent pas des articles pour les fêtes de Noël et sont donc classés au numéro tarifaire 9609.10.00 en tant que crayons.

Étiqueteuse manuelle (100779)

Le produit visé est un appareil manuel utilisé pour imprimer des étiquettes. L'utilisateur peut régler la tête d'impression pour choisir le prix, le code de produit et autres. Pour appliquer l'étiquette sur l'emballage, l'utilisateur la presse sur le produit. Cet appareil est exclu de la position 84.22 puisque les machines à étiqueter visées à cette position sont celles qui appliquent les étiquettes automatiquement. Les machines à imprimer les étiquettes manuelles sont classées au numéro tarifaire 9611.00.00 à titre d'appareils manuels pour l'impression d'étiquettes.

Numéroteur automatique (105887)

Cet appareil est un numéroteur à main, à dispositif d'encrage automatique. Il est muni d'un manche en plastique et est logé dans un boîtier en plastique très résistant. Il comporte un dispositif d'encrage automatique, un dispositif de numérotation à sept mouvements, des roulettes à six chiffres en alliage spécial et une cartouche d'encre de couleur amovible brevetée. Ce numéroteur est classé au numéro tarifaire 9611.00.00 conformément aux Notes explicatives de la position 96.11, qui visent les timbres humides de tous genres avec ou sans dispositif d'encrage automatique.

Cartouches couleur pour imprimantes d'affiches (105854)

Les cartouches en question sont destinées à une sorte particulière d'imprimante thermique pour affiches. La cartouche consiste en un boîtier en matière plastique muni de deux rouleaux opposés sur lesquels frotte une pellicule plastique imprégnée de colorant entraînée par l'imprimante. La pellicule plastique ne contient pas de matière textile et est imprégnée de colorant. Elle est donc préparée en vue de laisser des empreintes. Les marchandises sont classées au numéro tarifaire 9612.10.90.

Pellicule pour sublimation thermique (116041)

Le produit en question est une pellicule pour sublimation thermique en rouleau, conçue spécialement pour s'adapter à l'imprimante d'un ordinateur. Elle présente un motif répétitif constitué de rectangles transparents, noirs, bleus, rouges et jaunes. La pellicule est faite de couches de polyéthylène téréphtalate, de colorant et d'un liant. La chaleur est utilisée pour transférer une image sans pression ni impact. La pellicule est classée au numéro tarifaire 9612.10.90.

Ruban pour impression par thermotransfert et diffusion de colorant (99734)

Le ruban couleur avec feuille réceptrice pour impression par thermotransfert et diffusion de colorant est un ruban de pellicule multicolore monté sur bobine. Il est constitué de polyéthylène téréphtalate (PET) et de minces couches de revêtements spéciaux. Il est classé au numéro tarifaire 9612.10.90 à titre de ruban préparé en vue de laisser des empreintes, conformément à la Note explicative 1) de la position 96.12.

Attaches *Hair Twisters* (98545)

Les attaches *hair twisters* sont constituées d'un élastique en forme d'anneau recouvert d'un tissu (jacquard de rayonne ou de polyester) cousu pour former un tube. Étant donné que la longueur de l'élastique est plus petite que celle du tube, le tissu est froncé. Ces attaches produisent un effet décoratif et sont utilisées pour attacher les cheveux en queue de cheval. Elles sont considérées comme des produits appartenant à la catégorie « autres peignes à coiffer, peignes de coiffure, barrettes et articles similaires » et sont classées au numéro tarifaire 9615.19.00.

Pâte de cari (156651)

Cette pâte de cari, constituée d'un mélange d'épices (cari), d'eau et d'huile végétale, conditionnée dans des bocaux et utilisée pour la préparation de mets au cari, est classée au numéro tarifaire 0910.50.00 en vertu de la Note 1 b) du Chapitre 9, de la disposition e) des Notes explicatives de la position 09.10 (page 70) et de la Règle générale d'interprétation n° 1.

Préparation au cacao (160762)

Ce produit est composé de lait écrémé (à 89 %) et de poudre de cacao (à 11 %). Il est importé en sacs de 25 kg. Il est classé au numéro tarifaire 1806.20.90 conformément aux Règles générales d'interprétation n°s 1 et 6 et à la Règle canadienne n° 1.

Préparation au cacao (160754)

Ce produit est composé de lait écrémé (à 49 %), de sucre (à 40 %) et de poudre de cacao (à 11 %). Il est importé en sacs de 25 kg. Il est classé au numéro tarifaire 1806.20.90 conformément aux Règles générales d'interprétation n°s 1 et 6 et à la Règle canadienne n° 1.

Grains de caroube (149261)

Ces grains brun foncé d'environ 9 mm de diamètre sont constitués de poudre de caroube, d'huile végétale hydrogénée (huile de palme) et d'autres matières. Comme il tire son caractère essentiel de la poudre de caroube, qui est une poudre (farine) d'origine végétale, ce produit est classé au numéro tarifaire 1901.90.20 avec les préparations de farines, ne contenant pas de cacao, non dénommées ni comprises ailleurs, en vertu de la Règle générale d'interprétation n° 1.

Pâtes alimentaires pour chiens (162270)

Ces pâtes alimentaires destinées à l'alimentation des animaux sont faites de farine de céréales comestible, tout comme les pâtes alimentaires pour consommation humaine. Elles contiennent du blé (plus de 25 % en poids) et de l'eau.

Selon la Règle générale d'interprétation n° 1, le classement d'un produit est déterminé d'après les termes des positions et des notes de sections ou de chapitres. La position 23.09 vise les préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux. Cependant, selon la Note 1 du Chapitre 23, la position 23.09 comprend les produits des types utilisés pour l'alimentation des animaux, non dénommés ni compris ailleurs, obtenus par le traitement de matières végétales ou animales et qui, de ce fait, ont perdu les caractéristiques essentielles de la matière d'origine. Dans le cas présent, le produit n'a pas perdu les caractéristiques essentielles des pâtes alimentaires. La position 19.02 comprend les pâtes alimentaires, même cuites.

Conformément à la Règle générale d'interprétation n° 1 et aux Notes explicatives des positions n°s 23.09 et 19.02, ces pâtes alimentaires sont classées au numéro tarifaire 1902.30.20 (dans les limites de l'engagement d'accès), 1902.30.31 (en paquets d'un poids n'excédant pas 2,3 kg chacun) ou 1902.30.39 (en paquets d'un poids excédant 2,3 kg chacun, au-dessus de l'engagement d'accès). Une licence d'importation est requise pour l'importation de ces marchandises.

Pizza surgelée (162489)

Ces pizzas sont offertes en quatre variétés : fromage, légumes grillés, champignons et margarita. Elles ont été préparées, surgelées, mises sous film puis emballées dans des boîtes individuelles. Ces pizzas sont classées au numéro tarifaire 1905.90.51 avec les autres produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie.

Alcool de cuisine (156697)

Cet alcool de cuisine a été dénaturé par l'addition de sel et, de ce fait, ne peut pas être classé à la position 22.08, comme l'indique la Note 1 a) du Chapitre 22, page 173 des Notes explicatives. Ce produit doit plutôt être classé au numéro tarifaire 2103.90.20 avec les condiments composés en vertu des Notes explicatives de la position 21.03, partie A), page 168.

Mélanges secs pour soupes (158521)

Les mélanges secs pour soupes sont : le soto ayam (soupe au poulet indonésienne), le sup bakso (soupe aux boulettes de bœuf de Java) et le sup ayam (potage clair de Java). Ces mélanges servent à préparer des soupes au poulet, au bœuf et à d'autres saveurs. Ils sont emballés en sachets pour la vente au détail et sont classés au numéro tarifaire 2104.10.00 dans la catégorie des soupes, bouillons et autres préparations.

Pâte Tom Yam (concentré de soupe) (156642)

Cette préparation contenant de l'eau, de l'huile végétale, du sucre, des légumes et des épices est un concentré de soupe. Elle est conditionnée en bocaux de 240 grammes. En application de la Règle générale d'interprétation n° 1, ce produit est classé au numéro tarifaire 2104.10.00. Les préparations pour soupes sont exclues du Chapitre 20 (préparations de légumes) en vertu de la Note d'exclusion c), page 156 des Notes explicatives. Se reporter également aux Notes explicatives de la position 21.04, partie A), page 169.

Bouillon à saveur de légumes en cubes (131976)

Ce bouillon à saveur de légumes est une préparation pour soupes condensée en cubes contenant les ingrédients suivants : sel, extraits de levure, matière grasse végétale non hydrogénée, carottes, poireaux, céleri, oignons, persil et épices. Ce produit est conditionné pour la vente au détail en emballages de six cubes. On utilise généralement un seul cube de bouillon dissous dans l'eau bouillante pour assaisonner les soupes, les ragoûts et les sauces. On peut également utiliser ce produit pour rehausser les plats de pâtes, de riz, etc. Ce bouillon à saveur de légumes en cubes est classé au numéro tarifaire 2104.10.00 avec les préparations pour soupes, potages ou bouillons, en vertu de la Règle générale d'interprétation n° 1.

Desserts glacés (160828)

Ces desserts glacés ne contiennent ni lait ni autre ingrédient à base de lait. Ils contiennent de l'extrait d'eau de graines de soja, du saccharose, des huiles végétales non hydrogénées, des purées de fruit ou de l'arôme naturel de vanille, des monoglycérides et des diglycérides, des sels stabilisants, de la farine de guar, des carraghénates, des arômes naturels et des colorants alimentaires. Ces desserts sont classés au numéro tarifaire 2105.00.10 conformément aux Notes explicatives de la position 21.05, page 170 et à la Règle générale d'interprétation n° 1.

Friandise glacée en tablette (159196)

Cette friandise est un sorbet à l'eau glacée et à la crème fouettée. Elle contient moins de 5 % de produits à base de lait. Elle est classée au numéro tarifaire 2105.00.10 dans la catégorie des glaces et des sorbets aromatisés.

Comprimés de créatine monohydratée (160130)

Ces comprimés de créatine à croquer sont de saveurs différentes et contiennent les ingrédients suivants (paraissant sur l'étiquette) : créatine monohydratée, dextrose, acide stéarique, acide citrique, extrait de peaux de raisins ou arômes naturels et stéarate de magnésium. Ce produit est considéré comme une préparation alimentaire non mentionnée ailleurs. Il est classé au numéro tarifaire 2106.90.99 conformément aux Règles générales d'interprétation n^{os} 1 et 6.

Améliorant de farine pour pâtes (160893)

Cette préparation consiste en une poudre jaune contenant des protéines (farine de blé), de l'amidon, un pourcentage d'humidité, des matières grasses et d'autres ingrédients. Elle sert à améliorer la texture et le goût des pâtes. Elle est classée au numéro tarifaire 2106.90.99 dans la catégorie des préparations alimentaires non spécifiées ailleurs, conformément à la Règle d'interprétation générale n^o 1.

Tisane de lotus des neiges (156896)

Cette tisane de lotus des neiges se compose d'un extrait de fleurs de lotus des neiges incorporé à une boisson à base d'eau et de miel et additionné d'extraits aqueux de chin-chiao, de dang-shen et de dong-quai. Elle est classée au numéro tarifaire 2202.90.90 avec les « autres boissons non alcooliques » en vertu de la Règle générale d'interprétation n^o 1 et des Notes explicatives de la position 22.02, pages 174 et 175.

Améliorant de pâte (160894)

Cet améliorant de pâte (farine de blé) est produit par tamisage. Il est considéré comme produit appartenant à l'industrie céréalière et non comme préparation alimentaire. Il est classé au numéro tarifaire 2302.30.20 portant la mention « au-dessus de l'engagement d'accès ». Les produits devant être classés au numéro tarifaire 2302.30.10 portant la mention « dans les limites de l'engagement d'accès » doivent être conformes aux modalités et conditions du permis stipulées dans l'article 10(02) du Tarif des douanes. L'importateur doit être en possession d'un permis valide en vertu du paragraphe 8.3(1)(2)(3) de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation et doit se conformer aux modalités et conditions dudit permis.

Tabac à coupe fine pour cigarettes (163897)

Ce tabac a subi les traitements suivants : écôtage, réassouplissement au glycérol et avec d'autres substances aromatisées et découpage fin à la machine. Il s'agit d'un procédé de fabrication typique du tabac à fumer à coupe fine. L'analyse en laboratoire n'indique pas la présence de tabac reconstitué ou homogénéisé dans ce produit. Ce tabac est classé au numéro tarifaire 2403.10.00.

Lubrifiant (163531)

Ce lubrifiant contient plus de 70 % (en poids) d'huiles de pétrole ou d'huiles obtenues à partir de minéraux bitumineux. Il est destiné aux moteurs automobiles diesel et à l'essence. Il est emballé pour la vente au détail en bouteilles de plastique d'un litre. Il est classé au numéro tarifaire 2710.00.91. La Note explicative (C)(2), page 228, inclut les lubrifiants de la position 27.10.

Inosine (16058)

Ces cristaux blancs sont de l'inosine, un composé organique isolé de constitution chimique définie. Il s'agit d'un nucléoside et non d'un acide aminé. Il est classé au numéro tarifaire 2934.90.90 dans la catégorie des autres composés hétérocycliques. L'inosine est admissible aux avantages du numéro tarifaire 9913.00.00.

Agent d'azurage organique synthétique (161194)

Cette pâte jaunâtre est composée d'un dérivé de stilbène et d'eau fluorescent. Il s'agit d'un produit organique synthétique du genre employé comme agent fluorescent d'avivage, comme il est indiqué à l'alinéa 1, page 487, des Notes explicatives de la position 32.04. Ce produit est utilisé dans la fabrication de détergent à lessive. Il est classé au numéro tarifaire 3204.20.00 conformément à la Règle d'interprétation générale n° 1.

Fils de soie dentaire (158994)

Les fils de soie dentaire sont des monofilaments de nylon utilisés pour nettoyer les dents et pour aider à faire passer le fil sous les ponts, les attelles ou d'autres appareils orthodontiques. La position 33.06 inclut les dentifrices, les fils de nylon utilisés pour le nettoyage des espaces interdentaires (fil de soie dentaire) et d'autres produits destinés à l'hygiène buccodentaire. Les fils de soie dentaire sont classés au numéro tarifaire 3306.90.00 conformément à la Règle d'interprétation générale n° 1.

Éthoxylate d'alcool (160791)

L'éthoxylate d'alcool, une épaisse substance crémeuse blanche, est composé d'un mélange d'alcools gras éthoxylés. Il possède des propriétés surfactantes. L'éthoxylate d'alcool est un surfactant non ionique utilisé dans les détergents destinés au grand public. Il est conforme aux exigences de la Note légale 3, Chapitre 34, et il se définit comme un « surfactant non ionique ». Il est classé au numéro tarifaire 3402.13.90 conformément à la Règle générale d'interprétation n° 1.

Jouets en fourrure pour les animaux domestiques (160882)

Ces jouets consistent en un élément en plastique entièrement recouvert de fourrure véritable. Ils comportent un dispositif en plastique qui couine. Ils sont conçus et mis en marché pour l'amusement des animaux domestiques.

Le Chapitre 95 inclut la catégorie « jouets », mais il ne s'agit que de jouets destinés aux êtres humains. Les jouets destinés aux animaux domestiques sont classés selon leur caractéristique essentielle (c.-à.-d. en fonction de leur composant principal ou de leur fonction prédominante). Ces jouets, en fourrure essentiellement, sont classés au numéro tarifaire 4303.90.00.

Box modulaires d'étables ou d'écuries (16458)

Ces box individuels sont des structures modulaires conçues pour fournir aux animaux d'étable ou d'écurie un espace individuel durable et sûr. Ils sont faits de bois imprégné sous pression (p. ex., l'azobé ou le balau d'Afrique) et comportent des ferrures en acier galvanisé (p. ex., châssis et charnières).

Dans les Notes explicatives de la position 44.18, les paramètres incluent tout bois utilisé dans la construction de tout type de bâtisse, sous la forme de pièces assemblées ou non assemblées (mais distinctes), qu'elles soient dotées de ferrures métalliques (charnières, serrures, etc.) ou non. Les notes explicatives décrivent également les panneaux de bois alvéolaire similaires aux éléments des box et indiquent qu'ils peuvent être assemblés avec du métal de base.

Les box modulaires d'étables ou d'écuries sont conformes aux exigences de la position 44.18 et ne relèvent d'aucune autre sous-position spécifique. Ils sont classés au numéro tarifaire 4418.90.00.

Tissu à double armure (163272)

Ce tissu à double armure vert brossé est fait à partir d'un mélange de laine et de fibres chimiques discontinues (88 % de laine et 12 % de nylon en poids). Le tissu pèse environ 384 g/m². Il est tissé à partir de fils cardés de laine; il est importé en rouleaux et il est imprimé de motifs de patinoire le long de chaque face. Il est destiné à la confection de couvertures. Le tissu à double armure est classé au numéro tarifaire 5111.19.90, conformément à la Règle générale d'interprétation n° 1, à la Règle canadienne n° 1 et aux Notes explicatives données de la position 51.11.

Fils de coton non peigné (159939)

Les fils de coton non peigné titrant chacun 297 décitex et 244 décitex et ne contenant pas de spandex sont classés au numéro tarifaire 5205.12.90 conformément à la Règle générale d'interprétation n° 1.

Tissu en coton à armure unie (163481)

Ce tissu est en fils de coton à 100 % à armure unie. Les fils sont de différentes couleurs. Le tissu pèse moins de 200 g/m². Il est classé au numéro tarifaire 5208.42.90. Destiné à la confection de bavettes spécifiquement conçues pour les personnes âgées présentant des troubles moteurs ou pour toute personne ne pouvant s'alimenter adéquatement (ce qui contribue à diminuer leur incapacité), le tissu en coton à armure unie bénéficie des avantages du numéro tarifaire 9979.00.00.

Tissu de coton (156611, 156612, 156613)

Ce tissu à armure toile écru est constitué de fils de coton simples cardés. Son poids est d'environ 160 g/m². Il comporte environ 239 fils aux 10 cm dans la chaîne et 242 fils aux 10 cm dans la trame. Ce tissu a une structure équilibrée et il est conforme aux spécifications relatives aux tissus à draps énoncées dans les Notes explicatives canadiennes de la position 52.08. Il est classé au numéro tarifaire 5208.12.90.

Tissu de coton à armure sergé de 4 blanchi (157292)

Ce tissu est un sergé de 4 constitué de fils de coton blanchis dans les deux sens. Son poids est d'environ 341 g/m². Il est classé au numéro tarifaire 5209.22.90.

Tissu de coton à armure sergé de 4 teint (155858, 155859, 155862, 155863, 155866, 155867, 155868, 155869, 155870, 155871, 155875, 155876, 155879, 155880, 155881, 155884)

Ce tissu est un sergé de 4 constitué de fils de coton dans les deux sens. Il a été teint en noir. Son poids est d'environ 431 g/m² et il n'est ni gratté ni brossé. Il ne s'agit pas d'un « denim » au sens de la Note de sous-position n° 1 du Chapitre 52. Il est classé au numéro tarifaire 5209.32.00.

Tissu en sergé de coton dont le rapport d'armure n'excède pas 4 (162987, 162992)

Ce tissu teint brun foncé en sergé de coton légèrement extensible, dont le rapport d'armure n'excède pas 4, est tissé à partir de fils de coton. Dans la trame, les fils de coton alternent et contiennent un monofilament élastomérique. Le tissu pèse environ 283 g/m². Il est teint uniformément et est composé de 98 % de coton et de 2 % de fibres synthétiques (en poids). Ce tissu en sergé de coton est classé au numéro tarifaire 5209.32.00.

Tissu de coton à armure sergé de 3 teint (155872, 155873, 155874, 155877, 155878, 155883)

Ce tissu teint en noir est un sergé de 3 en fils de coton. Son poids est d'environ 296 g/m² et il est classé au numéro tarifaire 5209.32.00.

Tartan à armure toile en coton (155885, 155886, 155887, 155888, 155889)

Ce tissu à armure toile est un tartan en fils de coton de diverses couleurs. Son poids est d'environ 248 g/m² et il est classé au numéro tarifaire 5209.41.00.

Denim (158820)

Ce tissu en sergé dont le rapport d'armure n'excède pas 3 est fait à partir de fils de couleurs différentes contenant un monofilament élastomérique. Les fibres de coton représentent 87 % en poids du tissu. Le tissu pèse plus de 360 g/m². Il est défini dans la Note 1 de la sous-position du Chapitre 52 du Tarif des douanes. Ce denim est classé au numéro tarifaire 5209.42.00 conformément à la Règle générale d'interprétation n° 1.

Tissu à armure sergé de 4 en fils de coton de diverses couleurs (155891, 155892, 155893, 155894, 155895)

Ce tissu bleu foncé (rayé de noir dans le sens de la chaîne) est un sergé de 4 effet chaîne en fils de coton de diverses couleurs — noirs et bleus dans le sens de la chaîne et blancs (écrus ou blanchis) dans le sens de la trame. Son poids est de 485 g/m². Ce tissu n'est pas un « denim » au sens de la Note de sous-position 1 du Chapitre 52. Il est classé au numéro tarifaire 5209.43.90.

Tissu en sergé de coton surteint dont le rapport d'armure n'excède pas 3 (163108)

Ce tissu en sergé a une face effet chaîne et est fait à partir de fils de coton de couleurs différentes (chaîne en bleu indigo et trame en brun). Il pèse environ 389 g/m². Ce tissu a été surteint en brun une fois qu'il a été tissé. Dans ce tissu surteint, les fils de la chaîne sont d'une seule couleur (bleu indigo). Quant aux fils de la trame, ils sont soit blanchis, non blanchis, teints en gris ou en une teinte plus claire que celle des fils de la chaîne. Par conséquent, ce tissu n'est pas du denim tel qu'il est défini à la sous-position de la Note 1, Chapitre 52. Il est classé au numéro tarifaire 5209.43.90.

Tissu en coton à armure satin (163074)

Ce tissu à armure satin à cinq harnais est gris anthracite, est légèrement extensible et est fait de fils de coton. Côté trame, les fils de coton alternent et contiennent un monofilament élastomérique. Le tissu pèse environ 283 g/m². Il est tissé de fils de couleurs différentes (chaîne en gris et trame en noir). Il est composé de 98 % de coton et de 2 % de fibres synthétiques (en poids). Le tissu est classé au numéro tarifaire 5209.49.00.

Tissu de coton/polyester/polyamide à armure toile teint (155943)

Ce tissu à armure toile teint est constitué de fils de coton dans un sens et de fils formés d'un mélange de fibres de polyamide et de polyester dans l'autre sens. Les fibres de coton représentent environ 61 % en poids de l'échantillon, les fibres de polyester (fibres discontinues), environ 28 % en poids de l'échantillon, et les fibres de polyamide (fibres discontinues), environ 11 % en poids de l'échantillon. Ce tissu est classé au numéro tarifaire 5210.31.00.

Tissu coton-polyester (158498, 158514, 158822)

Ce tissu en sergé teint dont le rapport d'armure n'excède pas 3 est tissé, dans les deux sens, de fils de coton et de fibres synthétiques discontinues (polyester). Les fibres de coton représentent environ de 63 à 68 % en poids du tissu et les fibres de polyester, de 32 à 37 %. Ce tissu pèse plus de 200 g/m². Il est classé au numéro tarifaire 5211.32.00 conformément à la Règle générale d'interprétation n° 1.

Fil de polyester (157363)

Ce fil retors (2 bouts) est constitué de filaments synthétiques (polyester). Il a une torsion finale « Z » et il est apprêté avec une silicone. Ce fil est conforme à toutes les spécifications relatives aux « fils à coudre » énoncées à la Note 5 de la Section XI, page 775, et à la disposition I) B) 4) des Considérations générales des Notes explicatives de la section XI, page 783. Son poids, support compris, n'excède pas 1 000 g. Il est classé au numéro tarifaire 5401.10.00.

Monofilament coalescé en spandex (élasthane) (162318)

Ce produit est un monofilament synthétique titrant 78 décitex, non guipé et fait uniquement de spandex (élasthane). Il est classé au numéro tarifaire 5404.10.90.

Tissu stratifié (156653)

Ce tissu est formé de deux couches collées ensemble. La première couche est constituée d'un tissu à armure satin en fils de filaments de polyester teint en vert et brossé sur une face. Cette couche a un poids d'environ 214 g/m² et représente environ 54 % en poids du tissu. La deuxième couche est constituée d'un tissu à armure toile blanc fait de fibres de coton (30 % en poids) et de fibres de polyester discontinues (70 % en poids). Cette couche représente environ 46 % en poids du tissu. Ce tissu stratifié constitué principalement (en pourcentage en poids) de filaments synthétiques est un produit de la position 54.07 et il est classé au numéro tarifaire 5407.69.90. Se reporter aux Considérations générales des Notes explicatives de la Section XI, partie I) A), page 778, et à la Règle générale d'interprétation n° 3 b).

Étoffe composée extensible (156826)

Cette étoffe teinte en noir se compose de deux couches collées ensemble à l'aide d'un adhésif. L'adhésif n'est pas visible dans la coupe transversale de l'étoffe. La couche la plus épaisse, qui représente environ 80 % en poids de l'étoffe, est un tissu constitué, dans un sens, de fils de caoutchouc (polyisoprène) [23 %] guipés de filaments synthétiques ou artificiels (polyester) [19 %] et, dans l'autre sens, de fils de filaments synthétiques ou artificiels (polyamide) [38 %]. La couche la plus mince, qui représente environ 20 % en poids de l'étoffe, est constituée d'une étoffe de bonneterie en fils de filaments synthétiques ou artificiels (polyamide). Elle est extensible dans un seul sens.

Selon les Notes explicatives de la position 59.03, page 894, « les tissus stratifiés de cette position ne doivent pas être confondus avec ceux assemblés face à face par simple collage à l'aide de matière plastique. Ces tissus, qui ne laissent pas apparaître sur leur tranche la moindre épaisseur de matière plastique, relèvent généralement des Chapitres 50 à 55 ». L'étoffe visée ne relève donc pas de la position 59.03.

Au troisième paragraphe de la partie I) A) des Considérations générales des Notes explicatives de la Section XI, qui précise la portée de la Note 2 de la Section XI, on peut lire que les produits textiles constitués de plusieurs couches doivent d'abord être classés en application de la Règle générale d'interprétation n° 3, la Note 2 ne s'appliquant que si la couche d'après laquelle le classement doit être effectué est elle-même composée de deux matières textiles ou plus. L'étoffe visée doit être classée comme si elle était entièrement constituée de la couche la plus épaisse, soit celle qui lui confère son caractère

essentiel, en application de la Règle générale d'interprétation n° 3 b). Comme la couche la plus épaisse se compose principalement de filaments synthétiques ou artificiels, cette étoffe est un produit du Chapitre 54 conformément à la Note 2 de la Section XI. Comme il s'agit d'un tissu constitué de filaments synthétiques au sens de la Note 1 a) du Chapitre 54, ce produit relève de la position 54.07 et il est classé au numéro tarifaire 5407.72.00.

Tissu synthétique (155902)

Ce tissu bleu marine et blanc est constitué, dans la trame, de fils de filaments synthétiques (nylon) (environ 47 % en poids du tissu) et, dans la chaîne, de fils composés d'un mélange de fibres discontinues artificielles (Tencel) et de fibres de coton; les fibres artificielles prédominent. Son poids est d'environ 374 g/m². Comme il s'agit d'un tissu constitué de fils synthétiques de diverses couleurs, il est classé au numéro tarifaire 5407.93.90. Se reporter à la Note 2 a) de la Section XI.

Fil simple de nylon et d'acrylique (163135)

Ce produit est un fil simple de 9,5/1 comptes cotonniers en fibres discontinues, 92 % d'acrylique et 8 % de nylon, titrant 620 décitex. Il n'est pas destiné à la vente au détail. Il est classé au numéro tarifaire 5509.31.00.

Fil blanc écreu (157366)

Ce fil simple, écreu, en fibres non peignées, se compose de fibres discontinues de polyester (environ 64 % en poids), de fibres de coton (environ 24 % en poids) et de fibres de rayonne viscosse (environ 12 % en poids). Il titre 1 004 décitex et il est classé au numéro tarifaire 5509.53.90.

Tissu résistant au feu (158816)

Ce tissu teint contient 85 % de fibres discontinues vinyliques et 15 % de fibres discontinues polynosiques. Lorsqu'il est utilisé dans la confection de vêtements de dessus protégeant contre les températures élevées présentes dans les alumineries, il est classé au numéro tarifaire 5512.99.10. Sinon, il est classé au numéro tarifaire 5512.99.90.

Tissu de polyester à armure toile (155985)

Ce tissu à armure toile, gratté sur une face, est formé de fils constitués principalement de fibres synthétiques ou artificielles (polyester) discontinues. Il est classé au numéro tarifaire 5515.12.00.

Non-tissé synthétique (160355)

Ce non-tissé, pesant plus de 150 g/m², est fait de fibres synthétiques discontinues (nylon et polyester) liées par un liant en caoutchouc. Les fibres discontinues en nylon représentent le pourcentage le plus important. Ce non-tissé n'est pas spunbonded (filé-lié). Il est classé au numéro tarifaire 5603.93.90.

Glands (156359)

Ces glands sont en bois recouvert de fils en textile, serrés tout autour à un ou plusieurs endroits. Les bouts de fils pendent à gauche. Le bois est recouvert de garnitures diverses comme des articles métalliques à motifs, des perles sur un fil d'or, etc. Ces glands sont classés au numéro tarifaire 5808.90.00.

Tissu en coton recouvert de polychlorure de vinyle (156214)

Ce tissu blanc à armure unie est fait à partir de fils de fibres de coton complètement guipés, sur un côté, de polymère apparent non alvéolaire à base de chlorure de vinyle. Ce tissu est conforme aux conditions stipulées dans la position 59.03. Par conséquent, il est classé au numéro tarifaire 5903.10.19. Se référer aux Notes explicatives de la position 59.03.

Tissu maillé en polyester enduit (156187)

Ce tissu maillé a une base de polyester enduite de polychlorure de vinyle. La couche de PVC est visible à l'œil nu. Le tissu n'est pas rigide. La couche d'enduit ne remplissant pas les interstices entre les fils, le tissu n'est donc pas entièrement guipé ou enduit des deux côtés. Il est par conséquent classé dans le Chapitre 59 et au numéro tarifaire 5903.10.29. Se référer aux Notes explicatives de la position 59.03.

Ruban à deux faces enduites (157715)

Ce ruban auto-adhésif mesure 1 cm de largeur et 0,7 mm d'épaisseur. Sa composition est à base de butadiène non vulcanisé et de caoutchouc d'isoprène renforcé par un tissu entièrement fait de fils synthétiques (rayonne). Sur l'un des côtés, il est protégé par un papier jetable qui se décolle. Le poids du tissu caoutchouté est inférieur à 1 500 g/m². Ce produit est classé au numéro tarifaire 5906.10.90.

Tissu caoutchouté (144553)

Ce tissu est en mailles de fils en fibres de coton et en fibres synthétiques discontinues (polyester). Ses deux faces sont enduites de polychloroprène (néoprène) non vulcanisé et non alvéolaire (noir). Le poids de l'échantillon est inférieur à 1 500 g/m². Ce produit est classé au numéro tarifaire 5906.91.90, en vertu du texte de la position 59.06, conformément à la Règle générale d'interprétation n° 1, et de l'alinéa A des Notes explicatives de la position 59.06, page 896. Le numéro tarifaire 9959.00.00 peut être appliqué à ces marchandises au moment de l'importation, si toutes les conditions relatives à cet article sont respectées.

Tissu enduit de caoutchouc (156579)

Ce produit est un tissu caoutchouté à trois couches. Les première et troisième couches sont constituées d'un tissu en mailles de fibres synthétiques (polyamide). La deuxième (celle du milieu) est une feuille alvéolaire à base de mélange d'acrylonitrile-butadiène et de polychlorure de vinyle, qui satisfait les termes de la définition du caoutchouc synthétique donnée dans la Note 4 du Chapitre 40. Ce produit est utilisé dans la fabrication des chevillères. Il est classé au numéro tarifaire 5906.91.90 conformément aux Notes explicatives de la position 59.06.

Tissus tissés enduits de caoutchouc (149693)

Ces deux tissus enduits de caoutchouc sont des tissus à armure unie faits — en majorité — de fils continus synthétiques (polyester) qui vont dans un sens et d'autres fils synthétiques qui vont dans le sens opposé (nylon). Les tissus ont été enduits, par immersion, de caoutchouc non alvéolaire couleur cuivre. Leur poids est respectivement d'environ 922 g/m² et 337 g/m². Ces produits sont classés au numéro tarifaire 5906.99.29, conformément à la Règle générale d'interprétation n° 1, et à l'alinéa A des Notes explicatives de la position 59.06, page 896.

Ruban au pétrole (158463)

Ce ruban est constitué d'un tissu synthétique piqué, entièrement imprégné et enduit de composés à base de pétrolatum neutre (pétrole) et de charges inertes. Se reporter à la Note (H) de la position 59.07. Le ruban est chimiquement inerte. Il ne subit aucune polymérisation ni oxydation. C'est pourquoi il reste résistant à l'eau et garde ses propriétés diélectriques indéfiniment. Il ne contient pas d'impuretés chimiques et il est utilisé dans de nombreux types d'enrobement de tuyau. Ce produit est classé au numéro tarifaire 5907.00.15.

Courroie modulaire (159080)

Il s'agit d'une courroie de transmission modulaire. Ce produit est fabriqué en assemblant des trapèzes de 3 mm d'épaisseur. Chaque trapèze comporte deux orifices ovales et une tige métallique en T fixée à travers un orifice circulaire. La courroie est fabriquée lorsque les trapèzes se chevauchent, chaque tige en métal joignant alors deux parties supplémentaires à deux endroits différents. L'épaisseur approximative de la courroie assemblée est de 1,4 cm. Les trapèzes sont constitués de trois épaisseurs de tissu tissé avec des fils de polyester entièrement noyés dans un polymère à base de polyuréthane. La courroie modulaire est classée au numéro tarifaire 5910.00.90.

Tricot à mailles jetées et en velours (149708)

Ce tricot à mailles jetées et en velours est fait à partir de fils continus synthétiques de couleurs différentes. Le tissu n'est ni imprégné, ni enduit, ni guipé ni laminé, et ce n'est pas un tissu à poils longs. Il est classé au numéro tarifaire 6001.92.90.

Garniture ornementale en coton à mailles (149760)

Ce produit de garniture ornementale est un tricot à mailles piqué, étroit et uni. La garniture a probablement été fabriquée en enroulant un faisceau de 19 fils pour former un serpentín serré (p. ex., en faisant passer le faisceau en avant et en arrière de la garniture, sur la largeur), puis en faisant trois rangées de points de chaînette sur un côté de la garniture, sur toute la longueur, et une rangée de l'autre côté. Ensuite, on coupe un bord sur un côté de la garniture. Le tissu est fait de coton (majoritaire) et de fils synthétiques. La garniture est un tricot piqué à mailles en coton. Le produit est classé au numéro tarifaire 6002.20.99.

Tricot à mailles jetées en polyester (149729)

Ce tricot double est constitué de deux tissus tricotés simultanément sur métier chaîne avec des fils continus synthétiques (polyester) qui sont assemblés par d'autres fils continus synthétiques (polyester). Il est classé au numéro tarifaire 6002.43.90.

Ensemble en bonneterie de polyester pour fillettes (156810)

Cet ensemble en bonneterie 100 % polyester pour fillettes se compose d'un bain-de-soleil et d'un pantalon pourvu de boutons-pression sur les côtés et d'un élastique à la taille. La position 61.04 comprend les ensembles en bonneterie pour fillettes. Comme il est fait de fibres synthétiques, l'ensemble visé est classé au numéro tarifaire 6104.23.00.

Chemise de tricot en viscose et en rayonne pour homme (163353)

Cette grande chemise noire a un col tailleur et se boutonne de gauche à droite sur le devant (hommes). Elle est tricotée en fils de fibres synthétiques (viscose et rayonne) et en fils métallisés argentés. Dans le poids du tissu, les fibres synthétiques prédominent. Selon l'angle de la lumière, la chemise a des reflets métallisés argentés. Ce produit est classé au numéro tarifaire 6105.20.00, comme chemise en tricot de fibres synthétiques pour homme.

Pulls en polyester (160719)

Pulls en tricot 100 % polyester. Ils sont classés au numéro tarifaire 6110.30.00, conformément à la Règle générale d'interprétation n° 1.

Maillot de bain flottant en polyester pour garçons (159277)

Maillot une pièce tricoté en polyester pour garçons de deux à quatre ans. Il recouvre le corps des épaules aux cuisses. Les six ouvertures situées près de l'abdomen peuvent accueillir des éléments de flottaison en plastique ou en mousse (détachables). Ces éléments permettent de diminuer progressivement l'aide à la flottabilité apportée à l'enfant, jusqu'à ce qu'il soit capable de flotter tout seul. Même s'il comporte des éléments de flottaison détachables, le produit principal est le maillot de bain et il est classé au numéro tarifaire 6112.31.00.

Bas pleine longueur (156869, 156871)

Ces bas de contention pleine longueur sont faits d'une étoffe de bonneterie en fibres synthétiques (nylon) contenant un élastomère (Spandex). Les bas sont dénommés à la position 61.15. Les bas visés sont classés au numéro tarifaire 6115.93.00.

Mi-bas (156870)

Ces mi-bas de contention sont faits d'une étoffe de bonneterie en fibres synthétiques (nylon) contenant du coton et un élastomère (Spandex). Les bas sont dénommés à la position 61.15. Les bas visés sont classés au numéro tarifaire 6115.93.00.

Serre-tête antisudation (149066)

Ce serre-tête en tricot est constitué de textiles de qualité supérieure et il comporte une épaisseur interne en coton qui absorbe la transpiration et garantit le confort de l'utilisateur. Le serre-tête se ferme avec un ruban. Taille unique. Il y a des aimants sur chaque tempe et une bande magnétique supplémentaire souple se trouve sur le front. Des études semblent indiquer que ce type de produit apporte une énergie magnétique qui aide à soulager les maux de tête, la fatigue des yeux et la fatigue générale. Le serre-tête antisudation est classé au numéro tarifaire 6117.10.90.

Doublure de gant (155756)

Ces doublures de gant se composent de trois couches :

- 1) une couche externe constituée d'une étoffe de bonneterie fortement brossée en fils de fibres synthétiques (polyester) (49 % en poids de l'ensemble des trois couches);
- 2) une couche intermédiaire constituée d'un feutre aiguilleté blanc en fibres synthétiques (polyester) (30 % en poids);

3) une couche interne, en contact avec la peau, constituée d'une étoffe de bonneterie en fils de coton (21 % en poids).

Deux petites bandes de fixation sont cousues de chaque côté de ces doublures, à la hauteur du poignet. Comme l'étoffe de bonneterie en fils de fibres synthétiques (polyester) dont ils sont constitués prédomine en poids et qu'il s'agit de parties de gants, ces produits relèvent de la position 61.17 et sont classés au numéro tarifaire 6117.90.90.

Jupes-culottes en coton (163169)

Ces shorts tissés 100 % coton (jupes-shorts) ont une partie avant fabriquée avec le même tissu. La partie cousue se boutonne en haut sur le côté gauche avant et elle recouvre le devant du short. C'est pourquoi le short ressemble à une jupe-short et est classé au numéro tarifaire 6204.52.00.

Veste (156386)

Cette veste à manches longues de grande taille est dotée de quatre boutons-pression (il s'agit d'un vêtement pour femmes puisque la partie droite se boutonne sur la partie gauche). Elle comporte une ceinture à la taille et une poche de chaque côté du devant, à la hauteur de la taille. La doublure est constituée d'un tissu brun. La partie extérieure se compose d'un tissu gris de fils constitués d'un mélange de fibres de coton et de fibres synthétiques ou artificielles (polyester) discontinues. La face externe du tissu est recouverte d'une couche de polyuréthane composé non alvéolaire brune et brillante. Le tissu prédomine en poids dans la partie extérieure. La doublure se compose d'un tissu de fils de fibres synthétiques ou artificielles (polyester). La partie extérieure prédomine en poids par rapport à la doublure et elle est conforme aux spécifications énoncées à la position 59.03 puisqu'elle se compose d'un tissu recouvert sur une face de matière plastique non alvéolaire. Cette veste est un produit de la position 62.10 et elle est classée au numéro tarifaire 6210.50.90.

Tenue pour pilote de course automobile (163388)

Cette tenue est portée par les pilotes de course automobile. Elle recouvre tout le corps (combinaison). L'extérieur est en nylon Cordura à 100 % et la doublure intérieure est en 100 % polyester. Ce produit est classé au numéro tarifaire 6211.33.90.

Tenue ignifuge pour pilote de course automobile (163385)

Cette tenue (combinaison ignifuge à trois couches) est portée par les pilotes automobiles dans les courses et elle recouvre tout le corps. Cent pour cent en fibres d'aramide. Conformément à la Règle générale d'interprétation n° 1, ce produit est classé au numéro tarifaire 6211.33.90.

Bustier (163446)

Ce vêtement est une combinaison brassière/porte-jarretelles qui a une fermeture éclair sur le devant. Le devant est constitué d'un tissu tricoté enduit de plastique et l'arrière est en tissu élastique. Le tissu en tricot est fait en fils de polyester et l'enduit est une couche de polyuréthane. Le bustier est classé au numéro tarifaire 6212.10.00 conformément aux Notes explicatives générales du Chapitre 62.

Écharpe tricotée en polyester (163521)

Écharpe tricotée 100 % polyester classée au numéro tarifaire 6214.30.90.

Gants de travail en caoutchouc (163120)

Ces gants de travail sont fabriqués en tissu de coton/polyester entièrement enduit de caoutchouc qui prédomine en poids. Le tissu est conforme aux exigences précisées à la position 59.06 (Tissus caoutchoutés). C'est pourquoi les gants sont classés au numéro tarifaire 6216.00.00.

Plastron (149067)

Légèrement incurvé, d'un coloris neutre, long de 30 cm, large de 25 cm et épais de 2 cm, il est constitué d'environ 150 épaisseurs de filaments textiles parallèles en polyéthylène, imprégnés, assemblés l'un dans l'autre en angle droit et retenus par un liant en caoutchouc. Chaque épaisseur mesure environ 0,16 mm d'épais. Les filaments de polyéthylène prédominent en poids. C'est pourquoi cet article est considéré comme étant fabriqué de nombreux non-tissés. Il s'agit d'un vêtement personnel pare-balles. Les plaques avant et arrière sont utilisées conjointement. Elles sont insérées dans un gilet pare-balles spécialement conçu pour une protection avant, arrière et latérale. Ces articles, qui font partie du gilet pare-balles, sont classés au numéro tarifaire 6217.90.90 conformément à la Règle générale d'interprétation n° 1, Note légale 7a) de l'article XI, et aux Notes explicatives de la position 62.17.

Écharpe antipollution (156279)

Cette écharpe est faite de matériaux textiles imprégnés. Elle comporte un pince-nez métallique pliable et un filtre lavable. Elle peut être utilisée pour la moto, le cyclisme urbain, la course en zone urbaine, etc. Le filtre est en tissu en charbon activé. Il fonctionne selon les principes d'absorption et de chimisorption des vapeurs organiques et des gaz acides. Il est laminé des deux côtés avec un matériau en particules qui réduit le nombre de poussières nuisibles pénétrant dans les voies respiratoires. La fabrication respecte les normes de qualité ISO 9002. La note sur le paquet stipule clairement que ce masque n'est pas un respirateur et qu'il ne doit pas être utilisé pour se protéger des particules fines, gaz, vapeurs ou pulvérisations de peintures. Il ne peut être utilisé que pour réduire le niveau de gêne causée par l'exposition aux particules grossières et non toxiques. Pour cette raison, il ne s'agit pas d'un respirateur, mais d'un masque facial, tel qu'il est décrit dans les Notes explicatives de la position 63.07, Note 24. Il est classé au numéro tarifaire 6307.90.99.

Cadre à photos (158861)

Dans ce cadre qui s'ouvre comme un livre, on peut disposer deux photos. Il est constitué des éléments suivants :

- 1) panneau avant décoratif dont l'extérieur est constitué d'un tissu décoratif tissé en fils de fibres de polyester;
- 2) épaisseur interne de mousse et support de carton;
- 3) plaque arrière dont l'extérieur est constitué d'un tissu décoratif tissé en fils de fibres de polyester, avec support de carton;
- 4) deux plaques transparentes servant à protéger les photographies; elles sont faites en polymère de chlorure de vinyle;
- 5) un gland décoratif fait en matériau textile.

La part du tissu et la part du carton sont égales dans la composition du produit fini. Le carton est la structure et le tissu rend l'esthétique de l'article attrayante. Conformément à la Règle générale d'interprétation n° 3c), ce cadre à photos est classé au numéro tarifaire 6307.90.99.

Jouets en peluche pour animaux domestiques (158609)

Ces articles sont de petits animaux en peluche à l'intérieur desquels se trouvent une balle de tennis et un jouet souple sonore ou un jouet souple sonore et un hochet bruyant. La publicité de ces animaux en peluche mentionne que ce sont des jouets pour chiens et ils sont classés au numéro tarifaire 6307.90.99.

Bottes étanches (155746)

Ces bottes noires en plastique moulé (PVC) couvrent la cheville et sont doublées d'un tissu imitation peau de mouton. Étant donné que la matière plastique est l'élément constitutif prédominant, ces bottes sont classées au numéro tarifaire 6401.92.92.

Parties inférieures de bottes non finies (156019)

Ces parties inférieures de bottes noires, étanches, non finies, se composent d'un dessus noir incomplet moulé sur une semelle noire. Le dessus n'a pas été fixé à la semelle par couture ou par des rivets, des clous, des vis, des tétons ou des dispositifs similaires. Le dessus couvre les côtés et le dessus du pied, mais ne couvre pas la cheville. Ces chaussures comportent une cambrure en acier, mais sont dépourvues de coquille de protection en métal à l'avant. Le dessus et la semelle sont constitués de caoutchouc. Conformément à la disposition H) des Considérations générales des Notes explicatives du Chapitre 64, sont à considérer comme chaussures (et non comme parties de chaussures) les parties inférieures de bottes ou d'autres chaussures composées d'une semelle extérieure fixée à un dessus incomplet ou non fini. Ces parties inférieures de bottes sont classées au numéro tarifaire 6401.99.21.

Chaussures à roues alignées amovibles (156149)

Ces chaussures ont une semelle en plastique comportant une rainure dans laquelle peut être fixée une plaque portant des roues alignées, des roulements à billes et des freins. Elles peuvent ainsi servir de patins à roues alignées. La plaque n'est pas destinée à être fixée à la semelle de façon permanente. Ces produits constituent des chaussures de marche confortables lorsque la plaque est enlevée. Ils sont classés au numéro tarifaire 6402.19.90.

Sandales (156610)

Ces sandales pour hommes se composent d'une semelle et d'une courroie qui s'attache sur le dessus du pied à l'aide de deux boucles. Le dessus n'a pas été fixé à la semelle par des tétons. La surface extérieure du dessus n'est pas constituée de matière textile, mais d'un copolymère d'éthylène-acétate de vinyle composé alvéolaire (matière plastique), tandis que la semelle est constituée d'un copolymère de chlorure de vinyle composé (matière plastique). Ces sandales sont classées au numéro tarifaire 6402.99.00.

Chaussure de patin (159150)

Il n'y a pas de lame sur cette chaussure de patin à glace. Elle comporte une tige de textile et une semelle en plastique. Elle est classée au numéro tarifaire 6404.11.99 conformément à la Règle générale d'interprétation n° 1.

Soulier de toile avec semelle en caoutchouc (163332)

Le dessus de ce soulier pour homme est constitué d'une combinaison de tissus tissé et tricoté bleus. La semelle extérieure est une combinaison de bleu foncé et de blanc. Les tiges sont en toile, car elles sont majoritairement constituées d'un tissu en coton à armure unie, tissé étroitement, dont le pourcentage extérieur minimum est de 99 % et le poids approximatif d'environ 390 g/m². La semelle extérieure est en caoutchouc vulcanisé. Ce soulier en toile est classé au numéro tarifaire 6404.19.30.

Pantoufles pour hommes (156614)

Ces pantoufles pour hommes se composent d'une semelle noire en caoutchouc et d'un dessus gris en étoffe de bonneterie. Elles sont classées au numéro tarifaire 6404.19.90.

Nécessaire de golf avec crampons (155961)

Ce nécessaire pour l'entretien des chaussures de golf comprend les éléments suivants :

- 1) un sac pour chaussures de golf;
- 2) une brosse à chaussures de golf dont l'extrémité est munie d'un outil en métal pour le nettoyage des crampons;
- 3) un outil permettant d'installer et d'enlever les crampons en forme de T;
- 4) un jeu de 24 crampons pour chaussures de golf.

Le jeu de crampons constitue l'élément essentiel du nécessaire. Ce produit est par conséquent classé au numéro tarifaire 6406.99.90 en vertu de la Règle générale d'interprétation n° 3 b) et de la disposition A) 6) des Notes explicatives de la position 64.06.

Bande de mica (160942)

Ce produit est une bande beige de 25 mm de largeur et de 0,19 mm d'épaisseur. Elle est constituée de trois épaisseurs :

- 1) polyester mince non tissé (environ 39 % en poids);
- 2) tissu tissé en fils continus de verre (environ 15 % en poids);
- 3) mica reconstitué ou aggloméré (environ 41 % en poids).

Les trois épaisseurs sont jointes par un liant polymérique (environ 5 % en poids). La bande est renforcée de tissu tissé en fils continus de verre placé entre les deux épaisseurs non tissées et l'épaisseur de mica. Le mica reconstitué ou aggloméré, placé sur un support de feutre ou de non-tissés, est exclu du Chapitre 56 (Note 1d)). Ce produit est classé comme mica reconstitué ou aggloméré, qu'il soit sur un support ou non, au numéro tarifaire 6814.10.00, conformément à la Règle générale d'interprétation n° 1 et aux Notes explicatives de la position 68.14.

Contenants décoratifs en verre (149094)

Ces contenants décoratifs en verre ont une forme de bol. Ils sont remplis de cire de citronnelle et vendus comme insectifuges pour l'extérieur. Bien que ces marchandises soient des contenants en verre vides, elles n'entrent pas dans la catégorie des bouteilles ou des autres marchandises de la position 70.10. Ils ne sont pas vitrocéramiques. Il ne s'agit pas non plus de verres pour boire, ni de contenants en verre pour la table ou la cuisine. Ils sont classés au numéro tarifaire 7013.99.00 comme autres contenants en verre, sans cristal en plomb et non découpés.

Bouteille décorative remplie de sable (158104)

Ce produit est une simple bouteille en verre, fermée avec un bouchon en liège (hauteur approx. : 1,5 po) et remplie de sable coloré. Sa conception rappelle un paysage ou une scène particulière. Les scènes sont d'abord sélectionnées, puis elles sont réalisées et les bouteilles sont remplies à la main. Plusieurs exemplaires d'une scène ou d'un paysage sont produits, mais ceux-ci ne sont pas forcément représentatifs du pays d'origine (fleur, scène à la plage). Il est probable que la même scène soit utilisée sur toute une année. C'est pourquoi ces marchandises ne sont pas conformes à la définition de l'artisanat donnée dans la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels* (D10-15-13) et dans les notes du groupe IV : Objets d'art décoratif et d'art appliqué. Ces marchandises étant très proches des souvenirs décoratifs en verre représentant des paysages ou des vues particuliers, ainsi que des autres articles dont la liste figure dans les Notes explicatives de la position 70.13, elles sont classées au numéro tarifaire 7013.99.00 (autres articles en verre décoratifs).

Ruban en tissu de fibre de verre non tissé (160670)

Ce ruban en tissu de fibre de verre non tissé est composé à 90 % de fibre de verre et à 10 % de liant au PVAL (polyalcool de vinyle). Il est utilisé dans le secteur du bâtiment, mais pas comme isolant. Il est vendu sous forme de rouleau (largeur approx. : 9-10 cm (3,5-4 po)). Son poids est de 31-38 g/m² et il contient 14 % de liant maximum. C'est un produit non tissé qui ne correspond pas aux dénominations de cet article de la position et il est classé au numéro tarifaire 7019.39.90.

Tissu non tissé de fibre de verre et de carbone (160671)

Ce tissu non tissé est un hybride antistatique de fibre de verre et de carbone. Il est utilisé dans le secteur du bâtiment, mais pas comme isolant. Il est vendu sous forme de rouleau (largeur approx. : 9-10 cm (3,5-4 po)). Son poids est de 30-38 g/m² et il contient 16,5 % de carbone maximum. C'est un produit non tissé qui ne correspond pas aux dénominations de la position 70.19 et il est classé au numéro tarifaire 7019.39.90.

Pendentif en argent (156644)

Ce pendentif est constitué d'un fil en argent sterling dont la forme peut être modifiée au gré de celui qui le porte. Il est classé au numéro tarifaire 7113.11.90 avec les articles de bijouterie.

Bijoux magnétiques (158824)

Les bijoux magnétiques (colliers et bracelets) sont vendus comme aimants qui permettent de soulager les maux et les douleurs causés par l'arthrite, la fatigue musculaire, l'hypotension, etc. De fabrication durable, stylée et esthétique, ils offrent à l'utilisateur les avantages de la thérapie magnétique. Bien que la publicité mentionne que ce sont des colliers et des bracelets thérapeutiques et bien qu'ils soient vendus comme tels, ces produits sont considérés comme étant des produits finis d'imitation de bijouterie. Ils sont classés au numéro tarifaire 7117.19.90.

Bolo avec pince (158120)

Le bolo est une corde en cuir dont les extrémités sont recouvertes de potin (alliage d'étain et de plomb) et insérées dans une pince en forme de chapeau de cow-boy. Il est considéré comme étant un bijou personnel et il est classé au numéro tarifaire 7117.90.00, conformément à la Règle générale d'interprétation n° 1.

Barres d'acier inoxydable laminées à chaud (149510)

Ce produit qui n'est pas de section circulaire est classé au numéro tarifaire 7222.19.00, en vertu de l'application de la Règle générale d'interprétation n° 1. L'acier inoxydable est défini dans la Note 1e) du Chapitre 72; il doit contenir 1,2 % ou moins de carbone et 10,5 % ou plus de chrome. Ces barres ne sont pas considérées comme étant de l'« acier à grande teneur en nickel », tel qu'il est défini dans la Note statistique du Chapitre 72, car elles contiennent moins de 3 % de nickel.

Panneaux d'acier (163447)

Ces panneaux d'acier sont destinés au bardage de structure. Ils sont vendus prêts à installer et comprennent toutes les attaches nécessaires. Ils sont constitués de deux couches d'acier, entre lesquelles se trouve une couche isolante d'épaisseur plus ou moins importante. Ils sont classés au numéro tarifaire 7308.90.90.

Box transportables en acier pour les chevaux (160459)

Ces box transportables pour les chevaux sont faits en acier galvanisé et ils servent à enfermer temporairement le bétail. Ces marchandises ne sont pas considérées comme faisant partie du mobilier pour les animaux défini à la position 94.02; ils ne sont pas non plus considérés comme étant des bâtiments en préfabriqué au sens de la position 94.06. Ils sont considérés comme étant des structures d'acier et sont classés au numéro tarifaire 7308.90.90 en vertu de l'application de la Règle générale d'interprétation n° 1.

Conteneurs d'acier revêtus de céramique (149680)

Constitués d'épais plaques d'acier de 6,35 mm (1/4 po), ces conteneurs sont revêtus de céramique qui conserve la chaleur. L'extérieur est recouvert d'isolant non comprimé sur 30,5 cm (12 po). La capacité varie de 100 à 300 tonnes. Ce produit sert de conteneur pour l'asphalte fini et il comporte un mécanisme de déchargement par le bas. C'est un élément des centrales d'asphalte déplaçables. Il est classé au numéro tarifaire 7309.00.90.

Câble et accessoires en fil d'alliage d'acier (160704)

Ces câbles d'assemblage sont constitués d'un toron unique de fil d'alliage d'acier avec des ferrures d'attache aux deux extrémités. Le toron a une longueur d'environ 4 pi et il est enveloppé d'un manchon vinylique protecteur. Il peut se déplacer librement à l'intérieur du manchon jusqu'à 10 po de chaque extrémité et il sert à ajuster la position lombaire dans les sièges de voiture. Les articles de la position 73.12 sont considérés comme des pièces d'utilisation générale et, en conséquence, ils sont exclus du Chapitre 94 (Note 1d)). Considérés comme articles multibrins en fils d'alliage d'acier, ils sont classés au numéro tarifaire 7312.10.90 en vertu de l'application de la Règle générale d'interprétation n° 1.

Fil orthodontique en acier (122146, 122148)

Ces fils multibrins en alliage d'acier et en acier non allié sont destinés à des utilisations orthodontiques et ils sont considérés comme des pièces d'utilisation générale, telles qu'elles sont définies dans la Note 2 de l'article XV. Ils sont donc importés tels quels. En conséquence, ils sont exclus du Chapitre 90 par la Note de Chapitre 1f). Ces marchandises sont classées au numéro tarifaire 7312.10.90, en vertu de l'application de la Règle générale d'interprétation n° 1. Ces fils orthodontiques sont admissibles aux avantages du numéro tarifaire 9978.00.00 quand ils sont utilisés dans la fabrication des appareils orthopédiques.

Article en fils d'acier galvanisé (156575)

Cet article est constitué de deux fils en acier non allié galvanisé enroulés pour former des spirales plates imbriquées. Chaque extrémité est munie d'un capuchon en nickel. Cet article est utilisé pour la fabrication de supports de cheville. Comme il est fait de fil d'acier et qu'il n'est pas dénommé ailleurs dans le Chapitre 73, ce produit est classé au numéro 7326.20.00.

Fil-guide en acier (160586)

Ce produit est fabriqué avec du fil en acier ordinaire extrudé qui mesure 3 mm de diamètre. Il est importé en préfabriqué, ce qui permet de l'utiliser comme structure dans le montage des éléments lombaires qui sont réglés manuellement dans les sièges de voiture. Il ne fait pas partie des pièces du siège au sens de la position 94.01, car l'unité lombaire est en option. Ces marchandises sont considérées comme étant des articles de fil d'acier et sont classées au numéro tarifaire 7326.20.00 en vertu de l'application de la Règle générale d'interprétation n° 1.

Accessoire en acier pour tracteur de jardin (rebord arrière) (159952)

Cet accessoire en acier est conçu pour être utilisé avec un tracteur de jardin ou une tondeuse à siège pour améliorer le levage de la lame. S'il est importé séparément de l'élément principal sur lequel il est monté, il est considéré comme étant un article en acier et il est classé au numéro tarifaire 7326.90.90 en vertu de l'application de la Règle générale d'interprétation n° 1.

Accessoire en acier pour tracteur de jardin (sangle d'usure) (159953)

Cet accessoire en acier est une petite bande de métal qui doit être installée en bas du châssis de la tondeuse ou du tracteur de jardin pour augmenter la protection et la résistance à l'usure. S'il est importé séparément de l'élément principal sur lequel il est monté, il est considéré comme étant un article en acier et il est classé au numéro tarifaire 7326.90.90 en vertu de l'application de la Règle générale d'interprétation n° 1.

Socle en acier (160821)

Ce socle en acier est un accessoire utilisé pour monter une pompe. Il ne fait pas partie de la position 83.02. En vertu des Notes explicatives de la position 84.83, ce socle doit être classé en fonction de son matériau constituant. Dans ce cas, il s'agit de l'acier défini à la position 73.26. Il est considéré comme étant un article en acier et est classé au numéro tarifaire 7326.90.90 en vertu de l'application de la Règle générale d'interprétation n° 1.

Crampons (160740)

Ces crampons doivent être montés sur des chaussures et ils augmentent l'adhérence et la traction lorsque l'on marche sur la neige ou sur la glace. Ils sont constitués d'une plate-forme en caoutchouc sur laquelle se trouvent des rangées de dents en acier inoxydable. La plate-forme comporte des bandes ajustables qui permettent d'attacher les crampons aux bottes ou aux chaussures. La caractéristique première de ces crampons est leurs dents en acier inoxydable. Ils sont classés au numéro tarifaire 7326.90.90 en vertu de l'application de la Règle générale d'interprétation n° 3b).

Feuille d'aluminium doublée de papier (151419)

Ce produit est une feuille d'aluminium doublée de papier utilisée pour l'emballage de tablettes de chocolat. Il s'agit d'une bande de 15,4 cm de largeur et 0,038 mm d'épaisseur, d'un poids d'environ 37 g/m², gris argent métallique sur une face et blanche sur l'autre face. Cette bande est formée d'une mince feuille d'aluminium (0,006 mm d'épaisseur) collée à l'aide d'une petite quantité d'adhésif à une feuille de papier (0,032 mm d'épaisseur) non imprimée ni gaufrée. La feuille d'aluminium est en contact avec le chocolat et la feuille de papier sert de support. La position 76.07 vise les feuilles minces en aluminium d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris). Comme il est doublé de papier et qu'il n'est pas utilisé pour la fabrication de contenant de 960 ml pour boissons, ce produit est classé au numéro tarifaire 7607.20.90.

Bouteilles d'oxygène portatives en aluminium (149506)

Ces bouteilles d'oxygène portatives en aluminium sont classées au numéro tarifaire 7613.00.00 comme contenants d'oxygène portatifs en aluminium. Si elles sont remplies d'oxygène au moment de l'importation, deux lignes d'entrée sont nécessaires sur le formulaire B3, *Douanes Canada – Formule de codage*, pour mentionner séparément ces produits. (L'oxygène est classé au numéro tarifaire 2804.40.00.)

Fil orthodontique au cobalt (122158)

Il s'agit de fils multibrins de 35,6 cm (14 po) de longueur destinés à être utilisés dans des appareils orthodontiques. Les fils sont en alliage de métaux divers (35 % de nickel, 35 % de cobalt, 20 % de chrome et 10 % d'autres métaux) et, en conséquence, ils sont classés à la position 81.05, en vertu de la Règle générale d'interprétation n° 3c), et au numéro tarifaire 8105.90.00. Ce sont des pièces d'utilisation générale au sens de la Note 2 de l'article XV et elles sont donc exclues du Chapitre 90, conformément à la Note 1f) de ce chapitre. Les avantages du numéro tarifaire 9978.00.00 peuvent être étendus à ces marchandises quand elles sont utilisées dans la fabrication d'appareils orthopédiques.

Fil orthodontique au titane (122159)

Il s'agit de fils multibrins de titane de 17,8 cm (7 po) de longueur destinés à être utilisés dans des appareils orthodontiques. Ils sont classés au numéro tarifaire 8108.90.10. Ce sont des pièces d'utilisation générale au sens de la Note 2 de l'article XV et elles sont donc exclues du Chapitre 90, conformément à la Note 1f) de ce chapitre. Les avantages du numéro tarifaire 9978.00.00 peuvent être étendus à ces marchandises quand elles sont utilisées dans la fabrication d'appareils orthopédiques.

Couteau polyvalent à 12 fonctions (163437)

Ce couteau polyvalent à 12 fonctions en acier inoxydable a une poignée en plastique. Il comporte une lame, trois autres outils multifonctions repliables et une paire de pinces. Tous ces éléments se replient dans le manche recouvert de plastique. Ce couteau pliant est présenté dans une pochette noire en tissu synthétique qui comporte une boucle pour l'accrocher à la ceinture. La caractéristique essentielle de ce produit est d'être un couteau pliant. Il est classé au numéro tarifaire 8211.93.00 comme couteau équipé d'autres éléments que les lames fixes. Il satisfait aux dispositions des Notes explicatives de la position 82.11, Note 3, page 1207.

Pinces universelles (163687)

Il s'agit d'un outil multifonction en acier inoxydable qui comporte une pince à becs pointus, des pinces coupantes pour fil normal et renforcé, deux couteaux, quatre tournevis, une lime à bois en métal, une pince à dénuder, un ouvre-boîtes/décapsuleur, une scie à bûches et à os et une règle (sur la poignée). Il est présenté dans une pochette noire en tissu synthétique qui comporte une boucle pour l'accrocher à la

ceinture. La caractéristique essentielle de ce produit est d'être des pinces. Il est classé au numéro tarifaire 8203.20.00. La Règle générale d'interprétation n° 3b) s'applique.

Trousse d'accessoires à bijoux (156887)

Ce produit sert à fabriquer des bijoux à la main avec des fils en cuivre et en laiton. Il comprend des fils en laiton et en cuivre, du fil de gros diamètre pour les fermoirs, des cisailles, des pinces de bijoutier à bout rond, des pinces de bijoutier à bout plat, un mandrin, une paire de boucles d'oreilles et un manuel d'instructions. En vertu de la Règle générale d'interprétation n° 3c), considérant les positions et appliquant celle qui arrive en dernière place dans le classement numérique, le produit est classé au numéro tarifaire 8203.20.00 comme pinces. Voir la Note explicative B de la position 82.03, page 1200, qui concerne les pinces (y compris les pinces coupantes) et les outils semblables.

Charnières à ressorts (162839)

Ce sont des joints mobiles qui permettent d'accrocher les portes aux montants latéraux. Les ressorts, bien qu'ils permettent aux charnières de fermer les portes, ne transforment pas lesdites charnières en « fermettes automatiques » mentionnés dans la Note H de la position 83.02, page 1214. Conformément à la Note A de la position 83.02, ces marchandises sont classées au numéro tarifaire 8302.10.90 comme charnières pour les portes intérieures ou extérieures autres que les portes de garage, les portes coulissantes et les portes basculantes.

Tringles métalliques (149511)

Ce produit est constitué d'une tige en acier inoxydable revêtue d'une peinture-émail, de pièces en PVC et d'une vis interne qui permet d'ajuster la longueur. Il est utilisé dans les rideaux de douche et est classé au numéro tarifaire 8302.41.90, conformément à la Règle générale d'interprétation n° 1 et à la Note explicative D(5) de la position 83.02, page 1213.

Supports de girouette (161909)

Ces supports de girouette peuvent être fixés à un mur ou sur un toit. Ces articles sont conçus pour servir de supports de girouette et ne peuvent pas être utilisés à d'autres fins. Ils sont classés au numéro tarifaire 8302.41.90 avec les garnitures pour bâtiments conformément aux Notes explicatives du Chapitre 83, page 1213.

Montures en acier et en zircon (154394)

Ces montures en acier et en zircon sont utilisées pour suspendre des téléviseurs et des écrans vidéo au mur ou au plafond. Elles ne font pas partie de la structure de la télévision ni de l'écran vidéo. Conformément à la Règle générale d'interprétation n° 1, les marchandises sont classées au numéro tarifaire 8302.41.90 comme éléments de montage ou fixations pour les bâtiments.

Crochet mousqueton (162304)

Ce crochet mousqueton est en acier. Il est utilisé dans la fabrication de machines pour le conditionnement physique. Le crochet n'est pas décrit spécifiquement comme une partie de la machine pour le conditionnement physique. En conséquence, il ne peut être classé au numéro tarifaire 9506.91.10, en référence aux Notes 1k) et 3 du Chapitre 95. Le crochet mousqueton est classé au numéro tarifaire 8302.49.90 comme le reste de la quincaillerie, conformément à la Règle générale d'interprétation n° 1.

Signets (161051)

Ces signets en laiton sont des attaches en métal de l'épaisseur d'une feuille de papier qu'on peut faire glisser sur la page d'un livre jusqu'à la ligne choisie. Ils sont classés au numéro tarifaire 8305.90.00 en vertu de la Règle générale d'interprétation n° 1.

Cadre métallique pour album photos (156345)

Cet album photos compte 40 pages en plastique pour le rangement de photographies. Avec cet album, il y a un cadre métallique cuivré et argenté dans lequel se trouve une fenêtre en verre où peut être mise une photo. La couverture avant de l'album est un support (cadre) noir en polymère de butadiène/styrène. La couverture arrière comporte un support en carton dur. Le dos de l'album est en carton. Conformément à la Règle générale d'interprétation n° 3b), ce produit est classé au numéro tarifaire 8306.30.00, car la caractéristique essentielle de l'ensemble est donnée par le cadre métallique.

Conduites flexibles avec armature en acier (158407)

Les goulottes d'évacuation et les conduites montantes flexibles servent à acheminer le pétrole de la plate-forme de production aux installations en mer de chargement et de déchargement. Les conduites ont un diamètre interne de 15,24 cm (6 po), mesuré à l'intérieur de la carcasse d'acier en spirale. La deuxième épaisseur est constituée d'une gaine de pression interne. Les troisième et quatrième épaisseurs sont une armature d'acier. La cinquième est constituée d'une gaine de pression externe en caoutchouc étanche. La goulotte d'évacuation de 15,24 cm de diamètre part de la base de la plate-forme de production, longe le plancher océanique et aboutit à la soupape d'évacuation. La conduite montante de 1,83 m (6 pi) va de la soupape d'évacuation à la bouée. Les conduites sont classées au numéro tarifaire 8307.10.00 conformément à la Règle générale d'interprétation n° 1. Se reporter à la Note 1 des Notes explicatives de la position 83.07, page 1218.

Moteur à gaz pauvre (156215)

Le moteur à gaz pauvre est un moteur turbo à quatre temps à refroidissement à vitesse moyenne. Il est conçu pour la génération thermoélectrique. Il peut comporter 6, 8, 9, 12 ou 18 cylindres. En général, il est installé dans un bateau ou dans une centrale sur terre ferme. Conformément à la Règle générale d'interprétation n° 1 et aux Notes explicatives de la position 84.07, il est classé au numéro tarifaire 8407.90.00.

Groupe hydraulique (156667)

Le groupe hydraulique est constitué d'un moteur diesel ou électrique couplé à une pompe et un réservoir. Il sert à alimenter une machine à redresser les canalisations. En fonction de la Note explicative B(6) de la position 84.12, ce produit est classé dans la position 84.12 comme moteur hydraulique. Étant donné qu'il utilise une pompe à palettes à mouvements rotatifs, il est classé au numéro tarifaire 8412.29.00.

Pompe de transfert thermique (156285)

Cette pompe à eau/huile chaude de transfert thermique non refroidie est conçue pour la manipulation de l'huile chaude ou de l'eau chaude dans n'importe quel type d'application industrielle. Elle est constituée d'un rotor unique monté sur une pompe aspirante alimentée par un moteur électrique submersible comme ceux qui sont utilisés dans les systèmes de transfert de chaleur et de circulation d'eau chaude. Conformément à la Règle générale d'interprétation n° 1 et à la Note explicative C de la position 84.13, elle est classée au numéro tarifaire 8413.70.10.

Pompes à boue et à déblais (163252)

Ces pompes à boue et à déblais sont conçues pour pomper le sable et le gravier. Elles sont classées comme pompes centrifuges à canaux, au numéro tarifaire 8413.70.90, conformément aux Notes explicatives de la position 84.13, alinéa C.

Ventilateur adaptable (163938)

Ce ventilateur a une hauteur de 15,24 cm (6 po) et il a une protection en mailles de résine époxy blanche. La base comporte une bride de fixation qui peut servir à attacher le ventilateur sur des surfaces diverses (p. ex., bureau, grand dossier, porte, autre mobilier). La description de ce produit mentionne un réglage vertical ajustable, un moteur à deux vitesses et un cordon d'alimentation de 6 pi. Il fonctionne avec du courant de 120 V, 60 Hz, 0,15 A et 18 W. Le produit est décrit précisément comme au numéro tarifaire 8414.51.10.00, c'est-à-dire comme ventilateur personnel ou comme ventilateur de table, en fonction de sa taille (1,41 kg et 7,36 dm³), de sa puissance (18 W, ce qui est inférieur aux 125 W précisés dans la sous-position), et de sa fabrication (facilement transportable et fonctionnant avec une source d'alimentation principale).

Rafrâchissoir à vin (163525)

Ce produit est un rafraîchissoir à vin frigorifique vertical (petit meuble) qui ressemble à un petit réfrigérateur. Il est constitué d'un compresseur, d'un évaporateur et d'un thermostat, et il a une porte vitrée équipée d'étagères de rangement pour les bouteilles de vin. La position 84.18 mentionne l'équipement frigorifique. La sous-position 8415.50 mentionne d'« autres coffres de réfrigération ou de congélation, des petits meubles, des étagères intérieurs, des vitrines et des meubles de réfrigération ou de congélation similaires ». Le rafraîchissoir à vin est classé au numéro tarifaire 8418.50.10 conformément à la Règle générale d'interprétation n° 1.

Refroidisseur liquide (158653)

Ce refroidisseur liquide comporte un compresseur hélicoïdal (400 hp), un condenseur à air, un refroidisseur liquide par détente directe, un déshydrateur-filtre, une soupape de décompression air chaud ou flamme, un panneau de commande du compresseur et un économiseur. C'est un compresseur dont le condenseur est un échangeur thermique classé à la sous-position 8418.61. Plus précisément, il est classé comme refroidisseur liquide centrifuge de type hermétique, au numéro tarifaire 8418.61.91.

Autoclave (stérilisateur) (163530)

Les autoclaves sont utilisés pour stériliser des produits médicaux, chirurgicaux et de laboratoire dans le secteur des soins de santé. La taille de la chambre est de 7, 9, 10 ou 15 po. Les autoclaves servent à stériliser les outils, les instruments et les ustensiles des hôpitaux et des laboratoires. Ils sont classés au numéro tarifaire 8419.20.00 conformément à la Règle générale d'interprétation n° 1.

Contenant pour stérilisation des instruments médicaux (158655)

Ce produit est un contenant en aluminium utilisé pour la stérilisation, l'entreposage et le transport des instruments chirurgicaux. Sa fonction est de garantir que les articles médicaux qu'il contient restent stériles jusqu'à leur ouverture. Les instruments chirurgicaux sont stérilisés par la vapeur introduite dans le contenant et ils restent stériles jusqu'au moment où ils sont sortis pour être utilisés. Le processus de stérilisation est contrôlé par des indicateurs chimiques et biologiques qui sont placés à l'intérieur du contenant. Il est classé au numéro tarifaire 8419.20.00.

Déshydrateur industriel (158659)

Le déshydrateur industriel est conçu pour sécher les copeaux utilisés dans la fabrication de panneaux OSB (à copeaux orientés). Le système est constitué de plusieurs éléments : alimentateurs, séchoirs rotatifs, cyclones, ventilateurs et brûleurs à bois et au mazout. Il est classé au numéro tarifaire 8419.32.20.

Système mobile de traitement des déchets (163233)

Il s'agit d'un système de récupération sur place d'un écoulement de déchets liquides destiné à traiter les déchets industriels recyclables, comme les solvants. Le système comprend une remorque, un évaporateur, une chaudière électrique à vapeur, un système de refroidissement air-liquide, un compresseur d'air, un échangeur thermique et divers réservoirs et tuyaux. Les déchets arrivent dans un évaporateur à pellicule mince vertical, pendant que la vapeur arrive par l'évaporateur dans un circuit en boucle fermée pour que les solvants volatils s'évaporent dans l'écoulement liquide. Les solvants volatils se retrouvent alors séparés des liquides non volatils et des composants solides de l'écoulement liquide. Les solvants liquides évaporés sont alors mis dans un échangeur thermique pour y être recondensés par un échange de chaleur; un liquide de refroidissement est mis dans l'échangeur thermique en circuit fermé. Les solvants recondensés sont mis dans un réservoir de séparation d'eau et dans un tamis moléculaire pour que soient séparées des solvants l'eau miscible et l'eau non miscible; ensuite, ils sont entreposés dans un réservoir et redistribués au client. Les composants non volatils à la sortie de l'évaporateur sont mis dans un second réservoir de stockage; puis ils circulent de nouveau dans l'évaporateur ou ils sont retournés au client pour qu'il s'en débarrasse. Ce système est décrit dans l'alinéa II(A) des Notes explicatives, page 1274. Il est classé au numéro tarifaire 8419.40.10 comme système de distillation des déchets liquides.

Usine de production d'éthylène (155818)

L'usine d'éthylène permet de produire de l'éthylène à partir de l'éthane contenu dans le gaz naturel, par un processus de transformation que l'on appelle « craquage ». Au cours de ce processus, les atomes d'hydrogène sont séparés des molécules d'éthane pour produire une molécule d'éthylène. Ensuite, l'éthylène est comprimé et refroidi. Liquide, il est transporté par gazoduc. Il est classé au numéro tarifaire 8419.40.90.

Caloduc pour échangeur de chaleur (161643)

Ce caloduc est un tube fermé hermétiquement dans lequel on fait le vide pour ensuite y introduire le liquide approprié sans toutefois le remplir. Plusieurs de ces caloducs peuvent être placés dans un échangeur de chaleur. Ce produit est par conséquent considéré comme une partie d'échangeur de chaleur et il est classé au numéro tarifaire 8419.50.00.

Cafetière à espresso (158776)

Cette cafetière est utilisée dans les commerces pour faire des espressos, des cappuccinos et du thé. Le modèle peut varier légèrement en fonction des boutons de contrôle, de la capacité (en nombre de tasses), etc. Elle est classée au numéro tarifaire 8419.81.10.

Tunnel de réfrigération/d'épreuve pour boulangerie (158701)

Ce tunnel est utilisé dans les commerces comme les boulangeries. Il fait partie de la chaîne de production du pain. Il est doté d'un système de climatisation qui contrôle automatiquement la température et l'humidité de l'air circulant. Un convoyeur transporte les produits à travers le tunnel. Il est classé au numéro tarifaire 8419.89.10.

Tunnel de réfrigération pour boulangerie (158702)

Cette machine est un tunnel de réfrigération pour boulangerie destiné à refroidir les produits de boulangerie lorsqu'ils sortent du four. Il est constitué d'un tunnel de 33 pieds de long à travers lequel passent les produits et d'un échangeur thermique air-eau équipé d'une soufflante centrifuge. Le refroidissement est effectué au moyen d'air que l'on force à pénétrer dans un échangeur thermique air-eau à plaques. Il est classé au numéro tarifaire 8419.89.10.

Installation de cuisson et de refroidissement continu (158703)

Ce sont des installations (à la fois l'usine en flux continu et le modèle compact) pour la production et le refroidissement des produits alimentaires comme les saucisses et les légumes. Les aliments sont transportés sur un transporteur à courroie et ils passent à travers de l'eau chauffée par des échangeurs thermiques séparés. La vitesse de la courroie détermine le temps de cuisson. De la cuve à cuisiner, la nourriture passe à la cuve de refroidissement. Les installations sont classées au numéro tarifaire 8419.89.10.

Système de nettoyage à lit fluidisé (156941)

Ce système fonctionne mécaniquement et il sert à enlever les substances organiques qui restent sur les diverses pièces des machines. Il comprend : une cuve remplie de sable quartzéux calibré, une veilleuse d'allumage, des ventilateurs, des distributeurs, des soupapes, une entrée d'air, etc. Le sable est fluidisé, chauffé et il se transforme en boue liquide. Lorsque les pièces des machines sont submergées dans le lit, les substances organiques se vaporisent. Il est classé au numéro tarifaire 8419.89.21.

Système de stérilisation aux rayons UV (158777)

Ce système de stérilisation de l'eau est un tube à arc à UV à haute intensité. Le débit, qui va jusqu'à 590 m³/h, arrive dans le tube à arc unique placé dans un manchon en quartz protégé et monté dans la direction de l'axe à l'intérieur d'une chambre de rayonnement. Le système comprend également une armoire qui contient des pièces électriques pour le tube à arc et soit un ensemble de commandes de base, soit tout le système de commande et un détecteur d'UV. Il est classé au numéro tarifaire 8421.21.10.

Ioniseur (156928)

L'ioniseur est un appareil qui filtre les particules de poussière et de fumée et les odeurs présentes dans l'air. Il est classé au numéro tarifaire 8421.39.90 comme machine de filtrage ou de purification et appareil pour liquides et gaz.

Système de nettoyage des tôles à brioches (164271)

Ce système nettoie à sec les tôles utilisées par les boulangeries pour faire le pain. Les tôles (qui ressemblent à des tôles à biscuits) sont transportées vers la machine sur un convoyeur et elles sont nettoyées par l'action des brosses plates oscillantes et des brosses rondes rotatives. Les miettes et les morceaux de pain sont ensuite ramassés par un système constitué d'une soufflante de régénération d'air et d'un aspirateur. Comme les tôles sont similaires aux écrémeuses mentionnées dans les Notes explicatives de la position 84.22, ce système est classé au numéro tarifaire 8422.20.99.

Système de remplissage à tuyau court (164067)

Le système de remplissage à tuyau court est une embouteilleuse pour les boissons gazeuses et non gazeuses. Les bouteilles sont transportées sur un carrousel de remplissage. Un cylindre élévateur

pneumatique soulève chaque bouteille et la presse contre le clapet de remplissage pour la sceller et la rendre étanche aux gaz. Une came fixe fait marcher le reniflard et elle relie la bouteille à la chambre à vide. Un vide de 90 % de la bouteille est réalisé. Ensuite, la bouteille est remplie de dioxyde de carbone dont la pression est sensiblement égale à la pression atmosphérique. Cette opération est effectuée par une soupape de gaz commandée par un levier qui s'ouvre pour laisser passer le gaz. Après que la pression a été égalisée entre la bouteille et la cuve circulaire, la tige de la soupape de la phase liquide est soulevée par le ressort extérieur de la soupape. Le produit est dévié par la buse d'aéragage et il pénètre dans la bouteille. Le mélange d'air et de dioxyde de carbone déplacé par le produit passe à travers la buse d'aéragage et retourne dans la cuve circulaire. Une fois que le produit atteint et recouvre l'extrémité inférieure du goulot de retour de gaz de la buse d'aéragage, l'échange gaz/produit s'interrompt automatiquement. Cette embouteilleuse est comme celle qui est utilisée dans l'industrie des boissons et elle est classée au numéro tarifaire 8422.30.10, conformément à la Règle générale d'interprétation n° 1.

Machine à emballer sous vide (158707)

Cette machine à emballer sous vide en acier inoxydable pilotée par ordinateur utilise des sacs stratifiés et des sacs thermorétractables. Dans ce cas, elle emballe des galettes de saumon. Le produit est mis à la main dans le sac, puis il est placé dans la machine. L'air est aspiré hors du sac qui est ensuite scellé à la chaleur. Il est classé au numéro tarifaire 8422.30.10.

Fermeuses de caisse (163539)

Ces fermeuses de caisse automatiques permettent de sceller à l'aide de rubans les cartons et les boîtes. Les modèles varient en fonction de la taille, de la cadence et des caractéristiques de la boîte, mais ils fonctionnent tous de la même façon (fermeture à l'aide de rubans). Comme ces machines remplissent les conditions précisées dans la sous-position 8422.30, elles sont — en conséquence — classifiables dans cette sous-position. Il ne s'agit pas de « machinerie pour agraffer, piquer, boucher, fermer ou sceller des contenants » classée au numéro tarifaire 8422.30.10, car elles permettent de fermer à l'aide de rubans. En conséquence, conformément à la Règle générale d'interprétation n° 1, elles sont classées au numéro tarifaire 8422.30.91.

Encartonneuse de produits mous et semi-mous (158709)

L'encartonneuse de produits mous et semi-mous permet d'emballer et de mettre en carton des produits mous ou semi-mous comme la margarine. Elle emballe les produits en blocs et met les blocs dans des cartons de taille diverse pour la vente au détail. Elle colle chaque carton et le scelle. Elle est classée au numéro tarifaire 8422.40.10.

Emballeuse de viandes (163808)

Cette machine emballe la viande fraîche dans une atmosphère contrôlée qui contient trois gaz : CO₂, O₂ et N₂. La machine comporte un tunnel de rétraction, un analyseur de gaz et un analyseur d'herméticité. Sa description ne figure pas au numéro tarifaire 8422.40.91 et, par conséquent, est classée au numéro tarifaire 8422.40.99.

Système de lavage des automobiles (158472)

Fonctionne avec des pièces de monnaie ou des jetons. Ce système est constitué d'un portique automoteur, d'un système de pompage, d'un séchoir à air chaud et d'un chauffe-eau. Il y a également une machine qui pulvérise un antirouille sous le châssis de l'automobile. Ce produit est classé au numéro tarifaire 8424.30.90, comme machine à jets d'eau.

Installation pour le glaçage (158710)

Conçue pour appliquer par pulvérisation une couche de protection antiadhérence sur les batteries de cuisine commerciales. Cette installation complète est vendue « clés en mains ». Les batteries de cuisine sont placées dans des réservoirs remplis de solution nettoyante, puis elles sont transférées dans l'unité de glaçage où elles sont enduites par pulvérisation. Une fois le traitement appliqué, les batteries sont placées dans le four pour y être cuites. Ce produit est classé comme unité fonctionnelle, car leur fonction principale est d'enduire par pulvérisation. Il est classé au numéro tarifaire 8424.89.10 comme machinerie à pulvériser des liquides.

Pistolet de pulvérisation (162830)

Ce pistolet de pulvérisation est monté dans une structure et il est fabriqué autour d'un réservoir sous pression de 45 pi³ de capacité. Le pistolet pneumatique en continu comporte un système d'« alimentation positive » à roues à 36 dents et une trémie. La machine est adaptée à la pulvérisation par pistolet de mélanges réfractaires granulaires. Elle est classée au numéro tarifaire 8424.89.10, comme pulvérisateurs rotatifs pour applications réfractaires.

Installation de vaporisation automatique (156218)

Cette installation automatique permet d'appliquer des liquides sur des surfaces de forme variée et sur des pièces plates, y compris sur les bords latéraux. L'installation est utilisée dans plusieurs secteurs pour l'application de teintures, de vernis, d'agents blanchissants, d'agents d'imprégnation, d'adhésifs, de peintures, d'apprêts, etc. Elle comporte un cycle à carrousel ovale d'une largeur utile standard de 1350 mm avec un maximum de 16 pistolets de pulvérisation et trois systèmes de pulvérisation séparés. Les pistolets sont contrôlés par un simple interrupteur placé sur la machine. La largeur utile se règle dans la machine à l'aide d'initiateurs ajustables. Les pistolets peuvent être contrôlés automatiquement au moyen d'une cellule de détection placée à l'entrée de la machine. L'installation est classée au numéro tarifaire 8424.89.10.

Système modulaire de dispersion en aérosol (163538)

Ce système disperse (c'est-à-dire pulvérise des liquides en fumées) désinfectants, insecticides, germicides, fongicides et désodorisants. Il est conçu pour combattre la vermine à l'intérieur des bâtiments, dans les maisons, les usines de transformation des produits alimentaires, les entrepôts, les restaurants, les entreprises, les bureaux, les hôtels, les chenils, les hôpitaux et les écoles. Il peut également être utilisé pour pulvériser un produit sur les animaux, les fleurs et les plantes. Ce type d'appareil de pulvérisation modulaire est classé dans la catégorie des autres appareils mécaniques au numéro tarifaire 8424.89.90 conformément à la Règle générale d'interprétation n° 1 et à la Note D des Notes explicatives de la position 84.24.

Véhicule automoteur multidirectionnel (163738)

Ce véhicule automoteur multidirectionnel est classé au numéro tarifaire 8426.41.00, car sa fonction principale (caractéristique essentielle) est de transporter des chargements sur une courte distance. Il ne s'agit pas d'une automobile, ce qui l'exclut du Chapitre 87. Il est équipé d'un mécanisme de levage des charges pour le chargement et le déchargement automatiques. Le véhicule est constitué des éléments suivants :

- 1) châssis porteur;
- 2) ensemble de suspensions remorquées, freinées et automotrices qui remplissent les trois fonctions principales ci-dessous :

- a) variations dans la hauteur de la plate-forme; par conséquent, chargement et déchargement automatiques, ainsi que distribution de la charge au sol;
 - b) suspension de pont moteur;
 - c) direction, car chaque suspension peut pivoter;
- 3) levier de direction qui fait fonctionner chaque suspension. Ce mécanisme est soit hydro-mécanique, soit électrohydraulique;
- 4) ensemble d'éléments de commande et de contrôle (essentiellement accessoires et annexes, ainsi que des modules de commande).

Chariots pour conteneurs (160695)

Il s'agit d'ensembles élévateurs constitués de bras de levage, de stabilisateurs, d'un faux cadre et de pieds de soutien supplémentaires conçus pour les véhicules hors-route. Utilisés pour lever et gerber les conteneurs de mer dotés de passages de fourches standard, ils sont classés au numéro tarifaire 8426.99.00, comme les autres grues articulées.

Chariot-gerbeur contrebalancé (161972)

Ce chariot élévateur est un chariot-gerbeur autoporteur doté d'un moteur diesel, d'un mât frontal et d'une fourche. Son dégagement élevé (705 mm ou 27,8 po) et ses grosses roues à nervures comme celles des tracteurs lui permettent de travailler sur des terrains non nivelés. Sa capacité de levage est de 3 700 à 4 200 kg (81 000 à 92 500 lb). Conformément à la Règle générale d'interprétation n° 1 et aux Notes explicatives de la position 84.27, ce produit est classé au numéro tarifaire 8427.20.11 avec les chariots-gerbeurs, autoporteurs, contrebalancés, type terrain rugueux.

Chariot élévateur à fourche et à mât (156404)

Il s'agit d'un chariot élévateur à fourche de manutention qui nécessite un conducteur. Il peut soulever des charges inférieures à 2 700 kg. Il a un moteur diesel ou à essence. Il est classé au numéro tarifaire 8427.20.19.

Chariot élévateur à fourche télescopique (156401)

Il s'agit d'un chariot élévateur à fourche qui nécessite un conducteur. Le chariot est équipé d'une fourche télescopique. Il peut soulever des charges inférieures à 2 700 kg. Le chariot a des pneus, 2, 3 ou 4 roues motrices et un moteur diesel ou à essence. Il est classé au numéro tarifaire 8427.20.19.

Convoyeur à bande (158712)

Ce convoyeur à bande sert à transporter les balles de résidus de plastique tassées dans un broyeur ou dans une machine similaire. Il est classé au numéro tarifaire 8428.33.00.

Chargeur de navires à fonctionnement radial continu (158850)

Ce produit est essentiellement un système de convoyeur à bande qui peut tourner sur son axe. Il est classé au numéro tarifaire 8428.33.00 comme convoyeur à bande.

Système de convoyeur à matrices (151692)

Ce système de convoyeur à matrices est constitué d'un système commutateur qui permet à tout convoyeur à rouleaux d'approvisionner une enveloppeuse en n'importe quel produit que ce soit. Le système peut changer automatiquement d'une chaîne de production à une autre sur simple pression d'un bouton de commande, sans interrompre le processus de fabrication. Le convoyeur est utilisé conjointement avec une enveloppeuse. Il est classé au numéro tarifaire 8428.39.00.

Échelle hydraulique (de pompiers) (163197)

Cette échelle hydraulique comporte une tour d'eau amovible. Il est possible d'élever l'échelle, ainsi que les pivots de soutien qui sont sur chaque côté, jusqu'à 103 pieds. Elle peut être montée sur un véhicule d'incendie. Elle est classée au numéro tarifaire 8428.90.00 conformément aux Notes explicatives de la position 84.28.

Lève-malade (163859)

Grâce à ce lève-malade, le patient peut se lever sans efforts d'un lit, d'une baignoire, d'un fauteuil roulant, du siège des toilettes, voire du sol. Le système existe en mode unique, bidirectionnel, multidirectionnel ou peut équiper une pièce complète. Il comporte des rails en aluminium, un appareil de type selle/siège, plusieurs interrupteurs et des butées comme il est requis, une cassette de levage contrôlée électroniquement, une barre d'écartement à quatre points et une commande manuelle étanche. Le lève-malade est classé dans la catégorie autres machines de levage et de manipulation dans la position 84.28. Conformément à la Règle générale d'interprétation n° 1 et aux Notes explicatives de la position 84.28, page 1296, ce produit est classé au numéro tarifaire 8428.90.00.

Robot chargeur de lames (156257)

Ce robot transporte des lames porte-objet en verre pour microscope des cassettes d'alimentation qui sont dans l'alimentateur au poste d'exploration du microscope optique. Après avoir terminé la procédure d'exploration, le robot enlève la lame et la replace dans la cassette d'alimentation. Le robot est contrôlé par son propre ordinateur autonome. Il est considéré comme appartenant à la catégorie des machines de manipulation spéciales mentionnée dans les Notes explicatives de la position 84.28 et il est classé au numéro tarifaire 8428.90.00.

Tunnelier (157560)

Il s'agit d'un tunnelier rotatif blindé qui peut forer un tunnel de roche dure d'un diamètre de 45 pieds. Il comporte une turbine/génératrice de courant, du matériel de surveillance, du matériel de forage à sonde, un système de guidage, des commandes de surveillance, de sécurité et anti-incendie, une pompe à eau, du matériel de cimentation et un système de ventilation. Le tunnelier est classé au numéro tarifaire 8430.31.00, comme matériel spécifiquement désigné dans la sous-position 8430.31.

Accessoire de pelleuse à puissance d'impulsion haute fréquence (154994)

Cet accessoire à puissance d'impulsion haute fréquence doit être monté sur une pelleuse. Il se fixe sur le godet et le bras de la partie arrière de la pelleuse. L'accessoire transforme la pelleuse en une broyeuse et un compacteur efficaces, voire en une excavatrice puissante. Il ne s'agit pas d'une partie d'une pelleuse, mais plutôt d'un accessoire à monter sur une pelleuse. C'est pourquoi ce produit est classé comme excavatrice au numéro tarifaire 8430.69.00.

Coupeuse rotative (146715)

Cette coupeuse rotative hydraulique est conçue pour être fixée sur un chargeur à direction différentielle. Ce produit peut couper des matériaux d'un diamètre de 3 po sur une longueur de 60 po. Il est classé au numéro tarifaire 8433.20.90 comme autres tondeuses.

Chariot alimentateur motorisé (163604)

Ce chariot est utilisé dans les batteries d'élevage. Il est alimenté par un moteur à essence ou électrique. Il comporte les caractéristiques suivantes : unité d'alimentation, entraînement par roue porteuse, commandes, appareil de direction et goulottes d'alimentation. Un rouleau-guide à ressort se déplace le long du bac de l'alimentateur de façon à ce que le véhicule conserve automatiquement une trajectoire rectiligne pendant l'alimentation. Les courroies d'entraînement assurent le mouvement du chariot et l'entraînement des vis sans fin. L'embrayage au pied contrôle le mouvement en avant et un commutateur distinct commande les vis sans fin. Également incluses : barrières actionnées par levier pour contrôler le débit de l'alimentation dans les goulottes. Ce produit est classé au numéro tarifaire 8436.80.10, comme autres machines agricoles.

Tête d'abattage multifonctionnelle (159027)

Ce produit est une tête d'abattage, de sciage, d'alimentation et d'ébranchage montée sur un bras articulé hydraulique fixé sur un tracteur. Il est classé au numéro tarifaire 8436.80.91 comme tête d'abattage dont la capacité de coupe maximale est comprise entre 400 mm et 600 mm.

Tête d'abattage multifonctionnelle (159022)

Ce produit est une tête d'abattage, de sciage, d'alimentation et d'ébranchage montée sur un bras articulé hydraulique fixé sur un tracteur. Sa capacité de coupe maximale est supérieure à la limite de 600 mm précisée au numéro tarifaire 8436.80.91 et, par conséquent, est classée au numéro tarifaire 8436.80.99.

Malaxeur (158748)

Ce malaxeur utilisé dans les boulangeries sert à mettre de l'air dans la pâte. Il est classé au numéro tarifaire 8438.10.90 comme appareil de boulangerie.

Applicateur de pâte (158749)

Utilisée dans les boulangeries, cette machine permet d'appliquer la pâte dans des moules de forme variée, qu'un tapis roulant métallique transporte ensuite à travers un four tunnel de cuisson. Elle peut s'installer avec une coupeuse à fils pour diviser la pâte en bandes continues, une fois que la pâte est appliquée. La machine peut également être installée avec un deuxième applicateur pour l'ajout de garnitures telles que des confitures. Elle est classée au numéro tarifaire 8438.10.90 comme appareil de boulangerie.

Coupeuse en longueur de boulangerie (158750)

Ce produit sert à couper les petits pains en longueur. La coupeuse est constituée de disques rotatifs, montés sur un axe commun, qui coupent la feuille de pâte. Cette machine est utilisée dans la chaîne de production des boulangeries. Elle est classée au numéro tarifaire 8438.10.90 comme appareil de boulangerie.

Coupeuse à guillotine de boulangerie (158751)

Cette machine fait partie de la chaîne de production des boulangeries. Elle sert à couper les produits de

boulangerie selon des tailles variées. Par exemple, elle est utilisée dans le cas des tablettes croquantes et à mâcher. La feuille est coupée en barres par une guillotine coupante transversale et longitudinale. Elle est classée au numéro tarifaire 8438.10.90.

Hachoir/distributeur de pâte (158753)

La machine est utilisée dans les boulangeries. Elle sépare la pâte pour en faire des portions appropriées et elle met ces portions dans la façonneuse à pâte. Elle est classée au numéro tarifaire 8438.10.90.

Épiauteuse de poulet (158754)

Cette machine enlève la peau du poulet. Les morceaux de poulet sont alors transportés sur un convoyeur entre une lame fixe à ressort et un rouleau rainuré contre-rotatif. La peau est pincée dans les rainures du rouleau et est enlevée. La machine est classée au numéro tarifaire 8438.50.91, comme machinerie pour la préparation du poulet.

Désosseuse de poitrine de poulet (158755)

Cette machine prend le devant du poulet, avec ou sans les ailes, et elle enlève les os, le gras et la peau pour produire une poitrine sans peau et sans os. La désosseuse comporte une série de couteaux qui servent à enlever les ailes, des épiauteuses qui enlèvent la peau de la poitrine et du dos du poulet, une série de racloirs et de couteaux qui séparent la poitrine de l'épaule, des côtes et du bréchet, et un éjecteur qui envoie la carcasse sur un convoyeur d'évacuation. Elle est classée au numéro tarifaire 8438.50.91, comme machinerie pour la préparation du poulet.

Séparatrice chair-arêtes de poisson (158757)

Cette machine peut préparer jusqu'à 50 poissons par minute. Les poissons (vidés ou non vidés) sont mis manuellement dans la machine sur le ventre et la queue en avant. Ils sont pris entre deux courroies transporteuses latérales et transportés à travers les différents postes de transformation. Un couteau vertical éventre les poissons de bas en haut, sur toute la longueur. La production des filets est effectuée par deux couteaux à os principaux qui coupent les poissons jusqu'à la cavité abdominale. Les intestins et les branchies sont enlevées par deux éviscéreuses latérales. Enfin, deux couteaux circulaires inclinés enlèvent les côtes et l'arête dorsale. La machine est classée au numéro tarifaire 8438.80.91, comme autre machinerie pour la préparation industrielle des aliments.

Machine à givrer les crevettes (158762)

Cette machine est équipée d'un convoyeur et de buses de givrage. Les crevettes sont transportées par le convoyeur sous les buses, où elles sont vaporisées ou givrées. Cette mince couche forme une barrière de glace. Elle est classée au numéro tarifaire 8438.80.99, comme autre machinerie pour la préparation industrielle des aliments.

Machine à saumurer les crevettes (158763)

La machine à saumurer les crevettes est constituée d'un convoyeur qui passe dans un réservoir rempli d'eau salée. Les crevettes sont transportées sur le convoyeur et passent dans l'eau. Ce processus vise à submerger les crevettes dans l'eau salée avant de passer à l'étape suivante. Cette machine est classée au numéro tarifaire 8438.80.99, comme autre machinerie pour la préparation industrielle des aliments.

Système de triage des crevettes (158765)

Ce système sert à trier les crevettes selon la taille et le poids. Les crevettes sont placées dans les trieuses en fonction de leur taille et de leur poids, selon la méthode de triage désirée. Cette machine est classée au numéro tarifaire 8438.80.99, comme autre machinerie pour la préparation industrielle des aliments.

Fileteuse de poissons (158766)

Cette machine sert à produire des filets de poisson. Les poissons sont placés dans des plateaux (manuellement ou avec un distributeur automatique), mesurés, décapités et équeutés, puis transférés dans la section filetage, où les filets sont produits. Elle est classée au numéro tarifaire 8438.80.99, comme autre machinerie pour la préparation industrielle des aliments.

Scie à ruban pour couper le poisson (158794)

Cette scie à ruban manuelle sert à couper les blocs de poisson congelé. Comme elle fait partie de la machinerie pour la préparation industrielle des aliments, elle remplit les conditions de la position 84.38 et est classée au numéro tarifaire 8438.80.99.

Désarêteur (163399)

Le désarêteur est une machine autonome équipée d'un convoyeur autonettoyant utilisée dans les usines de transformation de poisson pour enlever les arêtes des filets. Comme la machine ne fonctionne pas manuellement, et qu'elle enlève les arêtes, mais pas les arêtes du corps, elle n'est pas classée au numéro tarifaire 8438.80.10. En fait, le désarêteur est considéré comme faisant partie de la catégorie « autre machinerie non spécifiée ou incluse ailleurs pour la préparation ou la production industrielle des aliments » et elle est classée au numéro tarifaire 8438.80.99.

Pile laveuse à tambour à lit fluidisé (163041)

Il s'agit d'une pile laveuse à tambour à deux étages utilisée pour laver la pâte à papier. Elle est classée au numéro tarifaire 8439.10.90 conformément aux Notes explicatives de la position 84.39.

Système de délignification à oxygène de la pâte (156350)

Le produit en question est un système de délignification à oxygène de la pâte de consistance moyenne. Ce système fonctionnel sert à enlever la lignine résiduelle de la pâte de bois à l'issue du processus de cuisson. Il permet de réduire le montant de produits chimiques nécessaires au blanchiment et diminue la quantité de composés organochlorés évacués dans les effluents d'usine. Il inclut les éléments suivants : laveuse pré-oxygénation, réacteur à oxygène, mélangeurs MC, pompes MCP, diffuseur, système hydraulique du diffuseur, presse à laver et épurateurs tourbillonnaires flottants. Le système de délignification est situé entre le lessiveur et la phase de blanchiment. Il est classé au numéro tarifaire 8439.10.90, comme autres machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques.

Caractère d'imprimerie en acier (151607)

Le caractère d'imprimerie en acier représente le symbole numérique « 9 ». Il est utilisé dans l'industrie de l'emballage. Il est classé précisément au numéro tarifaire 8442.50.10, conformément aux conditions de la position 84.42 et aux Notes explicatives 1 et A(1) de cette position, page 1334.

Équipement à fabriquer les tapis (163553)

Cette installation clés en mains est constituée de plusieurs machines et appareils qui fonctionnent essentiellement comme une machine à tisser sans navette (de 4 mètres de largeur) et qui servent à fabriquer des tapis en polypropylène. Il s'agit d'une unité fonctionnelle au sens de la Note 4 de l'article XVI, constituée de plusieurs machines et appareils : machine à tisser, bobinoir, coupe-fil, machine à coudre, machine à franger, noueuse, colleuse, tondeuse et équipement divers pour toutes ces machines. En tant qu'unité fonctionnelle, elle est classée au numéro tarifaire 8446.30.00.

Laminoir (152085)

Il s'agit d'un modèle amélioré de laminoir de métal chaud qui est composé d'une cage verticale et des sous-ensembles associés, tels qu'une unité hydraulique, des culbuteurs, une cisaille et un ensemble silo-goulotte. La caractéristique essentielle de ce produit est d'être un laminoir complet. En conséquence, il est classé au numéro tarifaire 8455.21.00 comme laminoir à chaud, en vertu de l'application de la Règle générale d'interprétation n° 2a).

Ensemble d'usinage par étincelage (150474)

Cet ensemble fonctionne dans le cadre d'un processus d'étincelage et il est utilisé pour l'usinage automatique des pièces de n'importe quel matériau conducteur d'électricité, en particulier les métaux, du dégrossissage à la finition. L'ensemble comporte une table fixe qui permet à l'axe d'effectuer tout type de mouvement (p. ex., les axes x, y et z sont installés sur le bâti de la machine au-dessus de la table de travail). Autour de la table de travail, dont les rainures en T permettent de serrer les pièces, se trouve un réservoir de travail avec une porte rabattable qui permet de charger et de décharger lesdites pièces. Les axes linéaires x, y et z comportent des rails de guidage uniques à haute précision, des systèmes d'entraînement axial avec un moteur à courant continu et des vis à billes, ainsi qu'un contrôle en circuit fermé avec des échelles de mesure directe en verre. La machine est contrôlée numériquement par ordinateur et elle est équipée d'un changeur d'outil rotatif automatique.

Les machines-outils destinées à l'usinage de tout type de matériau, par l'enlèvement de matériau par étincelage, sont décrites précisément dans les conditions de la position 84.56. Alors que cette machine est également décrite à la position 84.57 comme ensemble de machinerie avec l'option changeur d'outil automatique, la Note 3 du Chapitre 84 stipule que les machines-outils qui correspondent à la description des positions 84.56 et 84.57 doivent être classées à la position 84.56. Comme cet ensemble est conçu pour usiner (couper) le métal, il est classé au numéro tarifaire 8456.30.00.

Tour horizontal à commande numérique (154358)

Il s'agit d'un tour à mandrin horizontal à commande numérique d'une puissance de 7,46 kw (10 HP). Il sert à enlever le métal et à le couper et sa conception est particulièrement adaptée à l'usinage de barres, de mandrins et d'axes. Le tour peut être doté d'une broche secondaire grâce à laquelle des opérations accessoires comme le tournage, l'alésage, le dressage et le filetage peuvent être terminées sur la face coupée de la pièce. Il est classé au numéro tarifaire 8458.11.90, comme tour.

Machine à nettoyer (144984)

Cette machine nettoie les cartes à circuits imprimés pendant le processus de fabrication. Elle nettoie toutes les épaisseurs des cartes, flexibles ou rigides. Elle comporte des brosses en nylon rotatives en suspension dans de la ponce et de l'eau. Elle est classée au numéro tarifaire 8460.90.11.

Presse-transfert automatique (163700, 163821)

C'est une grande estampeuse pour métaux utilisée dans la production de pièces automobiles OEM. Dans la presse se trouve un système de transfert qui contient plusieurs matrices de timbrage, également appelées postes de tréfilage. Pour chaque pièce automobile, chaque poste de tréfilage remplit la fonction d'une estampeuse de métaux, lorsque les pièces se déplacent progressivement à travers le système de transfert pour chaque cycle de la presse. La presse et le système de transfert constituent une unité intégrale. En conséquence, le produit est considéré comme une machine complète et traité comme unité fonctionnelle. Conformément à la Note explicative 1 de la position 84.62, page 1383, la presse est classée au numéro tarifaire 8462.10.00.

Machine à poinçonner, à perforer et à assembler (159356)

Cette machine est conçue pour fabriquer des plateaux à partir de bandes d'aluminium de distillation. Ces bandes d'aluminium sont poinçonnées de façon particulière. Ces pièces sont ensuite ondulées, assemblées, lavées et séchées. Les plateaux de distillation sont alors empilés. Tout le système est interrelié par un réseau de convoyeurs. Chaque machine constitue une unité fonctionnelle en vertu de l'application des Notes 3 et 4 de l'article XVI. Ces machines sont classées au numéro tarifaire 8462.41.00, car le type de poinçonnage en question est la fonction principale de la chaîne de production.

Machine automatique de fabrication des cintres en fil de fer (159347)

La machine automatique de fabrication des cintres en fil de fer est utilisée pour fabriquer des cintres avec du fil de fer enduit de plastique. Il s'agit d'un processus plus complexe qu'une simple opération de pliage, telle qu'elle est décrite dans les conditions de la position 84.62. L'on considère que la machine satisfait aux conditions de la position 84.63 et elle est classée comme machine pour le travail des métaux sous forme de fil à la sous-position 8463.30. Puisque cette machine est automatique (et non semi-automatique comme il est précisé au numéro tarifaire 8463.30.10), elle est classée au numéro tarifaire 8463.30.90.

Machine à tailler la roche (158800)

Cette machine sphérique est conçue pour tailler la roche, en particulier le granit, le marbre et les autres lithotypes. Pour cela, elle fonctionne avec une perforatrice. Elle est à commande pneumatique et dispose d'un panneau de commande. Les caractéristiques de cette machine sont les suivantes : légèreté et possibilité d'être actionnée par un roctier. Elle est classée au numéro tarifaire 8464.90.90, comme machine-outil servant à tailler la roche.

Machine à nettoyer les coins (161402)

Cette machine à nettoyer les coins est utilisée dans la fabrication de châssis de fenêtres en profilés de vinyle (PVC) rigides. Il s'agit d'une machine à commande numérique entièrement automatique qui effectue différentes opérations de finition des coins de châssis de fenêtres soudés : enlèvement des cordons de soudure, nettoyage, ébavurage, etc. La machine complète comprend un dispositif permettant de déplacer, de positionner et de transférer automatiquement la pièce à travailler. Elle est considérée comme une unité fonctionnelle et elle est classée suivant la fonction principale qu'elle assure, soit celle d'une machine-outil. Comme elle est utilisée pour le travail des châssis de fenêtres en vinyle, elle est classée à la position 84.65 avec les machines-outils pour le travail des matières plastiques dures.

Cette machine effectue différentes opérations d'usinage : rabotage, perçage, fraisage et ébavurage. Elle est dotée d'un changeur automatique d'outil permettant de faciliter le remplacement des outils usés et de régler la machine pour différentes opérations. Cependant, il n'y a pas de changement d'outils entre les différentes opérations d'usinage. Cette machine relève par conséquent de la sous-position 8465.10 et non de la catégorie « autres ». Elle est classée au numéro tarifaire 8465.10.00.

Tronçonneuse-fendeuse (158801)

Cette tronçonneuse-fendeuse sert à scier le bois et à le fendre. Les bûches sont placées à l'entrée de la machine et elles sont envoyées dans la partie sciante de l'appareil. Une fois que les bûches sont coupées à la longueur désirée (25-60 cm), les morceaux tombent automatiquement dans le bac de fendage. Le couteau-diviseur peut fendre une bûche en deux, quatre ou six morceaux. Le bois fendu est ensuite transporté sur un convoyeur. Le convoyeur fait partie de la tronçonneuse-fendeuse et il constitue un élément à part entière du processus. La machine peut être transportée sur une remorque tirée par une voiture normale. Elle est classée au numéro tarifaire 8465.10.00.

Scie à ruban universelle (154527)

La scie universelle est alimentée par un moteur électrique monté sur le socle de la machine. Elle sert au travail du bois et satisfait les conditions de la position 84.65. Précisément, elle est mentionnée dans sa propre sous-position. Étant une scie à ruban, autre que les scies de scierie, elle est classée au numéro tarifaire 8465.91.10 lorsque son diamètre à fond de gorge est compris entre 380 mm et 610 mm, ou au numéro tarifaire 8465.91.90 si son diamètre à fond de gorge est supérieur à 610 mm.

Ordinateur portatif (156907)

Il s'agit d'une machine de traitement automatique des données portative numérique. Elle comprend une unité centrale de traitement, un clavier, une unité d'affichage, un fax modem et un lecteur de cédérom. Conformément à la Règle générale d'interprétation n° 1, l'ordinateur portatif est classé au numéro tarifaire 8471.30.00.

Commutateur de données ATM (mode de transfert asynchrone) (162493)

Ce produit est un commutateur de données pour réseaux ATM (mode de transfert asynchrone). Le traitement des données, la commutation des paquets de données, la concentration des données et le routage des données sont les fonctions essentielles assurées par ce commutateur, qui est doté d'un système de mise en file d'attente permettant d'acheminer rapidement les données sur des lignes de transmission spécialisées ou publiques grâce à la mise en œuvre de fonctions intelligentes de communication entre ordinateurs. Le commutateur choisit la route d'acheminement des paquets de données, des circuits de données et des trames ou cellules de données d'un appareil local à un autre à la vitesse de transmission. Le commutateur ATM est destiné à mettre en liaison un ordinateur hôte avec des terminaux dans un réseau local, un réseau étendu ou un réseau régional. Ce commutateur ATM assure des fonctions clients secondaires de transmission des images et de la voix (conversion numérique-analogique et analogique-numérique). Il n'est pas destiné à la transmission de la parole ou d'autres sons, mais son logiciel peut être librement programmé en fonction de l'évolution du réseau afin de répondre aux besoins des clients. Cet appareil est généralement utilisé dans les domaines suivants : transmission de données sur réseaux Internet et intranet, transfert de fonds électronique, courrier électronique et transfert de fichiers de données. Il ne s'agit pas d'un commutateur de réseau téléphonique. Ce produit est classé au numéro tarifaire 8471.41.00 en vertu de la Règle générale d'interprétation n° 1.

Souris d'ordinateur (158825)

Cette souris a une boule roulante à quatre boutons utilisée pour les applications graphiques. Elle comporte des codeurs optiques sans contact, des axes en acier inoxydable, un support avec roulement à billes à cinq points, une balle en phénoplaste de grande taille (5,72 cm/2,25 po), quatre boutons ergonomiques, un boîtier surbaissé compact, des dispositifs de cliquage et de verrouillage de cliquage, ainsi qu'un câble d'assemblage de 2,13 m (7 pieds) qui permet de connecter la souris au port souris de l'ordinateur. Elle est classée au numéro tarifaire 8471.60.90.

Souris sans fil universelle (156365)

Cette souris sans fil universelle est contrôlée manuellement. Elle est adaptable à la télévision, à la radio, aux cédéroms et aux autres applications reliées aux fureteurs Internet. Elle peut donner plus de 60 effets spéciaux à l'écran : grossissement ou réduction, dessin, projecteur et saisie d'écran. Ses 24 boutons programmables permettent à l'utilisateur de personnaliser la fonction de chaque bouton. Elle est classée au numéro tarifaire 8471.60.90.

Module vidéo instantané (156829)

Ce module permet à l'utilisateur de rassembler des photos à partir de n'importe quelle autre source vidéo en appuyant simplement sur un bouton. Il comprend le matériel, une pile de 9 V installée et un câble vidéo de haute qualité. Le module doit être connecté à l'ordinateur de l'utilisateur, dans le port parallèle, caméscope, magnétoscope ou télévision. Il est classé au numéro tarifaire 8471.60.90 comme unité de programme entrée/sortie.

Lecteur de cartes PC de table (159006)

Ce lecteur de cartes permet de lire des données sur une carte PC et, au besoin, de les sauvegarder sur un ordinateur de table. Cet appareil perfectionné à deux emplacements permet à l'utilisateur d'assigner jusqu'à quatre identités au lecteur et d'utiliser deux cartes simultanément. Il comporte un mécanisme d'éjection de carte robuste ainsi qu'un haut-parleur pour l'écoute des signaux audio de la carte PC (tonalité d'envoi et modem fax), et il reconnaît les cartes formatées sur d'autres systèmes. Ce lecteur peut en outre être relié à des cartes SCSI (Small Computer System Interface), des cartes réseau, des cartes son, des modems, des mémoires flash, des mémoires SCRAM et des lecteurs de disque dur. Il est classé au numéro tarifaire 8471.70.00.

Lecteur de bande externe (156210)

Il s'agit d'un système de sauvegarde pour les ordinateurs portatifs et les ordinateurs de bureau. Ce produit compact est un périphérique qui se branche dans un port parallèle. Utilisation quotidienne pour stocker et protéger des données sur une période de 24 heures, d'une semaine ou à long terme. Vitesse de transfert des données : 160 kilo-octets par seconde. Ce produit est classé au numéro tarifaire 8471.70.00, conformément à la Règle générale d'interprétation n° 1.

Unité de transmission de données (156278)

Unité de transmission de données/service de canal utilisée pour accéder rapidement à une application en réseau local d'entreprise (RLE) ou en réseau étendu (RE). Se connecte à des services en réseau fractionné. Inclut : modem interne 2400 bauds à seconde tonalité de numérotation fonctionnant et configurable à distance; gestion d'agent intégré SNMP (Simple Network Management Protocol); mémoire flash; et option alimentation multisource (notamment externe, 110 V). Elle est classée au numéro tarifaire 8471.80.10.

Manette de jeu (158826)

Cette manette est constituée de deux boutons « autofire », six boutons de commande frontaux et un disque de contrôle directionnel qui active un mode à deux niveaux et augmente le nombre d'options de jeu. Compatible avec les logiciels de jeu actuels et futurs qui fonctionnent avec une manette standard ou avec une poignée à six boutons. Elle est classée au numéro tarifaire 8471.80.10.

Pédales de palonnier (158827)

Accessoires de jeu utilisés avec les systèmes de traitement automatique des données (ADP). Ils fonctionnent avec tous les ordinateurs compatibles personnels IBM équipés d'un port jeux qui peut accueillir deux manettes de commande. Parmi les caractéristiques du palonnier, mentionnons : fonctionnement bimodal, mouvement avant et arrière, pivotement, accélérateur indépendant et freins. Ce produit est classé au numéro tarifaire 8471.80.10.

Manette de simulateur de vol (156172)

Accessoire d'entrée tout particulièrement adapté aux logiciels de jeux de simulation de vol. Compatible avec les autres logiciels. Comporte : gâchette, bouton de tir, commutateur à bascule, compensateur et prise particulière qui améliore la tenue. De plus, cette manette a une commande de profondeur précise, une base solide et un câble de 2,23 m de long (7 pieds). Il est classé au numéro tarifaire 8471.80.10 comme unité de contrôle ou adaptateur.

Manette-volant pour courses automobiles (158829)

Cet accessoire de jeu utilisé sur un ordinateur personnel donne à l'utilisateur la sensation d'être dans le siège du conducteur lorsqu'il joue à son jeu vidéo. Comporte : deux boutons de commande latéraux arrière qui permettent de changer facilement les vitesses, deux boutons de commande latéraux avant pour accélérer et freiner, une base solide, un dispositif de fixation ajustable qui s'installe facilement sur n'importe quel ordinateur personnel, un volant qui peut tourner à 160 degrés, un mode autonome et un frein. Il est classé au numéro tarifaire 8471.80.10.

Assistant numérique personnel (ANP) (159004)

Inclut un stylet qui permet à l'utilisateur de saisir des données en touchant l'écran ou en écrivant dessus. Comprend également un système de nettoyage, un tissu pour enlever les rayures et un protecteur en plastique transparent qui recouvre l'écran et atténue les reflets. Le stylet est la caractéristique essentielle de l'ANP. Il exerce une force de contrôle sur le système. Ce produit est classé au numéro tarifaire 8471.80.10.

Serveur d'impression (157050)

Il permet de relier deux ordinateurs (systèmes de traitement automatique des données, ADP) à une imprimante. Il est constitué de trois modules séparément installés qui ont pour rôle de se connecter dans les ports parallèles des deux ordinateurs et de l'imprimante, un système d'alimentation, des câbles et un jeu de disquettes. En plus de pouvoir changer le courant qui passe dans les appareils, il peut être utile dans le traitement des données (détection d'erreurs, conversion de signaux parallèles vers le port en série, et vice-versa). Sur la base de la Note 3 de l'article XVI et de la Règle générale d'interprétation n° 1, ces marchandises sont classées au numéro tarifaire 8471.80.10 comme unité de contrôle ou adaptateur.

Émetteur-récepteur (156922)

Cet appareil est conçu pour protéger un ordinateur personnel ou un autre mécanisme fonctionnant en réseau, dans un réseau local en T de base 10, protégé ou non protégé. L'émetteur-récepteur a des câbles à paires torsadées qui font 6,7 cm de profondeur et 4,4 cm de largeur (2,66 po × 1,75 po). Connexion possible jusqu'à une distance de 150 m. Il est classé au numéro tarifaire 8471.80.10 comme unité de contrôle ou adaptateur.

Nœud de contrôle pour la gestion (156884)

Ce système permet de relier des réseaux locaux, étendus et des architectures unifiées de réseau. Le nœud est entièrement empilable et le réseau peut être géré avec un logiciel de gestion. Il peut être utilisé dans les connexions de réseau à grande vitesse de types suivants : Ethernet, réseaux à jeton, Ethernet rapide en T de base 100, interface optique FDDI, RNIS (réseau numérique avec intégration de services) et X.25. Options supplémentaires possibles : partage de port avec des nœuds commutés, un accès au réseau multiprotocole et un lien vers la conversion architecture unifiée de réseau/réseau local. Il permet à l'utilisateur de superviser et de contrôler l'ensemble du réseau local. Il est classé au numéro tarifaire 8471.80.10.

Directeur d'imprimante (107800)

Imprimante autonome qui partage des procédés permettant à plusieurs ordinateurs personnels de partager une ou plusieurs imprimantes. Elle peut être intégrée dans un réseau local afin que les utilisateurs puissent partager une imprimante. Ce produit est classé au numéro tarifaire 8471.99.91.

Ardoise électronique numérique portable (156212)

Inclut un stylo numérique qui permet de prendre des notes sur un bloc-notes de format 8,5 × 11. L'utilisateur peut également enregistrer des textes, des photos ou des illustrations. Les signaux du stylo numérique sont stockés sous forme de notes numériques dans la mémoire de l'ardoise électronique qui peuvent être transférées de cette mémoire à un ordinateur personnel. Ce dernier est relié à l'ardoise par un câble mince. L'utilisateur peut chercher dans ses notes selon plusieurs critères : date de création du fichier, date de chargement, mots clés et signets. La machine convertit l'écriture manuelle afin que l'utilisateur puisse l'éditer, la réviser et l'exporter. Conformément à la Règle générale d'interprétation n° 1, ce produit est classé au numéro tarifaire 8472.90.90 comme agenda électronique.

Agenda électronique de poche (157480)

Cet agenda peut remplir un certain nombre des fonctions de l'ordinateur de bureau ou de l'ordinateur portatif. Sa mémoire de 8 Mo peut être accrue jusqu'à 16 Mo (option) et son UCT (unité centrale de traitement) de 32 bits permet des calculs rapides. L'agenda vient avec 2 piles de type AA et il est doté d'une pile de secours au lithium. Également inclus : manuel de l'utilisateur et logiciels; traitement de texte, tableurs, logiciel de gestion d'information personnelle et courrier électronique. Parmi ses caractéristiques, mentionnons : capacité d'être branché à un ordinateur personnel, enregistrement du son numérique, impression par infrarouges, extension avec disque flash standard (2, 4 ou 10 Mo), écran VGA (Video Graphics Adapter), correcteur orthographique intégré, thésaurus et compatibilité avec Macintosh possible. Conformément à la Règle générale d'interprétation n° 1, ce produit est classé au numéro tarifaire 8472.90.90.

Imprimante d'étiquettes laser (157352)

Cette imprimante imprime étiquettes, macarons, cartes d'identification et papier thermique. Elle peut imprimer des étiquettes blanches, transparentes ou de couleur. Elle est livrée avec son logiciel d'installation. Ce n'est pas une imprimante pour un système de traitement automatique des données (ADP), ni un appareil d'impression au sens de la position n° 84.42. Elle entre dans la catégorie des appareils de bureau et est classée au numéro tarifaire 8472.90.90.

Cartouche de toner (156207)

Ce produit convient parfaitement aux imprimantes laser. Sa conception lui permet d'être glissé juste sous le taquet et au-dessus de la partie supérieure gauche du dispositif de développement. Comme la cartouche fait partie du mécanisme d'impression, elle est considérée comme étant une partie de l'appareil, même si elle est jetée lorsqu'elle est vide. Capacité d'impression : 1 000 pages. Le produit est classé au numéro tarifaire 8473.30.10.

Carte son audio (159005)

Cette carte son audio 16 bits pour ordinateur personnel fonctionne avec un logiciel. Elle inclut deux haut-parleurs, des câbles de branchement et un logiciel. Elle est classée au numéro tarifaire 8473.30.20.

Trousse d'accessoires pour appareil photo (159707)

Cette trousse d'accessoires pour appareil photo se compose des articles suivants : étui d'appareil photo en cuir, carte Smart Media de 4 mégaoctets, pile à hydrure métallique de nickel de type AA rechargeable et chargeur, adaptateur courant alternatif et logiciel spécial. C'est la carte Smart Media de 4 mégaoctets qui confère à la trousse son caractère essentiel. Ce produit est par conséquent classé au numéro tarifaire 8473.30.20.

Convertisseur ordinateur numérique/télévision (163449)

Ce convertisseur permet d'afficher le contenu d'un écran d'ordinateur sur un écran de télévision. Jusqu'à 16,7 millions de couleurs, images sans papillotement et une vaste gamme d'options définissables par l'utilisateur lui-même. Sa sortie numérique à haut rendement fonctionne avec n'importe quel poste de télévision. Applications possibles : divertissement chez soi, applications didactiques, formation et visionnement sur grand écran. Ce produit est classé au numéro tarifaire 8473.30.20.

Adaptateur de lecteur (156940)

Ce produit permet de brancher un lecteur de cédérom enregistrable ou effaçable sur un lecteur Jaz. Sa carte processeur permet à l'UCT de l'ordinateur de remplir d'autres fonctions et accélère le fonctionnement général de l'ordinateur. Le produit peut accueillir jusqu'à sept périphériques SCSI (interface mini-ordinateurs). Il est classé comme autres pièces et accessoires de machine dans la position n° 84.71, au numéro tarifaire 8473.30.20.

Convertisseur PC-TV avec souris sans fil à infrarouge (162006)

Ce convertisseur PC-TV permet de transférer des images et des sons d'un ordinateur personnel à un appareil de télévision afin de satisfaire aux besoins d'un plus large public. Cet appareil peut être utilisé avec un Macintosh ou un compatible IBM et il est conçu essentiellement pour le visionnement d'images et de jeux sur un grand écran. Caractéristiques de l'appareil : images numériques de qualité, possibilité de visionnement sur deux écrans, souris sans fil entièrement programmable et logiciel de présentation avec effets spéciaux. Configuration requise : processeur 386, sortie VGA (Adaptateur graphique vidéo), port série externe, mémoire RAM (mémoire vive) de 2 mégaoctets et lecteur de disquettes 1,44 Mo. Cet appareil est classé au numéro tarifaire 8473.30.20.

Saisisseur d'images TV/FM (162004)

Ce produit est un saisisseur d'images. Il permet à l'utilisateur de saisir des images fixes ou animées diffusées à la télévision ou sur Internet et de les reproduire intégralement sur son ordinateur. Fonctions principales : télévision interactive à accès Internet pour Windows, radiodiffusion de données, plate-forme, vidéoconférence sur PC, applications de courrier électronique avec images et logiciel de télévision. Ce produit est classé au numéro tarifaire 8473.30.20.

Boîtier d'entreposage pour minitour (157357)

Ce produit sert à protéger et à entreposer tout type de carte-mère. L'espace supplémentaire présent dans le boîtier permet également de monter des ventilateurs de refroidissement. Il est tout équipé : source d'alimentation, vis d'installation, rails supplémentaires, câble de branchement, six logements pour lecteurs (deux internes et quatre externes). Le boîtier minitour est classé au numéro tarifaire 8473.30.90, comme autres pièces et accessoires de machine au sens de la position 84.71.

Duplicateur de port (156932)

Conçu spécialement pour convertir un ordinateur portable en ordinateur de bureau entièrement intégré. Inclus : branchements en réseau Ethernet qui permettent à l'utilisateur d'accéder au réseau sans avoir besoin d'une carte PCMCIA (Personal Computer Memory Card Industry Association). Ce produit est classé au numéro tarifaire 8473.30.90, comme autres pièces et accessoires de machine au sens de la position 84.71.

Unité de recyclage des résidus de béton (158635)

Cette unité fixe est constituée d'un tambour de recyclage, de pompes, de soupapes, de lames de mélange et d'un réservoir d'entreposage. Elle a été conçue pour traiter ou pour laver les résidus de béton. Le béton recyclé à partir des résidus est lavé, puis il est évacué par les lames dans une pile, pendant que la pâte épaisse est transportée sur convoyeur vers le réservoir d'entreposage. Ce produit est classé au numéro tarifaire 8474.10.00.

Récupérateur de déchets de mine de charbon (158804)

Ce récupérateur de déchets de mine de charbon est un appareil de lavage mobile qui est conçu exclusivement pour récupérer les déchets de mine de charbon. Il filtre les déchets et les lave, en séparant le matériau utilisé au cours du processus du charbon de calibre 1/16^e et plus. Il peut recycler des déchets dont la composition est d'environ 25 % de charbon et 75 % de rebuts. Il est classé au numéro tarifaire 8474.10.00.

Trommel (158805)

Le trommel est un crible rotatif mécanique placé dans un cylindre et utilisé pour classer des matériaux selon la taille. Dans ce cas, il s'agit de résidus urbains solides et de décomposition de déchets organiques. Le trommel est constitué d'une structure de soutien, d'un cylindre, d'un moteur et d'un couvercle de protection. Les résidus sont amenés dans le cylindre rotatif par un convoyeur et ils sont séparés en fonction de leur taille. Les résidus sont tamisés ou séparés et ils tombent sur un convoyeur qui les transporte vers l'étape suivante. Le trommel est classé au numéro tarifaire 8474.10.00.

Bétonneuses (158524)

Il s'agit de cuves à béton destinées à doser les agrégats, dont la capacité de stockage va de 40 à 600 m³ et dont la capacité de production peut s'élever jusqu'à 200 m³/h. Le dosage est fait automatiquement. Les cuves sont reliées à des silos par un système de transporteurs à courroie qui acheminent le béton par lot vers un agitateur à moteur en vue de la livraison. Ce type de machine et d'appareil est considéré comme étant une unité fonctionnelle. Ce produit est classé au numéro tarifaire 8474.31.00.

Installation de malaxage de la chaux et des boues (156389)

Cette unité mobile est montée sur le conteneur principal. Sa fonction consiste à malaxer la chaux et les boues au moyen d'un transporteur à vis. L'installation de malaxage peut être fournie soit avec un moteur électrique/hydraulique, soit avec un moteur diesel/hydraulique. Conformément à la Règle générale d'interprétation n° 1, ce produit est classé au numéro tarifaire 8474.39.00.

Machine de traitement et de recyclage des déchets solides (158806)

Cette unité ressemble à un cultivateur. Elle est montée sur rails et placée en haut d'un silo. Ses lames servent à mélanger les déchets organiques ou à les tourner. Le cultivateur se déplace en avant et en arrière en haut du silo, mélange les déchets organiques qui sont à l'intérieur du silo et les aère. Les déchets se transforment en compost à l'issue du processus. Ce produit est classé au numéro tarifaire 8474.39.00.

Système d'administration de médicaments (154349)

Ce produit est un système de gestion des médicaments. Il est souple d'utilisation, permet d'entreposer les médicaments en toute sécurité et de contrôler leur distribution de manière suivie. Il comprend une interface informatique. Grâce à sa conception modulaire, on peut lui ajouter d'autres unités. Ce système est utilisé par le personnel hospitalier et les pharmaciens, qui le préfèrent pour des raisons de sécurité et de contrôle de la distribution des stupéfiants. Chaque unité comprend un clavier, un écran et un lecteur de carte magnétique qui permet d'établir une interface avec le poste central et de garder une trace informatique permanente de toutes les quantités de médicaments distribuées. Étant donné que la caractéristique essentielle du système d'administration des médicaments est celle d'un distributeur automatique de marchandises (en l'occurrence, des médicaments) équipé d'un mécanisme de paiement adéquat, il est classé au numéro tarifaire 8476.89.90

Système de recyclage du plastique (158808)

Ce système est utilisé dans les usines de recyclage des rebuts de plastique. Un transporteur à courroie achemine les rebuts en plastique coupés dans une coupeuse-compacteur qui les coupe de nouveau, les mélange, les chauffe, les sèche et les compacte au cours d'une phase de traitement unique. Une extrudeuse travaille ensuite le matériau : il s'agit de l'étape de plastification, d'homogénéisation et de ventilation. Puis le matériau passe à travers un filtre de matière fondue autonettoyant qui évacue toutes les substances non plastiques dans une filière. Un découpage à chaud à l'emporte-pièce produit des pastilles uniformes et propres. Ces pastilles de très petite taille sont ensuite transportées dans un système de refroidissement et de séchage des granules. Ce produit est classé au numéro tarifaire 8477.20.10.

Extrudeuse de plastique à deux vis (156720)

L'extrudeuse est un système à deux vis qui a une capacité de 28 à 38 tonnes par heure. Les vis ont un diamètre respectif de 327 mm et de 247 mm et une longueur respective de 3660 mm et de 1235 mm. Les vitesses de rotation sont de 215 et 151 tr/min. Cette machine combine propylène, propane et éthylène pour produire des pastilles de résine de polypropylène vendues aux fabricants de produits finis, comme les articles de cuisine ou de table en plastique. Cette machine est classée au numéro tarifaire 8477.20.90 comme extrudeuse servant au travail des plastiques.

Chaîne de conformation des panneaux OSB (158809)

Cette chaîne est conçue pour la fabrication de panneaux à copeaux orientés (OSB) (p. ex., panneaux). La chaîne de conformation est constituée de silos secs, d'un mélangeur, de têtes de conformation et d'ébouteuses. Les copeaux de bois qui sont dans les silos secs sont transportés sur convoyeur vers le mélangeur, où ils sont enduits d'une charge de cire et de résine. Ensuite, les copeaux vont vers les têtes de conformation, où ils sont tous orientés dans la même direction de façon à former un tapis. Une fois que cela est fait, le tapis est ébarbé par des ébouteuses à grande vitesse pour arriver à la taille appropriée à la presse. Les tapis préparés sont ensuite chargés dans la presse, où ils sont pressés pour former le panneau fini. La presse n'est pas incluse dans la chaîne de conformation. Ce produit est classé au numéro tarifaire 8479.30.90, comme les autres machines et appareils pour le traitement du bois.

Brosse nettoiyante (158810)

Cette machine comprend un moteur à grande vitesse qui propulse par centrifugation une brosse extensible. La brosse s'ajuste en fonction du diamètre intérieur du tube à nettoyer et elle le débarrasse du tartre et des résidus. Comme il s'agit d'une machine qui a une fonction individuelle non décrite ailleurs dans le Chapitre 84, elle est classée au numéro tarifaire 8479.89.10.

Aspirateur industriel (163273)

Ce produit est un aspirateur industriel pour déchets solides et humides équipé d'un réservoir en acier inoxydable de 10 gallons. Il est équipé d'un double système de filtration (sac-filtre et filtre circulaire plié en fibres). Il a trois roulettes, dont une est une petite roue orientable, grâce auxquelles il peut être tiré ou poussé dans toutes les directions. Poids : 55 lb, avec moteur électrique de 8 A. Au-dessus du réservoir se trouve une partie rangement, constituée d'un treillis métallique, dans lequel on peut enrouler le tuyau flexible. Également inclus : tuyau en acier rigide et brosse. Il est classé au numéro tarifaire 8479.89.20 conformément à la Note explicative III(29) de la position 84.79, page 1427.

Servodirection hydraulique (158811)

Ce système comprend un moteur, quatre clapets de retenue type piloté, une pompe double, un réservoir commun d'huile, un moteur à induction à trois temps, une pompe à piston variable, une vanne de régulation à action proportionnelle, deux vitesses (pour le moteur) et un système d'alarme pour le gouvernail. Il est classé au numéro tarifaire 8479.89.91, conformément à la Note explicative de la position 84.79, qui donne la nomenclature du matériel de direction pour les bateaux.

Système de collecte automatique (163815)

Ce système de collecte automatique permet de traiter l'ensemble du processus de commande. Lorsque la commande est traitée, les produits sont pris, étiquetés, emballés et prêts à être distribués. Le processus de collecte est automatisé grâce à des machines spéciales contrôlées par ordinateur. L'ordinateur central répartit les commandes passées et il supervise le processus. Cet ordinateur est en ligne avec celui du client.

Le transport des produits s'effectue par un système de convoyeurs/transporteurs à courroie. Ce système comprend des installations de transport (transporteurs à courroies et transporteurs à rouleaux) et d'autres éléments (dériveurs, unités de serrage). Le système de collecte est utilisé pour les disques compacts, les cassettes de musique et les vidéocassettes. Il fonctionne comme suit :

- 1) les produits sont empilés dans le système de collecte automatique et, en fonction du numéro de commande, ils sont acheminés vers le poste d'impression, sur un transporteur à courroies;
- 2) au poste d'impression, les étiquettes sont imprimées et elles sont automatiquement collées sur les produits;
- 3) les produits sont acheminés vers le poste d'emballage, où ils sont gerbés, fardelés et emballés;
- 4) seuls les produits qui nécessitent un traitement spécial dans la phase de collecte arrivent au poste de collecte manuelle;
- 5) le carton fini est transporté au moyen d'un transporteur à courroies vers la chaîne d'expédition, où il est prêt à être cueilli.

Ce produit est classé au numéro tarifaire 8479.89.99.

Laveuse rotative multisurface(156433)

Cette laveuse autonome est utilisée pour nettoyer différentes surfaces, comme les tapis, les carreaux recouverts de coulis, les revêtements de sol recouverts de caoutchouc, le vinyle, le terrazzo et le bois. Elle applique une solution nettoyante, frotte et enlève la saleté en une seule opération, au moyen de brosses qui tournent à 780 tr/min. Étant donné que cette machine n'est pas un aspirateur et qu'elle n'est pas mentionnée ailleurs dans le *Tarif des douanes*, elle est classée au numéro tarifaire 8479.89.99 comme « autres machines et appareils mécaniques qui ont une fonction individuelle, non décrits ou inclus ailleurs dans ce chapitre ».

Réservoir pour système de distribution d'eau sous pression (160816)

Ce produit est un réservoir en métal sur lequel sont installés un diaphragme ou une vessie qui sont soumis, d'un côté, à la pression d'un gaz préchargé, et de l'autre, au contact direct avec l'eau dans la canalisation sur laquelle le réservoir est monté. Il permet de gérer la pression de l'eau dans le système et diminue le nombre de démarrages de la pompe. Il est classé au numéro tarifaire 8479.89.99, comme autre machine et appareil, conformément à une décision de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) prise à propos d'un produit semblable.

Sangle extensible en toile (156691)

Cette sangle est tissée en nylon et enroulée sur le tambour, avec un mécanisme à ressort qui permet une extension et une rétraction totales, ainsi qu'un mécanisme de freins qui évite la chute libre d'une personne. Elle est classée au numéro tarifaire 8479.89.99, comme autre machine et appareil.

Valve de chambre à air en laiton (158744)

Conçue pour être utilisée dans les pneus de la machinerie agricole, des véhicules de passagers, des camions, des autobus et des remorques, cette valve comporte un obturateur à ressort qui permet à l'air d'entrer ou de sortir. Lorsque l'on tire sur l'obturateur, celui-ci revient (grâce au ressort) à sa position fermée. Ce produit est considéré comme faisant partie des appareils qui fonctionnent à la main et il est classé au numéro tarifaire 8481.80.00 conformément à la Règle générale d'interprétation n° 1 et à la Note explicative 6 de la position 84.81, page 1431.

Robinet à soupape à commande pneumatique (158774)

Il s'agit d'un robinet simple à soupape à commande pneumatique. Ses caractéristiques sont les suivantes : haut débit, étanchéité, marge de réglage et, en option, des compensateurs antibruit et anticavitation à haut coefficient de friction. Conformément à la Règle générale d'interprétation n° 1, ce produit est classé au numéro tarifaire 8481.80.00.

Robinet automatique (158775)

Ce robinet automatique est contrôlé automatiquement par un capteur infrarouge (détecteur de mouvement), un transformateur et un solénoïde électrique. Le capteur détecte la main d'une personne qui s'approche ou s'éloigne du robinet et, en conséquence, active le solénoïde pour ouvrir ou fermer le robinet. Il n'y a aucun contrôle manuel. La caractéristique essentielle de cet appareil est d'être un robinet, au sens de la position 84.81. Il est classé au numéro tarifaire 8481.80.00.

Pistolet à air à double fonction (158698)

Ce produit est un pistolet à air à double fonction. Il peut être utilisé comme raccord rapide ou comme pistolet à air (pression de service maximale : 725 lb/po²). Il a un robinet à pointeau en zinc et il est actionné à la main ou par un levier. Il est considéré comme étant un robinet « manuel » et est donc classé au numéro tarifaire 8481.80.00, conformément à la Règle générale d'interprétation n° 3a) et aux Notes explicatives de la position 84.81, page 1431.

Distributeur mécanique pour bar (158759)

Ce produit, à commande manuelle, est un distributeur mécanique pour bar qui sépare les robinets des boissons gazeuses et des arômes. Il est mis en marche lorsque l'on appuie sur les boutons. Il est classé au numéro tarifaire 8481.80.00, comme autres robinets mis en marche à la main.

Gonfleur de chaussures de sport (158767)

Le gonfleur est un corps d'injecteur renfermant un robinet à aiguille. Une cartouche chargée de dioxyde de carbone est insérée dans la base de plastique, qui est ensuite vissée dans le corps de l'appareil pour percer l'ouverture de la cartouche. Quand on appuie sur le levier du gonfleur, cela dégage du CO₂. Ce produit est utilisé pour gonfler les chambres à air des chaussures de sport. Il est classé au numéro tarifaire 8481.80.00.

Systèmes de chauffage à tuyauterie à commande manuelle (158771)

Les systèmes de chauffage par plancher et radiateur sont des assemblages de tuyaux de conception souple pour installation sur demande qui comportent des robinets manuels, thermostatiques ou mécaniques. Les robinets manuels qui limitent le débit peuvent être installés dans les tuyaux. Ces produits sont considérés comme « actionnés à la main » au sens du numéro tarifaire 8481.80.00.

Broche filetée à rouleaux (161779)

Ce roulement à billes brut se compose d'une tige filetée et d'un écrou à rouleaux. Il s'agit d'une broche filetée à rouleaux au sens de la disposition D) des Notes explicatives de la position 84.83, page 1435. Cet article est utilisé dans la fabrication des fauteuils à bascule afin de leur permettre d'effectuer des mouvements linéaires. Conformément à la Règle générale d'interprétation n° 1, ce produit est classé au numéro tarifaire 8483.40.99.

Système tampon de criblage (158813)

Ce système est un poste de réception (conteneur) pour le suintement et la boue. Il doit être transporté sur le châssis d'un camion et ressemble à la benne d'un camion. Il est de forme rectangulaire, il est fait en acier et comporte une porte arrière. Le système est équipé de grilles, à l'intérieur de la boîte, et il y a deux portes en haut. Les grilles séparent le suintement ou la boue des pierres et des autres résidus lorsque le contenu est déversé dans le conteneur. Ensuite, le contenu du conteneur est évacué par une pompe. Le palan hydraulique du camion soulève le conteneur pour vider les résidus par la porte arrière. Ce produit est classé au numéro tarifaire 8609.00.90.

Tracteur diesel à essieu unique (156618)

Ce tracteur à deux roues autopropulsé fonctionne avec un moteur diesel à combustion interne à quatre temps (170 HP) d'une puissance nette inférieure à 223,8 kw. La fonction essentielle de ce véhicule est de tirer ou pousser un autre véhicule, une machine ou une charge dans des applications agricoles, horticoles ou forestières. Conformément à la Règle générale d'interprétation n° 1 et aux Notes explicatives de la position 87.01, le tracteur est classé au numéro tarifaire 8701.90.90.

Véhicule récréatif tout-terrain diesel (159048)

Ce véhicule à quatre roues motrices est conçu principalement pour le transport des personnes et non des marchandises. La position n° 87.03 mentionne les véhicules automobiles principalement pour le transport des personnes. Ce véhicule est classé au numéro tarifaire 8703.31.00, conformément à la Règle générale d'interprétation n° 1.

Véhicule de transport tout-terrain (159050)

Il s'agit d'un véhicule tout-terrain à six roues conçu principalement pour le transport des marchandises. Une seule personne peut y monter. Il est équipé d'une galerie avant et d'une boîte montée à l'arrière pour le transport des marchandises. Capacité : 397 kg (875 lb). La position 87.04 mentionne les véhicules automobiles pour le transport des marchandises. Conformément à la Règle générale d'interprétation n° 1, ce véhicule est classé au numéro tarifaire 8704.31.00.

Grue routière télescopique (161416)

Cette grue routière télescopique se compose d'appareils de levage ou de manutention et d'un châssis de véhicule automobile complet. Elle comporte deux cabines distinctes. Elle est dotée d'un dispositif de levage pouvant tourner de façon continue sur 360 degrés (sans béquilles frontales) et d'une flèche télescopique entièrement hydraulique d'une capacité de 30 tonnes. Cette grue peut être utilisée sur la route ou sur des chantiers. Elle est classée au numéro tarifaire 8705.10.90.

Carrosserie de camionnette (162575)

Ce produit est une carrosserie de camionnette (véhicule automobile) complète. À l'exception des garnitures extérieures et des dispositifs d'éclairage, cette carrosserie est importée à l'état fini : elle est dotée de fenêtres et de portes et l'intérieur de la cabine et l'espace à bagages sont complètement aménagés. L'intérieur de la cabine comprend tous les indicateurs et les dispositifs de commande du véhicule, le système de climatisation, la radio et la chaîne audio, les coussins pneumatiques de sécurité, le volant, les pédales et le réseau de câbles intérieur. L'espace à bagages comporte un plancher en contre-plaqué. Cependant, la carrosserie est dépourvue de moteur, de démarreur, d'alternateur, de système de refroidissement, de boîte de vitesses, de réservoir d'essence et de système d'alimentation en carburant, de système d'échappement et de système de suspension. Conformément à la Règle générale d'interprétation

n° 1 et aux Notes explicatives de la position 87.07, cette carrosserie de camionnette est classée au numéro tarifaire 8707.90.90.

Enveloppe pour ceinture de sécurité (163236)

L'enveloppe pour ceinture de sécurité est constituée d'une pièce de matériau rembourré de 312 po sur 6 po qui comporte une bande de velcro. Sur le devant, il y a une tête et deux griffes rembourrées. Cet article enveloppe la courroie d'épaule de la ceinture de sécurité. Ce produit a pour but d'inciter les enfants à porter la ceinture de sécurité. Il fait office de coussin et contribue à adoucir la pression et la gêne occasionnées sur la région de l'épaule et de la poitrine à cause du port de la ceinture de sécurité. Ce produit n'est pas considéré comme un jouet représentant un animal rembourré, mais plutôt comme un accessoire automobile. Il est classé au numéro tarifaire 8708.29.99 conformément à la Règle générale d'interprétation n° 1.

Courroie porteuse pour motoneige (162720)

Ce produit est une courroie porteuse pour motoneige de 15 po de large. Elle est faite avec une tige en fibre de verre, une corde de polyester et de la toile à pneu. Ces matériaux sont enduits de caoutchouc lié à une partie de la surface par un polymère de camoplaste. Le caoutchouc comporte des pinces en acier qui peuvent être utilisées de plusieurs façons sur de nombreux modèles de motoneige. La courroie a perdu sa caractéristique d'article en caoutchouc en raison des ajouts d'autres éléments et matériaux. En conséquence, cette marchandise peut être utilisée exclusivement ou principalement avec un véhicule de la sous-position 8703.10 et elle n'est pas exclue par les dispositions de la Note 2a) de l'article XVII. Elle est classée au numéro tarifaire 8708.70.29 conformément à la Règle générale d'interprétation n° 1.

Tourelle de véhicule blindé léger (VBL) (162463)

Cette tourelle de VBL est destinée à être installée sur des véhicules blindés légers et moyens, à chenilles ou à roues. Elle est offerte en une variété de configurations et avec différents accessoires en option, mais certains éléments sont communs à tous les modèles : blindage, système d'entraînement et dispositifs de commande de la tourelle, arme principale, arme secondaire, système d'alimentation en munitions, dispositifs de visée et systèmes de conduite de tir. Ce produit est classé au numéro tarifaire 8710.00.00 avec les parties d'automobiles blindées de combat en vertu de la Règle générale d'interprétation n° 1. Se reporter à la Note légale 3 du Chapitre 87, à la Note III) b) de la section XVI et aux Notes explicatives de la position 87.10. Les parties de la tourelle sont également classées au numéro tarifaire 8710.00.00 si elles sont importées à titre de parties complètes et reconnaissables comme étant destinées à la tourelle. Les parties qui sont dénommées ailleurs dans le Tarif, les parties d'emploi général ou les parties qui ne sont pas destinées exclusivement ou principalement à la tourelle doivent être classées à leurs positions respectives dans le *Tarif des douanes*.

Barre de traction (159281)

Cette barre, qui permet d'attacher une bicyclette adulte à une bicyclette pour enfant, est un accessoire de bicyclette. Elle est classée au numéro tarifaire 8714.99.90, conformément aux Notes explicatives de la position 87.14 et aux Notes des articles 2a), 2b), 2c) et 3 — relatives aux parties et aux accessoires — de l'article XVII. Les règles d'interprétation générale n^{os} 1 et 6 s'appliquent.

Remorque mobile de dépannage (163347)

Ce produit est une semi-remorque dans laquelle on peut transférer temporairement des espaces à bureaux en cas d'interruption de fonctionnement due à une catastrophe naturelle ou à des circonstances semblables. L'équipement fourni varie : il peut inclure du mobilier de bureau, une salle de bains et des toilettes, une salle de pause, etc. Conformément à la Note 7 du Chapitre 87 et à la Note explicative A de la position 87.16, ce système est classé au numéro tarifaire 8716.10.00.

Bac à recyclage mobile (158641)

Ce conteneur mobile, équipé de roulettes, est utilisé pour stocker ce qui est à recycler : verre, papier, métal, etc. Le système comprend le conteneur, un couvercle avec poignée, deux roues et un moyeu. Il est fait en plastique traité pour résister à diverses substances naturelles. Monté sur roues, il est facile à manipuler. Livré non assemblé, il est classé au numéro tarifaire 8716.80.20, conformément à la Note explicative B de la position 87.16, page 1561, et aux Règles générales d'interprétation n^{os} 2a) et 6.

Dispositif à rouleaux (pour le déplacement et le transport de matériel) (162620)

Ce dispositif en acier se compose de rouleaux montés dans un bâti robuste en acier dont la partie supérieure appelée plaque de chargement présente une surface plane. Le dispositif est placé sous le matériel ou la machine lourde à transporter. Il peut être également boulonné à la partie inférieure de la machine. Ayant une capacité de chargement de 5 à 75 tonnes, cet appareil peut supporter de fortes charges statiques pendant de longues périodes. Il est classé au numéro tarifaire 8716.80.20 avec les véhicules non automobiles pour le transport des marchandises.

Bracelet pour le poignet avec aimants (158832)

Ce produit est vendu pour utilisation thérapeutique. Il est considéré comme étant un bracelet pour le poignet, qui fonctionne avec un dispositif électrique. C'est pourquoi il est classé au numéro tarifaire 9102.11.00.

Masque de hockey promotionnel en plastique (159296)

Les répliques de ce masque de gardien de but moulé en plastique styrénique ont toutes la même taille et la même forme. Les différences de couleur et de modèle viennent des différences entre les équipes et les joueurs qui servent à illustrer cette série. Il s'agit de nouveaux articles de sports de collection qui sont fabriqués et vendus comme articles promotionnels pour une chaîne de restaurants; ils ciblent essentiellement le marché des enfants. Ils ne doivent pas être portés. Il est difficile de trancher et de les mettre clairement dans la catégorie des articles ornementaux en plastique au sens de la position 39.26 ou dans celle des jouets au sens de la position 95.03. En effet, ces marchandises peuvent être classées comme articles ornementaux en plastique, puisque c'est le matériau dont elles sont faites, qu'elles ne comportent aucune partie amovible et qu'elles sont exposées en position verticale (grâce à leur base) sur une étagère. Mais elles pourraient également être vues comme des jouets, car ce sont des objets de collection réalisés sur le thème du sport pour l'amusement des enfants et des adultes. Si les marchandises ne peuvent être classées par les Règles générales d'interprétation n^{os} 1, 2b), 3a) ou 3b), elles doivent être classées à la position qui porte le numéro le plus élevé parmi celles qui sont considérées au même rang. En conséquence, conformément à la Règle générale d'interprétation n^o 3c), ce produit est classé au numéro tarifaire 9503.90.00.

Sièges pour skipper et opérateur (158404)

Ces sièges peuvent effectuer une rotation de 360° et comportent douze positions de verrouillage. Le piédestal peut être surélevé ou baissé à la hauteur souhaitée au moment de l'installation. Les sièges sont fabriqués principalement en métal, et ils comportent un siège et un dossier rembourrés. Ils sont classés au numéro tarifaire 9401.30.90, car ce sont des « sièges pivotants, ajustables en hauteur » essentiellement conçus pour être utilisés sur un bateau ou un navire (non domestique).

Fontaine décorative (156557)

Cette fontaine décorative dotée d'une pompe submersible représente un village de Noël. La Note m) du Chapitre 95, page 1709 des Notes explicatives, exclut les pompes à eau de ce chapitre. Cependant, ce produit est classé d'après son caractère essentiel, qui est celui d'une fontaine décorative de Noël. Il satisfait à tous les critères de classement des marchandises de la position 95.05 énoncés dans l'avis des douanes N-179, et il est classé au numéro tarifaire 9505.10.00 avec les « autres articles pour fêtes de Noël ».

Véhicule amphibie (158700)

Ce véhicule amphibie peut tirer un plongeur aux bras tendus vers l'avant s'il est accroché aux ailes du véhicule. Il fonctionne avec une batterie de 12 volts. Ce véhicule n'est pas considéré comme étant un bateau au sens de la définition du Chapitre 89, car il ne « transporte » pas les personnes : il les tire. Le véhicule amphibie est un produit qui est considéré comme faisant partie de l'équipement pour la plongée sous-marine ou la plongée libre, qui sont des sports aquatiques. La position 95.06 mentionne les articles et l'équipement utilisés dans les autres sports; ainsi, ce produit est classé au numéro tarifaire 9506.29.00, comme « autre matériel pour la pratique des sports nautiques », conformément à la Règle générale d'interprétation n° 1.

Boules de jeu de boules (157017)

Ce jeu de boules comprend huit boules et un cochonnet constitués d'un composé phénolique ainsi qu'un mode d'emploi. On peut faire rouler ou lancer ces boules sur n'importe quelle surface. Bien qu'elles soient utilisées à l'extérieur, ces boules ne sont pas considérées comme des boules de « jeux de boules sur pelouse ou jeux de boules d'intérieur » du numéro tarifaire 9506.69.20. Même s'il est vendu sous le nom d'assortiment, ce jeu de boules ne remplit pas les conditions énoncées dans l'avis des douanes N-024 pour être classé à titre d'« assortiment » de la sous-position 9503.70. Conformément aux Règles générales d'interprétation n°s 1 et 6 et aux Notes explicatives de la position 95.06, disposition B) 6), page 1717, ces boules sont classées au numéro tarifaire 9506.69.90 avec les « autres balles ».

Exerciseur pour bébés (156802)

Cet exerciseur pour bébés (avec selle) se compose d'une bride de fixation pour porte, d'une chaîne réglable, d'un ressort, d'un mousqueton à pivot, d'une barre d'écartement, d'un dispositif de fixation à pression aux extrémités et d'une selle. Il est classé au numéro tarifaire 9506.91.90 avec les « autres articles et matériel pour la culture physique » en vertu de la Règle générale d'interprétation n° 3 c) et des Notes explicatives du Chapitre 95, page 1709.

Mur d'escalade en pierre simulé (158954)

Ce mur d'escalade motorisé permet de simuler la pratique de l'escalade. En ajustant la pente et l'inclinaison de la paroi et en choisissant l'élément pré-programmé approprié, l'utilisateur peut s'entraîner à l'escalade. Ce produit est classé au numéro tarifaire 9506.99.39, conformément aux Notes explicatives de la position 95.06 et à la Règle générale d'interprétation n° 1.

RÉFÉRENCES

BUREAU DE DIFFUSION –

Programmes d'encouragements commerciaux
La direction de la politique commerciale et de l'interprétation

RÉFÉRENCES LÉGALES –

s/o

DOSSIER DE L'ADMINISTRATION CENTRALE –

4560-24-1

CECI ANNULE LES MÉMORANDUMS « D » –

D11-11-2, le 5 juillet 1996

AUTRES RÉFÉRENCES –

s/o

Les services fournis par l'Agence des douanes et du revenu du Canada sont offerts dans les deux langues officielles.

Ce mémorandum a l'approbation du commissaire des douanes et du revenu.